Université de Reims Champagne-Ardenne

ECOLE DOCTORALE SCIENCES DE L'HOMME ET DE LA SOCIETE (555)

THESE

Pour obtenir le grade de

DOCTEUR DE L'UNIVERSITE DE REIMS CHAMPAGNE-ARDENNE

Discipline : géographie

Présentée et soutenue publiquement

par

Marie DIDIOT

le 9 décembre 2015

Titre :

Biopolitique et barrières frontalières.

Le cas des frontières de l'Inde.

JURY

M. François DURAND DASTES, Professeur émérite, Université Paris VII Denis Diderot, Président du jury

M. Stéphane ROSIERE, Professeur, Université de Reims Champagne-Ardenne, Directeur de Thèse

Mme Anne-Laure AMILHAT SZARY, Professeure, Université Joseph Fourier, Grenoble, Rapporteur

M. Michel FOUCHER, Professeur, Collège d'études mondiales, FMSH, Paris, Rapporteur

M. Régis MATUSZEWICZ, Maître de conférences, Université de Reims Champagne-Ardenne, Examinateur

Université de Reims Champagne-Ardenne

ECOLE DOCTORALE SCIENCES DE L'HOMME ET DE LA SOCIETE (555)

THESE

Pour obtenir le grade de

DOCTEUR DE L'UNIVERSITE DE REIMS CHAMPAGNE-ARDENNE

Discipline : géographie

Présentée et soutenue publiquement

par

Marie DIDIOT

le 9 décembre 2015

Titre :

Biopolitique et barrières frontalières.

Le cas des frontières de l'Inde.

JURY

M. François DURAND DASTES, Professeur émérite, Université Paris VII Denis Diderot, Président du jury

M. Stéphane ROSIERE, Professeur, Université de Reims Champagne-Ardenne, Directeur de Thèse

Mme Anne-Laure AMILHAT SZARY, Professeure, Université Joseph Fourier, Grenoble, Rapporteur

M. Michel FOUCHER, Professeur, Collège d'études mondiales, FMSH, Paris, Rapporteur

M. Régis MATUSZEWICZ, Maître de conférences, Université de Reims Champagne-Ardenne, Examinateur

A mes grands-peres,

Pour Charline.

Remerciements

C’est un moment particulièrement émouvant de terminer une thèse. C’est aussi l’occasion de remercier tous ceux sans qui rien n’aurait été possible, ceux qui ont activement contribué à mes recherches, et ceux qui ont tout simplement su être là dans les périodes difficiles et les moments de doute.

Je voudrais remercier tout particulièrement Chacha et Patsy Pouvelle, ainsi qu’Abhijit qui m’ont transmis leur passion pour le monde indien et qui m’ont fait découvrir ce pays incroyable. Merci également à mon directeur, Stéphane Rosière de m’avoir encouragée et accompagnée tout au long de ces quatre années pendant lesquelles j’ai cumulé mes emplois et mes recherches. Merci à mes proches, famille et amis, d’avoir été patients, d’avoir accepté de moins me voir, et d’avoir été d’un soutien précieux dans cette longue et exigeante entreprise, ponctuée par de nombreux problèmes de santé.

Je voudrais dire également un grand merci à ma petite sœur, qui a réalisé les cartes qui illustrent cette thèse et qui a toujours su trouver les mots justes quand je doutais. Merci à Hélène, Clémence et Stéphanie pour leurs relectures attentives et leur bienveillance. Merci à Vincent Lelièvre, Sandrine Lemaire et Anne Descamps de m’avoir appris à structurer ma pensée et de m’avoir enseigné leurs méthodes de travail. Merci enfin aux membres de mon jury qui ont accepté de prendre le temps de se pencher sur mon travail.

Merci à Chloé, Virginie, Sarah, Juliette, Noémie, Gwen, Joshua, Emélie, Alexandre, Jean-Pierre, Sylvie, Benjamin, Corentine, Rémi, Régis, Delphine, Charlène, Tiphaine, Germain et tous les autres, ceux sans qui la vie aurait aussi peu de saveur qu’un curry sans épices. Et merci à mes parents et mes grands-parents pour tout ce qu’ils m’ont donné, cette thèse est aussi la leur.

Résumé

Mots-clés : Inde, frontière, barrière frontalière, biopolitique, teichopolitique, indésirables

RESUME – Loin de disparaître dans le cadre de la mondialisation des échanges, les frontières de l'Union indienne s'effacent devant certains flux pour se manifester vivement devant les flux jugés indésirables. Parallèlement au renforcement des contrôles des passages transfrontaliers, trois des six dyades de l'Union indienne font l'objet d'une teichopolitique, c'est-à-dire de la construction d'une barrière frontalière. Ces trois barrières ont pour objectif de réorienter tous les flux vers des points de passage où un tri est effectué entre les flux qui peuvent entrer sur le territoire et ceux qu'il convient de refouler. Les flux sont ainsi hiérarchisés en fonction de leur degré de désirabilité. Ils sont alors traités de manière différentielle en fonction des risques qu'ils représentent pour la sécurité de la société indienne. Les principaux flux indésirables sont les migrations clandestines, les trafics illicites et illégaux et les mouvements d'activistes dont les projets vont à l'encontre des intérêts indiens. L'hypothèse principale de cette thèse est que les trois barrières frontalières érigées par le gouvernement indien depuis le début des années 2000 sont des dispositifs biopolitiques dans la mesure où leur objectif est de filtrer les flux pour empêcher les entrées indésirables sur le territoire indien. Bien plus, ces barrières sont les manifestations de la radicalisation contemporaine du biopouvoir indien. L'objectif de cette thèse est d'appliquer une réflexion biopolitique à l'analyse des barrières frontalières indiennes et de poser les bases d'un système explicatif de ces phénomènes. Cette recherche a été initiée afin de mieux appréhender la théorisation de ces objets géographiques et géopolitiques.

Abstract

Biopolitics and border barriers. The case of indian borders.

Keywords : India, border, border barrier, biopolitics, teichopolitics, unwelcome flows

ABSTRACT – Far from disappearing in the era of globalization, Indian Union borders are no longer policed against some immigration flows; conversely, they have been tightened against other unwelcome flows. In parallel with the reinforcement of cross-border flow controls, three of the six Indian land borders have been subjected to teichopolitics, that is to say the erection of border barriers. The aim of these border barriers is to redirect all the cross-border flows towards checkpoints, where they are sorted into different groups, namely those that are allowed in and those that are to be rejected. Thus prioritized in terms of social desirability, they are dealt with according to the risks they represent for Indian society. The main unwelcome flows are induced by clandestine migrants, traffickers and activists, whose plans can run counter to Indian interests. The main hypothesis of this research is that the three border barriers created by the Indian government since the beginning of the millenium are biopolitical devices. Indeed, their objective is to filter cross-border flows to prevent the unwelcome from entering the Indian territory. Moreover, these barriers manifest the contemporary radicalisation of Indian biopower. The aim of this thesis is to apply a biopolitical approach to the analysis of Indian border barriers and to propose an explanatory system for the understanding of this geopolitical phenomenon. This research was initiated in order to evolve a theory concerning these geographical and geopolitical factors.

Liste des abréviations

ASEAN – Association of Southeast Asian Nations

BDR – Bangladesh Rifles

BGB – Border Guards Bangladesh

BJP – Bharatiya Janata Party

BNP – Bangladesh National Party

BOP – Border OutPost

BRO – Border Road Organization

BSF – Border Security Force

BTA – Border Trade Arrangement

CPWD – Central Public Work Department

ISI – Inter-Services Intelligence (Pakistan)

JKLF – Jammu and Kashmir Liberation Front

KCF – Khalistan Commando Force

LCS – Land Custom Station

LoC – Line of Control (Cachemire)

MHA – Ministry of Home Affairs (of India)

NISASEA – Northeast India, South Asia, Southeast Asia

NPCC – National Projects Construction Cooperation Limited (India)

NSCN – National Socialist Council of Nagaland

PoTA – Prevention of Terrorism Act

RSS – Rashtriya Swayamsevak Sangh (Association des volontaires nationaux)

SAARC – South Asian Association for Regional Cooperation

SAFTA – South Asia Free Trade Agreement

SAPTA – South Asian Preferential Trade Agreement

SLORC – State Law and Order Restoration Council (Burma)

SPDC – State Peace and Development Council (Burma)

ULFA – United Liberation Front of Assam

VHP – Vishwa Hindu Parishad (Assemblée universelle hindoue)

Table des matières

Remerciements 7

Résumé 8

Abstract 9

Liste des abréviations 11

Table des matières 12

Table des figures 16

Table des cartes 17

Avant-propos 19

Introduction générale – Unité et diversité des barrières frontalières, vers une théorisation géopolitique de ces objets géographiques ? 21

Première partie – Les frontières internationales, entre désuetude et revivalisme *31*

Introduction – La frontière, élément constitutif de l'Etat et des relations internationales 33

Chapitre 1 – Mondialisation et remise en cause du modèle étatique et de la pertinence des frontières internationales 37

11 – L'Etat, échelon de référence classique des relations internationales 38

111 – La souveraineté territoriale, attribut essentiel de l'Etat 38

112 – Les fonctions de la frontière interétatique 42

113 – Le système international, une association d'Etats aux compétences analogues 45

12 – La mondialisation à l'œuvre et la montée des forces transnationales : la contestation des monopoles étatiques 47

121 – L'influence croissante des acteurs non-étatiques dans le méta-jeu mondial : rôles secondaires ou contre-pouvoirs ? 48

122 – La rationalité marchande appliquée à la planète 52

123 – Circuler dans l'espace monde : une mobilité différenciée selon les flux 55

13 – La remise en cause de la légitimité de l'Etat et de la pertinence des frontières 57

131 – Le déclin de la souveraineté étatique 58

132 – Quel avenir pour la souveraineté territoriale ? Vers la fin annoncée des territoires ? 61

133 – Les frontières dans la modernité liquide 63

Conclusion partielle du chapitre 1 65

Chapitre 2 – Les frontières au cœur des velléités étatiques de reterritorialisation : des outils biopolitiques 67

21 – De la politique à la biopolitique, vers une gouvernementalité de la vie 68

211 – Le biopouvoir, discipline des corps et biopolitique des populations 69

212 – Les dispositifs du biopouvoir : gouverner le vivant et maîtriser les comportements 72

213 – Biopolitique radicale et thanatopolitique 75

22 – Prévenir les risques inhérents à la modernité liquide : l'élargissement de l'horizon biopolitique 79

221 – A la recherche de la biolégitimité, l'Etat garant de la sécurité collective 80

222 – Le changement de nature des préoccupations sécuritaires au cœur de la modernité liquide 82

223 – La construction d'un discours sécuritaire dans les démocraties contemporaines 86

23 – Les frontières au centre des stratégies de contrôle des Etats biopolitiques : filtrer pour prévenir les risques 90

231 – L'impossible hermétisation du territoire et la gestion de la perméabilité 90

232 – Les dispositifs de contrôles frontaliers, entre technologie, virtualisation et flexibilisation 93

233 – Les frontières interétatiques : simples discontinuités politiques ou frontières de statuts ? 96
Conclusion partielle du chapitre 2 97

Chapitre 3 – Les barrières frontalières, archaïsmes inadaptés ou innovations du biopouvoir ? 99
31 – La multiplication des murs dans le monde depuis le début des années 2000 : une conséquence paradoxale de la mondialisation ? 100
311 – L'omniprésence des murs dans l'Histoire : marquer et protéger le territoire 101
312 – La floraison des barrières frontalières depuis la chute du mur de Berlin : vers le contrôle des flux de populations civiles 105
313 – Caractéristiques et localisation des barrières frontalières contemporaines 108
32 – Unité et diversité des barrières frontalières : des ouvrages monumentaux et onéreux, inadaptés ? 111
321 – Essai de typologie des barrières frontalières contemporaines 111
322 – Le déploiement de moyens humains et financiers colossaux 115
323 – Des résultats mitigés malgré les moyens employés : des dispositifs inadaptés à leurs cibles ? 118
33 – Les fonctions biopolitiques des barrières frontalières : contrôler, signifier, polariser 120
331 – Des dispositifs biopolitiques de contrôle des flux transfrontaliers 121
332 – L'économie politique des barrières frontalières, des messages à destination de l'opinion publique 123
333 – La symbolique de la barrière : un instrument de polarisation extrême de l'espace 125
Conclusion partielle du chapitre 3 128

Conclusion partielle de la première partie : Le changement de nature des frontières post-westphaliennes 131

Deuxième partie - La forteresse indienne, entre ouverture au monde et repli sur soi 133

Introduction – L'Asie du Sud, terre de frontières « compliquées » 135

Chapitre 4 – L'originalité de la problématique frontalière de l'Union indienne : diversité des contextes et constante nationaliste 139
41 – Une enveloppe frontalière composite représentative des différentes étapes de la construction territoriale de l'Union indienne 140
411 – La construction de l'empire britannique des Indes et l'unification politique de l'Asie du Sud 141
412 – Indépendance et Partition : une nouvelle carte politique se dessine 144
413 – La géopolitique du sous-continent indien après 1947 : l'Inde au cœur de la poudrière sud-asiatique 150
42 – Identité indienne et nationalisme hindou : l'hindouisation de la nation indienne 154
421 – L'échec de l'idéal séculariste de Nehru et la montée des partis nationalistes en Inde 155
422 – Le nationalisme hindou, un phénomène socio-culturel en progression constante dans l'Inde contemporaine 159
423 – Hindouisation de l'espace public indien et stratégie ségrégative aux dépens des minorités : xénophobie ou islamophobie ? 161
43 – Entre méfiance et coopération, l'intégration régionale et mondiale de l'Union indienne 164
431 – Le poids de l'Inde en Asie du Sud : macrocéphalie indienne et méfiance des autres Etats 165
432 – L'Inde dans la SAARC : une coopération régionale économique bénéfique ? 170
433 – L'Inde dans la mondialisation : tradition protectionniste et intégration nécessaire 175
Conclusion partielle du chapitre 4 179

Chapitre 5 – Eriger une barrière de sécurité le long de la frontière indo-pakistanaise, un mal nécessaire ? 181
51 – Les enjeux sécuritaires du conflit indo-pakistanais au Cachemire 183
511 – Le contentieux initial : le Cachemire disputé 184
512 – Le Cachemire dans les différends indo-pakistanais depuis 1950 187
513 – La guérilla islamiste au Cachemire depuis 1987 191

52 – Normalisation et barriérisation : le paradoxe des relations indo-pakistanaises depuis 2003 _____ 197
521 – Les ambiguïtés de la stratégie pakistanaise à l'égard de l'Inde depuis les années 1980 : « la diplomatie du désordre » (Jaffrelot, 2004) _____ 198
522 – Les limites de la normalisation des relations indo-pakistanaises : processus de paix, dialogue composite et dérégulation de la violence transnationale _____ 201
523 – La construction d'une barrière frontalière le long de la dyade indo-pakistanaise non contestée _____ 206
Conclusion partielle du chapitre 5_____ 211

Chapitre 6 – Clôturer la frontière indo-bangladaise pour endiguer les flux indésirables _____ 215
61 – Genèse et démarcation d'une longue frontière composite au tracé complexe et contesté _____ 216
611 – La conception de la ligne Radcliffe en 1947, une frontière internationale inédite _____ 217
612 – Un processus de démarcation encore inachevé _____ 221
613 – La plus grande concentration d'enclaves au monde le long de la dyade indo-bangladaise ___ 225
62 – Le développement des flux transfrontaliers indésirables le long de la dyade indo-bangladaise ___ 229
621 – L'explosion de l'immigration clandestine bangladaise vers l'Union indienne _____ 230
622 – Les flux transfrontaliers entre commerce régulier, échanges illicites et trafics interdits _____ 235
623 – Activismes et extrémismes : le spectre de la menace terroriste _____ 238
63 – La clôture de l'intégralité de la dyade indo-bangladaise _____ 242
631 – Un processus institutionnel de longue haleine et le tournant sécuritaire de 2001 _____ 243
632 – La construction de la plus longue barrière frontalière du monde (1986-2015) _____ 247
633 – Les conséquences de la réalisation de la teichopolitique le long de la frontière indo-bangladaise _____ 254
Conclusion partielle du chapitre 6_____ 258

Chapitre 7 – La politique d'endiguement limité à la frontière indo-birmane, clôturer pour mieux contrôler _____ 261
71 – Rébellions et trafics entre le Nord-Est indien et la Birmanie : la formation d'une zone d'ombre dans les marges montagneuses _____ 262
711 – Le Nord-Est indien : enclavement et troubles séparatistes_____ 263
712 – Les marges montagneuses birmanes entre isolement et rébellion _____ 267
713 – Criminalisation de la zone frontalière indo-birmane et connivence entre rebelles, trafiquants et agents de l'Etat _____ 271
72 – Développement des relations bilatérales indo-birmanes et gestion problématique de la frontière terrestre _____ 275
721 – L'ouverture progressive de la Birmanie au monde extérieur _____ 276
722 – Le développement de la coopération entre l'Union indienne et la Birmanie _____ 278
723 – La frontière terrestre : une épine dans la coopération indo-birmane en plein renouveau ____ 281
73 – Clôturer la frontière pour en reprendre le contrôle : une décision politique bilatérale aux conséquences socio-spatiales polémiques _____ 283
731 – L'accord entre les deux gouvernements sur la nécessité de clôturer une partie de la frontière indo-birmane_____ 284
732 – Un chantier ralenti par la contestation populaire et les contentieux territoriaux non réglés __ 287
733 – Quelles perspectives pour la gestion de la frontière indo-birmane ?_____ 290
Conclusion partielle du chapitre 7_____ 293

Conclusion partielle de la deuxième partie : l'Asie du Sud, un observatoire privilégié de la durcification des pratiques frontalières contemporaines ? _____ 296

Troisième partie - Analyse de l'aspect biopolitique des teichopolitiques indiennes _____ 299

Introduction – Mise en perspective des teichopolitiques indiennes au cœur d'un système biopolitique cohérent_____ 301

Chapitre 8 – La biopolitisation de la société indienne au XX^{ème} siècle _____ 305

81 – La fondation d'un Etat à vocation biopolitique (1947-1950) _____ 306
811 – L'appareil étatique indien : structure fédérale et pouvoir central fort _____ 306
812 – Les ambitions biopolitiques de la Constitution indienne _____ 308
82 – Les mesures gouvernementales pour assurer la pérennité de l'Union indienne _____ 310
821 – Maîtriser la croissance démographique et parvenir à l'autosuffisance alimentaire: une nécessité devenue urgence dès 1960 _____ 311
822 – Du socialisme à l'indienne à la libéralisation de l'économie : développement et décollage de la puissance indienne _____ 314
83 – La gestion des relations entre l'intérieur et l'extérieur de la bulle biopolitique par l'Etat indien __ 315
831 – La dialectique inclusion-exclusion propre à la bulle biopolitique indienne _____ 316
832 – La hiérarchisation des flux étrangers sur l'échelle de la désirabilité indienne _____ 317
833 – Les frontières de l'Union indienne : des filtres biopolitiques _____ 320
Conclusion partielle du chapitre 8 _____ 320

Chapitre 9 – Universalité et particularismes des teichopolitiques indiennes _____ 323
91 – Teichopolitiques et communication en Inde au XXI^{ème} siècle _____ 324
911 – Les barrières frontalières indiennes : des machines du biopouvoir qui s'inscrivent dans une époque particulière _____ 324
912 – L'aspect performatif des barrières frontalières indiennes _____ 325
913 – L'économie politique de la construction d'une barrière frontalière en Inde _____ 326
92 – Les barrières frontalières indiennes, entre caractéristiques générales et particularités régionales 328
921 – Le seuil d'émergence des barrières frontalières indiennes : la prégnance du contexte régional _____ 328
922 – Le fonctionnement biopolitique des barrières frontalières indiennes _____ 331
923 – La construction des barrières frontalières par des entreprises gouvernementales : une particularité indienne _____ 332
93 – Les barrières frontalières : des manifestations de la radicalisation du biopouvoir indien _____ 334
931 – La militarisation à outrance des zones frontalières autour de l'Union indienne _____ 334
932 – La pérennisation de l'état d'exception dans les zones frontalières au nom de la sécurité nationale _____ 336
933 – De la biopolitique à la thanatopolitique : les frontières meurtrières _____ 336
Conclusion partielle du chapitre 9 _____ 338

Conclusion partielle de la troisième partie : les barrières frontalières indiennes, des manifestations de la radicalisation contemporaine du biopouvoir indien _____ 341

Conclusion générale – Les barrières frontalières indiennes, symptômes de la radicalisation des biopouvoirs contemporains _____ 343

Bibliographie _____ 347

Table des figures

Figure 1: Evolution de la population sud-asiatique entre 1980 et 2014 ____ *166*
Figure 2: Répartition de la population sud-asiatique par Etat en 1990 ____ *167*
Figure 3: Répartition de la population sud-asiatique par Etat en 2014 ____ *167*
Figure 4: Evolution des importations indiennes en provenance des pays membres de la SAARC ____ *173*
Figure 5: Evolution des exportations indiennes à destination des pays membres de la SAARC ____ *173*
Figure 6: Evolution des importations et des exportations de l'Inde entre 1996 et 2014 ____ *174*
Figure 7: deux perceptions opposées de la situation au Cachemire (Source: le monde diplomatique, 2009) __ *187*
Figure 8: la cérémonie de la relève de la garde à Wagha (Source: bsf.nic.in) ____ *196*
Figure 9: le Temple d'or après l'assaut indien en 1984 (source: www.punjabrise.com) ____ *200*
Figure 10: Evolution du commerce indo-pakistanais depuis 2001 (Source: Ministère du commerce et de l'industrie de l'Union indienne) ____ *203*
Figure 11: Vue satellite des postes de contrôle frontaliers de Wagha et Attari (source: Googlemap) ____ *204*
Figure 12: La clôture indo-pakistanaise (Source: MHA 2008, p.31) ____ *207*
Figure 13: Etat du chantier de clôture de la frontière indo-pakistanaise (Source: MHA 2015, p.34) ____ *207*
Figure 14: Une patrouille pakistanaise le long de la clôture (Source: MHA, 2011, p.42) ____ *208*
Figure 15: Etat du chantier d'éclairage de la clôture indo-pakistanaise (Source: MHA 2015, p.34) ____ *208*
Figure 16: L'éclairage nocturne de la clôture indo-pakistanaise (Source: MHA, 2010, p.31) ____ *209*
Figure 17: Bilan des postes-frontière à construire (Source: MHA 2015, p.34) ____ *209*
Figure 18: le poste-frontière de Mohan au Rajasthan (Source: MHA 2012, p.51) ____ *210*
Figure 19: Une patrouille de la BSF à dos de dromadaire (Source: MHA 2012, p.49) ____ *210*
Figure 20: Carte publiée en 1947 représentant le Radcliffe Award (source: theguardian.com) ____ *221*
Figure 21: Avancée de la démarcation de la frontière indo-pakistanaise puis indo-bangladaise (source: Van Schendel, 2005) ____ *223*
Figure 22: Une concentration d'enclaves indo-bangladaises (Source: Jones, 2009) ____ *226*
Figure 23: Le corridor de Dohogram (Source: Van Schendel, 2002) ____ *228*
Figure 24: Evolution des travaux de clôture le long de la frontière indo-bangladaise en fonction des gouvernements indiens (Réalisé par l'auteur d'après les données du MHA) ____ *246*
Figure 25: Récapitulatif de la phase I des travaix de clôture de la frontière indo-bangladaise (source: MHA, 2005, p.176) ____ *248*
Figure 26: Evolution des travaux de clôture par Etat fédéral durant la phase 2 (Source: MHA, 2005-2015) ___ *248*
Figure 27: La clôture indo-bangladaise (Source: MHA, 2014, p.42) ____ *249*
Figure 28: Etat de l'avancée des travaux de clôture en décembre 2014 (ource: MHA, 2015, p.32) ____ *250*
Figure 29: Vue de l'intérieur de la clôture indo-bangladaise (Source: MHA, 2013, p.29) ____ *250*
Figure 30: Système d'éclairage le long de la clôture au Bengale occidental (Source: MHA, 2012, p.48) ____ *251*
Figure 31: Etat de la construction de routes de patrouille en décembre 2014 (Source: MHA, 2015, p.33) ____ *251*
Figure 32: Etat de l'éclairage de la clôture indo-bangladaise en décembre 2014 (Source: MHA, 2015, p.33) __ *252*
Figure 33:Une patrouille de la BSF le long de la clôture (Source: bsf.nic.in) ____ *252*
Figure 34: Bilan des postes de garde actifs et en projet (Source: MHA, 2015, p.31) ____ *253*
Figure 35: Le poste de garde de Madhugiri (Source: bsf.nic.in) ____ *253*
Figure 36: Evolution du nombre d'intrus appréhendés par la BSF (Source: MHA, 2009-2015) ____ *254*
Figure 37: Comparaison des bilans annuels de la BSF (Source: MHA, 2009-2015) ____ *255*
Figure 38: Contrôle d'un musulman réalisé par une patrouille de la BSF (Source: bsf.nic.in) ____ *256*
Figure 39: Une porte de la clôture indo-bangladaise (Source: bsf.nic.in) ____ *257*
Figure 40- La clôture de Moreh en 2013 (source: bbc.co.uk) ____ *289*
Figure 41: Vue satellite de la clôture de Moreh (Source : Google Earth) ____ *291*
Figure 42: Le slogan "we two, our one" inscrit à l'arrière d'un camion (photo prise par l'auteur) ____ *312*
Figure 43: L'indésirabilité biopolitique indienne, une combinaison de facteurs ____ *319*
Figure 44: L'éclairage nocturne de la barrière frontalière indo-bangladaise (Source: MHA, 2015, p.35) ____ *332*
Figure 45: Vues de l'integrated checkpost d'Attari au Pendjab (source: MHA, 2015, p.44) ____ *333*

Figure 46: Une patrouille de la BSF, des hommes en armes le long d'une frontière pacifiée (source: www.bsf.nic.in) _____ *335*
Figure 47: Bilan des incidents, arrestations et morts dans le Nord-Est indien entre 2007 et 2014 (source: MHA, 2015, p.10) _____ *337*
Figure 48: Evolution du nombre d'extrémistes arrêtés, tués ou en reddition dans le Nord-Est indien entre 2007 et 2014 (source: MHA, 2015, p.11) _____ *337*
Figure 49: Evolution des incidents recensés et du nombre de tués dans le Nord-Est indien entre 2007 et 2014 (source: MHA, 2015, p.10) _____ *337*

Table des cartes

Carte 1: Répartition mondiale des barrières frontalières contemporaines _____ *109*
Carte 2: La correspondance entre ceintures de deuil et barrières frontalières _____ *110*
Carte 3: L'Asie du Sud politique _____ *138*
Carte 4: Les bouleversements géopolitiques consécutifs à la Partition de l'Asie du Sud _____ *149*
Carte 5: La SAARC, une association sud-asiatique _____ *171*
Carte 6: La frontière indo-pakistanaise _____ *182*
Carte 7: Le Cachemire divisé : une région, trois souverainetés _____ *186*
Carte 8: Les enjeux géopolitiques de la gestion de la porosité de la frontière indo-pakistanaise _____ *213*
Carte 9: L'environnement politique du Bangladesh _____ *216*
Carte 10: Les Etats indiens frontaliers de la Birmanie _____ *262*
Carte 11: Les Etats du Nord-Est indien _____ *264*
Carte 12: Les étapes de l'annexion de la Birmanie par les Britanniques au XIX^{ème} siècle _____ *268*
Carte 13: L'ASEAN et la SAARC en Asie, deux associations complémentaires ? _____ *279*
Carte 14: La Birmanie, un espace carrefour aux marges instables _____ *294*
Carte 15: Etats et territoires de l'Union indienne (source: www.embassyofindia.mg) _____ *307*
Carte 16: Le seuil indien de barriérisation, une combinaison de facteurs politiques, socio-économiques et religieux _____ *330*

Avant-propos

Jamais je n'aurais pensé, lorsque j'ai commencé à travailler sur les barrières frontalières, que ce sujet serait d'une actualité aussi brûlante au moment de tirer les conclusions de ma thèse. Après la révolution en Syrie en 2011, quatre ans de guerre civile ont poussé des millions de Syriens à migrer vers la Turquie puis vers l'Europe. Cet exode massif de Syriens a provoqué une crise des réfugiés aux portes de l'Europe mais aussi à l'intérieur de l'espace Schengen. A l'heure où j'écris ces lignes, plus de quatre millions de migrants syriens sont regroupés dans les camps de réfugiés qui se sont multipliés en Turquie et des centaines de milliers d'autres sont parvenus à entrer à l'intérieur de l'Union européenne. Plusieurs millions de Syriens qui sont restés dans leur pays d'origine pourraient eux aussi choisir de rejoindre l'Europe dans un futur proche.

Devant l'afflux sans précédent de migrants, notamment syriens, les pays européens sont divisés quant à l'attitude à adopter. Si dans un premier temps Angela Merkel a insisté pour que l'Union européenne fasse preuve d'humanité et intègre les migrants, l'opposition des opinions publiques hostiles à cet accueil de migrants étrangers a rendu chaque prise de position délicate pour les dirigeants européens. Les Etats européens se sont entendus en faveur d'une répartition équitable des migrants par pays, mais, en septembre 2015, une réunion en urgence des dirigeants européens a abouti au déblocage d'un milliard d'euros d'aides aux pays d'accueil et aux associations humanitaires, afin d'améliorer la situation des réfugiés là où ils sont actuellement et d'ainsi endiguer les vagues de réfugiés vers l'Union européenne.

Cette situation est une manifestation évidente de la biopolitisation des sociétés contemporaines qui se concentrent sur leurs intérêts particuliers, au détriment des individus qui n'appartiennent pas à leur population. Ce racisme d'Etat inhérent à la biopolitique est ici à peine masqué. Les efforts consentis par l'Union européenne ont pour objectif de fixer les migrants là où ils sont déjà installés, afin de les empêcher d'aller plus à l'Ouest.

Les conséquences de cette crise des migrants sur les pratiques frontalières européennes ont été immédiates. La Hongrie a d'ores et déjà entrepris de fermer sa frontière avec la Serbie et d'y installer des barbelés pour stopper les migrants. L'Allemagne a par ailleurs renforcé les contrôles le long de ses frontières alors que celles-ci s'inscrivent à l'intérieur de l'espace Schengen. De même, FRONTEX, le programme de surveillance des frontières extérieures de l'Union européenne, a été renforcé à grands coups de millions d'euros.

Même au cœur de l'espace de libre-échange le plus avancé au monde, des clôtures de barbelés sont érigées le long de certaines frontières devant la pression migratoire. Une preuve supplémentaire que la mondialisation ne conduira pas à l'indifférenciation de l'espace mais au contraire à sa différenciation croissante selon des critères politiques et socio-économiques.

Marie Didiot, le 25 septembre 2015

Introduction générale – Unité et diversité des barrières frontalières, vers une théorisation géopolitique de ces objets géographiques ?

Depuis quelques années, les études sur les 'barrières frontalières' se multiplient dans des disciplines diverses telles que la géographie (Newman, Paasi, 1998), la géopolitique (Foucher, 2007 ; Ballif, Rosière, 2009 ; Rosière, Jones, 2012 ; Jones, 2012), la philosophie politique (Brown, 2009), le droit international (Sorel, 2010) et l'économie (Saada, 2010). Plus qu'un sujet à la mode, la fermeture partielle de certaines frontières interétatiques est révélatrice de quelques paradoxes propres à notre époque et l'analyse de ce phénomène permet de mettre en lumière des évolutions parfois inattendues de nos sociétés. En effet, alors que certains économistes, à l'instar de Kenichi Ohmae, prédisaient dans les années 1990 l'avènement d'un « *borderless world* », un « *monde sans frontières* » (Ohmae, 1990), tout acquis au capitalisme néolibéral, on assiste au contraire depuis le début des années 2000 à un phénomène de repli sur soi de la part de quelques Etats parmi les plus intégrés aux circuits de la mondialisation, qui prend la forme d'un processus de *rebordering* (Andreas, Snyder, 2000 ; Andreas, Biersteker, 2003 ; Brunet-Jailly, 2007) ou reterritorialisation[1] et se traduit par le renforcement des contrôles le long de leurs frontières. Corollaire de l'effacement relatif de certaines frontières à travers la suspension partielle de quelques-unes de leurs fonctions, ce processus de *rebordering* est notamment matérialisé par les barrières de voisinage qui fleurissent le long des discontinuités socio-économiques les plus marquées de la planète. Seule l'Océanie et dans une moindre mesure l'Amérique du Sud sont épargnées par ce phénomène dont l'ampleur ne cesse de croître partout ailleurs. Ainsi, les Etats-Unis, l'Union européenne, Israël, mais aussi l'Inde et l'Arabie Saoudite, blindent leurs frontières en les doublant d'obstacles physiques agrémentés d'équipements ultra-sophistiqués et exercent un contrôle minutieux des flux de marchandises ou de personnes candidats à l'entrée sur leur territoire. Les estimations quant à la mesure de ces fermetures partielles diffèrent toutefois selon les auteurs. Selon Michel Foucher, « *si tous les projets annoncés étaient réalisés, s'ajoutant aux barrières existantes – Koweït/Irak, Chypre, Sahara occidental –, la longueur totale de ces clôtures atteindrait près de 18 000km* » (Foucher, 2007, p.85), alors que selon Florine Ballif et Stéphane Rosière, il y aurait « *39 692km de frontières « fermées », soit 16% du linéaire mondial de frontières et près du double du chiffre proposé par Michel Foucher*[2] » (Ballif, Rosière, 2009, p.197). Si l'érection d'un mur le long

[1] A propos de la notion de reterritorialisation : « *l'augmentation des flux internationaux remet en question notre conception traditionnelle de la territorialité : c'est la déterritorialisation. En retour, une conception du territoire est toujours présente, mais la transformation du contexte sociopolitique entraine une (re) conception de ce dernier : c'est la reterritorialisation* » (Beaulieu-Brossard, David, 2013).

[2] Florine Ballif et Stéphane Rosière intègrent cependant à leurs calculs les marches et les fronts, qu'ils considèrent comme des frontières « fermées », alors que Michel Foucher se contente de recenser les 'barrières'.

d'une frontière reste une mesure exceptionnelle, ces édifices sont le symbole de la durcification contemporaine des pratiques frontalières. Cette tendance semble aller à l'encontre de la logique mondialisatrice qui préside à l'évolution de l'organisation du monde depuis plus de vingt ans, mais loin d'être une aporie, ce paradoxe apparent est révélateur de la complexification de la géopolitique mondiale et des rapports entre pouvoir et territoire[3] (Razac, 2013) qu'il convient de décortiquer pour en comprendre les ressorts et les enjeux.

Il convient, avant d'aller plus loin, de s'arrêter sur quelques considérations langagières. L'expression générique 'barrière frontalière', que j'ai utilisée dans le titre de cette thèse, désigne « *tout type de construction séparatrice* » (Ballif, Rosière, 2012, p.196), mais présente l'inconvénient de réduire sémantiquement ce phénomène à la construction d'un obstacle, en éludant les dispositifs annexes, les installations qui encadrent les passages à la frontière et le processus politique qui conduit à la réalisation d'un tel projet. Par cette expression j'entends désigner ici les dispositifs de renforcement des contrôles frontaliers qui allient obstacles physiques, systèmes annexes de surveillance – c'est-à-dire les contingents humains et les équipements électroniques – et aménagements pour les traversées, que l'on appelle *checkpoints* (Ritaine, 2009). Celle-ci est préférée au terme 'mur', souvent utilisé dans la littérature sur ce sujet, notamment par Wendy Brown, car il fait référence à un certain type de barrières frontalières, caractérisées par leur aspect matériel dur, opaque et permanent. De même, j'éviterai le terme 'clôture', qui fait référence aux barrières frontalières constituées de fils barbelés, qui peuvent cependant être aussi très solides et permanentes. Je ne reprendrai pas non plus l'expression « *border walls* », « *murs frontaliers* » de Reece Jones, pour les mêmes raisons. Par ailleurs, si les « murs » et les « clôtures » sont les deux grands types principaux de barrières frontalières, je n'aborderai pas les marches ni les fronts – les deux autres types de frontières 'fermées' (Ballif, Rosière, 2009) –, qui selon moi ne répondent pas aux mêmes problématiques, et qui résultent la plupart du temps de contentieux militaires et/ou territoriaux. Cette classification théorique des barrières frontalières selon leur apparence concrète ne doit pas masquer la virtualisation croissante des contrôles, et nous verrons que la réalisation d'une barrière frontalière exclusivement virtuelle est possible et que la virtualisation des contrôles est de plus en plus fréquente. Par ailleurs, pour parler du renforcement des contrôles le long d'une frontière interétatique, plusieurs expressions reviennent souvent. On peut ainsi lire des études sur la 'barriérisation' ou la 'durcification' des frontières, l'accent est alors mis sur l'érection d'un obstacle. On peut également trouver le terme 'blindage' qui met en avant la difficulté à franchir ces frontières fortifiées, et qui fait oublier que ces dispositifs n'ont pas pour objectif de stopper les traversées, mais plutôt de les encadrer pour mieux les contrôler. Mais ces termes ne font aucunement référence aux stratégies des acteurs qui travaillent à cette barriérisation. Pour parler du processus plus général de matérialisation des frontières, incluant le processus politique en amont, Florine Ballif et Stéphane Rosière ont proposé le néologisme « *teichopolitique* » qui désigne « *toute politique de cloisonnement de l'espace, en général liée à un souci plus ou moins fondé de protection d'un territoire – et donc pour en renforcer le contrôle* » (Ballif, Rosière, 2009, p.194), néologisme repris en 2012 par Reece Jones lors de sa collaboration avec Stéphane

[3] On assiste ainsi à un « *mouvement généralisé de territorialisation des Etats, corollaire de l'ouverture des marchés nationaux, de l'intensité des phénomènes de circulation des biens et des idées et de la fluidité croissante des sociétés de la frontière* » (Foucher, 2007, p.10).

Rosière. Dans cette recherche, je ferai référence tantôt à la 'durcification' des frontières pour parler de la construction d'une barrière frontalière et de ses conséquences directes et indirectes dans l'organisation de la zone frontalière, tantôt aux *teichopolitiques* menées par les gouvernements bâtisseurs quand il sera question d'analyser en profondeur les logiques qui précèdent une telle 'durcification'.

Plusieurs interprétations des *teichopolitiques* contemporaines ont été développées ces dernières années. Wendy Brown voit ainsi dans la multiplication contemporaine des 'murs' le signe de l'érosion de la souveraineté de l'Etat-nation qui tente, en rendant le contrôle de ses frontières spectaculaire, de réaffirmer sa mainmise sur le territoire. Reece Jones y voit, quant à lui, la manifestation la plus évidente de la guerre globale contre le terrorisme. Dans un monde post-11 septembre, les Etats les plus exposés à la violence transnationale se concentrent sur la sécurisation de leur territoire et de leur population. Le renforcement des contrôles aux frontières ne doit cependant pas entraver les flux, et les barrières frontalières doivent répondre au double impératif de fluidité de la circulation et de sécurité maximale (Sparke, 2006). Alexandra Novosseloff et Frank Neisse ont, de leur côté, mené une série d'études de terrain le long de quelques barrières parmi les plus connues, et ont tenté de restituer de manière objective la situation concrète dans les zones traversées par ces barrières. Selon eux, ce phénomène de durcification des frontières est le symptôme d'une mondialisation négative – c'est-à-dire d'une mondialisation inégalitaire –, lui-même à l'origine d'une nouvelle donne dans les régions frontalières, porteuse de frustrations et d'incompréhensions, d'injustices. C'est un point de vue également défendu par Florine Ballif et Stéphane Rosière, pour qui « *les barrières séparant riches et pauvres fondent l'originalité des teichopolitiques contemporaines »* (Ballif, Rosière, 2009, p.197). D'un point de vue strictement économique, Julien Saada a montré comment le développement des contrôles frontaliers et la multiplication des projets de barriérisation ont contribué à la formation d'une véritable économie de la surveillance frontalière. Cette *teichoéconomie* (Ballif, Rosière, 2009) représente des milliards de dollars chaque année et est devenue un marché porteur, qui dynamise la recherche dans le secteur de la surveillance. En effet, loin de se limiter à la construction de « murs », la durcification de certaines frontières interétatiques s'accompagne d'une virtualisation des contrôles (Ceyhan, 2006), c'est-à-dire d'une concentration de moyens techniques et technologiques invisibles mais qui permettent de surveiller très étroitement la circulation des individus pour mieux les contrôler.

Les barrières frontalières en tant qu'objets géographiques, le processus politique qui précède leur construction, et les conséquences à plus ou moins grande échelle de la réorganisation de la zone frontalière suite à la réalisation de ces projets peuvent donc être analysés sous des angles très différents. C'est une thématique dont l'interdisciplinarité a été mise en avant en 2009 par Jean-Marc Sorel dans son ouvrage collectif Les murs et le droit international. Choisir un angle d'approche, c'est peut-être déjà réduire l'analyse en la formatant à un spectre caractérisé par des outils définis préalablement et des théories déjà formulées. Mais ce choix est nécessaire à la conduite d'une recherche scientifique rigoureuse et pertinente. J'ai choisi de m'intéresser aux barrières frontalières et aux problématiques qui leur sont liées d'un point de vue géopolitique. La géopolitique est entendue ici comme « *une méthode globale d'analyse de situations sociopolitiques concrètes envisagées en tant qu'elles sont localisées. Cette méthode, utilisée à des fins d'analyse, mais aussi de prévision et d'action, vise à rendre compte de la complexité*

des réalités géographiques : son outil privilégié est l'étude des faits tels qu'ils sont observables sur des jeux de carte géographiques d'échelles différentes. Ces faits, situés dans l'espace, doivent aussi être placés dans le temps : structures observables sur les temps longs, évènements faisant irruption sur des temps courts. Enfin, l'analyse géopolitique se nourrit de la multiplication d'études de cas, réalisées sur divers terrains […]. Entrent en priorité dans son champ d'observation : l'étude de la formation territoriale des Etats contemporains et de leurs frontières, les situations de tension actuelles et prévisibles, les phénomènes de construction nationale et étatique, les configurations ethniques, religieuses, politiques, économiques et idéologiques des sociétés civiles et des appareils d'Etat, les grandes représentations du monde des groupes dirigeants » (Foucher, 1986, p.14). L'étude de l'espace en tant qu'enjeu est en effet à mes yeux la façon la plus pertinente d'analyser la multiplication actuelle des barrières frontalières le long des discontinuités politiques et socio-économiques les plus marquées de la planète. Cette analyse ne doit cependant pas se concentrer uniquement sur les zones frontalières, qui sont naturellement au cœur du problème ; elle doit également être menée à plus petite échelle afin d'appréhender les situations régionales dans lesquelles se développent les conditions favorables à l'aboutissement d'un tel projet, mais aussi d'un point de vue global puisque les problématiques liées à la mondialisation et à la globalisation sont cruciales pour comprendre cette tendance des Etats à la reterritorialisation. Par ailleurs, la démarche géopolitique permet d'étudier les enjeux territoriaux en lien avec l'analyse des différents acteurs que sont les Etats, les partis politiques, les populations installées dans les zones frontalières, les migrants et les flux transfrontaliers en général, qu'ils soient humains, matériels ou financiers. L'étude des processus de construction des barrières frontalières ne se limite donc pas à ces objets seuls, elle doit nécessairement inclure une analyse pointue de l'orogenèse, des enjeux territoriaux nationaux et globaux et des acteurs qui les définissent et influent sur leur devenir. Dans le cadre d'une démarche géopolitique, on peut ainsi envisager les *teichopolitiques* contemporaines avec un œil de géographe, les remettre en perspective dans le cadre d'une démarche historique, analyser les conséquences sociologiques et économiques d'un tel phénomène à grande échelle… Tous ces angles d'approche sont complémentaires et n'en choisir qu'un serait réducteur pour analyser un sujet aussi vaste et protéiforme.

Malgré la publication récente d'ouvrages et d'articles consacrés aux barrières frontalières, le thème de la fermeture partielle des territoires reste à ce jour encore peu exploré par les travaux de recherche académique. Consacrer une thèse aux barrières frontalières, c'est avant tout tenter d'apporter un éclairage nouveau sur ces logiques de contrôle des populations en adoptant une démarche scientifique qui allie recherche conceptuelle et empirique. La méthode envisagée ici comporte ainsi un niveau descriptif et un niveau analytique double. Il s'agira d'analyser parallèlement les concepts fondamentaux liés au sujet (tel que celui de l'Etat-nation, la frontière, le territoire, la souveraineté et la mobilité internationale) et leurs évolutions récentes, et les données empiriques observées sur le terrain et récoltées dans les documents disponibles. La combinaison entre les idées-clés et les indicateurs permettra ainsi de produire une analyse complète dans le but ambitieux de proposer un modèle théorique permettant de comprendre les tenants et les aboutissants de la construction d'une barrière frontalière. Le principal axe de réflexion se situe dans la lignée des travaux déjà réalisés sur la question des barrières frontalières, à savoir le paradoxe remarquable entre l'ouverture progressive et irrésistible des

territoires encouragée par le processus de mondialisation et les fermetures localisées précisément là où les inégalités d'intégration sont les plus marquées. On remarque en effet que les flux s'intensifient et se déterritorialisent mais que certains d'entre eux, produits directs de la mondialisation de l'économie et des images, sont bloqués aux frontières, là où se cristallisent les contradictions de la modernité tardive : « *le monde que nous qualifions désormais de 'globalisé' recèle des tensions fondamentales entre l'ouvert et le barricadé, la fusion et la partition, l'effacement et la réinscription – des tensions qui, concrètement, prennent la forme de frontières toujours davantage libéralisées, mais qui, d'un autre côté, impliquent un déploiement sans précédent de moyens, d'énergie et de technologies destinées à fortifier ces frontières* » (Brown, 2009, p.7). Cette hiérarchisation et la sélection des flux (Sparke, 2006) sur la base de leur nature et de leur degré de 'désirabilité' à l'entrée des territoires les plus privilégiés et donc les plus difficiles d'accès est l'un des enjeux que je privilégierai dans cette recherche. Les flux humains sont les cibles principales du renforcement de ces contrôles, « *on est là au cœur du paradoxe de la mondialisation. En effet, si « société ouverte » il y a, l'ouverture concerne les capitaux et les flux financiers ou de marchandises, mais certainement pas les individus* » (Ballif, Rosière, 2009, pp.198-199). La schizophrénie actuelle des grands acteurs étatiques à l'égard des flux qui traversent leurs frontières est en effet une clé de compréhension centrale de la problématique des barrières frontalières contemporaines. Les Etats qui construisent ces barrières entendent contrecarrer les menaces relatives à la « *modernité liquide* » (Bauman, 2004), qui sont désormais volatiles et difficilement identifiables : « *ces dernières années, et plus particulièrement depuis les attentats du 11 septembre 2001 et la montée en puissance du terrorisme, les enjeux sécuritaires ont changé de nature. Il ne s'agit plus, en effet, de bloquer des armées aux frontières, mais de contrer des menaces asymétriques, transfrontalières et déterritorialisées, comme le terrorisme, l'immigration illégale ou les réseaux liés à la criminalité* organisée » (Novosseloff, Neisse, 2007, p.22). Le problème étant alors de comprendre comment une barrière physique peut protéger un territoire et sa population contre des menaces aussi diffuses et anonymes. Il existe un décalage fondamental entre la rhétorique qui justifie la mise en place de tels dispositifs et les moyens déployés pour procurer la protection désirée, et l'analyse de ce décalage me permettra de réfléchir au bénéfice politique que les barrières frontalières procurent aux démocraties qui les érigent, c'est-à-dire au crédit que la construction d'un mur et la mise en scène du contrôle des frontières d'un territoire ainsi sanctuarisé pour l'opinion publique apporte au courant politique qui a soutenu ce projet. La protection effectivement procurée par une barrière frontalière n'est pas optimale. Les barrières frontalières ne stoppent pas l'immigration clandestine et elles ne mettent pas le territoire et la population à l'abri d'actes terroristes. Comment justifier dans ces conditions la débauche d'énergie et la mise en œuvre de moyens colossaux par les gouvernements bâtisseurs pour parvenir à des résultats bien en-deçà des objectifs de départ ? L'analyse de l'économie politique des barrières frontalières nous aidera à répondre à cette question.

Pour réfléchir à ce phénomène de la multiplication des barrières frontalières, j'ai pris le parti de développer une étude de cas inédite dans ce domaine, à savoir l'étude des pratiques frontalières en Asie du Sud, et plus particulièrement en Inde. L'Asie du Sud est en effet la région du monde où la concentration de barrières frontalières est la plus élevée bien que celles-ci soient peu médiatisées par rapport à la barrière frontalière entre les Etats-Unis et le Mexique et au mur

entre Israël et la Palestine. Le gouvernement indien a ainsi doublé la partie Nord de sa frontière avec le Pakistan d'un mur de sécurité tandis que la partie Sud de cette même frontière est un *no man's land* miné et gardé par des milliers de soldats. De même, en 2002, de grands travaux ont été initiés pour clôturer les 4053km de frontières qui séparent l'Inde et le Bangladesh. Les travaux ne sont aujourd'hui pas terminés mais la plupart des portions de cette dyade sont clôturées. Plus récemment, la dyade entre l'Inde et le Myanmar a été équipée d'une barrière d'après une décision prise de manière unilatérale par le gouvernement indien. Les *teichopolitiques* indiennes sont remarquables car ces trois barrières correspondent chacune à une problématique différente. Dans les études menées sur les barrières frontalières, trois types principaux de justifications sont ainsi mis en avant : fermer pour protéger des incursions qui représentent une menace pour la sécurité intérieure, fermer pour endiguer une immigration clandestine indésirable, et fermer pour mettre fin aux trafics illicites ou illégaux, qui peuvent également représenter une menace pour la sécurité intérieure. Le mur de sécurité indo-pakistanais a été érigé à la suite du conflit du Cachemire, pour empêcher l'infiltration de *mujaiddin* pakistanais en territoire indien, la clôture indo-bangladaise a été mise en place pour réduire l'immigration bangladaise vers le Nord-Est indien, et la barrière entre l'Inde et le Myanmar a été construite pour mettre un terme aux trafics d'armes et de drogues en provenance du Triangle d'or. Le long de l'enveloppe frontalière d'un seul et même pays, l'Inde, nous sommes donc en présence des trois grands types de légitimation des barrières frontalières recensées par les chercheurs, bien que les trois composantes soient présentes dans la justification de chaque barrière frontalière mais à des degrés différents. Il sera intéressant d'analyser les trois processus dans leur singularité, puis de les comparer. La comparaison est possible et pertinente car les trois projets ont été réalisés dans le même pays, tous selon un processus démocratique, ils sont contemporains et ils ont tous les trois aboutis à la réalisation concrète d'une barrière frontalière.

J'ai fondé mon travail sur trois hypothèses principales. La première concerne les mutations récentes du rôle des frontières interétatiques. Les transformations des moyens de transport et de communication nous permettent aujourd'hui de nous déplacer et d'échanger sans limites. Les frontières, qui constituent l'enveloppe du territoire étatique, sont les membranes par lesquelles entrent et sortent les flux en provenance et à destination de ce même territoire, ainsi que les flux dont la destination se situe au-delà et qui transitent simplement par là. Les frontières sont donc plus que jamais les premiers remparts face aux incursions indésirables. Sont définis comme indésirables les flux qui sont considérés par le gouvernement en place comme dangereux pour la sécurité intérieure ou pour l'équilibre de la société considérée. Les frontières sont ainsi les instruments d'une véritable biopolitique, au sens foucaldien du terme, c'est-à-dire qu'elles participent à la préservation d'un espace de la sûreté et de la protection face à un extérieur menaçant. En effectuant un tri entre les flux qui peuvent entrer et ceux qu'il convient de bloquer aux portes du territoire, les frontières ont une fonction de filtre, et ce tri est nécessaire à la sauvegarde de la société en question. Les barrières frontalières s'inscrivent dans cette même logique biopolitique, puisqu'elles ont pour mission de matérialiser ce filtre à travers leurs deux éléments principaux : la barrière et *checkpoint* (Ritaine, 2009). Pour reformuler clairement ma première hypothèse, je dirai que, face à l'intensité inédite des flux de toutes natures qui traversent la planète et percent les frontières, les barrières frontalières sont la matérialisation de

biopolitiques locales, dont l'objectif est de contrer les menaces globales relatives à la modernité liquide (Bauman, 2004), et de protéger les privilèges de *établis* devant l'afflux de *marginaux* (Elias, Scotson, 1965).

Dans un deuxième temps, je me pencherai sur l'hypothèse déjà partiellement formulée plus haut, selon laquelle il existe une économie politique des barrières frontalières et que celle-ci est parfois, pour ne pas dire systématiquement, plus importante que l'efficacité réelle de la barrière et des dispositifs annexes installés à grands frais. En construisant une barrière frontalière, le gouvernement à l'origine du projet envoie un message clair à destination de l'opinion publique et montre qu'il prend en compte les préoccupations de la population et qu'il agit en conséquence. Les barrières frontalières ont un caractère performatif. Leur existence *de facto* crédite les forces politiques qui ont soutenu ces projets de la prise en compte des inquiétudes de la population. Elles mettent en scène le pouvoir étatique aux limites de son territoire, là où la plupart des moyens de contrôle sont concentrés. La barrière est en quelque sorte une vitrine de la politique intérieure du gouvernement bâtisseur, et réaffirme le contrôle de l'Etat sur ses marges, alors que l'origine des flux visés est extérieure. Même si, concrètement, les flux qui doivent être bloqués par ces barrières continuent de pénétrer le territoire, la barrière est massive, immuable, solide et gardée par des contingents en uniforme qui rassurent. Par exemple, dans le cas de l'Inde, mon hypothèse est que le meilleur argument électoral de la droite indienne aujourd'hui est la réalisation de la clôture indo-bangladaise, longue de près de 4000km, qui concrétise son argumentaire lancé à la fin des années 1990 contre l'immigration clandestine massive de travailleurs bangladais musulmans. Malgré sa relative inefficacité quant à sa mission principale, cette clôture symbolise l'opposition des droites indiennes à l'immigration clandestine musulmane.

Ma troisième hypothèse se rapporte, quant à elle, aux frontières doublées de barrières frontalières de l'Inde qui feront chacune l'objet d'une analyse singulière, et qui seront ensuite comparées. En partant du principe – qu'il me faudra démontrer – que les *teichopolitiques* indiennes répondent à des logiques communes, l'objectif de cette étude conjointe sera de repérer les mécanismes récurrents dans ces trois processus, d'interpréter théoriquement les phénomènes socio-politiques et spatiaux observés et de valider ou d'informer l'hypothèse selon laquelle l'Asie du Sud est un observatoire pertinent du développement des barrières frontalières, et d'étudier une autre hypothèse directement liée à la précédente selon laquelle il existe un « modèle indien ». Bien plus, il s'agira de tester ce « modèle indien » et de voir s'il est applicable ou non à d'autres barrières frontalières situées hors de l'Asie du Sud, et si malgré leur diversité, il est possible de trouver une certaine unité dans la pléthore de *teichopolitiques* qui s'offrent aujourd'hui à l'analyse. L'enjeu de l'élaboration de ce modèle est, à terme, de déterminer la possibilité – ou l'impossibilité – de théoriser le phénomène des barrières frontalières, et d'établir qu'il existe – ou qu'il n'existe pas – des 'régularités' (Claval, 1977) observables dans tous les processus de durcification frontalière.

Cette thèse comporte trois grandes parties, et se veut une réflexion en trois actes. La première partie intitulée « *Les frontières internationales entre désuétude et revivalisme* » pose la base théorique de ma recherche. L'objectif des trois chapitres qui la composent est de montrer dans quelle mesure le rôle des frontières interétatiques a récemment évolué, notamment à cause des

transformations profondes des sociétés contemporaines qui résultent de ce que l'on appelle la mondialisation. L'étude des frontières permettra tout naturellement d'introduire l'analyse des barrières frontalières et de la développer en relation avec les concepts de biopolitique et d'économie politique des murs. La deuxième partie de cette thèse, « *La forteresse indienne, entre ouverture au monde et repli sur soi* » sera quant à elle exclusivement consacrée à l'étude de cas, c'est-à-dire à l'analyse des pratiques frontalières indiennes, à leur matérialisation et aux conséquences que cela implique. Chaque barrière frontalière indienne sera étudiée spécifiquement afin de mettre en lumière le processus qui a mené à sa réalisation. Dans la troisième et dernière partie de ma thèse, « *Mise en perspective des barrières d'Asie du Sud : vers la constitution d'un modèle indien ?* », les barrières frontalières indiennes seront replacées dans le contexte mondial de la multiplication des murs et un modèle d'analyse des *teichopolitiques* indiennes sera proposé. La constitution d'un tel modèle pourrait permettre d'apporter un éclairage nouveau sur les pratiques frontalières contemporaines en Asie du Sud, et pas seulement sur le phénomène des barrières frontalières.

Pour mener à bien ce travail de recherche et tester les hypothèses émises, j'ai combiné plusieurs méthodes complémentaires. Dans un premier temps, j'ai effectué un travail de recherche théorique très poussé, afin de préciser les concepts mobilisés dans le cadre de cette thèse. J'ai repris les textes fondamentaux qui m'ont permis de redéfinir des notions telles que la biopolitique, les frontières ou encore la souveraineté. J'ai ainsi pu m'appuyer ainsi au cours de ma réflexion sur plusieurs centaines de références bibliographiques. En ce qui concerne l'étude de cas, j'ai organisé plusieurs voyages de recherche en Asie du Sud. Cependant, ces trois expériences se sont toutes révélées être des fiascos. Lors de mon premier séjour au Bengale occidental, en 2011, j'étais à quelques centaines de mètres seulement de la barrière indo-bangladaise quand j'ai été rapatriée d'urgence à Delhi puis en France à cause d'un empoisonnement au Lariam, sans que je puisse apercevoir l'ombre de la clôture. Mon deuxième séjour, en 2013, a été marqué par de très fortes fièvres qui m'ont obligée à revoir mon programme sur place. Quant à mon dernier voyage en février 2015, je ne suis rentrée qu'avec une pneumonie qui a compromis plusieurs semaines de rédaction. Lors de la préparation de ces trois voyages, qui ne m'ont rien apporté dans ma réflexion tant j'ai joué de malchance, je me suis également heurtée à la réticence des officiels indiens, qu'ils soient militaires ou fonctionnaires, à me renseigner sur mon objet d'étude. Beaucoup de mails sont restés sans réponse et les quelques retours que j'ai reçus mettaient en avant l'impossibilité de divulguer des informations relatives à la sécurité nationale indienne. Je me suis donc appuyée sur les rapports annuels des différents ministères engagés dans la réalisation des teichopolitiques indiennes, sur ceux publiés par les ONG sud asiatiques ainsi que sur les multiples articles de presse disponibles à ce sujet. La confrontation des diverses sources m'a permis de mettre en évidence certaines anomalies du discours officiel et le décalage entre l'image que le gouvernement veut donner de ses frontières et la réalité aux marges de son territoire.

Les conditions de recherche et de rédaction de cette thèse ont été, à l'image du bilan de mes voyages de recherche, très particulières. Ma première inscription à l'école doctorale a été enregistrée en décembre 2011, et la soutenance est prévue pour décembre 2015. J'ai donc mené mes recherches et rédigé ma thèse en moins de quatre ans, sans bénéficier d'aucun financement. Je travaille à plein temps depuis la fin de mon master afin de financer mes études et malgré mon

engagement total dans le processus de recherche, j'ai souvent regretté que ces recherches ne constituent pas mon activité principale. Chaque jour de la semaine, en rentrant du travail, je consacrais de deux à quatre heures de mon temps non salarié à mes recherches, mes lectures, ma rédaction… La grande majorité de mes week-ends et de mes congés ont de la même manière été consacrés à ce travail aussi passionnant que chronophage. Au cours de ces quatre années, j'ai maintenu un rythme de travail régulier malgré quelques problèmes de santé, en tentant de concilier mes recherches, ma vie professionnelle et ma vie personnelle, en regrettant parfois qu'une journée ne dure que 24 heures. La période de rédaction a de loin été la plus compliquée à gérer, puisque mon directeur m'a donné en juin 2015 son feu vert pour une soutenance en décembre de la même année, alors que je n'avais rédigé que quatre chapitres dans leur intégralité. Terminer la rédaction de cette thèse en moins de cent jours a été le plus grand défi que j'ai eu à relever depuis le début de mes études, et j'ai beaucoup appris sur moi-même durant cette période difficile. Surmonter les obstacles et arriver au terme de ce long processus de recherche et de rédaction procure un sentiment très particulier, entre satisfaction et soulagement, et surtout beaucoup de joie.

PREMIERE PARTIE – LES FRONTIERES INTERNATIONALES, ENTRE DESUETUDE ET REVIVALISME

Introduction – La frontière, élément constitutif de l'Etat et des relations internationales

> ***« L'idée d'une définition simple de ce qu'est une frontière est absurde par définition : car tracer une frontière c'est précisément définir un territoire, le délimiter, et ainsi enregistrer son identité ou la lui conférer. Mais réciproquement définir ou identifier en général ce n'est rien d'autre que tracer une frontière, assigner des bornes. Le théoricien qui veut définir ce qu'est une frontière est au rouet, car la représentation même de la frontière est la condition de toute définition. »***
>
> ***Etienne Balibar, « Qu'est-ce qu'une frontière ? », in La crainte des masses. Philosophie et politique avant et après Marx, 1997, p.372.***

Pourquoi consacrer une partie entière de cette thèse exclusivement aux frontières internationales alors que ces dernières ne constituent *a priori* pas le sujet ? Si les frontières et les barrières frontalières sont deux objets d'étude bien distincts et très différents, ils sont intimement liés. Il ne peut, par définition, y avoir de barrière frontalière sans frontière, et l'examen des processus de barriérisation de certaines frontières met en lumière quelques évolutions récentes du rôle des frontières contemporaines. Il est par ailleurs impossible de comprendre les ressorts et les logiques de la construction des barrières frontalières sans avoir au préalable effectué une mise au point sur ce qu'est une frontière, sur sa raison d'être et ses fonctions. C'est en quelque sorte un cercle d'analyse vertueux : il faut dans un premier temps faire un état des lieux de ce que l'on pourrait appeler la théorie des frontières pour étudier en détail dans un deuxième temps le phénomène relativement nouveau de la construction de barrières frontalières, avant d'apporter de cette manière un éclairage nouveau sur les fonctions rénovées des frontières contemporaines.

Il convient donc de revenir dans un premier temps sur la notion de frontière et sur les concepts qui lui sont associés, notamment celui d'Etat, sans lequel elle n'aurait aucune consistance. En effet, si elle apparaît comme une *« notion allant apparemment de soi, la frontière connaît une existence concrète dans une fenêtre historique déterminée. Avant que l'Etat n'existe, elle n'a pas d'objet. Avant qu'il n'ait les moyens de la défendre, elle demeure un rêve. Dans un monde démilitarisé ouvert aux échanges, elle perd son sens »* (Lévy, Dussault, 2003, p.384). Les frontières sont donc des *« constructions géopolitiques datées »*, *« du temps inscrit dans l'espace, ou mieux, des temps inscrits dans des espaces »* (Foucher, 1991, p.43). Leur localisation et leur tracé résultent des fluctuations historiques des sociétés qu'elles circonscrivent, ce qui leur donne un caractère unique, mais elles ont toutes les mêmes fonctions, dont les modalités varient selon les cas. Il ne s'agira pas ici d'analyser les processus d'orogenèse, mais de se placer d'un point de vue résolument conceptuel afin de comprendre en

quoi les frontières sont indispensables à la formation d'un Etat et d'une société viables, quelle est leur place dans la théorie politique et quelles sont leurs attributions pratiques ?

Cette analyse des frontières sera replacée dans le contexte tout particulier de la mondialisation de l'économie et des échanges. L'échelon de référence classique que constitue l'Etat au sein du système international est remis en cause par l'arrivée sur la scène mondiale de nombreux acteurs non-étatiques et par le développement sans précédent des échanges de toutes natures à la surface du globe. La légitimité de l'Etat est interrogée par la nouvelle donne économique. La fonction séparante des frontières décline à mesure qu'elles sont transpercées par des flux de plus en plus nombreux et variés. Certains économistes, à l'image de Kenichi Ohmae, avaient même prédit l'avènement d'un *« borderless world »*[4], c'est-à-dire d'un monde sans frontières dans un avenir proche, tout acquis au néo-capitalisme international. Paradoxalement, loin d'un effacement progressif et irrésistible, on remarque depuis deux décennies que la production de frontières politiques est continue : *« depuis 1991, plus de 26 000 kilomètres de nouvelles frontières internationales ont été instituées. […] Le monde contemporain est ainsi structuré par 248 000 kilomètres de frontières politiques terrestres et 322 frontières interétatiques […], soit près d'un demi-million de kilomètres de limites à gérer »* (Foucher, 2007, p.7-8). Par ailleurs, les moyens déployés par les Etats pour contrôler leurs frontières n'ont jamais été aussi importants. On observe ainsi une tendance marquée de la part des Etats au repli sur soi, malgré une intégration croissante aux circuits mondiaux, nécessaire et inévitable. « *Le discours sur un monde sans frontières ne s'applique qu'aux démarcations pacifiques, intégratrices, ouvertes, internationalement reconnues, qui peuvent être trouvées, pour la plupart, en Europe et en Amérique du Nord. Elles ne représentent qu'à peu près 5% de la longueur totale des frontières au sol entre les Etats* » (Kolossov, 2005, p.23). L'exemple de l'Union européenne illustre très bien ce paradoxe. Les pays membres ont réalisé entre eux une zone de libre-échange à l'intérieur de laquelle les frontières ne sont plus que les vestiges d'une Europe divisée[5]. Mais alors que les individus, les marchandises et les capiteux circulent librement à l'intérieur de l'Union, sans tenir compte des anciens postes douaniers, les frontières extérieures, elles, ont au contraire été renforcées et les contrôles des traversées sont de plus en plus stricts.

Bien plus, certaines frontières interétatiques, qui sont également des discontinuités socio-économiques, religieuses ou culturelles très marquées, sont désormais doublées par des barrières frontalières. Plus d'une vingtaine de ces « murs » ont été érigés depuis 2000 (Jones, 2012). Ce ne sont pas des fortifications à vocation militaire, puisqu'il ne s'agit pas de se protéger des attaques d'armées ennemies. Les barrières frontalières contemporaines ont pour objectif de réorienter les flux candidats au passage de la frontière vers des *checkpoints* où le tri est effectué entre ceux à qui le passage est permis et ceux qui sont « indésirables » et à qui l'accès au territoire est refusé. Les raisons de la mise en place de tels systèmes de contrôle sont variées, mais il est possible de dégager deux légitimations principales : d'une part la volonté de mettre fin à une immigration clandestine mal perçue par l'opinion publique, et d'autre part, la

[4] Kenichi Ohmae, *The Borderless World. Power and Strategy in the Interlinked Economy*, 1990

[5] En 1986, l'acte unique européen entérine le démantèlement des contrôles frontaliers dans la CEE (Anderson, 1997).

nécessité de sécuriser le territoire en empêchant l'entrée de flux considérés comme dangereux, ces flux pouvant être humains ou matériels.

Comment expliquer ces deux tendances contraires, l'une à l'effacement progressif de certaines frontières et des contraintes qu'elles impliquent, et l'autre au renforcement des contrôles ? De manière plus générale, quelle est la pertinence des frontières dans l'organisation – ou dans la désorganisation – du monde contemporain ? L'obsolescence des Etats-nations face aux manifestations de la mondialisation remet-elle en cause la légitimité des frontières interétatiques ? L'hypothèse discutée dans cette première partie est que, malgré les forces mondialisatrices qui tendent à remettre en cause la primauté des Etats et du système international dans l'organisation des échanges à l'échelle globale, on assiste à un repli sur soi des Etats qui se traduit par la réaffirmation des principes de souveraineté et de territorialité, parallèlement à une ouverture inévitable et nécessaire. Ce repli sur soi des Etats a pour objectif d'assurer la sécurité du territoire et de la population selon une conception biopolitique de l'Etat.

Dans cette optique, le premier chapitre sera consacré à l'analyse de la remise en cause de la légitimité du modèle étatique et de ses frontières dans le contexte de la mondialisation des échanges. Puis, dans le deuxième chapitre, les résistances à cette tendance seront décortiquées, parallèlement à l'analyse du concept foucaldien de biopolitique. Enfin, le troisième chapitre introduira la notion de barrière frontalière, dressera un parallèle avec les problèmes soulevés dans les deux premiers chapitres, et interrogera les logiques auxquelles répondent ces objets géopolitiques.

Chapitre 1 – Mondialisation et remise en cause du modèle étatique et de la pertinence des frontières internationales

L'Etat, tel qu'il est l'élément de base du système politique contemporain, est le résultat d'une construction théorique débutée au XIV^{ème} siècle, et qui s'est achevée en 1648, avec la paix de Westphalie et la naissance d'un système international fondé sur des Etats indépendants, égaux et souverains. Les frontières qui délimitent le territoire de ces Etats, sont des outils au service du pouvoir souverain, une membrane que le pouvoir cherche à garder inviolable et inviolée des incursions indésirables. Ce « système westphalien » s'est imposé partout dans le monde et est devenu la norme internationale.

Cependant, depuis quelques décennies, de profonds bouleversements ont modifié les équilibres de pouvoir en place et font trembler ce système westphalien séculaire. Des processus multiples et désorganisés sont regroupés sous le terme « mondialisation ». Ce concept désigne un ensemble de transformations sociales qui ont engendré des changements majeurs, notamment en ce qui concerne les rapports de forces sur la scène internationale. La mondialisation est en effet caractérisée par l'émergence de nouveaux acteurs – par opposition aux acteurs classiques que sont les Etats, les Eglises et les armées – dans le jeu mondial. Ces nouveaux acteurs sont hétérogènes, issus de la société civile, ils sont « déconnectés » des organes politiques (Badie, 2005) et investissent l'espace global public en concurrence directe avec certains monopoles étatiques. La conséquence de l'implication croissante de ces acteurs non étatiques et déterritorialisés est la dissémination du pouvoir dans la sphère extraterritoriale au détriment de la souveraineté des Etats (Brown, 2009).

Comment les évolutions engendrées par les processus de mondialisation ont-ils conduit à la remise en cause de la primauté du modèle étatique en termes de pouvoir et de contrainte ? Et dans quelle mesure cette remise en cause du rôle souverainement contraignant de l'Etat a-t'elle suscité des interrogations quant à la pertinence actuelle des frontières, qui sont « *des constructions géopolitiques datées* » (Foucher, 1991), inscrites dans des rapports de forces territoriaux et donc en partie inadaptées à la nouvelle donne internationale, au sein de laquelle triomphent les flux transnationaux et les logiques réticulaires sur les logiques territoriales et internationales ? L'hypothèse défendue dans ce premier chapitre est que, même si les frontières sont les vestiges d'un ordre westphalien toujours en place mais dépassé, elles sont aussi en pleine reconfiguration, à l'image du pouvoir étatique. Leurs fonctions évoluent devant la complexification de la donne internationale qui nécessite des frontières une flexibilité croissante devant les récents bouleversements des sociétés, notamment ceux qui ont permis et accéléré la transnationalisation et la déterritorialisation des flux.

11 – L'Etat, échelon de référence classique des relations internationales

Afin de comprendre la remise en question actuelle de la souveraineté étatique et de la pertinence des frontières internationales, il convient de revenir dans un premier temps sur le concept d'Etat, ses fondements théoriques et la places des frontières dans cette construction intellectuelle. Le modèle de l'Etat moderne tel qu'il a été exporté partout dans le monde est une invention européenne. En 1974, Paul Guichonnet et Claude Raffestin pointaient du doigt la coïncidence entre l'élaboration du concept d'Etat moderne à la fin du Moyen-Age en Europe et la formation de la notion de frontière. L'histoire de l'Etat tel que nous le connaissons est en effet fondée sur la genèse du contrôle territorial au XIII^{ème} siècle, qui elle-même repose sur l'institutionnalisation de la frontière, les éléments préalables à la constitution d'un Etat étant une population et une portion d'espace délimitée par une frontière.

La construction de l'Etat est donc historiquement datée mais a été pérennisée, et elle est à l'origine du système international, puisque ce dernier est une association d'Etats dont le principe fondamental est la territorialité. Qu'appelle-t-on souveraineté territoriale ? Quelles sont les fonctions réelles et symboliques des frontières qui délimitent l'aire de cette souveraineté ? Et dans quelle mesure la mise en place de l'ordre international au début du XX^{ème} siècle est-elle une conséquence directe de ce système politique fondé sur la logique territoriale ? Si les Etats n'ont jamais été les acteurs exclusifs des relations internationales, ils sont les éléments de base du système interétatique. Ont-ils pour autant le monopole de la gestion des affaires inter et supraétatiques ?

L'hypothèse défendue dans la première partie de ce premier chapitre est que l'adoption de systèmes politiques basés sur la souveraineté territoriale est une construction occidentale qui s'est peu à peu imposée à l'ensemble des régions du monde, par le biais notamment de la colonisation. Les caractéristiques de l'Etat moderne s'inscrivent ainsi dans une fenêtre historique précise, tout comme celles des frontières qui le délimitent. De même, la formation du système supraétatique que l'on appelle communément système international est un outil de gestion des relations interétatiques, pensé pour monopoliser les règlements des conflits et des échanges à l'échelle supraétatique.

Cette première partie se veut résolument conceptuelle, et repose en grande partie sur une réflexion philosophique, afin d'analyser l'appropriation par les Etats du pouvoir politique. Il est nécessaire de s'arrêter sur ces fondements théoriques avant de s'attacher à l'étude de leur remise en cause. Dans un premier temps, la notion de souveraineté territoriale sera étudiée en relation avec l'élaboration de l'Etat moderne, puis le rôle théorique des frontières interétatiques sera décortiqué. Et dans une troisième partie, la question de la primauté des Organisations internationales dans la sphère supraétatique sera posée.

111 – La souveraineté territoriale, attribut essentiel de l'Etat

Les concepts d'Etat, de souveraineté et de territorialité sont intimement liés. Cependant, la souveraineté n'est pas nécessairement l'attribut d'un Etat, et la territorialité n'est pas le seul mode d'exercice de la souveraineté. Le lien contemporain entre pouvoir, territoire et politique est le résultat d'un long processus historique qui a débuté en Europe occidentale au XIII^{ème}

siècle et qui a abouti à la création de l'Etat moderne, en tant qu'autorité souveraine transcendante exercée sur un territoire délimité par des frontières.

1111 – Le pacte social, un transfert de souveraineté

La construction étatique et la monopolisation du pouvoir par la puissance politique ont été conceptualisées par les philosophes modernes. L'Etat apparaît dans la théorie philosophique classique comme un artefact, un construit. Il constitue le dépassement des structures communautaires telles que la famille, le clan ou encore la tribu. Le terme même d'« Etat » n'apparaît qu'au XVI^{ème} siècle chez Machiavel et Guichardin et ne désigne alors qu'une physionomie historique du politique. L'institution d'un Etat n'est en effet pas la seule modalité de l'exercice du pouvoir politique. Historiquement, la formation de l'idée d'Etat correspond à la transformation politique de l'Europe à la fin du Moyen-Âge et à l'institutionnalisation du pouvoir. L'Etat est un cadre qui définit les rapports entre gouvernants et gouvernés d'un point de vue juridique, ces derniers échappent ainsi à la sphère privée[6]. L'Etat tel que l'ont pensé les philosophes classiques a deux caractéristiques principales. D'une part, il est défini par la continuité du pouvoir (Machiavel, 1532), l'exercice de la puissance étatique ne s'arrête pas à la mort d'un dirigeant, ce qui assure la pérennité de l'institution. D'autre part, l'Etat est souverain. Jean Bodin, qui a élaboré la première théorie de la souveraineté, la définit comme une « *puissance absolue et perpétuelle* » (Bodin, 1576). Bien que la souveraineté ne soit pas l'apanage de l'Etat, celui-ci en a conquis le monopole et dispose du pouvoir de légiférer, d'administrer et de punir, sans être soumis à aucune autorité qui lui soit supérieure.

La conception de l'Etat comme un artifice institutionnel né d'un contrat fait l'unanimité chez les philosophes classiques. En effet, malgré des divergences sur les modalités de l'exercice du pouvoir, Thomas Hobbes, John Locke et Jean-Jacques Rousseau s'accordent sur le fondement de l'Etat civil à partir d'un accord tacite entre les individus. Cet Etat est civil par opposition à l'état de nature dans lequel les individus sont livrés à eux-mêmes dans une guerre de tous contre tous (Hobbes, 1651) et doivent se faire justice eux-mêmes (Locke, 1690). L'instauration de l'Etat civil est le résultat d'un contrat que les individus passent entre eux au terme d'un calcul rationnel afin d'échapper à cet état de nature. Il s'agit d'un transfert d'une partie des droits naturels des individus à la puissance publique, à laquelle ils se soumettent et qui dispose ainsi de la capacité de limiter la liberté de chacun sans la supprimer afin de faire régner l'ordre et la justice. L'objectif de l'institution de l'Etat est en effet de créer les conditions nécessaires pour assurer la paix et la sécurité des individus. La finalité essentielle de l'Etat est ainsi le bien commun. Si la puissance étatique ne poursuit pas ce but, alors l'Etat est vicié et c'est le devoir des individus de le renverser (Locke, 1690).

Les individus qui prennent part au contrat social deviennent ainsi à la fois sujets et citoyens : ils sont sujets parce qu'ils doivent se soumettre aux lois de l'Etat, et citoyens en tant qu'ils participent à l'autorité souveraine. Le pacte social produit en effet un « *corps moral et collectif* » (Rousseau, 1762) disposant d'une volonté propre, appelée volonté générale qui est la somme de toutes les volontés individuelles et qui répond en théorie à des exigences

[6] Avant l'institutionnalisation de l'Etat comme puissance publique, les rapports entre gouvernants et gouvernés étaient de type féodal, c'est-à-dire qu'ils étaient du ressort de la sphère privée. Historiquement, le système politique féodal correspond au Moyen-Âge.

rationnelles d'ordre. Les lois qui régissent l'Etat sont, dans la philosophie de Rousseau, les émanations de la volonté générale. Elles sont donc pensées dans l'intérêt de la population, puisque les individus ne peuvent par définition pas vouloir des lois qui ne soient pas dans leur intérêt. La souveraineté est donc l'expression de la volonté générale. Toutefois, la volonté générale peut errer, c'est-à-dire faire des erreurs de jugements en raison de la subjectivité inhérente à la nature humaine. Dans sa conception d'un Etat idéal, Hegel préconisait de remplacer la volonté générale par une volonté objective réalisée dans les institutions, parce qu'elles sont des réalités externes indépendantes de la subjectivité propre à la volonté individuelle.

1112 – La médiation du sol

On appelle territoire une portion d'espace sur lequel est établie une population et qui est soumise à une autorité politique. Le territoire est le lien entre le pouvoir politique et la population. Il relie la souveraineté des individus et celle de l'Etat, puisque l'appropriation des terres est à la base du politique (Locke, 1690). L'entrée dans le pacte social est en effet motivée par l'obtention d'un statut et d'une protection juridique pour les propriétés possédées. La loi détermine les droits positifs de chacun, notamment celui de propriété. L'établissement du droit permet donc d' « *assurer la légitime possession, changer l'usurpation en un véritable droit et la jouissance en propriété* » (Rousseau, 1762). L'exercice de la souveraineté de l'Etat a de cette manière une dimension territoriale très marquée qui s'est affirmée au fil des siècles, cette évolution est sensiblement perceptible dans la définition suivante issue du dictionnaire historique de la langue française : « *Etat, aujourd'hui écrit avec une majuscule, est utilisé depuis la fin du XIV*^{ème} *siècle (v.1500) pour désigner un groupement humain soumis à une même autorité, puis (1549) l'autorité souveraine qui s'exerce sur l'ensemble d'un peuple et d'un territoire* » (Rey, 2000, p.789).

De même que l'Etat est un *artefact*, le territoire est un construit, un artifice identitaire (Alliès, 1980) : « *la référence à un territoire fini, doté de frontières légitimes et servant de fondement à l'exercice de l'autorité politique, correspond à une invention propre à l'histoire occidentale et qui apparaît à la fin du Moyen-Âge avec la construction de l'Etat* » (Badie, Smouts, 1999, p.34). Le territoire est en effet un outil de gestion de la population pour l'autorité politique, c'est « *le mode d'existence de l'Etat dans l'espace* » (Alliès, 1980) car l'investissement du territoire par l'Etat au moyen de la machine administrative constitue la matérialisation de l'autorité transcendante à la base du pouvoir. Les agents de l'Etat qui sont répartis sur le territoire incarnent sa souveraineté et lui donnent une réalité tangible. Ces agents sont les vecteurs de la souveraineté et le territoire est le moyen d'action de l'Etat.

L'exercice de l'autorité étatique sur une population et un territoire correspond à une stratégie particulière que l'on nomme territorialité. Le principe de territorialité est « *un concept politiquement situé* » (Badie, 1995, p.12), puisque c'est une stratégie très étroitement liée à la construction de l'Etat moderne. Concrètement, la territorialité est un ensemble de comportement spatiaux qui ont pour objectif d'asseoir l'autorité politique de l'Etat : « *Territoriality will be defined as the attempt by an individual or group to affect, influence, or control people, phenomena, and relationships, by delimiting and asserting control over a*

geographic area[7] » (Sack, 1986, p.1). Cette stratégie de domination spatiale s'exerce notamment à travers le contrôle des entrées et des sorties du territoire effectué aux frontières du territoire : « *by contolling access to a territory through boundary restrictions, the content of a territory can be manipulated and its character designed*[8] » (Taylor, 1994, p.151).

1113 – La frontière, limite de la souveraineté étatique

La genèse du contrôle territorial est donc la conséquence directe de l'institutionnalisation de la frontière, qui constitue la limite de l'aire de l'exercice de la souveraineté étatique et qui est l'expression de la territorialité de l'Etat. A l'intérieur des frontières, un seul pouvoir politique souverain est exercé sur une population selon « *un principe qui exclut tout chevauchement ou toute superposition de territoires sollicitant conjointement l'allégeance d'un même individu* » (Badie, 1995, p.17). L'unité du territoire, et donc l'unité de l'Etat, est rendue possible par le rôle de discontinuité de la frontière. Bien qu'une communauté politique sans limites soit possible en théorie, l'instauration d'une clôture constitue une condition préalable à la mise en place de l'ordre politique et du droit (Schmidt, 1933). La frontière est en effet la limite du contrôle légal, exclusif et régalien de l'Etat.

En tant qu'enveloppe du territoire, les frontières ont une importance capitale. Elles sont les premiers remparts face aux menaces extérieures. Traditionnellement, le rôle des frontières en matière de sécurité nationale comporte deux volets principaux : d'une part, elles sont des avant-postes dans la cadre de la prévention de la menace militaire d'origine extérieure, et d'autre part, elles sont aménagées pour contrôler les flux transfrontaliers. Les frontières sont donc des endroits stratégiques où les moyens mis en œuvre participent à la sécurisation de l'Etat. Une frontière peu fiable peut être source d'éclatement d'un territoire (Wackermann, 2005), au contraire, un contrôle fort des frontières renforce l'unité d'un territoire et participe à son inviolabilité qui permet, à son tour, une certaine sanctuarisation du territoire étatique.

A partir du XIX^{ème} siècle, « *souveraineté s'applique au caractère (d'un Etat) qui n'est pas soumis à un autre* » (Rey, 2000, p.2148). L'Etat souverain dispose en effet d'un pouvoir qu'il peut exercer à l'intérieur de ses frontières, mais aussi dans ses rapports avec les autres Etats. La reconnaissance réciproque des frontières et de la souveraineté est à l'origine d'une égalité formelle entre les Etats, dont aucun ne peut imposer son autorité aux autres. L'équilibre ainsi obtenu permet l'établissement d'une paix propice au commerce et à la circulation entre les pays. « *Au sens strict, la frontière est une barrière que deux groupes voisins opposent à la pénétration réciproque* » (Ancel, 1938, p.182), mais elle est également une membrane qui lie deux espaces politiquement distincts et qui autorise les échanges et la circulation transfrontalière. Cependant, en cas de contestation de la souveraineté d'un Etat, de sa légitimité ou de ses frontières, une guerre peut être déclenchée, dont l'objectif n'est autre que de soumettre un territoire à une autre autorité politique.

---

[7] Une traduction possible de cette citation pourrait être : « *La territorialité peut être définie comme la tentative d'un individu ou d'un groupe d'affecter, d'influencer ou de contrôler les individus, les phénomènes et les relations par la délimitation et la domination d'une aire géographique* » (Sack, 1986).

[8] « *En restreignant l'accès à un territoire par le biais des contrôles frontaliers, l'intérieur d'un territoire peut être maîtrisé et sa nature peut être redéfinie* » (Taylor, 1994)

112 – Les fonctions de la frontière interétatique

La frontière, en tant que limite du territoire, n'est pas donnée naturellement. Elle est le résultat de fluctuations historiques et de décisions politiques. La démarcation d'une frontière implique une différenciation de l'espace, créant un dedans et un dehors, et influence les pratiques concrètes et les représentations collectives du territoire qu'elle délimite (Foucher, 1991). Si Friedrich Ratzel ne la considérait en 1897 que comme un « *organisme périphérique* », la frontière apparaît désormais comme une pièce maîtresse dans l'organisation du territoire en tant qu'elle est « *un instrument géographique de différenciation* » (Guichonnet, Raffestin, 1974, p.9). L'essentiel n'est donc pas la frontière en elle-même mais ce qu'elle encadre, ce qu'elle sépare et la discontinuité qu'elle induit. Ainsi, « *une frontière est une discontinuité géopolitique à fonction de marquage réel, symbolique et imaginaire* » (Foucher, 1991, p.43).

1121 – Délimiter une aire légale, fiscale et administrative

Le territoire est le domaine de validité de l'ordre juridique étatique, c'est-à-dire, l'aire à l'intérieur de laquelle la loi est applicable. La loi est l'expression des droits naturels et positifs des individus qui constituent l'Etat, elle fixe les règles et définit ce qui est légal et ce qui ne l'est pas. L'objectif de la loi est de limiter la liberté naturelle des individus sans la supprimer afin de sanctionner la violence inhérente à la nature humaine et de faire ainsi régner l'ordre au sein de la communauté. L'Etat dispose non seulement du pouvoir de légiférer, mais aussi de l'autorité nécessaire pour contraindre les individus à se soumettre à la loi et du droit de les punir si nécessaire. La loi est donc l'émanation de la personne morale et juridique de l'Etat, et son domaine d'application est défini par les frontières qui délimitent sa juridiction.

Par ailleurs, l'un des aspects essentiels de la souveraineté de l'Etat est sa capacité à lever des impôts, c'est-à-dire à prélever de l'argent à ses citoyens imposables, que l'on appelle les contribuables. Ces prélèvements obligatoires constituent la majeure partie des ressources financières de l'Etat et lui permettent de faire face aux dépenses publiques. En payant les divers impôts, directs et indirects, et les taxes imposés par l'Etat, le contribuable peut bénéficier du fonctionnement des services publics. Comme la limite de la juridiction de l'Etat, les barrières fiscales sont fixées sur l'enveloppe frontalière, le lien entre fiscalité et territoire est donc très fort.

Au-delà de l'idée d'une autorité souveraine transcendante, l'Etat se présente concrètement aux yeux des citoyens sous la forme d'une administration. En effet, l'Etat est composé des gouvernants, des fonctionnaires ainsi que des agents publics. Ces agents personnifient le pouvoir, ils investissent le territoire et relaient l'autorité étatique : « *l'administration reproduit constamment l'unité menacée de l'Etat* » (Alliès, 1980, p.20). Le territoire est en effet produit par l'administration qui y est omniprésente et qui constitue le vecteur du pouvoir. Ces agents de l'Etat sont investis de l'autorité nécessaire pour exécuter les décisions des gouvernants, faire respecter la loi, et sanctionner les contrevenants. Leur concentration est plus importante aux frontières, là où il est important de « marquer le territoire » et de montrer la présence de l'Etat.

1122 – Citoyenneté et identité nationale : l'union du territoire et de la population

La principale conséquence de l'établissement d'une autorité étatique sur une population et un territoire donnés est la création d'une catégorie d'individus caractérisés par leur appartenance

à cette communauté politique : les citoyens. On appelle citoyen un « *membre d'une communauté politique organisée* » (Rey, 2000), c'est-à-dire le ressortissant d'un Etat, celui qui en reconnaît la juridiction, qui est habilité à bénéficier sur son territoire du droit de cité, qui jouit des droits et s'astreint aux devoirs définis par la loi. Le territoire est le cadre d'attribution de la citoyenneté et de sa transmission lorsque le droit du sol (*jus soli*) est appliqué. Quant au droit du sang (*jus sanguini*), qui permet aux parents de transmettre la citoyenneté à leurs enfants nés à l'étranger, il entretient également un lien très fort avec le territoire. La citoyenneté repose donc avant tout le rattachement d'un individu à une communauté politique. Mais en l'absence d'une identité commune forte, l'Etat reste un simple amalgame d'individus très différents d'un point de vue ethnique, culturel, religieux… (Harvey, 1989).

La construction d'une identité nationale a été l'une des préoccupations principales des Etats européens après la Révolution française, avec ce que l'on a appelé « l'invention de la nation ». Une nation est un « *groupe humain qui se caractérise par la conscience de son unité (historique, sociale, culturelle) et la volonté de vivre en commun* » (Rey Debove, Rey, 2004, p.1710). La création d'une nation permet de transformer « *la masse informe et atomisée en groupe conscient et solidaire* » (Delannoi, 1999, p.19) en transcendant les clivages internes à la communauté et en lui offrant un socle de références communes telles qu'une langue, une religion ou une culture communes. C'est une stratégie territoriale particulière créatrice d'identité qui s'est développée dans l'Ouest de l'Europe à partir de la fin du XVIII^{ème} siècle. Au milieu du XIX^{ème} siècle, le modèle de l'Etat-nation est devenu la norme internationale. La nation est donc « *une communauté politique imaginaire et imaginée comme intrinsèquement limitée et souveraine* » (Anderson, 1983, p.19), en tant qu'elle est construite, et constamment reconstruite par les discours qui influent sur les représentations collectives, et en tant que le territoire est le lieu métaphorique de la réalisation de la nation. Le territoire devient de cette manière une patrie. L'invention de la nation a par ailleurs permis le développement d'une stratégie spatiale d'homogénéisation de la nation appelée nationalisme. Le nationalisme est une doctrine qui exalte le sentiment d'appartenance à la nation et prône sa supériorité sur les autres nations. C'est une stratégie de mobilisation des masses en général utilisée dans le cadre d'un projet géopolitique précis. Le caractère pathologique du nationalisme a notamment été mis en avant par Benedict Anderson, qui démontrait en 1983 son enracinement dans la peur de l'Autre.

Par ailleurs, les frontières sont à la fois des institutions et des processus (Anderson, 1996) : ce sont des institutions en tant qu'elles sont établies par des décisions politiques et réglementées par des textes de lois, et ce sont des processus parce qu'elles sont créatrices d'identité et qu'elles sont également recréées en permanence par cette identité en perpétuelle formation et reformation (Newman, Paasi, 1998). Les frontières sont donc constamment en évolution, elles sont révélatrices des mécanismes psycho-sociaux des sociétés qu'elles circonscrivent. Leur rôle de barrière est notamment modulé en fonction de la perception de l'Autre, elle-même définie par les discours qui forgent les représentations collectives : « *les stéréotypes collectifs (nationaux, ethniques, etc…) ont plusieurs fonctions pour la collectivité qui les véhicule. Ils facilitent la communication entre ses membres et leur procurent des cadres de référence tout faits. Ces cadres structurent le monde qui existe en dehors de la communauté (les autres peuples ou ethnies) en lui donnant un sens. Ils contribuent à la cohésion sociale en accentuant le sens*

du « nous » (wefeeling) tout en articulant les valeurs communes d'un groupe par opposition à celle des « Autres » » (Ollivier, 2009, p.60-61). Les stéréotypes créent une unité dans la communauté en l'opposant aux Autres, et en dénigrant leurs valeurs. Les Autres deviennent alors des boucs émissaires pour la communauté, et les stéréotypes préparent leur exclusion sociale et culturelle et légitiment le rejet de tous les individus qui représentent potentiellement une menace pour le mode de vie des citoyens d'un Etat en particulier. Les identités nationales sont donc en permanence reconstruites par rapport aux Autres, c'est-à-dire par rapport à tous ceux qui ne sont pas citoyens et membres de la nation. La citoyenneté et l'appartenance à une nation impliquent donc une dialectique inclusion/exclusion binaire. Tous ceux qui ne sont pas rattachés à la communauté lui sont théoriquement extérieurs. Les frontières inscrivent ainsi de la distance dans la proximité et génèrent l'altérité. Elles ont une fonction de marquage imaginaire qui est centrale dans la formation de l'identité nationale : « *la frontière se présente comme un instrument d'optique qui éloigne les lieux observés à travers lui* » (Gay, 1995, p.80).

1123 – Des membranes qui contrôlent l'entrée sur le territoire et l'accès au monde extérieur

Le droit des Etats à contrôler l'entrée sur et la sortie du territoire est devenu au fil du temps l'une des caractéristiques structurantes de la souveraineté. En effet, « *au cours des siècles derniers, les Etats ont réussi à soustraire à des organismes aspirant aux mêmes prérogatives qu'eux, tels que l'Eglise et les entreprises privées, le « monopole des moyens légitimes de circulation » - c'est-à-dire que leur développement en tant qu'Etats a été conditionné par leur capacité à distinguer efficacement leurs citoyens/sujets des intrus éventuels, et à réglementer les déplacements de chacun* » (Torpey, 2000, p.6). Cette distinction a été rendue possible pour les agents de l'Etat en charge de ces contrôles grâce à la mise en place d'un système de passeports et de visas. Les ressortissants d'un Etat peuvent y entrer s'ils sont en possession d'un passeport de cet Etat, et les non-nationaux, s'ils veulent traverser la frontière, doivent avoir sur leur passeport un visa délivré par l'Etat dans lequel ils veulent entrer : « *les passeports et autres contrôles de documents obligatoires ont été fondateurs dans la monopolisation étatique des moyens légitimes de circulation depuis la Révolution française* » (Torpey, 2000, p.8). Ces documents sont les seuls moyens de contrôler la légalité des traversées de la frontière, il en est de même pour les marchandises, avec des documents adaptés. Cependant, concrètement, il est très difficile de vérifier les documents à chaque traversée : « *les Etats et le système étatique ne contrôlent pas effectivement tous les déplacements, mais ils ont acquis le monopole de l'autorité permettant de restreindre les déplacements* » (Torpey, 2000, p.10). L'essentiel n'est donc pas dans la vérification systématique mais dans la capacité à sélectionner les flux candidats au passage et si nécessaire, à en bloquer certains à la frontière.

La frontière d'un Etat a donc trois types d'effets spatiaux : elle crée un territoire, elle constitue une barrière et joue également un rôle d'interface (Lévy, Dussault, 2003). La fonction de barrière ne résume pas à elle seul la problématique frontalière mais elle est essentielle pour comprendre le principe des frontières. Le mot « frontière » est « *un dérivé (1213) de front (faire front) […] c'est-à-dire gardé par une armée, une place forte qui fait front à l'ennemi* » (Rey, 2000). La frontière a ainsi à l'origine une connotation militaire forte. Elle est le premier rempart face aux invasions ennemies. Sa fonction de barrière est de défendre le territoire et de le sanctuariser. La sacralisation de la patrie est en effet la conséquence de la perception d'une

menace extérieure. Cependant, les frontières ne sont pas étanches et le territoire étatique n'est pas clos. Les personnes et les marchandises sont mobiles, et traversent les frontières. Cette fonction d'interface s'est développée avec les révolutions successives des transports. Les frontières sont ainsi des membranes perméables, traversées par des flux divers que l'Etat, grâce au monopole des moyens légitimes de circulation qu'il a acquis, sélectionne. « *Le militaire, le douanier et le contrebandier* » (Gay, 1995, p.64) sont trois figures emblématiques des frontières interétatiques qui révèlent la dialectique ouverture/fermeture qui s'y opère.

Les frontières sont donc créatrices d'un différentiel multiforme. Elles sont à la fois limites et discontinuités. Elles constituent un plan de séparation-contact (Foucher, 1986) entre plusieurs ensembles, et la discontinuité ainsi créée n'est pas seulement politique, elle peut également être sociale, économique, culturelle, religieuse… Cette discontinuité et le différentiel qu'elle induit peuvent être à l'origine des flux qui les traversent, notamment lorsqu'il s'agit d'une discontinuité économique. La différence de niveau de vie peut entraîner des migrations interétatiques, les différences de prix peuvent permettre le développement d'échanges commerciaux ou encore le développement d'une collaboration transfrontalière. Cependant, certaines discontinuités interétatiques marquent de véritables fossés socio-économiques et culturels que Michel Foucher a qualifié de « *ceintures de deuil* » : « *9% de la longueur des frontières du monde […] dessinent non pas un nouvel Equateur mais une ligne de discontinuité démographique, économique et surtout culturelle majeure* » (Foucher, 1991, p.16). Si l'espace est « *fondamentalement discontinu* », certaines frontières se révèlent être de véritables fossés multiformes et très profonds entre les communautés constituées en Etats. Ce sont des frontières « *frontales* » (Kolossov, 2005, p.16).

113 – Le système international, une association d'Etats aux compétences analogues

Les Etats sont à la base de l'ordre international contemporain. Ce dernier « *suit la construction de l'Etat au lieu de la précéder, relève des conséquences et non des causes* » (Badie, Smouts, 1999, p.13). Si les Etats n'ont jamais été les acteurs exclusifs des relations internationales, ils ont développé des outils de gestion qui leur ont permis de monopoliser les règlements des problèmes à l'échelle supraétatique. Ce monopole a été institutionnalisé en 1648 par les traités de Westphalie. Après cette date, les relations internationales ont été organisées selon ce que l'on appelle le « système westphalien ».

1131 – Le pavage étatique de la carte du monde

La carte politique du monde reflète son découpage en entités chacune soumise à une autorité politique particulière : « *l'Etat est l'élément fondamental du pavage politique de l'espace mondial* » (Rosière, 2007, p. 31), et « *désormais, la carte politique recouvre complètement les étendues terrestres et ne comporte plus de blancs* » (Foucher, 1986, p.22). Bien que très diversifiés dans leurs tailles et leurs formes, les Etats sont en effet à la base du maillage politique de la trame mondiale. Il n'y a plus aucun espace qui échappe aujourd'hui à la domination d'un Etat, et il n'y a, dans cette trame, pas de chevauchement ni de superposition de territoires. La totalité des terres émergées est donc partagée entre les Etats, dont les territoires se côtoient dans un pavage continu, ces pavés étant liés par les frontières internationales : « *le monde est donc une mosaïque de pièces homogènes qui se juxtaposent sans discontinuités* » (Claval, 1974, p.16).

L'ordre international tire sa stabilité de sa nature territoriale. En effet, la reconnaissance mutuelle des limites et de la souveraineté des Etats établit un équilibre qui permet de maintenir la paix. L'ordre international, que l'on nomme aussi système westphalien, repose sur un principe d'égalité entre les Etats. Ils ont les mêmes compétences et ne peuvent être soumis à aucune autorité supérieure en tant qu'ils sont indépendants et souverains. Ce système westphalien est issu des traités de Westphalie, signés en 1648, et qui mettent fin à la Guerre de Trente ans. Ils entérinent la fin de la domination de l'empire romain germanique et posent les bases d'un nouveau système international qui repose sur les Etats souverains, qui détiennent le monopole de la gestion des affaires internationales.

Si les Etats sont censés coopérer à l'échelle supraétatique, la sphère internationale est caractérisée par l'anarchie qui y règne en théorie. Selon Thomas Hobbes, la sphère supraétatique serait plongée dans un état de nature permanent en l'absence d'une puissance supérieure contraignante. Le désordre international serait ainsi opposé à l'ordre étatique. L'anarchie caractéristique des relations internationales ne signifie toutefois pas que les Etats sont en guerre les uns contre les autres en permanence. Un équilibre maintient la paix entre ces puissances souveraines, mais cet équilibre peut être rompu lorsque la souveraineté ou les limites de l'un d'entre eux sont remises en question, la conséquence est alors le déclenchement d'une guerre.

1132 – La mainmise des Etats sur les affaires internationales par le biais de la diplomatie

Afin de régler les différends à l'échelle interétatique, un outil de gestion a été très tôt développé : il s'agit de la diplomatie. Dès le V^{ème} siècle, le Pape disposait d'un service diplomatique. On entend par diplomatie la conduite de négociations avec des Etats ou des personnes pour trouver des solutions non-violentes aux problèmes qui se posent. Les vecteurs de cette stratégie sont les diplomates, des agents de l'Etat. La diplomatie est par ailleurs la mise en œuvre de la politique étrangère d'un Etat.

Les relations internationales désignent les situations dans lesquelles au moins deux éléments de l'équation ne sont pas du ressort du même Etat. A partir du moment où entre en jeu un « élément d'extranéité », le droit interne d'un Etat ne peut être appliqué sans tenir compte de celui de l'autre Etat concerné. Afin de régir les relations internationales, un droit international public a été mis en place. Sa production et son application sont assurées conjointement par les Etats qui s'y soumettent. Ce droit international est composé notamment de règles qui permettent la coexistence pacifique des Etats et le règlement des affaires internationales. Il s'agit surtout d'interdictions de faire ce qui pourrait porter atteinte à la liberté des autres Etats. Cependant, le droit international public, qui régit les relations internationales, est créé par les Etats, et son application n'est possible que si ces derniers consentent à s'y soumettre. L'efficacité du droit international dépend donc de la bonne volonté des Etats que rien ne contraint à respecter les règles à la définition desquelles ils ont participé.

A partir du XIX^{ème} siècle, des organisations intergouvernementales ont été mises en place afin de coordonner l'action des Etats dans des domaines variés tel que la gestion de la circulation fluviale ou ferroviaire. Ces organisations sont des structures de coopération qui ne sont pas dotées d'une volonté propre, elles constituent de véritables services publics internationaux. Le

XX^{ème} siècle a vu la multiplication des organisations internationales et le perfectionnement de leurs instruments de coopération, il marque également un tournant avec l'apparition d'organisations à vocation politique. Après la première guerre mondiale est créée la Société des Nations (SDN), dont l'objectif est d'éviter que les différends entre les Etats ne dégénèrent en conflits armés. Son échec a entrainé après le second conflit mondial la création du système des Nations unies doté de moyens d'action plus efficaces et de la capacité à prendre des sanctions à l'encontre des Etats agresseurs par le biais du conseil de sécurité.

1133 – Les Organisations internationales, autorités supraétatiques ou instances de régulation ?

Les organisations intergouvernementales sont des outils créés par les Etats pour faciliter la coopération au sein de l'anarchie des relations internationales. Il n'existe aucune autorité supraétatique capable de forcer les Etats à agir selon le droit international et les chartes consenties. Ce sont les Etats qui confèrent de l'importance à ces organisations et qui décident de se plier ou non à leurs règles. L'appartenance d'un Etat à une OIG ne constitue pas une garantie en ce qui concerne sa politique étrangère. C'est là la principale limite des organisations intergouvernementales.

Mais si les organisations intergouvernementales sont pensées comme des cadres qui facilitent la coopération entre les Etats dans divers domaines, certaines d'entre elles développent des volontés propres et disposent d'une autorité qui leur permet d'exercer une véritable gouvernance à l'échelle internationale. L'Organisation des Nations unies dispose, depuis sa création en 1946, de moyens d'action plus efficaces que les autres OIG, et peut notamment prendre des mesures contraignantes à l'encontre des Etats qui ne respectent pas sa Charte ou ses résolutions. Ces mesures contraignantes ne sont pas systématiquement appliquées ou respectées, mais en règle générale, les Etats se plient à la volonté du Conseil de sécurité.

Les traités de Westphalie ont sanctionné l'échec de la tentative de l'empire romain germanique d'imposer une autorité politique supérieure aux Etats, et aucune puissance n'a depuis réussi à imposer son autorité aux autres Etats sur le long terme. Le concept de cosmopolitisme a été défini par plusieurs philosophes, dont Kant, mais son application reste utopique. L'instauration d'un « Etat mondial », c'est-à-dire d'une autorité politique universelle, est théoriquement impossible car l'application d'une politique nécessite des limites, or, le cosmopolitisme implique la suppression des limites, et donc du politique (Kant, 1784). La supranationalité est, quant à elle, un compromis, à mi-chemin entre la citoyenneté et le cosmopolitisme, comme c'est le cas par exemple au sein de l'Union européenne, avec l'adoption de la citoyenneté européenne, qui constitue le dépassement des nationalités, malgré les limites de l'engagement des ressortissants de l'Union constatées à plusieurs reprises depuis sa fondation.

12 – La mondialisation à l'œuvre et la montée des forces transnationales : la contestation des monopoles étatiques

Sans en être les acteurs exclusifs, les Etats ont ainsi développé au fil des siècles des outils qui leur ont permis de construire et de conserver le monopole de la gestion des relations internationales, afin de maintenir l'équilibre de ce que l'on peut appeler le « système westphalien ». Cependant, au cours de la deuxième moitié du XX^{ème} siècle, des progrès significatifs en matière de transports et de communications ont changé la donne et rendu

possible la concurrence de ce quasi-monopole des Etats par des acteurs transnationaux qui prolifèrent depuis quelques décennies et par la multiplication et l'intensification des échanges entre les différentes parties du monde, qui échappent, au moins en partie, au contrôle des Etats. Les évolutions qui ont transformé et qui transforment encore actuellement en profondeur les sociétés et les logiques qui régissent leurs interactions sont regroupées sous le terme de « mondialisation ».

Ce terme fait partie des « *concepts « boucs émissaires » qui recouvrent des réalités diffuses, englobantes, anonymes…* » (Dollfus, 2007, p.16). Il n'est en effet pas aisé de donner une définition simple de ce qu'est la mondialisation, tant elle désigne un ensemble disparate de phénomènes divers : économiques, sociaux, politiques, culturels… Selon Olivier Dollfus, « *la mondialisation, c'est l'échange généralisé entre les différentes parties de la planète, l'espace mondial étant alors l'espace de transaction de l'humanité* » (Dollfus, 2007, p. 16). Ce qu'il faut retenir de cette définition, c'est le changement d'échelle induit par la mondialisation : le cadre national n'est plus l'échelle de référence. Ce dernier est en effet désormais dépassé par la multiplication des flux – matériels, immatériels et humains – transnationaux. Ces échanges transnationaux sont le fait d'acteurs, en grande majorité non-étatiques et déterritorialisés, qui ont fait irruption sur la scène internationale et ont modifié les équilibres et les règles du méta-jeu mondial[9] (Beck, 2005).

Qui sont ces acteurs transnationaux qui bouleversent l'organisation de la scène internationale et transnationale ? Quelle est leur influence dans la sphère extraterritoriale ? Sont-ils des acteurs secondaires ou constituent-ils de réels contre-pouvoirs ? L'hypothèse défendue dans cette partie est que les acteurs économiques, bien que très diversifiés, ont modifié en profondeur, de par leur influence croissante, les logiques du système-monde. La planète est en effet désormais soumise aux exigences d'une rationalité guidée par la recherche du profit. Cette rationalité marchande et ses contradictions intrinsèques sont notamment révélées par la hiérarchisation flux qui circulent à la surface de la Terre.

121 – L'influence croissante des acteurs non-étatiques dans le méta-jeu mondial : rôles secondaires ou contre-pouvoirs ?

L'une des conséquences majeures de la mondialisation est la prolifération d'acteurs non-étatiques sur la scène mondiale et leur influence croissante sur les affaires globales. L'objectif de cette partie n'est pas de dresser un inventaire exhaustif de ces acteurs très diversifiés, mais d'en dégager trois catégories, choisies parce qu'elles contrarient dans leurs actions l'hégémonie des Etats quant à la gestion des relations internationales. Bertrand Badie et Marie-Claude Smouts ont parlé de « *la revanche des sociétés* » (Badie, Smouts, 1999, p.18) pour caractériser la multiplication et l'influence croissante d'acteurs issus de la société civile sur la scène mondiale. Ces « nouveaux acteurs » transnationaux sont-ils toutefois cantonnés aux seconds rôles ou constituent-ils de véritables contre-pouvoirs ?

[9] Par l'expression « méta-jeu de la politique mondial », Ulrich Beck désigne un système où coexistent les Etats, mais aussi les contre-pouvoirs que sont les acteurs économiques, les acteurs de la société civile mondiale, les consommateurs, les groupes terroristes et les ensembles religieux.

1211 – L'engagement des individus dans les affaires globales : la pression des sociétés civiles

Les progrès techniques et technologiques accomplis depuis deux siècles en matière de communication ont permis de démocratiser l'accès à l'information. Désormais, la distance n'est plus un frein à la diffusion des images et au partage des nouvelles. A une époque où les données voyagent plus vite que la lumière, et où la communication d'un bout à l'autre du monde est quasi-instantanée, les individus ont une conscience accrue de ce qu'il se passe à l'échelle globale, leur horizon n'est plus limité à leur environnement immédiat. Cependant, l'accès à l'information reste conditionné par la possession ou l'accès au matériel adéquat. Or, l'accès à ces appareils – téléphones, téléviseurs, ordinateurs… – est très inégal selon les régions du monde : « *la ville de New York compte plus de téléphones que l'Afrique sub-saharienne, tandis que la Grande-Bretagne dispose de plus de téléviseurs que le continent noir… 95% des ordinateurs sont implantés au sein des 50 pays les plus riches* » (Badie, 2005, p.13). On voit, à travers ces chiffres, qu'il y a une réelle fracture Nord-Sud en ce qui concerne l'accès aux technologies. Au-delà d'une analyse à petite échelle, à l'intérieur même des sociétés les mieux équipées, l'accès à ces appareils, et donc à l'information, est inégalitaire. Et si la technique n'est pas le seul élément qui conditionne la formation d'une opinion, c'est un facteur essentiel. Les individus ont donc un accès différencié à l'information, qui dépend de là où ils vivent et des ressources dont ils disposent.

La libéralisation du marché de la communication ainsi que le fort surplus d'information dégagé par les médias, de plus en plus nombreux, permettent aux individus de se forger une opinion sur l'international, comme par exemple à propos de sujets tels que le réchauffement climatique ou la prolifération d'armes de destruction massive. Autant d'enjeux planétaires pour lesquels les individus affirment leur engagement. Bertrand Badie distingue trois postures pour l'opinion internationale : l'opinion sur l'international au sein d'un Etat qui exerce une influence sur le gouvernement ; l'opinion sur l'international dans son effet de convergence métanationale, c'est-à-dire la convergence d'opinions individuelles indépendamment des appartenances citoyennes des individus, l'auteur donne l'exemple de l'impopularité de Georges W. Bush au cours des années 2000 ; enfin, l'opinion publique internationale en tant qu'elle exerce une influence au sein du système international et qu'elle fait pression en faveur des mesures qu'elle défend (Badie, 2005). L'opinion publique internationale dispose ainsi d'une autonomie de pensée et d'action qui en fait un véritable contre-pouvoir : « *la communication immédiate donne désormais aux individus une capacité d'action directe sur la scène internationale, sans maîtrise possible de la part du pouvoir politique* » (Badie, 2005, p.9). Les pouvoirs politiques ne peuvent pas ignorer cette force et doivent tenir compte des pressions qu'elle exerce selon une logique interactive.

L'opinion sur l'international et l'opinion internationale, bien qu'autonomes, sont toutefois conditionnées par les informations que véhiculent les médias. Ces derniers, qualifiés parfois de « *faiseurs d'opinion* » ou de « *quatrième pouvoir* » (Rosière, 2007, p.284) sont rarement indépendants. Ils sont en effet la plupart du temps contrôlés par des acteurs économiques – des groupes industriels ou financiers – ou politiques – des Etats, des partis ou des Eglises. Ce sont les grands médias qui censurent et critiquent, qui exercent une sélection quant aux sujets à traiter, et l'opinion publique internationale peut parfois être instrumentalisée pour susciter

certains comportements sociaux comme par exemple la solidarité : « *la télévision, comme les grands médias, ne s'intéressent au Sud qu'à l'occasion de catastrophes, de tsunamis ou de tremblements de terre, ou pour ne mettre en scène que corruptions, violences et famines* » (Badie, 2005, p.14). L'auteur souligne à ce propos l'émergence d'un véritable marché de la pitié avec notamment par exemple l'invention de l'humanitaire. Le contre-pouvoir que constitue la société civile mondiale par l'intermédiaire de la formation d'une opinion publique internationale serait donc en partie manipulé par les médias et instrumentalisé à des fins politiques ou économiques. La société civile mondiale reste toutefois un acteur incontournable des relations internationales et dispose, au-delà d'une opinion, de moyens d'action concrets : les ONG. Une ONG est un « *groupement, association ou mouvement constitué de façon durable par des particuliers appartenant à différents pays en vue de la poursuite d'objectifs non-lucratifs* » (Merle, 1982, p.362). Plus de 4000 ONG sont actuellement recensées dans le monde. Les ONG interviennent dans des domaines très divers – l'humanitaire, le développement, l'écologie, les droits politiques… – et certaines d'entre elles font même figure de véritables services publics internationaux comme la Croix Rouge ou Amnesty international. Elles collaborent également avec certaines OIG : « *2000 organisations non gouvernementales sont dotées d'un statut consultatif et de la qualité d'observateurs auprès du Conseil économique et sociale de l'ONU* » (Zarka, 2013, p.107), ce qui signifie qu'elles peuvent assister aux conférences internationales, y faire entendre leur voix, et parfois même imposer un ordre du jour. Au contraire de l'opinion publique internationale qui reste un concept abstrait et un ensemble disparate dont l'unité n'est que théorique, les ONG sont issues de la société civile mondiale, reflètent les postures de l'opinion publique mondiale et disposent de moyens d'action concrets. Les ONG sont l'incarnation de la société civile mondiale sur la scène internationale.

1212 – Susciter des allégeances non-nationales : la quête de légitimité des réseaux transnationaux et le recours à la violence dérégulée

Une autre conséquence culturelle de la mondialisation est la déterritorialisation et la transnationalisation des identités collectives. En effet, les individus peuvent être conjointement sollicités par plusieurs types d'allégeances, alors que jusqu'au début du XX^{ème} siècle, surtout en Europe, les allégeances nationales primaient sur toutes les autres. De nouvelles « *communautés imaginées* » (Anderson, 2002) se forment par opposition à l'Etat et sont situées dans l'espace extraterritorial. Parmi ces allégeances non nationales, « les peuples » constituent les communautés imaginées les plus influentes. Ce sont des « *groupements humains identifiés et organisés qui expriment des représentations géopolitiques par le biais de structures représentatives (associations culturelles, partis politiques nationalistes, organisations diverses…)* » (Rosière, 2007, p.284).

Certains de ces peuples ont par ailleurs un projet géopolitique en quête de reconnaissance. C'est le cas par exemple des mouvements de libération nationale, qui sont des groupes de personnes, plus ou moins organisés, et qui luttent pour obtenir la création d'un Etat indépendant, et donc la modification de la configuration du système international. Pour parvenir à leurs fins, ces mouvements ont besoin de la reconnaissance du plus grand nombre possible d'Etats et de la reconnaissance de la communauté internationale, cette reconnaissance leur conférant une existence concrète au moins dans les débats ainsi qu'un statut international, comme c'est le cas par exemple de l'Organisation de libération de la Palestine. D'autres projets géopolitiques

transnationaux ne bénéficient pas d'une telle reconnaissance internationale mais existent à travers les discours et les représentations bâties dans cette quête de légitimité. C'est le cas par exemple du projet géopolitique du messianisme islamique qui implique, « *au nom de l'unité des croyants, l'abolition des frontières entre les Etats peuplés de musulmans et l'avènement de l'umma* » (Foucher, 1991, p.540).

La quête de légitimité des réseaux transnationaux qui défendent un projet géopolitique, qu'ils soient rattachés à un territoire ou non, s'appuie parfois sur le recours à la violence. L'essor de la violence transnationale par ces réseaux est l' « *expression inévitable de leur nouvelle pertinence politique* » (Badie, Smouts, 1999, p.94). Le recours à la violence envers les civils est un moyen de frapper l'opinion et d'affirmer une capacité d'action spectaculaire, ce recours à la violence s'apparente à du terrorisme : « *le terrorisme, qui est une action politique violente d'individus ou de minorités organisés contre des biens, des personnes ou des institutions, peut poursuivre des objectifs très différents : renverser un régime politique en place, chercher à obtenir l'indépendance d'un Etat, provoquer le durcissement d'un Etat afin de l'abattre plus facilement dans un deuxième temps… L'action terroriste se manifeste selon les cas par des prises d'otages, des attentats, des détournements d'avions…* » (Zarka, 2013, p.136). Sa dérégulation et son utilisation croissante pas les réseaux transnationaux font de la violence une donnée centrale dans la gestion de ces mouvements qui contestent l'ordre international établi : « *avec les images d'horreur, diffusées par les médias à travers toute la planète, de New York et de Washington le 11 septembre 2001, les groupes terroristes ont subitement accédé au statut de nouveaux acteurs mondiaux en concurrence avec les Etats, l'économie et la société civile. Les réseaux terroristes sont pour ainsi dire des « ONG de la violence »* » (Beck, 2003, p.40). Le recours au terrorisme donne aux réseaux transnationaux une existence tangible sur la scène internationale.

1213 – La puissance des acteurs économiques : la création d'un vaste réseau d'influence

L'influence de la société civile mondiale et celle des réseaux transnationaux à vocation géopolitique sont toutefois moindres que les pressions exercées par les acteurs économiques. Ces derniers, bien qu'ils constituent une catégorie à part entière, sont très diversifiés. Il est possible de distinguer trois sous-catégories, chacune caractérisée par sa capacité à modifier les équilibres en place : « *les acteurs économiques sont essentiellement les firmes nationales ou transnationales, les institutions financières internationales et les mafias* » (Rosière, 2007, p.314). Ils peuvent jouer un rôle géopolitique en tant que pôles de pouvoir, acteurs stabilisateurs ou déstabilisateurs. Les firmes disposent d'une puissance financière parfois supérieure à celle de certains Etats, et peuvent exercer des pressions pour faire correspondre les orientations de certaines politiques avec leurs stratégies économiques. Les institutions financières internationales ont, quant à elles, pour objectif l'harmonisation des échanges financiers internationaux. Ce sont des organismes autonomes capables d'influer sur les politiques publiques des Etats (Rosière, 2007). Enfin, les mafias sont des organisations clandestines dont l'objectif est de gagner de l'argent et qui exercent des pressions considérables sur les Etats au sein desquels leurs trafics sont implantés.

L'internationalisation des entreprises privées est le symbole de la mondialisation de l'économie. Les firmes multinationales, des entreprises privées pourvues d'une stratégie

internationale, sont en effet des acteurs-clés de la mondialisation et ont acquis un poids économique considérable : « *parmi les cent plus grandes entités économiques au monde figure une cinquantaine de firmes multinationales. Les firmes les plus puissantes sont General Motors, Ford Motor, Exxon Mobil, General Electric, IBM, Total Fina Elf, Toyota…* » (Zarka, 2013, p.104). Il y aurait aujourd'hui environ 65 000 firmes multinationales dans le monde, divisées en 850 000 filiales qui réalisent environ la moitié du commerce mondial de marchandises et qui « *exploitent les différences de réglementations tarifaires et fiscales internationales* » (Blancheton), mettant ainsi les Etats en concurrence.

Pour atteindre leurs objectifs, certaines firmes mettent en œuvre des stratégies politiques pour faire pression sur les Etats et ainsi les faire se plier aux exigences des firmes. Ces pressions sont notamment rendues possibles par les ressources financières considérables dont disposent les firmes comme le montre cette comparaison éloquente bien qu'un peu datée : « *Total Elf Fina avait un chiffre d'affaire d'une centaine de milliards de dollars en 2002. A la même date, le Congo-Brazaville avait un budget d'environ 1,5 milliard de dollars. Comment le second peut-il résister aux pressions du premier (alors même que Total payait les fonctionnaires congolais) ?* » (Rosière, 2007, p.316). Les exemples les plus célèbres d'ingérence de firmes multinationales dans la politique des Etats sont l'implication directe de la firme United Fruit dans le renversement de plusieurs gouvernements en Amérique latine, et la formation d'un lobby favorable à la guerre du Vietnam aux Etats-Unis dans les années 1960. Si, comme l'écrit Jean-Yves Zarka, « *le gigantisme et le caractère multinational de ces entreprises sont de nature à leur permettre de mettre à mal la souveraineté économique des Etats d'accueil* » (Zarka, 2013, p.109), ils ont parfois également influencé leur devenir politique. Les firmes multinationales se sont affirmées au cours des dernières décennies comme des contre-pouvoirs majeurs, notamment par le biais de leur capacité à déstabiliser des gouvernements afin de servir leurs intérêts économiques.

122 – La rationalité marchande appliquée à la planète

Des trois contre-pouvoirs analysés ci-dessus, les acteurs économiques et financiers sont de loin les plus influents. Et parmi eux, les firmes multinationales ont été et sont encore les principaux moteurs de la mondialisation. Une preuve de leur puissance et de leur influence est l'imposition à l'échelle de la planète de la logique néolibérale, « *qui ne reconnaît comme souveraine que la décision prise par l'entreprise et qui rabaisse le souverain politique au rang de manager* » (Brown, 2009). La mondialisation est ainsi caractérisée par l'adoption de la rationalité marchande et son application à tous les pans de la vie : « *tout se passe comme si l'ordre international reposait sur une division bipartite entre un monde utile et un monde inutile, entre un monde qui gagne et un monde qu'il n'est plus rentable de faire gagner* » (Badie, Smouts, 1999, p.194). Dans quelle mesure la mondialisation est-elle négative ? C'est-à-dire dans quelle mesure l'intégration aux circuits de la mondialisation suppose-t-elle l'exclusion des « inutiles » ? Quelles sont les contradictions de l'application de la rationalité marchande à la planète ?

1221 – La globalisation financière

On appelle globalisation financière le « *processus d'interconnexion des marchés de capitaux au niveau national et international, conduisant à l'émergence d'un marché unifié de l'argent à*

l'échelle planétaire » (Plihon, 2013, p.23). La première globalisation financière a débuté à la fin du XIX^{ème} siècle avec l'internationalisation progressive des marchés financiers. L'année 1914 et le début du premier conflit mondial ont marqué un coup d'arrêt dans ce processus qui reposait sur le développement d'outils facilitant les transactions financières. La globalisation financière a retrouvé un second souffle à partir des années 1980 et atteint aujourd'hui une ampleur sans précédent grâce notamment aux possibilités quasi-illimitées offertes par les nouvelles technologies qui ont autorisé et nourri la libéralisation des mouvements de capitaux : « *le commerce d'actifs financiers a augmenté durant les deux dernières décennies du XX^{ème} siècle trois fois plus vite que le commerce des biens* » (Martin, 2014). De même, « *depuis la fin des années 1990, il s'échange chaque jour sur le marché des changes (là où sont échangées les devises) près de 2000 milliards de dollars, soit l'équivalent du P.I.B. annuel de la France* » (Blancheton, 2014).

La fluidité et la baisse du coût des transferts ainsi que l'extraterritorialité et la volatilité du capital ont permis l'autonomisation de la sphère financière, qui fonctionne selon les règles du capitalisme, sans être soumise à l'autorité des Etats. Bien plus, la puissance de la sphère financière confère aux acteurs économiques des moyens de pression très importants sur les politiques économiques des Etats, dont la santé financière dépend de l'entrée de capitaux sur leur territoire. Les politiques économiques nationales sont donc définies en fonction des exigences du marché global : « *les Etats doivent rendre attractive leur économie, attirer les capitaux étrangers, favoriser l'implantation de firmes multinationales* » (Blancheton, 2014). Il résulte de ce phénomène de globalisation financière une interdépendance croissante des économies nationales, devenues dépendantes des investissements extérieurs.

La globalisation de la finance comporte toutefois des risques, et le système est intrinsèquement fragile (Martin, 2014). La liberté totale des capitaux est à l'origine d'une imprévisibilité qui peut engendrer des crises. En effet, si ce processus est un « *puissant facteur de développement, il soumet aussi les économies à plus de contraintes, de volatilité et d'instabilité* » (Blancheton, 2014). Des tentatives de régulation des marchés financiers ont été initiées, notamment par l'intermédiaire des institutions financières internationales dont le Fonds monétaire international (FMI) est le plus connu, mais les crises monétaires et financières successives qui ont ébranlé le monde de la finance depuis les années 1970 ont contribué à la remise en cause de la légitimité de telles institutions (Aglietta, 2014).

1222 – Ouverture et interdépendance accrue des marchés nationaux

Afin de profiter des bienfaits de la mondialisation, les Etats doivent donc s'ouvrir aux flux qui circulent dans l'espace global et s'intégrer aux circuits financiers transnationaux sous peine de marginalisation. L'intégration est « *synonyme d'interdépendance et désigne une situation créée par l'existence de liens structurels entre économies, décrivant tantôt la mondialisation de l'économie, tantôt la régionalisation des échanges* » (Badie, Smouts, 1999, p.180). Pour Béla Balassa, l'intégration économique est à la fois un processus et une situation : en tant que processus, il s'agit de l'adoption de mesures visant à abolir les discriminations entre les aires économiques nationales, et en tant que situation, elle correspond à un espace économique unifié, où règne le libre-échange, en dépit de l'existence de frontières politiques (Balassa, 1961). Aujourd'hui, le taux d'ouverture des économies nationales est de l'ordre de 15%, ce qui est

synonyme d'une interdépendance accrue, et ce taux atteint 38% en Europe si l'on tient compte des échanges intracommunautaires (Foucher, 2007, p.19).

Concrètement, le processus d'intégration financière peut prendre plusieurs formes. Pour attirer les capitaux étrangers et favoriser l'implantation de firmes sur leur territoire, les Etats peuvent par exemple abaisser le coût du travail, réduire la fiscalité, adopter des réglementations qui autorisent la libre-concurrence et qui favorisent la flexibilité des marchés… A travers l'adoption de ces mesures, les Etats dérégulent leurs économies respectives, au prix d'une perte de contrôle certaine. Mais cet abandon d'une partie de sa souveraineté a pour but de favoriser le développement économique du pays : « *un investisseur économique crée une entreprise, embauche et forme des travailleurs locaux, tisse des liens avec les fournisseurs locaux, autant de leviers pour la croissance et l'emploi. De même, la mobilité des capitaux favorise une meilleure allocation entre l'épargne et l'investissement : de bons projets d'investissement trouvent des financements venus de l'extérieur alors qu'auparavant ils pouvaient être rationnés* » (Blancheton, 2014).

Cependant, l'intégration économique n'est pas homogène et révèle les inégalités croissantes engendrées par la mondialisation. « *Le commerce mondial reste néanmoins l'affaire des pays du Nord, plus de 70 p. 100 du commerce mondial s'effectue entre les pays de la Triade (Asie, Europe occidentale, Amérique du Nord). L'Afrique peine à s'insérer dans les échanges mondiaux et à profiter des bienfaits attendus de la mondialisation* » (Blancheton, 2014). L'application de la logique néolibérale à la planète est par ailleurs à l'origine d'une redistribution du travail à l'échelle mondiale. Une nouvelle division internationale des processus de production est en effet en train de se dessiner et les pays se spécialisent dans l'importation ou l'exportation de certains biens ou services, ce qui est à l'origine d'une hiérarchisation économique des pays dans la mondialisation. C'est là la manifestation la plus visible de l'imposition du capitalisme à l'échelle mondiale.

1223 – La rationalité marchande appliquée aux hommes : l'exclusion des inutiles

Loin d'une homogénéisation des modes de vie, les processus de mondialisation sont à l'origine d'un renforcement des clivages sociaux entre les différentes régions du monde mais aussi à l'intérieur même des sociétés : « *nous assistons aujourd'hui à un processus de restratification à l'échelle du globe, qui met en place une nouvelle hiérarchie socioculturelle, une nouvelle échelle de répartition mondiale* » (Bauman, 1999, p.108).

La manifestation la plus spectaculaire de cette restratification est l'engorgement des voies d'évacuation des déchets humains. La modernité industrialisée a toujours produit des « *déchets humains* » (Bauman, 2006), c'est-à-dire des individus dont la force de travail est rendue superflue par les progrès en matière de production, et qui n'ont aucune utilité immédiate. Mais jusqu'à il y a peu, il existait des voies d'évacuation de ces « *déchets humains* », par le biais notamment de la colonisation ou de la migration. Cependant, l'amplification de la production de déchets humains causée par les phénomènes de globalisation a provoqué des goulets d'étranglement. L'impossibilité d'évacuer et de recycler ces « *« dommages collatéraux », imprévus et non planifiés du progrès économique* » (Bauman, 2006, p.77) est à l'origine d'un accroissement de la part de population mondiale dite « *inutile* » (Bauman, 2006).

Si la mondialisation apparaît à certains égards comme un facteur de développement, elle peut être également qualifiée de « négative », dans le sens où les processus d'intégration qui la constituent ne sont pas universels : « *une nouvelle forme d'exclusion naît avec l'économie et le marché mondial : l'exclusion des « inutiles », de ceux qui ne peuvent ou ne veulent pas « vendre » leurs aptitudes et leur force de travail, qui n'ont pas une capacité d'achat suffisamment intéressante pour le marché par suite de leur pauvreté* » (Dollfus, 1994, p.9). La mondialisation serait donc un ensemble de processus ambivalent, à la fois positive et négative, elle serait intégratrice au prix de l'exclusion de ceux qu'elle a rendus « inutiles ».

123 – Circuler dans l'espace monde : une mobilité différenciée selon les flux

« *Le demi-siècle qui vient de s'écouler est marqué par le passage très rapide d'une société relativement statique à une turbulence fondée sur la mobilité permanente des personnes et des biens* » (Wackermann, 1995, p.15) : la contraction spatio-temporelle (Bauman, 1999, p.7) caractéristique de la mondialisation a en effet permis le développement et l'intensification des phénomènes de circulation à la surface de la Terre. Cependant, cette liberté de circulation n'est pas la même pour tous les flux. Au contraire, une véritable hiérarchie s'est dessinée à partir de la capacité de ces flux à parcourir le globe et à traverser les frontières. Alors que le volume des échanges de capitaux et de marchandises atteint des proportions inégalées grâce aux mesures de libéralisation adoptées par les Etats, les flux humains sont, eux, soumis à des législations plus strictes et la liberté de circulation des individus dépend en grande partie de leurs ressources économiques et donc de leur capacité à financer leurs déplacements.

1231 – L'instantanéité des échanges de flux immatériels

Il est des flux qui circulent d'un bout à l'autre de la planète sans avoir à traverser les frontières : il s'agit des flux d'informations, qui, grâce aux progrès des télécommunications sont disponibles instantanément à n'importe quel endroit : « *sur une planète quadrillée par les « autoroutes de l'information », rien de ce qui se passe dans une partie du monde ne peut rester, en acte ou du moins en puissance, dans un ailleurs intellectuel* » (Bauman, 2007, p.13). La séparation entre les informations et leurs supports matériels les a arrachées au principe de gravité (Bauman, 1999) et aux contraintes classiques, leur temps de trajet est réduit à zéro. Aujourd'hui, la communication intercommunautaire est aussi aisée que la communication intracommunautaire.

L'outil qui a transformé cette évolution en véritable révolution des modes de vie et de communication est l'Internet. Inventé dans les années 1960 à des fins militaires, l'accès à internet s'est démocratisé à partir des années 1990. La mise en réseau de tous les gens disposant d'un moyen technique de se connecter à internet a révolutionné les échanges et l'accès à l'information. L'Internet a en effet permis une véritable mondialisation des images (Foucher, 2007). En un clic, on peut diffuser ou avoir accès à n'importe quelle information, n'importe où dans le monde, et envoyer des messages, des photos, de l'argent…

Les flux financiers font également partie de ces flux immatériels échangés à la vitesse d'un signal électronique. Les actifs et les paiements sont transférés grâce à ce réseau mondial peu ou pas réglementé. Les Etats n'ont en effet aucune emprise sur ces échanges. L'immatérialité, l'instantanéité et l'indépendance des transferts d'actifs et d'argent expliquent en grande partie

l'autonomie de la sphère financière par rapport aux instances politiques, caractérisées par leur territorialité et incapables de les maîtriser (Bauman, 1999). Cette absence de régulation des flux immatériels est à l'origine d'une incertitude profonde en ce qui concerne notamment la bourse. Une crise peut être provoquée par une simple rumeur ou par une série d'opérations non régulées.

1232 – Les échanges de marchandises : facilitation et fluidification

L'évolution des échanges de marchandises n'est pas aussi spectaculaire que celle des transferts de flux immatériels mais elle est, elle aussi, très importante. Les échanges de produits matériels se sont intensifiés dans le cadre de la mondialisation marchande, débutée au XV^{ème} siècle avec le commerce triangulaire, et suite aux révolutions industrielles successives. Ils atteignent aujourd'hui une importance inédite, et si la valeur totale des biens échangés a tendance à stagner, leur volume continue de croître. Par ailleurs, les progrès des moyens de transport ont réduit les coûts, les délais de livraison et ils ont permis d'allonger les distances entre le lieu de production et le lieu de vente/consommation.

Contrairement aux flux immatériels qui ne se heurtent à aucune contrainte physique, les flux de marchandises, quand ils sont internationaux, doivent traverser des frontières, et sont donc soumis au contrôle des Etats sur les territoires desquels ils entrent ou transitent. De plus en plus, les Etats adoptent des législations assouplies en ce qui concerne les échanges de marchandises, comme par exemple la baisse ou la suppression des droits de douane, afin d'assurer la fluidité de ces échanges, qui s'apparente à une véritable nécessité économique (Sparke, 2006).

Cependant, parmi les flux de marchandises qui traversent les frontières, certains sont réguliers et conformes aux réglementations internationales et étatiques, alors que d'autres, difficilement quantifiables, sont illicites. Ces derniers sont précisément les cibles des contrôles et concernent un panel de types d'échanges qui va du non-respect involontaire des normes étatiques aux trafics de produits interdits tels que les armes ou la drogue (Van Schendel, Abraham, 2005). L'allègement des contrôles consécutif à l'assouplissement des législations étatiques est cependant en contradiction avec la volonté de sécuriser les territoires. Les Etats doivent trouver, dans la réglementation des passages de marchandises à la frontière, un équilibre entre les impératifs de fluidité et de sécurité (Sparke, 2006).

1233 – Une liberté de circulation à plusieurs vitesses pour les Hommes

Les révolutions successives des transports et la conscience accrue que la planète est un « village » dont toutes les parties sont désormais connues et accessibles ont encouragé et facilité les déplacements des individus à la surface de la Terre. Cependant, les flux humains sont eux aussi soumis à des réglementations strictes et leur liberté de mouvement est conditionnée par des facteurs qui ne sont pas uniquement techniques. Deux facteurs essentiels de différenciation se dégagent : le pouvoir et l'aisance financière. En effet, « *malgré les apparences, la mobilité demeure une ressource rare. […] Les voyages au long cours sont majoritairement le privilège des résidents d'Europe de l'Ouest et du Sud ainsi que l'Amérique du Nord et parmi eux, les 20% les plus riches voyagent en moyenne 3,5 fois plus que les plus pauvres* » (Bauman, 2002, p.119). La mobilité est devenue une valeur ultra désirable, réservée à ceux qui en ont les moyens. Elle est également devenue un facteur de stratification à l'échelle mondiale : « *ce qui*

sert de distinction entre ceux qui sont « en haut » et ceux qui sont « en bas » de la société de consommation, c'est […] leur liberté de choisir l'endroit où ils veulent être » (Bauman, 1999, p.132), et cette liberté a un prix.

Ceux qui sont « en haut », comme l'écrit Zygmunt Bauman, sont les membres de « *la Caste* » (Rothkopf, 2008). La Caste est « *une élite globale* » constituée des 6000 individus les plus riches et les plus puissants de la planète : « *certains sont faciles à repérer : les chefs de gouvernement des pays internationalement actifs ; les chefs militaires de quelques pays qui peuvent envoyer leurs troupes hors de leurs frontières ; les grands patrons et les principaux actionnaires de l'une des deux mille plus grandes entreprises mondiales ; la plupart des quelques milliardaires que compte la planète ; les génies d'internet ; les capitalistes chinois ; les cheikhs arabes ; les géants de Wall Street, de Londres et des autres grandes places financières du monde ; des artistes, des écrivains, des professeurs et des scientifiques particulièrement influents ; les chefs spirituels des grandes religions du monde. D'autres sont plus difficiles à identifier. Parmi eux se trouvent les dirigeants des réseaux terroristes ou les chefs d'organisations criminelles, depuis les Triades de Hong Kong jusqu'aux mafias russes. Les bandits sans visages qui contrôlent les trafics de drogue, d'armes, de contrefaçons et d'êtres humains sont aussi membres de cette élite, même s'ils restent dans l'ombre* » (Rothkopf, 2008, p.49). Les membres de la Caste, de par leur pouvoir et les moyens économiques et techniques dont ils disposent, jouissent d'une liberté de circulation sans limite et ne sont que très rarement soumis aux mêmes contrôles que le reste de la population, soit parce qu'ils les évitent, soit parce qu'ils en sont exemptés, comme le sont par exemple les diplomates. Dans une moindre mesure, la tranche la plus aisée de la population mondiale jouit également d'une liberté de circulation très ample. Les individus qui font partie de cette catégorie disposent de la *business class civil citizenship* (Sparke, 2006) et voyagent et migrent à leur convenance.

A l'inverse, les individus qui ne disposent pas du même pouvoir d'achat n'ont pas la même facilité à obtenir les visas nécessaires à la traversée des frontières, que ce soit dans le cadre de voyages ou de migrations. Le simple coût d'un visa d'entrée sur un territoire peut être un frein à leur libre circulation. Contrairement aux individus libres d'aller et venir à leur guise, devenus « *mondiaux* », les plus pauvres s'inscrivent dans un « *processus de « localisation », de fixation dans l'espace* » (Bauman, 1999, p.10). Les plus pauvres sont exclus des circuits de la mondialisation, ils restent cloués dans leur localité. Ce sont eux qui constituent la partie la plus importante des migrants économiques, c'est-à-dire des individus qui partent de leur région d'origine pour tenter de s'établir là où les conditions de vie et d'emploi leur sont plus favorables. Or, ces déplacements sont plus strictement réglementés et restreints que les déplacements pour des raisons professionnelles ou touristiques. C'est là l'un des paradoxes les plus évidents de la mondialisation : *« une partie importante des processus de mondialisation n'est autre que la ségrégation, la séparation et l'exclusion progressive de l'espace* » (Bauman, 1999, p.8).

13 – La remise en cause de la légitimité de l'Etat et de la pertinence des frontières

Les relations internationales sont donc de plus en plus concurrencées par les relations transnationales. On entend ici par relation transnationale « *toute relation qui, par volonté*

délibérée ou par destination, se construit dans l'espace mondial au-delà du cadre étatique national et qui se réalise en échappant au moins partiellement au contrôle ou à l'action médiatrice des Etats » (Badie, Smouts, 1999, p.66). Une part croissante des échanges à l'échelle mondiale échappe ainsi aux prétentions de contrôle des Etats, qui sont dépassés par le haut avec l'autonomie croissante de la sphère financière, mais aussi par le bas avec le développement des échanges informels (Dollfus, 2007).

Bien plus qu'une simple concurrence, la mondialisation des échanges et l'émergence de nouveaux acteurs transnationaux sont à l'origine d'une contestation multiforme de la légitimité de l'Etat, notamment en ce qui concerne ses prérogatives économiques, sécuritaires et identitaires. Sa perte progressive de puissance consécutive à la redistribution du pouvoir et la crise de l'identité nationale devant l'apparition d'autres référents (Ollivier, 2009) ont entrainé l'érosion d'une partie de sa souveraineté, sans toutefois que cette institution séculaire ne disparaisse.

Dans quelle mesure la contestation des monopoles étatiques par les forces désorganisées caractéristiques de la mondialisation remet-elle en cause la légitimité de l'Etat ? Cette baisse de légitimité est-elle, à son tour, à l'origine d'une érosion de la souveraineté des Etats ? Si tel est le cas, quel est l'avenir des frontières dans un monde globalisé, théâtre d'échanges de toutes natures toujours plus intenses ? Est-ce que les processus de mondialisation vont entraîner la fin du système international sur le modèle westphalien tel qu'il a été mis en place depuis le XVII^{ème} siècle ?

L'hypothèse défendue ici est que malgré la remise en cause de sa légitimité et de la baisse incontestable de son pouvoir sur la scène internationale, l'Etat reste un cadre de référence incontournable, malgré l'importance croissante d'autres échelles de référence telles que le local ou le mondial. Devant les bouleversements de la modernité et les défis globaux qui se présentent à eux, les Etats tentent de s'adapter à la nouvelle donne mondiale. Ils ont tendance à réaffirmer leur capacité à maîtriser leur territoire, notamment à travers la transformation du rôle de leurs frontières. Ces membranes sont en effet au centre des stratégies étatiques de reconquête de légitimité par la réaffirmation de leur capacité de filtrage des flux candidats à l'entrée sur le territoire.

131 – Le déclin de la souveraineté étatique

Face aux défis qu'implique le passage de la phase solide de la modernité à sa phase « *liquide* » (Bauman, 2004), les Etats délaissent quelques-unes de leurs prérogatives et les sous-traitent à des forces dérégulées. Ils renoncent ainsi à quelques monopoles qui fondaient leur légitimité en tant qu'Etats. Le pouvoir économique des Etats est ainsi en voie d'affaiblissement de même que leur capacité de mobilisation massive. Ces prérogatives qui étaient auparavant des monopoles étatiques sont récupérées par des acteurs non étatiques qui acquièrent ainsi des parcelles de pouvoir et entrent en concurrence directe avec les Etats. Comment expliquer cette situation ? Cette évolution concerne-t-elle toutes les prérogatives étatiques ? Assiste-t-on à un véritable déclin de la souveraineté étatique ? Ou s'agit-il simplement d'une reconfiguration de l'exercice du pouvoir politique au profit de fonctions particulières ?

1311 – Le divorce entre pouvoir et politique

« *Pouvoir et politique se sont séparés et sont en instance de divorce* » (Bauman, 2007, p.7). Ces deux notions sont, dans une perspective historique, étroitement liées, mais sont en voie de dissociation. Alors que les notions de souveraineté et de pouvoir étatique ont pendant longtemps été étroitement associées, certaines caractéristiques de la souveraineté sont en train de migrer vers l'espace extraterritorial et non-étatique : « *le pouvoir, c'est-à-dire l'efficacité d'action dont jouissait auparavant l'Etat moderne se disperse actuellement dans l'espace politiquement incontrôlé (et souvent extraterritorial), tandis que la politique – la faculté d'imposer à l'action une orientation et un objectif – ne peut opérer efficacement au niveau planétaire puisqu'elle reste, comme autrefois, locale* » (Bauman, 2007, p.8).

Le fondement de la crise actuelle de la politique serait ainsi l'ancrage local de cette dernière et son inadaptation à la mondialisation des sociétés. L'Etat est plus souvent confronté à *« une situation de non-choix* » (Bauman, 2002, p.18), et ne dispose que très rarement d'une totale liberté dans le choix de ses orientations politiques. La diminution de son emprise sur l'économie globale, par exemple, est l'illustration de ce changement. Il s'agit de s'adapter et de se conformer à la nouvelle donne plutôt que de contribuer à la dessiner. L'Etat est par ailleurs soumis à l'augmentation de « *l'intensité des flux transnationaux où circulent non seulement des capitaux, des personnes, des idées et des marchandises, mais aussi la violence et les réseaux politiques ou religieux. Ces flux déchirent les frontières qu'ils traversent, mais passées ces frontières, ils se cristallisent pour devenir des puissances intérieures : aussi compromettent-ils la souveraineté à la fois dans ses marges et en son sein* » (Brown, 2009, p.19).

Dans ces conditions, l'Etat possède-t-il encore la légitimité nécessaire à la conservation et à l'exercice du pouvoir qui conditionnent son existence ? « *Rares sont les forces qui œuvrent au maintien ou au renforcement de la souveraineté de l'Etat, et celles qui persistent sont bien souvent réactionnaires comme le nationalisme, le despotisme et l'impérialisme* » (Brown, 2009, p.20). En revanche, d'autres forces contribuent à « défaire » la souveraineté politique, comme par exemple la rationalité néolibérale. La souveraineté étatique se maintient mais perd de sa puissance et de son contenu. Le pouvoir, dans le sens de disposer des moyens qui rendent possible une action, est de plus en plus partagé entre un nombre croissant d'acteurs, qui sont de moins en moins liés à la politique, et qui ne sont plus systématiquement rattachés à un espace défini.

1312 – La dissémination du pouvoir dans l'espace extraterritorial

« *La mondialisation a fait surgir un nouvel espace et un nouveau cadre pour l'action : la politique s'affranchit des frontières des Etats, avec pour conséquence l'apparition de joueurs supplémentaires, de nouveaux rôles, de nouvelles ressources, de règles inconnues, de nouvelles contradictions et de nouveaux conflits* » (Beck, 2003, p.29) : en effet, les processus de mondialisation ont modifié les cadres classiques de l'action. Il est désormais possible de donner à chaque action une dimension globale et non plus simplement locale.

Devant ces nouvelles possibilités d'action, des acteurs non étatiques s'approprient des parcelles de pouvoir et l'exercent indépendamment de la politique des Etats. Ces pouvoirs émancipés, très nombreux, contribuent à la formation d'un tissu de pouvoirs sociaux d'une densité inédite.

Ils constituent des sources d'incertitude profonde, difficilement contrôlables (Bauman, 2007). Acteurs non soumis au contrôle des autorités régulatrices, leurs stratégies correspondent à leurs intérêts propres. Il y a donc sur la scène mondiale autant de stratégies que d'acteurs.

Ce changement d'échelle n'implique pas la formation et la mise en place d'un gouvernement global centralisé. Au contraire, des parcelles de pouvoir semblent être dispersées dans l'espace politiquement incontrôlé et se partager entre une multitude croissante d'acteurs : « *l'ordre international va plutôt vers des manifestations d'éclatement que vers l'idéal d'une communauté policée* » (Badie, Smouts, 1999, p.15). L'ordre international s'apparente même de plus en plus un véritable « *désordre international* » : « *de moins en moins étatique sans jamais l'avoir été réellement, le système international fonctionne donc plus comme un espace remarquable d'instabilité voire de désordre* » (Badie, Smouts, 1999, p.18).

1313 – La contestation des monopoles étatiques

Dans ces conditions, quelles sont les prérogatives étatiques qui pâtissent le plus de cette contestation multiforme de sa légitimité ? La première fonction mise à mal par l'arrivée de nouveaux acteurs sur la scène mondiale et l'adoption d'une rationalité néolibérale est la primauté de l'Etat en matière économique. En effet, alors que ce dernier avait auparavant le pouvoir de maîtriser et d'imposer une politique économique forte, il est désormais de plus en plus limité dans son champ d'action pour trois raisons principales : en premier lieu, le développement à l'échelle globale de la théorie libérale du moins d'Etat a entraîné l'effondrement des économies administrées ; ensuite, en raison de la croissance des échanges informels, proportionnelle à celle des échanges réguliers, l'Etat est en difficulté en ce qui concerne leur contrôle ; enfin, les institutions financières internationales exercent une contrainte croissante sur les politiques économiques menées par les Etats, dans un souci de bonne gouvernance. D'un point de vue économique, l'Etat est donc relégué au rang de simple manager : « *la seule tâche économique que l'on accorde encore à l'Etat, et que l'on attend effectivement de lui, consiste à garantir « l'équilibre budgétaire » en contrôlant et en neutralisant les pressions locales qui souhaitent le voir intervenir de façon plus vigoureuse dans la conduite des affaires et le voir protéger sa population des conséquences les plus funestes de l'anarchie du marché* » (Bauman, 1999, p.104).

De la même manière, le monopole étatique de la prestation sécuritaire de l'Etat est mis en échec par la montée des violences transnationales, dérégulées et déterritorialisées. Le monopole étatique de l'exercice de la violence légitime est en effet contesté notamment par les progrès des ONG de la terreur et par la multiplication des actes terroristes : « *portés par les mutations technologiques, ils donnent à la confrontation internationale violente un caractère décentralisé qui entrave d'autant la position privilégiée et même exclusive occupée autrefois par l'Etat* » (Badie, Smouts, 1999, p.16). En se montrant malgré lui vulnérable aux actes terroristes, l'Etat perd une part importante de sa légitimité : « *n'ayant plus le monopole de la violence, il n'a plus la même crédibilité en matière de sécurité* » (Badie, Smouts, 1999, p.97-98). L'Etat est soupçonné d'impuissance et d'inadaptation face à la montée des actes violents dérégulés.

Enfin, la mondialisation culturelle, à travers la promotion du multiculturalisme, a permis aux individus de contracter des allégeances non nationales, parfois multiples, et de se forger une

identité qui n'est pas nécessairement liée à la citoyenneté. D'autres référents remettent en effet en question la légitimité de l'identité nationale et ont provoqué une crise de la citoyenneté et un désenchantement croissant vis-à-vis de l'engagement politique (Ollivier, 2009, p.50). L'Etat ne dispose plus de la même capacité de mobilisation qu'il y a un siècle. L'illustration de cette évolution est la disparition progressive du service militaire dans la plupart des démocraties contemporaines.

132 – Quel avenir pour la souveraineté territoriale ? Vers la fin annoncée des territoires ?

Quel est alors l'avenir du système interétatique ? Quelle est la marge de manœuvre des Etats territoriaux sur une planète où les réseaux transnationaux prennent le pas sur les relations internationales au sens classique du terme ? Quel est l'avenir de l'assise territoriale des Etats ? Bertrand Badie posait en 1995, non sans une pointe de provocation, la question de la fin annoncée des territoires devant la puissance des flux transnationaux et le développement de réseaux globalisés. Cependant, les processus de mondialisation ne conduiront pas à la disparition du système interétatique et du partage du monde en territoires, car ces processus s'appuient sur ce système dit classique : « *les rouages de l'ancienne politique mondiale qui applique les règles sont imbriqués dans ceux de la nouvelle politique mondiale qui modifie les règles, ils ne peuvent être séparés* » (Beck, 2003, p.24). Assez paradoxalement, la pérennisation des circuits de la mondialisation ne sera possible que si le système interétatique, qu'ils contribuent à déstabiliser, se maintient.

1321 – La fin de l'ère de l'espace

Depuis l'avènement de l'ordre westphalien, le territoire constituait la ressource la plus convoitée de l'Etat. Le territoire était en effet à la base des luttes pour le pouvoir et la préservation de son intégrité représentait une garantie de sécurité pour la population. Cependant, avec la transnationalisation des échanges et la déterritorialisation des menaces, l'époque du territoire est révolue. On assiste à une véritable « *crise de la territorialité* » (Dollfus, 2007, p.83). Les évènements du 11 septembre 2001 constituent à ce titre la fin symbolique de l'ère de l'espace (Bauman, 2002), ils ont en effet montré qu'aucune partie du monde, qu'aucun territoire n'était à l'abri d'une attaque terroriste.

La logique des territoires s'efface donc au profit de celle des réseaux, caractéristique de la mondialisation. En d'autres termes, le pavage international est dépassé par les réseaux transnationaux, qui l'emportent en puissance et en efficacité sur le système westphalien dont les rouages ne sont plus adaptés aux problématiques de sécurité contemporaines : « *force et faiblesse, menace et sécurité sont à présent devenues essentiellement des questions extraterritoriales (et diffuses) qui échappent aux solutions territoriales (et centrées)* » (Bauman, 2002, p.127).

Dans ces conditions, l'Etat peut-il se déterritorialiser ? L'Etat peut-il exister en se passant de ce « *fondement incontestable de la survie et de l'affirmation des Etats* » (Badie, 1995, p.13) qu'est son assise territoriale ? Comment libérer les institutions étatiques du carcan étroit de la territorialité ? La réponse à la crise actuelle du principe territorial n'est peut-être pas dans la déterritorialisation de l'Etat mais dans son intégration aux échelles imbriquées de la mondialisation.

1322 – Les tensions entre le local, le national, l'international, le transnational et le global

Plusieurs échelles de référence distinctes coexistent en effet au sein de la mondialisation : « *une nouvelle scène mondiale se dessine, tantôt aterritoriale, tantôt soumise à la concurrence de plusieurs logiques territoriales contradictoires et, de plus en plus rarement, banalement stato-nationales* » (Badie, 1995, p.14). Un ordre « *multi-spatial* » (Badie, 1995) se met en place, et ce nouveau désordre mondial semble échapper aux règles de la géographie politique classique.

La tension principale est celle qui existe entre le nécessaire bien que partiel ancrage de la globalisation dans les institutions et les territoires nationaux et un système très élaboré de droit et d'administration qui a mis en place l'autorité exclusive des Etats souverains (Sassen, 2009, p.47). Le monde des Etats fondé sur une logique d'organisation de type westphalien coexiste avec le monde multicentré : « *le monde des Etats agit dans le système international en vue de conforter et de légitimer son existence. Le monde « multicentré » vise, quant à lui, à élargir son autonomie par rapport aux Etats, donc à banaliser la remise en cause des frontières et des souverainetés étatiques. Aussi, le premier fait-il un usage privilégié de la contrainte, et le second un usage prioritaire des relations informelles entre individus. Le premier s'inscrit dans une problématique de la légitimité, le second dans celle de l'efficacité* » (Badie, Smouts, 1999, p.66). Pour autant, cette cohabitation signifie-t-elle nécessairement qu'il y a inadéquation structurelle ?

Les différentes échelles de référence, bien que distinctes, sont imbriquées. Par exemple, le global ne concerne pas uniquement les phénomènes qui ont un impact global. Le global est en effet ancré dans le local et intégré partiellement dans le national. Cette imbrication étroite est rendue possible notamment par des processus de dénationalisation institutionnelle au sein de l'Etat et de l'économie nationale, pour favoriser la mise en place de « *combinaisons institutionnelles intermédiaires et privatisées* » (Sassen, 2009, p.48).

1323 – L'ère de la souveraineté limitée

Les processus de mondialisation qui ont transformé en profondeur les sociétés depuis quelques décennies n'ont pas abouti à la mise en place d'une gouvernance politique mondiale. Au contraire, l'ordre international apparaît de plus en plus comme un véritable « *désordre*» (Badie, 1995), impossible à contrôler et à maîtriser en l'absence d'autorité régulatrice légitime. L'Etat, malgré la baisse de sa légitimité et la perte d'une partie de sa souveraineté à travers son retrait progressif dans plusieurs domaines d'action, reste le cadre de référence premier de la politique : « *jusqu'à présent dans l'espace monde, la moins mauvaise structure d'encadrement reste l'Etat territorial* » (Dollfus, 1994, p.93).

Thietart et Forgues ont développé en 1993 la théorie de la dialectique de l'ordre et du chaos dans les organisations, que nous pouvons tenter ici d'appliquer aux Etats. Dans un environnement caractérisé par l'incertitude et l'imprévisibilité, le rôle des décideurs et des responsables est d'avoir recours à la planification pour gérer cette incertitude : *« en formalisant la démarche, les décideurs créent des îlots de certitude au sein desquels ils vont pouvoir procéder de façon rationnelle* » (Thietart, Forgues, 1993, p.62). Ces îlots de certitude permettent aux acteurs de l'organisation – ici les acteurs étatiques – « *de se situer, de décider, de clore un système trop complexe pour un décideur cognitivement limité, pour créer de la*

certitude afin que les schémas classiques rationnels puissent prendre leur pleine mesure, pour réduire la dissonance que les acteurs peuvent ressentir face à un problème qu'ils savent intuitivement impossible à résoudre et à maîtriser » (Thietart, Forgues, 1993, p.61).

Si l'on suit ce raisonnement, le maintien du cadre étatique permet donc aux responsables politiques d'agir à l'intérieur d'îlots de stabilité à partir desquels est exercé le contrôle de l'environnement externe, et à l'intérieur desquels est exercé pleinement le contrôle de l'environnement interne, afin de maîtriser ce qu'il se passe à l'intérieur de la structure, ici à l'intérieur des frontières. La politique des gouvernements se plie donc aux exigences d'une souveraineté désormais limitée (Badie, Smouts, 1999) aux questions d'ordre local : « *l'un des plus stupéfiants paradoxes de notre temps, c'est que, sur notre planète en voie de mondialisation rapide, la politique a tendance à rester passionnément locale. Ayant été chassée du cyberespace, ou plutôt n'ayant jamais été admise dans cet espace auquel on continue de lui barrer l'accès, elle se rabat sur les affaires « à sa portée » : les questions locales et les relations de voisinage* » (Bauman, 1999, p.109). Le renforcement du contrôle des frontières est ainsi au cœur de la reconfiguration de l'exercice de la souveraineté limitée.

133 – Les frontières dans la modernité liquide

Devant la multiplication et l'intensification des flux transnationaux qui transpercent les frontières interétatiques, la fonction de contrôle et de barrière exercée par ces dernières semble en voie d'affaiblissement. Certains économistes à l'image de Kenichi Ohmae avaient même prédit en 1995 l'avènement d'un « *borderless world* », c'est-à-dire d'un « *monde sans frontières* », tout acquis au néolibéralisme économique. Cependant, loin d'une disparition du phénomène frontalier face aux progrès du capitalisme, des phénomènes de résistance se manifestent et les Etats ont tendance actuellement à renforcer le contrôle de leurs frontières. Comment expliquer ce paradoxe propre à notre époque ? Est-ce véritablement un paradoxe, ou les deux éléments de cette apparente contradiction sont-ils en réalité les deux pans d'un même phénomène ? Comment les Etats se reterritorialisent-ils au cœur de la mondialisation, au travers de la réaffirmation de leur mainmise sur leur territoire et leurs frontières ?

1331 – Des interfaces de plus en plus actives

Les échanges entre les différentes parties de la terre sont en augmentation constante et atteignent chaque jour un volume inédit. Il y a aujourd'hui près de cent fois plus d'échanges de marchandises qu'en 1800 (Dollfus, 2007, p.29) : en deux siècles, les échanges de marchandises entre les différentes parties du monde ont en effet connu une croissance exponentielle, notamment depuis les années 1980. Ces flux matériels, lorsqu'ils sont internationaux, traversent une ou plusieurs frontières interétatiques entre leur lieu d'expédition et le lieu de destination.

L'importance du volume des flux matériels, immatériels mais aussi humains, échangés à l'international combinée à la nécessité de fluidifier les passages à la frontière rendent impossible un contrôle poussé de toutes les passages : « *inégalement et différemment, un peu partout, l'Etat est « débordé », à la fois par le haut, du fait de la transnationalisation financière, de l'information transmise par satellite, des pratiques des entreprises, et il est rongé de l'intérieur par la croissance de l'informel, sans compter les Etats contestés dans leurs limites*

et leur légitimité territoriale par des groupes séparatistes ou en proie à des attaques terroristes » (Dollfus, 2007, p.105).

Pour autant, est-ce que les Etats renoncent à cette prérogative qu'est le contrôle des flux candidats à l'entrée sur leur territoire ? Se dirige-t-on vers un monde sans frontières, acquis à la libre circulation des marchandises et des individus ? Dans certaines régions du monde, des processus institutionnels d'affaiblissement des fonctions séparantes des frontières ont été initiés (Foucher, 1991), à l'image de l'Union européenne. Cependant les phénomènes de résistance à l'ouverture totale des territoires et des tentatives de régulation des flux sont plus nombreux que les velléités de suppression de la fonction de barrière des frontières interétatiques.

1332 – Le renforcement des pratiques frontalières

La tendance actuelle au renforcement des contrôles frontaliers est-elle un phénomène paradoxal ? Ou répond-elle à une nécessité induite par les transformations qu'a entraînées la mondialisation ? Selon Wendy Brown, ce paradoxe entre ouverture aux flux de la mondialisation et blocages aux frontières n'est qu'apparent. Il s'agit en fait de deux aspects du même problème, celui de l'intensification ainsi que de la complexification des échanges entre les différentes parties du monde (Brown, 2009).

Loin d'une ouverture passive, les Etats transforment leurs frontières en filtres sélectifs. Cette sélection des flux autorisés à pénétrer le territoire et ceux à qui l'accès est refusé s'opère en fonction de leur nature, du danger potentiel qu'ils représentent pour la sécurité intérieure, et de le degré de désirabilité : « *si les frontières sont de plus en plus perméables aux produits, aux services et si la réduction des tarifs douaniers est un objectif poursuivi par l'OMC, le contrôle des frontières, pour empêcher les migrations non désirées d'hommes, notamment les plus pauvres, reste une tâche que s'efforcent d'assumer la plupart des Etats, des plus riches, comme le Japon ou la Suisse, aux plus pauvres, comme le Bhoutan* » (Dollfus, 2007, p.106-107).

A travers la réaffirmation de leur capacité à filtrer et à refouler au besoin les flux qui entrent sur leur territoire, les Etats se reterritorialisent. On assiste en effet à un processus de *debordering/rebordering* (Brunet-Jailly, 2008), c'est-à-dire qu'au cœur d'un seul et même processus, les fonctions séparantes des frontières peuvent s'effacer pour certains flux, et réapparaître plus efficaces que jamais quand cela est nécessaire, comme par exemple devant des flux jugés indésirables.

1333 – Des filtres pour maintenir la sélectivité de l'osmose

Les frontières interétatiques contemporaines agissent ainsi comme des filtres autorisant la sortie mais protégeant le territoire et la population de l'entrée de flux jugés indésirables, selon les critères de désirabilité fixés par les membres d'une communauté politique donnée. Tous les flux candidats à l'entrée sur un territoire ne sont cependant pas « indésirables ». La distinction entre « *immigration imposée* » et « *immigration voulue* » (Blanchard, 2013) est un bon exemple de la répartition des flux entre deux catégories principales : les flux tolérés et désirables, et les flux indésirables que les Etats entendent refouler. La sélection ainsi opérée permet de préserver la « *sélectivité de l'osmose* » (Bauman, 2002, p.117), c'est-à-dire de ne laisser entrer que les flux considérés comme désirables.

Les frontières agissent donc d'une certaine manière comme des instruments de défense culturelle (Anderson, 1997), en transformant le territoire en refuge difficilement accessible aux étrangers considérés comme indésirables. Cet afflux de populations non nationales sur des territoires dynamiques est une conséquence directe des discontinuités socio-économiques croissantes entre les différents Etats. La mise en contact avec des non-natifs est créatrice d'anxiété et d'angoisse au sein de la communauté considérée (Elias, Scotson, 1997). Cette mise en contact interculturelle rendue possible par la mondialisation (Ollivier, 2009) peut en effet entraîner de la part de la population d'origine, « *les établis* » (Elias, Scotson, 1997), un phénomène de rejet des Autres et de repli sur soi.

Le malaise existentiel engendré par la mondialisation – c'est-à-dire en raison de la mise en contact de populations de cultures différentes – est donc à l'origine de l'un des plus importants paradoxes de la mondialisation contemporaine : les migrations économiques, rendues possibles, engendrées et même exigées par la mondialisation, sont condamnées par les populations établies là où les migrants s'installent : « *on encourage ceux qui voyagent pour faire des profits, on condamne ceux qui voyagent pour survivre* » (Bauman, 2002, p.120). L'ambivalence des migrations économiques contemporaines reflète parfaitement l'aspect négatif de la mondialisation.

Conclusion partielle du chapitre 1

Le système international contemporain est donc le résultat d'une construction politique étalée sur plusieurs siècles. La paix de Westphalie signée en 1648 marque un temps fort dans la promotion des Etats au rang de cadres politiques de référence. Absolument souverains à l'intérieur de leurs frontières, les Etats ont peu à peu acquis le monopole de la gestion des relations internationales, même s'ils n'en ont jamais été les acteurs exclusifs.

Cependant, les bouleversements de la modernité et les évolutions encouragées par les processus de mondialisation sont à l'origine d'une contestation de ce système westphalien et de la primauté des Etats dans la gestion des affaires internationales et transnationales. De nouveaux acteurs, indépendants des Etats et déterritorialisés, se sont appropriés des parcelles de pouvoir et influent sur les équilibres globaux en fonction de leur poids.

Par ailleurs, la nature territoriale des Etats est l'une des causes principales de son inadaptation aux conditions créées par la mondialisation : « *circuits financiers, échanges commerciaux, diffusion d'ondes et d'images, migrations de personnes, solidarités religieuses, culturelles ou linguistiques, diasporas de toute nature l'emportent, en puissance et en efficacité sur les pesanteurs territoriales* » (Badie, 1995, p.7). Les Etats et leurs frontières sont dépassés par le nombre et la puissance de flux indépendants et impossibles à maîtriser.

Pour autant, la remise en cause de la légitimité de l'Etat face à l'émergence de nouveaux acteurs, qui apparaissent à certains égards comme des concurrents, et l'incapacité des frontières à filtrer les flux qui les transpercent n'ont pas entraîné leur disparition : « *le changement le plus évident met en concurrence une souveraineté de plus en plus entravée et des individus de plus en plus émancipés* » (Badie, Smouts, 1999, p.228). Les rapports de forces ont, certes, évolué, mais l'Etat territorial reste à la base du système politique contemporain.

Si l'Etat reste l'élément de base du système international, la nature westphalienne de ce dernier est cependant très contestée, voire niée. C'est à travers les transformations contemporaines du rôle des frontières que cette évolution est la plus sensible : le rôle principal des frontières n'est plus de protéger le territoire de menaces militaires en empêchant son invasion, les frontières sont désormais des filtres, au service d'un pouvoir à la souveraineté limitée dont la mission et d'assurer le bien-être et la sécurité de sa population. La composante humaine prime désormais sur la composante territoriale.

Les processus de mondialisation ont donc entraîné une perte de souveraineté pour les Etats et se sont appuyés sur une transformation progressive du mode d'exercice de leur pouvoir, de la politique à la biopolitique, c'est-à-dire d'un gouvernement dédié à la préservation de l'intégrité territoriale et à la continuité de l'Etat, à un gouvernement dont l'objectif principal est la protection de la population et de ses conditions de survie, au prix de l'abandon de certaines prérogatives classiques de l'Etat.

Chapitre 2 – Les frontières au cœur des velléités étatiques de reterritorialisation : des outils biopolitiques

D'après le philosophe Michel Foucault, c'est une mutation des modalités de l'exercice de la souveraineté qui a permis au capitalisme et à la rationalité libérale de s'imposer à travers le monde au cours du XX^{ème} siècle. Selon lui, le passage d'une souveraineté dite « traditionnelle », essentiellement répressive et négative, à une souveraineté « moderne », qui s'appuie sur une gouvernementalité plus souple dont l'objet est la population, est à l'origine de mutations profondes des modalités de l'exercice du pouvoir. Foucault forgea et développa, à partir de 1974, un concept nouveau, désignant une forme de pouvoir exercée sur la vie : la biopolitique[10]. Cette notion de biopolitique repose dans la philosophie foucaldienne sur plusieurs principes : d'une part, le pouvoir est une stratégie entendue non pas comme un tout mais comme la somme d'une multitude de micro-relations de pouvoir, c'est-à-dire comme un agencement complexe de pratiques, de discours, de savoirs et d'institutions (Revel, 2009) ; d'autre part, les individus réunis sous une même autorité sont constitués en « population » à gouverner et non plus en peuple de sujets à soumettre ; enfin, la raison d'Etat, c'est-à-dire les intérêts biopolitiques de l'Etat et de la population, définissent l'orientation des politiques entreprises par le biopouvoir.

Le biopouvoir – qui est l'expression pratique de la logique biopolitique – est donc un mode de gouvernement qui prône le contrôle de tous les pans de la vie des individus, en tant que leur gestion est devenue un enjeu politique pour la survie de la population et la gestion de sa productivité. Le biopouvoir repose sur deux stratégies principales : la discipline des corps et la biopolitique de la population. Ces deux stratégies coexistent et correspondent au modèle de la « médecine sociale », également développé par Foucault, à travers la prise en compte généralisée des risques, et leur prévention systématique. Les contrôles par précaution, caractéristiques de la biopolitique, se retrouvent dans nos sociétés contemporaines. En effet, en s'appuyant sur les théories de Michel Foucault et des penseurs qui ont poursuivi les recherches sur ce sujet, il est possible d'appliquer les analyses biopolitiques à la gestion actuelle des risques associés à la modernité liquide (Bauman, 2007) par les Etats, et utiliser ce parallèle pour réfléchir sur les transformations récentes du rôle des frontières.

Qu'est-ce que la biopolitique ? Quelles sont les caractéristiques structurantes du biopouvoir ? Dans quelle mesure assiste-t-on à la revendication croissante par les populations d'un droit à la vie et à la sécurité? Quels sont les risques que le pouvoir doit prévenir afin de garantir à la population ce droit à la vie ? Dans quelle mesure enfin les frontières sont-elles devenues des outils biopolitiques au service de la promotion de la vie et de la sécurité de la population qu'elles circonscrivent ? L'hypothèse de ce second chapitre est que l'exercice de la souveraineté sous sa forme moderne, la biopolitique, est à l'origine d'un contrôle accru des individus, de leur

[10] Le terme « biopolitique » a été forgé dans les années 1930 par le Suédois Rudolf Kjellen pour désigner la politique d'expansion nécessaire à un Etat en tant qu'il peut avoir des pulsions et des instincts qui le poussent à se développer. Cette notion a ensuite été reprise en France dans les années 1960 en référence à la politique nazie de prise en compte des puissances de la vie. Michel Foucault reprend ce terme et développe le concept de biopolitique à partir de 1974 dans les cours qu'il donne au Collège de France en référence à la médicalisation de la société.

comportement et de leurs déplacements dans le but d'assurer le bien-être de la population. Bien plus, les individus extérieurs à la population sont également étroitement surveillés grâce aux dispositifs de pouvoir qui ont été mis en place, et sont traités de manière différentielle en fonction des risques qu'ils représentent. Dans le cadre de la gestion et de la prévention des risques inhérents à la modernité liquide, les frontières sont en pleine reconfiguration, pour devenir des outils biopolitiques de filtrage des flux au service du biopouvoir.

21 – De la politique à la biopolitique, vers une gouvernementalité de la vie

Michel Foucault distingue trois formes principales de relations de pouvoir : le pouvoir souverain, le pouvoir disciplinaire et la biopolitique. Loin d'être des étapes successives qui correspondent à des époques définies, ces trois formes de pouvoir ont coexisté au cours de l'Histoire, et le pouvoir souverain n'a pas disparu suite à la biopolitisation des sociétés contemporaines. La construction de la notion de biopolitique répond à la nécessité de conceptualiser l'évolution des modalités de l'exercice du pouvoir, d'une souveraineté répressive et négative à une gouvernementalité de la vie, d'un « laisser vivre et faire mourir » à un « faire vivre et laisser mourir »[11].

En 1976, Foucault utilise la notion de « biopouvoir » pour désigner cette nouvelle forme de pouvoir qui ne prend plus pour objet les corps, mais la vie elle-même. Le biopouvoir est en effet un pouvoir positif dont la vocation est de gouverner les individus dans leurs particularités, mais aussi en tant qu'ils forment une « population », c'est-à-dire un ensemble vivant qui possède ses propres caractéristiques biologiques et qui est susceptible d'être gouverné et modelé. L'apparition de la gestion biopolitique des populations a permis, selon Michel Foucault le développement de la rationalité libérale. Le libéralisme, entendu comme « *un exercice du gouvernement qui non seulement tend à maximiser ses effets en réduisant ses coûts sur le modèle de la production industrielle, mais affirme qu'on risque toujours de trop gouverner* » (Revel, 2009, p.22), appelle en effet un nouveau type de gouvernement assoupli, que le philosophe nomme « *gouvernementalité* ».

La gouvernementalité « *implique une gestion de la population et un contrôle des stratégies que les individus dans leur liberté peuvent avoir par rapport à eux-mêmes et les uns par rapport aux autres* » (Revel, 2009, p.65). Il s'agit en effet de maîtriser l'existence des individus sur le modèle médical, en prévenant systématiquement les risques qui pèsent sur eux, et de gérer les comportements afin de créer les conditions d'une coexistence pacifique et productive des individus qui représentent une force de travail et une ressource économique. En quoi consiste effectivement le « biopouvoir », c'est-à-dire le pouvoir exercé sur la vie ? Quelles sont les modalités concrètes de l'exercice de la gouvernementalité biopolitique ? Une radicalisation de la biopolitique est-elle possible ? Ou la gestion biopolitique de la vie ne constitue-t-elle pas déjà dans une certaine mesure une radicalisation de l'exercice d'un pouvoir qui se veut pourtant libéral ?

[11] « *On pourrait dire qu'au vieux droit de faire mourir et laisser vivre s'est substitué un pouvoir de faire vivre ou de rejeter dans la mort. S'ouvre ainsi l'ère d'un "bio-pouvoir" […]. Ce ne fut rien de moins que l'entrée de la vie dans l'histoire – je veux dire l'entrée des phénomènes propres à la vie de l'espèce humaine dans l'ordre du savoir et du pouvoir* » (Foucault, 1976, p.181).

L'objectif de cette partie est de revenir sur quelques concepts-clés développés par Michel Foucault afin d'analyser les mutations de l'exercice du pouvoir moderne. L'hypothèse développée ici est que loin de disparaître, la souveraineté étatique s'est transformée en même temps que les modalités d'exercice de son pouvoir, et que la gestion biopolitique de la vie, en tant qu'elle est devenue un enjeu politique entraîne une certaine radicalisation des rationalités développées par les Etats. La mise en place de dispositifs de contrôle omniprésents ainsi que la normalisation de la vie conduisent à une interrogation sceptique sur la place de la liberté dans ces sociétés. La mobilisation des concepts foucaldiens de « racisme d'Etat », ainsi que des théories de Giorgio Agamben quant à l'instauration d'un état d'exception et de la coexistence entre pouvoir souverain et biopolitique nous aiderons par ailleurs à analyser les dérives possibles d'un pouvoir qui se revendique libéral.

211 – Le biopouvoir, discipline des corps et biopolitique des populations

Le biopouvoir est le résultat de la combinaison entre les divers pouvoirs sur la vie qui se sont développés depuis la fin du XVIII^{ème} et le début du XIX^{ème} siècle : la discipline des corps et la biopolitique des populations. Ces deux pans du biopouvoir sont complémentaires car ils correspondent à deux modalités du pouvoir sur la vie, à la fois individualisant et massifiant. En effet, si la discipline est un moyen de contrôler les corps en tant qu'entités particulières, alors « *la biopolitique serait une gestion de la population, une administration du multiple* » (Kiefer, Risse, 2012, p.8). Sur le modèle pastoral, le biopouvoir gère la population comme un troupeau. Il porte une attention particulière à chaque brebis, tout en veillant au bien-être de l'ensemble du troupeau. Selon Michel Foucault, l'instauration d'une gestion biopolitique de la population est un prérequis à l'adoption de la logique libérale d'organisation de la société. Il va plus loin en affirmant que la rationalité biopolitique est la logique qui a permis le triomphe du modèle capitaliste, car elle permet un encadrement strict des individus et la maximisation de leur force de travail. Le paradoxe apparent entre la mise en place d'une société de contrôle et la libéralisation de la rationalité politique est-il pertinent ou correspond-t-il à une complexification de l'exercice du pouvoir ? Quelles sont les caractéristiques de la gouvernementalité biopolitique ? Comment s'articulent la discipline des corps et la gestion biopolitique de la population, qui sont les deux aspects du contrôle social exercé par le biopouvoir ?

2111 – La gouvernementalité biopolitique entre société de contrôle et libéralisation

L'évolution la plus caractéristique du passage du pouvoir souverain au biopouvoir est le changement de l'objet de l'exercice de ce pouvoir. En effet, alors que le pouvoir souverain constitue son propre objet et a pour but d'assurer sa propre continuité, le biopouvoir a au contraire pour mission de préserver de la vie de ses administrés constitués en population. Si le pouvoir souverain ne se manifeste que ponctuellement, sous la forme de prélèvements, de cérémonies spectaculaires et d'une menace de mort sur ses sujets, le biopouvoir consiste, quant à lui, à investir tous les pans de la vie des individus afin d'assurer la survie et le développement de la population. Le biopouvoir est omniprésent, il se manifeste dans les micro-relations de pouvoir, c'est-à-dire à tous les niveaux de la vie des individus. Il ne s'agit plus de faire respecter la loi à l'aide de moyens coercitifs, mais de modeler l'environnement, de façonner les comportements en fonction d'une norme définie par rapport aux exigences de perpétuation de la vie.

Foucault a développé l'idée de biopolitique pour la première fois dans une conférence sur la médecine sociale. Le recours au modèle de la médecine sociale permet de penser en effet une nouvelle façon de gouverner la vie en optimisant la santé de la population dont la vitalité est

une richesse que le biopouvoir doit surveiller et développer. La médecine sociale est née dans un contexte historique particulier, celui de la révolution industrielle du XIX^{ème} siècle qui a permis le développement du capitalisme. La force de travail de la population ouvrière était alors d'une importance capitale pour les Etats et son contrôle, une priorité absolue. Afin d'assurer la santé de la population dans un souci de compétitivité industrielle et économique, les biopouvoirs naissants ont mis en place des politiques de prévention systématique des risques, en privilégiant de cette manière la promotion de la santé plutôt que la lutte contre les maladies. La santé, et par extension, le bien-être de la population, sont ainsi devenus des priorités absolues pour les gouvernements en voie de biopolitisation. Par ailleurs, en mettant en œuvre des mesures pour assurer la santé et le bien-être de la population, c'est-à-dire en médicalisant le social dans une optique préventive, le biopouvoir a acquis une certaine forme de « bio-légitimité ».

La biopolitique est une stratégie de contrôle totale, qui s'applique à tous les domaines et à tous les niveaux de la vie. Cependant, si le biopouvoir s'immisce dans tous les pans de la vie des individus pour contrôler leur existence dans le but d'optimiser leur santé, peut-on considérer que c'est un pouvoir libéral ? Comment investir tous les domaines de la vie pour mieux gouverner tout en gouvernant moins (Terrel, 2010, p.88) ? Il semble difficile d'affirmer d'un point de vue purement théorique que l'implication du biopouvoir dans tous les pans de la vie des individus constitue une manière de promouvoir leur liberté. Mais Foucault nie ce paradoxe apparent en développant le concept de « gouvernementalité » qui « *implique une gestion de la population et un contrôle des stratégies que les individus dans leur liberté peuvent avoir par rapport à eux-mêmes et les uns par rapport aux autres* » (Revel, 2009, p.65). Par « gouvernementalité », Foucault désigne « *cet art de na pas trop gouverner, qui vise à suivre les mouvements des individus pour les laisser opérer* » (Keck, 2008, p.300). L'omniprésence et l'omnipotence du biopouvoir seraient ainsi des outils au service du développement de la liberté des individus.

2112 – La société disciplinaire : investissement des corps et normalisation des comportements

L'exercice du biopouvoir comporte deux volets distincts : d'une part la discipline des corps, et d'autre part, la biopolitique des populations. L' « anatomo-politique », ou discipline des corps, est une modalité d'exercice du pouvoir, ou technique politique, qui est apparue entre la fin du XVIII^{ème} et le début du XIX^{ème} siècle, qui se caractérise par « *un certain nombre de techniques de coercition qui s'exercent selon un quadrillage systématique du temps, de l'espace et du mouvement des individus, et investissent particulièrement les attitudes, les gestes, les corps* » (Revel, 2009, p.33). L'anatomo-politique consiste donc à rendre les corps dociles et malléables à travers l'intériorisation de la norme par les individus dans le but de maximiser le rendement de leur force de travail.

Afin de discipliner les corps, la norme est privilégiée à la loi : « *contrairement à la loi qui est liée à un discours juridique et donc surdéterminé, la règle disciplinaire, en tant que règle naturelle correspond à une norme* » (Revel, 2009). Alors que la loi s'applique aux individus de l'extérieur, notamment pour manifester l'interdit, la norme est intériorisée et définit la conduite qu'ils doivent adopter : « *la norme est diffuse, sournoise, indirecte* » (Gros, 2004, p.68). Elle permet d'établir une distinction entre le normal, c'est-à-dire ce qui est conforme à la norme, et le pathologique, l'anormal, le déviant, ce qui doit être corrigé car il déroge à la norme et représente une menace pour l'équilibre de la société. L'imposition de règles normatives marque

donc le passage du système juridique caractéristique du pouvoir souverain à la normalisation disciplinaire qui constitue l'un des aspects majeurs de la biopolitique.

La normalisation des comportements consiste à « *extraire du corps par un système équilibré de sanctions et de récompenses, une conduite normalisée* » (Gros, 2004, p.67). De même, la discipline « *consiste à investir, par des techniques de répartition dans l'espace, de décomposition des gestes, d'examen des capacités, par des mécanismes de surveillance et de sanction, le corps de chaque individu, afin d'en extraire les forces utiles, de les finaliser et de les majorer* » (Gros, 2014). La discipline constitue donc une technique politique de domination des corps. Ces derniers sont investis par le biopouvoir qui leur inculque des règles de conduite, une norme à respecter, qui a été définie en fonction des intérêts de la population. A l'école, les élèves sont confrontés pour la première fois de leur vie à une norme commune et doivent se plier à la discipline en place ; dans une usine, le comportement des ouvriers est modelé de manière à ce que leur travail soit le plus efficace possible ; dans une caserne, les soldats sont soumis à des règles très strictes qui les conditionnent à être obéissants et réactifs. En résumé, l'anatomo-politique consiste à gérer la répartition des individus dans l'espace, à contrôler leurs activités, à modeler leurs comportements, dans le but de fabriquer des « corps utiles », dociles et soumis.

2113 – Biopolitique des populations : maîtrise de l'environnement et gestion des déplacements

Autre technique politique de gouvernement, la biopolitique de la population est le deuxième volet de l'exercice du biopouvoir. Développé parallèlement au perfectionnement de la discipline des corps, la biopolitique de la population est cependant très différente de cette dernière car son objet n'est pas le corps dans son individualité mais la population dans son ensemble, entendue comme « *un ensemble d'êtres vivants et coexistant qui présentent des traits biologiques et pathologiques particuliers, et dont la vie est susceptible d'être contrôlée afin d'assurer une meilleure gestion de leur force de travail* » (Revel, 2009, p.22). La biopolitique suppose une conception organologique de la population, qui est « *la base biologique du corps social* » (Villani, 2009, p.166). La population constitue en effet « *un processus biologique anonyme et massif, quantifiable, évaluable, susceptible de variations comme d'infléchissements* » (Gros, 2014) qu'il faut anticiper et contrôler.

Comment gérer la naturalité de la population ? Comment contrôler les comportements spontanés et les mécanismes automatiques qui se développent naturellement ? Olivier Razac répond à ces question en écrivant que « *gouverner une population, c'est agir sur toutes les variables qui guident son comportement général* » (Razac, 2008, p.38). Selon Foucault, le pouvoir s'exerce au sein d'un réseau de relations où interagissent des forces qui peuvent modifier une situation donnée. L'exercice du biopouvoir consiste ainsi à mettre en place des mesures incitatives, des politiques souples et continues, qui influencent à plus ou moins brève échéance les comportements des individus et de la population en général. Ces mesures concernent par exemple des domaines variés tels que l'hygiène, la santé, l'alimentation, la sexualité dans la mesure où leur gestion constitue un enjeu politique (Revel, 2009). A la différence de l'anatomo-politique dont l'objectif est l'intériorisation de la norme par les individus sous la menace d'un châtiment, la biopolitique de la population a pour vocation de modifier l'environnement dans lequel évoluent ces mêmes individus, afin d'influencer de manière douce les comportements et de les rendre conformes à la norme définie par le biopouvoir. La problématique du milieu se résume donc à la définition par la médecine des conditions sociales nécessaires à la santé et au bien-être de la population.

Que ce soit à travers la normalisation des comportements ou la définition de grandes tendances à suivre, le biopouvoir est caractérisé par une dialectique inclusion/exclusion très marquée. Comme toute domination politique, il s'exerce sur une population particulière qui est établie sur un territoire défini. Il suppose donc d'une part l'inclusion de tous les individus qui composent cette population à l'ordre social qu'il œuvre à mettre en place, mais aussi l'exclusion de tous les individus qui ne répondent pas aux critères d'appartenance à cette population. Le biopouvoir a alors pour mission de gérer la circulation des individus sur son territoire, ainsi que les risques que représentent les individus qui n'appartiennent pas à la population administrée. De la même manière que les individus inclus dans la population qui dérogent à la norme sont corrigés, les individus qui n'ont pas la légitimité de l'appartenance sont traités comme des suspects potentiellement porteurs d'une menace. Les frontières de l'Etat biopolitique constituent ainsi des filtres qui traitent les flux de manière différentielle en fonction du risque qu'ils représentent pour la santé et le bien-être de la population. De la même manière qu'il dicte les grandes lignes de la politique sociale intérieure, c'est le biopouvoir qui définit la ligne de conduite à adopter face à ce qui est « autre », à ce qui se trouve « dehors » et qui décide de ce qui doit être fait quand la population est en contact avec ce qui était auparavant « ailleurs ».

212 – Les dispositifs du biopouvoir : gouverner le vivant et maîtriser les comportements

A l'inverse du pouvoir souverain, le biopouvoir n'est donc pas essentiellement répressif, il se veut incitateur et sa logique profonde est productrice de discours et de machines. Le biopouvoir, dans son exercice concret, s'appuie sur des dispositifs pensés et conçus dans le but de répondre au besoin, immédiat ou non, de résoudre les problèmes de gestion de la population et des rapports sociaux. Les dispositifs mis en place par le biopouvoir sont des « *mécanismes de domination par nature hétérogènes : il s'agit tout autant de discours que de pratiques, d'institutions que de tactiques mouvantes* » (Revel, 2009, p.39). Un dispositif au sens foucaldien du terme est donc « *un ensemble d'éléments hétérogènes qui se regroupent en deux catégories : des discours ou des objets, des choses dites ou des choses vues* » (Razac, 2008, p.16). Les régimes d'énoncés et de visibilité du biopouvoir sont intrinsèquement liés : « *les visibilités n'apparaissent que formalisées par des discours et les énoncés ne s'actualisent que remplis par des objets* » (Razac, 2008, p.23). La détermination des énonçables et des visibles propres à une époque façonne les comportements et les mentalités (Deleuze, 1986, p.56). Quelles sont les caractéristiques de ces deux régimes complémentaires ? Dans quelle mesure s'influencent-t-ils réciproquement ? Comment les dispositifs du biopouvoir assoient-ils son influence sur les individus, notamment en contribuant à forger une rationalité biopolitique de portée nationale ?

2121 – Le régime d'énoncés : définition de la raison d'Etat

Le contexte historique a une importance capitale dans la mise en place des dispositifs du biopouvoir. C'est la définition des besoins de la société considérée à une époque donnée qui précède la décision d'encadrer tel ou tel pan de la vie de la population. Dans la philosophie foucaldienne, « *une époque, c'est à la fois l'état des rapports de forces informels et la formalisation de cet état par une série de dispositifs concrets et les deux niveaux ne cessent de s'influencer réciproquement* » (Razac, 2008, p.27). L'époque est donc définie d'une part par la situation préalable à l'élaboration d'un dispositif et les besoins qui se dégagent de cette situation, et d'autre part par le résultat de la mise en place de ce dernier : « *un dispositif est plongé dans un contexte historique avec lequel il entretient des relations dynamiques et complexes* » (Razac, 2008, p.23). La gouvernementalité biopolitique n'est donc pas

transcendante ou atemporelle, elle s'adapte aux conditions présentes et, dans une logique préventive, tente d'anticiper les besoins ou les problèmes futurs.

Chaque biopouvoir est caractérisé par un « discours de la vérité » qui conditionne la définition de la raison d'Etat, c'est-à-dire de la matrice de rationalité de l'Etat biopolitique. Foucault nomme « épistémè » l'« *ensemble de rapports liant différents types de discours et correspondant à une époque historique donnée* » (Revel, 2009, p.42). Chaque régime d'énoncés possède un discours de la vérité qui lui est propre. En effet, « *il y a des « jeux de vérité », ou plutôt des procédures du vrai. La vérité est inséparable d'une procédure qui l'établit* » (Deleuze, 1986, p.70). La vérité est en effet « *l'enjeu d'un affrontement social et d'un débat politique violents sous la forme de luttes idéologiques* » (Revel, 2009, p.104). C'est une question de pouvoir dans la mesure où c'est à travers la mise en place d'une rationalité particulière que s'effectue une mise en ordre généralisée du monde (Revel, 2009, p.91) qui légitime par la suite la prise de décisions ainsi que la mise en place de dispositifs. Le savoir lui-même est un dispositif, c'est-à-dire un agencement d'énoncés que l'on diffuse. Le savoir est différent de la science dans la mesure il est produit par des institutions dans le but d'obtenir des effets. Il y aurait donc selon Foucault et Deleuze un complexe pouvoir-savoir (Deleuze, 1986, p.81), qui permettrait au pouvoir de modeler la vérité en fonction d'une rationalité biopolitique et d'exercer ainsi une influence sur les représentations communes : « *le dispositif biopolitique semble agir comme une technique d'autocontrôle, une sorte de rapport entre pouvoir et savoir qui pousse jusqu'au bout l'adéquation totale* » (Villani, 2009, p.175).

Le biopouvoir ne se résume donc pas à la loi, la loi n'étant que l'un des éléments qui permettent de gérer, de redistribuer les rapports de forces sociaux pour les pacifier (Razac, 2008). C'est une stratégie de pouvoir qui s'appuie sur un « ordre du discours », qu'il contribue à façonner et qui « *met en œuvre des mécanismes d'organisation du réel à travers la production de savoirs, de stratégies, et de pratiques* » (Revel, 2009, p.36). Selon Foucault, le biopouvoir s'exercerait à travers une matrice à trois termes qui est directement issue de l'ordre du discours : « *la loi, la règle, la modulation. La loi comme point fixe du souverain, la règle comme mobilité de la loi qui caractérise le fonctionnement disciplinaire et la modulation comme fluidité de la norme dans la régulation sécuritaire* » (Razac, 2008, p.40). Pour que cette matrice soit exhaustive, il faudrait donc y ajouter l'ordre du discours propre à une époque donnée, car les discours induisent des effets de pouvoir. Ils peuvent légitimer une action en la reliant à un pôle de légitimité ou relancer le pouvoir en l'associant à d'autres actions passées ou futures. Ils peuvent également susciter des actions et légitimer par exemple le décret d'états d'exception (Razac, 2008).

2122 – Le régime de visibilité : marquer la présence du biopouvoir

Parallèlement à la définition de ces régimes d'énoncés, le biopouvoir se manifeste également par des visibilités. Or, « *les visibilités sont inséparables de machines* » (Deleuze, 1986, p.65). En effet, même si le pouvoir circule dans le tissu social selon une logique microphysique et que les rapports de forces sont mobiles et non localisables (Deleuze, 1986, p.81), le biopouvoir s'appuie sur des institutions et des opérateurs matériels de pouvoir qui sont plus ou moins visibles en fonction de la stratégie adoptée. L'exercice du pouvoir est ainsi le résultat de la combinaison entre plusieurs niveaux : les stratégies, les tactiques, les dispositifs, les éléments de ces dispositifs, et les forces non formalisées dans le champ chaotique de l'espace social (Razac, 2008, p.25). Si les dispositifs sont parfois discrets et insidieux, ils sont également

constitués de matière, d'outils et d'individus agencés de manière à être vus afin de produire des effets de pouvoir (Razac, 2008, p.17).

L'exemple le plus abouti de ce régime de visibilité qui marque l'omniprésence du biopouvoir est celui du panoptique de Bentham que Foucault considère comme le dispositif de surveillance le plus accompli. Dans le cas d'une prison, selon le principe du panoptique, les prisonniers ne voient pas le gardien en raison d'un système de lumière orienté de façon à aveugler ces derniers, mais le gardien possède une vue d'ensemble sur les cellules et la zone centrale, sans aucun angle mort. Ce modèle de panoptique permet d'induire chez le détenu un état conscient et permanent de visibilité qui assure le fonctionnement automatique du pouvoir. Même si la surveillance est discontinue en pratique, cet agencement la rend permanente dans ses effets. Sans violence, l'intériorisation du rapport de surveillance est à l'origine d'une « *pression insistante et comme immatérielle d'une visibilité constante* » (Gros, 2004, p.74). C'est un système dont l'application carcérale n'est pas la seule possible. Ce modèle a par exemple été également appliqué aux usines pour optimiser la surveillance des ouvriers et sa logique se retrouve dans une certaine mesure dans les systèmes de vidéosurveillance publics par exemple.

Au-delà d'un fonctionnement purement répressif, la logique biopolitique consiste donc à gérer la naturalité de la population, c'est-à-dire les comportements spontanés des individus ainsi que les mécanismes automatiques. La libre circulation au sein d'un espace délimité est la première donnée naturelle, la population étant par nature mouvante. Le biopouvoir a donc pour mission de créer un espace où les mouvements des citoyens et des marchandises peuvent coexister sans s'autodétruire (Terrel, 2010). Les dispositifs de surveillance et de sécurité permettent dans cette optique d'encadrer les éléments, les infléchir, sans détruire leur mobilité, « *la liberté devenant un élément interne des nouveaux dispositifs* » (Terrel, 2010, p.91). La régulation des déplacements au sein d'un espace biopolitique consiste donc en un jeu de production/destruction de la liberté : « *la régulation est le pilotage en temps réel d'un flux en fonction de son état. Le dispositif central est l'appareil de coupure/ouverture des débits* » (Razac, 2008, p.39). Les dispositifs qui encadrent la circulation dans l'espace biopolitique font partie d'un processus qui suscite la liberté, et la contrôle d'autant plus qu'il la suscite.

2123 – Subjectivation et production de la population

Le biopouvoir est donc essentiellement incitateur et producteur de discours et de machines. Les dispositifs qui lui permettent de gérer et de contrôler la naturalité des comportements sont constitués à la fois d'énoncés et de visibilités. Mais « *tout dispositif implique un processus de subjectivation sans lequel le dispositif ne saurait fonctionner comme dispositif de gouvernement, mais se réduit à un pur exercice de la violence* » (Agamben, 2014, p.41-42). En effet, sans une intériorisation par les individus des normes que ces dispositifs matérialisent, ils n'ont pas « *le moindre fondement dans l'être* » (Agamben, 2014, p.26-27), et se résument à un exercice de violence pure. Un processus de subjectivation, c'est-à-dire d'intériorisation, est donc nécessaire au bon fonctionnement des dispositifs, ce processus aboutit à la production de « sujets ».

Entre les êtres vivants et les dispositifs, il y a les « sujets », c'est-à-dire « *ce qui résulte de la relation, et pour ainsi dire, du corps à corps entre les vivants et les dispositifs* » (Agamben, 2014, p.32). Les sujets sont donc le résultat du processus de subjectivation des individus, et il y a autant de processus de subjectivation qu'il y a de dispositifs, c'est-à-dire une infinité. La population de sujets est ainsi produite par le biopouvoir à travers la conception de stratégies, et

des discours et dispositifs associés. Mais les sujets ne sont pas uniquement récepteurs, ils peuvent réagir à ces processus. La réflexivité des sujets est nécessaire au fonctionnement biopolitique du pouvoir : « *l'Etat délègue aux individus la gestion des risques par la production d'un discours sur soi* » (Keck, 2008, p.299). Par ailleurs, « *les sujets biopolitiques sont décrits comme des sujets attentifs aux aléas du vivant et produisant des formes de rationalité pour se gouverner* » (Keck, 2008, p.300). Les sujets participent donc à la formation de la rationalité biopolitique et à la définition des besoins et des dangers qui pèsent sur la société considérée. Les relations de pouvoir consistent en des modes d'action complexes sur l'action des autres. La problématique de la gouvernementalité correspond ainsi à l'articulation entre des formes de savoir, des relations de pouvoir et des processus de subjectivation : on établit un gouvernement sur des sujets, à l'aide de savoirs (Gros, 2004, p.84).

Mais la phase actuelle du capitalisme est pour Giorgio Agamben une « *gigantesque accumulation et prolifération de dispositifs* » (Agamben, 2014, p.34), qui implique une multitude croissante de processus de subjectivation. Agamben va plus loin en affirmant que la multiplication des dispositifs est à l'origine d'un processus inverse de désubjectivation : « *les sociétés contemporaines se présentent ainsi comme des corps inertes, traversés par de gigantesques processus de désubjectivation auxquels ne répond aucune subjectivation réelle* » (Agamben, 2014, p.46). Selon lui, ce « *processus de dissémination […] pousse à l'extrême la dimension de mascarade qui n'a cessé d'accompagner toute identité personnelle* » (Agamben, 2014, p.33). La multiplication à outrance de dispositifs de toutes sortes serait donc à l'origine d'une crise identitaire, et d'une perte de repères : « *de là, l'éclipse de la politique qui supposait des sujets et des identités réels, et le triomphe de l'économie, c'est-à-dire d'une pure activité de gouvernement qui ne poursuit rien d'autre que sa propre reproduction* » (Agamben, 2014, p.46). Mais peut-on pour autant attribuer l'origine de la crise de l'Etat-nation à la prolifération contemporaine de dispositifs ?

213 – Biopolitique radicale et thanatopolitique

L'analyse foucaldienne des transformations des modalités de l'exercice du pouvoir depuis le XIX^{ème} siècle a inspiré de nombreux penseurs après lui. La notion de biopolitique a notamment été reprise et développée, dans sa dimension radicale. En effet, la logique profonde de la biopolitique, poussée à l'extrême, autorise, comme toutes les formes d'exercice du pouvoir, des dérives. L'implication du biopouvoir dans les moindres aspects de la vie des individus est par exemple sans limites : « *si la politique porte sur la vie, alors tout peut devenir biopolitique : chaque phénomène social trouve immédiatement sa traduction en phénomène vital* » (Keck, 2008, p.295). Foucault avait réfléchi par ailleurs au revers de la biopolitique. Si cette dernière peut se définir comme le pouvoir de « faire vivre », son pendant négatif, la thanatopolitique est alors le pouvoir de « faire mourir ». Les analyses post-foucaldiennes mettent ainsi l'accent sur les pratiques thanatopolitiques des régimes biopolitiques radicaux, comme l'a fait par exemple Giorgio Agamben lorsqu'il a appliqué une critique radicale de la théorie biopolitique au phénomène des camps de concentration ou l'être humain est réduit à la « vie nue » face au biopouvoir nazi. Comment expliquer la contamination de la biopolitique par la tentation meurtrière du pouvoir souverain ? Dans quelle mesure la radicalisation de la biopolitique peut-elle conduire à la thanatopolitique ? Quel est le futur de la biopolitique ? Quelles sont les limites des nouvelles biotechnologies ?

2131 – Racisme d'Etat et pratique génocidaire

La mise en place d'une gouvernementalité biopolitique suppose comme on l'a vu plus haut l'adoption inconsciente ou assumée d'une dialectique inclusion/exclusion. En effet, l'inclusion biopolitique d'individus à une population ne peut se faire qu'au détriment de ceux qui ne possèdent pas la légitimité requise, c'est-à-dire ceux qui ne jouissent pas de l'appartenance adéquate. Dans le cas d'une biopolitique nationale, cette appartenance est liée à la possession de la citoyenneté. Peut-on parler, pour qualifier ce rejet de tous les non-nationaux, de « *racisme d'Etat* » ? La discrimination des non-nationaux sur des critères identitaires et politiques peut-elle être étudiée au même titre que la discrimination sur des critères biologiques ? Foucault considère que la biopolitique est intrinsèquement raciste : « *la fonction première du racisme au sein de l'Etat consiste à introduire un moyen facilitant la distinction entre ceux qui ont le droit de vivre et ceux qui doivent mourir. Le racisme, autrement dit, est un moyen d'instituer un mécanisme de différenciation au sein d'une population* » (Foth, Holmes, 2012, p.114). Cette différenciation s'appuie sur des savoirs locaux et rivaux qui introduisent une distinction plus ou moins marquée entre des groupes d'individus ainsi constitués.

Au-delà de l'instauration d'une simple typologie, le racisme d'Etat caractéristique de la biopolitique possède une deuxième fonction dynamique qui est d'effectuer un tri entre les catégories d'individus et d'exclure ceux qu'il faut « laisser mourir pour mieux vivre », c'est-à-dire ceux qui ne correspondent pas aux critères de normalité définis localement par le biopouvoir. Le racisme d'Etat légitime l'exclusion et l'élimination quand elle s'avère nécessaire au nom de la santé et de la vitalité de la population : « *le racisme prend la forme paradoxale d'une justification de la politique au nom de la santé de la population, qui garde la possibilité de la guerre envers ceux qui mettent cette santé en danger* » (Keck, 2008, p.298). La mise au ban de la population sur des critères présentés comme objectifs (la non-possession de la citoyenneté, l'incarnation d'une menace pour l'équilibre biopolitique en place…) est ainsi la condition d'acceptabilité de la mise à mort dans un régime biopolitique.

Foucault voyait dans le rejet de l'arbitraire une différence fondamentale entre le pouvoir souverain et le biopouvoir : « *le pouvoir souverain avait pour but de faire mourir, dans le moment spectaculaire du supplice où le souverain punit celui qui l'a édifié, la biopolitique a pour but de faire vivre et laisser mourir, la mort apparaissant comme le seul moment où l'individu s'échappe des mailles d'un pouvoir qui a entièrement contrôlé son existence* » (Keck, 2008, p.297). Cependant, l'élaboration du racisme d'Etat au nom de la préservation de la vie de la population introduit parallèlement à l'exigence de la vie l'ancienne justification de la mort (Keck, 2008). En effet, le biopouvoir apparaît comme une forme hybride entre la biopolitique et le vieux pouvoir souverain de vie et de mort, les deux modalités de pouvoir sont imbriquées dans l'exercice du biopouvoir. Le souverain reste maître de la vie et de la mort de chaque individu à chaque instant si ce dernier représente un danger pour le reste de la population (Terrel, 2010). La biopolitique s'accompagne donc au sein du biopouvoir de la thanatopolitique.

2132 – Agamben et la radicalisation de l'analyse biopolitique : les individus réduits à la vie nue

Giorgio Agamben a adopté une démarche foucaldienne dans son analyse des notions de « pouvoir » et de « droit ». Il s'est cependant démarqué de Foucault en affirmant que le pouvoir souverain a toujours été un biopouvoir dans la mesure où il repose sur l'exclusion et l'exception. Agamben développe notamment la figure de l'*homo sacer* qui, dans le droit romain, « *désignait un homme condamné pour un crime à vivre au ban de la société, qui n'était pas sacrifiable, c'est-à-dire qu'il ne pouvait pas entrer dans les rites religieux de la société, mais dont le*

meurtre n'était pas considéré comme un homicide » (Keck, 2008, p.303). L'*homo sacer* était donc paradoxalement un homme insacrifiable mais tuable. Agamben appelle *« vie nue » « cette forme d'être que le pouvoir souverain pose à l'extérieur de son ordre comme insacrifiable et pourtant tuable. Cette expression désigne un être qui n'a pas d'autre vie que biologique, parce qu'il ne fait pas partie de l'espace politique : c'est au sens propre un survivant, en état de vie végétative, que la mort guette à chaque instant parce qu'aucune instance politique ne le protège, donc un être sans droits, pas même celui de vivre* » (Keck, 2008, p.305). L'exclusion de ces individus de la vie politique est un acte fondateur du pouvoir : « *la règle énoncée par le pouvoir souverain ne peut fonctionner que si elle pose à l'extérieur de son champ d'application une exception, ce geste d'exclusion constituant originairement le pouvoir dans une sphère limitée* » (Keck, 2008, p.304). Agamben « *s'appuie sur l'argument selon lequel l'inclusion d'individus dans la communauté politique n'est possible qu'avec le suppression concomitante du statut légal de certains sujets et leur exclusion de cette même communauté* » (Foth, Holmes, 2012, p.112). Pour lui, la réduction des individus à la vie nue par l'instauration d'un état d'exception est un rapport politique originel, et non une situation ponctuelle.

Pour Giorgio Agamben, ce n'est pas l'Etat mais le camp de concentration qui constitue le paradigme biopolitique du monde occidental (Foth, Holmes, 2012). Celui-ci est en effet pour l'auteur la matérialisation la plus aboutie de la biopolitique. Les prisonniers y sont réduits à la vie nue, c'est-à-dire, selon les termes d'Aristote, à la pure *zoe*, pure vie animale, par opposition au *bios* ou vie politique. Ils sont plongés dans un état d'exception qui les prive de la protection de la loi. Ils sont par ailleurs soumis à la violence pure de l'autorité qui s'exerce sur eux, un pouvoir de vie et de mort.

Les analyses d'Agamben au fil de la trilogie de sa réflexion sur l'*homo sacer* l'ont conduit à formuler une thèse selon laquelle nous vivons actuellement dans un état d'exception permanent. En effet, pour lui, « *l'état d'exception est en train de devenir la manière de gouverner des sociétés actuelles* » (Foth, Holmes, 2012, p.112).

> *«L'état d'exception a même atteint aujourd'hui son plus large déploiement planétaire. L'aspect normatif du droit peut être ainsi impunément oblitéré et contredit par une violence gouvernementale qui, en ignorant à l'extérieur le droit international et en produisant à l'intérieur un état d'exception permanent, prétend cependant appliquer encore le droit.» (Agamben, 2003, p. 146)*

La déclaration d'un état d'exception n'est donc pas une mesure exceptionnelle, mais elle est devenue le seuil banal à partir duquel le droit est suspendu pour laisser place à la violence du biopouvoir au nom de la sécurité du territoire et de la population.

> *«La déclaration de l'état d'exception est progressivement remplacée par une généralisation sans précédent du paradigme de la sécurité comme technique normale de gouvernement.» (Agamben, 2003, p. 29)*

Les états d'exception contemporains sont décrétés notamment dans les zones d'attente dans les aéroports, le long des frontières interétatiques, ou encore autour de zones protégées à l'intérieur des villes. Selon Agamben, « *c'est à travers la notion d'exception que se manifeste la véritable nature de l'autorité étatique. Les états d'exception constituent un moment ou un lieu dans lequel la portée de la loi peut être annulée au nom de la sécurité* » (Foth, Holmes, 2012, p.112). La

pérennisation des états d'exception correspond en effet aujourd'hui à une obsession sécuritaire croissante qui légitime la suspension du droit.

2133 – Demande croissante de sécurité, biotechnologies et multitude, quelles dérives possibles de la biopolitique ?

Un retournement biopolitique s'est opéré au XX^{ème} siècle. Alors que le biopouvoir avait pour objectif de garantir des conditions optimales pour assurer la survie et la santé de la population, sa « bio-légitimité » s'est peu à peu transformée. La santé s'est substituée à la maladie comme objet de la médecine. L'Etat biopolitique n'est plus simplement le gestionnaire de l'environnement naturel et artificiel, il est devenu responsable de la santé, du bien-être et de la sécurité de sa population, dans une logique qui correspondrait à l'adage : *« il faut lutter contre les morts prématurées* » (Razac, 2012). Cette évolution va de pair avec le développement continu des moyens et des techniques prophylactiques : « *le développement des moyens thérapeutiques et préventifs de la médecine s'accompagne du développement d'un besoin de santé qui n'a pas, lui, de principe de limitation* » (Razac, 2012, p.130-131). La biopolitique comporte intrinsèquement une possible dérive sécuritaire, car santé et sécurité sont intimement liées : « *la survie n'est pas un désir mais une passion à laquelle personne ne peut résister, surtout pas les « citoyens sanitaires » de la biopolitique* » (Razac, 2012, p.137). La « biosécurité » est, dans ce contexte, le volet sécuritaire de la biopolitique. Elle correspond à « *l'ensemble des dispositifs et des rationalités publiques mis en place pour répondre à de nouvelles menaces venues d'agents biologiques, institutionnels ou non, qui ont pris une place croissante dans les rationalités publiques depuis le 11 septembre 2001* » (Keck, 2008, p.309). Le biopouvoir évolue vers une gouvernementalité basée sur l'angoisse et la peur qui légitime la mise en place de dispositifs de sécurité : « *l'effet de la biopolitique dans le domaine de la sécurité est qu'au motif de protéger la vie, les dispositifs publics ne cessent de la multiplier en y introduisant de nouvelles inquiétudes* » (Keck, 2008, p.309).

Les progrès scientifiques en matière de connaissances sur le vivant offrent par ailleurs de nouvelles possibilités quant au contrôle des individus. Les biotechnologies, notamment, qui résultent de la combinaison entre les connaissances en biologie et le développement de technologies, permettent de maîtriser des facteurs qui étaient jusque-là impossibles à influencer. Et les avancées en termes de recherche génétique permettent par exemple d'adopter une nouvelle approche de la reproduction de l'espèce. Les biotechnologies constituent « *une forme de biopolitique dans la mesure où elles conduisent à relier tous les phénomènes sociaux à la possibilité d'intervention dans le code génétique* » (Keck, 2008, p.307). Elles ouvrent une nouvelle économie du vivant qui regorge de dérives possibles tant les biotechnologies offrent un potentiel de contrôle infini.

Ces évolutions récentes de la conception de la biopolitique au sein de la modernité tardive appellent une question à propos de l'échelle choisie depuis le début de cette réflexion : est-il pertinent de parler de biopolitiques nationales ? Les processus de mondialisation et de globalisation n'ont-ils pas pour conséquence une certaine homogénéisation des pratiques biopolitiques ? Les populations biopolitiques sont-elles contenues par des frontières ou dépassent-elles le cadre national ? Negri et Hardt ont, à ce propos, proposé la notion de « *multitude* » pour désigner ce qu'ils appellent la « *communauté de singularités* » (Negri, Hardt, 2004) constituée par tous les individus qui communiquent à travers le monde et échangent : « *alors que le peuple est un ensemble d'individus unis dans le cadre d'un territoire sous un pouvoir souverain, et que la masse est une population animée par des désirs entièrement*

irrationnels et imprévisibles, la multitude est un ensemble d'individus dépourvus de frontières délimitées et pourtant unis par des affects et des concepts communs » (Keck, 2008, p.302). Les deux auteurs montrent dans Multitude que la constitution de cette dernière a abouti à son aliénation politique à travers la manipulation de ses peurs et de ses angoisses, « *ils montrent que la guerre contre le terrorisme, réprimant toute forme de subversion, est devenue le moteur de l'Empire, qui s'approprie ainsi le désir légitime de sécurité de la multitude, en suscitant des ennemis imaginaires et en recrutant des armées de mercenaires détachés de tous liens pour les traquer* » (Keck, 2008, p.303). Qu'est-ce que la « multitude » ? Tous les individus qui composent la population mondiale sont-ils compris dans cette multitude ?

22 – Prévenir les risques inhérents à la modernité liquide : l'élargissement de l'horizon biopolitique

La biopolitique est donc une nouvelle forme de pouvoir qui ne cherche plus à soumettre des corps mais à préserver la vie elle-même en tant qu'elle constitue la ressource majeure de l'Etat. L'objectif du biopouvoir est d'assurer la survie de sa population, en veillant notamment à ce que les conditions soient optimales pour garantir la santé et le dynamisme économique de cette population. Cela passe nécessairement par la prise en compte de tous les risques médicaux et par leur prévention systématique. Mais si l'on poursuit le raisonnement de Foucault dans une perspective géopolitique, peut-on placer la demande de sécurité sur le même plan que l'exigence de santé ? Santé et sécurité ne sont certes pas synonymes, mais si l'on entend par sécurité l'absence réelle de danger, alors les risques médicaux, c'est-à-dire les menaces qui pèsent sur la santé, sont des facteurs d'insécurité. Le glissement entre la nécessité de garantir la santé des individus et celle d'assurer leur sécurité ne constitue donc en théorie qu'un élargissement de l'horizon biopolitique.

Il est possible par ailleurs d'ajouter entre ces deux éléments le terme de sûreté, qui désigne une garantie d'absence de risque et de danger. Le trio santé – sûreté – sécurité constitue la base de la légitimité des grandes démocraties biopolitiques contemporaines. Le rôle des biopouvoirs consiste à assurer l'intégrité physique des individus, sur le modèle d'une gestion pastorale de la population. Les biopouvoirs contemporains doivent préserver leurs populations des risques inhérents à la modernité liquide, qui sont difficilement identifiables, déterritorialisés et asymétriques. Cependant, dans une sorte de boucle de rétroaction négative, la nécessité de la lutte contre ces menaces, plus ou moins fantasmées, est instrumentalisée par les biopouvoirs qui en tirent une certaine forme de biolégitimité. La manipulation des angoisses collectives face à l'incertitude caractéristique de la modernité liquide et la construction de discours sécuritaires permettent ainsi de forger une rationalité publique toute acquise à la cause sécuritaire et au renforcement des mesures de sécurisation du territoire.

Quelles sont les caractéristiques de la biolégitimité que recherchent les démocraties biopolitiques ? Dans quelle mesure peut-on y voir les traits d'un pastorat moderne ? Quelles sont les menaces caractéristiques de la modernité liquide conceptualisée par Zygmunt Bauman ? Dans quelle mesure ces menaces sont-elles fantasmées dans les représentations collectives ? Les peurs sociales et sécuritaires sont-elles instrumentalisées par les biopouvoirs ? L'objectif de cette seconde partie est de proposer un élargissement de la réflexion sur la biopolitique au champ de la sécurité individuelle et collective dans la perspective de la prévention systématique de toutes les menaces, réelles ou imaginaires, qui pèsent sur la population. Si la santé, la sûreté et la sécurité sont les trois exigences fondamentales des populations des grandes démocraties contemporaines, ces demandes sont récupérées par les

biopouvoirs en place afin d'être manipulées et satisfaites dans le but de conforter la biolégitimité des Etats biopolitiques. J'entends ici par biolégitimité un ensemble de valeurs destiné à légitimer l'ordre social en place ainsi que son organisation politique.

221 – A la recherche de la biolégitimité, l'Etat garant de la sécurité collective

Didier Fassin a observé, au cours d'un développement à propos de la gestion politique de la question des logements insalubres en France, la priorité donnée par les pouvoirs politiques aux questions de santé sur les questions d'habitat (Fassin, 2000). En effet, l'auteur observe une « *sanitarisation du social* » (Fassin, 2000, p.105) de plus en plus marquée, c'est-à-dire une tendance croissante à la traduction sanitaire des problèmes de société. Cette évolution est, selon lui, la conséquence de la biopolitisation des sociétés, qui implique la réorganisation de la vie politique autour de la vie biologique. Cette réorganisation de la politique en faveur de la vie s'effectue autour de la quête de biolégitimité : « *je suggère de nommer biolégitimité cette priorité donnée au vivant dans le gouvernement des affaires humaines* » (Fassin, 2000, p.105). Quelles sont les composantes de la biolégitimité que convoitent les biopouvoirs ? Comment mettent-ils en œuvre les biopolitiques qui leur confèrent cette biolégitimité ? Quelle est la nature du rapport de force ainsi instauré entre le biopouvoir biolégitimé et les objets sur lesquels il exerce son autorité ?

2211 – Santé, sûreté et sécurité : les trois ambitions des biopouvoirs contemporains

La santé n'est pas entendue dans cette analyse comme le contraire de la maladie, mais désigne l'ensemble des politiques sanitaires et sociales mises en place au sein d'une organisation politique donnée. La santé correspond ainsi à un rapport entre les individus et les systèmes dans lesquels ils évoluent. Ce rapport est « *historiquement construit* », car il est « *objet de concurrence et de luttes entre des agents s'efforçant d'imposer des visions différentes de ce qui relève de la santé, c'est-à-dire de ce qu'il faut socialement et politiquement traiter comme un problème de santé* » (Fassin, 2000, p.96). La santé est donc une production sociale qui s'inscrit dans une histoire particulière et qui est en évolution permanente, façonnée par les représentations, les discours et les pratiques des différents acteurs engagés dans cette lutte. La santé en tant qu'elle est la somme des dispositifs sanitaires et sociaux mis en place par un gouvernement a par ailleurs pour vocation d'assurer la santé entendue en tant que bien-être de la population en général, et des individus en particulier.

Au-delà de la prévention des maladies, la santé et le bien-être d'une population passent nécessairement par l'élimination des menaces relatives à sa sécurité. Il est possible, à partir de ce constat d'opérer un glissement dans l'analyse des préoccupations sanitaires vers les questions de sécurité, qui deviennent, par les menaces qu'elles impliquent, des questions sanitaires. J'entends ici par sécurité « *l'absence de menace portant sur les valeurs socialement construites et réifiées* » (Balzacq, 2003, p. 43). Cependant, la « sécurité » est une notion « *essentiellement contestée* » (Balzacq, 2003, p. 34) en raison de son instrumentalisation politique, je préfèrerai donc ici le terme de « sûreté » pour désigner l'absence effective de menaces qui pèsent sur la santé, la vie et les conditions de vie d'une population donnée. Dans une optique biopolitique, la recherche de sûreté passe notamment par la promotion de la sécurité nationale.

Alors que pendant longtemps, la sécurité a été analysée dans sa dimension militaro-stratégique – « *on l'appréhenda essentiellement comme ayant trait à la survie physique de l'Etat-nation et à l'agression armée potentielle contre lui* » (Ceyhan, 1998, p.2) – sa dimension politique est désormais cruciale. Dans le sillon d'Ole Waever, il est possible de distinguer la « sécurité nationale », qui désigne la préservation de la souveraineté et la survie du régime, et la « sécurité

sociétale », dont l'objet est la survie de la société et la protection de son identité. Cependant, étant donné que les sociétés et les Etats sont intimement liés, l'expression « sécurité nationale » recoupe l'idée de « sécurité sociétale ». Elle ne concerne alors plus uniquement le domaine militaire, mais s'applique désormais à des champs d'action très variés, tels que l'économie, le social, l'environnement… Malgré une sectorisation croissante, la demande de sécurité s'étend à tous les domaines dans lesquels une sanitarisation des problèmes est possible. Désormais, dans une logique biopolitique, « *l'Etat est l'instrument de la sécurité et les individus en sont les sujets* » (Balzacq, 2003, p. 34). La sécurité est devenue éminemment politique dans la mesure où les menaces qu'elle entend contrer influencent la gestion des affaires humaines. Par ailleurs, si la sécurité s'applique à tous les domaines du vivant, alors la demande de sécurité devient potentiellement infinie.

2212 – Une gouvernementalité sur le modèle médical

Les préoccupations sanitaires s'appliquent sur trois niveaux, qui sont le corps individuel, le corps social et le corps politique (Fassin, 2000). Afin de sanitariser la société à ces trois niveaux, on assiste, au sein des sociétés biopolitiques, à une médicalisation sans limites des questions sociales et à la mise en place, à travers l'adoption de mesures sanitaires et sociales, des conditions optimales pour garantir la sécurité ainsi étendue à tous les domaines de la vie en société : « *de l'Etat, on attend qu'il assure la sauvegarde des biens et des personnes ; qu'il prescrive des réglementations susceptibles de prévenir les évènements dommageables et qu'il engage des actions en ce sens ; qu'il intervienne pour assurer le bon fonctionnement des mécanismes de compensation, ou qu'il s'engage lui-même dans la réparation lorsque ces mécanismes font défaut* » (Dourlens et *alii*, 1991, p.11). Le champ d'action de l'Etat s'étend donc potentiellement à tous les domaines de la vie en société, selon une logique de médicalisation sans limite de la vie des administrés.

Dans ces conditions, la prévention systématique sur le modèle médical de toutes les menaces potentielles qui pèsent sur la société considérée est essentielle. Le recours à la médecine en tant que technique politique de contrôle et de prévention des risques est alors applicable à tous les domaines qui relèvent de la sécurité. La demande de sécurité s'évalue en termes de menaces et de vulnérabilités : « *le problème est que même s'il est relativement aisé d'évaluer la vulnérabilité, il est beaucoup plus complexe d'apprécier la menace* » (Balzacq, 2003, p.41) en raison de la « *volatilité de la perception* », cette dernière étant essentiellement subjective, et l'impossibilité de savoir dans l'absolu si une entité représente ou non une menace. L'ambiguïté fondamentale de l'appréciation des menaces est la première difficulté que l'on peut soulever dans cette analyse de la gouvernementalité de la vie sur le modèle médical.

Dans le cadre de leur recherche de biolégitimité, ce sont les biopouvoirs qui définissent les enjeux sanitaires et sécuritaires qui conditionnent la demande de sécurité sur le territoire ainsi administré : « *l'intégrité du corps politique dans sa forme aujourd'hui la plus courante (l'Etat-nation) étant en danger, il est urgent de trouver une nouvelle forme de légitimation* » (Bauman, 2007, p.25), et cette biolégitimation de l'Etat passe par la promesse d'une protection de la sécurité publique et personnelle, ainsi que du bien-être collectif. La sécurité est en effet désormais perçue comme un droit fondamental que l'Etat biopolitique est tenu de protéger et d'assurer. Cette mission repose cependant sur le présupposé selon lequel « *en mobilisant les bonnes compétences et en produisant l'effort adéquat, on peut parvenir à la sécurité totale* » (Bauman, 2007, p.77). La biolégitimité des biopouvoirs contemporains est donc

intrinsèquement fragile, car elle repose sur la conviction très optimiste qu'un système de sécurité sans failles peut permettre d'assurer une sécurité totale.

2213 – Biopolitique et pastorat moderne

La définition locale des conditions de sécurité au sein d'un espace biopolitique précède l'élaboration d'une rationalité biopolitique, qui, à son tour, autorise la mise en place d'un champ de domination politique sur le modèle pastoral. En effet, si la vie est au centre des préoccupations biopolitiques, alors la raison d'Etat est définie par les besoins en termes de santé et de sécurité. Dans une perspective prophylactique, les mesures prises pour enrayer les menaces de toutes natures qui pèsent sur les individus et la société sont biolégitimées. La priorité accordée aux questions de santé et de sécurité, c'est-à-dire au bien-être de la population est le signe de la « *surdétermination de toutes les rationalités et de tous les dispositifs politiques et autres agencements du pouvoir par la forme pastorale adaptées aux conditions de la modernité tardive* » (Brossat, 2010).

La vocation pastorale de l'Etat biopolitique a été longuement analysée par Michel Foucault. Si à l'origine, le pastorat est un rapport entre Dieu et les Hommes, il a été transposé en politique pour devenir une forme de pouvoir, un modèle de domination biopolitique. La nécessité de promouvoir la vie, de l'entretenir et de la protéger préside en effet à toutes les politiques publiques mises en œuvre par les biopouvoirs. La gestion biopolitique d'une population sur le modèle pastoral s'apparente à une « *conduite des conduites* » (Martens, 2012, p.42). Le biopouvoir est bienveillant, « *il s'agit d'un pouvoir de soin* » (Brossat, 2010) qui a pour objectif d'assurer la survie et le bien-être du troupeau. Pour y parvenir, le biopouvoir pastoral dispose d'un réseau de dispositifs de contrôle. En effet, si le modèle pastoral suppose l'idée de *soft power*, sa déclinaison biopolitique implique un contrôle étroit de tous les pans de la vie des individus et de la population, au nom de leur sécurité.

Afin de mener à bien cette mission, le biopouvoir pastoral gère la population comme un troupeau avec lequel il convient d'être pédagogue. Les instruments du biopouvoirs sont les dispositifs que nous avons abordés plus tôt dans ce chapitre : est un dispositif « *tout ce qui a, d'une manière ou d'une autre, la capacité de capturer, d'orienter, de déterminer, d'intercepter, de modeler, de contrôler et d'assurer les gestes, les conduites, les opinions et les discours des êtres vivants* » (Agamben, 2014, p.31). La pédagogie pastorale est un dispositif particulier de savoir au service de la raison d'Etat : « *la pédagogie « politique », celle qui requiert une sage conduite du troupeau, consiste à ne rendre disponible à celui-ci que la somme de savoirs et d'informations nécessaires pour que celui-ci demeure susceptible d'être conduit* » (Brossat, 2010). Les dispositifs de savoir diffusent les normes dictées par le biopouvoir et les présentent comme des vérités, bien que partielles. La population constituée en troupeau, bien qu'elle soit à l'origine des demandes de sécurité, et qu'elle soit dépositaire de la biolégitimité, n'en est pas moins instrumentalisée par le biopouvoir au nom de son propre intérêt. Le trait inavouable du pastorat moderne, selon Alain Brossat, est que le troupeau est avant tout une forme de matériau vivant (Brossat, 2010).

222 – Le changement de nature des préoccupations sécuritaires au cœur de la modernité liquide

Si la stratégie de sanitarisation des biopouvoirs contemporains consiste à prévenir tous les risques qui pèsent sur une population et son territoire, alors il convient d'analyser en détails ces risques. J'entends ici par « risque » un « *danger auquel l'on est exposé individuellement ou collectivement dans certaines circonstances* » (Brunet, Ferras, Théry, 1993, p.437). Les

individus qui composent une population encourent donc un risque dès que la menace d'un évènement inattendu préjudiciable à leur santé, à leur sécurité ou à leur condition sociale devient potentielle. Or, les sources de dangers et de menaces sont extrêmement variées. Elles peuvent être externes ou internes au territoire et à la population, elles peuvent être naturelles ou résulter de décisions individuelles parfois caractérisées par la malveillance humaine. Dans le cadre de cette analyse, nous nous limiterons à l'étude des évolutions récentes des préoccupations sécuritaires consécutives aux diverses transformations de la modernité, qui est passée de sa phase solide à sa phase liquide (Bauman, 2007). Quelles sont les menaces caractéristiques de la modernité liquide ? Dans quelle mesure la malveillance humaine à l'échelle globale, qui prend notamment la forme d'actes terroristes, est-elle devenue une source majeure de risques pour les individus ? La mondialisation économique est-elle porteuse des germes de futurs risques ?

2221 – La globalisation des risques : des menaces anonymes et déterritorialisées

Ulrich Beck distingue trois types de dangers mondiaux : les catastrophes écologiques, les crises financières mondiales et les menaces terroristes (Beck, 2003) qui sont les fruits de la radicalisation de l'époque moderne : ces risques sont « *les produits de la victoire des processus de modernisation* » (Beck, 2003, p.30). L'auteur opère par ailleurs une distinction entre les risques calculables de la première époque organisée en Etats-nations et les insécurités et risques de deuxième ordre de la seconde époque moderne dominée par la mondialisation (Beck, 2003). A cet égard, l'avènement des processus de mondialisation constitue une rupture nette dans l'approche des risques encourus par les individus et les sociétés. Ces risques sont désormais globaux dans la mesure où ils sont démocratiques, c'est-à-dire qu'ils pèsent sur tout le monde, sans distinctions géographiques, politiques ou sociales. A l'image du risque environnemental, la gestion de ces risques doit être effectuée au niveau mondial : *« il ne peut y avoir de solution locale aux problèmes qui sont nés et se sont développés à l'échelle mondiale* » (Bauman, 2007, p.38). Dans cette perspective, « *le biopouvoir paraît constituer ainsi une tactique à courte vue puisqu'il sert surtout à assurer la survie d'une groupe particulier aux dépens des autres. Or l'exceptionnalisme, qu'il soit celui d'un groupe ou de l'humanité entière […] n'est plus de mise car la question de survie se pose aujourd'hui en termes de totalité du vivant* » (Racevskis, 2012, p.63). La gestion locale à l'échelle du territoire de problèmes globaux constitue une limite majeure des biopolitiques nationales contemporaines.

Les risques caractéristiques de la modernité liquide – les catastrophes écologiques, les crises financières mondiales et les menaces terroristes – sont anonymes et déterritorialisés. En effet, depuis l'incident de Tchernobyl en 1986 et plus particulièrement depuis les attentats de New York du 11 septembre 2001, on observe le développement d'une « *dynamique du danger qui abolit les frontières* » (Beck, 2001, p.13). Ces deux évènements majeurs s'inscrivent dans un processus de globalisation des risques et de déterritorialisation des menaces qui a conduit les chercheurs à conclure à la « *fin de l'ère de l'espace* » (Wackermann, 1999 ; Ritaine, 2009). Il n'existe en effet plus aucun refuge territorial à l'abri de ces risques globaux et des « *dangers invisibles qui peuvent frapper tout le monde et contre lesquels personne n'est assuré* » (Beck, 2003, p.31). Les menaces pèsent désormais plus sur la société plus que sur l'Etat : « *dorénavant, ce seraient plutôt les peurs liées à l'insécurité, aux incivilités, à l'Autre, à l'immigration, à l'invasion, à la perte de valeurs culturelles, qui préoccuperaient les individus* » (Ceyhan, 1998, p.5). La diversification contemporaine des sources de dangers à l'origine de leur multiplication rend leur prévention difficile : « *la complexification croissante des systèmes techniques, économiques et sociaux rend de plus en plus délicate l'identification de l'origine des*

évènements dommageables » (Dourlens, 1991, p.32). Le cyberconflit est l'incarnation ultime de ces risques anonymes, car il représente *« une menace déterritorialisée et désétatisée* », une « *menace désincarnée* » (Stella, 2003, p.166) en somme. Le cyberespace offre des possibilités sans limites aux individus qui peuvent en faire une utilisation malveillante, de l'échange d'informations compromettantes au cyberterrorisme : « *le cyberconflit est silencieux et ses effets les plus terribles et profonds ne se font ressentir qu'après l'attaque elle-même, comme les radiations nucléaires après une explosion* » (Stella, 2003, p.171).

La multiplication des risques de toutes natures, et leur démocratisation plus que leur globalisation ont provoqué une prise de conscience collective de la vulnérabilité croissante des sociétés. En renonçant à l'illusion de la possibilité d'une sécurité totale, les individus acceptent de vivre au sein de « *la société du risque* » (Beck, 1986), une société paradoxale dans la mesure où la vie est de moins en moins dangereuse grâce aux progrès de la science et de la technique, mais de plus en plus risquée pour les mêmes raisons, en particulier depuis le début des années 2000. Les risques caractéristiques de la modernité liquide sont les produits du progrès et leur prévention est rendue difficile en raison de leur imprévisibilité, notamment en ce qui concerne le risque terroriste, qui échappe à tout calcul de probabilités (Beck, 2003).

2222 – La montée des violences asymétriques, transnationales et dérégulées

Ainsi, « *les enjeux sécuritaires ont changé de nature. Il ne s'agit plus, en effet, de bloquer des armées aux frontières, mais de contrer des menaces asymétriques, transfrontalières et déterritorialisées* » (Novosseloff, Neisse, 2007, p.22). La part croissante des menaces asymétriques dans la pléthore de risques dont regorge la modernité liquide est l'évolution la plus marquante depuis le début des processus de mondialisation. Si la globalisation n'a pas généré directement l'asymétrie, elle en a démultiplié les effets, notamment à travers l'intervention croissante des acteurs non étatiques sur la scène mondiale et la déterritorialisation des mouvements politiques (Clément-Noguier, 2003). Les acteurs asymétriques, c'est-à-dire les acteurs qui font exister l'asymétrie en lui donnant une réalité concrète, « *disposent de moyens disproportionnés et d'objectifs militaires et politiques divergents. Ils recherchent l'avantage stratégique pour parer à leurs propres faiblesses, contourner la supériorité technologique et politique de leur adversaire, et accroître ainsi sa vulnérabilité, en utilisant des moyens et des solutions alternatifs* » (Clément-Noguier, 2003, p.89). Le recours croissant aux rapports de forces asymétriques marque la fin de l'âge des « guerres classiques », qui reposent sur l'équilibre des forces ainsi que sur une base territoriale définie.

Le développement de l'asymétrie a notamment permis la dérégulation de la violence transnationale et la croissance des actes terroristes. Les menaces terroristes tendent en effet à prendre une importance croissante en raison notamment des progrès techniques et technologiques qui offrent aux acteurs de la scène terroriste de nouvelles possibilités d'action. La population mondiale est de plus en plus exposée aux risques d'attentats. Une version moderne de l'insécurité supplante la crainte des risques dits « traditionnels » et est caractérisée par la peur de la malveillance humaine. Les attaques terroristes sont le fait de groupes ou d'individus très variés et difficilement identifiables : « *l'ennemi n'a plus de bases territoriales, ni de forces ou d'infrastructures pouvant être repérées, mais il dispose de réseaux souterrains, souvent non contrôlés par une autorité centrale* » (Clément-Noguier, 2003). L'objectif d'un acte terroriste, à l'image de tous les actes de violence asymétriques, est d'obtenir un maximum d'effets avec un minimum de moyens en tirant partie de l'effet de surprise provoqué par son caractère inattendu. En entretenant et en renforçant un sentiment général d'insécurité,

l'asymétrie *« vise surtout l'opinion publique et la volonté politique des Etats* » (Clément-Noguier, 2003).

Les attentats du 11 septembre 2001 sur le sol américain constituent un tournant dans l'appréhension du terrorisme. Ces évènements ont en effet modifié l'approche théorique de ce phénomène, notamment en raison de l'hypothèse selon laquelle le 11 septembre marque le début d'un « *nouveau terrorisme* » caractérisé par une organisation des groupes terroristes en réseaux et l'importance croissante de la dimension religieuse du recours à la violence transnationale, par opposition à un « *ancien terrorisme* », très ancré territorialement et organisé selon une hiérarchie claire (Megie, 2010). Cependant, loin de l'avènement d'un terrorisme global et déterritorialisé, le terrorisme post 11 septembre s'inscrit dans une certaine mesure dans la continuité de l'action de groupes terroristes plus anciens tels que l'ETA ou l'IRA. En effet, une organisation comme *Al Qaeda* est certes organisée en réseau, mais elle dispose également d'une structure très hiérarchisée. Les djihadistes internationaux agissent par ailleurs en fonction d'enjeux territoriaux très précis. Cependant, malgré une certaine continuité avec la scène terroriste d'avant le 11 septembre 2001, il est possible d'observer une double évolution sensible de la « *scène terroriste contemporaine* » (Megie, 2010) : le nombre absolu d'actes terroriste a tendance à baisser, alors que leur violence augmente – les victimes sont plus nombreuses –, notamment en raison de leur caractère spectaculaire (Megie, 2010).

2223 – Mondialisation négative et globalisation de l'insécurité : le retour des classes dangereuses ?

L'époque contemporaine est donc à la fois plus sûre et plus dangereuse que les époques précédentes. Dans quelle mesure les processus de mondialisation ont-ils permis cette évolution paradoxale ? Y-a-t '-il un lien direct entre la hausse de l'insécurité globale et la mondialisation ? Le passage de la modernité de sa forme solide à sa forme liquide a entraîné la disparition des repères traditionnels et est à l'origine d'une individualisation croissante des comportements au sein des sociétés. L'explosion des catégories a donné une importance inédite aux trajectoires et aux décisions individuelles. La multiplication des acteurs de toutes natures qui interviennent sur la scène mondiale et l'imprévisibilité des évènements qui résultent de leurs actions ont pour conséquence la dérégulation des actes violents, qui constitue l'originalité des formes de violences caractéristiques de notre époque. Cette évolution est particulièrement évidente dans le cadre de l'analyse de la scène terroriste contemporaine (Megie, 2010). En effet, cette dernière est constituée par une variété d'acteurs inédite, dont les décisions dépendent de choix individuels plus que de stratégies collectives. Par ailleurs, la mondialisation négative entraîne des formes d'exclusion et de marginalisation qui sont à l'origine de sentiments de frustration. Si les processus de mondialisation ne sont pas directement responsables de la hausse de l'insécurité globale, ils ont permis la mise en place des conditions nécessaires à cette évolution.

Selon Arjun Appadurai, parallèlement à l'intégration progressive d'espaces aux circuits de la mondialisation, les processus de globalisation impliquent la formation d'espaces d'exclusion, des espaces où l'accumulation d'injustices globales et de rancunes sont la source d'incertitudes croissantes. En effet, au sein de ces espaces d'exclusion, se développent des mouvements de contestation de la mondialisation qui s'expriment par la violence. Cette « *géographie de la colère* » (Appadurai, 2009) est à l'origine d'une violence à grande échelle qui repose, selon l'auteur, sur des bases culturelles. Les exclus de la mondialisation forment une minorité menaçante dans la mesure où les individus qui la composent peuvent manifester violemment leur mécontentement devant l'injustice de la société mondiale. La globalisation de l'insécurité

est caractérisée par le passage de la peur des « grands nombres » – des foules, des masses… – à la peur des « petits nombres » – notamment les actes terroristes – selon un amalgame, une « *continuité imaginée entre minorité, diaspora et terreur* » (Scherrer, 2008, p.184). Les inégalités engendrées par les processus de mondialisation seraient donc responsables de l'incertitude globale quant à la possibilité que des actes violents soient perpétrés par ceux qui sont exclus de ces circuits : « *la dangerosité des minorités est accentuée par l'allégation de connections globales* » (Scherrer, 2009, p.184). Les individus qui composent les populations qui vivent dans les espaces d'exclusion et de marginalisation de la planète mondialisée sont ainsi tous perçus comme des menaces potentielles pour la paix sociale et la sécurité des espaces favorisés et intégrés. La « *géographie de la colère* » (Appadurai, 2009) est un produit direct de la mondialisation négative.

Zygmunt Bauman s'est, quant à lui, concentré sur les exclus à l'intérieur des sociétés développées, à travers notamment le problème du « *traitement des déchets humains* » (Bauman, 2007). Selon lui, la mondialisation négative est responsable du « *retour des classes dangereuses* » (Bauman, 2007). L'expression de « classe dangereuse » a été forgée au XIX^{ème} siècle pour désigner les individus placés au bas de l'échelle sociale qui menaçaient de troubler l'ordre public en raison de leur mécontentement devant l'injustice de leur situation. Elle a été actualisée par Robert Castel en 2003 afin de désigner les immigrés perçus par une partie de l'opinion publique comme une menace pour la paix sociale en France. Zygmunt Bauman, a étendu l'application de ce concept à la planète. Par « classes dangereuses », il désigne les « déchets humains », c'est-à-dire tous ceux qui sont exclus des circuits de la mondialisation, qui ne peuvent pas profiter de ses bienfaits économiques et sociaux, qui sont les victimes d'une paupérisation croissante en raison des progrès de la mondialisation négative : « *ces individus sont de trop, ils sont superflus. Ce sont des exclus permanents, offrant l'un des rares exemples de permanence que la modernité liquide non seulement autorise, mais favorise activement* » (Bauman, 2007, p.91). L'exclusion de ces individus et les frustrations que cela engendre sont porteuses des germes d'une violence contestataire de l'injustice de l'ordre social établi.

223 – La construction d'un discours sécuritaire dans les démocraties contemporaines

La hausse de l'insécurité globale dont la modernité liquide est le théâtre est responsable d'incertitudes et d'inquiétudes grandissantes de la part des individus quant à leur sécurité et celle des sociétés au sein desquelles ils vivent. Quelle stratégie adopter face aux menaces asymétriques ? Comment rassurer les populations inquiètes et les opinions publiques ? Comment la hausse de l'insécurité globale influence-t-elle les pratiques sécuritaires des Etats ? Quelle est la nature du lien entre insécurité et sécurité ? L'hypothèse défendue dans cette partie est que la peur constitue un élément central dans la gestion de l'insécurité et dans la mise en place de dispositifs sécuritaires. En effet, les inquiétudes de l'opinion publique forment un capital politique récupéré et manipulé par les médias et les politiques dans le but de construire rhétoriquement les menaces et de les élever ainsi au rang d'enjeux sécuritaires. Face à des menaces anonymes et déterritorialisées, un « *déploiement de capacités englobant tout le spectre existant et permettant de faire face à toute éventualité* » (Clément-Noguier, 2003, p.93) doit être effectué. La nécessité de ce déploiement de dispositifs sécuritaires et l'adoption de mesures générales – c'est-à-dire l'instauration d'une stratégie de défense globale contre les risques de la modernité liquide – sont légitimées par les discours sécuritaires qui se multiplient dans la plupart des grandes démocraties contemporaines. Le lien entre insécurité et sécurité est donc dynamique dans la mesure où ces deux phénomènes s'influencent mutuellement.

2231 – L'économie de la peur, un capital politique

Les incertitudes caractéristiques de la modernité liquide sont à l'origine de la croissance des « *peurs sociales et obsessions sécuritaires* » (Bauman, 2007) des individus privés de repères et conscients que la sécurité totale est un mythe. Faces aux nombreux dangers qu'ils encourent, leurs incertitudes nourrissent un sentiment d'insécurité de plus en plus puissant : « *le sentiment d'insécurité ou son équivalent conjugue partout deux composantes : une peur vécue à la première personne associée dans l'esprit des gens au risque d'être volé ou agressé personnellement, et une préoccupation pour la sécurité qui traduit une inquiétude diffuse concernant le crime et ses causes supposées sans qu'on appréhende nécessairement d'être victime. La peur vécue repose sur l'anticipation d'une atteinte – de la menace à l'agression physique en passant par le vol* » (Lagrange, 2003, p.54). La peur, c'est-à-dire la conscience des menaces encourues, est donc à la fois subjective et circonstancielle. En effet, l'appréhension vécue, qui n'a pas de lien direct avec le danger auquel on est exposé, dépend directement de notre sensibilité, et celle-ci augmente en fonction des évènements. La demande de sécurité est conditionnée, non pas par les menaces réelles qui planent sur les individus, mais par la façon dont ils les appréhendent, par leur vécu de la peur et de l'insécurité. La demande de sécurité dépend ainsi des évènements et de la peur qu'ils inspirent : la sécurité est un construit intersubjectif.

La peur possède par ailleurs son énergie propre, elle se reproduit et se suffit à elle-même : « *dès qu'elle descend sur le monde des humains, la peur acquiert son énergie propre, sa propre logique de croissance : elle n'exige que très peu d'attention et presque aucun investissement supplémentaire pour grandir et se répandre, irrésistiblement* » (Bauman, 2007, p.18). Elle est à l'origine d'un cercle vicieux, c'est le serpent qui se mord la queue : « *nos craintes nous poussent à prendre des mesures défensives qui, à leur tour, confèrent un caractère immédiat et tangible à notre peur* » (Bauman, 2007, p.18). Pour Robert Castel, la contingence qui définit la société moderne est responsable de l'effet d'*hystéris* qui provoque une surréaction psychique des individus par rapport aux menaces réelles : « *dans une telle société, les sentiments d'insécurité existentielle et les peurs diffuses sont inévitablement endémiques* » (Bauman, 2007, p.78), et sont détachés de toute rationalité.

Les préoccupations sécuritaires des individus et des opinions publiques sont récupérées et instrumentalisées pour mener à bien diverses stratégies : « *comme l'argent liquide, prêt pour n'importe quel d'investissement, le capital-peur est susceptible de produire n'importe quel type de profit, commercial ou politique. Et il est aujourd'hui très exploité. C'est donc la sécurité personnelle qui est devenue l'un des principaux arguments de vente – sinon le principal – dans toutes sortes de stratégies marketing. Le « respect de l'ordre », de plus en plus réduit à la promesse de sécurité personnelle (ou, plus précisément, corporelle), est devenu l'un des principaux arguments de vente, sinon le principal, dans les programmes politiques et les campagnes électorales* » (Bauman, 2007, p.22). Les acteurs politiques sont en effet enclins à jouer sur les menaces et à exagérer ou minimiser leur portée réelle, selon l'enjeu politique du moment. Par exemple, les évènements du 11 septembre 2001 ont permis, dans la plupart des grandes démocraties occidentales, d'augmenter de manière significative les budgets alloués à la défense du territoire, au nom de la nécessité de se protéger contre la menace terroriste que les attentats ont réactualisé. Or, seuls les Etats-Unis ont été directement concernés par ces attentats. La sensibilité des opinions publiques nationales aux drames du 11 septembre a été instrumentalisée afin de faire adopter des mesures sécuritaires draconiennes dans des sociétés qui n'ont pas subi ces attaques, ainsi que la durcification des lois anti-immigration, comme par

exemple en France à partir de 2002. L'internalisation de la perception d'une menace à la survie du groupe, plus que la menace elle-même, permet ainsi de justifier des mesures drastiques, violentes ou non violentes, qui surpassent le cadre de la politique normale (Beaulieu-Brossard, 2013).

2232 – Culture de la peur et construction sociale des menaces

Les risques tels qu'ils sont perçus et intériorisés par les individus sont produits par des discours. Les acteurs qui délivrent les discours qui façonnent les représentations des risques de la modernité liquide ne sont pas objectifs dans la mesure où ce sont ceux qui luttent contre ces insécurités qui en parlent : « *polices, politiques et médias* » (Megie, 2010) sont ainsi promus au rang de producteurs de sens. Ils construisent la connaissance sur les phénomènes tels que la délinquance, la criminalité, le terrorisme, tout en mettant en avant la nécessité de lutter contre ceux-ci. Les discours qui façonnent les représentations collectives et conditionnent l'apparition et le développement des peurs sociales sont subjectifs et façonnent les opinions : les peurs sociales sont donc des construits intersubjectifs qui trouvent leur force dans l'émotion qu'elles suscitent.

Les médias ont par ailleurs créé et entretiennent ce que l'on pourrait nommer une « culture de la peur ». En effet, les craintes liées à l'insécurité globale, qui couvrent un spectre très large de risques, du petit larcin à la probabilité d'une mort violente, sont traitées par les médias comme des éléments de divertissement (Altheide, 2003). En effet, ces derniers construisent quotidiennement un « discours de la peur » en plaçant la peur et l'insécurité au centre des préoccupations de la vie courante : la couverture médiatique des crimes, attentats et autres facteurs d'insécurité contribue à une perception accrue du danger (Altheide, 2003). Alors que, selon des études dans lesquelles des indicateurs objectifs ont été mobilisés les citoyens américains n'ont jamais été en aussi bonne santé et autant en sécurité qu'aujourd'hui, les mêmes études montrent qu'ils ne se sont jamais sentis aussi vulnérables et menacés[12]. Les risques de la modernité liquide sont ainsi mis en scène par les médias, ce qui provoque une omni-conscience publique des risques encourus, et une orientation de leur perception en faveur d'une demande croissante de sécurité. L'internalisation du discours de la peur est responsable de ce sentiment paradoxal d'insécurité.

Au cœur de ce discours, la peur est devenue un mode de vie *en soi*. Une nouvelle identité sociale est ainsi valorisée : celle de la victime (Altheide, 2003). Le statut de victime est en effet désormais un statut partagé dans lequel les individus se complaisent. Il se traduit concrètement par l'acceptation résignée que *« quelque chose nous est arrivé, que quelque chose pourrait nous arriver, ou que quelque chose nous arrivera probablement »*[13] (Altheide, 2003, p.22). Le discours de la peur a institutionnalisé le statut de victime en tant qu'identité acceptable, voire désirable. La peur domine désormais notre vie jusqu'à rendre un « *totalitarisme sécuritaire* » concevable (Beck, 1986), pour se protéger des « autres », ceux qui ne sont pas victimes mais agresseurs potentiels.

[12] « *Objective indicators of risk and danger in American life suggest that most US citizens are healthier, safer and live more predictable lives than at any time in history, yet numerous surveys indicate these same citizens perceive that their lives are very dangerous* » (Altheide, 2003, p.9).

[13] « *The sense that something has happened to us, could happen to us, or probably will happen tu us connects the present moment with resentiments and blame about the past, as well as anxieties about the future* » (Altheide, 2003, p.22)

La construction rhétorique des menaces dans les discours politiques est la première étape du processus de securitization. Alors que la sécurisation renvoie au fait de rendre sujet ou un espace plus sûr, la securitization est l'étape située en amont de la sécurisation, c'est « *la construction pragmatico-linguistique qui transforme un sujet donné, a priori sans ou d'un enjeu limité, en question de sécurité. En d'autres termes, la sécuritisation actualise rhétoriquement une anxiété, une situation d'incertitude, alors que la sécurisation est l'art de sécuriser, c'est-à-dire de mobiliser un ensemble de moyens financiers et humains afin de mettre en œuvre une gamme de pratiques permettant de fiabiliser un espace sociopolitique spécifique* » (Balzacq, 2003, p.39-40). Le scénario politique de sécurisation comporte trois actes (Ritaine, 2009) : dans un premier temps, la menace est construite et définie en tant qu'enjeu sécuritaire ; puis une solution sécuritaire est proposée ; enfin, l'entreprise politique de mise en œuvre de cette solution sécuritaire est légitimée par le discours. L'acte de discours est central dans ce processus en raison de son aspect performatif : c'est par l'acte de discours qu'un problème devient un problème de sécurité, la condition d'existence de la sécurité est le discours en lui-même et non la menace (Ceyhan, 1998). En parler, c'est lui conférer un caractère d'urgence qui légitime la prise de mesures exceptionnelles : « *les discours ne sont pas que des énoncés et ne se réduisent pas à la seule production d'effet. Ils sont aussi des narratifs, faisant référence à des évènements réels ou imaginaires et des argumentatifs, construisant un ordre de raison* » (Ceyhan, 1998, p.8).

La sécuritisation précède donc la sécurisation en construisant par le discours son absolue nécessité : « *en tant qu'objectivation rhétorique de la sécurité, la sécuritisation annonce la sécurisation ou la mobilisation de moyens extra-ordinaires pour une situation décrétée hors limites* » (Balzacq, 2003, p.39-40). Très difficiles à prévoir, les actes terroristes ne peuvent être combattus que par des mesures qui remettent en question les fondements de l'ordre démocratique (Beck, 2003), la légitimation de ces mesures est donc fondamentale afin de ne pas compromettre leur mise en œuvre. Les menaces sont construites par ceux qui avancent la demande de sécurisation. En tant que « *produit du discours* » (Megie, 2010), la sécuritisation constitue une subjectivation de la menace réelle et une objectivation de la sécurité. Cependant, l'accumulation de mesures et de dispositifs sécuritaires ne permet pas d'augmenter la sécurité globale et a par ailleurs des effets contre-productifs, comme par exemple l'augmentation des actes violents là où des dispositifs sécuritaires sont concentrés.

L'objet de l'adoption de mesures de sécurisation est le plus souvent la gestion de la perméabilité des frontières et de la circulation sur le territoire, selon un amalgame récurrent entre immigration, criminalité organisée et terrorisme international (Megie, 2010) et l'idée selon laquelle les menaces viennent de l'extérieur. Les attentats du 11 septembre 2001 ont eu un impact très important sur les pratiques sécuritaires des grandes démocraties contemporaines, notamment aux Etats-Unis, en Inde et en Israël (Jones, 2011). L'émotion suscitée par ces évènements a notamment été exploitée pour étendre le contrôle social et restreindre les libertés civiques aux Etats-Unis (Altheide, 2003) et pour durcir les lois anti-immigration : « *si la grande majorité des dispositifs judiciaires adoptés à la suite du 11 septembre 2001 étaient déjà inscrits dans des dynamiques institutionnelles et juridiques antérieures, les attentats ont provoqué une accélération de leur adoption permettant aux gouvernements de légitimer ces nouvelles dispositions au nom d'une lutte contre un « nouvel ennemi »* » (Megie, 2010).

23 – Les frontières au centre des stratégies de contrôle des Etats biopolitiques : filtrer pour prévenir les risques

La gestion de la circulation est donc d'une importance capitale dans un espace biopolitique, en particulier dans le contexte de l'avènement de la « *société du risque* » (Beck, 1986). Les flux qui se concentrent à l'intérieur de cet espace doivent être régulés afin d'être contrôlés, et les flux entre l'intérieur et l'extérieur sont ceux qui représentent potentiellement les plus grandes menaces car ils impliquent des éléments étrangers, sur lesquels le biopouvoir ne sait que peu de choses. Les frontières sont des membranes que tous les flux qui entrent et sortent du territoire traversent, elles occupent donc une position privilégiée et stratégique qu'exploite le biopouvoir en investissant la zone frontalière à l'aide de dispositifs de contrôle et de filtrage, afin de refouler les flux qui constituent une menace pour l'intégrité de l'Etat, sur le modèle de l'exclusion des lépreux à l'extérieur des villes pendant une épidémie.

Ce filtrage est effectué en fonction des lois et des normes en cours de validité au sein de l'espace biopolitique considéré. Un tri est ainsi fait entre les flux légaux et réguliers qui ont le droit de passer, et les flux illicites, illégaux ou interdits à qui l'accès au territoire doit être en théorie refusé. Comment s'effectue le filtrage des flux sur le seuil du territoire devant leur intensification sans précédent ? Dans quelle mesure les frontières sont-elles des outils au service des biopolitiques nationales ? Les frontières interétatiques sont-elles toujours de simples discontinuités politiques, ou leur implication dans la prévention de tous les risques qui pèsent sur une population donnée leur donne-t-elle une nouvelle dimension biopolitique ? Quelles sont les limites de l'efficacité des contrôles frontaliers dans le filtrage des flux ? Dans quelle mesure l'orientation sécuritaire d'une politique nationale influence-t-elle les mécanismes de régulation de la circulation entre l'intérieur et l'extérieur du territoire ?

L'hypothèse soutenue dans cette troisième partie est que les frontières interétatiques sont des dispositifs centraux dans la stratégie de prévention systématique des risques des biopouvoirs contemporains. Le long de ces lignes se concentrent en effet des moyens humains, matériels et légaux de contrôle et de surveillance, une concentration qui ne se retrouve nulle part ailleurs sur le territoire, si ce n'est dans les aéroports, qui constituent également des zones frontières. Le long de ces dyades agrémentées de dispositifs permettant la régulation et le contrôle des flux, le biopouvoir maintient un état d'exception quasi permanent. Les zones frontalières jouissent en effet d'un statut particulier, et le droit peut y être suspendu si la sécurité nationale est menacée. Dans le cadre d'une gouvernementalité biopolitique dont l'objectif est d'assurer la sécurité de la population, les frontières apparaissent ainsi comme des cordons sanitaires, les premiers remparts face aux menaces extérieures. L'enjeu sécuritaire du biopouvoir est la gestion de la perméabilité entre les parties différenciées de l'espace, entre un intérieur sain et un extérieur menaçant.

231 – L'impossible hermétisation du territoire et la gestion de la perméabilité

Devant le changement de nature des préoccupations sécuritaire à l'échelle nationale, la gestion de la circulation transfrontalière est devenue un enjeu majeur dans le cadre de la protection du territoire et de l'intégrité physique des individus qui y vivent. La problématique de la gestion de la perméabilité des frontières contemporaines est complexe dans la mesure où il ne s'agit pas simplement de les ouvrir ou de les fermer, mais de trouver un compromis entre un niveau élevé de sécurité et une ouverture nécessaire aux flux transnationaux : « *le vrai enjeu sécuritaire actuel ne serait pas celui de la fermeture statique, du renfermement, de l'exclusion mais, au*

contraire, de la circulation, de la fluidité et de l'ouverture » (Razac, 2013). Dans quelle mesure les frontières constituent-elles les premiers remparts contre les menaces extérieures ? Comment concilier sécurisation du territoire et ouverture aux flux de la mondialisation ? Comment s'effectue la sélection des flux sur le seuil de ce territoire ? L'hypothèse défendue ici est que les frontières sont des membranes stratégiques dans la gestion biopolitique de la perméabilité qui s'effectue en fonction des risques perçus et d'une hiérarchisation des flux selon leur nature et leur degré d'indésirabilité.

2311 – Les frontières garantes de la protection du territoire contre les risques extérieurs

L'enveloppe frontalière d'un territoire constitue de fait le premier rempart contre les menaces qui proviennent de l'extérieur : « *l'opinion publique a tendance à percevoir irrationnellement les frontières politiques comme barrières majeures contre toutes influences extérieures indésirables […]. La sécurisation traditionnelle des frontières implique le plus large contrôle possible des flux* » (Kolossov, Borodoulina, 2009, p. 256). La situation bordière des frontières constitue en effet une position stratégique dans le cadre du contrôle les flux candidats à l'entrée sur le territoire. La ligne frontière n'est qu'un élément du dispositif générique de contrôle de la circulation transfrontalière. Il s'agit ici de gérer l'accès au territoire, c'est-à-dire de laisser entrer ou de refouler sur le seuil. La prévention des entrées indésirées peut s'effectuer en amont – par le biais des procédures de demande de visa –, ou en aval – avec les expulsions notamment –, mais c'est aux frontières que s'effectue l'essentiel de la sélection.

Le long de la ligne frontière sont concentrés des moyens techniques et humains de contrôle des passages. C'est là qu'une première sélection est effectuée entre les flux autorisés à entrer sur le territoire national et ceux qu'il convient de refouler. L'action de sélection est l'enjeu majeur de la surveillance et des contrôles frontaliers. Elle permet, en opérant un tri permanent des flux sur le seuil du territoire, de gérer la perméabilité des frontières de manière différenciée. On parlera ici de perméabilité plus que de porosité, en raison de la nuance passive du deuxième terme. La perméabilité d'une frontière résulte sémantiquement d'un choix assumé et d'une politique active, alors que sa porosité est la conséquence d'une défaillance des contrôles et suggère une certaine impuissance de la part de l'autorité qui doit en gérer les conséquences.

La sélection des flux qui peuvent entrer et le refoulement des autres sont par ailleurs des actes éminemment biopolitiques. Les frontières jouent ainsi le rôle de cordons sanitaires autour de l'espace biopolitique : « *par définition, il n'est pas possible d'exclure ou d'enfermer tout le monde, il faut donc contrôler les circulations selon les risques qu'elles comportent. La métaphore médicale est alors celle de l'épidémie de la variole qu'il faut maîtriser par un suivi différencié des malades, des vaccinés (selon la qualité de la vaccination) et des non-vaccinés* » (Razac, 2013). La sélection des flux sur le seuil du territoire constitue ainsi la composante spatiale de l'exercice du biopouvoir.

2312 – Le dilemme circulation sécurité : équilibre et concessions

Dans la philosophie foucaldienne, biopolitique et libéralisme sont intimement liés et interdépendants. Il est inconcevable, dans un raisonnement biopolitique, d'imaginer la fermeture des frontières, et l'arrêt des circulations transfrontalières, dans un souci de protection du territoire. Un territoire coupé du monde ne serait économiquement pas viable, bien que son hermétisation soit théoriquement synonyme d'absence de menaces en provenance de l'extérieur : « *si l'enjeu sécuritaire des espaces biopolitiques ne peut pas être compris comme simple exclusion, il ne correspond pas non plus à la recherche d'une absence de délimitation,*

d'une ouverture de l'espace, de la plus grande liberté de circulation possible » (Razac, 2013). L'enjeu de la gestion de la perméabilité des frontières est de trouver un équilibre entre libre circulation et sécurité.

Il est donc nécessaire de concilier ouverture et intégration aux flux et aux circuits de la mondialisation tout en maintenant un degré de sécurité élevé, notamment en contrôlant l'accès au territoire : « *les tensions se multiplient dès lors entre Etat et marché, entre sécurité des entités étatiques et mouvements des capitaux, bref entre territorialisation et déterritorialisation* » (Neisse, Novosseloff, 2010, p.733). C'est le paradoxe caractéristique du monde post 11 septembre 2001 : garantir la fluidité du passage aux frontières tout en relevant le niveau de sécurité et de contrôle (Sparke, 2006), ce qui se traduit concrètement par la conciliation entre déterritorialisation d'une part et reterritorialisation d'autre part. La conséquence de cette dernière est la réinscription spatiale des frontières et le renforcement des contrôles sur le seuil du territoire pour certaines catégories de flux et leur effacement devant d'autres flux.

Le dilemme entre circulation et sécurité (Sparke, 2006) est en partie résolu lorsqu'un compromis st trouvé entre la nécessaire fluidification de la circulation et le renforcement des contrôles dans une optique sécuritaire. Ces deux tendances apparemment contraires d'ouverture et de fermeture sont cependant les deux versants d'un même processus de restratification des flux. Pour parvenir à ce compromis, c'est-à-dire pour garantir la fluidité de la circulation transfrontalière sans mettre en péril la sécurité du territoire et de la population, les flux candidats au passage de la frontière sont classés selon une hiérarchie basée sur leur degré de désirabilité – et d'indésirabilité (Didiot, 2013).

2313 – La hiérarchisation des flux en fonction de leur degré d'indésirabilité

Par indésirable, j'entends ici un flux ou un individu dont la présence n'est pas désirée, que l'on ne souhaite pas accueillir dans un Etat, sur un territoire. La catégorie des « indésirables » a été conceptualisée en France à partir du début du XX^{ème} siècle jusqu'à devenir une « *catégorie d'action publique* » dans les années 1920 (Blanchard, 2013, p.25). Le terme « indésirables » permet d'amalgamer sans les nommer diverses populations d'origine étrangère qui sont érigées en problème au sein d'un Etat dans la mesure où ils représentent potentiellement une menace pour la sécurité nationale et la paix sociale. Une distinction nette est ainsi faite entre « immigration voulue » encouragée et « immigration imposée » contre laquelle on lutte. Un individu perçu comme un indésirable fait donc figure d'intrus. Son indésirabilité fait échos à son incapacité à procurer des bienfaits aux individus installés sur le territoire d'où il est refoulé. A l'inverse, un flux ou un individu désirable correspond à quelque chose que l'on souhaite faire ou voir entrer.

Les critères d'indésirabilité peuvent être regroupés en deux catégories. D'une part, dans le cadre de représentations nationales, est indésirable un individu qui ne présente aucun intérêt économique, social, culturel ou politique. La figure de l'immigré clandestin offre une illustration parfaite de cette première catégorie en tant qu'il veut s'installer sur un territoire de manière irrégulière afin d'améliorer sa situation personnelle – parfois pour assurer sa survie – en contestant les privilèges de la population préétablie : « *la partition entre une « immigration imposée » et une « immigration voulue » […] est devenue un paradigme inébranlable* » (Blanchard, 2013, p.26). Le second critère d'indésirabilité correspond à l'identification d'un risque, à la perception d'une menace. Sont indésirables les individus, les marchandises, les

informations, les flux financiers qui mettent en péril la sécurité du territoire parce qu'ils représentent une menace potentielle de par les objectifs qu'ils poursuivent.

La fluidité de la circulation d'un flux dépend donc de sa nature légale ou illégale et de sa place dans la hiérarchie de la désirabilité. On assiste ainsi à une restratification des flux en fonction de l'attrait qu'ils suscitent au sein de l'opinion du territoire de destination. Le critère le plus important – au-delà de l'aspect légal – est un critère économique. Une « *business class civil citizenship* » (Sparke, 2006) s'est ainsi formée, jouissant d'une grande liberté de mouvement, alors qu'à l'inverse, les plus pauvres se heurtent aux frontières. Ainsi, « *il s'agit, sans entraver les flux de marchandises, de filtrer les flux humains animés par le désir ou le besoin d'aller voir au-delà de l'écran et des récits qui diffusent à satiété les représentations d'une mondialisation positive* » (Foucher, 2007, p.86). Il s'agit donc de favoriser la circulation des flux de la mondialisation positive et d'entraver ceux de la mondialisation négative, jugés indésirables.

232 – Les dispositifs de contrôles frontaliers, entre technologie, virtualisation et flexibilisation

Les exigences de fluidité et de sécurité combinées à l'intensification des phénomènes de circulation compliquent la surveillance frontalière. Celle-ci évolue avec les progrès techniques et trois tendances majeures se dégagent dans le cadre du traitement différencié des flux candidats à la traversée de la frontière : la technologisation des moyens de surveillance et de contrôle, la virtualisation des limites et la flexibilisation des frontières. Ce sont les trois pans principaux de la gestion de la perméabilité d'un territoire. La technologisation des moyens de surveillance et de contrôle est le produit des progrès techniques réalisés jusqu'à aujourd'hui, « *la virtualisation indique que l'on passe de la nécessité de fixer des frontières à celle de suivre des mouvements* » (Razac, 2009, p.148), et la flexibilisation des frontières permet leur projection vers l'intérieur du territoire, mais aussi vers l'extérieur, afin d'anticiper les risques potentiels, ou de contrer une menace devenue réelle. Dans quelle mesure ces trois tendances sont-elles complémentaires ? Comment s'articulent-elles ? Comment mettre en œuvre cette gestion différenciée des flux ? L'hypothèse défendue ici est que technologisation, virtualisation et flexibilisation des contrôles sont représentatifs de l'adaptation des pratiques frontalières à la nouvelle donne mondiale, c'est-à-dire aux défis posés par la mondialisation et l'intensification des flux transnationaux de toutes natures, et de la mise en place d'un régime global de surveillance sous l'impulsion des Etats-Unis.

2321 – Un dispositif complexe de contrôle et de régulation des flux transfrontaliers

La surveillance d'un territoire est réalisée au sein de quatre espaces principaux : les frontières, l'espace public, la sphère privée et l'espace communicationnel et virtuel (Ceyhan, 2006). Alors que trois de ces quatre espaces concernent essentiellement la sécurité intérieure du territoire, les frontières occupent une position stratégique dans le cadre du contrôle des échanges avec l'extérieur. Afin d'y surveiller et d'y contrôler les passages, des moyens humains et techniques considérables y sont déployés. Les équipements électroniques se multiplient notamment depuis quelques décennies. Ainsi, des technologies optiques, électroniques et informatiques sont de plus en plus mobilisées pour accroître l'efficacité de la surveillance et des contrôles, avec pour conséquence économique, le développement d'un marché de la surveillance frontalière : « *les frontières terrestres et maritimes sont devenues, même en temps de paix, un marché florissant pour les firmes d'électronique de défense* » (Foucher, 2007, p.7). L'application de techniques militaires pour surveiller une frontière pacifiée et contrôler des flux civils reflète l'ambivalence

de l'exercice du pouvoir territorial contemporain « *des paysages militarisés surgissent où la distinction entre les pratiques de la sécurité extérieure et celles de la sécurité intérieure est floue* » (Foucher, 2007, p.9). A travers la technologisation croissante de la surveillance et des contrôles frontaliers, c'est la militarisation de la gestion de la perméabilité qui apparaît en filigrane.

Contrairement à une idée largement répandue, ce n'est pas le développement du terrorisme et les attentats du 11 septembre 2001 aux Etats-Unis qui sont à l'origine de la technologisation croissante des dispositifs frontaliers. C'est une tendance qui est apparue dans les années 1970 aux Etats-Unis : « *dès la moitié des années 1970, pour contrôler la frontière avec le Mexique, la Border Patrol américaine avait adopté les technologies de surveillance et d'identification conçues pour les militaires pendant la guerre du Vietnam* » (Ceyhan, 2003). Cette tendance s'est affirmée dans les années 1980 en Amérique du Nord et en Europe, notamment dans le cadre de la lutte contre les trafics de drogue et l'immigration clandestine : « *en Angleterre, dans les années 1980, la vidéosurveillance avait été adoptée comme dispositif de lutte contre le crime et le terrorisme – en particulier contre les activités de l'IRA. Elle a ensuite été étendue à la lutte contre le hooliganisme* » (Ceyhan, 2003), et en France, « *dans les années 1990, les techniques d'identification comme la biométrie d'empreintes digitales ont été introduites pour les demandeurs d'asile et les étrangers en situation irrégulière, avant de s'étendre à tous les étrangers sur le sol français* » (Ceyhan, 2003). Les attaques terroristes en 2001 ont cependant donné une nouvelle impulsion à ce processus de technologisation de la surveillance et des contrôles, notamment grâce à la hausse des budgets alloués à la sécurité et au développement des technologies de contrôle et de surveillance.

La technologisation des moyens de surveillance et de contrôle ne fait cependant pas l'unanimité au sein des opinions publiques des Etats qui y ont le plus recours : « *depuis leur adoption, ces systèmes ont suscité de nombreuses critiques portant sur leur inefficacité (la vidéosurveillance), leurs failles de sécurité (les systèmes de communication) ainsi que leur propension à porter atteinte aux droits fondamentaux (notamment par le déploiement des bases de données)* » (Ceyhan, 2003). L'intrusion croissante des technologies d'identification et de surveillance dans la vie des individus pose notamment des problèmes éthiques et juridiques. « *Malgré ces critiques, les attentats terroristes – dont ceux de Londres – ont été l'occasion pour les Etats de prendre la décision politique de recourir aux technologies de sécurité, balayant du même coup les objections formulées en termes de sécurité, de coût et de protection des droits fondamentaux* » (Ceyhan, 2003) : ce sont les évènements, en particulier les évènements les plus dramatiques, qui conditionnent la demande de sécurité, et, par extension, le développement des technologies de contrôle. Malgré les doutes émis et justifiés quant à la capacité des nouvelles technologies à prévoir et à gérer les risques et les dangers, celles-ci croissent à une « *vitesse fulgurante* » (Ceyhan, 2006), et l'objectif poursuivi par les entreprises qui les développent est de concevoir des technologies préventives, qui permettent d'anticiper le danger et « *dont le but est de transformer le futur en futur antérieur* » (Ceyhan, 2006).

2322 – La virtualisation des limites

La technologisation des moyens de surveillance et de contrôle a permis une certaine dématérialisation des limites en général, et des frontières en particulier : « *l'enjeu actuel des délimitations de l'espace est la virtualisation, largement comprise comme une dématérialisation des limites* » (Razac, 2013). La virtualisation d'une frontière signifie son effacement matériel, une plus grande souplesse ainsi qu'une certaine mobilité, de la discrétion

dans la surveillance et une plus grande réactivité (Razac, 2009). Pour autant, la virtualisation n'est pas synonyme d'une plus grande porosité, au contraire, l'allègement physique ne rend pas la limite moins réelle et il est compensé par une technologisation croissante des moyens de surveillance. La virtualisation des délimitations de l'espace serait donc un moyen de renforcer leur efficacité en tant que barrière grâce aux technologies de contrôle et de surveillance qui permettent de repérer rapidement les flux suspects et de déclencher la réaction.

L'enjeu de la virtualisation des frontières et de l'allègement matériel des dispositifs de contrôles frontaliers est de favoriser la discrétisation de la surveillance « *dans les zones pacifiées des démocraties libérales où l'on évite d'étaler les signes d'une violence qui doit s'exercer, autant que possible, d'une manière insensible* » (Razac, 2013). Ainsi, les « *smart borders* », ou frontières intelligentes, se multiplient à travers le monde. Elles sont conçues pour contrôler le plus efficacement possible les flux qui traversent la frontière, tout en garantissent la fluidité des passages : « *une gouvernementalité de la mobilité tentant de gérer la liberté et la dynamique de mouvements de millions d'individus, via un dispositif de contrôle qui ne bloque plus mais qui, au contraire, accélère le mouvement via une logique de la traçabilité et de l'anticipation des mouvements et comportements semble se mettre en place* » Bigo, Bocco, Piermay, 2009, p.9).

Malgré l'allègement matériel et la discrétion croissante de la surveillance, la virtualisation et la technologisation permettent de renforcer l'efficacité des contrôles. Les nouvelles technologies servent en effet moins à virtualiser les clôtures qu'à créer des clôtures virtualisées (Razac, 2013) : le résultat n'est pas moins de clôtures mais plus de clôtures ou du moins plus de contraintes spatiales qui n'apparaissent dans leur dureté qu'à ceux qui ne peuvent pas entrer. Les limites se manifestent donc de manière différenciée en fonction de la nature du flux concerné. Ainsi, malgré une tendance à l'effacement physique des frontières, les contrôles sont renforcés et le degré de sécurité s'élève.

2323 – La flexibilisation introvertie et extravertie des frontières

La virtualisation des limites, c'est-à-dire leur allègement matériel, leur offre également une plus grande souplesse ainsi qu'une mobilité que l'on nomme flexibilité. La flexibilisation des frontières peut être extravertie – dirigées vers l'extérieur du territoire – ou introvertie – orientée vers l'intérieur (Cuttitta, 2007). De cette manière, les frontières s'épaississent tout en prenant une apparence de plus en plus réticulaire (Amilhat Szary, 2012). La virtualisation et la flexibilisation des frontières entraînent la densification des contrôles et l'avènement d'un monde frontière c'est-à-dire, dans le contexte d'une société globale, de frontières qui, loin de disparaître, se reproduisent et se diversifient en devenant soit potentiellement omniprésentes, soit potentiellement infinies en nombre et en type (Cuttitta, 2007, p.62).

Concrètement, en dehors des frontières ponctuelles situées dans les aéroports internationaux, à l'intérieur d'un territoire, une frontière put être soumise à une dynamique de flexibilisation introvertie dans la mesure où elle « *acquiert la capacité de s'étirer dans l'espace, de se tendre comme un élastique jusqu'au point où l'étranger est arrêté* » (Cuttitta, 2007, p.70), et d'engager une procédure d'expulsion des clandestins, après leur entrée sur le territoire. Il en va de même avec les marchandises illégales ou illicites qui peuvent être saisies pas les douanes. Si les frontières se projettent ainsi en arrière, elles peuvent également se projeter en avant, selon une dynamique de flexibilisation extravertie, « *sous des formes réticulées, technologisées et redoutablement efficaces, à travers la mise en sens et en forme des étrangers indésirables*

comme « informations à traiter » et « individus à profiler pour éviter leur arrivée », réinvestissant la forme « traditionnelle » des réseaux consulaires et des réseaux de renseignement en les réticulant globalement » (Bigo, Bocco, Piermay, 2009, p.9).

Ainsi, le pouvoir reproduit ses propres frontières à l'intérieur et à l'extérieur du territoire, « *en deçà ou au-delà des tracés officiels de démarcation, selon des dynamiques de flexibilisation introvertie ou de flexibilisation extravertie* » (Cuttitta, 2007, p.61). Les frontières se projettent, « *comme si des dynamiques réticulaires prenaient le pas sur les processus linéaires antérieurs* » (Amlihat-Szary, 2012). La combinaison entre technologisation, virtualisation et flexibilisation des dispositifs de contrôles frontaliers ont donc permis l'augmentation de l'efficacité de la surveillance et de la sélection, à travers notamment une densification des limites adaptée à la complexité de la gestion des flux mondialisés qui entrent et sortent d'un espace national exclusionnaire.

233 – Les frontières interétatiques : simples discontinuités politiques ou frontières de statuts ?

Assurément, les frontières interétatiques ne sont pas uniquement des limites politiques, juridiques et administratives. Elles constituent également des discontinuités multiples et multiformes, notamment socioéconomiques. Les frontières interétatiques sont en effet dans une certaine mesure des frontières économiques entre des espaces dont le développement et le niveau d'intégration aux processus de mondialisation diffèrent. Ce différentiel entre deux espaces voisins mais inégaux sur le plan économique est à l'origine de flux financiers, commerciaux et humains, dont la dynamique dépend de l'importance du différentiel, de l'attractivité de l'espace situé au-delà de la frontière. Ces flux divers font l'objet sur le seuil du territoire d'un traitement différentiel en fonction de leur degré de désirabilité biopolitique.

Bien plus, la sophistication, la virtualisation et la flexibilisation des frontières interétatiques sont le résultat d'un processus de *debordering/rebordering* (Brunet-Jailly, 2008) ou de déterritorialisation-reterritorialisation dans la mesure où les barrières qu'elles constituent s'effacent devant les flux désirables pour mieux se manifester dans leur dureté aux flux indésirables, aussi bien le long des lignes-frontières qu'en amont ou en aval de celles-ci : les frontières « *sont marquées par des processus constants de déterritorialisation-reterritorialisation et d'ouverture-fermeture (« debordering-rebordering ») qui les sélectionnent, les re-hiérarchisent mais aussi qui les rendent plus diverses dans leurs formes et leurs matérialisations* » (Amilhat-Szary, 2012). La territorialité fermée cède le pas à la territorialité ouverte du monde-frontière (Cuttitta, 2007) : « *dans cette zone frontière « attrape-tout », de nombreuses frontières – de formes et de natures diverses, liées non seulement aux différentes autorités mais également à différents statuts individuels ou collectifs – se côtoient et se superposent les unes aux autres, s'opposent et se limitent, s'intègrent et se renforcent mutuellement* » (Cuttitta, 2007, p.67). L'hypothèse défendue ici est celle de l'émergence et de la durcification de frontières économiques : les frontières de statuts, qui doublent et dépassent les frontières politiques.

Les flux transfrontaliers sont donc gérés par les biopouvoirs contemporains de manière différenciée, en fonction de l'attrait qu'ils suscitent. La circulation transfrontalière est une circulation à plusieurs vitesses, la fluidité des flux dépendant directement de leur situation sur l'échelle de désirabilité. Loin d'une disparition des catégories d'analyse des sociétés, les processus de mondialisation ont provoqué leur refonte : alors que ces catégories d'analyse

étaient politiques, culturelles ou ethniques, elles ont évolué et sont devenues fondamentalement socio-économiques. La mondialisation négative de l'économie, génératrice d'inégalités croissantes, est à l'origine d'une véritable reterritorialisation de la richesse (Brunet-Jailly, 2014) entre des espaces favorisés et d'autres qui restent en dehors des circuits. On assiste par ailleurs à une hiérarchisation de la société mondiale selon des critères économiques : « *non seulement les statuts ont des frontières, mais ils sont eux-mêmes des frontières* » (Cuttitta, 2007, p.65) en tant qu'ils sont des pré-conditions qui permettent de jouir de certaines opportunités, d'exercer certains droits, d'accéder à certains territoires donnés. Dans ce contexte, les frontières deviennent le lieu où les privilèges sont protégés et les flux indésirables sont refoulés : « *les individus représentent en ce sens des manifestations éparses des frontières constituées par les statuts dont ils sont titulaires* » (Cuttitta, 2007, p.67).

Conclusion partielle du chapitre 2

Le pouvoir souverain s'est mué en gouvernementalité de la vie dans la cadre de la biopolitisation progressive des sociétés. Le biopouvoir entend gérer tous les pans de la vie des individus et des sociétés afin d'assurer la survie et la prospérité de la population dont il a la responsabilité. La discipline des corps et la biopolitique de la population sont les deux volets de la gestion d'un Etat par le biopouvoir sur le modèle de la médecine sociale.

La logique de ce modèle repose sur la prise en compte généralisée des risques et leur prévention systématique. Dans le contexte de la mondialisation des échanges et de la globalisation des risques, les frontières d'un espace biopolitique jouent un rôle fondamental dans la régulation de la circulation entre l'intérieur que l'on cherche à protéger et l'extérieur menaçant. Les frontières biopolitiques constituent des cordons sanitaires et agissent comme des filtres dont la vocation est d'effectuer un tri entre ce qui peut entrer sur le territoire et ce qu'il convient de refouler, entre les flux sains et ceux qui représentent une menace pour l'équilibre biopolitique de la société ainsi circonscrite.

Le changement de nature des préoccupations sécuritaires au sein de la société du risque et la quête perpétuelle de légitimité des biopouvoirs sont à l'origine de la construction de discours sécuritaires, qui, au terme d'un processus complexe de sécuritisation, prônent l'adoption de mesures de protection contre les menaces transnationales, anonymes, asymétriques et déterritorialisées de la modernité liquide. Produits de l'économie de la peur, ces mesures visent notamment au renforcement de la surveillance et du contrôle des passages le long des frontières de l'Etat biopolitique.

La technologisation et la virtualisation des contrôles frontaliers, ainsi que la flexibilisation des frontières ont facilité le développement d'un processus de *debordering/rebordering* : les frontières s'effacent devant les flux désirables, et se manifestent dans toute leur dureté et leur efficacité face aux flux définis comme indésirables selon l'acception biopolitique du terme. Plus que des frontières internationales, les frontières interétatiques sont devenues des frontières de statuts qui suivent les mouvements et préviennent ceux qui sont perçus comme indésirables.

Chapitre 3 – Les barrières frontalières, archaïsmes inadaptés ou innovations du biopouvoir ?

Corollaire des processus de mondialisation, le mouvement de repli sur soi et de reterritorialisation des Etats biopolitiques s'accompagne donc de l'adoption de mesures sécuritaires, qui se concentrent en particulier le long des lignes stratégiques et des cordons sanitaires que constituent les frontières interétatiques. Ces mesures de renforcement des contrôles débouchent parfois sur la mise en place de dispositifs complexes, appelés « barrières frontalières », dont l'objectif est d'entraver les flux non désirés et d'effectuer un tri sur le seuil du territoire entre ceux qui peuvent entrer et qui ne représentent aucune menace, et ceux qu'il convient de refouler. Ce « *retour des murs* » (Vallet, David, 2012) est le symbole que, parallèlement à un mouvement d'ouverture généralisée, des fermetures localisées se multiplient, selon un processus de « *durcification* »[14] de certaines frontières (Rosière, Jones, 2011) qui génère un espace de plus en plus asymétrique. En effet, la mise en place d'un dispositif de renforcement des contrôles des flux transfrontaliers est une décision unilatérale prise par le gouvernement du pays constructeur, et qui obtient rarement l'appui des populations que le mur exclut de l'espace ainsi blindé.

Toutefois, la construction d'une « barrière frontalière », entendue comme une construction séparatrice dont l'objectif est le contrôle des circulations, reste une mesure exceptionnelle : « *si tous les projets annoncés étaient réalisés, s'ajoutant aux barrières existantes, […] la longueur totale de ces clôtures atteindrait 18 000km* » (Foucher, 2007, p.85), soit à peine 8% du linéaire de frontières mondial. Cependant, leur multiplication depuis le début des années 2000 est un fait remarquable qui appelle une analyse approfondie de ces dispositifs appréciés des Etats désireux de contrer les risques relatifs à la modernité liquide. Qu'appelle-t-on barrière frontalière ? Comment fonctionnent ces dispositifs ? Sont-ils des héritages des murs qui ont marqué l'histoire depuis l'Antiquité ? Ou sont-ils des ouvrages inédits dans leur principe et leur fonctionnement ? Quelle est leur degré d'efficacité ? Ces dispositifs complexes sont-ils inadaptés aux flux qu'ils sont censés réguler ? Dans quelle mesure les barrières frontalières contemporaines peuvent être considérées comme des outils au service des biopolitiques nationales ?

L'objectif de ce chapitre est de replacer les barrières érigées depuis le début des années 2000 le long des discontinuités les plus marquées de la planète dans la lignée des grands murs qui ont jalonné l'histoire politique et militaire du monde. Il s'agit ici de déterminer les héritages dont les barrières contemporaines ont bénéficié, et de déterminer leurs caractéristiques inédites. L'hypothèse défendue dans ce chapitre est que les processus de construction des barrières frontalières contemporaines répondent à des logiques et des objectifs communs, et que ces dispositifs relèvent, malgré leurs différences multiples, d'une seule et même catégorie d'objets géopolitiques. Bien plus, ces dispositifs sont éminemment biopolitiques en tant qu'ils apportent une réponse – au moins partielle – aux préoccupations biopolitiques des grandes démocraties

[14] « Durcification » est ici la traduction de « hardening » dans le texte original.

contemporaines. Les cibles des barrières frontalières sont en effet les flux de populations civiles qui sont indésirables et qui représentent potentiellement une menace pour l'intégrité du territoire et de la population ainsi encadrée, et pour sa sécurité sociale, c'est-à-dire la sauvegarde des privilèges acquis. La majorité de ces barrières sont situées entre des Etats dépourvus de contentieux militaires, mais le long de frontières caractérisées par des flux causés par de fortes discontinuités multiformes. Les barrières frontalières seraient ainsi les signes d'un monde qui se fragmente et se morcèle, les lignes de failles étant les frontières qui constituent des discontinuités socio-économiques majeures.

31 – La multiplication des murs dans le monde depuis le début des années 2000 : une conséquence paradoxale de la mondialisation ?

L'histoire des grandes puissances depuis l'Antiquité est liée à celle des murs de séparation. En effet, l'évocation de la plupart des empires renvoie systématiquement à une construction séparatrice le long de leurs limites. Ainsi, on ne peut citer le mur d'Hadrien sans faire référence à l'empire romain, la muraille de Chine est, quant à elle, indissociable des empires qui ont fait l'histoire de ce pays, le rideau de fer et le mur de Berlin ne sont évoqués qu'en lien avec le contexte historique et géopolitique qui a abouti à leur construction, puis à leur démantèlement. Mais selon une rhétorique optimiste développée après la chute des murs de l'ère bipolaire, les processus de mondialisation en cours offraient une perspective dénuée de barrières : « *un poncif courant à notre époque voudrait que la mondialisation implique la disparition des murs, dont la chute du mur de Berlin le 9 novembre 1989 serait le symbole, et la fondation d'une 'société ouverte' selon l'expression du philosophe Henri Bergson* » (Ballif, Rosière, 2009, p.193).

Cependant, force est de constater que ces prédictions sont erronées devant, d'une part, le maintien de quelques murs hérités de la guerre froide, et d'autre part, la multiplication des constructions séparatrices le long de certaines frontières internationales parmi les discontinuités les plus marquées de la planète. Comment expliquer ce regain d'intérêt pour les murs, que l'on pensait dépassés ? Quelle est la raison de la multiplication de ces barrières de voisinage dans un monde en voie de globalisation ? Quel est le point d'inflexion qui a conduit à la floraison des murs contemporains ? Est-ce une conséquence indirecte et paradoxale de l'ouverture, le corollaire des processus de mondialisation ? L'hypothèse défendue dans cette partie est qu'il est impossible d'analyser les barrières frontalières contemporaines sans chercher leur origine dans la tradition des empires bâtisseurs de grands murs aux limites de leurs territoires : « *ce qui peut finalement surprendre, c'est que les « vieux » murs que l'on pensait rangés au rayon de l'histoire connaissent une nombreuse descendance à peine modernisée* » (Sorel, 2010, p.12). Mais cet ancrage historique n'est nécessaire que pour dégager les caractéristiques inédites des barrières érigées après 1989, dont la multiplication sans précédent a été provoquée en partie par le changement des préoccupations sécuritaires et par le choc des attentats du 11 septembre 2001 aux Etats-Unis, véritable point d'inflexion dans l'analyse du blindage actuel des frontières.

Il est donc nécessaire, dans un premier temps, de revenir sur les murs qui ont jalonné l'histoire afin d'analyser les logiques qui ont mené à leur construction et de déterminer quelles sont les caractéristiques qu'ils ont léguées aux barrières contemporaines. Dans un second temps, il sera également nécessaire de tenter de comprendre dans quelle mesure le mur de Berlin ainsi que le rideau de fer font figure de précurseurs de cette « *forme spatiale renouvelée* » que sont les murs qui fleurissent à travers le monde depuis le début des années 2000 (Bigo, Bocco, Piermay, 2009). Enfin, dans la troisième partie, l'enjeu sera de comprendre pourquoi ces blocages aux

frontières se sont multipliés d'une façon aussi inédite dans l'histoire et dans un laps de temps aussi réduit, et de dresser un constat de la situation actuelle en matière de barrières frontalières.

311 – L'omniprésence des murs dans l'Histoire : marquer et protéger le territoire

Les barrières frontalières qui fleurissent depuis le début du XXI^{ème} siècle s'inscrivent ainsi dans la lignée des grands murs qui ont jalonné l'histoire politique et militaire du monde. En effet, depuis que l'Homme défend le territoire sur lequel il est installé, il a construit des barrières pour délimiter et protéger ce territoire : « *dès le IV^{ème} siècle avant J-C, Alexandre le Grand aurait construit un mur pour éloigner les Barbares entre les montagnes du Caucase et les berges de la mer Caspienne* » (Novosseloff, Neisse, 2007, p.20). Quels sont les murs qui ont marqué l'histoire depuis l'Antiquité ? Quelles sont leurs caractéristiques ? Quels sont leurs points communs ? Leurs traits propres ? Quelles sont les préoccupations générales auxquelles répondent ces obstacles ? Dans quelle mesure ces murs sont-ils des édifices circonstanciels ? La grande muraille de Chine, le mur d'Hadrien, la ligne Vauban, la ligne Maginot, le mur de l'Atlantique, la ligne Siegfried et la ligne Morice sont les principales constructions qui seront analysées ici. L'accent sera mis sur leur fonction de marquage ainsi que leur vocation défensive. L'aspect défensif à plus ou moins long terme de ces murs prime en effet sur tous les autres, et constitue le trait principal de la plupart des lignes, murs et murailles construits avant 1945.

3111 – Les grands murs antérieurs à l'ère moderne : fixer le *limes* et prévenir les intrusions

Pour fixer les limites de leur territoire et se défendre contre les incursions ennemies, empereurs et rois ont entrepris de fortifier leurs marches : « *en Europe, l'empereur romain Hadrien fait ériger à partir de 122 après J-C, un mur de 117km de long (et de trois à cinq mètres de hauteur) sur la limite actuelle entre l'Angleterre et l'Ecosse. Ce mur, gardé par 9000 soldats, devait assurer la sécurité de la province de Bretagne contre les attaques des tribus non soumises des Navantae, des Selgovae et des Brigantes venues d'Ecosse* » (Novosseloff, Neisse, 2007, p.20-21). La construction de ce mur de pierres, doublé d'un fossé et agrémenté de forts et de tours d'observation, marque un tournant dans la stratégie d'occupation romaine (Domergue, 2004). En effet, entre 41 et 122, la localisation de sa frontière Nord évoluait en fonction des avancées et des reculs de l'occupation romaine en Bretagne. L'empereur Hadrien, en décidant de fixer le *limes* de l'empire par la construction d'une démarcation fortifiée, a privilégié la protection de la province de Bretagne face aux incursions des tribus non soumises, en renonçant à la poursuite de la conquête vers le Nord. Le mur d'Hadrien avait donc une fonction de marquage assumée – les tours d'observations, recouvertes d'un mortier blanc visible de loin avaient également pour rôle d'impressionner les indigènes –, et une fonction clairement défensive, bien que les incursions barbares vers le Sud n'aient pas été stoppées suite à la construction de ce mur. Même si la fixation du *limes* était synonyme de l'arrêt de l'expansion de l'empire romain, la construction du mur d'Hadrien et des bâtiments annexes ont été pensés pour dégager l'image d'un empire puissant, d'une part pour impressionner les barbares, et d'autre part pour renforcer le sentiment de supériorité des soldats romains (Domergue, 2004). Cette stratégie de repli sur soi et de fixation des limites de l'empire a été poursuivie par les successeurs de l'empereur qui a donné son nom au mur : « *l'empereur Antonin décide, vers 140 après J-C, de doubler le mur d'Hadrien par un autre mur, plus au Nord. A peu près à la même époque, les Légions de Rome édifient aussi le long du Danube et du Rhin des murs (de Trajan) pour protéger l'Empire qui, pendant un temps, résistera avant de s'écrouler sous les coups de boutoir des Barbares venus des grandes plaines orientales à partir du IV^{ème} siècle* » (Novosseloff, Neisse, 2007, p.20-21).

La construction du mur d'Hadrien inaugure donc une nouvelle ère dans l'histoire de l'empire romain avec le début de la fixation des limites des territoires sous domination romaine.

Une autre fortification incontournable lorsque l'on évoque les grandes constructions le long de frontières impériales est la Grande Muraille de Chine[15]: « *au III^{ème} siècle avant J-C, l'empereur Qin Shihuangdi, fondateur de la dynastie Qin, entame la construction de la Grande Muraille de Chine pour se protéger des multiples incursions des tribus nomades des steppes. Et c'est sous la dynastie des Ming (1368-1644) que la Grande Muraille atteint sa forme actuelle, soit 3640km de muraille linéaire, auxquels il faut ajouter près de 2860km de ramifications* » (Novosseloff, Neisse, 2007, p.20). Cette muraille érigée pour protéger la frontière Nord de l'empire chinois est la fortification la plus longue et la plus massive construite par l'Homme, et serait même visible depuis la lune. « *Certains historiens estiment à un million le nombre de militaires qu'il a été nécessaire de déployer pour surveiller la Muraille de Chine à l'époque des dynasties chinoises les plus puissantes* » (Novosseloff, Neisse, 2007, p.23) : la fonction défensive est ici évidente, mais son rôle est aussi psychologique : le sentiment de protection procuré par ce réseau de fortifications est très important dans les représentations et joue un rôle central dans la mythologie chinoise (Gauthier, 2004). Sa démesure et les moyens colossaux déployés pour sa construction, son entretien et sa surveillance s'expliquent donc en partie par l'influence de la protection offerte par la muraille sur les représentations de ceux qui se trouvent à l'intérieur, plus que par la difficulté du franchissement signifiée à ceux qui voudraient passer outre.

Ingénieur et architecte militaire, Sébastien le Prestre de Vauban a travaillé sous le règne de Louis XIV à doter le royaume de France d'une « ceinture de citadelles » qui a redessiné le paysage frontalier des Flandres jusqu'aux Pyrénées. Dans un souci de rationalisation de la défense et de la protection du territoire, Vauban a en effet tenté de faire du royaume de France un « pré carré », c'est-à-dire un territoire géographiquement homogène, en supprimant les multiples enclaves qui compliquaient la stratégie défensive, et limité par une frontière unique, qu'il était ainsi possible de fortifier afin de se prémunir contre les attaques ennemies. Vauban, le « *bâtisseur de forteresses* » (Mary, 2007), a donc mis au point un système qui porte son nom et a participé à la construction de lignes de fortifications, notamment le long de la frontière Est du royaume. Au total, ce sont plus d'une centaine de citadelles, de villes fortifiées et de places fortes qui forment la ligne Vauban au XVII^{ème} siècle. Leur objectif commun est de constituer une série d'obstacles destinés à ralentir la progression des armées ennemies vers Paris afin d'avoir le temps d'organiser la réaction en cas d'attaque. Sous le règne de Louis XIV, le royaume de France est resté quasiment inviolé, la « ceinture de fer » mise en place par Vauban a ainsi contribué à l'âge d'or que constitue le règne du roi soleil. Il est cependant intéressant de remarquer que dans l'esprit de Vauban, le rôle de cette ceinture de citadelles est strictement militaire, la fonction psychologique de cette ligne est presque nulle, à l'inverse de l'importance capitale de cette dernière en ce qui concerne le mur d'Hadrien et la Grande Muraille de Chine. Le pragmatisme de la ligne Vauban masque le potentiel psychologique que comporte l'érection d'une fortification.

[15] D'un point de vue chronologique, la construction de la muraille de Chine a débuté bien avant celle du mur d'Hadrien, mais ce n'est qu'à partir du XIV^{ème} siècle que les grands travaux qui ont abouti à sa forme actuelle ont débuté. D'où l'ordre d'évocation de ces deux fortifications.

A l'inverse des trois exemples de murs développés ci-dessus, dont la construction a été guidée par une stratégie de longue haleine et par la volonté de fixer et de défendre les limites du territoire, ceux dont il sera question ci-dessous peuvent être qualifiés de « circonstanciels ». En effet, la ligne Maginot, la ligne Siegfried et le mur de l'Atlantique sont trois fortifications qui n'ont de sens que dans le contexte relatif au déclenchement de la seconde guerre mondiale et à l'occupation de l'Europe de l'Ouest par les nazis. Dans la France de l'entre-deux guerres, la méfiance envers les Allemands consécutive à la première guerre mondiale ainsi que le contexte stratégique de la montée du nazisme de l'autre côté de la frontière poussent le gouvernement français à prendre des mesures préventives dans l'éventualité d'un nouveau conflit armé. Dès 1926, un système de défense est voté : « *une ligne de défense continue sera assurée par la construction de forts puissants, reliés entre eux par des ouvrages plus réduits* » (Chaix, 2004). Cette protection, calquée sur le système Vauban, se limite toutefois dans ce projet à la frontière allemande, entre Longuyon et Haguenau. Les travaux débutent à la fin des années 1920 et sont sensiblement accélérés dans les années 1930, sous l'action du ministre de la guerre français, André Maginot, devant la menace grandissante de la puissance allemande. Ainsi, « *afin de contrer une possible offensive de la Reichswehr, l'entre-deux guerres verra l'édification, à partir de 1930, le long de la frontière franco-allemande, d'un programme de fortifications appelé ligne Maginot* » (Novosseloff, Neisse, 2007, p.21). Cependant, le coût élevé de ces travaux et leur lenteur ne permettent pas de mener le projet à son terme. Par ailleurs, les forces franco-britanniques concentrées le long de la ligne Maginot sont tenues en échec par l'attaque surprise des Allemands, qui contournent en 1939 la ligne Maginot, violent la neutralité belge et encerclent les forces alliées : « *tout le dispositif fortifié est pris à revers par les forces blindées allemandes* » (Chaix, 2004). Les ouvrages qui composent la ligne Maginot sont attaqués par l'arrière par l'artillerie lourde de la Reichswehr. Les garnisons de la ligne Maginot ont toutefois résisté, et n'ont déposé les armes qu'après la signature de l'Armistice, seulement après en avoir reçu l'ordre formel du haut commandement français. Ces « *25 000 défenseurs invaincus* » (Chaix, 2004) et la résistance des places fortes de la ligne Maginot sont la preuve de l'efficacité de cette stratégie militaire sur le modèle Vauban, mais cette solution s'est révélée être en 1939 un « *mauvais compromis* » (Chaix, 2004) puisque son intérêt stratégique indéniable n'a pas empêché la défaite. Par ailleurs, s'il n'a pas permis d'éviter l'invasion du territoire français, ce barrage fortifié aurait même développé chez les Français « *un faux sentiment de sécurité responsable de la défaite de 1940* » (Chaix, 2004).

Au contraire, l'intérêt stratégique de la ligne Siegfried, pendant allemand de la ligne Maginot s'est avéré d'une importance capitale durant les premiers mois du conflit, alors que seul le front Est était activé. En 1937, Hitler ordonne la construction de *blockhaus* le long de la frontière Ouest de l'Allemagne nazie et en fait un chantier prioritaire. Des centaines de milliers de travailleurs civils et militaires sont mobilisés le long de cette ligne et, en 1938, 15 000 bunkers sont terminés (Chaix, 2004). En 1939, l'obstacle que constitue la ligne Siegfried est suffisamment dissuasif pour mettre l'Allemagne à l'abri d'une attaque surprise à l'Ouest et d'une riposte des alliés au moment de l'invasion par Hitler de la Pologne, une riposte qui aurait entraîné des pertes humaines considérables pour les alliés (Chaix, 2004). Ainsi, alors que la stratégie de défense du territoire français mise en place autour de la ligne Maginot a échoué en 1939 avec la violation de la neutralité de la Belgique, la ligne Siegfried a, quant à elle, rempli son rôle de fortification.

Une fois l'armistice signé et la France occupée, « *les Allemands vont progressivement construire, des côtes de Norvège aux Pyrénées*[16]*, le Mur de l'Atlantique afin de se protéger d'un débarquement anglo-américain* » (Novosseloff, Neisse, 2007, p.21). Les Allemands érigent ainsi à partir de 1941 un série de fortifications sur près de 8000km de côtes afin, d'une part, de repousser un potentiel assaut ennemi, et d'autre part, de dégager un maximum de troupes pour le front Est, le déficit d'hommes étant compensé par la puissance de feu concentrée le long du « Mur de l'Atlantique ». Le début de la fortification de la côte atlantique marque une mutation dans la stratégie allemande sur le front Ouest, vers une consolidation défensive (Domergue, 2004). Ce n'est cependant qu'en 1943 que ce chantier devient une priorité pour les Allemands, et, en 1944, les travaux ne sont pas achevés. Malgré l'impression d'une forteresse infranchissable et imprenable, le Mur de l'Atlantique a des failles. L'efficacité des fortifications varie en effet selon les portions, la Normandie et la Bretagne sont particulièrement vulnérables. Le 6 juin 1944, lors du débarquement surprise des Alliés, ce mur gardé par des troupes insuffisantes et inexpérimentées se révèle peu efficace par rapport aux moyens déployés, seuls les ports fortifiés résistent longuement. Le Mur de l'Atlantique mis en place par les Allemands entre 1941 et 1944 n'a pas empêché le débarquement allié. Son intérêt principal était peut-être plus ce qu'il représentait que la protection réelle qu'il procurait : cette construction allemande était en effet plus une « *œuvre de propagande, une illusion à destination des Alliés* » qu'une « *barrière défensive d'une efficacité redoutable* » (Domergue, 2004, p.65).

3113 – La vocation exclusivement militaire des murs jusqu'en 1945

Les différents murs analysés ci-dessus ont une vocation quasi exclusivement militaire. Le mur d'Hadrien et la muraille de Chine ont permis aux puissances qui les ont érigés que fixer le *limes* et de faire obstacle aux incursions non désirées des peuples qui vivaient au-delà des limites du territoire contrôlé. La rationalisation de la défense du territoire français initié par Vauban a permis d'homogénéiser la frontière du royaume et de la fixer précisément. Une frontière clairement marquée est potentiellement plus facile à protéger, d'autant plus si elle est doublée d'une barrière, qui, au-delà d'un rôle de marquage, constitue un obstacle qui freine, à défaut de les empêcher, les avancées ennemies. De même, les murs circonstanciels de la seconde guerre mondiale n'ont été érigés que pour remplir un rôle stratégique et militaire. Du mur d'Hadrien au mur de l'Atlantique, les murs qui ont marqué l'Histoire ont donc tous eu une fonction militaire assumée. Les mouvements qu'ils cherchaient à entraver étaient des attaques, de groupes ennemis ou d'armées adverses.

Par ailleurs, l'analyse du rôle psychologique qu'ont joué le mur d'Hadrien, la muraille de Chine, la ligne Maginot et le mur de l'Atlantique a montré l'importance de la fonction impressive de ces barrières. C'est en effet un symbole de puissance qui signifie la difficulté du franchissement pour ceux qui s'y heurtent et la protection pour ceux qui sont protégés par elles. Ce sentiment de protection ne signifie cependant pas sécurité, comme l'a montré l'expérience de la débâcle française lors de l'attaque surprise de l'armée allemande en 1939, qui a contourné la ligne Maginot.

Ce modèle défensif de fortifications n'a pas disparu après 1945. Par exemple, « *pendant la guerre d'Algérie, les Français érigent, en 1956 et 1957, les long des frontières marocaines et tunisiennes, deux barrages, les lignes Pédron et Morice, pour empêcher l'approvisionnement de la rébellion algérienne en armes et en hommes* » (Novosseloff, Neisse, 2007, p.21). En effet,

[16] Les Allemands ont également bâti des fortifications côtières sur les rives méditerranéennes à partir de 1943

dans le cadre du conflit entre la France et le FLN algérien, l'état-major français a choisi de boucler hermétiquement les frontières de l'Algérie, suite à l'indépendance du Maroc et de la Tunisie, afin d'entraver la solidarité maghrébine et de couper les liens entre la résistance algérienne et ses potentiels soutiens marocains et tunisiens (Perville, 2004). Un premier barrage est érigé à la frontière marocaine en 1956, constitué de fils barbelés, de mines et de fils électrifiés, c'est la ligne Pédron. En 1957, le ministre français de la défense nationale décide de reproduire ce système à l'Est, la ligne Morice est réalisée en trois mois. Cette ligne électrifiée est dotée de canons à tirs automatiques déclenchés par un radar. En 1958, la ligne Morice est doublée par la ligne Challe afin d'augmenter la difficulté du franchissement de la frontière entre l'Algérie et la Tunisie. La mise en place de ces barrages a constitué un tournant dans la guerre d'Algérie parce qu'ils ont été à l'origine de pertes considérables dans les rangs du FLN et d'une crise morale chez les indépendantistes (Perville, 2004). Dans une certaine mesure, les lignes Pédron, Morice et Challe sont les héritières du modèle de la ligne défensive développé depuis l'Antiquité. Leur originalité réside cependant dans la volonté de diviser les forces ennemies, situées à la fois à l'intérieur et à l'extérieur du territoire, en coupant les ponts entre les deux parties de l'opposition.

312 – La floraison des barrières frontalières depuis la chute du mur de Berlin : vers le contrôle des flux de populations civiles

A la fin de la seconde guerre mondiale, avec le début de l'ère bipolaire, des murs d'un genre nouveau ont été bâtis – 21 construits entre 1945 et 1989 (Amilhat Szary, 2012). Ces murs ont en effet été construits moins pour se défendre d'une attaque ennemie que pour séparer deux idéologies, deux populations et en maîtriser les mouvements. Dans une logique de séparation nette, le caractère défensif de ces édifices n'est donc plus prépondérant. La rupture majeure que constitue cette évolution réside dans la vocation ce ces barrières : il ne s'agit plus de stopper ou de ralentir des armées, mais d'entraver des flux de populations civiles afin de contrôler et de restreindre les mouvements non désirés par le biais de la contrainte. Le démantèlement des principaux murs de l'ère bipolaire a eu lieu au moment de la chute du régime soviétique et annonçait, selon certains observateurs, l'avènement d'un « *borderless world* » (Ohmae, 1991), un monde sans frontières, et sans murs. Or, à l'inverse de ces prédictions optimistes, les constructions séparatrices aux frontières se sont multipliées depuis 1989, et plus particulièrement depuis 2001. Les murs érigés après l'an 2000 sont-ils des héritages des grandes constructions séparatrices qui ont jalonné l'histoire, et en particulier des murs de l'ère bipolaire ? Quelles sont les caractéristiques particulières des murs de bâtis dans le contexte de la lutte idéologique Est/Ouest ? Dans quelle mesure la multiplication contemporaine des barrières frontalières semble-t-elle paradoxale au vu de la rhétorique optimiste pro-ouverture développée après la chute du mur de Berlin ?

3121 – La chute de l'Union soviétique et des murs de l'ère bipolaire

L'opposition entre le bloc soviétique et le bloc occidental qui caractérise la guerre froide s'est notamment manifestée à travers l'érection de barrières, dont les plus célèbres sont le rideau de fer et le mur de Berlin : « *au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, Winston Churchill dénonce, dans un célèbre discours prononcé le 5 mars 1946, le rideau de fer qui « s'abat sur l'Europe… de Settin sur la Baltique jusqu'à Trieste sur l'Adriatique ». Ce « mur de fer » a coupé l'Europe en deux pendant quarante-trois ans. En Allemagne, il parcourait 1393km de frontière interallemande* » (Novosseloff, Neisse, 2007, p.21). Le rideau de fer constitue ainsi la cristallisation de l'antagonisme Est/Ouest le long de la limite géographique qui sépare – et joint

– les deux blocs. Le Mur de Berlin est, quant à lui, le fruit d'une situation inédite. La ville de Berlin a été partagée en quatre entre les puissances qui sont sorties vainqueurs de la seconde guerre mondiale. Or, Berlin était située sur le territoire de la RDA, elle-même rattachée au bloc soviétique. Ainsi, la partie de la ville contrôlée par les occidentaux constituait une enclave en territoire communiste, et un lieu de transit pour les candidats à l'émigration vers l'Ouest : « *en 1958, déjà plus de trois millions d'Allemands de l'Est ont fui pour la RFA, la plupart via Berlin. Pour le gouvernement de l'Est, cette hémorragie humaine privant le pays de main d'œuvre et montrant à la face du monde la faible adhésion à la soviétisation de l'Allemagne de l'Est, est jugée insupportable d'autant que s'y ajoute le risque, si les flux se prolongent, de ne plus guère avoir de peuple à gouverner* » (Dumont, 2004, p.88). Malgré un blocus organisé par l'Union soviétique autour de Berlin en 1946 et la difficulté à gérer cette enclave, les Occidentaux ne renoncent pas à Berlin. En 1961, les Soviétiques prennent alors des mesures pour stopper l'émigration massive des Allemands de l'Est vers l'Ouest. Les 12 et 13 juin, des grillages et des barbelés sont installés autour de Berlin Ouest, et, dans la nuit du 13 au 14 août, ils font construire un « *mur de 43,1km de long sur 30 à 500 mètres de large sur la ligne de démarcation entre Berlin-Ouest et Berlin-Est* » (Novosseloff, Neisse, 2007, p.21). En 1971, il y avait seulement dix points de passage le long de ce mur.

Les murs de l'ère bipolaire constituent un tournant stratégique majeur dans cette petite histoire des murs. En effet, leur vocation était moins de protéger le territoire que de couper le contact avec le monde extérieur. Bien plus, en particulier dans le cas du Mur de Berlin, l'objectif n'était pas d'empêcher les gens d'entrer, mais d'endiguer les tentatives de sortie. Celui-ci est resté fonctionnel pendant 28 ans, et malgré la difficulté, des milliers d'Allemands de l'Est ont tenté de le franchir. Entre août 1961 et mars 1989, 5079 personnes ont réussi à passer le mur de Berlin par divers moyens, et 588 sont décédées en essayant (Dumont, 2004). Loin des préoccupations militaires caractéristiques des murs de la seconde guerre mondiale, les murs de l'ère bipolaire avaient pour cible les flux civils.

Ces deux constructions séparatrices n'ont pas survécu à la chute des régimes communistes d'Europe et à la fin de la bipolarité. Le 1er janvier 1989, la Hongrie ouvre sa frontière avec l'Autriche et autorise les traversée sans visa, c'est le début de la remise en cause du rideau de fer dont le démantèlement concret commence en mai de la même année. A Berlin, la chute du mur, le 9 novembre 1989, scelle la réunification de l'Allemagne. Mais malgré sa destruction, « *le mur demeure une cicatrice économique et humaine* » (Dumont, 2004) dans le paysage berlinois.

3122 – Vers un monde ouvert et sans fortifications ?

Suite à la chute des régimes communistes d'Europe et à la fin de la bipolarité et de la guerre froide, une rhétorique optimiste pro-ouverture post-soviétique s'est développée dans les médias : « *le démontage du mur de Berlin était devenu le symbole d'une ère d'ouverture appelée à s'étendre sur les friches de l'Europe de l'Est et bien au-delà, un modèle à suivre exprimant une mutation stratégique d'envergure, la disparition d'une frontière internationale, effacée sans coup férir, démocratiquement* » (Foucher, 2007, p.85). Cependant, loin d'une ouverture totale, certaines fractures datant de la guerre froide se maintiennent encore aujourd'hui – notamment le mur entre les deux Corées et le Berm du Sahara, et la bipolarité a laissé place à une multipolarité propice à la multiplication des barrières de voisinage.

La barrière intercoréenne est souvent présentée comme « *le dernier mur de la guerre froide* » (Heo, 2004, p.132). La Corée est divisée en deux depuis la signature en 1953 de l'armistice de la guerre de Corée entre la République de Corée soutenue par les Occidentaux, et la République populaire démocratique de Corée, un régime communiste soutenu par les Soviétiques. La ligne de démarcation fixée entre les deux parties de la péninsule en 1953 est une zone démilitarisée (DMZ) de 4km de large et 250km de long, ponctuée de champs de mines. Cette ligne est la plus militarisée au monde malgré l'absence de conflit ouvert entre la Corée du Sud et la Corée du Nord. Un million d'hommes sont encore actuellement mobilisés au Nord, et 700 000 au Sud. Malgré la détente, la division de la Corée a été pérennisée et la zone tampon fait figure de frontière infranchissable depuis plus de cinquante ans, empêchant les contacts et les échanges entre les deux Corées dont chacune a suivi un modèle de développement économique et politique très différent de l'autre.

Par ailleurs, des héritages de la même période, mais bâtis en marge de la guerre froide, marquent de façon similaire les paysages actuels de Chypre et du Sahara. La division de Chypre selon une orientation astronomique Nord/Sud est effective depuis 1974 et une barrière de séparation a été érigée le long de la ligne verte, qui marque la limite entre la République de Chypre sous influence grecque et la République turque de Chypre Nord. Cette zone démilitarisée constitue une zone tampon entre les deux entités politiques qui se partagent le contrôle de l'île, mais seule la République de Chypre est officiellement reconnue par la communauté internationale. La République turque de Chypre Nord est un Etat *de facto* qui ne jouit cependant d'aucune reconnaissance officielle, en dehors du soutien d'Ankara. De même, suite au départ des Espagnols dans le contexte de la décolonisation du Sahara occidental, un contentieux territorial a opposé le Maroc et la Mauritanie à propos de cette région désertique. L'enlisement du conflit entre l'armée marocaine et le Front Polisario a conduit le gouvernement marocain à mettre en place un « mur de sable » qui coupe le Sahara en deux et entérine de fait l'annexion d'une partie de ce dernier au Maroc. Ces deux barrières sont donc le fruit de contentieux territoriaux et fixent des limites qui reflètent un rapport de forces à un moment du conflit, des limites faisant office de frontières non officielles mais effectives en pratique.

Les constructions séparatrices ne sont pas érigées uniquement le long des frontières *de jure* ou *de facto*, on trouve des barrières qui scindent l'espace partout ailleurs, et notamment dans les villes, ou les murs de sécurité se multiplient depuis une quarantaine d'années. Un parallèle peut être dressé entre ces murs urbains et les barrières frontalières contemporaines, car, « *d'une certaine façon, la scène internationale d'aujourd'hui réplique, à l'échelle mondiale cette fois, le phénomène des gated communities apparu aux Etats-Unis dans les années 1970* » (Neisse, Novosseloff, 2010). En effet, ce sont les mêmes préoccupations sécuritaires qui précèdent à la construction des uns et des autres. Ainsi, les *peacelines* de Belfast ou « murs de la paix » sont des dispositifs de sécurité érigés par les Britanniques dans la ville irlandaise pendant la guerre civile qui a vu s'affronter catholiques et protestants pendant plus de trente ans. Ces murs ont été maintenus après la signature du cessez-le-feu en 1994. Bien plus, deux nouveaux murs ont été bâtis en 1997 et 1998 : « *le compartimentage urbain a été renforcé par des dispositifs de sécurité destinés à empêcher le contact entre les communautés* » (Ballif, 2012, p.53). Si ces « murs de paix » n'ont pas réduit la violence à Belfast, ils ont durablement reconfiguré l'espace urbain. Les murs urbains se multiplient également aux Etats-Unis et en Europe, autour des *gated communities* (Le Goix, 2002), ou quartiers fermés. Ce modèle a même été exporté par les Américains en Irak : « *à Bagdad, les armées irakienne et américaine ont érigé, en août 2006, des murs autour de certains quartiers sunnites (Al Dara et Al Adhamiya) poursuivant ainsi une*

stratégie consistant à séparer physiquement les communautés de la capitale (un Est chiite et un Ouest sunnite). Un haut mur constitué de blocs de béton encercle depuis le début de l'occupation américaine la « zone verte » qui comprend certains ministères irakiens, le quartier général des forces américaines, la majorité des ambassades ainsi que le siège de la plupart des partis politiques irakiens au gouvernement » (Novosseloff, Neisse, 2007, p.22).

3123 – La construction frénétique de barrières frontalières depuis le début du XXI^{ème} siècle

Alors qu'au moment de sa chute, le mur de Berlin était annoncé comme le symbole du début d'une ère d'ouverture, les constructions séparatrices se sont multipliées dès le début des années 1990. Parallèlement à l'ouverture des économies en voie de mondialisation, de nombreuses clôtures de voisinage ont en effet été érigées : « *s'observe un durcissement, au propre comme au figuré, des pratiques frontalières* » (Foucher, 2007, p.85). Il est cependant nécessaire de souligner que ce mouvement de barriérisation n'a pas été uniforme. Il est possible en effet de distinguer plusieurs périodes distinctes dans ce processus. Un premier cycle de dix ans, entre 1991 et 2001 a dans un premier temps vu l'érection de six murs, que l'on pourrait qualifier de murs de première génération. Les plus célèbres sont les barbelés installés à partir de 1995 autour des territoires espagnols de Melilla et Ceuta, enclavés au Maroc, prisés par les candidats à l'immigration clandestine vers l'Europe. Mais les autres barrières érigées durant cette décennie s'inscrivent pour la plupart dans un conflit interétatique, comme celle bâtie entre le Koweït et l'Irak en 1991 ou celle construite entre l'Ouzbékistan et le Kirghizistan en 1999.

C'est à partir de 2001, après le choc des attentats du 11 septembre 2001 sur le sol américain et le virage sécuritaire amorcé par bon nombre d'Etats à travers le monde, que la construction de près d'une vingtaine de barrières frontalières asymétriques a été lancée pour des motifs divers, ayant tous plus ou moins un lien avec la sécurisation du territoire. Ces barrières peuvent être qualifiées de barrières frontalières de deuxième génération, ou barrières post-11 septembre : « *en 2003, le Botswana a entamé la construction d'une barrière électrifiée de 500km le long de sa frontière avec le Zimbabwe, ceci officiellement pour empêcher le passage du bétail* » (Novosseloff, Neisse, 2007, p.22). Par ailleurs, « *l'Arabie Saoudite a également relancé, en 2006, un programme de sécurisation physique de sa frontière avec le Yémen, longue de 1500 kilomètres, destiné à empêcher la contrebande d'armes, le passage de terroristes et d'immigrants illégaux* » (Novosseloff, Neisse, 2007, p.22). Ces barrières frontalières de deuxième génération ne s'inscrivent pas dans des conflits interétatiques, mais offrent une réponse au problème de la gestion des risques relatifs à la modernité liquide. La plupart de ces dispositifs sont encore en construction.

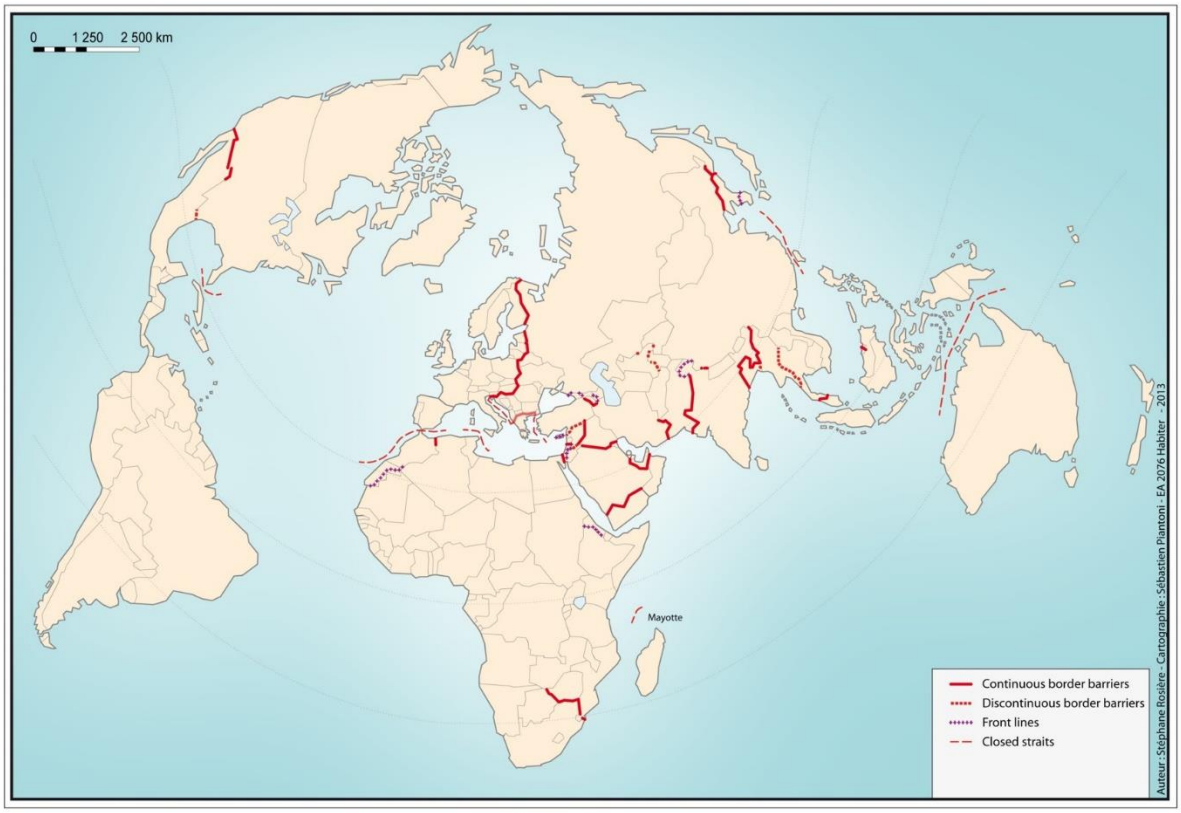
Par ailleurs, bien qu'il ne soit pas pertinent de les qualifier de barrières frontalières de troisième génération, des projets de clôtures de voisinage sont actuellement en cours d'élaboration, notamment pour faire face à la menace d'incursions terroristes : entre la Malaisie et la Thaïlande, entre le Pakistan et l'Afghanistan, entre la Russie et la Tchétchénie, entre l'Irak et la Syrie et entre l'Arabie Saoudite et la Jordanie. Près de quinze ans après le début de la construction frénétique de murs à travers le monde, l'engouement des Etats pour ces barrières ne semble pas s'affaiblir, bien au contraire.

313 – Caractéristiques et localisation des barrières frontalières contemporaines

Il y aurait donc actuellement plus d'une trentaine de barrières frontalières recensées à travers le monde. A la différence des murs de l'Antiquité jusqu'à la seconde guerre mondiale, les barrières contemporaines « *séparent plus des sociétés que des armées* » (Sur, 2007, p.15), leur vocation

défensive n'est plus exclusivement militaire mais se concentre sur les mouvements de populations civiles qui représentent une menace pour la paix sociale ainsi que la sécurité du territoire et de la population. Ces murs « *sont des « fronts globaux » d'un nouveau genre, érigés pour lutter contre la pauvreté, l'immigration et les trafics en tous genres* » (Novosseloff, Neisse, 2007, p.20). La multiplication contemporaine des barrières frontalières est-elle géographiquement localisée ou s'agit-il d'un phénomène mondial qui touche tous les continents de manière équitable ? L'objectif de cette partie est de proposer une typologie préliminaire, c'est-à-dire de tenter de dégager quelques caractéristiques communes à ces barrières avant d'esquisser dans la prochaine partie les bases d'une théorie de barrières frontalières. L'hypothèse défendue ici est que, loin d'être un phénomène propre à une partie du monde, les barrières frontalières érigées depuis le début des années 2000 fleurissent le long des lignes de faille socio-économiques les plus marquées de la planète. En effet, bien qu'elles soient chacune ancrées dans leur localité, elles correspondent toutes à une logique préventive et se concentrent le long des frontières les plus exposées aux flux provoqués par la mondialisation négative. Elles sont par ailleurs le fruit de processus démocratiques de longue haleine et reflètent dans une certaine mesure la pérennisation des frontières de statuts.

3131 – Un phénomène mondial



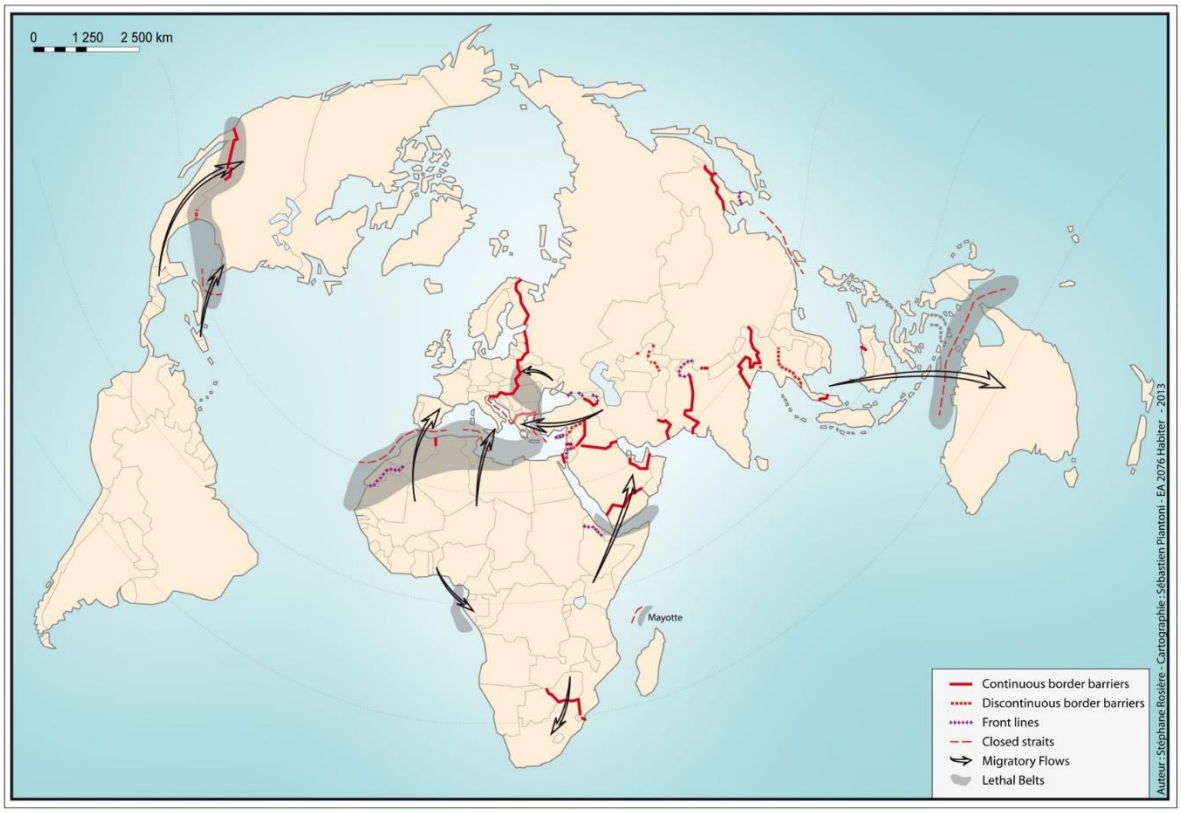
Carte 1: Répartition mondiale des barrières frontalières contemporaines

La multiplication des barrières frontalières à travers le monde est un phénomène qui touche tous les continents, à l'exception de l'Amérique du Sud – malgré des projets avancés – et de l'Océanie, où on ne trouve que très peu de frontières interétatiques terrestres. L'Europe occidentale, les Etats-Unis, l'Inde ainsi que les pays du Golfe semblent les plus enclins à recourir à la mise en place d'un tel dispositif afin de réguler les flux considérés comme

problématiques. La propagation de ce phénomène ne semble toutefois pas avoir suivi un schéma géographiquement remarquable et identifiable.

3132 – Des édifices érigés le long de discontinuités très marquées, des « fronts globaux »

Si la situation géographique semble être une piste peu pertinente pour comprendre les ressorts de la multiplication des barrières frontalières, les discontinuités socio-économiques que constituent les frontières ainsi blindées paraissent offrir un début de réponse. En effet, la plupart des barrières frontalières de seconde génération longent des discontinuités socio-économiques très marquées. C'est précisément en raison de ces discontinuités que les flux visés sont importants. Ainsi, « *le Mur court toujours le long d'une ligne de déséquilibre, ligne de faille de la globalisation, déséquilibre de richesse, déséquilibre de pouvoir* » (Ritaine, 2009, p.20), notamment le long des « *ceintures de deuil* » (Foucher, 1991) que constituent par exemple la frontière entre les Etats-Unis et le Mexique, et la mer Méditerranée, qui sépare l'Europe occidentale du Maghreb et, par extension, du reste de l'Afrique. Ainsi, « *les barrières séparant riches et pauvres fondent l'originalité des teichopolitiques contemporaines* » (Ballif, Rosière, 2009, p.197).



Carte 2: La correspondance entre ceintures de deuil et barrières frontalières

3133 – Un phénomène démocratique

Il est possible par ailleurs de remarquer que les processus de barriérisation en cours de réalisation sont, pour la plupart, le résultat de processus démocratiques. En effet, la construction d'une barrière frontalière ne peut se faire sans l'accord plus ou moins tacite de l'électorat (Neisse, Novosseloff, 2010). Le lancement d'un tel chantier n'est pas le résultat d'une décision politique isolée, mais le résultat d'un processus démocratique de longue haleine au cours duquel l'électorat conserve le contrôle de la suspension, de la poursuite des travaux, de l'entretien de

la barrière, dans la mesure où il vote en faveur ou contre les budgets alloués à ces projets. Cependant, « *dans ce domaine, le coût financier ne semble pas constituer une réelle limite* » (Neisse, Novosseloff, 2010, p.738). Chaque barrière frontalière est le fruit d'un processus démocratique propre au contexte politique et social de l'Etat dans lequel il se développe.

32 – Unité et diversité des barrières frontalières : des ouvrages monumentaux et onéreux, inadaptés ?

Les murs qui se multiplient depuis quelques années à travers le monde sont remarquables par la diversité des formes qu'ils revêtent et par celle des contextes qui aboutissent à leur mise en place. Si, comme le soulignait Malcolm Anderson, les frontières sont des « *processus en évolution constante* » (Anderson, 1996, p.11), *« l'hétérogénéité des barrières recensées dans le monde renvoie précisément à ce processus et à la variété des facteurs qui déterminent leur construction* » (Rouvière, 2013). Il est en effet difficile de trouver à toutes ces barrières une unité et des points communs dans leurs genèses, leurs situations, leurs modes de fonctionnement et leurs effets. Seule la fermeture paradoxale des territoires les plus intégrés aux circuits de la mondialisation semble les relier à première vue.

Dans ces conditions, est-il possible d'étudier cette multitude de barrières conjointement ? Faut-il, à la manière de Michel Foucher, analyser chaque barrière dans sa singularité ou est-il possible de dégager une trame analytique valable pour chacun de ces dispositifs ? Comment appréhender d'un point de vue théorique ce phénomène d'ampleur mondiale et d'une importance inédite dans l'Histoire ? Comment construire des outils d'analyse et des grilles de lecture de la barriérisation de certaines frontières interétatiques ? Comment concilier l'analyse de la diversité des situations concrètes rencontrées à travers le monde et l'identification des traits caractéristiques des barrières frontalières contemporaines ? Comment esquisser les bases d'une théorie générale sans négliger l'originalité de chaque contexte ? Comment dépasser les multiples paradoxes mis en avant par la multiplication de ces murs du XXI^{ème} siècle pour isoler les problématiques qui sous-tendent ce phénomène ?

L'objectif de cette partie est de poser les bases d'une théorie des barrières frontalières, à travers une tentative de définition et d'identification des caractéristiques principales de ces objets dont l'unité théorique potentielle contraste avec la diversité des mises en pratique. L'hypothèse défendue ici est que les barrières frontalières recensées actuellement sur la planète ont en commun leur vocation préventive face aux risques induits par la liberté croissante de circulation des populations civiles malgré le renforcement des mesures légales de régulation de ces flux. Leur objectif n'est pas de stopper la circulation ou de couper les contacts transfrontaliers, mais d'effectuer un tri permanent en fonction de la menace représentée par chaque candidat au passage. Elles ont également en commun un coût économique substantiel et le déploiement de moyens humains et techniques très importants. Il s'agira ici d'analyser les contradictions apparentes telles que le décalage entre l'aspect massif et immuable d'un mur et la volatilité des flux visés, ou encore le fossé entre les moyens colossaux engagés pour réaliser ces projets et la remise en cause de leur efficacité réelle et de les dépasser pour saisir les enjeux profonds qui expliquent la radicalité de ces mesures de barriérisation.

321 – Essai de typologie des barrières frontalières contemporaines

Qu'appelle-t-on barrière frontalière ? Est-il possible d'établir une typologie ? L'étude de ces barrières frontalières doit-elle être menée au cas par cas, ou peut-on identifier des caractéristiques générales ? Quelles sont les dénominateurs communs aux barrières de

séparation qui fleurissent le long de certaines frontières interétatiques ? L'hypothèse soutenue dans cette partie est que les murs qui se sont multipliés depuis le début des années 2000 le long des discontinuités les plus marquées de la planète forment une catégorie d'objets géopolitiques désignés par l'appellation générale « barrières frontalières ». Ces constructions séparatrices, très diversifiées dans leurs formes concrètes, sont des dispositifs complexes de contrôle des flux civils et de prévention contre l'entrée de flux suspects sur le territoire et sont le fruit de mesures unilatérales, qui génèrent un espace asymétrique.

3211 – Les barrières frontalières, une catégorie à part entière ?

Comment formuler une définition qui regrouperait toutes les constructions séparatrices qui se multiplient ces dernières années le long des frontières les plus exposées aux flux de la mondialisation négative sans omettre des caractéristiques structurantes de ces dispositifs ? Quel est le plus petit dénominateur commun des barrières frontalières contemporaines ? L'appellation barrière frontalière a le mérite de combiner un terme générique qui désigne toute sorte de construction séparatrice, et un adjectif qui précise leur localisation. Une barrière frontalière peut être définie comme « *un dispositif de contrôle global qui s'exerce sur les déplacements de personnes* » (Ritaine, 2009, p.16), et qui a la particularité d'être situé le long d'une frontière interétatique. Il est possible de distinguer quatre formes fondamentales de barrières aux frontières : les marches, les clôtures, les murs et les fronts (Ballif, Rosière, 2009 ; Rosière, Jones, 2012). Cependant, dans cette thèse, j'ai fait le choix de me concentrer sur les murs et les clôtures, qui sont, selon moi, les plus représentatifs des préoccupations contemporaines qui précèdent la barriérisation d'une frontière. Les marches et les fronts concernent quant à eux les frontières situées dans des zones caractérisées par des tensions militaires et impliquées dans des disputes territoriales. Leur objectif principal n'est pas de contrôler les flux civils, au contraire des murs et des clôtures. Pour désigner le processus en amont de la barriérisation d'une frontière, qui ne se limite pas à la mise en place d'un dispositif de contrôle – qui constitue l'étape ultime de ce processus –, Florine Ballif et Stéphane Rosière ont proposé le terme « teichopolitique ». Ce dernier renvoie à *« toute politique de cloisonnement de l'espace, en général liée à un souci plus ou moins fondé de protection d'un territoire – et donc pour en renforcer le contrôle* » (Ballif, Rosière, 2009, p.194) : « *les teichopolitiques englobent l'ensemble des systèmes visant à contrôler les mouvements – contrecarrer cette « modernité liquide » inquiétante, esquissée par Zygmunt Bauman* » (Ballif, Rosière, 2009, p.194).

L'enjeu de la barriérisation de ces frontières n'est pas l'hermétisation du territoire à tous les flux candidats au passage mais de contrôler l'accès au territoire et d'effectuer un tri sur son seuil. Ces dispositifs fonctionnent donc moins comme des barrages que comme des filtres. Contrairement à ce que pourrait laisser penser l'appellation « barrière frontalière », l'obstacle n'est pas l'élément central du dispositif. La partie la plus importante de ce dernier est en effet le *checkpoint* : « *le mur n'est là que pour faire obstacle et permettre au checkpoint d'exercer pleinement sa fonction de contrôle* » (Ritaine, 2009, p.16). En effet, « *sur le plan pratique, la barrière est loin d'être essentielle, ne serait-ce parce qu'elle peut être contournée de mille manières (tunnels, franchissements par effraction, passages frauduleux aux checkpoints, modification des trajets, etc.). La barrière a une simple fonction d'obstacle : ce qui importe, dans le Mur, c'est le checkpoint, qui signifie arrêt et contrôle ; en assurant l'interconnexion des différents processus de surveillance, c'est le checkpoint, bien plus que la barrière, qui fait exister le pouvoir de contrôle* » (Ritaine, 2009, p.27). Ainsi, le passage n'est pas prohibé, il est

encadré et redirigé vers des points de passage où la sélection des individus et des marchandises est effectuée et où les flux indésirables sont refoulés (Ballif, Rosière, 2009 ; Rosière, Jones, 2011). Le rôle du checkpoint est triple : il s'agit de détecter le plus tôt possible toute tentative de passage non autorisé, de retarder les mouvements indésirables de manière à organiser la réaction, et enfin d'intervenir (Razac, 2013).

L'objectif commun à toutes les barrières contemporaines n'est donc pas la fermeture des territoires, mais la gestion de la perméabilité entre des parties différenciées de l'espace (Razac, 2013). Leur vocation n'est pas militaire, au contraire des fronts et, dans une moindre mesure, des marches. Les murs et les clôtures « *ne visent pas à parer aux attaques éventuelles d'autres souverains, ne sont pas des forteresses destinées à prévenir les invasions d'armées ennemies, ni même des boucliers de protection contre les armes utilisées dans des guerres interétatiques. Bien que la nature du danger soit variable, ces murs ont toujours pour cible des acteurs non-étatiques et transnationaux – individus, groupes, mouvements, organisations et industries* » (Brown, 2009, p.15-16), ils répondent « *à des forces persistantes et désorganisées plutôt qu'à des entreprises ou à des stratégies militaires* » (ibid.).

3212 – Trois objectifs principaux : lutte contre les trafics, l'immigration clandestine et la violence dérégulée et déterritorialisée

Les flux visés par les barrières frontalières contemporaines sont les flux engendrés par la mondialisation négative tels que les migrations clandestines, la contrebande, le terrorisme… C'est-à-dire toutes les stratégies individuelles ou collectives, non militaires, qui vont à l'encontre de l'intérêt national tel qu'il a été défini : « *ces murs possèdent des objectifs divers : il s'agit tantôt de repousser des pauvres, des travailleurs ou des demandeurs d'asiles, tantôt de mettre fin à un trafic (armes, drogues…) et à la contrebande de produits soumis à l'impôt, tantôt d'empêcher le trafic d'enfants enlevés ou réduits à l'esclavage, ou bien encore la propagation du terrorisme, les mélanges ethniques et religieux, voire tout simplement la paix ou quelque autre changement politique* » (Brown, 2009, p.14). La frontière entre les Etats-Unis et le Mexique est le théâtre de 250 millions de franchissements annuels légaux, mais le gouvernement américain a doublé cette dyade d'une barrière frontalière devant le triple impératif de lutte contre le trafic de drogue, le terrorisme et l'immigration illégale (Ballif, Rosière, 2009, p.195). Les barrières frontalières sont donc « *l'expression de « nouvelles » peurs (l'immigration, le terrorisme, la violence urbaine, la pauvreté)* » (Novosseloff, 2010), et ciblent essentiellement les flux humains indésirables.

Si elles offrent « *une réponse locale à une menace locale* » (Ballif, Rosière, 2009, p.195), les barrières frontalières contemporaines font toutes office de mesures préventives contre des risques qu'elles n'éliminent pas. En effet, leur objectif est de contrer les menaces avant qu'elles se matérialisent sur le territoire mais elles ne traitent pas l'origine de ces menaces. Les murs et les clôtures sont censés, en gelant les conditions d'un risque ou d'un conflit, contribuer à le réduire (Amilhat Szary, 2012). Ils s'inscrivent dans une situation d'exceptionnalité, le contexte justifiant leur mise en place. Mais malgré son caractère temporaire, l'exceptionnalité qui légitime ces mesures préventives semble se pérenniser.

Par ailleurs, « *le blindage contemporain de la limite territorialisée est une réponse asymétrique à la perception d'un péril asymétrique* » (Ritaine, 2009, p.16). En effet, la barriérisation d'une frontière est une mesure de politique intérieure qui ne fait pas l'objet d'un accord entre les Etats bordiers. Les barrières frontalières sont asymétriques dans leur gestation, leur gestion et leurs

intentions (Hassner, Wittenberg, 2009) et créent un espace asymétrique en excluant non pas simplement les ennemis, mais tous les suspects potentiels (Ritaine, 2009).

3213 – Plusieurs formes concrètes de barrières frontalières : une distinction d'ordre économique

Les barrières frontalières contemporaines revêtent des formes concrètes très diverses. Deux catégories sont en général distinguées : les murs et les clôtures, qui représentent 87% des frontières durcies dans le monde (Rosière, Jones, 2012). Les « murs » correspondent aux constructions en béton, alors que les « clôtures » correspondent à des installations plus légères, constituées notamment de barbelés. La différence fondamentale entre ces deux formes de barrières, au-delà de leur aspect physique, est relative à leur porosité potentielle, un mur étant en théorie plus hermétique qu'une clôture. Le choix entre l'une ou l'autre de ces catégories de barrières relèverait d'une considération d'ordre économique. Le coût d'une clôture est en effet moins élevé que celui d'un mur : « *on pourrait dire que le mur c'est le Nord, alors que la clôture c'est le Sud* » (Ballif, Rosière, 2009, p.197). Cependant, la tendance actuelle à la virtualisation des barrières permet de nuancer ce propos : « *même la fortification la plus dure prend aujourd'hui majoritairement la forme d'un mur « allégé », c'est-à-dire « virtualisé », en grillage et barbelés, plutôt qu'en pierres et en béton* » (Razac, 2013). Si le choix entre un mur et une clôture relève bien d'une préoccupation économique, la répartition géographique de ces deux types de barrières est moins binaire que ce que pensaient Florine Ballif et Stéphane Rosière en 2009 et la dépense n'est pas proportionnelle à l'efficacité de la solution privilégiée : « *le barbelé peut servir à construire un mur minimum dont la frugalité ne rend pas la clôture moins réelle mais, au contraire, plus efficace* » (Razac, 2009, p.144).

L'étanchéité d'une barrière frontalière est désormais dépendante, non pas du caractère massif de l'obstacle et de la difficulté physique à le franchir, mais des équipements technologiques qui complètent son action. En effet, l'allègement matériel est compensé par l'installation d'outils techniques, optiques, électroniques et informatiques (Ceyhan, 2006) : « *les teichopolitiques impliquent la création de systèmes de protection au sens large, incluant tous les artefacts qui permettent de contrôler l'espace. Il peut s'agir de murs au sens strict (en béton ou en briques), mais aussi de clôtures, c'est-à-dire de grillages (éventuellement électrifiés) renforcés par d'autres dispositifs comme la sirga, enchevêtrement de barres d'acier entre les clôtures, qui rend dangereuse la chute et impossible le déplacement dans ces interstices autour des enclaves de Ceuta et Melilla. En deçà ou au-delà de ces barrières, d'éventuelles zones minées ou piégées – plus spécifiques aux frontières – sont installées et ces éléments en profondeur sont juxtaposés à des fossés et des routes de patrouille. Aux points de franchissement, des postes de contrôle sont dotés de chevaux de frise et autres installations défensives. On doit ajouter aussi à ces éléments concrets des techniques telles que la vision nocturne, les rayons, les ondes ou les modes de contrôle biométriques* » (Ballif, Rosière, 2009, p.195). La virtualisation de la surveillance frontalière ne signifie pas la baisse de son efficacité : « *les nouvelles technologies servent moins à virtualiser des clôtures qu'à créer des clôtures virtualisées* » (Razac, 2013). Ainsi, le résultat n'est pas moins de clôtures mais des clôtures qui n'apparaissent dans toute leur densité qu'à ceux qui ne peuvent pas entrer. Cependant, à l'inverse du choix entre mur et clôture, l'équipement technologique des barrières frontalières est une option payante, directement dépendante des moyens financiers mobilisés dans le cadre de la mise en place de ces dispositifs.

Enfin, malgré la technologisation croissante de la surveillance frontalière, « *un seul mur ne peut garantir une protection efficace. Il doit lui-même être gardé* » (Novosseloff, Neisse, 2007, p.23). En effet, « *les progrès technologiques en matière de surveillance, avec l'apparition des armes téléguidées, des caméras thermiques, des capteurs, des radars et des drones, rendent aujourd'hui le facteur humain moins important. Mais ils ne permettent en aucun cas de s'en affranchir totalement* » (Novosseloff, Neisse, 2007, p.23). Les contingents humains déployés semblent, quant à eux, dépendre de l'efficacité relative de la combinaison entre l'élément matériel et les équipements technologiques. La présence de nombreuses patrouilles et la militarisation de la zone frontalière serait un moyen, tout en le faisant fonctionner, de compenser les failles potentielles du dispositif.

322 – Le déploiement de moyens humains et financiers colossaux

Le doublage de centaines voire de milliers de kilomètres de frontière par un dispositif complexe de tri des flux candidats à la traversée représente un investissement très important pour le gouvernement qui prend la décision de lancer un tel chantier. La construction de la barrière, son entretien, l'aménagement des abords de l'obstacle pour optimiser sa surveillance, l'installation des équipements annexes et la gestion humaine de ce dispositif par des contingents militaires et policiers consacrés au contrôle de la frontière représentent un coût financier très élevé et un la mobilisation de ressources humaines et techniques très importantes. Comment expliquer une telle débauche de moyens et d'énergies ? Les frontières interétatiques doublées de barrières frontalières s'inscrivent en général dans un contexte dépourvu de contentieux entre les Etats bordiers, pourtant, la mobilisation de nombreux contingents militaires en fait les frontières les plus militarisées au monde. Les budgets alloués à la sécurisation et à la surveillance des frontières les plus vulnérables aux flux de la mondialisation négative atteint des sommets sans précédents, et est à l'origine de la formation et du développement d'un marché de la surveillance frontalière qui s'apparente par certains aspects à un complexe sécuritaro-industriel.

3221 – La mobilisation de contingents militaires très importants en temps de paix

La plupart des frontières actuellement en voie de barriérisation ne s'inscrivent pas dans un conflit territorial ou militaire. En effet, mis à part les barrières de Chypre, de Corée et du Sahara qui fixent de fait une limite territoriale contestée et relèvent directement d'un sécuritaire militaire, les autres murs longent des frontières pacifiées et ciblent des flux civils. Cependant, la sécurité frontalière, qui passe donc par le filtrage des flux civils, est gérée par les forces armées de l'Etat bâtisseur. Ainsi, ils « *relèvent d'un sécuritaire civil et militaire : dans un amalgame troublant, ils sont censés protéger un territoire national du terrorisme, des trafics, de l'immigration clandestine. Il s'agit d'un exercice de souveraineté étatique puisque la barrière est construite sur le territoire de l'Etat décideur, dans un contexte de rapport de forces très déséquilibré avec le voisin* » (Ritaine, 2009, p.18). La stratégie préventive qui mène à la barriérisation d'une frontière est un processus théoriquement pacifique et non militaire, mais elle implique l'effondrement de la distinction entre sécurité intérieure et contrôle externe dans un « *geste militaire* » retrouvé (Ritaine, 2009).

Si les barrières frontalières sont des dispositifs unilatéraux, ils ne sont donc pas le fruit, en règle générale, de contentieux interétatiques. Elles permettent parfois d'affirmer le contrôle d'un Etat sur un territoire donné mais les barrières bâties depuis le début des années 2000 sont construites pour la grande majorité le long de frontières pacifiées, mais qui sont caractérisées par des flux intenses et non désirés par le gouvernement constructeur. L'exemple du projet de barriérisation de la frontière entre les Etats-Unis et le Canada illustre parfaitement ce paradoxe : alors que les

deux Etats entretiennent d'excellentes relations diplomatiques et économiques, le gouvernement des Etats-Unis projette de construire un mur le long de leur frontière commune pour lutter contre les trafics divers qui s'y déroulent. Ces frontières barriérisées sont donc caractérisées par leur unilatéralité, et par la lutte contre des flux jugés indésirables par le gouvernement en place. Les Etats qui s'emmurent ne se protègent donc pas de la menace militaire que représente un autre Etat, mais tentent de maîtriser des flux civils.

Ces frontières doublées d'un dispositif de contrôle sont comptent cependant, de manière assez paradoxale, parmi les frontières les plus militarisées au monde. Ce qui pourrait paraître logique concernant les barrières qui ont été construites suite à un conflit et qui marquent une nouvelle frontière : ainsi, « *plusieurs dizaines de milliers de militaires marocains continuent à surveiller les approches du Berm, malgré l'installation de nombreux moyens de surveillance et la présence de champs de mines. La zone démilitarisée entre les deux Corées est gardée au Nord par environ 700 000 soldats et au Sud par environ 300 000 soldats* » (Novosseloff, Neisse, 2007, p.23). Mais il en va de même en ce qui concerne les barrières érigées le long de frontières pacifiées depuis longtemps comme par exemple la frontière entre l'Inde et le Bangladesh qui est gardée par plusieurs centaines de milliers de militaires indiens.

3222 – La part croissante de la surveillance frontalière dans les budgets nationaux

La réalisation d'un tel dispositif de surveillance et de contrôle nécessite un investissement financier, technique et humain colossal. Le coût financier, dans un premier temps, pèse sur le budget des Etats qui les entreprennent : « *le système de frontière électronique sur la dyade Arabie Saoudite et Irak annoncée par le prince Nayef ben Abdelaziz, ministre de l'intérieur, en novembre 2006, coûtera un demi-milliard de dollars. L'ensemble du programme global de surveillance est de douze milliards de dollars* » (Foucher, 2007, p.86). Le coût financier ne semble pas, dans ce domaine, constituer une réelle limite.

« *Une clôture ne se suffit jamais à elle-même, il faudrait pour cela qu'elle soit indestructible et infranchissable. Toute séparation matérielle nécessite des réparations, des améliorations et surtout une surveillance* » (Razac, 2009, p.155) : en effet, l'obstacle n'est là que pour ralentir les tentatives de traversée. Pour qu'il fonctionne en tant que dispositif de sélection, il doit être doté d'instruments fonctionnels, techniques et technologiques. L'équipement des barrières frontalières représente un coût substantiel, bien qu'impossible à comparer au coût de la construction du mur en lui-même.

Enfin, un part importante du budget consacré à la surveillance frontalière est réservée au financement des contingents humains qui gardent la ligne frontière ainsi que la barrière. Les composantes matérielles et technologiques n'ont aucun intérêt si elles ne sont pas gérées et complétées par l'action humaine.

3223 – Le développement d'un complexe sécuritaro-industriel autour du marché de la surveillance frontalière

A une époque où les menaces ne sont plus incarnées par des armées ennemies clairement identifiées et où les guerres conventionnelles sont de plus en plus rares, les entreprises qui fournissent les forces militaires ont entamé une reconversion de leur activité, de la guerre à la sécurité intérieure. Le marché de la surveillance frontalière notamment, qui ne se limite pas à la construction de barrières frontalières, est en pleine expansion, surtout depuis les attentats du 11 septembre 2001. « *L'élan américain* » (Saada, 2010) a ainsi été à l'origine d'une croissance exponentielle des dépenses consenties par les gouvernements en matière de sécurisation du

territoire. Cette tendance s'est confirmée au cours des années 2000 devant la demande sans cesse renouvelée des gouvernements soucieux de se protéger contre les menaces relatives à la modernité liquide : « *la frontière a toujours été une ressource pour ceux qui en contrôlent les passages ; elle est aujourd'hui un marché en expansion pour les fournisseurs d'équipements de surveillance et de sécurité* » (Foucher, 2007, p.86-87). En effet, la recherche et le développement de technologies de contrôle et de surveillance ont permis de grandes avancées dans ces secteurs d'activité, avec notamment le perfectionnement constant des technologies de pointe, mais elles ont aussi permis de dégager des profits de plus en plus importants.

Ce marché en plein essor n'est pas la chasse gardée des entrepreneurs publics. Au contraire, depuis 2003, date à laquelle le département de la sécurité intérieure des Etats-Unis a ouvert ses portes aux entreprises du secteur privé (Saada, 2010), la bataille que se livrent les entreprises pour obtenir des parts de marché les pousse à investir dans la recherche et le développement de nouvelles technologies de contrôle afin de rester compétitifs. Ce marché de la sécurité et de la protection du territoire est toutefois largement dominé par les entrepreneurs américains et israéliens, dont le développement rapide a été conditionné par la priorité donnée à la sécurisation des frontières dans leurs pays respectifs : « *il y aurait environ 450 entreprises israéliennes spécialisées dans la sécurisation du territoire. La plupart de ces firmes sont engagées dans de nombreux projets à l'étranger, plus particulièrement aux Etats-Unis, en Asie ou en Amérique latine. Ainsi, la société d'armement Elbit System, à travers sa filiale américaine Kollsman inc., participe au consortium mené par Boeing pour la construction du Virtuel Fence. De même, Magal Security System, une autre importante société israélienne, collabore avec plus de 70 pays sur la question de la protection du territoire. Quant à la barrière de sécurité israélienne, celle-ci engendre une véritable économie autour du secteur privé. Sa construction mobilise une vingtaine de sociétés, allant du secteur de l'armement et de la défense aux entreprises de construction ainsi qu'aux groupes d'investissement financiers* » (Saada, 2010). Par ailleurs, le marché de la surveillance frontalière a un gros potentiel de développement. Les perspectives de croissance les plus fortes concernent le marché asiatique, en particulier l'Inde et la Chine : « *jusqu'ici, les analystes estiment que le marché de la protection du territoire devrait atteindre les 178 milliards de dollars en 2015 mais si demain un attentat majeur à l'image du 11 septembre se produit sur le sol américain, européen ou japonais, le marché pourrait alors décupler de manière à se rapprocher des 730 milliards de dollars »* (Saada, 2010).

Malgré le caractère public des appels d'offre lancés par les gouvernements désireux de sécuriser leurs frontières, le marché de la surveillance frontalière est dominé par les grands groupes industriels qui ont l'habitude de négocier avec les gouvernements. D'où la formation à travers cette interaction entre les décideurs et les entreprises d'un « *complexe sécuritaro-industriel* » (Saada, 2010). Le marché de la surveillance frontalière, et plus particulièrement celui, très rentable, de la construction de barrières frontalières serait-il sous le contrôle d'un lobby ? Les grandes entreprises privées qui dominent ce marché sont-elles de simples opérateurs ou jouent-elles un rôle plus subtil d'inspiratrices sur le long terme ? « *Sans tomber dans la polémique sur les dérives que peut entraîner cette économie nouvelle, on se demandera si une privatisation à outrance de la frontière ne risque pas de modifier et d'influencer le discours sécuritaire et stratégique de demain, cela de manière irréversible* » (Saada, 2010).

323 – Des résultats mitigés malgré les moyens employés : des dispositifs inadaptés à leurs cibles ?

Malgré les moyens colossaux déployés pour hermétiser les frontières qui font l'objet d'une durcification par l'intermédiaire de la mise en place d'une barrière, l'obstacle et le tri effectué sur le seuil du territoire ne suppriment en aucun les flux ciblés par ce dispositif. En effet, les causes profondes qui sont à l'origine de ces mouvements ne sont pas traitées par le mur. Les flux indésirables sont ralentis, réorientés, mais ne sont en aucun cas éliminés. Bien plus, à ne traiter que les symptômes en négligeant de soigner les causes, « *l'édification des murs crée sur le long terme plus de problèmes qu'elle n'en résout. Les murs ne font que maintenir un statu quo, geler une situation périlleuse* » (Novosseloff, Neisse, 2007, p.24). Dans quelle mesure l'efficacité des barrières frontalières peut-elle être remise en question ? Quels sont les conséquences indirectes et contre-productives induites par la mise en place de ces dispositifs ? D'un point de vue éthique, la solution offerte par les barrières frontalières aux problèmes de sécurité intérieure qu'implique la modernité liquide est-elle juste ? Ou constitue-t-elle une illustration des injustices globales qui s'affirment au lieu de s'estomper ?

3231 – Une efficacité contestée, l'échec des barrières frontalières ?

Les flux ciblés par les dispositifs de renforcement des contrôles frontaliers sont des flux le plus souvent illégaux, illicites et clandestins, tels que les migrations clandestines, les passages prohibés, les trafics de marchandises ou d'humains… Ils sont donc par conséquent difficilement quantifiables puisqu'ils n'apparaissent dans aucun registre en raison de leur nature clandestine. Les chiffres avancés par les divers rapports, officiels ou non, qui traitent des flux clandestins doivent être maniés avec précaution, parce que des chiffres officieux peuvent avoir été manipulés. C'est essentiellement pour cette raison que l'évaluation de l'efficacité de ces dispositifs est délicate. Comment comparer l'avant et l'après barrière frontalière quand on ne dispose d'aucun point de comparaison ? Faut-il se baser sur les chiffres des saisies à la frontière ? Sur les statistiques publiées par les forces qui sont responsables du contrôle de ces dyades ?

Ce qui est certain, c'est que la construction d'un mur ne met en aucun cas un terme aux trafics, aux migrations clandestines ainsi qu'aux actes de violence dérégulés : « *s'agissant de mettre un terme à l'immigration clandestine, au trafic de drogue ou au terrorisme – s'agissant donc des objets qui les légitiment en règle générale –, force est de constater qu'ils ne servent pas à grand-chose* » (Brown, 2009, p.170). Des stratégies alternatives de contournement sont élaborées par les candidats au passage qui s'adaptent au contexte modifié par la construction d'une barrière et le renforcement de la surveillance. La mise en place d'un dispositif de contrôle renforcé ne tarit pas les motivations de ceux qui veulent passer la frontière, qu'elles soient économiques ou idéologiques : « *de l'autre côté du mur, le « plus pauvre » est constamment attiré par un Eldorado qui ne peut se situer qu'au-delà de son horizon. Les migrants tentent alors de franchir le mur pour accéder aux richesses de la partie opposée* » (Novosseloff, Neisse, 2007, p.24). Ainsi, l'installation de grillages et de moyens de dissuasion autour des enclaves espagnoles de Melilla et Ceuta n'ont pas mis un terme aux tentatives de migrations vers l'Europe. Certains migrants clandestins choisissent de forcer le passage malgré la barrière et les risques encourus, d'autres privilégient d'autres itinéraires comme par exemple les routes maritimes vers l'Espagne et la France via les îles Canaries.

De même, en ce qui concerne les trafics et les incursions dites « terroristes » qui menacent la sécurité du territoire et de la population, la construction d'une barrière frontalière n'est pas un

gage de sûreté : « *au mieux un tel mur est un élément de filtrage des échanges mais non une garantie de sécurité* » (Sur, 2007, p.16). Le décalage entre le caractère massif, immuable et ostensible d'une barrière (Razac, 2013) et la volatilité des menaces ainsi prévenues – au moins en théorie – est remarquable : « *à une époque où les capacités de destruction sont sans équivalent dans l'histoire, de par leur puissance combinée, leur degré de miniaturisation et leur mobilité – de ces corps bourrés d'explosifs aux toxines biochimiques quasiment invisibles –, le caractère crûment physique des murs offre une réponse perverse à ces puissances mortelles mais incorporelles* » (Brown, 2009, p.15). Les barrières frontalières seraient-elles inadaptées aux menaces qu'elles ont pour vocation de contrer ? « *Ces murs qui prolifèrent aujourd'hui, à l'aube du XXI*^{ème} *siècle, étonnent par leur aspect massif, obstinément matériel. Ils sont comme des vestiges pré-modernes dans une modernité tardive où le pouvoir fonctionne en réseau, sous forme virtuelle, microphysique, liquide et où l'interdépendance, voire l'hybridation, des peuples va croissant. […] ces murs, à la fois longs à construire et particulièrement voyants, ces murs faits de béton, de briques, de fer, d'acier, de barbelés ou de matériaux synthétiques, ont quelque chose de profondément archaïque* » (Brown, 2009, p.122-123).

3232 – Les conséquences indirectes de la mise en place de ces dispositifs, des effets contre-productifs ?

Ainsi, « *si à court terme le mur rassure, sur le long terme, il ajoute à la complexité et peut avoir un effet contre-productif* » (Neisse, Novosseloff, 2010, p.739). En effet, les barrières migratoires ont une efficacité limitée et réorientent plus l'immigration clandestine qu'elles ne l'éradiquent. La difficulté et le coût du franchissement illégal d'une frontière ont par ailleurs tendance à favoriser l'installation permanente des clandestins sur leur lieu de destination quand ils y parviennent. Un premier effet contre-productif de la barriérisation d'une frontière serait donc la transformation de migrations temporaires et pendulaires en migrations à caractère définitif.

De plus, le renforcement des contrôles et de la surveillance de la zone frontalière a pour conséquence la sophistication de l'économie souterraine. La poursuite des trafics transfrontaliers réclame en effet leur adaptation aux nouvelles conditions créées par la mise en place du dispositif de surveillance. Les trafiquants doivent d'autant plus s'organiser qu'ils sont susceptibles d'être appréhendés. Les trafics se poursuivent donc de la même manière que les migrations clandestines : grâce à des solutions de contournement du dispositif, par l'intermédiaire de gardes-frontière corrompus, ou par l'emprunt de nouvelles routes moins gardées.

Enfin, l'investissement de la zone frontalière par les militaires ainsi que la pérennisation de l'état d'urgence qui y a légitimé l'adoption de cette mesure sécuritaire exceptionnelle a pour effet pervers le maintien d'un climat de tension et d'insécurité pour les habitants de cette zone. Ils y sont réduits à la « vie nue » (Agamben, 2003) et sont soumis à l'autorité des gardes-frontière, qui disposent de pouvoirs exceptionnels pour faire régner l'ordre le long de l'enveloppe territoriale. Les civils qui vivent dans la zone frontalière plongée dans un état d'urgence permanent sont donc potentiellement tous suspectés de trafics, exposés à l'arbitraire des gardes et sont en première ligne en cas de débordements ou de bavures de la part des garde-frontières. Les zones frontalières dotées d'une barrière frontalière sont ainsi plongées dans une « *situation permanente de quasi-guérilla et de contre insurrection* » (Brown, 2009, p.175).

3233 – Ethique et barrières frontalières : une antinomie ?

Le concept de justice a deux sens bien distincts qui ne sont pas toujours compatibles entre eux ou synonymes. Dans son acception la plus générale, le terme justice renvoie au bien commun, c'est-à-dire à un idéal d'équité. Dans une acception plus particulière, il désigne la conformité à droit positif – donc particulier –, dans une juridiction donnée. Or, une action conforme à l'idéal de justice universelle peut être en contradiction avec un droit positif particulier. A l'inverse, une action légale dans le cadre d'une juridiction donnée peut ne pas respecter l'équité caractéristique de l'idéal de justice universelle. Les barrières frontalières, en tant qu'elles matérialisent la législation en matière de politique frontalière, sont un exemple des contradictions qui opposent droit positif et morale universelle.

En effet, si les barrières frontalières sont légitimes du point de vue de l'Etat qui les construits, et constituent des outils au service du respect du droit positif de ce même Etat, leurs légitimations objectives – protéger les privilèges des établis contre les marginaux (Elias, Scotson, 1965) – et les effets néfastes qu'elles induisent à diverses échelles sont bien loin des considérations morales relatives au bien commun. La logique biopolitique qui sous-tend leur construction repose sur une discrimination envers les non-nationaux. La législation en vigueur est pensée pour que les conditions de vie – ou de survie – des membres d'une communauté politique soit optimales aux dépens des autres, ceux qui n'appartiennent pas à la communauté en question. Les barrières frontalières, en tant qu'elles incarnent cette législation, sont dans une certaine mesure les instruments localisés de la pérennisation d'injustices globales parce qu'elles matérialisent les lignes de fracture de la mondialisation négative, des « *ceintures de deuil* » (Foucher, 1991).

Les barrières frontalières sont ainsi les emblèmes de mécanismes psycho-sociaux d'exclusion et de l'adoption assumée d'une morale de l'inégalité. La construction de barrières frontalières et plus généralement la durcification des pratiques frontalières à travers le monde devant l'intensification des flux de toutes sortes et la nécessité de les filtrer pour sécuriser le territoire sont donc en contradiction avec l'éthique et l'idée d'équité. Par ailleurs, si ces dispositifs matérialisent une certaine fore d'injustice à l'échelle globale, ils sont également à l'origine de nouvelles menaces : « *les murs deviennent progressivement un facteur supplémentaire de conflit par les frustrations qu'ils engendrent* » (Novosseloff, Neisse, 2007, p.25) et par les humiliations qu'ils causent.

33 – Les fonctions biopolitiques des barrières frontalières : contrôler, signifier, polariser

Les barrières frontalières qui se sont multipliées à travers le monde depuis la chute du mur de Berlin ont donc, malgré leur diversité, une certaine unité, notamment en ce qui concerne les logiques qui mènent à leur construction et leurs modes de fonctionnement. Cependant, force est de constater que les barrières frontalières, malgré leur succès grandissant auprès des Etats qui déploient des moyens techniques, humains et financiers considérables pour mettre en place ces dispositifs, ne remplissent pas les missions qu'elles ont vocation à remplir. En effet, elles traitent les symptômes et non les causes, et elles ne mettent en aucun cas un terme aux flux qu'elles doivent endiguer. Bien plus, elles sont responsables de l'aggravation des inégalités et de la cristallisation des tensions dans les zones frontalières, elles sont responsables d'un « *traumatisme aux conséquences diffuses* » (Sorel, 2010, p.18). Comment expliquer que, malgré les moyens déployés, l'efficacité des barrières frontalières soit autant remise en

question ? Comment expliquer leur succès auprès des gouvernements bâtisseurs malgré leur contre-productivité ? Pourquoi construire des édifices aussi massifs pour endiguer des flux disparates et se prémunir contre des menaces volatiles ? La matérialité des barrières frontalières est-elle inadaptée ou a-t-elle une fonction particulière ? Les barrières frontalières remplissent-elles des fonctions qui dépassent le cadre de la surveillance et du contrôle transfrontalier ? Dans quelle mesure les barrières frontalières, plus que les frontières elles-mêmes – sont-elles des instruments éminemment biopolitiques, dans la mesure où leur matérialité autorise un régime de visibilité, qui lui-même nourrit un régime d'énoncés propre au contexte qui précède à leur mise en place ?

Pour reprendre le schéma proposé en psychanalyse par Jacques Lacan, et en l'adaptant à la réflexion géopolitique, les barrières frontalières ont des fonctions que l'on peut classer en trois registres distincts : des fonctions réelles, des fonctions symboliques et des fonctions imaginaires. Loin de revenir sur la complexité du structuralisme lacanien, l'hypothèse défendue dans cette partie est que les barrières frontalières sont des dispositifs qui remplissent des fonctions évidentes, mais aussi des fonctions plus sournoises, cachées. Au-delà de leur rôle purement pratique – la surveillance et le contrôle des flux transfrontaliers –, elles sont les vecteurs de messages adressés à l'opinion publique, elles s'inscrivent dans une économie politique soucieuse de l'adhésion de la population qu'elles sont censées protéger. Elles parlent par ailleurs aux représentations d'une population, qu'elles pérennisent. En résumé, les barrières frontalières contemporaines, bâties dans les plus grandes démocraties du monde afin de contrôler les flux induits par la mondialisation négative, fonctionnent sur trois registres distincts : le registre du réel, en tant qu'elles constituent des dispositifs pratiques de contrôle des flux transfrontaliers, le registre symbolique parce qu'elles adressent des messages aux spectateurs dans le cadre d'une véritable mise en scène politique, et le registre imaginaire car elles matérialisent certaines représentations à travers la polarisation de l'espace et l'imposition d'une vision binaire sur une situation infiniment plus complexe.

331 – Des dispositifs biopolitiques de contrôle des flux transfrontaliers

Si les frontières sont des outils stratégiques pour le biopouvoir, les barrières frontalières sont des dispositifs éminemment biopolitiques dans la mesure où ils sont spécialement conçus pour filtrer les flux en fonction des risques qu'ils représentent pour le territoire et la population ainsi emmurée. Les barrières frontalières constituent en effet une matérialisation de la législation en matière de flux transfrontaliers, qui reflète l'intérêt national dans la mesure où les flux indésirables ont été définis en tant que flux illégaux ou illicites. Par ailleurs, ces dispositifs ont été mis en place dans un souci d'optimisation de la circulation transfrontalière, afin de concilier au mieux fluidité et sécurité. Ces cordons sanitaires reproduisent, par certains de leurs aspects, le modèle surveillance optimisée du panoptique de Bentham.

3311 – Les barrières frontalières en tant que matérialisation de la législation

La construction d'une barrière frontalière constitue la matérialisation le long de la ligne-frontière de la législation en matière de circulation transfrontalière. Le mur incarne en effet une barrière légale et délivre un message clair aux candidats au passage clandestin : « *la séparation provoque la transgression, infraction dans le franchissement non autorisé, clandestinité dans le séjour non autorisé* » (Ritaine, 2009, p.19-20).

Les flux ciblés par les autorités qui construisent une barrière frontalière sont les flux que les barrières légales repoussent en théorie. Cependant, ces textes de loi ne suffisent pas à bloquer

les flux clandestins à la frontière. Les barrières frontalières apparaissent ainsi comme des barrières légales massives et difficiles à franchir, qui tentent, d'une manière plus concrète que les lois, de bloquer les flux illégaux et illicites.

La définition d'un flux illégal ou clandestin dépend du gouvernement et de la législation en vigueur sur le territoire concerné. Les barrières légales sont en évolution constante, de même que la conception de l'indésirabilité. Les premières sont par ailleurs dépendantes de cette dernière : selon un processus démocratique plus ou moins long, les flux indésirables deviennent des flux illégaux ou illicites, clandestins.

3312 – Des dispositifs de contrôle optimisés

L'objectif de cette matérialisation des barrières légales est d'assurer la fluidité des flux légaux tout en bloquant à la frontière les flux indésirables et clandestins. L'enjeu de la mise en place d'un tel dispositif n'est pas le blocage et la fermeture des frontières, mais au contraire la gestion de la perméabilité et la fluidité de la circulation.

Dans cette optique, tout est mis en œuvre pour filtrer efficacement les flux à contrôler. Ces derniers sont réorientés par l'obstacle vers les *checkpoints* où des équipements adaptés au contrôle et des effectifs humains nombreux sont concentrés pour effectuer les vérifications qui s'imposent et autoriser – ou refuser – l'accès au territoire. Tous les moyens sont donc mis en œuvre pour accélérer ces contrôles sans faire de concession toutefois sur la sécurité. Il s'agit d'éviter les bouchons et les files d'attente à la frontière, dont les conséquences économiques peuvent être importantes.

Bien que l'efficacité de ce dispositif ne soit pas totale, la zone située entre la ligne-frontière et la barrière frontalière agit ainsi à la manière d'un cordon sanitaire, une zone où les individus et les marchandises sont contrôlés, triés et sélectionnés en fonction des risques qu'ils représentent. Les flux « sains » sont autorisés à passer. En revanche, ceux qui incarnent une menace potentielle sont refoulés, ou du moins surveillés de près pendant leur séjour sur le territoire. Les contrôles à la frontière constituent une étape clé dans le processus de protection du territoire.

3313 – La barrière et le panoptique (Bentham, 2002)

Le mode de fonctionnement d'une barrière frontalière rappelle par certains aspects celui du panoptique de Bentham. Il s'agit en effet, à travers la construction de l'obstacle le plus monumental possible de matérialiser l'interdiction du franchissement illégal. Cependant, alors que dans le cadre du panoptique, la surveillance est concentrée vers l'intérieur, et que c'est la sortie qui n'est pas autorisée, la surveillance effectuée depuis la barrière frontalière est dirigée vers l'extérieur et ce sont les entrées non désirées sur le territoire qui sont combattues.

C'est au niveau de la continuité de la surveillance que le parallèle entre le panoptique et la barrière frontalière est le plus pertinent. La technologisation croissante des moyens de surveillance (caméras thermiques, détecteurs de mouvements…) et leur usage de plus en plus fréquent permettent de pallier la discontinuité de la surveillance humaine. Même si des mouvements suspects se manifestent sans qu'une patrouille ne les remarque, ils seront détectés par ces équipements si toutefois cette portion de la barrière en est dotée.

Le recours croissant à la composante technologique de la surveillance permet de compenser la discontinuité de l'action de surveillance de la composante humaine du dispositif. Ainsi, la combinaison entre ces deux éléments rend la surveillance de l'obstacle matériel continue dans ses effets, même si en pratique, toutes les portions ne sont pas surveillées avec les mêmes

moyens humains. L'obstacle ralentit le franchissement, les équipements électroniques détectent les tentatives suspectes et permettent d'organiser la réaction avec l'intervention d'une patrouille là où des mouvements anormaux ont été repérés.

332 – L'économie politique des barrières frontalières, des messages à destination de l'opinion publique

Si les barrières frontalières sont avant tout des dispositifs fonctionnels, elles s'inscrivent aussi dans les discours qui ont menés à leur mise en place et expriment à leur tour des émotions, délivrent des messages. Que veulent signifier les gouvernements qui font ériger ces murs ? A qui s'adressent-ils à travers la mise en place de ces remparts ? Les barrières frontalières signifient d'abord l'interdiction des passages prohibés, mais elles délivrent également un message à l'opinion publique qui a permis leur construction. Elles sont en effet l'élément central d'une mise en scène politique de maîtrise des limites du territoire et de l'affirmation de la souveraineté retrouvée de l'Etat qui montre ainsi sa puissance : « *la barrière est l'élément le plus visible et le plus monumental possible : c'est l'aspect performatif le plus important du dispositif* » (Ritaine, 2009, p.28). L'érection d'une barrière apporte au gouvernement bâtisseur un crédit politique conséquent suite à la prise en compte des angoisses de la population et des peurs sociales exprimées par l'opinion. Le spectacle offert par une barrière frontalière répond à certains fantasmes de l'opinion et est créateur d'identité bien qu'il ne fasse pas l'unanimité, l'espace acquiert ainsi un sens émotionnel (Brown, 2009).

3321 – Une mise en scène politique du contrôle des frontières

La maîtrise des bordures du territoire a été de tout temps l'objet d'une mise en scène de la domination de la part de l'autorité publique, une occasion de montrer sa puissance. Le spectacle du contrôle des frontières est donc un rituel savamment orchestré pour ne laisser voir que des images positives aux observateurs : « *dans le cas du contrôle de l'immigration, les mesures prises pour endiguer le passage des clandestins le long des parties les plus visibles de la frontière ont permis d'effacer des images de chaos politiquement embarrassantes et de les remplacer par des images d'ordre réconfortantes* » (Brown, 2009, p.141). Les barrières frontalières s'inscrivent dans cette démonstration de force et constituent des décors politiques flatteurs pour le gouvernement constructeur sur la scène frontalière.

Ces barrières, plus encore que les contrôles ou les patrouilles, fonctionnent sur un mode spectaculaire. En effet, les murs « *contiennent en puissance le spectacle de cette protection et de cette autodétermination, et plus généralement celui de la résolution et de la capacité d'agir identifiées à l'autonomie politique qui résulte de la souveraineté* » (Brown, 2009, p.143). Ils mettent en scène la puissance de l'Etat, que leur existence même tend à contredire, « *projetant un pouvoir et une efficacité qu'ils ne sauraient exercer concrètement et qu'ils contredisent dans les faits* » (Brown, 2009). La mise en scène serait donc plus importante que l'efficacité concrète de ces dispositifs : « *en dépit des moyens dépensés, la construction d'un mur a pour objectif premier de rassurer une opinion publique traumatisée et qui veut des résultats concrets et rapides* » (Novosseloff, Neisse, 2009, p.37).

Or, *« l'érection d'un mur offre l'immense avantage, pour les gouvernants du moment, de donner l'impression, ou l'illusion, de « faire quelque chose ». La démonstration a un effet rassurant, à la fois sur la capacité d'agir des gouvernants et sur la reconnaissance des dangers* » (Neisse, Novosseloff, 2010, p.737). Loin d'être un simple dispositif de contrôle, une barrière frontalière constitue également une « *projection d'intentionnalité politique* » (Amilhat

Szary, 2012). En imposant de nouveaux repères spatiaux rassurants, le gouvernement affirme sa capacité à gérer les frontières et clame ainsi sa légitimité. Ainsi, « *la stratégie de clôture, mise en œuvre avec de gros moyens budgétaires, est aussi un acte de communication publique du pouvoir central. En rendant de nouveau visible la frontière, l'Etat entend manifester et convaincre qu'il répond aux aspirations de sécurité d'une partie de l'opinion, que sa volonté de reprendre le contrôle des bordures du territoire national est sans faille. La clôture est d'abord un message politique à usage interne, même si son efficacité pour atteindre les objectifs qui lui sont assignés n'est pas démontrée, car les migrants acceptent de payer un prix prohibitif – au risque de leur vie souvent – pour franchir un mur* » (Foucher, 2007, p.86).

3322 – Les murs, la prise en compte des peurs sociales et la réalisation de fantasmes collectifs

Les angoisses populaires auxquelles répondent les gouvernements en bâtissant des barrières frontalières reposent sur plusieurs fantasmes partagés par les membres d'une même population. Le premier d'entre eux est celui de l'étranger menaçant et dangereux (Brown, 2009, p.179). La fortification de l'espace national renforce les représentations négatives quant aux étrangers, dont la figure est diabolisée. L'amalgame entre étranger, clandestin et terrorisme est un raccourci qui marque l'imaginaire national et qui est repris dans les discours xénophobes qui légitiment l'adoption de mesures exceptionnelles aux frontières : « *aujourd'hui la figure du danger étranger est donc littéralement surdéterminée, car elle englobe les effets de la globalisation sur le plan de la politique, de la sécurité et de la culture. Ces éléments disparates sont amalgamés, fondus dans cette hydre à mille têtes qu'est l'étranger. Bien sûr cette construction dissimule le fait que les pays du Nord sont fortement demandeurs de main d'œuvre bon marché et dépourvue de protection sociale* » (Brown, 2009, p.181-182). La construction d'une barrière frontalière donne une existence tangible à cette menace fantasmée : « *les murs sont des écrans sur lesquels peut être projeté un Autre anthropomorphisé, cause des maux qui affectent la nation – dilution de l'identité nationale par le brassage ethnique, usage de drogue, crime, baisse des salaires réels. La nation attaquée se bunkerise face à « l'invasion du Tiers-Monde ». Bref, la demande de murs est issue d'un discours qui, tout en le confortant, amalgame la main d'œuvre étrangère, le multiculturalisme et le terrorisme, et transforme ces conséquences en causes* » (Brown, 2009, p.182-183).

Le corollaire de l'association construite entre immigration clandestine et danger terroriste est le fantasme de contention (Brown, 2009), c'est-à-dire l'idée qu'une population donnée ne peut s'épanouir en toute sécurité qu'au sein d'un espace clos, comme l'a écrit Nietzsche : *« chaque être vivant ne peut être sain, fort, fécond, qu'à l'intérieur d'un horizon déterminé* ». Le mur est l'icône ultime de cette représentation (Brown, 2009), qui débouche naturellement sur le fantasme de l'imperméabilité des frontières dans un monde de flux : « *le pouvoir souverain porte le fantasme d'une distinction absolue et viable entre l'intérieur et l'extérieur* » (Brown, 2009, p.186). L'opinion publique perçoit la porosité des frontières comme porteuse de risques. La nation est ainsi perçue comme vulnérable et victime des assauts d'ennemis anonymes et désireux de s'approprier les biens légitimes de la population ainsi agressée. Les barrières frontalières renforcent les représentations binaires d'une population qui veut se protéger des attaques de l'extérieur.

Ce sentiment de vulnérabilité et le besoin de construire un mur afin de se protéger reposent sur un dernier fantasme populaire, celui de pureté, d'innocence et de bonté (Brown, 2009). Celui-ci s'appuie sur l'idée que la population constituée en Etat et établie sur un territoire défini est l'incarnation de la civilisation, et doit lutter contre les tentatives d'invasions barbares. Dans le

cadre de la multiplication des murs, ce fantasme est « *utilisé pour dépeindre ceux qu'ils excluent comme des envahisseurs et des hors-la-loi, les murs excluent littéralement toute confrontation avec les inégalités globales ou avec des formes locales de discrimination coloniale. Ils nient le fait que les privilégiés dépendent des exploités et la part active que possèdent les dominants dans la résistance des opprimés* » (Brown, 2009, p.190-191). Les barrières frontalières offrent donc une réponse – ou du moins un début de prise en compte – des peurs sociales et des angoisses populaires, qui elles-mêmes reposent sur des fantasmes détachés de la réalité.

3323 – Les murs vecteurs de la contre-expression

Les barrières frontalières s'adressent à la subjectivité des observateurs mais la réception du message est propre à chaque individu. En effet, la vision binaire imposée par ces dispositifs dans le but de simplifier la complexité de la réalité n'est pas systématiquement adoptée par les récepteurs. Le message varie donc en fonction de qui effectue la lecture : « *il est trop simple de dire que le mur israélien connote la protection et la sécurité d'un côté, et de l'autre l'agression, la violation et la domination. Si, pour certains juifs israéliens, le mur correspond à la sécurité à laquelle ils estiment avoir droit dans une patrie juive, il est, pour d'autres, le vecteur de la violence d'une occupation honteuse* » (Brown, 2009, p.116-117). La construction d'une barrière, même si elle est le résultat d'un processus démocratique, ne bénéficie pas de l'appui de toute la population.

Les barrières frontalières, en tant qu'elles sont des obstacles massifs, offrent par ailleurs un support privilégié à leurs opposants et sont parfois utilisées comme vecteurs de la contre-expression. L'utilisation des pans du mur de Berlin avant son démantèlement afin d'exprimer le désaccord d'une partie des Berlinois de l'Ouest avec la bipolarité est à cet égard un précédent qui a inspiré notamment les opposants à la barrière migratoire érigée le long de la frontière entre les Etats-Unis et le Mexique : « *la frontière Etats-Unis/Mexique constitue l'un des meilleurs exemples d'activisme politique frontalier. On y observe à partir des années 1970, un art qui s'érige face au politique et en dialogue avec lui, dans une démarche d'inscription frontalière* » (Amilhat Szary, 2012).

L'expression de l'opposition d'une partie de l'opinion nationale et internationale à la multiplication des clôtures de voisinage à travers des fresques et des messages écrits directement sur les barrières est devenue un objet d'étude à part entière : « *l'activité créatrice dans le domaine des arts visuels a cette force de pouvoir à la fois confirmer le statut de visibilité imposée par les frontières fermées tout en proposant de les subvertir* » (Amilhat Szary, 2012). Cette prise de parole anonyme est un moyen d'entamer un dialogue à travers l'art, et de dénoncer certaines conséquences néfastes de la construction des barrières frontalières, notamment le taux de mortalité très élevé le long de ces frontières durcies.

333 – La symbolique de la barrière : un instrument de polarisation extrême de l'espace

Au-delà de leur fonction performative, les barrières frontalières ont une fonction symbolique qui dépasse le cadre de l'économie politique : « *la matérialité parle aux représentations, les représentations se nourrissent de matérialité dans un contexte d'intense médiatisation* » (Bigo, Bocco, Piermay, 2009, p.10). Dans un souci affirmé de décomplexification de la réalité afin de faciliter l'adhésion de la population au discours du biopouvoir, les barrières frontalières imposent une vision binaire et polarisée de l'espace, et ramènent une réalité extrêmement complexe à « *une distinction claire entre « nous » et « les autres », entre intérieur et extérieur,*

entre ami et ennemi » (Neisse, Novosseloff, 2010, p.737). Le maintien des barrières frontalières le long des lignes de faille de la mondialisation négative entretient ces représentations binaires et exclusives, et pérennise les comportements qui en découlent.

3331 – La symbolique de l'obstacle : signifier la difficulté du franchissement

La construction d'une barrière frontalière est donc en quelque sorte une mise en scène de l'interdiction de franchir la frontière en dehors des *checkpoints* : « *les murs paraissent incarner le pouvoir du « non », en proclamant et en mettant physiquement en œuvre l'interdit* » (Brown, 2009, p.125). Ils matérialisent l'interdit et la transgression, et constituent un obstacle concret à toute tentative de traversée clandestine en tant qu'ils s'inscrivent au cœur d'un dispositif actif et réactif : « *les murs exprimeraient donc un pouvoir matériel, visible, centralisé, exercé corporellement par l'usage explicite de la force et de la discipline* » (Brown, 2009, p.124).

Le caractère massif des barrières frontalières contemporaines joue un rôle symbolique de premier ordre. La matérialisation de la législation par la construction d'un obstacle physique est une manifestation violente de cette dernière : « *la violence de la matérialité, d'une matérialité souvent faite pour être violente, éclate aux yeux du riverain, du candidat au passage, du téléspectateur* » (Bigo, Bocco, Piermay, 2009, p.8). L'objectif de cette violence est de marquer les esprits, de dégager une impression de puissance et d'inviolabilité.

Si aucune barrière n'est infranchissable, la taille de l'obstacle et l'efficacité potentielle des dispositifs annexes permettent de repousser effectivement les tentatives de traversées clandestines et de les réorienter vers les points de passages où la sélection est effectuée. Plus que la simple matérialisation de la législation en matière de circulation transfrontalière et qu'un symbole de la difficulté à franchir illégalement la barrière, le mur constitue un véritable obstacle. Il est fonctionnel et symbolique.

3332 – La symbolique de la séparation : marquer la distinction entre le dedans et le dehors

En matérialisant la séparation, les barrières frontalières polarisent l'espace. En effet, la barrière marque physiquement la distinction entre le dedans et le dehors. Il en résulte deux conséquences majeures : « *le premier effet de la frontière barbelée est de reconfigurer en meutes ceux qui tentent de pénétrer à l'intérieur* » (Razac, 2009, p.171). Tous ceux qui ne sont pas inclus à l'intérieur des fortifications sont considérés comme des « étrangers ». Par ailleurs, « *le deuxième effet de la frontière est d'intensifier la polarisation entre l'intérieur et l'extérieur de telle manière que le premier soit tout et le deuxième rien, avec les illusions et les désillusions que cela implique* » (Razac, 2009, p.172). La barrière permet de simplifier la conception de l'espace.

Pour revenir à la première conséquence de la polarisation de l'espace par les barrières frontalières, à savoir la reconfiguration de ceux qui restent dehors en meute, on peut remarquer que les murs sont caractérisés par un véritable arbitraire. Parce qu'ils enferment « *dehors les indésirables* » (Ritaine, 2009), tous les individus qui composent la population étrangère sont considérés comme suspects : « *l'acteur territorialisé et dominant en termes de moyens conventionnels peut, en prétendant prévenir des risques perçus ou supposés, choisir de sécuriser son territoire en excluant non pas des adversaires mais tous les suspects potentiels* » (Ritaine, 2009, p.22). Les murs fabriquent les suspects et leur animalisation légitime leur exclusion, voire leur abandon : « *à l'extérieur, d'abord on ne fait rien, on laisse vivre dans le dénuement, donc on laisse mourir. Jusqu'au moment où ceux du dehors essayant d'entrer dans*

la bulle de protection biopolitique, il devient légitime de les massacrer comme des bêtes nuisibles » (Razac, 2009, p.110-111).

Dans le cadre de l'animalisation – ou de la déshumanisation – des individus qui se heurtent aux barrières, le fil barbelé a une importance symbolique très forte, par la violence politique qu'il suppose : « *le barbelé est l'outil d'une gestion politique de l'espace qui se caractérise à la fois par la radicalisation, l'animalisation et la hiérarchisation* » (Razac, 2009, p.86). Cette symbolique s'explique par son utilisation au cours des grandes catastrophes qui ont marqué la modernité : « *le barbelé suffit à évoquer le camp de concentration ou de prisonniers, et plus largement l'oppression. Il est devenu un symbole, il condense, dans une évocation graphique ou textuelle schématique, un ensemble de représentations qui le dépasse en tant que simple objet. Il est devenu par accumulation historique une métaphore de la violence politique, qui fait le lien entre les désastres modernes, l'ethnocide indien, la boucherie de 14-18 et les exterminations nazies* » (Razac, 2009, p.73). Le fil barbelé est un outil mobile, économique et pratique de polarisation de l'espace dont le succès passé et présent s'explique par le fait qu'il constitue à la fois une marque et une action. En effet, « *le barbelé, privilégiant l'action sur la marque, atteint directement le corps. Il ne se contente pas d'indiquer, ni même de bloquer, il éloigne. A ce titre, il s'adresse à la sensibilité animale partagée par tous, à la réceptivité à la souffrance et à l'inclinaison à l'éviter* » (Razac, 2009, p.108).

3333 – La symbolique de la fortification : créer un espace de la sûreté

Construire des fortifications, quelle que soit leur efficacité, est également un moyen de rassurer ceux qui jouissent de la protection qu'elles sont censées leur procurer. A usage interne, une barrière frontalière permet ainsi d'établir une aire de certitude, de réorganiser de manière simplifiée le paysage psychique de la population afin de le rendre rassurant, en distinguant clairement un espace de la sécurité et un espace du risque : « *d'un point de vue architectural, la barrière fait exister, malgré le démenti de la globalisation, un espace intérieur et un espace extérieur : cette incarnation fantasmatique est lourde de sens politique. Elle dit un espace de la sécurité et un espace du risque. L'espace de sécurité est créé et protégé au nom d'une identité partagée, fondatrice d'une communauté. L'espace du risque est compris comme celui de l'altérité et des catégories stigmatisées* » (Ritaine, 2009, p.29).

Cependant, créer l'illusion de la protection et assurer la sûreté d'une population et d'un territoire ne sont pas synonymes. Si les barrières frontalières veulent définir symboliquement un espace de la sécurité, elles ne créent pas d'espaces sûrs, à l'abri des menaces extérieures, même si le filtrage effectué à la frontière permet de refouler en partie les menaces identifiées. L'espace ainsi protégé n'est donc pas pour autant mis à l'abri des risques dont la prise en compte a conduit à la construction de la barrière.

En matérialisant la séparation entre l'intérieur rassurant et l'extérieur menaçant, et en polarisant le paysage psychique des individus, les barrières frontalières pérennisent les représentations qui en découlent : « *l'intériorisation de l'existence d'un mur contribue à renforcer une « géographie de la peur » (Dorier, Aprill, 2007) dans l'évaluation du « danger » que représente l'Autre. Il s'agit ainsi « d'emmurer l'autre à l'extérieur » (Ritaine, 2009) pour susciter un sentiment de sécurité à l'intérieur du territoire* » (Rouvière, 2013). L'entretien de la méfiance envers l'extérieur de l'espace biopolitique et les suspects potentiels à travers les discours et les machines du gouvernement, afin de susciter une impression de sécurité, est à l'origine de la pérennisation des représentations négatives de l'Autre, de la xénophobie et de l'hostilité d'une

population envers les migrations. Les murs créent à la fois du symbole, de la mémoire et des comportements : « *des murailles visibles sont élevées pour engager la durée, avec le risque que cette matérialité mise en place pour répondre à une conjoncture donnée entretienne les représentations qui l'ont mise en place* » (Bigo, Bocco, Piermay, 2009, p.12).

Conclusion partielle du chapitre 3

Les barrières frontalières qui se multiplient depuis le début des années 2000 à travers le monde s'inscrivent donc dans la continuité des murs qui ont jalonné le cours de l'Histoire tout en s'en démarquant par plusieurs aspects. Les barrières frontalières contemporaines ont hérité des fonctions défensives et impressives des murs les plus célèbres, mais elles n'ont pas de vocation militaire. Elles ont en effet pour but d'endiguer des flux civils et de séparer des sociétés plus que des armées.

Alors que certains observateurs annonçaient l'avènement d'un monde sans frontières et sans murs à la chute de celui de Berlin, les barrières se sont cependant multipliées après la fin de la guerre froide malgré l'avènement des processus de mondialisation. La fin de l'ère bipolaire a ainsi laissé place à une multipolarité propice à la prolifération des clôtures de voisinage le long des lignes de failles socio-économiques les plus marquées de la planète. Les attentats du 11 septembre 2001 aux Etats-Unis ont par ailleurs créé une onde de choc à l'origine de l'amorce d'un tournant sécuritaire dans les grandes démocraties et de la prolifération sans précédent des murs. Les barrières frontalières de deuxième génération ont pour objectif le triple impératif de lutte contre l'immigration clandestine, les trafics et le terrorisme.

Les barrières frontalières contemporaines sont des dispositifs globaux de surveillance et de contrôle des déplacements. Ce sont des dispositifs biopolitiques dans la mesure où leur rôle est d'effectuer un tri en fonction des risques et de l'attrait économique que représentent les flux qui traversent la frontière qu'ils doublent. Les flux contre lesquels les barrières frontalières luttent sont des flux « indésirables », c'est-à-dire ceux qui sont déclarés illégaux ou illicites sur le territoire sur lequel ils essaient de pénétrer. Ces flux indésirables, à qui l'accès au territoire est refusé, sont regroupés dans la catégorie des acteurs clandestins transnationaux[17] (Andreas, 2003).

Cependant, la mise en place de tels dispositifs, outre le déploiement de moyens humains, techniques et financiers colossaux, pose des problèmes éthiques et entraîne une multitude de conséquences indirectes. En ne traitant que les symptômes et en négligeant les causes profondes, les barrières frontalières ne règlent pas les problèmes à l'origine de ces flux indésirables. Bien plus, elles sont sources de problèmes supplémentaires par les frustrations qu'elles engendrent et les tensions qu'elles cristallisent. Leur efficacité relative et contestée nous a par ailleurs permis de mettre en lumière leurs fonctions cachées : les barrières frontalières remplissent un régime de visibilité central dans la stratégie des biopouvoirs. L'économie politique des murs contemporains est en effet au cœur de leur quête de biolégitimité dans la mesure où ils délivrent un message à destination de l'opinion publique. La construction d'un tel dispositif apporte un crédit politique très important à ses bâtisseurs qui montrent ainsi qu'ils prennent en compte les peurs sociales et les angoisses sécuritaires des populations desquelles le biopouvoir est en charge.

[17] « The policing objective is to deny territorial access to what I term « clandestine transnational actors » (CTA's), defined as nonstate actors who operate across national borders in violation of state laws and who attempt to evade law enforcement efforts » (Andreas, 2003, p.78)

Au-delà de cette économie politique, les barrières frontalières qui se multiplient à travers le monde pérennisent les inégalités engendrées et creusées par la mondialisation négative. Elles sont la matérialisation des mécanismes psycho-sociaux de sociétés sur la défensive, qui cherchent à se protéger des risques de la modernité liquide et à empêcher l'afflux d'indésirables dans la bulle biopolitique à l'intérieur de laquelle elles sont établies. Les barrières frontalières sont le symbole du repli sur soi de certains Etats malgré leur ouverture aux flux de la mondialisation parce qu'elles entérinent un racisme d'Etat d'un genre nouveau, fondé sur des considérations d'ordre essentiellement économique et sécuritaire.

Conclusion partielle de la première partie : Le changement de nature des frontières post-westphaliennes

Les bouleversements de la modernité encouragés par les processus de mondialisation sont donc à l'origine d'une reconfiguration généralisée des frontières interétatiques et de l'évolution de leur rôle ainsi que de leurs fonctions. La transformation du mode d'exercice du pouvoir est d'une importance capitale dans le cadre de cette analyse dans la mesure où le passage de la politique à la biopolitique constitue un déblocage épistémologique qui permet de penser la nouveauté. En effet, la remise en cause de la nature westphalienne de l'Etat, et les tensions croissantes entre sa nature territoriale et la déterritorialisation des flux et des menaces nous permettent de remettre en perspective le rôle des frontières interétatiques.

Dans le contexte de la biopolitisation des Etats et des sociétés, les frontières sont devenues des cordons sanitaires biopolitiques, dont la fonction principale est d'effectuer un tri permanent entre les flux candidats à l'entrée sur le territoire selon leur degré d'indésirabilité sur le modèle médical : elles s'effacent devant les flux désirables et se manifestent dans toute leur efficacité face aux flux indésirables. Les frontières sont ainsi devenues des filtres biopolitiques dont l'objectif est de créer un espace de la sûreté afin de protéger la population, son intégrité physique et ses avantages socio-économiques. C'est aux frontières, sur le seuil du territoire qu'est régulée la circulation entre un intérieur biopolitique qu'il convient de protéger et un extérieur potentiellement menaçant.

Les frontières interétatiques sont donc, dans une certaine mesure, des instruments biopolitiques au service de la protection des privilèges d'une population donnée. Même si ces mesures de renforcement des contrôles frontaliers restent exceptionnelles, on observe depuis le début des années 2000 la multiplication de dispositifs appelés « barrières frontalières » le long des discontinuités socio-économiques les plus marquées de la planète. Ces dispositifs éminemment biopolitiques sont érigés pour refuser aux flux définis comme indésirables l'accès au territoire considéré. Les barrières frontalières sont ainsi les symboles du repli sur soi biopolitique entamé par les Etats en quête de biolégitimité – et plus particulièrement les démocraties – qui sont favorisés par les processus de mondialisation face aux menaces qui émanent des espaces qui restent en marge de ces derniers.

Loin d'être deux tendances contraires, l'effacement partiel de certaines frontières et leur réinscription spatiale sont les deux versants d'un même processus de déterritorialisation-reterritorialisation et reflètent la complexification contemporaine du rôle des frontières interétatiques. Dans ce contexte, les barrières frontalières sont la matérialisation de la lutte entre un nouvel empire biopolitique intégré aux circuits de la mondialisation positive et désireux de protéger ses privilèges, et les nouveaux barbares que sont les indésirables, selon la définition biopolitique du terme.

DEUXIEME PARTIE - LA FORTERESSE INDIENNE, ENTRE OUVERTURE AU MONDE ET REPLI SUR SOI

Introduction – L'Asie du Sud, terre de frontières « compliquées »[18]

La « *méthode* » géopolitique, telle que l'a décrite Michel Foucher, ne peut pas se limiter à une réflexion purement théorique à propos de l'évolution des notions de territoire, d'Etat et de frontière. En effet la géopolitique est « *une méthode globale d'analyse géographique de situations socio-politiques concrètes envisagées en tant qu'elles sont localisées* » (Foucher, 1991, p.35). Ainsi, la mise au point théorique et les hypothèses générales présentées dans la première partie de cette thèse ne sont pertinentes que si elles s'inscrivent dans une étude de cas géographiquement localisée. La géopolitique entendue en tant que « *méthode* » correspond à « *l'étude de la formation territoriale des Etats contemporains et de leurs frontières, les situations de tension actuelles et prévisibles, les phénomènes de construction nationales et ethniques, le rôle dans l'espace des configurations ethniques, religieuses, politiques économiques et idéologiques des sociétés civiles et des appareils d'Etat, ainsi que les représentations du monde des groupes dirigeants, des peuples et des nations* » (Foucher, 1991, p.34) afin de comprendre les articulations entre les composantes externes et les composantes internes d'une situation particulière. La mise au point théorique réalisée dans la première partie de cette thèse ne constitue donc qu'un préambule à l'étude de terrain menée dans cette deuxième partie.

Dans le cadre de mes recherches sur la durcification des pratiques frontalières contemporaines, je me suis intéressée tout particulièrement à l'Asie du Sud, terre de frontières « compliquées ». Dans son ouvrage Fronts et frontières, un tour du monde géopolitique paru en 1991, Michel Foucher a utilisé à propos de l'Asie l'adjectif « compliquée » dans le titre de son neuvième chapitre. Il considère en effet que l'étude des frontières de ce continent est caractérisée par des « *contrastes* » très marqués et par la « *démesure* ». Ces deux traits décrivent la grande diversité des situations frontalières asiatiques, sur lesquelles il est impossible, selon lui, de tenir un discours stéréotypé et unique, qui énoncerait des principes d'analyse valables pour chacune des 66 dyades recensées. Ces remarques me semblent extrêmement pertinentes à l'échelle de l'Asie du Sud. L'enveloppe frontalière de l'Inde, qui se situe au cœur du sous-continent sud-asiatique, est en effet composée de huit dyades distinctes dont la moitié constituent des lignes de front « *activées ou non* » (Foucher, 1991, p.310). La gestion de la perméabilité des frontières de l'Inde dépend du tronçon considéré et il y a autant de politiques frontalières que de dyades. En effet, à chacune des huit frontières de l'Union indienne correspond une problématique sécuritaire particulière – conflits territoriaux, lignes de cessez-le-feu, préventions d'incursions terroristes, endiguement des migrations clandestines, lutte contre les trafics illégaux… – dont l'analyse nourrit la réflexion sur les frontières de cet Etat ainsi que la réflexion sur les frontières en général.

[18] Usage de l'adjectif « *compliquées* » en référence à un titre de Michel Foucher. A noter qu'il n'associe pas ce dernier aux frontières de l'Asie du Sud mais à celles de l' « Asie » en général. J'ai pris la liberté ici de le réutiliser ici afin qu'il caractérise les frontières de l'Asie du Sud en particulier dans le cadre de mon analyse des frontières de l'Union indienne.

Par ailleurs, alors que la multiplication des barrières de voisinage attire l'attention des chercheurs issus de diverses disciplines, l'Inde fait figure de précurseur en matière de durcification des frontières et de mise en place de dispositifs de contrôle des flux transfrontaliers. En effet, l'Inde est de loin le pays qui a fait ériger le plus de barrières frontalières, que ce soit en nombre absolu de dispositifs – trois dyades de l'Union indienne sont concernées –, ou en nombre de kilomètres de frontières doublés par ces dispositifs. De plus, chacune de ces trois barrières frontalières constitue une réponse à un problème particulier et localisé. Le mur de sécurité bâti le long de la partie Nord de la frontière pakistanaise est une mesure de protection contre les incursions djihadistes sur le territoire indien. La clôture qui double la majeure partie de la frontière entre l'Inde et le Bangladesh a pour objectif d'endiguer les migrations clandestines en provenance du delta et à destination du Nord-Est et des grandes villes indiennes. Quant à la barrière barbelée mise en place actuellement le long de la frontière avec le Myanmar, sa vocation principale est de réorienter les flux de marchandises afin de refouler les trafics d'armes et de drogues en provenance du Triangle d'or et à destination du marché indien. Les trois barrières frontalières érigées par le gouvernement indien depuis deux décennies correspondent donc chacune à des objectifs différents et peuvent donc chacune faire l'objet d'une analyse spécifique. L'Inde constitue ainsi un observatoire privilégié des processus contemporains de barriérisation.

Mes recherchent se focalisent donc sur les frontières de l'Asie du Sud. J'ai cependant pris le parti d'analyser uniquement les politiques frontalières de l'Inde, en négligeant volontairement les problématiques relatives aux frontières que partagent d'autres pays sud-asiatiques. Ce nationalisme méthodologique est un choix conscient, qui s'inscrit dans une stratégie de recherche assumée qui place les choix des gouvernements indiens successifs au centre de mon analyse. Cette deuxième partie n'a pas d'objectif synthétique, j'entends ici problématiser les politiques frontalières qui ont été menées en Inde depuis 1947, les replacer dans une perspective historique et géostratégique, et tenter ainsi de comprendre les logiques qui sous-tendent la gestion actuelle de la perméabilité des frontières de l'Union indienne. L'analyse des barrières frontalières qui doublent trois des huit dyades de l'Union indienne ne peut être réalisée qu'en lien très étroit avec l'étude des autres frontières qui bordent ce territoire, du contexte dans lequel elles ont été formées, de l'évolution de ce contexte et des dynamiques actuellement en cours: « *une géopolitique des frontières s'attache à élucider les raisons, les acteurs et les effets des tracés et analyse les interactions externes et internes que les dirigeants des Etats et les peuples des frontières nouent autour d'elles ainsi que des discours et des représentations qui les accompagnent et les étayent* » (Foucher, 1991, p.49).

Pourquoi étudier l'enveloppe frontalière de l'Inde dans le cadre de l'analyse du phénomène des barrières frontalières ? Quelles sont les problématiques de politique intérieure et extérieure qui définissent les politiques frontalières en Inde ? Le recours par trois fois à la construction d'une barrière frontalière en Inde est-il révélateur d'un trait particulier de la problématique frontalière dans cet Etat ? Comment expliquer la construction de trois barrières le long des frontières de la plus grande démocratie du monde, d'un géant économique en pleine croissance et qui s'intègre progressivement aux circuits de la mondialisation ? Qu'est ce qui confère au sous-continent indien le statut de « laboratoire des barrières frontalières » ? L'hypothèse développée dans ce deuxième volet de mon analyse est que l'Inde contemporaine offre aux yeux du géographe un large éventail des situations possibles de tensions frontalières, avec certes des particularités remarquables selon les tronçons, mais également avec une constante nationaliste très marquée depuis l'indépendance qui guide les politiques frontalières menées depuis 1947, et plus

particulièrement qui sous-tend la mise en place de ces dispositifs complexes de contrôle accru des flux transfrontaliers que constituent les barrières frontalières. L'Union indienne, en tant que détentrice du record du nombre de barrières frontalières érigées depuis deux décennies, constitue un observatoire privilégié des processus contemporains de barriérisation.

Dans un premier temps, dans le chapitre 4 sera proposée une définition de la problématique frontalière telle qu'elle sous-tend la gestion actuelle de la porosité des dyades que l'Union indienne partage avec ses voisins, à partir de l'analyse de la construction nationale indienne. La diversité des situations rencontrées le long de l'enveloppe frontalière indienne n'empêche pas l'émergence d'une constante nationaliste qui influence fortement les politiques frontalières actuelles. Les trois chapitres suivants sont chacun consacrés à l'étude d'une barrière frontalière, selon un ordre chronologique de construction : d'abord la barrière de sécurité entre l'Inde et le Pakistan, ensuite la clôture le long de la frontière indo-bangladaise, et enfin la barrière mise en place entre l'Inde et la Myanmar, la plus récente. Dans les chapitres 5, 6 et 7, l'accent sera mis sur l'analyse des « *processus en cours* » et des « *dynamiques à l'œuvre* » (Foucher, 1991, p.534).



Conception : Marie Didiot, réalisation : Sophie Didiot, août 2015

Carte 3: L'Asie du Sud politique

Chapitre 4 – L'originalité de la problématique frontalière de l'Union indienne : diversité des contextes et constante nationaliste

Pérennisation de lignes de cessez-le-feu, persistance de contentieux territoriaux, renforcement drastique des contrôles aux frontières… L'Union indienne n'est actuellement engagée dans aucun conflit international ouvert, mais les zones de tension le long de son enveloppe frontalière se multiplient. Il est impossible d'analyser ces tensions et d'en déterminer les causes revenir au préalable sur la genèse du territoire de l'Union indienne et sur les conditions particulières de la formation de ses frontières. En effet, l'horogenèse, c'est-à-dire la genèse des frontières (Foucher, 1991), est d'une importance cruciale dans l'analyse des processus en cours dans la mesure où elle conditionne le développement ultérieur de situations singulières : « *dans l'organisation – différenciation de l'espace, la mise en place des frontières représente une bifurcation, une « période critique » fondamentale. Des structures nouvelles ont été disposées, qui ont ensuite acquis un caractère pérenne. Il faut donc comprendre les raisons premières des tracés choisis et en particulier évaluer le degré de modification entraîné par cette nouveauté* » (Foucher, 1991, p.50). L'originalité de la problématique frontalière contemporaine en Inde est en effet indissociable des contextes particuliers de la formation de ses frontières et la gestion actuelle de leur perméabilité est le résultat des dynamiques en cours depuis l'Indépendance.

Quelle est l'originalité de la problématique frontalière en Inde ? Comment expliquer la multitude de tensions frontalières qui caractérise l'enveloppe territoriale de l'Union indienne ? Dans quelle mesure les dynamiques en cours dans cet Etat depuis sa formation ont-elles pérennisé les représentations issues de l'horogenèse ? Quelles sont les conséquences de ces représentations sur la construction de l'unité nationale indienne et sur les pratiques frontalières contemporaines ? L'hypothèse défendue dans ce chapitre est que les conditions de l'accession de l'Union indienne à l'indépendance, c'est-à-dire la décolonisation et la Partition du sous-continent sur des critères d'appartenance religieuse, influencent encore les pratiques frontalières contemporaines. La division de l'empire britannique des Indes en deux Etats indépendants, l'un à majorité hindoue, l'autre fondé sur l'allégeance de ses habitants à l'islam, a entraîné la construction d'identités nationales antagonistes, à forte connotation religieuse. Le développement d'un nationalisme hindou au sein de l'Union indienne, produit de la Partition, a influencé de manière durable les pratiques frontalières des gouvernements indiens qui se sont succédés à la tête du pays.

L'objectif de ce chapitre est donc de revenir sur la genèse territoriale de l'Union indienne et de voir dans quelle mesure celle-ci est à l'origine des dynamiques actuellement en cours et des représentations qui façonnent ces dernières. Ainsi, la première partie de ce chapitre sera l'occasion de chercher dans les processus qui ont conduit à la formation des frontières de l'Union indienne les germes des tensions actuelles. La deuxième partie sera, quant à elle, consacrée à l'étude des tentatives successives de construction d'une identité nationale indienne

et à l'importance du facteur religieux dans l'unification de la population indienne après 1947. Enfin, la troisième partie constitue, à la lumière des deux précédentes, une réflexion sur l'intégration régionale et mondiale de l'Union indienne et sur ses conséquences sur l'attrait de l'Union indienne en Asie du Sud. Entre ouverture partielle au monde et repli sur soi au niveau régional, l'enjeu est ici de saisir l'ambiguïté de la gestion de la perméabilité des frontières de l'Union indienne par les gouvernements qui se sont succédés à sa tête et de comprendre à l'échelle régionale les raisons pour lesquelles certaines dyades – et pas d'autres – sont aujourd'hui doublées par une barrière frontalière.

41 – Une enveloppe frontalière composite représentative des différentes étapes de la construction territoriale de l'Union indienne

L'Union indienne partage plus de 14 000 kilomètres de frontières internationales terrestres[19] avec ses voisins, divisés en six dyades distinctes : « *l'Inde a une très longue enveloppe, composite, puisque les segments du Nord reprennent la limite stratégique britannique (et se doublent de plusieurs Etats-tampons) tandis que ceux de l'Ouest et de l'Est sont issus de la Partition* » (Foucher, 1991, p.332). On peut en effet distinguer deux catégories de dyades dans l'enveloppe frontalière indienne : les frontières de type inter-impérial – dyade Inde-Chine notamment[20] – et les frontières intra-impériales – celles que l'Union indienne partage avec le Myanmar, le Bangladesh et le Pakistan. Toutes ces dyades ne sont devenues des frontières interétatiques qu'en 1947 : le sous-continent indien est ainsi « *l'un des ensembles asiatiques où les tracés ont été les plus remaniés au XX^{ème} siècle* » (Foucher, 1991, p.532).

Le processus de décolonisation de l'empire britannique des Indes entamé dans les années 1940 et l'accession du sous-continent à l'indépendance ont entraîné la formation de trois puis quatre Etats souverains[21] ainsi que la promotion de tronçons dessinés pour l'occasion au rang de frontières interétatiques inédites. Contrairement à la décolonisation de l'Afrique, les frontières issues de ce processus en Asie du Sud n'ont pas été surimposées : « *malgré l'intervention directe des puissances coloniales dans les tracés, les frontières sont, dans leur grande majorité, moins issues d'un partage « tombé du ciel » que de négociations (plus ou moins inégales) avec les entités politiques préexistantes* » (Foucher, 1991, p.296). Les frontières actuelles de l'Union indienne sont donc les produits d'un long débat entamé au début des années 1940 et achevé en 1947, après le départ des Britanniques. Bien que les processus de démarcation soient aujourd'hui terminés, des tensions ponctuent encore actuellement certaines parties de ces limites de souveraineté.

Quelles sont les dynamiques qui ont conduit à la Partition du sous-continent indien lors de son accession à l'indépendance ? Quel est l'héritage frontalier de la période impériale ? Quels sont les acteurs qui ont contribué à dessiner les frontières issues de la Partition ? Dans quelle mesure ce remaniement territorial de l'Asie du Sud est-il à l'origine des tensions qui persistent le long

[19] On n'abordera ici que les frontières terrestres que l'Union indienne partage avec ses voisins pakistanais, chinois, bhoutanais, népalais, myanmarais et bangladais. Le Sri Lanka et les îles Maldives n'ont que des frontières aériennes et maritimes communes avec l'Inde, et j'ai fait le choix de ne pas les traiter ici dans la mesure où c'est la gestion des frontières terrestres qui est cruciale dans cette analyse.

[20] On peut ajouter à cette catégorie les frontières que l'Union indienne partage avec les Etats-tampons que sont le Népal et le Bhoutan.

[21] L'Inde et le Pakistan accède à l'indépendance en 1947, la Birmanie devient un Etat autonome l'année suivante et le Bangladesh est constitué en Etat indépendant à la suie de la guerre de libération de 1971.

de la longue et composite enveloppe frontalière de l'Union indienne ? L'hypothèse défendue dans cette partie est que l'analyse du découpage de l'Asie du Sud dans les années 1940 est d'une importance capitale pour comprendre les différends frontaliers qui opposent encore aujourd'hui l'Inde à certains de ses voisins. La Partition du sous-continent, notamment, a institutionnalisé l'opposition entre identité hindoue et identité musulmane. L'objectif de cette partie est de comprendre, à l'échelle de l'Asie du Sud, dans quelle mesure la Partition a été non seulement génératrice de nouvelles frontières interétatiques, mais aussi de ressentiment et de représentations qui ont, par la suite, été pérennisées et sont responsables des tensions frontalières contemporaines.

411 – La construction de l'empire britannique des Indes et l'unification politique de l'Asie du Sud

L'ancienneté du peuplement de la péninsule sud-asiatique contraste avec le caractère récent et inédit de son unité politique, sous le contrôle des Britanniques. Les différentes puissances qui ont établi leur autorité sur cette région du monde ont rarement réussi à soumettre la totalité du monde indien. Ce n'est en effet qu'au XIX^{ème} siècle que les Britanniques ont réalisé l'unité politique de l'Asie du Sud : « *dans l'histoire du sous-continent indien, les phases d'unification impériale alternent avec les phases d'émiettement politique. Ainsi, à la phase impériale moghole (1580-1739), succéda une période de dispersion, avant que naisse, sous l'égide de l'East India Company, un nouvel empire indien* » (Markovits, 1994, p.411). Pourquoi l'unité politique de l'Asie du Sud n'a-t' elle été réalisée que si tardivement ? Comment les Britanniques ont-ils géré cet immense espace en le transformant en fonction de leurs intérêts économiques ? La montée de la contestation de l'hégémonie britannique et la naissance d'un mouvement pour l'indépendance sont-elles les conséquences directes de cette gestion coloniale de l'empire britannique des Indes ?

4111 – Les luttes de pouvoir pour la domination de la péninsule

La région que l'on appelle communément « Monde indien » correspond à un immense espace géographique de plus de quatre millions de km^2, et qui s'étire sur 3000km du Nord au Sud et d'Est en Ouest. Dans ces conditions, et malgré un peuplement très ancien de la péninsule – la présence d'Hommes est attestée dès 600 000 avant Jésus-Christ – l'unité politique du Monde indien n'a pas été réalisée au cours de la longue histoire de cette civilisation millénaire. Au-delà de l'immensité de cet espace, la diversité culturelle, religieuse et linguistique du Monde indien, reflet des nombreuses influences qui ont façonné cette civilisation au fil des siècles, peut constituer un début d'explication à ce morcellement politique. En effet, le développement de plusieurs religions majeures – l'hindouisme, l'islam, le sikhisme, le bouddhisme et le jaïnisme[22] – et de centaines de langues différentes[23] au sein de l'espace sud-asiatique illustre la grande diversité culturelle qui le caractérise.

L'avènement de la civilisation de l'Indus (2500-1800BC) puis l'expansion aryenne (à partir de 1500BC) ont eu une influence très importante sur les populations autochtones, toutefois limitée au Nord-Ouest du Monde indien, dans les régions que sont l'actuel Pakistan et l'Etat indien du

[22] Le christianisme n'est pas mentionné ici dans la mesure où les premières influences chrétiennes datent du XV^{ème} siècle avec l'arrivée des marchands portugais sur les côtes du Monde indien.

[23] Tous ces dialectes peuvent toutefois être regroupés en quatre grandes familles : la famille indo-européenne, la famille dravidienne, la famille sino-tibétaine et la famille austro-asiatique, les deux dernières familles étant, d'un point de vue démographique, marginales (Landy, 2002, p.13-14).

Gujarat. Ce n'est que plus tard que se développa la première dynastie qui a marqué l'histoire politique de la civilisation indienne : « *l'empire Maurya (-321 à -181), dont la capitale est l'actuelle Patna représente le premier essai d'unification de l'Inde. A son apogée, au temps de l'empereur Ashoka (mort vers -237), l'empire va du Pakistan à Mysore, le Sud dravidien seul lui échappant* » (Landy, 2002, p.44). La dynastie des Gupta imposa ensuite son autorité politique sur le Nord du sous-continent entre 240 et 535. Puis, « *encore un nouvel empire, celui de Harsa (VII^e siècle) et c'est un morcellement de six siècles qui commence pour l'Inde du Nord* » (Landy, 2002, p.45). Malgré la domination épisodique de puissantes dynasties, la dynamique politique du Monde indien jusqu'au XV^ème siècle tend donc plutôt vers l'éclatement que vers l'unité, même partielle.

Avec le début des conquêtes musulmanes au XIII^ème siècle commence un vaste mouvement d'islamisation du monde indien ainsi que la progression d'autorités musulmanes qui profitent de l'éclatement politique de la péninsule pour étendre leurs conquêtes : « *le morcellement en une multitude d'Etats va faciliter la pénétration musulmane* » (Landy, 2002, p.45). Le sultanat de Delhi (1206-1526) exerça une influence politique majeure sur le Nord du sous-continent sans toutefois soumettre les royaumes hindous voisins. Puis, le XVI^ème siècle vit l'avènement de l'empire moghol qui étend la domination des sultanats et pratiqua une politique de tolérance religieuse. Les souverains musulmans ne cherchèrent en effet pas à convertir les populations majoritairement hindoues qu'ils gouvernaient. Au XVII^ème siècle, la population de l'empire moghol atteignit plus de 100 millions d'habitants sur les 145 millions d'habitants du monde indien. Sans avoir réalisé l'unité politique de ce dernier, l'empire moghol a cependant étendu sa domination à la majeure partie de l'espace sud-asiatique. C'est le seul empire, avant les Britanniques, à avoir partiellement unifié le monde indien. En raison de difficultés politiques, notamment liées à l'intolérance religieuse de ses derniers empereurs, l'empire moghol se désagrège à la fin du XVII^ème siècle, et l'émiettement redevint le trait dominant de la carte politique de l'Asie du Sud.

4112 – La conquête britannique et l'avènement de l'empire

Vasco de Gama fut le premier navigateur européen à atteindre les côtes indiennes par la mer. D'autres navigateurs portugais, britanniques, hollandais et français rejoignirent ensuite le sous-continent : « *le commerce de l'océan indien passe progressivement du contrôle musulman au contrôle européen grâce au franchissement de plus en plus courant du cap de Bonne Espérance* » (Landy, 2002, p.46). Les premiers comptoirs européens furent installés sur les côtes indiennes dès la fin du XV^ème siècle. L'empire portugais, fondé en 1510, domina dans un premier temps l'Asie du Sud. Puis, la concurrence accrue des autres puissances européennes et les compagnies qu'elles ont créées pour gérer leurs activités commerciales avec le monde indien provoquent le déclin de l'empire portugais dès la fin du XVII^ème siècle. Les Britanniques, avec l'*East India Company* fondée en 1599, et les Français, avec la Compagnie française des Indes orientales fondée en 1664, s'affrontèrent de manière récurrente pour le contrôle de points stratégiques. Les hostilités armées débutèrent en 1744, puis, à l'issue de la guerre de sept ans (1756-1763), les Britanniques prirent l'ascendant sur les Français qui ne conservèrent que cinq comptoirs commerciaux sur les côtes du monde indien.

Les Britanniques imposèrent donc leur autorité aux autres puissances européennes présentes sur le sous-continent et développèrent leurs activités commerciales en Asie du Sud, en privilégiant notamment le marché du textile à celui des épices. A partir de ses trois comptoirs principaux, situés à Madras, Bombay et Calcutta, l'*East India Company* amorça l'expansion de

son aire d'influence à partir de la région du Bengale. Cette expansion se fit dans un premier temps de manière pacifique, à travers la signature avec les sultanats et les royaumes indigènes de traités « subsidiaires » : les souverains bénéficiaient de la protection britannique en échange du versement de subsides. Puis, à partir de 1798, l'*East India Company* se lança dans une stratégie plus conquérante et mena plusieurs guerres, notamment contre le Mysore, le Népal et la confédération marathe : « *la défaite finale des Marathes en 1818 inaugure la phase de suprématie anglaise en Inde* » (Astier, 2007, p.153). L'expansion britannique fut parachevée par les annexions de l'Assam, du Sind et de la Birmanie. Au XIX^{ème} siècle, l'unité politique du monde indien fut donc réalisée sous l'égide des Britanniques, dont la domination hégémonique sur le sous-continent suscita des protestations. Ces tensions quant à la gestion de la population indigène se sont notamment manifestées lors de la révolte des Cipayes en 1857-1858, qui fut à l'origine une mutinerie de troupes indigènes au service des Britanniques, mais qui s'est accompagnée d'une insurrection civile ainsi que d'une rébellion paysanne. Ces mouvements contestataires furent violemment réprimés par le gouvernement britannique, qui a ensuite dissolu l'*East India Company* pour proclamer la naissance de l'empire britannique des Indes. L'écrasement de la révolte des Cipayes marqua un tournant majeur dans la stratégie britannique de domination de l'Asie de Sud.

Le gouverneur général des Indes devint ainsi vice-roi, et la reine Victoria est proclamée impératrice des Indes en 1877. Pour gouverner le *Raj*, c'est-à-dire l'empire britannique des Indes, les Britanniques s'appuyaient sur les structures locales préexistantes et privilégièrent l'administration indirecte. Plus de 500 Etats princiers conservèrent leur autonomie mais furent étroitement contrôlés par des administrateurs britanniques. Au-delà des motivations strictement économiques qui ont conduit à la conquête du monde indien, l'enjeu à la fin du XIX^{ème} siècle fut pour les Britanniques d'organiser l'espace indien afin d'en faciliter la gestion politique. De grands travaux ainsi que des réformes substantielles furent initiés dans le but d'intégrer l'ensemble du territoire de l'empire à un système politique cohérent et centralisé. Un gigantesque réseau de voies de chemins de fer fut alors réalisé, le télégraphe fut étendu à l'ensemble du *Raj* et une administration efficace fut mise en place. Malgré l'immensité de l'espace indien, celui-ci était en grande partie intégré à l'empire britannique au début du XX^{ème} siècle.

4113 – Contestation de la domination britannique et mouvement pour l'indépendance

Malgré les efforts des Britanniques pour améliorer les infrastructures en matière de transports, de communication et d'administration au sein de leur empire, l'économie du Raj connût une relative stagnation entre 1800 et 1947. En effet, les Britanniques y développèrent une économie de type colonial au service de la métropole, qui reposait essentiellement sur une agriculture d'exportation – vers la métropole – et une industrialisation limitée. Bien plus, les conséquences de l'exploitation économique du sous-continent par les Britanniques furent à l'origine de bouleversements socio-économiques majeurs et de la perte pour les indigènes de leurs repères traditionnels : « *les inégalités sociales et régionales se sont creusées avec l'essor de la commercialisation, l'artisanat local fut plus facilement concurrencé par la pénétration du chemin de fer en provenance des ports, et la mise en application des concepts occidentaux de propriété privée et d'individualisme économique se fit aux dépens des solidarités collectives* » (Landy, 2002, p.47). Le mécontentement populaire des indigènes, qui ne disposaient d'aucun droit politique, a naturellement donné naissance à des mouvements contestataires qui remirent en cause la légitimité de la domination britannique sur l'Asie du Sud.

Ce furent paradoxalement des individus membres de l'intelligentsia indienne qui ont, les premiers, organisé la contestation et développé des revendications politiques en faveur de l'autonomie de l'Inde dès les années 1870. Des intellectuels anglophones, majoritairement hindous de haute caste, fondèrent en 1885 le Congrès national indien et réclamèrent la participation des indigènes à la vie politique du *Raj*. L'influence du Congrès grandit et s'étendit en dehors de la sphère des élites indiennes : « *ce n'est qu'à la fin du siècle que le mouvement d'émancipation nationale prend racine dans les masses rurales, sous l'impulsion notamment de Tilak, puis de M.K. Gandhi (1869-1948)* » (Landy, 2002, p.48). Les musulmans de l'empire restèrent cependant à l'écart de ce mouvement congressiste et, bien que le Congrès national indien n'incluait aucune dimension religieuse dans ses revendications, la Ligue musulmane fut fondée en 1906 afin d'empêcher la monopolisation de la contestation par les hindous.

Devant les revendications croissantes des indigènes, le gouvernement britannique consent deux séries de réformes en 1919, avec l'introduction d'un régime représentatif à l'échelle des provinces et l'institutionnalisation d'un vote séparé pour les hindous et les musulmans, selon l'adage « diviser pour mieux régner », et en 1935 avec de nouvelles réformes constitutionnelles, jugées toutefois insuffisantes pas les acteurs de la contestation de l'hégémonie britannique. En effet, même si « *les deux réformes de gouvernement de 1919 (après le massacre d'Amritsar) et de 1935 tentent d'associer davantage les élites indiennes au régime* » (Landy, 2002, p.48), l'objectif du Congrès national indien était, à terme, l'indépendance de l'Inde et la fin de son exploitation par les Britanniques. Après le déclenchement de programmes de non-coopération au début des années 1920, Gandhi lança en 1930 une vaste campagne de désobéissance civile afin de contester les impôts et les monopoles britanniques, notamment celui sur le sel. Et en août 1942, il fut l'instigateur du mouvement *Quit India* qui exigeait le départ immédiat des Britanniques. Ce mouvement fut cependant sévèrement réprimé par les forces armées de la couronne.

412 – Indépendance et Partition : une nouvelle carte politique se dessine

La période de l'entre-deux guerres fut cruciale dans le combat du Congrès pour l'obtention de l'autonomie et de l'indépendance de l'Inde, mais alors que le mouvement *Quit India* à son apogée a pris des allures de « *véritable soulèvement anti-britannique* » (Markovits, 1994), la répression armée du mouvement et l'arrestation de la majorité des cadres du Congrès marqua un coup d'arrêt dans la lutte indépendantiste. La seconde guerre mondiale a cependant eu pour conséquence l'affaiblissement de la puissance britannique, et l'arrivée au pouvoir du parti travailliste en Grande Bretagne changea la donne. Le premier ministre travailliste Clément Attlee annonça en 1945 l'intention des Britanniques de transférer la souveraineté aux indigènes. Il déclara que les Indes deviendraient indépendantes une fois dotées d'une constitution et d'un parlement dans l'optique de la création d'une fédération indienne unie. Selon quelles modalités les Britanniques envisagèrent-ils d'accorder l'indépendance à leur empire ? Comment est-née l'idée d'une Partition de l'Asie du Sud ? Quels étaient les acteurs des négociations qui ont abouti à la Partition du sous-continent ? Comment s'est réalisée concrètement cette Partition ? Dans quelle mesure les massacres qu'elle a occasionnés ont-ils marqué les représentations des habitants du sous-continent sur plusieurs générations ?

4121 – Fédéralisme ou Partition : quelle(s) indépendance(s) ?

Le sous-continent indien regroupe la plus grande communauté musulmane du monde. En effet, sur les 1,2 milliards de musulmans recensés aujourd'hui sur la planète, 400 millions vivent en

Asie du Sud, soit plus d'un tiers de la communauté musulmane totale. Paradoxalement, alors qu'un tiers de la population musulmane mondiale vit dans cette région et en dépit d'une croissance démographique constante, traditionnellement plus forte que celle des hindous, les musulmans du sous-continent indien y sont largement minoritaires face à ces derniers. Les musulmans d'Asie du Sud constituent donc « *la plus grande minorité du monde* » (Gaborieau, 2007, p.290). En Asie du Sud, en 1935, les musulmans « *représentent le quart de la population. A nord-ouest, de l'Afghanistan à Delhi, l'ancienne capitale des Moghols, ils sont en majorité, ainsi qu'au Bengale. Entre les deux, dans l'Uttar Pradesh, ils forment 15 à 20% de la population. Dans les pays dravidiens, ils sont nombreux sur la côte du Malabar. Partout ailleurs, ils constituent 5 à 10% de la population* » (Bernard, 1994, p.22). Le XVII^{ème} siècle marque l'apogée politique des musulmans qui dominèrent à cette époque la vie politique et culturelle du sous-continent. Mais leur pouvoir a ensuite été marginalisé et a considérablement diminué. Ils sont cependant restés très influents dans les régions telles que le Pendjab ou encore le Bengale. Les musulmans du *Raj* s'organisèrent dès le tournant du XX^{ème} siècle pour défendre leurs intérêts face à la majorité hindoue. Ce sont les musulmans des régions à majorité hindoue qui ont en premier manifesté des tendances séparatistes, notamment dans les Provinces Unies, l'actuel Uttar Pradesh. L'élite musulmane y avait été écartée du pouvoir par les Britanniques après sa participation à la révolte des Cipayes en 1857 et les mesures de démocratisation programmées par le gouvernement britannique leur laissaient entrevoir un renversement du rapport de forces en faveur des hindous qui pouvaient élire des conseillers municipaux depuis 1882. En 1886, dans les Provinces Unies, les musulmans qui représentaient 13,4% de la population occupaient 45% des postes de l'administration. Ils avaient donc des privilèges à défendre. C'est sans doute pour cette raison qu'un mouvement musulman s'est formé dans ces mêmes Provinces Unies, à Aligarh, dans les années 1860. L'école d'Aligarh avait pour objectif de défendre la communauté musulmane et de la réformer pour empêcher sa décadence et améliorer l'enseignement de l'islam. Cette mobilisation communautaire devint politique au début du XX^{ème} siècle, devant la faiblesse de la représentation musulmane au sein du Parti du Congrès – où seulement 6,5% des délégués étaient musulmans aux sessions annuelles du mouvement jusqu'en 1906 (Jaffrelot, 2000). En 1906, les Britanniques annoncèrent la création de conseils législatifs dans les provinces. Le mouvement d'Aligarh réclama alors un électorat séparé pour les musulmans, largement minoritaires dans les Provinces Unies, afin de ne pas subir la loi du nombre. Dans une logique de *divide and rule*, le vice-roi lord Minto accepta la création d'un collège électoral séparé pour les musulmans à partir de 1909. Le 30 décembre 1906, la *Muhammedan Educational Conference* issue de l'école d'Aligarh, devint la Ligue musulmane. Dans la même logique que la revendication d'électorats séparés, une branche minoritaire de la Ligue musulmane lança un mouvement pour la création d'un État musulman séparé de l'Inde indépendante.

L'idée de créer un Etat séparé pour les musulmans d'Asie du Sud est en partie inspirée de l'œuvre d'un poète philosophe, Iqbal, qui, en 1930, élabora le projet d'un État musulman qui comprendrait le Pendjab, le Sind, la Province de la frontière Nord-Ouest et le Baloutchistan. En 1933, un étudiant musulman de Cambridge, Chaudhui Rehmet Ali avait suggéré d'appeler cet Etat « *Pakistan* », ce qui signifie « *Pays des Purs* » et qui est également l'anagramme des provinces énoncées par Iqbal. Ce projet a ensuite évolué sous la plume de Jinnah, qui réclama

officiellement la création d'un État séparé en 1940, lors de la session de Lahore. Le nom de Pakistan ne fut pas prononcé, il déclara seulement que « *les zones où les musulmans sont majoritaires comme dans le nord-ouest et l'est, doivent être regroupées pour former des États indépendants* » (Jaffrelot, 2000, p.26). Le projet de Pakistan ne faisait pas l'unanimité dans la communauté musulmane du sous-continent. Ce fut dans un premier temps un combat mené par les musulmans des provinces à majorité hindoue. La plupart des membres de la Ligue musulmane étaient unionistes. Ce ne fut que tardivement que les musulmans des provinces du Sind, du Bengale et du Pendjab, où ils étaient majoritaires face aux hindous, se rallièrent à ce combat sans toutefois renoncer à leur identité régionale. Mohammed Ali Jinnah lui-même s'était montré favorable au projet britannique de fédération en 1946. Comment expliquer alors le choix de la Partition plutôt que celui du fédéralisme ? La Partition est-elle le fruit d'une politique de longue haleine de la part de la Ligue musulmane ou est-elle le « *fruit des circonstances* » (Jaffrelot, 2000, p.9) ?

Des efforts en faveur d'une fédéralisation avaient déjà été consentis par les Britanniques dès les années 1930. En effet, en 1935, le *Government of India Act* renforça l'autonomie du Pendjab et du Bengale, déjà entérinée par les réformes de 1909 et 1919. A ce moment-là, les responsables du mouvement indépendantiste étaient favorables à l'instauration d'un système fédéral dans une Inde unie. Mais les élections de 1937 marquèrent un tournant paradoxal : le parti du Congrès remporta la majorité des sièges dans sept provinces et forma le gouvernement. La Ligue musulmane ne récolta que 5% des voix musulmanes, ce qui constituait un échec retentissant pour Jinnah. Il changea alors sa stratégie politique et présenta à partir de 1938 le parti du Congrès comme une menace potentielle pour les intérêts de la minorité musulmane une fois que les Britanniques seraient partis. Lors de la session de Lahore en 1940, Jinnah déclara qu'hindous et musulmans formaient deux nations qui ne pouvaient cohabiter car elles appartenaient à « *deux civilisations différentes* » (Jaffrelot, 2000, p. 25). Il présenta à cette occasion la « théorie des deux nations » et revendiqua la création d'un Etat séparé pour les musulmans du sous-continent indien. Mais la mission ministérielle Pethick Lawrence envoyée par le gouvernement Attlee en mai 1946 proposa une union fédérale de trois grands ensembles – les provinces à majorité hindoue, les provinces à majorité musulmane du Nord-Ouest et les provinces à majorité musulmane du Bengale – dans laquelle le gouvernement central ne s'occuperait que des affaires étrangères, de la défense et des communications (Jaffrelot, 2000). La Ligue musulmane et le parti du Congrès s'accordèrent sur cette solution, écartant ainsi le spectre d'une partition. Cependant, le 10 juillet 1946, le leader du Congrès, Jawaharlal Nehru, prit un virage politique à 180° et ne se déclara tenu par aucun engagement à la Ligue musulmane, laissant l'Assemblée constituante, où son parti était majoritaire, décider en toute souveraineté de l'issue des négociations. La Ligue musulmane se retira alors du processus constitutionnel de décolonisation et lança une « journée d'action directe » en août 1946. Des émeutes éclatèrent et des milliers de personnes trouvèrent la mort lors de violents affrontements communautaires notamment lors de « la grande tuerie de Calcutta ». En septembre de la même année, un gouvernement indien fut formé, dirigé par Nehru, mais la Ligue musulmane qui y participait, faisait systématiquement obstruction. La rivalité entre les deux principaux partis empêchait toute décision politique et, à l'approche du retrait des Britanniques, les tensions entre les communautés hindoues et musulmanes se multiplièrent. Pour sortir la Grande-Bretagne de

cette impasse, devant la croissance exponentielle des violences intercommunautaires, le 20 février 1947, Clément Attlee déclara que les Britanniques quitteraient l'Inde au plus tard en juin 1948 et nomma l'amiral Mountbatten au poste de vice-roi pour organiser ce retrait accéléré. La perspective de la formation d'une fédération indienne unie semblait s'éloigner devant la multiplication des violences entre les communautés hindoues et musulmanes, et devant l'opposition croissante entre le Parti du Congrès et la Ligue musulmane.

4122 – L'organisation de la Partition de l'Asie du Sud

A son arrivée en Inde, le vice-roi Mountbatten fut vite convaincu que le partage du territoire était nécessaire et inévitable pour ne pas que le sous-continent sombre dans le chaos. Sous la pression du parti du Congrès, il accepta également le principe d'une division des provinces du Pendjab et du Bengale dont seules les zones à majorité musulmane rejoindraient le Pakistan, et non les provinces dans leur totalité comme le réclamaient les dirigeants de la Ligue musulmane, en raison de l'importance des minorités hindoues présentes dans les deux sous-ensembles. Les 560 principautés placées sous administration indirecte par les Britanniques devaient par ailleurs choisir de rejoindre l'un ou l'autre des deux futurs Etats indépendants. Lord Mountbatten annonça son plan de transfert le 3 juin 1947, qui fut validé par les deux partis. La date du transfert de souveraineté fut fixée au 15 août 1947 à minuit.

Ce projet de Partition impliquait la création d'un Pakistan bicéphale, dont les deux parties seraient séparées par plus de 1500km de terres indiennes. La formation du Pakistan reposait sur une mobilisation idéologique forte autour de l'islam dans la perspective de créer un *homeland* pour les musulmans d'Asie du Sud. Or, dans les années 1940, le fossé entre les deux ailes potentielles du futur Pakistan était déjà très important. En 1944, un journaliste membre de la Ligue musulmane écrivait que les musulmans du Bengale étaient différents des hindous mais aussi des musulmans des autres provinces (Jaffrelot, 2000). Les particularismes bengalis étaient en effet très marqués, un nationalisme linguistique bengali s'était développé quelques années avant la Partition. Par ailleurs, les musulmans de l'Ouest dénonçaient le syncrétisme religieux de l'islam bengali. Bien que le projet de Pakistan repose sur l'allégeance des musulmans d'Asie du Sud à un même dieu, les dissensions au sein de la communauté musulmane étaient fortes avant même la création du Pakistan. L'islam en tant qu'« *agent mobilisateur essentiel* » (Margolin, 2002) semblait constituer un ciment fragile face aux particularismes régionaux dès les années 1940.

En juin 1947, six semaines seulement avant l'accession de l'Inde et du Pakistan à l'indépendance, deux commissions furent créées sous la direction de sir Cyril Radcliffe, avec pour mission de délimiter les frontières entre l'Inde et le Pakistan sur la base des négociations menées par Frederik Pethick Lawrence. Chaque commission était formée de quatre juges de la haute cour, les deux premiers étant désignés par le parti du Congrès et les deux autres par la Ligue musulmane. Radcliffe était donc l'arbitre suprême des négociations. L'objectif de ces deux commissions était de décider de la localisation géographique des deux futures frontières internationales, dans un temps très court, et avec des consignes très floues (Van Schendel, 2005, p.39). Ces consignes étaient de séparer les zones à majorité musulmane des autres zones, sans préciser si ces zones correspondaient à des districts ou à d'autres divisions administratives, tout en tenant compte d' « autres facteurs », sans que la définition de ces autres facteurs ne soit précisée. Les deux commissions chargées de tracer les frontières avaient donc un défi complexe

à relever et une grande liberté dans leurs choix, malgré les pressions exercées par différents lobbys et groupes de pression.

4123 – 17 août 1947 : naissance et indépendance de l'Inde et du Pakistan

Le 17 août 1947, soit deux jours après l'accession du sous-continent à l'indépendance, le *Radcliffe Award* fut rendu officiel, mais la publication du tracé de la nouvelle frontière ne changeait rien à la réalité du terrain où personne ne savait exactement où se situait la limite entre le Pakistan et l'Inde. Les malentendus se sont d'ailleurs multipliés entre le 15 et le 17 août 1947 comme par exemple dans le district de Murishabad, duquel les administrateurs avaient annoncé le 15 août le rattachement au Bengale oriental et donc au Pakistan. Des drapeaux pakistanais fleurirent alors dans ce district à majorité musulmane. Mais le 17 août, la publication des *Radcliffe Awards* officialisa contre toute attente l'inclusion du district de Murishabad à l'Union indienne (Van Schendel, 2005, p.48). Le 17 août 1947, les lignes tracées sur les cartes par les Commissions Radcliffe sont devenues effectives et on durablement transformé la réalité géopolitique, économique, sociale et religieuse de la péninsule indienne.

La Partition du sous-continent indien a été effectuée sur la base de l'appartenance religieuse d'une partie de sa population. Le Pakistan a été pensé pour devenir un État idéologique, un *homeland* pour les musulmans d'Asie du Sud et sa création en 1947 a entrainé un « *immense exode* » (Jaffrelot, 2000, p.11) : « *au total, ce sont 15 à 16 millions de personnes qui, dans un climat de terreur fuient leurs domiciles et s'exilent vers leur nouveau pays* » (Rosière, 2006, p.103). Ces mouvements de populations furent accompagnés de violences sans précédent : « *le nombre de décès avoisine les 500 000 morts, soit un nombre comparable à celui des victimes de l'ensemble du Commonwealth durant les six années de la seconde guerre mondiale* » (Pandey, 2001, p.2). Toutefois, l'importance des mouvements de populations comme celle des violences fut moindre à l'Est du sous-continent qu'à l'Ouest : « *des hindous du Bengale oriental s'installèrent au Bengale occidental […]. De 1947 à 1949 environ un million d'entre eux émigrèrent, poussés moins par des massacres que par une hostilité larvée*» (Markovits, 1994, p.585). En 1951, un Pakistanais sur dix est un *mohajir*, un migrant. Ces mouvements de populations musulmanes vers l'Inde, et de populations hindoues vers les deux ailes du Pakistan ont eu pour effet une certaine homogénéisation des populations de ces États dans une perspective communautaire : « *on peut assimiler ce processus à un « nettoyage » de statogenèse puisque le départ de nombreux Musulmans (les Mohadjirs) de l'Inde vers le Pakistan et l'éradication des Hindouistes au Pakistan sont bien liés à la fondation de ces deux États* » (Rosière, 2006, p.97). Cependant, dans les deux Etats créés en 1947, malgré ces mouvements de populations, les minorités hindoues au Pakistan et les minorités musulmanes en Inde représentaient encore une part importante de la population de chaque Etat.



Carte 4: Les bouleversements géopolitiques consécutifs à la Partition de l'Asie du Sud

Une fois la ligne tracée sur les cartes et le tracé entré officiellement en vigueur, un défi de taille se présenta aux autorités des deux nouveaux États : comment marquer la frontière sur le terrain, comment fixer son emplacement exact ? Rien ne signalait concrètement au moment de l'indépendance la présence d'une frontière internationale. Après des négociations à propos de territoires disputés, les deux pays s'accordèrent pour débuter la démarcation physique de la frontière. Une délégation mixte fut créée en décembre 1948, avec pour mission de poser des bornes. Cette délégation utilisa les cartes sur lesquelles était tracée la ligne Radcliffe à grande échelle et se servit du cadastre établi de longue date par les *zamindar*, un outil neutre et très précis. Devant la difficulté à démarquer sur le terrain le lieu exact de la frontière, la délégation dut prendre des décisions controversées qui déclenché des conflits entre l'Inde et le Pakistan. Ces derniers sont innombrables, les plus importants ont été portés devant le tribunal de médiation de Bagge afin de désamorcer les tensions. Au fil des années, certains désaccords ont été réglés mais le processus de marquage de la frontière fut lent. Six ans après la Partition, seulement un cinquième de la frontière était démarqué, et 18 ans après, à peine deux-tiers étaient bornés (Van Schendel, 2005). Ainsi, malgré le traité d'amitié signé entre Indira Gandhi et Mujibur Rahman en 1974, 15 secteurs le long de la frontière indo-bangladaise restent aujourd'hui non-bornés (ce qui représente entre 6 et 125 km de frontière selon divers articles de presse), et le conflit du Cachemire n'est toujours pas résolu.

413 – La géopolitique du sous-continent indien après 1947 : l'Inde au cœur de la poudrière sud-asiatique

L' « *extraordinaire accélération de l'histoire* » (Markovits, 1994) de l'Asie du Sud dans les années 1940 a modifié en profondeur la géopolitique du sous-continent. Le départ de la puissance coloniale et la création de plusieurs Etats indépendants ont modifié en profondeur les enjeux stratégiques de cette région du monde. Le poids démographique de l'Union indienne, son potentiel industriel et économique, sa puissance militaire et sa position centrale en Asie du Sud constituent les facteurs structurants de la nouvelle donne stratégique de ce sous-continent. Quelles sont les conséquences directes de la Partition du sous-continent et de la charge émotionnelle qui en a été héritée sur la politique étrangère indienne ? Comment l'Inde a-t'elle géré ses frontières dans la « poudrière sud-asiatique » ? Dans quelle mesure l'Union indienne a-t'elle poursuivi la stratégie d'influence britannique à l'échelle régionale ? Dans quelle mesure ses dirigeants ont-ils développé un modèle géopolitique indien inédit ?

4131 – Le conflit indo-pakistanais : trois guerres et des crises récurrentes, héritages de la Partition

Dès de mois de septembre 1947, soit quelques semaines seulement après la Partition du sous-continent et l'officialisation du tracé des deux nouvelles frontières internationales entre l'Inde et le Pakistan, éclata la crise du Cachemire. Le différend territorial entre les deux pays à propos de la région du Cachemire qu'ils revendiquaient tous les deux en 1947 les a opposés pendant plus de cinquante ans, au cours de trois guerres et à l'occasion de crises récurrentes. Le Jammu-et-Cachemire était en 1947 un Etat princier à majorité musulmane dirigée par un maharajah hindou qui, dans un premier temps, ne choisit pas entre l'Inde et le Pakistan et chercha à préserver son autonomie, en désaccord avec une partie de sa population musulmane, favorable à un rattachement au Pakistan. Devant le soulèvement de factions pro-pakistanaises, le maharaja demanda de l'aide au gouvernement indien, qui exigea en contrepartie son adhésion à l'Union indienne. L'armée pakistanaise intervint à son tour pour soutenir la résistance musulmane. Sous

la pression internationale et sous le contrôle des Britanniques, un cessez-le-feu fut déclaré le 1er janvier 1949 et la ligne de cessez-le-feu ainsi fixée constitue depuis cette date la frontière de facto entre l'Azad Cachemire ou Cachemire libre, sous contrôle pakistanais, et le Jammu-et-Cachemire, devenu un Etat de l'Union indienne, jouissant cependant en théorie d'une certaine autonomie. Cependant, malgré le cessez-le-feu, le différend qui oppose les deux Etats à propos du Cachemire n'est pas réglé et occasionne des frictions récurrentes, qui ont notamment entraîné la deuxième guerre indo-pakistanaise de 1965 « *qui ne résout rien* » (Jaffrelot, 1994, p.272). La signature de la déclaration de Tachkent, en 1966, donna lieu à la reconnaissance officielle de la ligne de cessez-le-feu.

La troisième guerre indo-pakistanaise se démarqua des deux précédentes car elle a éclaté à l'Est, le long de la frontière entre l'Inde et le Pakistan oriental, où le mouvement indépendantiste bangladais luttait contre l'hégémonie du Pakistan occidental. Les écarts de développement et de croissance entre les deux ailes pakistanaises au détriment de la partie Est, combinée à la domination politique du Pakistan occidental ont nourri les frustrations des Bengalis. Le combat de longue haleine pour l'autonomie puis pour l'indépendance, mené notamment par la Ligue Awami de Mujibur Rahman, fut lourdement réprimé par Karachi. En mars 1954, lors des premières élections générales pakistanaises, Mujibur Rahman énonça un programme en 21 points pour mettre fin à la « colonisation » du Pakistan oriental par le Pakistan occidental. Ce fut la « *première déclaration sans ambiguïté de la revendication d'autonomie régionale* » (Jaffrelot, 2000, p.86). Le Front uni conduit par la Ligue Awami remporta les élections mais il fut interdit et Rahman fut emprisonné. Au pouvoir depuis son coup d'état en 1958, Ayub Khan interdit les partis politiques jusqu'en 1962. Celui-ci démissionna en 1969 devant la radicalisation de l'opposition et fut remplacé par le chef de l'armée Yayha Khan, qui décréta la loi martiale, et organisa des élections en 1970 pour établir une nouvelle constitution. La Ligue Awami triompha au Pakistan oriental lors de ces élections législatives. Rahman réclama alors l'application du programme en six points qui l'avait fait élire, mais l'homme fort du Pakistan occidental, Ali Bhutto, boycotta ce programme. Yahya Khan, soutien d'Ali Bhutto, reporta la désignation de la constituante à une date non spécifiée. Rahman déclencha alors une grève générale au Pakistan oriental et exigea la formation d'une confédération avec une constitution pour chaque aile devant l'intransigeance du gouvernement occidental. Face au refus d'Ali Bhutto d'entamer toute négociation, Rahman déclara l'indépendance du Bangladesh le 7 mars 1971. Dans la nuit du 25 au 26 mars 1971, l'armée régulière pakistanaise lança l'opération « *Searchlight* », et réprima sévèrement cette grève au Pakistan oriental, en attaquant les campus, les casernes de police et de l'armée de l'aile Est. Des affrontements eurent lieu pendant plusieurs mois entre l'armée régulière pakistanaise et les rebelles, c'est-à-dire les policiers bengalis et les soldats de *l'East Bengal Regiement* et les *East Pakistan Rifles*. Soutien discret des rebelles depuis le début de la guerre civile pakistanaise, l'Inde accueillit près de 10 millions de réfugiés bengalis en quelques mois. Le 22 novembre 1971, un tournant décisif fut pris dans ce conflit lorsque l'Inde déclara la guerre à Karachi dans le but de « libérer le Bangladesh ». Le 3 décembre, le conflit s'étendit au Pakistan occidental, Karachi capitula et demanda un cessez-le feu. L'indépendance du Bangladesh fut reconnue par la communauté internationale le 16 décembre 1971 au terme de près d'une année de guerre.

Les accords de Simla signés en 1972, à la suite de la sécession du Bangladesh marquent « *une étape considérable dans les relations indo-pakistanaises* » (Jaffrelot, 2000, p.218). En effet, ces accords constituent un grand pas consenti par les deux parties vers une normalisation des relations bilatérales. Aucun conflit armé frontal n'a depuis eu lieu entre les deux pays « *sans que la paix ne soit autre chose qu'une guerre froide prolongée* » (Jaffrelot, 2000, p.228) avec son lot de crises et de périodes de détente. Les relations indo-pakistanaises à partir des années 1970 ont ainsi été menées selon « *une logique de guerre froide ou de paix armée* » (Jaffrelot, 2000, p.221), et ont été marquées notamment par une course à l'armement nucléaire. Les premiers essais nucléaires indiens et pakistanais ont été menés en 1998 et ont donné une nouvelle dimension aux affrontements entre les deux pays. La crise de Kargil, en 1999, donne lieu à une « *quasi-guerre* » (Jaffrelot, 2000, p.227) entre ces deux puissances nucléaires. Une solution diplomatique a cependant été trouvée pour régler ce conflit dont l'épicentre se situait au Cachemire. La région du Cachemire est une pomme de discorde qui revient de manière récurrente entre l'Inde et le Pakistan, c'est le terrain d'affrontement privilégié entre ces deux Etats, dont la gestion de la frontière commune dans son ensemble est problématique : « *la dyade indo-pakistanaise est donc, depuis son origine, un véritable front, qui a déjà été l'enjeu de trois guerres, qui n'ont laissé que des questions territoriales en suspens, lourdes de nouvelles menaces* » (Foucher, 1991, p.335).

4132 – Entente cordiale et disputes territoriales : la complexité des relations sino-indiennes

Les relations sino-indiennes sont, depuis 1947, marquées du sceau de l'ambiguïté. Au début des années 1950, les dirigeants de l'Union indienne se sont rapprochés de la République populaire de Chine, mais rapidement, des contentieux territoriaux ont opposé les deux Etats. La Chine annexa le Tibet en 1951, puis son armée avança significativement au Ladakh, en passant outre la ligne Mac Mahon fixée en 1914 par les Britanniques et qui constituait la frontière Nord de l'empire britannique. Deux contentieux territoriaux majeurs opposent l'Inde et les gouvernements chinois : le Tibet et l'Aksai Chin où la frontière internationale n'est pas officiellement démarquée en raison des désaccords des deux parties sur son emplacement. Par ailleurs, les alliances nouées par les deux Etats dans le contexte de la guerre froide, malgré leur non-alignement, les opposent : l'Inde s'est rapprochée de l'Union soviétique alors en conflit avec la Chine, et la Chine s'est rapprochée, quant à elle, du Pakistan, meilleur ennemi de l'Union indienne.

En 1962, Mao déclara la guerre à l'Union indienne sans sommation. Cette guerre « *durant laquelle l'Inde n'évite la déroute que grâce à l'aide américaine* » (Landy, 2002, p.53), qui s'est déroulée dans les conditions particulières d'un conflit à haute altitude, fut courte et limitée et tourna vite à l'avantage des Chinois. Un mois après le déclenchement des hostilités, un cessez-le-feu fut signé le 20 novembre 1962, et entérina l'occupation de l'Aksai Chin par les Chinois. Cette lourde défaite de l'armée indienne a influencé l'évolution des relations sino-indiennes postérieures au conflit.

Dans les années 1980, et en particulier après 1988, les relations sino-indiennes firent l'objet d'un réchauffement diplomatique. Les relations bilatérales, notamment les liens économiques et diplomatiques, se développèrent suite à l'apaisement partiel des tensions entre les deux Etats. Mais les différends territoriaux ne sont pas réglés pour autant malgré des tentatives de négociations – la Chine n'a toujours pas reconnu la ligne Mac Mahon – et les tensions se perpétuent, comme l'a montré en 1998 la crise politique entre l'Inde et la Chine, suite aux essais nucléaires réalisés par l'Inde dans le but de contrer la « menace chinoise ». Cette crise a

cependant été désamorcée dès 1999, et l'Inde, en tant que nouvelle puissance nucléaire, a acquis un nouveau statut aux yeux des gouvernants chinois. Les tentatives de règlements frontaliers dont l'objectif est de favoriser le développement des relations bilatérales se multiplient et, en 2003, l'Inde reconnût que le Tibet appartient à la Chine et la Chine reconnût que le Sikkim fait partie intégrante de l'Inde. Cependant, le développement des relations sino-indiennes reste marqué par l'histoire ambiguë de leurs frontières communes, de leurs alliances respectives et de leurs intérêts stratégiques opposés : « *la méfiance règne encore envers la Chine, moins en raison de conflits territoriaux plus ou moins réglés tacitement […] qu'en raison des amitiés sino-pakistanaises* » (Landy, 2002, p.53).

4133 – Les efforts indiens en faveur de la sécurisation de la zone d'influence de l'Union

Alors que les frontières territoriales entre l'Inde et le Pakistan et l'Inde et la Chine sont la source de tensions récurrentes, les dirigeants de l'Union indienne ont privilégié avec leurs autres voisins une « *approche continentale de la sécurité* » (Jaffrelot, 1994, p.173) et la pacification de la zone d'influence indienne. Dans le cadre de la lutte stratégique contre l'influence chinoise, les gouvernements indiens se sont rapidement intéressés aux petits Etats himalayens, dont la position et le statut d'Etats-tampons leur confèrent une importance stratégique capitale. Dans les cas du Bhoutan, les dirigeants de l'Union indienne ont récupéré les liens stratégiques tissés par les Britanniques : « *un traité de paix et d'amitié perpétuelles avait été signé dès le mois d'août 1949 avec le régime monarchique ; il reprenait dans l'esprit le traité anglo-bhoutanais de 1910 et prévoyait que le Bhoutan accepterait de se laisser guider par l'Inde dans ses relations avec l'extérieur* » (Jaffrelot, 1994, p.175). De la même manière, en 1950, la signature entre l'Inde et le Népal « *d'un traité de paix et d'amitié accordant à l'Inde une virtuelle tutelle stratégique sur le royaume himalayen* » (Jaffrelot, 1994, p.174) confirmait l'influence de l'Union indienne au Népal, qui y a parfois privilégié « *l'apparente stabilité politique de régimes peu démocratiques mais compréhensifs* » (Jaffrelot, 1994, p.173) au nom de ses intérêts stratégiques. Lorsque le royaume népalais a amorcé une tentative d'émancipation de la tutelle indienne en se rapprochant de la Chine, la réaction de l'Union a été sans ambiguïté : « *le Népal, Etat « pris en sandwich » entre l'Inde et la Chine, n'ose plus se rapprocher de cette dernière depuis le blocus économique imposé en représailles par l'Inde en 1989* » (Landy, 2002, p.53). Le troisième Etat himalayen, le Sikkim, a signé en 1950 un traité renforçant son statut de protectorat indien, et fut annexé en 1975, devenant ainsi le vingt-deuxième Etat indien, contre la volonté de la Chine.

Sur le flanc Est du territoire de l'Union, la stratégie des dirigeants indiens a été sensiblement la même qu'au Nord, bien que les relations actuelles qu'entretient l'Union indienne avec le Bangladesh et le Myanmar soient dominées par la méfiance. L'aide indienne apportée aux indépendantistes bangladais pendant la guerre de libération en 1971 a posé les bases d'une collaboration fondée sur la confiance entre l'Inde et le Bangladesh. Dès 1972, les dirigeants des deux pays ont signé un traité de paix et de coopération. Cependant, l'évolution de la politique intérieure bangladaise, la montée de l'islamisme radical dans le delta ainsi que les difficultés économiques du pays ont poussé l'Union indienne à prendre ses distances avec le Bangladesh. La frontière commune aux deux Etats est par ailleurs nécessairement problématique : « *s'y combinent l'intersection ethnique bengali, le drame économique d'un Etat à la fois inégalitaire et très peuplé, dont l'espace autrefois organisé en fonction de Calcutta s'est trouvé coupé de son pôle principal par la partition et son inclusion dans un ensemble pakistanais inviable, enfin des poussées migratoires constantes* » (Foucher, 1991, p.333). En ce qui concerne le Myanmar,

les dirigeants de l'Union indienne ont cherché à développer la coopération entre les deux pays afin d'y limiter l'influence chinoise et dans le cadre de la politique indienne du *Look East.* Malgré le soutien financier indien pour le développement du Myanmar, la méfiance est de mise à l'égard d'un gouvernement instable et vis-à-vis des nombreux trafics qui ont lieu dans cette région carrefour.

Au Sud de la péninsule indienne, l'Union ne partage pas de frontières terrestres avec le Sri Lanka et les Maldives, mais les gouvernements indiens y ont appliqué la même stratégie visant à étendre l'influence indienne sur ses marges, afin d'empêcher les puissances extérieures de s'établir en Asie du Sud, domaine stratégique et chasse gardée de l'Inde. Ainsi, dans le cadre du conflit interne au Sri Lanka, entre les Cinghalais et les Tamouls, l'intervention indienne a été décisive et a coupé court à l'internationalisation du conflit : *« à maints égards, l'accord indo-cinghalais de juillet 1987 s'inscrit dans le droit fil des traités passés avec les royaumes himalayens peu après l'indépendance* » (Jaffrelot, 1994, p.177). De la même manière, l'Union indienne est intervenue aux Maldives en 1988 afin d'empêcher un coup d'Etat.

42 – Identité indienne et nationalisme hindou : l'hindouisation de la nation indienne

Au lendemain de l'accession à l'indépendance, la question de la construction nationale s'est posée dans toute sa complexité aux dirigeants de l'Union indienne, vaste territoire dont la diversité de la population l'emporte sur les traits communs à ses membres. Les premières années d'existence de l'Inde ont été marquées par des violences intercommunautaires, consécutives à la Partition du sous-continent selon une logique religieuse, par une guerre ouverte avec le Pakistan et par des conflits linguistiques internes. Mais loin d'une instrumentalisation du facteur religieux – plus de 80% des Indiens sont hindous, l'hindouisme est un trait commun à la majorité de la population indienne – la Constitution indienne promulguée en 1950 met l'accent sur les idéaux de laïcité et de sécularisme, en accord avec le projet de Nehru et dans la lignée de la tradition séculaire de tolérance et de coexistence pacifique entre les communautés religieuses de la péninsule, les massacres perpétrés au moment de la Partition constituant une épisode sans précédent de violence dans l'histoire de l'Asie du Sud.

Malgré les conflits récurrents avec le Pakistan, la construction d'une nation indienne s'est donc effectuée dans un premier temps en référence à des idéaux démocratiques, reléguant le facteur religieux au second plan. Cependant, le développement d'une vaste organisation hindoue – le *Sangh Parivar* – et des partis nationalistes qui lui sont associés ont donné une nouvelle dimension aux enjeux communautaires dès les années 1960. Ces partis ont basé leur argumentation électorale sur la diabolisation du Pakistan, et de la « menace » musulmane en général, et sur le projet politique de faire correspondre espace indien et espace hindou, assimilant ainsi la nation indienne à la communauté hindoue, en contradiction avec les idéaux de tolérance et de coexistence pacifique défendus par Nehru. Le nationalisme hindou a acquis une dimension nationale dans les années 1960 et les organisations qui le portent constituent désormais des forces majeures dans tous les domaines de la vie publique en Inde. L'arrivée au pouvoir du principal parti nationaliste hindou en 1998, le *Baratiya Janata Party* (BJP), est la conséquence d'une stratégie de longue haleine menée par le *Sangh Parivar* et représente un tournant majeur dans l'histoire politique de l'Union indienne.

Quelle a été la stratégie des dirigeants indiens pour créer et maintenir la cohésion nationale dans un ensemble aussi vaste et diversifié que l'Union indienne ? Quelles sont les caractéristiques

de l'identité nationale indienne en voie d'hindouisation ? Quels sont les acteurs qui contribuent au développement de ce nationalisme hindou ? Quelles sont les conséquences de cette hindouisation de la société indienne pour les citoyens qui ne sont pas hindous ? Quelles sont les répercussions de ces dynamiques sur les relations que l'Union indienne entretient avec ses voisins, en particulier avec les pays musulmans ? L'hypothèse développée dans cette partie est que « *la tragédie largement imprévue de la Partition* » (Gaborieau, 2007) a conditionné les relations entre les pays issus de la Partition. Au sein de ces nouveaux Etats se sont développées des identités nationales antagonistes à forte connotation religieuse. Et si l'Inde a été fondée sur le principe de laïcité, les dynamiques en cours depuis 1947 ont encouragé le développement d'un nationalisme hindou virulent qui a contribué à l'hindouisation croissante de la société indienne et de l'espace public aux dépens des minorités religieuses et, en particulier, des musulmans. Ces deux dynamiques ont des conséquences directes dans la gestion des minorités religieuses au sein de l'Union indienne ainsi que dans les relations que l'Inde entretient avec ses voisins musulmans.

421 – L'échec de l'idéal sécullariste de Nehru et la montée des partis nationalistes en Inde

Les années qui suivent l'indépendance de l'Union indienne sont celles de l'apaisement des tensions internes, de la gestion des conflits frontaliers et de la construction nationale. Après le drame de la Partition, la pacification des rapports sociaux au sein de l'Union était en effet vitale : « *toutes les communautés, linguistiques comme religieuses, sont appelées à cohabiter dans une Union indienne « sécullariste ». C'est là une des pièces maitresses de « l'idée de l'Inde » que se fait Nehru* » (Jaffrelot, 1994, p.13-14). En effet, Jawaharlal Nehru, leader du Parti du Congrès, devenu premier ministre de l'Inde indépendante refuse de définir la nation indienne sur des critères religieux et veut perpétuer la tradition historique du sous-continent de coexistence pacifique entre les communautés, que leur base soit religieuse ou linguistique. Quels sont les fondements idéologiques de l'Union indienne telle que les définit la Constitution ? Dans quelle mesure la rivalité et le ressentiment envers les Pakistanais ont-ils contribué à façonner la construction de l'identité nationale indienne ? Dans quelle mesure l'évolution de la vie politique indienne est-elle représentative de l'évolution des représentations indiennes relatives à la menace incarnée par le Pakistan ?

4211 – Laïcité et sécularisme : les fondements idéologiques de l'Union indienne multireligieuse

La volonté du gouvernement d'unifier la nation indienne au lendemain de l'indépendance fut renforcée par la crainte de nouvelles partitions, le long des lignes de fractures internes à l'Union. La jeune Union indienne était en effet, à la fin des années 1940, « *un vaste conglomérat politique dont la disparité interne avait pu rester masquée par le combat commun pour l'indépendance* » (Landy, 2002, p.50). Une fois l'indépendance obtenue, plusieurs défis se sont posés au nouveau gouvernement mené par Nehru : comment gouverner la diversité ? Quels sont les facteurs d'unité de l'Union indienne ? Quel modèle politique adopter pour pacifier les relations sociales internes au pays ? Quelle langue privilégier pour l'administration ? Au sein de l'Union indienne, au-delà des affrontements entre les communautés religieuses, des « *mouvements régionalistes centrifuges, fondés le plus souvent sur une base ethnique qui va à l'encontre de l'idéal de l'Inde indépendante* » (Landy, 2002, p.49) remirent en cause l'unité du pays. Le choix d'une organisation fédérale constituait une tentative de conciliation des identités régionales au sein de l'Union. Par ailleurs, la Constitution rédigée à la fin des années 1940 et votée en 1950 mettait en place un cadre institutionnel favorable à la coexistence pacifique des diverses communautés réunies sous le drapeau indien.

L'Union indienne est définie, dans la Constitution promulguée en 1950, comme une démocratie parlementaire et républicaine qui repose sur le principe de laïcité et défend la liberté religieuse. L'article 15 de cette Constitution est fondamental dans la mesure où il interdit toutes formes de discriminations dans une société où la hiérarchie sociale et les inégalités qui en découlent étaient historiquement ancrées :

> ***15. Prohibition of discrimination on grounds of religion, race, caste, sex or place of birth.***—*(1) The State shall not discriminate against any citizen on grounds only of religion, race, caste, sex, place of birth or any of them. (2) No citizen shall, on grounds only of religion, race, caste, sex, place of birth or any of them, be subject to any disability, liability, restriction or condition with regard to— (a) access to shops, public restaurants, hotels and places of public entertainment; or (b) the use of wells, tanks, bathing ghats, roads and places of public resort maintained wholly or partly out of State funds or dedicated to the use of the general public. (3) Nothing in this article shall prevent the State from making any special provision for women and children. (4) Nothing in this article or in clause (2) of article 29 shall prevent the State from making any special provision for the advancement of any socially and educationally backward classes of citizens or for the Scheduled Castes and the Scheduled Tribes.*

La Constitution de 1950 se veut résolument moderniste. L'article 15 interdit toute forme de discrimination mais la dernière clause ouvre les possibilités pour l'Etat d'instaurer une discrimination positive en faveur des individus de basses castes et des tribaux. L'article 17 abolit l'intouchabilité, l'article 19 garantit la liberté d'expression, et l'article 25 affirme la liberté religieuse :

> ***25. Freedom of conscience and free profession, practice and propagation of religion.***—*(1) Subject to public order, morality and health and to the other provisions of this Part, all persons are equally entitled to freedom of conscience and the right freely to profess, practise and propagate religion. (2) Nothing in this article shall affect the operation of any existing law or prevent the State from making any law— (a) regulating or restricting any economic, financial, political or other secular activity which may be associated with religious practice;*
>
> *(b) providing for social welfare and reform or the throwing open of Hindu religious institutions of a public character to all classes and sections of Hindus.*

Selon cet article, chaque citoyen indien a le droit de choisir librement sa religion, de la pratiquer et de la diffuser. Par ailleurs, l'article 343 fait de l'hindi la langue officielle de l'Union indienne mais l'article 345 laisse à chaque Etat de l'Union la liberté de choisir une ou plusieurs autres langues officielles, en plus de l'hindi.

La Constitution indienne reflète donc une volonté très marquée de la part des gouvernants de l'Inde indépendante de concilier toutes les identités régionales, religieuses ou linguistiques au sein d'une Union indienne fédératrice. Dans les années qui suivent l'adoption de cette Constitution, « *les émeutes entre hindous et musulmans sont rares et les conflits linguistiques*

finissent par se résorber au cours des années 1953-1966 » (Jaffrelot, 1994, p.14), avec notamment la refonte des Etat en 1956 sur des critères linguistiques. Malgré les efforts pour promouvoir la laïcité et la diversité, qui sont les fondements idéologiques de la nation indienne, comment expliquer le succès croissant, dès les années 1960, du nationalisme hindou ? Quels sont les facteurs qui ont favorisé le développement de ce phénomène socioreligieux, aux dépens de l'idéal sécullariste de Nehru ?

4212 – La construction de l'identité nationale indienne marquée par l'antagonisme avec le Pakistan

La coexistence séculaire entre les diverses communautés religieuses du sous-continent indien, malgré quelques épisodes violents au cours de leur histoire commune, et les interpénétrations réciproques entre les religions elles-mêmes ne laissaient en rien présager une partition de l'Asie du Sud sur la base de l'appartenance religieuse des membres du Pakistan. Comment expliquer la montée des nationalismes religieux au sein d'une société qui n'y était pas historiquement prédisposée (Ollapally, 2008) ? La polarisation et l'instrumentalisation des identités religieuses à des fins politiques, qui ont eu des conséquences géopolitiques majeures en 1947, sont des stratégies auxquelles les Britanniques ont eu recours au XIX^{ème} siècle, dans le cadre de leur logique de gouvernement de *divide and rule*, diviser pour régner. Ils ont en effet joué sur les antagonismes entre les communautés musulmane et hindoue de leur empire afin de les opposer et d'ainsi éviter l'union de leur forces dans le combat pour l'autonomie et l'indépendance de l'Inde. Cette opposition a ensuite été perpétuée par la Ligue musulmane notamment pour mobiliser les individus et les impliquer dans le combat pour la création d'un Etat musulman séparé. En 1940, Jinnah mit en avant dans sa présentation de la théorie des deux nations l'incompatibilité des deux religions et l'impossibilité de leur coexistence au sein d'une Inde indépendante unie. Bien que les traits communs aux deux religions, héritages d'un substrat préislamique, l'emportent sur les différences (Gaborieau, 2007), la Partition du sous-continent entre une Inde laïque et un Pakistan fondé sur l'allégeance de ses citoyens à l'islam a pérennisé cette opposition construite entre les deux communautés. Les violences intercommunautaires qui ont fait des centaines de milliers de morts après la Partition ont donné une dimension émotionnelle majeure à cette opposition qui a été récupérée et instrumentalisée par la suite : « *le différend idéologique de départ, amplifié par cinquante ans d'histoire conflictuelle et par la culture des mythologies nationalistes, donne aux relations pakistano-indiennes une dimension psychologique indéniable* » (Jaffrelot, 2000, p.206).

Alors que dans un Pakistan qui a été pensé comme un « *Etat idéologique* » (Gaborieau, 2007) reposant sur la religion musulmane, la promotion de l'islam a permis de transcender les clivages internes à cet Etat, dans l'Inde que Nehru a voulu laïque et sécullariste, le facteur religieux dans la construction de l'identité nationale a été relégué dans un premier temps au second plan. Cependant, le souvenir de la Partition, les guerres indo-pakistanaises et les conflits récurrents entre les deux pays ont imprégné les représentations indiennes d'une animosité virulente envers les Pakistanais, et la construction de la nation indienne a été fortement marquée par son opposition au Pakistan, et à son identité fondée sur l'islam. Le penchant des fondamentalistes pakistanais à la « *diabolisation du grand frère indien* » (Jaffrelot, 2000, p.199) a son équivalent au sein de la société indienne. La promotion de l'islam qui devient religion d'Etat au Pakistan en 1973, et au Bangladesh en 1988 ne fit que renforcer la perception de la « menace » musulmane qui pesait sur l'Union indienne. Avec la montée de l'islamisme et des actes terroristes revendiqués par les groupes islamistes, notamment depuis 2001, les discours se sont radicalisés et la diabolisation des Etats musulmans qui jouxtent le territoire indien s'est

amplifiée. Le « *syndrome de la Partition* » (Jaffrelot, 2000, p.206) qui consiste à légitimer la Partition *a posteriori* dans l'histoire officielle en utilisant les conflits entre les deux pays comme une preuve irréfutable de l'absolue nécessité en 1947 de créer deux pays indépendants a entretenu la méfiance et l'antagonisme entre l'Union indienne et le Pakistan.

Malgré le déplacement de millions de personnes après la Partition et la création du Pakistan, l'homogénéisation des communautés religieuses n'a pas été réalisée et l'Union indienne compte aujourd'hui une importante minorité musulmane de plus de 145 millions de fidèles à l'islam, soit 13% de sa population. La communauté musulmane indienne est donc « *la plus grande minorité du monde* » (Gaborieau, 2007) dont les relations avec l'écrasante majorité hindoue est problématique, dans le contexte de la diabolisation croissante des Etats musulmans voisins et des craintes croissantes de l'opinion indienne devant la progression des groupes islamistes et la multiplication des actes violents dérégulés perpétrés par des groupes activistes. Dans ces conditions, la population musulmane de l'Union indienne, composée de citoyens mais aussi de clandestins, immigrés ou activistes, constitue une cible privilégiée pour les hommes politiques à droite de l'échiquier politique indien qui la stigmatise et dénonce la menace intérieure qu'ils représentent au nom d'une solidarité islamique transnationale théorique. Dans les discours de la droite indienne, l'identité musulmane est souvent présentée comme étant incompatible avec la citoyenneté indienne. Or, parler d'une communauté musulmane indienne est un abus de langage, dans la mesure où cette communauté est « *un ensemble disparate et dispersé, aux intérêts largement divergents et sans leadership commun* » (Jaffrelot, 1994, p.470). La dispersion des citoyens musulmans en Inde ainsi que leur grande diversité ethnique et linguistique ne permet pas de les inclure dans une communauté unie par le facteur religieux. La catégorie des musulmans indiens est une création des partis de la droite indienne dont l'intérêt réside dans la polarisation des identités religieuses et la montée du communalisme.

4213 – La progression électorale des partis nationalistes hindous

La démocratie indienne repose sur deux chambres distinctes : la Chambre du peuple, ou *Lok Sabha*, et la Chambre des Etats, ou *Rajya Sabha*. *Lok Sabha* est la Chambre la plus importante, elle est composée de 545 députés élus au suffrage universel dans 543 circonscriptions électorales selon un scrutin majoritaire uninominal à deux tours. *Lok Sabha* est renouvelée tous les cinq ans, sauf dissolution, au cours d'élections générales. Lors de ces élections générales, plus de 700 millions d'électeurs sont appelés à voter. C'est le Premier ministre qui détient l'essentiel du pouvoir exécutif et qui doit appuyer son action sur une solide majorité au sein de la chambre du peuple. Le Premier ministre de l'Union indienne est, en règle générale, le chef du parti ou de la coalition qui a remporté les élections générales.

Le leader congressiste de la lutte pour l'indépendance, Jawaharlal Nehru, est devenu premier ministre de l'Union indienne en 1947. Il le resta jusqu'à sa mort, en 1964. Le Parti du Congrès domina largement la vie politique indienne entre 1947 et 1989. Depuis 1989, le parti du Congrès ne dispose cependant plus d'un soutien populaire suffisant pour gouverner seul au niveau national : « *l'Inde est entrée dans l'ère des coalitions et des alternances* » (Louis, 2010, p.50). En effet, le *Bharatiya Janata Party* (BJP), parti nationaliste hindou, est devenu la principale force d'opposition au Congrès au niveau national. Cependant, ces deux partis nationaux doivent désormais composer avec les partis de gauche et les partis régionaux afin d'obtenir la majorité à *Lok Sabha*, synonyme de victoire électorale et de la nomination d'un membre du parti national victorieux au poste de Premier ministre.

Devant l'affaiblissement du système congressiste dans les années 1960 et 1970, le nationalisme hindou s'est structuré politiquement autour du BJP, fondé en 1980. En 1989, une première coalition de partis de droite accéda au pouvoir, mais céda le pas en 1990 à une alliance soutenue par le Parti du Congrès. En 1996, une autre coalition, menée par le BJP remporta les élections générales, mais le premier ministre, A.B. Vejpayee ne parvint pas à former une majorité parlementaire et dut démissionner au profit du leader du Janata Dal, plus modéré que le BJP. En 1998, le BJP remporta à nouveau les élections et Vejpayee parvint à former une majorité stable. En 2004, le parti du Congrès revint au pouvoir avec Manhoman Singh, qui fut ensuite reconduit après les élections générales de 2009. Depuis les dernières élections générales d'avril 2014, c'est à nouveau le BJP qui domine la vie politique indienne avec, à sa tête, Narendra Modi. L'alternance politique, signe de bonne santé démocratique, ne doit pas cacher la montée du fondamentalisme hindou à travers les différentes victoires électorales du BJP depuis plusieurs décennies.

422 – Le nationalisme hindou, un phénomène socio-culturel en progression constante dans l'Inde contemporaine

Des mouvements lancés depuis la fin du XIX^{ème} siècle, en contradiction avec les idéaux de tolérance et de coexistence pacifique défendus par Nehru, prônent les vertus d'un nationalisme religieux, dont l'objectif est de faire de l'espace indien un espace hindou, assimilant ainsi la nation indienne à la communauté hindoue. Ces mouvements dits « néo-hindouistes » radicaux font partie d'un vaste réseau d'organisations religieuses, sociales ou politiques, très largement implanté dans la société indienne. Le nationalisme hindou a pris une dimension nationale depuis les années 1960 et les organisations qui le représentent constituent désormais des forces majeures dans tous les domaines de la vie publique en Inde. Leurs actions vont à l'encontre de la tradition de syncrétisme religieux du sous-continent et sont des tentatives d'hindouisation de l'espace public, niant ainsi la légitimité de la communauté musulmane en Inde et celle de son droit de culte. On appelle néo-hindouisme la réinterprétation des valeurs de l'hindouisme dans un sens nationaliste et fondamentaliste (Lenoir, Masquelier, 1997). Les néo-hindouistes proposent depuis le début du XX^{ème} siècle de faire correspondre identité indienne et identité hindoue, la majorité de la population indienne étant hindoue, au prix de l'exclusion des minorités religieuses de la « nation » telle que la définissent les néo-hindouistes. Sur quels fondements idéologiques se basent-ils ? Pourquoi et comment les organisations nationalistes hindoues travaillent-elles à transformer l'espace public indien en espace hindou, au détriment de la communauté musulmane ?

4221 – L'hindutva ou hindouité, support du nationalisme hindou

En 1923, Vinayak Damodar Savarkar publia un ouvrage intitulé « Hindutva : Who is a Hindu ? » dans lequel il pose les bases de l'hindouité. Il présente les Hindous comme les descendants directs des aryens, selon lui les premiers occupants du sous-continent. Les Hindous seraient donc légitimement les héritiers des aryens et tous ceux qui sont arrivés dans la péninsule après les aryens sont par conséquent des étrangers (Savarkar, 1923). Dans ce discours qui lie les hindous au territoire indien, Savarkar fait référence aux invasions mogholes et à la colonisation britannique comme à des agressions. Savarkar construit son discours en exploitant la pauvreté doctrinale de l'hindouisme qui ne repose sur aucun livre sacré, aucun dogme et ne s'appuie sur aucune hiérarchie cléricale clairement définie. Savarkar fait par ailleurs l'impasse sur la grande diversité interne de l'hindouisme, « *vaste conglomérat de sectes* » (Jaffrelot, 1993, p.224), dont le statut de religion est parfois remis en cause au profit de celui d'organisation sociale (Landy, 2002).

Le nationalisme hindou repose ainsi sur quatre critères fondamentaux : l'ascendance aryenne, le territoire indien, le sanscrit et la religion hindouiste qui apparaît comme un facteur secondaire. La définition que donne Savarkar de l'hindouisme est dite « indigéniste », c'est à dire qu'elle inclut toutes les religions indigènes (jaïnisme, bouddhisme et sikhisme). Par contre, les chrétiens et les musulmans sont perçus comme potentiellement menaçants pour l'Inde et l'hindouisme car ils obéissent à des autorités religieuses situées hors du sous-continent. Le christianisme et l'islam sont des religions étrangères et « barbares »: « *leurs adhérents sont regardés comme impurs et inférieurs en droit, suivant la logique du système des castes* » (Jaffrelot, 1994, p.467). Paradoxalement, cette conception de l'hindouité encourage des liens très forts avec les communautés hindoues installées à l'étranger, notamment aux États-Unis, mais considère les musulmans et les chrétiens indiens comme des étrangers (Lenoir, Masquelier, 1997).

La réalisation de l'hindutva passe par la création d'une *hindu rashtra*, un espace national purement hindou, c'est à dire un espace national non-contaminé par des signes de la présence de musulmans ou de chrétiens en Inde. Dans la mesure où « *la très grande majorité des hindous dans le monde vit en Inde* » (Landy, 2002, p.28), l'Inde est l'un des seuls pays au monde où une telle correspondance entre nationalisme hindou et religion hindouiste est atteinte. L'aspect géographique du nationalisme hindou a une importance majeure dans la stratégie des héritiers de Savarkar. Les nationalistes néo-hindous (que l'on appellera ici nationalistes hindous) veulent imposer l'identité culturelle de la majorité hindoue aux minorités par l'adhésion publique de tous à des symboles ouvertement hindous (Oza, 2007). Le succès croissant de cette conception de la nation discriminatoire envers les minorités religieuses non-indigènes est le symbole de l'échec du pluralisme cher à Nehru.

4222 – L'enracinement du Sangh Parivar dans la société indienne et ses ramifications

Le *Sangh Parivar* est une « famille d'organisations », un nébuleuse qui s'est développée dans les années 1960 par l'infiltration systématique des champs politiques, idéologiques et culturels de la société indienne et qui travaille à diffuser les principes de l'idéologie de l'hindutva à travers la formation des jeunes indiens. L'institution qui chaperonne toutes les organisations du *Sangh Parivar* est le *Rashtriya Swayamsevak Sangh* (RSS), l'association des volontaires nationaux. Le RSS fut fondé en 1925 à Nagpur par Keshav Baliram Hedgewar, un brahmane qui avait pour ambition de forger une nation hindoue, pour contrer l'influence de la minorité musulmane et compenser ainsi un « *complexe d'infériorité majoritaire* » (Jaffrelot, 1993). Au fil des années, les volontaires du RSS ont tissé un réseau très dense de cellules locales, appelées *shakha* (branches) dans lesquelles les jeunes sont encadrés par des organisateurs « renonçants » entièrement dévoués à la cause nationaliste. Les jeunes y reçoivent un entraînement paramilitaire et une formation idéologique basée sur l'œuvre de Savarkar. Ces cellules sont des reproductions miniatures de ce que devrait être la société indienne selon les nationalistes hindous (Oza, 2007).

Les cellules du RSS forment les futurs membres des autres organisations du Sangh, une soixantaine en tout, dont les deux principales sont le BJP et le VHP. Le *Vishwa Hindu Parishad* (VHP) est l'antenne religieuse du RSS. Cette « assemblée universelle hindoue », fondée en 1964, a notamment montré sa capacité de mobilisation des masses en 1984 lors de la polémique d'Ayodhya. C'est le VHP qui a organisé la prise d'assaut de la mosquée en 1992. Le Bharatiya Janata Party est, quant à lui, l'antenne politique du RSS. Le « Parti du peuple indien » a connu une forte progression électorale depuis 1991 et fut notamment le parti au pouvoir entre 1998 et

2004. Il doit son succès et son influence croissante au travail du VHP quant à la modernisation de l'hindouisme. Par ailleurs, *Bajrang Dal* et les *kar Sevak* sont deux organisations d'activistes membres du Sangh, très actives depuis les années 1990.

4223 – La construction rhétorique de la « menace » musulmane intérieure et extérieure

Comment expliquer le succès de l'idéologie nationaliste hindoue et la progression rapide du BJP depuis le début des années 1990 ? Anuj Nadadur a montré comment la perception de la minorité musulmane par la majorité hindoue a changé à ce moment, les musulmans exerçant une influence croissante dans la société indienne et représentant ainsi une « menace » pour la domination hindoue de la vie politique.

D'une part, l'évolution démographique des différentes communautés religieuses du sous-continent a laissé craindre un renversement des rapports de forces en faveur des musulmans. Alors qu'en 1947, les musulmans représentaient 10% de la population indienne, leur part à atteint 12% en 1991. Dans le même temps, la part de la population hindoue est passée de 85 à 82%. Cette évolution s'explique par le taux de natalité de la part musulmane de la population bien supérieur à celui des hindous dans les années 1950, 1960 et 1970 : 4,41 pour les musulmans contre 3, 30 pour les hindous, soit un enfant de plus par femme musulmane. En 2001, les Hindous étaient plus de 827 millions, et représentaient plus de 80% de la population indienne, alors que les musulmans indiens étaient plus de 138 millions et qu'ils représentaient 13,4% de la population totale. Par ailleurs, l'immigration clandestine d'origine bangladaise (et musulmane) a explosé dans les années 1970 et 1980. En 1990, selon des estimations officielles, 15 millions de Bangladais en grande partie musulmans résidaient en Inde (Nadadur, 2006).

D'autre part, dans les années 1980 et 1990, l'Inde fut le théâtre d'un renouveau officiel et officieux de la voix musulmane en politique. Les votes musulmans, de plus en plus nombreux, firent l'objet de luttes politiques. De plus, les années 1990 ont vu la montée du fondamentalisme islamiste au Pakistan (avec le général Zia dans le contexte du conflit au Cachemire) et l'émergence de groupes dits « terroristes ». Les attaques de Bombay en 1993 sont les premiers actes terroristes revendiqués par des islamistes à toucher une grande ville indienne, faisant 257 morts et 1400 blessés. Malgré les renforcements des mesures de sécurité intérieure, l'Inde a été depuis régulièrement touchée par des attentats revendiqués par des organisations basées au Pakistan ou au Bangladesh: 59 morts à Delhi en 2005, 209 morts à Mumbay en 2006, 42 morts à Hyderabad en 2007, 173 victimes en 2008 à Mumbay et Guwahati, l'année 2011 fut également particulièrement meurtrière avec des attentats à Mumbai et Delhi (Jones, 2012). La part croissante de la population musulmane en Inde et la progression de son influence en termes de pouvoir officiel et de menaces informelles est à l'origine de craintes pour la souveraineté et la sécurité des hindous. Le BJP et les organisations du Sangh ont exploité ces peurs sociales en accusant le Parti du Congrès de favoriser les musulmans et de mettre ainsi en péril la sécurité de la majorité hindoue.

423 – Hindouisation de l'espace public indien et stratégie ségrégative aux dépens des minorités : xénophobie ou islamophobie ?

L'influence croissante des diverses ramifications du *Sangh Parivar* dans la société indienne a permis aux promoteurs de l'hindutva d'agir dans le sens de la réalisation d'une nation hindoue à l'échelle de l'Inde. Pour cela, diverses stratégies spatiales ont été mises en œuvre par le Sangh, dans le but de façonner l'espace public indien en l'hindouisant selon une logique de ségrégation nette de l'espace, de « lutte contre la pollution » propre à l'hindouisme. Cette hindouisation prend la forme d'une véritable propagande à destination des masses hindoues et de

discriminations spatiales envers les musulmans, jusqu'à l'élimination physique. Dans quelle mesure la stratégie de communication du Sangh Parivar prend-elle la forme d'une véritable propagande ? Comment le nationalisme hindou se traduit-il géographiquement ? Dans quelle mesure contribue-t'il à réorganiser l'espace indien ? Les violences intercommunautaires ont-elles un caractère résolument islamophobe et répondent-elle à une logique de « désislamisation » de l'Inde ?

4231 – Inonder l'espace public indien de symboles hindous

Dans les années 1980 et 1990, le VHP a lancé une vaste campagne de communication à destination des masses indiennes afin d'inonder l'espace public indien de symboles hindous grâce à la production et à la large diffusion de stickers, d'icônes, de calendriers... à travers tout le Nord de l'Inde. Ces autocollants, qui représentaient la plupart du temps le dieu Rama, étaient collés sur les voitures, les scooters, les rickshaws, les icônes et les calendriers étaient dans toutes les maisons, et cette iconographie se retrouvait également dans les manuels scolaires. Le néo-hindouisme ou nationalisme hindou est depuis associé à l'image du dieu Rama, prince d'Ayodhya, septième avatar de Vishnu, et symbole de la dévotion au système des castes et aux règles du *dharma* (Oza, 2007). Il convient également de ne pas négliger l'impact de la télévision. Sur les chaînes de télévision nationales indiennes, une série relate depuis 1987 les aventures héroïques du Ramayana, une épopée qui raconte la vie de Rama et de sa famille. C'est un énorme succès populaire depuis les premières diffusions, suivi quotidiennement par des millions d'Indiens. Cette série n'est pas produite par une organisation membre du *Sangh Parivar* mais sa diffusion a renforcé la popularité des néo-hindouistes.

Par ailleurs, des pèlerinages de dimension nationale ont été organisés par le *Sangh* dans le but de montrer que le territoire indien correspond à l'aire de soutien au nationalisme hindou. Par exemple, en réaction à la conversion d'un millier de basses castes hindoues à l'islam dans un village à Meenakshipuram en 1981, le Sangh organisa en 1983 un pèlerinage de l'unité, « *pilgrimage of unity or one-ness* », appelé *Ekamata Yatra*. Quarante-sept petites processions ont eu lieu en marge des trois processions majeures, donnant l'impression d'une grande toile recouvrant le territoire indien. Pour Peter Van der Veer, ce pèlerinage est important dans l'histoire du nationalisme hindou car il a été transformé en rituel d'intégration nationale (Van der Veer, 1994).

Un autre aspect de la stratégie spatiale des nationalistes hindous pour conquérir l'espace public indien est la contestation systématique de tous les haut-lieux de la culture et du culte musulman dont l'exemple le plus significatif est celui de la mosquée d'Ayodhya. Cette mosquée fut construite en 1528 par le fondateur de la dynastie moghole sur le site d'un ancien temple de Rama ayant été détruit. *Babri Masjid* et son site disputé sont devenus dans les années 1980 pour les nationalistes hindous le symbole de la violence des musulmans à l'encontre des hindous. En 1986, la cour de Faizabad statua en faveur de la nationalisation d'une partie du site, le BJP et le VHP entrèrent alors en campagne pour la construction (ou reconstruction selon le point de vue) d'un temple dédié à Rama, mais les négociations entre le *Sangh Parivar* et les organisations musulmanes échouent le 6 novembre 1992. Un mois plus tard, le 6 décembre, les *Kar sevaks* (les volontaires du Temple), des activistes *Bagranj Dal* et des membres de *Sevika Saniti* (l'organisation féminine du RSS) détruisirent la mosquée d'Ayodhya. Cette destruction fut à l'origine de violences communautaires entre hindous et musulmans dans tout le pays, et est considérée comme le déclencheur des attentats de Bombay.

Le déroulement des événements d'Ayodhya est caractéristique de la stratégie de négation de la légitimité musulmane des nationalistes hindous qui répètent ce schéma argumentaire pour chaque lieu de culte musulman : ôter toute validité à une mosquée ou à un lieu-saint en affirmant qu'un site hindou plus ancien était là avant. Cette réinterprétation de l'histoire entend prouver la barbarie des envahisseurs musulmans. Ces derniers peuvent cependant se racheter par l'adhésion publique de surface aux symboles hindous, le culte musulman étant relégué à la sphère privée.

Mais la sphère privée des musulmans est elle-même parfois reléguée à la périphérie de la ville. Après les tremblements de terre au Gujarat en janvier 2001, les maisons et les lieux de culte musulmans ont été reconstruits à la périphérie des villes. La reconstruction au Gujarat a été orchestrée par le VHP qui a organisé des galas de charité pour récolter les fonds nécessaires aux travaux. De nouvelles colonies ont été fondées, comme par exemple *Keshav Nagar*, « la ville de Krishna » : les quartiers musulmans ont été reconstruits près de ceux des basses-castes hindoues, loin du centre-ville et des quartiers hindous. La reconstruction de certaines villes au Gujarat offre une représentation spatiale de l'idéologie de l'hindutva qui considère non seulement que les musulmans sont des marginaux, mais qu'ils sont en plus sales et pollués. Il faut donc, dans cette logique, les éloigner le plus possible pour éviter les contacts avec les hindous (Simpson, Corbridge, 2006).

Le problème de l'immigration clandestine a été reconnu tardivement par les autorités indiennes alors que les mouvements de population en provenance du Pakistan oriental dans un premier temps, et du Bangladesh depuis 1971, ont été très importants depuis la Partition et la création d'une frontière internationale. Cependant, cette immigration a changé de nature dans les années 1980. En effet, depuis 1947, les migrants étaient majoritairement des hindous, appelés réfugiés, alors que depuis une trentaine d'années, ce sont des migrants dont les motivations sont essentiellement économiques, et qui sont pour la plupart musulmans. Dans la rhétorique du *Sangh*, ce sont des « infiltrés ». Dans le discours développé par les nationalistes hindous, la menace représentée par les immigrés clandestins est assimilée à une menace terroriste. Un amalgame est fait entre immigré clandestin et terroriste. Pour les nationalistes hindous, chaque musulman "étranger" (par opposition aux musulmans installés en Inde) est potentiellement un terroriste (Jones, 2012). Or, il est intéressant d'étudier les chiffres disponibles sur l'immigration clandestine bangladaise en lien avec l'immigration clandestine népalaise. Il convient pour cela d'analyser les données qui couvrent la période 1981-2001, période pendant laquelle le combat politique pour la barrière frontalière a été mené. Selon les résultats des différents recensements, entre 1981 et 1991, 591 572 personnes nées à l'étranger ont déclaré que leur dernière résidence extérieure à l'Inde se trouvait au Bangladesh, contre seulement 279 878 entre 1991 et 2001, soit une baisse du nombre absolu de migrants de 52,7%. Dans le même temps, le nombre de migrants népalais augmentait de 49,2%. Ils étaient 175 195 nouveaux venus en Inde entre 1981 et 1991, et 261 451 entre 1991 et 2001. Selon le recensement de 2001, l'immigration népalaise était quasiment aussi importante que l'immigration bangladaise. Cependant, il est significatif que le *Sangh* et les nationalistes hindous n'aient jamais condamné publiquement l'immigration népalaise, majoritairement hindoue. Rizwana Shamshad, qui a développé cette argumentation, a soutenu que la construction de la barrière frontalière indo-bangladaise est à ce titre une campagne antimusulmane (Shamshad, 2002).

4233 – Violences et massacres, la radicalisation de l'hindutva

Chaque tentative de réalisation de l'idéologie de l'hindutva en Inde s'est accompagnée de violences communautaires. Dans les jours et les mois qui suivirent la destruction de la mosquée d'Ayodhya, des centaines de personnes furent tuées. Depuis le début des années 1980 les nationalistes hindous ont généré une peur extrême grâce à la menace de l'usage de la force et de la violence. C'est au Gujarat que cette menace est la plus forte, et où elle a été souvent mise à exécution. Entre 1960 et 1969 par exemple, 2938 plaintes ont été enregistrées dans l'Etat pour des violences commises à l'encontre de musulmans. Sarkar a même parlé à ce propos d'une violence « excessive » au Gujarat, en particulier sur les corps de femmes (Sarkar, 2002).

L'apogée de cette violence excessive eut lieu en 2002. Le 27 février, un wagon du *Sabarmat Express*, train qui revenait d'Ayodhya, fut brûlé lors d'un arrêt du convoi à Godhra, une petite ville à la frontière du Gujarat. 58 personnes périrent parmi lesquelles des *Kar Sevaks,* des activistes hindous qui avaient participé à des cérémonies autour de la construction du temple de Rama. Des musulmans du Gujarat ont été tenus pour responsables de cet attentat prémédité. En réaction, le gouvernement BJP du Gujarat ordonna la fermeture temporaire de tous les commerces, ces deux jours sont connus sous le nom de *Bandh.* Pendant le *Bandh* et dans les semaines qui le suivirent, des activistes de *Bajrang Dal* tuèrent des musulmans dans tout l'État en représailles. Plus de 2000 musulmans sont morts pendant ces pogroms, et 150 000 se retrouvèrent sans domicile après la destruction de leurs habitations. 270 mosquées furent détruites, selon un rituel réitérant la destruction de la mosquée d'Ayodhya, et tous les sites culturels associés au culte musulman furent rasés, comme le tombeau de Wali Gujarati, le fondateur de la poésie ourdoue. Les corps des musulmans massacrés en masse furent brûlés selon le rituel de crémation hindoue, un enterrement conforme à la coutume musulmane leur fut refusé, leur culte étant nié jusque dans la mort. Des milliers de femmes furent violées et les parents furent souvent obligés d'assister impuissants aux violences infligées à leurs enfants. Certains auteurs qualifièrent ces pogroms de génocide.

Suite à ces pogroms, la géographie du Gujarat a été profondément modifiée. Les signes de la présence musulmane et les symboles de syncrétisme ont disparu de l'espace public. Les espace hindous et musulmans sont désormais totalement séparés, laissant les espaces hindous « assainis », lavés des signes de présence musulmane. Des élections anticipées furent organisées en décembre 2002 au Gujarat. Le BJP remporta 126 sièges sur 181 pourvus. La victoire écrasante du parti du *Sangh* sanctionna la vision de l'extrême droite indienne de l'*Hindu rashtra*. En 2002, le Gujarat est devenu le laboratoire du *Sangh Parivar*. Par ailleurs, Narendra Modi, actuel premier ministre indien a été ministre en chef du Gujarat entre 2001 et 2014, bien qu'il se soit détaché du *Sangh* pendant cette période.

43 – Entre méfiance et coopération, l'intégration régionale et mondiale de l'Union indienne

Le contexte géopolitique régional dans lequel évolue l'Union indienne est donc fortement marqué par les héritages de l'histoire politique et militaire du sous-continent, et notamment ceux de la Partition, à l'origine de différends qui opposent encore l'Inde à certains de ses voisins et qui ont influencé la construction de la nation indienne. Cependant, malgré des tensions récurrentes, il n'y a plus eu de conflit ouvert en Asie du Sud depuis 1971 et la guerre de libération du Bangladesh. Si des différends stratégiques et frontaliers subsistent, la coopération économique entre les pays du sous-continent s'est développée. Une association régionale de coopération économique, la *South Asia Association for Regional Coopération* (SAARC) a été

créée en 1985 dans le but de favoriser et de développer les échanges entre les Etats sud-asiatiques en allégeant notamment les barrières douanières et les contraintes administratives. Par ailleurs, chaque pays du sous-continent a suivi son propre modèle de développement économique en fonction de ses ressources et des politiques qui y ont été menées, et s'insère à sa manière dans les circuits de la mondialisation.

L'Asie du Sud s'est ainsi progressivement intégrée aux circuits mondialisés d'échanges et d'investissements. Cependant, le poids démographique, économique et politique de l'Inde donne à la domination de l'Union sur le sous-continent les allures d'une véritable hégémonie. L'Union indienne fait en effet figure de géant à plusieurs titres. Plus que le maintien de tensions territoriales, c'est la méfiance face à la toute-puissance indienne qui freine le fonctionnement de la SAARC et le développement de la coopération transfrontalière. L'Union indienne a suivi depuis 1947 un modèle particulier de développement, une croissance « à l'indienne », dont le *take off* s'est produit au cours des années 1980, et les inégalités de développement avec ses voisins se sont accrues en raison de la croissance exceptionnelle de l'économie indienne depuis trente ans. Les frontières politiques sont devenues de véritables fossés socio-économiques générateurs de flux caractéristiques de la mondialisation négative. Les antagonismes géopolitiques et identitaires sont désormais doublés d'inégalités de développement économique et humain.

Dans quelle mesure la domination indienne sur le sous-continent s'est-elle renforcée avec la croissance économique sans précédent de l'Union depuis le début des années 1980 ? La coopération économique et commerciale entre les pays d'Asie du Sud, au sein notamment de la SAARC, est-elle tributaire des contentieux géopolitiques qui opposent encore les pays qui la composent ? Quelles sont les conséquences de cinquante ans d'histoire conflictuelle sur l'intégration régionale des pays d'Asie du Sud ? Quelle est la place de l'Inde dans la mondialisation ? L'hypothèse défendue dans cette partie est que la macrocéphalie démographique, économique et stratégique de l'Union indienne en Asie du Sud, suscite la méfiance de ses voisins mais aussi l'augmentation de son attractivité. La croissance rapide de l'économie indienne a aggravé les écarts de développement avec les autres Etats du sous-continent, et déséquilibre les tentatives de coopération régionale, qui sont par ailleurs minées par les différends géopolitiques non réglés depuis 1947. Malgré une tradition très protectionniste, l'Union indienne a ouvert son économie en la libéralisant et s'est intégrée aux circuits de la mondialisation en suivant une « voie indienne », elle est devenue le moteur du dynamisme économique de l'Asie du Sud et attire de plus en plus de capitaux et de plus en plus de migrants.

431 – Le poids de l'Inde en Asie du Sud : macrocéphalie indienne et méfiance des autres Etats

L'Asie du Sud est l'un des foyers de population les plus importants de la planète. Un individu sur quatre vit dans l'un des Etats qui composent le sous-continent. Leur poids économique et politique au niveau mondial n'est cependant pas proportionnel à leur importance démographique mais la région sud-asiatique se désenclave progressivement et constitue désormais un pôle incontournable de la mondialisation de l'économie. L'Inde, dont le territoire occupe l'essentiel de l'espace sud-asiatique, y fait figure de géant et domine le sous-continent par la masse de sa population, sa croissance économique très rapide et son influence stratégique croissante. Cette domination suscite la crainte et la méfiance des Etats voisins, qui cherchent à « exister face à l'Inde ». Quelle est l'ampleur de la domination indienne sur les autres Etats de

l'Asie du Sud ? Quelles sont les dynamiques démographiques, économiques et stratégiques à l'œuvre ? Dans quelle mesure la domination, voire l'hégémonie indienne, constitue-t-elle un handicap dans le cadre du développement de la coopération régionale ?

4311 – Le poids démographique de l'Union indienne : un géant dans une fourmilière

Alors que la superficie des pays qui composent l'Asie du Sud représente moins de 4% des terres émergées (Veron, 2008, p.7), le sous-continent est le deuxième foyer de peuplement le plus important de la planète après le vivier chinois, et regroupe plus d'un milliard huit cents mille individus, soit près de 25% de la population mondiale. L'Asie du Sud est le sous-continent où l'on trouve les densités de population les plus élevées au monde. En Inde, la densité moyenne était de 382 habitants au km² en 2011 alors que la moyenne mondiale est d'environ 44 habitants au km². Au Bangladesh, la densité dépasse les mille habitants au km², ce qui en fait le pays le plus densément peuplé au monde, si l'on ne tient pas compte des micro-Etats tels que Singapour ou Hong-Kong. Les contrastes démographiques entre les pays qui composent l'Asie du Sud sont très marqués. L'Inde compte en effet plus d'un milliard d'habitants alors que le Bhoutan et les Maldives ont une population qui ne dépasse pas le million. L'Inde est plus de cent fois plus peuplée que les petits Etats sud-asiatiques. La population de l'Asie du Sud augmente continuellement en raison des taux d'accroissement naturel positifs et ce malgré un solde migratoire négatif. Cependant, même si le taux de croissance de la population indienne est inférieur à celui du Pakistan et du Bangladesh, le poids démographique de l'Inde en Asie du Sud reste stable en raison de la masse de population de base. Entre 2001 et 2011, la population indienne a vu ses effectifs augmenter de 181 millions d'individus (Veron, Nanda, 2011), avec un taux de croissance de la population autour de 1,2% par an en moyenne, alors que le Pakistan a un taux de croissance démographique moyen d'environ 1,6%, mais sa population, qui était de 144 millions d'individus en 2000, n'a augmenté que de 29 millions d'individus sur le même période. Les graphiques qui suivent mettent en évidence que, malgré l'augmentation constante de la population sud-asiatique et les différences de taux de croissance entre les différents Etats du sous-continent, la part respective de la population de chaque Etat reste sensiblement stable.

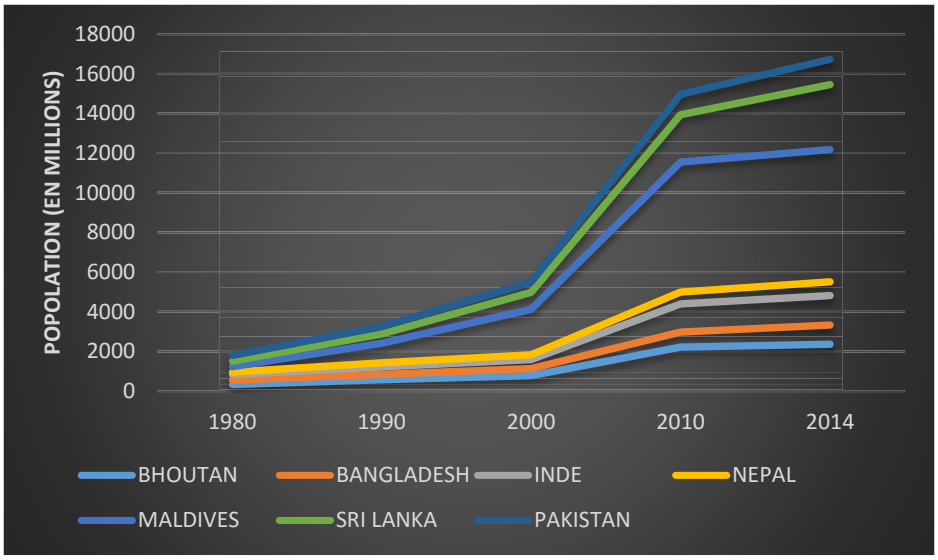


Figure 1: Evolution de la population sud-asiatique entre 1980 et 2014

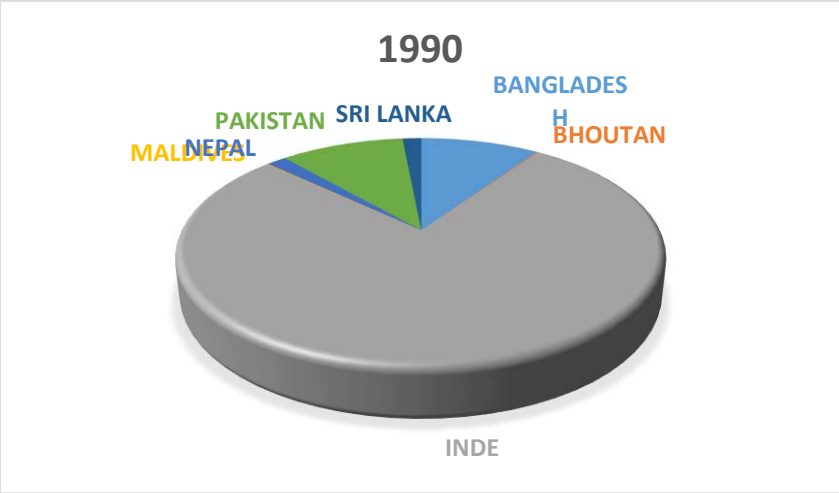


Figure 2: Répartition de la population sud-asiatique par Etat en 1990

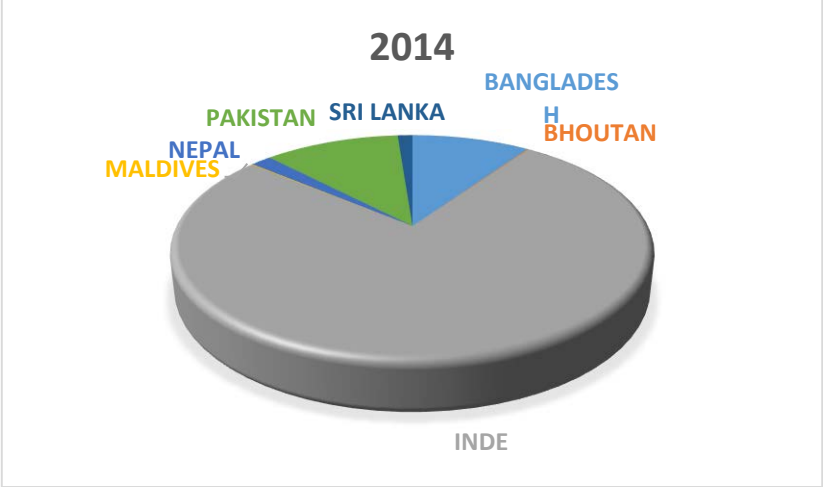


Figure 3: Répartition de la population sud-asiatique par Etat en 2014

Ainsi, ce foyer de peuplement mondial qu'est l'Union indienne, dont le territoire occupe l'essentiel du sous-continent, compte plus d'un milliard deux cents cinquante millions de citoyens, soit les trois quarts de la population sud-asiatique et près de 16% de la population mondiale sur 2,4% des terres émergées (Boilliot, 2009, p.31). La part de la population indienne en Asie du Sud constitue donc une majorité écrasante à l'échelle du sous-continent, et sa croissance démographique se poursuit malgré une politique précoce de limitation des naissances initiée dans les années 1950[24] (Landy, 2002). Entre 1901 et 2001, la population de l'Inde a été multipliée par cinq. Selon les estimations de l'Institut français d'études démographiques (INED) publiées en 2013, l'Union indienne sera en 2050 l'Etat le plus peuplé du monde, avec plus d'un milliard six-cents cinquante millions d'habitants. Cette croissance

[24] L'Inde est le premier pays à avoir adopté le planning familial en 1952. Cette adoption fut la première étape d'une politique volontariste de contrôle des naissances dans le but de maîtriser la croissance de la population. Les campagnes de stérilisation, la diffusion de moyens de contraception, l'ouverture de centres de planning familial ainsi que l'influence de certains déterminants sociaux tels que l'entrée massive des femmes dans la vie active ont contribué à la baisse du taux de croissance démographique, qui reste cependant positif. Malgré la relative faiblesse de ce taux de croissance, l'augmentation absolue de la population indienne reste élevée, et bien supérieure à celle des autres Etats d'Asie du Sud.

démographique indienne est remarquable dans la mesure où elle offre des opportunités démographiques considérables : « *l'Inde vient d'entrer dans une phase, appelée par les économistes, de « dividende (ou bonus) démographique » qui se caractérise par moins de personnes dépendantes (enfants et personnes âgées) et plus d'actifs. Ce « dividende » se traduit économiquement par l'augmentation de la consommation intérieure et de l'épargne ainsi que par une période d'amélioration de l'éducation et de la santé des enfants* » (Daziano, 2014, p.74). La croissance continue de la population de l'Union indienne offre donc à cet Etat une fenêtre d'opportunité démographique propice à la croissance économique. Cependant, cette augmentation constante constitue à la fois une opportunité et un défi économique considérable : « *au regard de la croissance démographique, cette situation aboutit à devoir trouver un million de nouveaux emplois chaque mois pendant les dix années à venir* » (Daziano, 2014, p.75).

Par ailleurs, la domination de la population indienne en Asie du Sud se double, dans une certaine mesure d'une supériorité numérique en faveur de la communauté hindoue sur les autres communautés religieuses du sous-continent. En effet, les musulmans d'Asie du Sud sont plus de 400 millions de fidèles et représentent ainsi « *la plus grande masse musulmane du monde* » (Gaborieau, 2007). Ils sont majoritaires au Pakistan et au Bangladesh mais ils sont minoritaires à l'échelle du sous-continent par rapport à la communauté hindoue composée majoritairement d'Indiens. 82% des Indiens sont hindous, ce qui représente plus d'un milliard d'hindous, rien que sur le territoire de l'Union indienne. Quant aux autres communautés religieuses, leurs effectifs sont bien moins importants que ceux des communautés hindoue et musulmane même si elles regroupent chacune plusieurs millions de personnes.

4312 – Les disparités de développement en Asie du Sud, de la frontière au fossé socio-économique

Vers 1700, l'Inde et la Chine étaient les deux premières économies mondiales avec près de 23% du PIB mondial (Boilliot, 2009). La part de l'Asie du Sud a atteint 16% en 1820 mais la colonisation du sous-continent et la domination britannique ont entrainé le déclin de l'économie des « *Indes florissantes* » (Deleury, 1991). Un triple mécanisme caractéristique d'une économie de type colonial qui combine le déclin de l'artisanat, le développement de cultures de rendement destinées à l'exportation et une industrialisation subordonnée aux intérêts de la métropole est à l'origine de ce déclin socio-économique de l'Asie du Sud dont la part dans le PIB mondial atteint un « *point bas historique de 3,8% dans les années 1950* » (Boilliot, 2009). Après l'accession du sous-continent à l'indépendance, chaque Etat a entamé une véritable « reconstruction » de son économie, à partir des héritages de la Partition, qui s'est apparentée de ce point de vue à une redistribution des cartes. L'Union indienne, qui a hérité de la majeure partie de la superficie de l'ancien empire britannique des Indes, a également hérité d'une grande partie des installations industrielles et ferroviaires mises en place avant 1947. En revanche, les dirigeants du Pakistan bicéphale devaient construire un Etat économiquement viable malgré l'éloignement géographique des deux parties qui le composaient. Par ailleurs, le Pakistan oriental ne comprenait pas la grande ville de Calcutta mais avait hérité d'une grande partie de son hinterland. Le bassin économique du Bengale a été coupé en deux par la Partition et durant les années qui ont suivi 1947, de gros efforts de reconstruction économique ont été consentis pour redynamiser l'économie de cette région. La Partition du sous-continent a ainsi conditionné le développement économique des Etats qu'elle a créés même s'il y avait déjà des disparités de développement socio-économique entre les diverses régions de l'Asie du Sud.

Chaque Etat a donc, après 1947, suivi son propre modèle de développement socio-économique à partir des legs de la période coloniale et de l'accession à l'indépendance. Cependant, les trajectoires de ces Etats n'ont pas été parallèles et après plusieurs décennies de « croissance à l'indienne », c'est-à-dire de faible croissance économique, l'Union indienne s'est démarquée de ses voisins au début des années 1980 avec le début du décollage de son économie ou *take off*. L'industrie indienne s'est développée plus rapidement que celle de ses voisins, notamment en raison de l'importance croissante de la demande du marché intérieur indien, et la révolution des services, à partir des années 2000, a marqué l'entrée de l'Union indienne l'économie post-industrielle et la mondialisation des services. Les autres Etats d'Asie du Sud ont également eu une croissance économique positive mais moins marquée que la croissance indienne qui a connu un « cycle exceptionnel » entre 2000 et 2008. Aux yeux de ses voisins, l'Inde est devenue un géant économique, et constitue une menace pour les autres économies nationales sud-asiatiques qui en sont devenues dépendantes. En effet, même si le commerce intra sud-asiatique est faible comparé aux échanges avec l'extérieur, la balance commerciale des voisins de l'Inde est en effet largement déficitaire au profit de cette dernière.

Cependant, malgré une croissance économique exceptionnelle depuis quelques années, le développement de l'Union indienne est ambivalent : « *océan de pauvreté d'un côté, essor de grands centres tertiaires d'excellence à vocation mondiale de l'autre* » (Boilliot, 2009, p.3). La société indienne présente de fortes disparités internes, sociales et géographiques : en effet, « *les performances de l'Union masquent de très fortes disparités entre les Etats indiens dont les plus pauvres ont des niveaux de revenu proches de l'Afrique subsaharienne et entre la classe moyenne et la très grande majorité de la population qui reste très vulnérable* » (Chaponnière, Lautier, 2014, p.161). Pour réduire la pauvreté massive qui concerne, selon la Banque mondiale, plus de 20% de la population indienne, des efforts en faveur d'une « croissance inclusive » ont été consentis par les gouvernements indiens successifs (Boilliot, 2009). La croissance inclusive vise à maximiser la croissance tout en adoptant un ensemble de programmes dont l'objectif est d'y intégrer le plus grand nombre de personnes et de régions. La réduction de la pauvreté de masse et des inégalités régionales de développements est l'un des principaux défis à relever à court et moyen termes par les gouvernants indiens au moyen de la croissance économique.

4313 – L'Inde, une influence politique proportionnelle à sa domination démographique et économique ?

Le gigantisme démographique et le dynamisme économique de l'Union indienne suscitent donc la méfiance des autres Etats d'Asie du Sud qui tentent d'exister face à l'Inde et de développer leur propre identité. Au-delà d'un rôle économique moteur, l'Union indienne prétend jouer en Asie du Sud un rôle stratégique de premier ordre. Dans cette optique le budget alloué à l'armée depuis 1947 est très important. L'armée indienne est aujourd'hui la plus grande armée du monde en termes de contingents humains. Cependant, malgré sa domination militaire, l'Union indienne ne parvient pas à jouer les arbitres dans sa sphère d'influence directe : « *peu d'Etats ayant rang de puissance ont, depuis la Seconde guerre mondiale, connu autant de guerres avec leurs voisins immédiats sans pour autant parvenir à une résolution territorialement acceptable* » (Carroué, Collet, Ruiz, 2007, p.85). En 1987 et 1990, une *India Keeping Force* – ou force indienne de maintien de la paix – a été formée afin d'intervenir au Sri Lanka dans le but de mettre un terme à la guerre civile, mais cette intervention ne remplit pas ses objectifs initiaux. Le maintien de tensions et de conflits territoriaux non résolus en Asie du Sud est le symbole de l'échec indien de s'imposer en maître du sous-continent.

A l'échelle de l'Asie, l'Union indienne tente de rivaliser avec la Chine, tout en essayant de normaliser ses relations diplomatiques avec cette dernière. Pour contrer l'influence chinoise – ainsi que la présence américaine – en Asie du Sud et du Sud-Est, les dirigeants indiens ont privilégié depuis les années 1980 le développement de la flotte militaire afin d'asseoir la domination indienne sur l'océan indien. La marine indienne dispose ainsi de plus d'une centaine de bâtiments de combats, dont quinze sous-marins et deux porte-avion (Cadène, 2008, p.75). Les politiques de renforcement des moyens militaires maritimes, mais aussi aériens, visent à donner à l'Inde le statut de gardien de l'océan indien. Au-delà de la volonté de jouer un rôle purement stratégique, « *la diplomatie indienne vise à créer un environnement favorable au développement économique* » (Cadène, 2008, p.75). Dans cette perspective, l'Union indienne entretient de bonnes relations avec les pays du Golfe, qui détiennent les clés du marché des énergies fossiles, et avec les pays d'Asie du Sud-Est dans le cadre de la *Look East Policy*.

Durant les années qui ont suivi l'indépendance de l'Inde, le premier ministre Jawaharlal Nehru a joué un rôle pionnier dans la stratégie du non-alignement des pays du Tiers-Monde. Il a voulu préserver l'indépendance diplomatique de l'Union indienne et sa position ferme a donné à l'Inde d'un crédit sérieux auprès des autres pays qui composaient alors le Tiers-Monde. Cependant, avec la fin de la bipolarité et l'avènement de la multipolarité, les dirigeants indiens peinent à hisser l'Inde au rang de puissance mondiale auquel elle peut prétendre en raison de son importance démographique et de son statut de puissance économique émergente. Malgré les essais nucléaires effectués en 1998, l'Union indienne reste cantonnée au rang de puissance régionale. L'accroissement de son influence diplomatique dépendra de sa capacité à régler les différends de voisinage qui minent les relations entre les pays sud-asiatiques ainsi que de sa propension à concurrencer l'influence chinoise. La participation de l'Inde au G20 est un premier pas vers un rôle plus important dans la gouvernance mondiale, mais les dirigeants indiens aspirent désormais à une place de membre permanent au conseil de sécurité de l'ONU.

432 – L'Inde dans la SAARC : une coopération régionale économique bénéfique ?

Historiquement, les échanges commerciaux entre les Etats sud-asiatiques ont été très faibles durant les premières décennies qui ont suivi l'indépendance. Le Etats ont en effet chacun suivi un modèle de développement économique autocentré et les interdépendances économiques n'ont pas été développées avant les années 1980. Toutefois, l'Asie du Sud n'a pas échappé à la tendance mondiale de développement d'organisations économiques régionales. Sur l'initiative du président bangladais, Ziaur Rahman, la *South Asian Association for Regional Cooperation* (SAARC), ou Association sud-asiatique pour la coopération régionale, fut fondée à New Delhi en 1983 dans le but de développer les échanges entre les pays membres dans des domaines variés tels que le commerce, la culture ou les sciences. La charte de 1985 fut signée par le Bangladesh, le Bhoutan, l'Inde, les Maldives, le Népal, le Pakistan et le Sri Lanka[25]. La totalité des Etats qui composent l'Asie du Sud sont donc membres de la SAARC. Quel est le cadre institutionnel mis en place par la charte signée en 1985 et par les différents accords conclus ultérieurement ? Dans quelle mesure la création de la SAARC a-t'elle modifié la dynamique des échanges internes à l'Asie du Sud ? Face aux blocages de la SAARC, quelles sont les alternatives qu'exploite l'Union indienne en termes d'échanges commerciaux ?

25 - L'Afghanistan est devenu membre de la SAARC en 2007. Les pays observateurs sont la Chine, le Japon, la Corée du sud, les États-Unis et l'Union européenne.



Carte 5: La SAARC, une association sud-asiatique

4321 – La mise en place d'un cadre institutionnel favorable à la coopération régionale

L'objectif initial de cette association était d'encourager la coopération dans les domaines de l'agriculture, du développement rural, de la science, des technologies, de la culture, de la santé, du contrôle de la natalité, des politiques anti-narcotrafics et de la lutte anti-terrorisme. L'objectif du développement des échanges et de la coopération entre des Etats voisins que des contentieux territoriaux opposent est de maintenir et de pérenniser la paix dans la région. Le préambule de la charte de 1985, signée par tous les membres, met en avant leur volonté de promouvoir la paix, la stabilité, l'amitié et le progrès, et réaffirme la nécessité de régler pacifiquement tous les désaccords potentiels entre ces Etats. L'article II de cette même charte précise : « *cooperation within the framework of the association shall be based on respect for the principles of sovereign equality, territorial integrity, political independance, non-interference in the internal affairs of*

other States and mutual benefit[26] ». Il est donc précisé que la collaboration entre les Etats dans le cadre de la SAARC doit reposer sur une égalité de principe, quelle que soit la taille ou l'importance économique de ce pays. L'article X signale par ailleurs que toutes les décisions doivent être prises à l'unanimité.

Contrairement à certaines associations ou unions régionales telles que l'Union européenne, la SAARC n'a pas de vocation politique. Ses champs d'action se limitent aux domaines de l'économie, du social, de la culture, de la technologie et des sciences (Article I). L'article X précise par ailleurs que les questions concernant les contentieux bilatéraux ne seront pas abordées dans les débats qui auront lieu dans le cadre de la SAARC. Cette association a été formée dans le contexte géopolitique tendu d'une Asie du Sud minée par les disputes territoriales non résolues et par des tensions identitaires et religieuses génératrices de violences récurrentes. Cependant, les rédacteurs de la charte ont pensé la SAARC comme un espace neutre où les différends entre les Etats n'ont pas leur place et où seule la coopération est tolérée.

Le volet économique du programme de la SAARC a rapidement été privilégié aux aspects culturels et scientifiques de l'association. En 1993, les Etats membres ont signé un premier accord de libéralisation des échanges, le *South Asian Preferential Trade Arrangement* (SAPTA) afin de réduire graduellement les droits de douane sur les échanges de marchandises entre les pays membres, dans l'optique de parvenir un jour à la formation d'une zone sud-asiatique de libre-échange. Cet accord est le symbole de la volonté sans cesse réaffirmée par les pays membres de libéraliser les échanges régionaux en abolissant les entraves au commerce et en renforçant la coopération malgré les tensions régionales qui limitent l'efficacité d'action de la SAARC. En 2004, un nouvel accord est signé qui met en place cette zone de libre-échange. L'*Agreement on South Asian Free Trade Area* (SAFTA) a en effet pour objectif d'éliminer les barrières au commerce et de faciliter les échanges de marchandises transfrontaliers (Article III). La zone de libre-échange a été créée le 1er janvier 2006. Les Etats disposaient alors d'un délai de 7 à 10 ans pour supprimer totalement leurs droits de douanes avec les autres Etats membres de la SAARC.

4322 – L'évolution des échanges au sein de la SAARC

Les mesures adoptées par les pays membres de la SAARC pour favoriser les échanges commerciaux et parvenir à la formation d'un espace de libre-échange sud-asiatique d'ici la fin de l'année 2015 auraient dû, en théorie, permettre une augmentation significative du commerce intra régional. La valeur des échanges commerciaux entre les pays membres de la SAARC a continuellement augmenté depuis la création de l'association, et en particulier depuis les signatures en 1993 du SAPTA et en 2004 du SAFTA. Comme le montrent les deux graphiques qui suivent, la valeur des échanges entre l'Union indienne et les autres pays membres de la SAARC a sensiblement augmenté entre mars 2014 et mars 2015. Les exportations indiennes vers les Maldives ont ainsi augmenté de près de 45% en un an, alors que les importations indiennes de marchandises en provenance du Bangladesh ont bondi de plus de 26%. Cependant, on peut d'ores et déjà remarquer l'importance des exportations indiennes à destination des autres pays membres de la SAARC par rapport aux importations. La valeur des exportations indiennes vers les autres pays sud-asiatiques était en effet dix fois supérieure à celle des importations en provenance de ces mêmes pays en mars 2015. Les balances commerciales au

[26] Une traduction pourrait être : « la coopération dans le cadre de l'association doit reposer sur le respect des principes de souveraineté, d'intégrité territoriale, d'indépendance politique, de non-ingérence dans la politique intérieure des autres Etats et sur les avantages mutuels procurés ».

sein de la SAARC sont donc très déséquilibrées au profit de l'Union indienne, notamment en raison du poids économique de cette dernière.

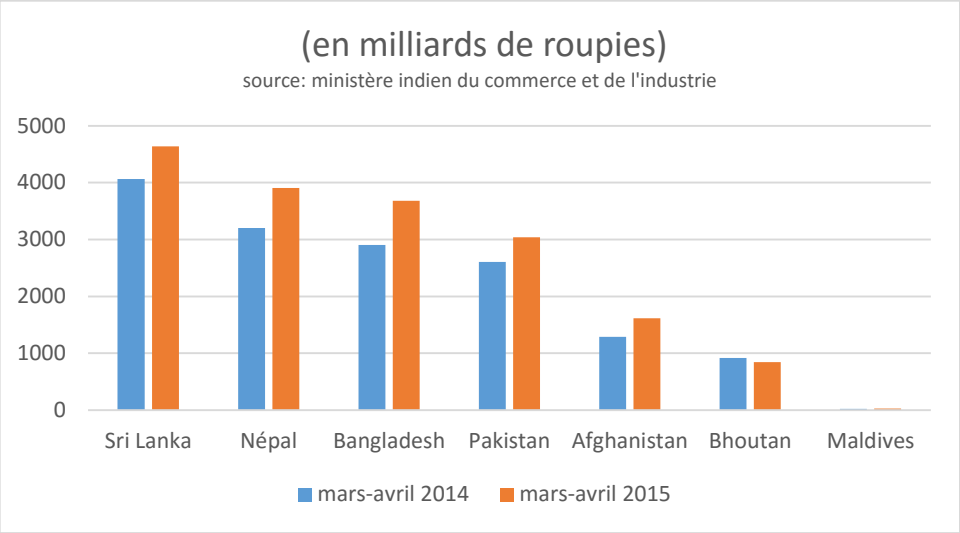


Figure 4: Evolution des importations indiennes en provenance des pays membres de la SAARC

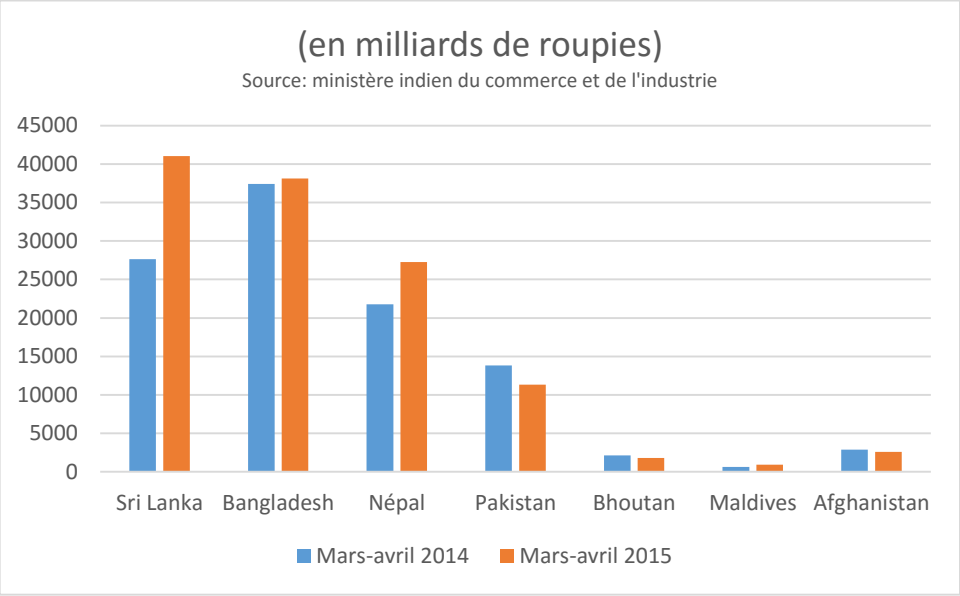


Figure 5: Evolution des exportations indiennes à destination des pays membres de la SAARC

Cependant, les échanges internes à l'Asie du Sud ne représentaient que 6,6% des échanges de l'Inde avec l'extérieur. Malgré leur croissance continue, les échanges entre les pays membres de la SAARC restent donc marginaux dans les balances commerciales de ces Etats, et notamment dans la balance commerciale indienne. Comme le montre le graphique ci-dessous, les importations et les exportations indiennes n'ont cessé de croître depuis 1996, mais la part des échanges avec les pays de la SAARC est restée stable, autour de 5%, et ce, malgré les mesures de libéralisation des échanges entre les pays de la SAARC.

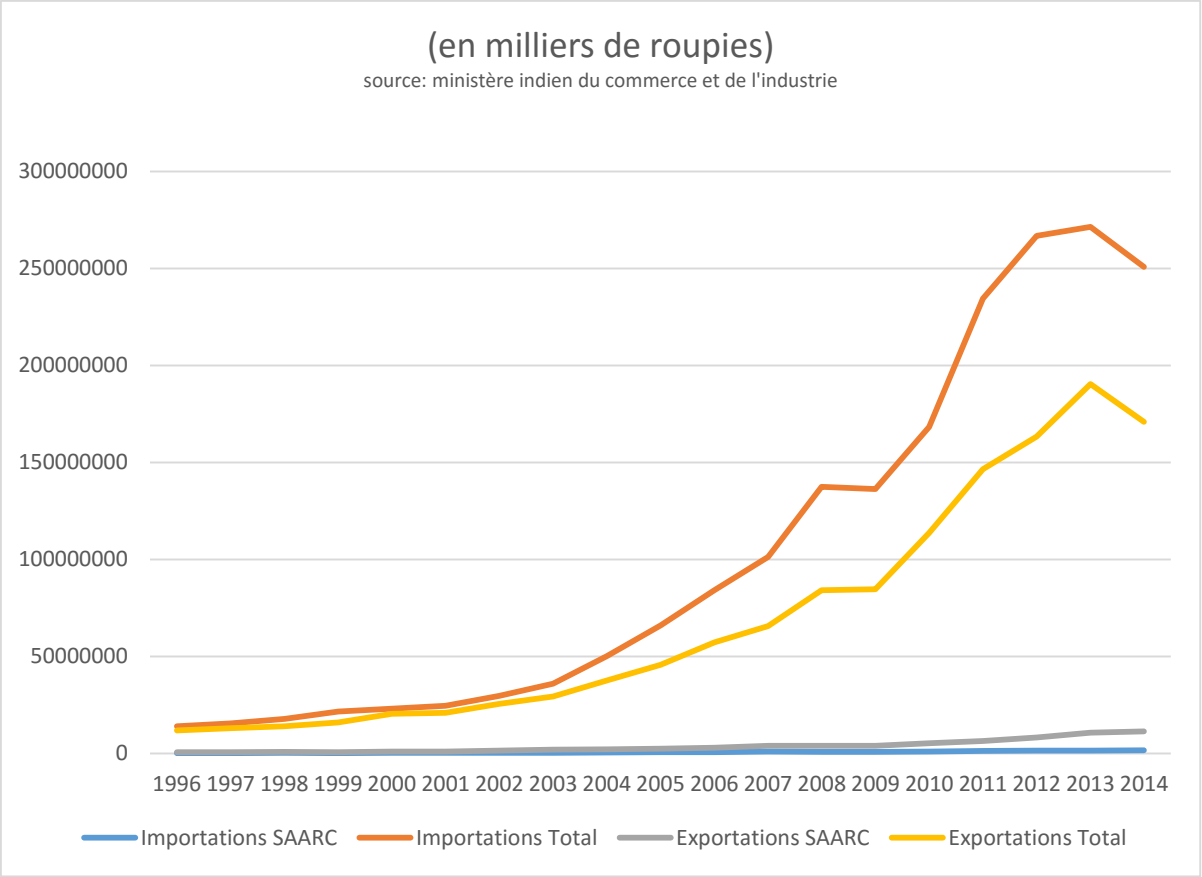


Figure 6: Evolution des importations et des exportations de l'Inde entre 1996 et 2014

Malgré la prise de « *décisions ambitieuses* » (Cadène, 2008, p.73) au sein de la SAARC depuis sa création, l'association qui réunit les Etats sud-asiatiques reste donc peu efficace. Comment expliquer la faiblesse des échanges commerciaux entre les pays de la SAARC malgré l'adoption de mesures en faveur du développement de la coopération économique et commerciale en Asie du Sud ? La SAARC peine à atteindre ses objectifs de développement de la coopération économique entre ses membres en raison des tensions géopolitiques entre ses membres qui se répercutent sur le fonctionnement de l'association. En effet, malgré les précautions prises dans la charte fondatrice, les Etats sud-asiatiques, et notamment l'Inde et le Pakistan, utilisent la SAARC pour prolonger leur opposition diplomatique. Les blocages systématiques que cela implique empêchent le bon fonctionnement de l'association – dont la Charte précise que toutes les décisions doivent être prises à l'unanimité – et ralentissent le développement d'une coopération économique qui reste marginale pour l'Union indienne mais qui s'avère vitale pour les autres Etats, notamment les plus faibles et enclavés tels que le Népal et le Bhoutan : « *c'est paradoxalement avec ses voisins immédiats que l'Inde a le plus de difficultés à construire une logique d'intégration économique régionale qui se substitue aux blocages géopolitiques accumulés depuis la Partition* » (Boilliot, 2006, p.93). Il est nécessaire que les membres de la SAARC, et notamment les trois pays principaux – l'Inde, le Pakistan et le Bangladesh – trouvent un terrain d'entente et suppriment l'hypocrisie caractéristique de leurs relations post-indépendance. L'Union indienne a intérêt à normaliser ses relations avec le Pakistan, « *pays avec lequel le potentiel d'accroissement des échanges serait équivalent à celui de la Chine* » (Boilliot, 2006, p.14-15).

4323 – L'élargissement des perspectives indiennes : partenariats internationaux et Look East Policy

Malgré la croissance exponentielle de ses échanges avec l'extérieur depuis le début des années 2000, l'Union indienne demeure une puissance économique modeste en Asie et dans le monde, surtout par rapport à la Chine. En effet, si la Chine est un partenaire commercial de premier ordre pour l'Union indienne – la Chine était le principal fournisseur de l'Inde en mars 2015 et l'un des principaux pays d'exportations des marchandises indiennes – l'Inde reste un partenaire secondaire voire marginal pour la puissance chinoise.

Depuis le début des années 1980 et le lancement de la *Look East Policy*, les dirigeants indiens veulent que l'Inde devienne un acteur économique majeur en Asie du Sud-Est. L'Union indienne a par ailleurs été en partie intégrée à l'association régionale sud-asiatique : « *en 2001, l'Inde est reçue au même titre que la Chine, la Corée du Sud et le Japon, comme pays associé à l'ASEAN* » (Carroué, Collet, Ruiz, 2007, p.186). La Malaisie, l'Indonésie et le Vietnam faisaient partie des vingt principaux partenaires commerciaux de l'Inde en mars 2015. Les dirigeants de l'Union indienne tentent également de développer les relations économiques avec les pays du Golfe devant la perspective de la croissance des besoins énergétiques pour soutenir la croissance économique indienne. La question de l'énergie sera en effet, à n'en pas douter, « *un goulet d'étranglement majeur pour l'Inde* » (Boilliot, 2009, p.105). Ainsi, les échanges avec les pays du Golfe se développent, notamment avec les Emirats arabes unis, le Qatar et le Koweït, qui font partie des vingt plus gros fournisseurs de l'Union indienne.

Le poids économique et commercial de l'Union indienne reste cependant bien en-deçà de celui auquel elle peut prétendre. Entre 1990 et 2000, la part de l'Inde dans le commerce mondial est passée de 0,5 à seulement 1% (Boilliot, 2006). Il est intéressant de remarquer par ailleurs que la valeur des importations indiennes en mars 2015 était presque deux fois supérieure à celles des exportations. Le déficit de la balance commerciale indienne s'explique par le maintien d'un faible taux d'ouverture malgré les velléités de libéralisation dont font preuve les dirigeants depuis les années 1980, et par les pesanteurs sociales qui persistent : « *la relative modestie des échanges extérieurs de l'Inde n'est que le reflet d'un système économique encore dominé par le sous-développement et la pauvreté* » (Carroué, Collet, Ruiz, 2007, p.190).

433 – L'Inde dans la mondialisation : tradition protectionniste et intégration nécessaire

Malgré une tradition commerciale protectionniste et un développement économique autocentré, l'Union indienne s'insère progressivement dans les circuits de la mondialisation des échanges. Le décollage de l'Inde amorcé dans les années 1980 est le produit d'un « *pari offensif sur la globalisation* » (Boilliot, 2009, p.4) à un moment clé de la mondialisation des services. Si la balance commerciale indienne est négative, en revanche, la percée de l'Inde dans le secteur des services est à l'origine d'une « *révolution silencieuse de la balance des paiements* » (Boilliot, 2009, p.77). L'Union indienne semble suivre « *une troisième voie, entre socialisme et libéralisme fondée sur une « économie mixte »* » (Landy, 2002, p.59). Quelles sont les caractéristiques du modèle indien d'entrée dans la mondialisation ? Comment expliquer le réveil de l'économie indienne à partir des années 1980 et son décollage à partir des années 1990 ? Quel est le statut de l'Union indienne au cœur de la mondialisation de l'économie et des échanges ?

4331 – Le modèle indien de développement : un protectionnisme marqué

Pendant les trente années qui ont suivi l'indépendance, l'économie indienne a évolué selon un *hindu rate of growth*, ou « croissance hindoue ». Cette expression désignait « *à la fois un résultat décevant sans être catastrophique et le prétendu fatalisme de l'hindouisme* » (Rodrik, Subamanian, 2008, p.95). Malgré un potentiel industriel prometteur en 1947, l'Union indienne n'atteint pas la croissance que les économistes de l'époque avaient annoncée : « *dans les années 1950, l'aide internationale, en grande partie américaine, finance près d'un quart de l'investissement indien. Malheureusement l'économie indienne ne tient pas ses promesses et, abonnée à une croissance de 3%, régulièrement secouée par des crises des paiements, elle devient une cause perdue* » (Chaponnière, Lautier, 2014, p.162). En 1950 est créée la Commission du Plan qui a pour mission de planifier le développement de l'économie indienne selon un modèle socialiste indien, c'est-à-dire un système mixte dans lequel domine le secteur public, le secteur privé étant strictement réglementé par le *Licence Raj* (Boilliot, 2009). Les banques, les assurances, les mines de charbon sont nationalisées et le protectionnisme s'accentue au cours des années 1950 : « *le Licence Raj, le règne des autorisations, atteint alors son apogée* » (Landy, 2002, p.59). Jusqu'aux années 1980, l'Inde est l'une des économies les plus réglementées et fermées au monde.

Cependant, les années 1980 constituent un point d'inflexion majeur dans l'évolution de la croissance économique indienne. Le modèle indien de développement post-indépendance est remis en cause à la fin des années 1970 en raison de sa relative inefficacité. En 1980, Indira Gandhi, de retour au pouvoir, amorce un « *tournant graduel profond* » (Boilliot, 2009, p.21) qui passe par le recul marqué de l'Etat, c'est-à-dire des contrôles moins stricts et des réglementations moins contraignantes. Ce changement d'orientation s'est traduit concrètement par le « *démantèlement du vaste dispositif de contrôles pesant sur l'investissement domestique et la concurrence, à travers une panoplie kafkaïenne d'autorisations administratives, de règlementations, etc.* » (Rodrik, Subamanian, 2008, p.112) et par la réorientation de l'investissement vers le secteur privé. Le tournant des années 1980 ne repose donc pas sur de véritables réformes mais sur un changement d'attitude de la part des pouvoirs publics, qui a eu des conséquences psychologiques insoupçonnées et est à l'origine du décollage de l'économie indienne et d'une croissance très élevée au cours des années 1980 : « *l'Inde se situant très en dessous de sa frontière de possibilité de revenus, ces changements modestes ont suscité une forte réaction en termes de productivité* » (Rodrik, Subamanian, 2008, p.114).

Le décollage de l'économie indienne, ou « réveil indien », s'est donc produit avant l'ouverture : « *la croissance économique de l'Inde a précédé de dix ans la libéralisation de 1991* » (Rodrik, Subamanian, 2008, p.97), elle n'a donc pas été provoquée par les processus de libéralisation. Selon Dani Rodrik et Arvind Subamanian, « *la croissance économique de l'Inde a été provoquée par un changement d'attitude du gouvernement vis-à-vis de l'entreprise privée en 1980* » (Rodrik, Subamanian, 2008, p.97). Plus que des mesures promarché dont l'objectif est de « *supprimer les obstacles au marché à travers la libéralisation de l'économie* » (Rodrik, Subamanian, 2008, p.97), ce sont les orientations probusiness de la politique d'Indira Gandhi qui ont dynamisé l'économie indienne, en privilégiant les entreprises et les producteurs du secteur formel qui étaient déjà installés. L'ouverture de l'économie indienne a été amorcée dix ans après son décollage, avec les premières mesures de libéralisation.

4332 – Ouverture et libéralisation de l'économie : l'intégration de l'Union indienne dans les circuits de la mondialisation

Malgré une croissance très rapide, jusqu'en 1991, « *l'économie indienne demeura fermée aux échanges internationaux et, à certains égards, plus protégée que jamais* » (Rodrik, Subamanian, 2008, p.99). Si le changement de comportement politique des années 1980 constitue un « tournant probusiness », l'adoption de mesures de libéralisation en 1991 est, quant à elle, un véritable « tournant promarché », et marque l'entrée de l'Union indienne dans la mondialisation. Les mesures de libéralisation de 1991 ont été adoptées à la suite d'une grave crise des paiements, dans un contexte d'urgence économique, afin de favoriser les exportations et d'attirer les investissements directs étrangers (IDE). Le *Licence Raj* a été aboli dans la plupart des domaines (sauf en ce qui concerne les biens de consommation), les droits de douanes ont été fortement diminués, les autorisations pour les investissements étrangers sont devenues automatiques, et la roupie a été dévaluée de 30% en 1991, puis de 15% en 1992 afin d'attirer les capitaux étrangers. Les premières privatisations, ainsi que la mise en place de zones économiques spéciales pour les grands industriels ont complété cette série de mesures de libéralisation de l'économie indienne. La croissance annuelle de l'Inde au cours des années 1990 a oscillé autour de 6%, et elle a dépassé les 7% entre 1994 et 1997 (Boilliot, 2006, p.19).

A partir de 2004, les dirigeants indiens ont été confrontés à la difficulté de mettre en place des réformes de seconde génération. Les réformes ont ainsi été ralenties après 2004, mais l'Union indienne est alors entrée dans un « *cycle de croissance exceptionnel* » (Boilliot, 2009, p.19), avec une croissance d'environ 9% entre 2004 et 2008. En 2007, 108 milliards de dollars de capitaux ont été investis en Inde, soit 9,2% du PIB de l'Union, et 2 à 3% d'emplois supplémentaires sont créés chaque année. L'arrivée massive de fonds étrangers injectés dans l'économie indienne a transformé l'Union en puissance émergente et a précipité son entrée dans la mondialisation par l'intermédiaire des multinationales (Goldstein, Lemoine, 2013). Cependant, les bienfaits de la croissance économique record de l'Union indienne depuis les années 1980 doit être nuancée : « *la libéralisation n'a pas supprimé l'un des maux de l'Inde : la corruption. Elle l'a même sans doute accentuée* » (Landy, 2002, p.59). Par ailleurs, malgré l'augmentation des investissements en Inde, le niveau d'infrastructures général reste médiocre et des lourdeurs administratives persistent : « *l'ouverture commerciale n'a pas démantelé toutes les barrières qui avaient été érigées pendant la période du Licence Raj. Selon la Banque mondiale, qui évalue les mesures de protection non tarifaires en équivalents tarifaires, l'Inde figure parmi les pays qui imposent le plus de restrictions après le Brésil, la Malaisie et les Philippines* » (Chaponnière, Lautier, 2014, p.173).

Si l'industrie indienne peine à se développer, en revanche, l'Inde a été le théâtre d'une véritable révolution des services (Boilliot, 2009). L'Union indienne a en effet directement fait un saut dans l'économie post-industrielle et s'est spécialisée dans les technologies de l'information et les services aux entreprises qui tirent la croissance indienne depuis trente ans : « *la part de marché de l'Inde sur le marché global des deux branches technologies de l'information et services aux entreprises, s'élevait à 25% en 2001, mais à 67% pour les seuls services aux entreprises* » (Boilliot, 2006, p.19). Cette percée dans le domaine des services aux entreprises constitue l'originalité de la mondialisation à l'indienne : « *rapidement ciblé comme un pays à fort potentiel, les investissement étrangers dans les services ont progressé de 36% par an tout au long des années 1990 et représentent près du quart de tous les IDE entrés en Inde. Dès 2000, au moins 160 des 500 entreprises du classement mondial de la revue Fortune avaient déjà*

externalisé une partie de leurs services informatiques » (Boilliot, 2006, p.19). Les services de l'information et de la communication bénéficient d'une fiscalité plus légère que l'industrie (Goldstein, Lemoine, 2013, p.32), ce qui explique sans doute en partie leur développement très rapide. La croissance des services est à l'origine d'une « *révolution silencieuse de la balance des paiements* » (Boilliot, 2009, p.77).

4333 – L'Inde, les limites d'une puissance du XXI^{ème} siècle

L'Union indienne, en tant qu'elle fait partie des BRIC[27], est une puissance émergente, une « *enfant de la mondialisation* » (Daziano, 2014, p.46) qui aspire à devenir une puissance mondiale. Le très fort potentiel démographique et économique de l'Inde en fait l'une des « *nouvelles pierres angulaires dans le système international* » (Daziano, 2014, p.10) : « *les pays émergents, et notamment les BRICS, ont désormais pris l'ascendant dans les échanges mondiaux et constituent le moteur mondial de la croissance, même si celle-ci tend à se réduire* » (Daziano, 2014, p.29). Si l'Inde est encore un « nain » commercial, elle est de plus en plus visible (Boilliot, 2009, p.82) et aspire à jouer un rôle de plus en plus important dans la gouvernance mondiale, notamment par le biais du G20, « *véritable directoire mondial* » (Daziano, 2014, p.27). L'Inde peut s'appuyer, dans le cadre de cette intégration progressive aux circuits mondialisés, sur un puissant réseau diasporique.

La « diaspora indienne » compte environ 25 millions d'individus mais elle est composée de quatre groupes bien distincts qui n'ont pas tous gardés des liens étroits avec leur pays d'origine : le premier groupe correspond à une émigration ancienne, antérieure au XIX^{ème} siècle, vers l'Afrique et l'Asie du Sud-Est ; le deuxième groupe est composé par les individus qui ont émigré en masse au XIX^{ème} siècle pour travailler dans les diverses parties de l'empire britannique ; une troisième vague migratoire de travailleurs peu qualifiés s'est produite lors du choc pétrolier de 1974 vers les pays du Moyen-Orient ; le quatrième groupe est le fruit d'une émigration plus récente, vers les Etats-Unis et le Royaume Uni, dont une partie est très qualifiée, d'où parfois un crainte de l'exode des cerveaux : « *on estime que le pourcentage de diplômés vivant à l'étranger est passé de 2,6% au début des années 1990 à environ 4,2% au début du XX^{ème} siècle* » (Goldstein, Lemoine, 2013, p.52). Sur ces quatre groupes principaux qui forment la diaspora indienne au sens large, « *seuls les deux derniers groupes ont conservé des liens étroits avec l'Inde, notamment parce qu'ils en ont gardé la nationalité* » (Landy, 2002, p.265). L'Inde est le premier bénéficiaire au monde des flux financiers issus de l'émigration, notamment des transferts de fonds des travailleurs employés à l'étranger : « *l'Inde détient aujourd'hui le record mondial d'entrées de devises en provenance de travailleurs à l'étranger : 50 milliards de dollars en 2010. Ce chiffre, en constante augmentation malgré la crise de 2008, est deux fois supérieur à celui des investissements directs étrangers entrants. Il représente aussi près du vingtième du produit intérieur brut ou, mieux encore, le cinquième de l'investissement total du pays* » (Boilliot, Dembinski, 2014, p.67).

Cependant, malgré une croissance économique très soutenue et un réseau diasporique fort, l'entrée de l'Union indienne dans la mondialisation est « *encore prudente* » (Boilliot, 2006, p.21) face aux défis sociaux et environnementaux qui se présentent à elle. Les dirigeants indiens, notamment les responsables du Parti du Congrès, multiplient les efforts pour concilier

[27] En 2001, Jim O'Neill, chef économiste de la banque Goldman Sachs définit ainsi la notion acronyme de BRIC : le Brésil, la Russie, l'Inde et la Chine sont « *des puissances montantes appelées à mettre en cause la domination des pays riches dans l'économie mondiale* » (Daziano, 2014, p.32). En 2014, les BRIC représentaient 16% du PIB mondial.

croissance économique et développement en adoptant des « réformes à visage humain » dans le but de limiter les conséquences de négatives de la mondialisation sur les 260 millions de pauvres officiels que compte l'Union indienne. Cependant, même si l'économie indienne a été peu exposée à la crise des *subprimes*, elle a été affectée, comme celles des autres puissances émergentes, « *par le retrait des capitaux internationaux et par le ralentissement de la demande mondiale* » (Goldstein, Lemoine, 2013, p.13). Depuis 2013, l'Union indienne est plongée dans une grosse crise économique conjoncturelle. Le principal défi qui se présente aux dirigeants indien est de développer l'industrie manufacturière afin d'absorber le surplus de main-d'œuvre dégagé par la croissance démographique (Goldstein, Lemoine, 2013, p.107), quand le chômage touche déjà près de 20% de la population active.

Conclusion partielle du chapitre 4

En Asie du Sud plus qu'ailleurs, les frontières sont « *des buttes-témoins du passé ou des fronts vifs selon les conjonctures locales, toujours des lieux de mémoire et parfois de ressentiment* » (Foucher, 1991, p.28). L'originalité de la problématique frontalière de l'Union indienne réside en effet dans la prégnance des héritages de la Partition et sur leur influence sur la géopolitique du sous-continent. Cet évènement fondateur a redéfini les enjeux stratégiques du sous-continent et a influencé durablement la carte de l'Asie du Sud, les constructions nationales ainsi que les relations entre les Etats nés de ce partage, et, par extension, la gestion de la perméabilité des frontières qu'ils partagent.

Au-delà des héritages proprement géographiques et politiques, ce sont les représentations forgées dans le contexte de la Partition et pérennisées après 1947 qui sont, encore aujourd'hui, d'une importance cruciale pour comprendre les relations entre les Etats sud-asiatiques. Ces relations sont très fortement influencées par la construction d'identités nationales à fortes connotations religieuses au Pakistan, au Bangladesh, mais aussi en Inde. Malgré le projet laïc et pluraliste des pères de la nation, le nationalisme hindou est devenu une force politique majeure en Inde, le BJP a notamment remporté les élections générales de 2014. Plus qu'une force politique, le nationalisme hindou est un phénomène social omniprésent. Les organisations qui en font la promotion investissent tous les domaines et tous les niveaux de la société indienne et travaillent à l'hindouisation de l'espace indien, au détriment des minorités religieuses, notamment la minorité musulmane.

Les discours pluralicides des nationalistes hindous sont en effet particulièrement virulents à l'encontre des musulmans qui font l'objet d'une véritable diabolisation. Les Etats voisins où l'islam est devenu religion d'Etat sont considérés dans le discours nationaliste hindou comme des ennemis de la nation indienne. Quant aux musulmans qui jouissent de la citoyenneté indienne, ils sont la cible d'une stigmatisation systématique et d'une ségrégation spatiale, qui peut aller, dans certains cas extrêmes, jusqu'à l'élimination physique, comme au Gujarat en 2002. Le développement sans précédent du nationalisme hindou et les succès électoraux des partis qui l'incarnent sur la scène politique donnent une nouvelle dimension à la gestion des frontières avec le Pakistan et le Bangladesh. Ce n'est pas un hasard si les deux premières barrières frontalières érigées par l'Union indienne doublent ces deux dyades, par ailleurs jalonnées de tronçons encore problématiques.

Plus que de simples discontinuités politiques et limites de souveraineté, les frontières que l'Union indienne partage avec ses voisins sud-asiatiques sont devenues des fossés socio-économiques très marqués, notamment depuis le *take off* de l'économie indienne et la

promotion de l'Union au rang de puissance émergente. Son attractivité croissante a pour conséquence l'arrivée massive de flux financiers d'investissement, de flux de marchandises mais aussi de flux humains animés par le désir de profiter du dynamisme économique indien et des perspectives d'emploi qu'il offre. Cependant, la puissance indienne reste fragile devant les défis sociaux et environnementaux que ses dirigeants doivent relever pour confirmer le nouveau statut de l'Union. Plus que la notion de BRIC, c'est celle de *Fragile Five* forgée par James Lord en 2014 que je retiendrai pour inclure l'Inde dans une catégorie de puissances en devenir, car elle met l'accent sur sa « fragilité ». L'Union indienne a certes connu un cycle de développement exceptionnel depuis les années 1980, mais elle reste vulnérable en raison de ses démons intérieurs et les querelles de voisinage qui minent les relations entre les Etats sud-asiatiques.

Chapitre 5 – Eriger une barrière de sécurité le long de la frontière indo-pakistanaise, un mal nécessaire ?

L'Union indienne et le Pakistan sont deux Etats issus de la décolonisation de l'empire britannique des Indes, et nés de la rivalité entre hindous et musulmans à l'échelle du sous-continent. En effet, le Pakistan a été créé dans le but d'offrir un *homeland* aux musulmans du *Raj*, pour qu'ils ne soient pas pénalisés par la supériorité numérique hindoue après l'indépendance. Après plusieurs siècles de cohabitation relativement pacifique, les deux communautés religieuses ont donc été politiquement mises en opposition, dans le cadre de la construction de deux identités nationales antagonistes. Indiens et Pakistanais souffrent depuis 1947 du « *syndrome de la partition* » (Jaffrelot, 2000), ils ont en effet tendance à se diaboliser mutuellement, selon une logique qui voudrait qu'hindous et musulmans aient des valeurs diamétralement opposées, ce qui légitimerait a posteriori la Partition de 1947.

Ce « *syndrome de la partition* » est également le résultat des débuts conflictuels des relations indo-pakistanaises. Quelques semaines seulement après leur accession à l'indépendance, les deux Etats s'affrontaient ouvertement à propos du territoire disputé du Jammu et Cachemire. La sortie de ce conflit sous l'égide de l'ONU n'a cependant pas scellé le sort du Cachemire, qui est devenu une pomme de discorde récurrente qui s'embrase à chaque pic de tension entre l'Inde et le Pakistan. Le conflit du Cachemire n'est cependant pas le seul différend qui oppose les deux Etats. Des incursions présumées terroristes, islamistes et non-islamistes, le long de la frontière indo-pakistanaise inquiètent par ailleurs le gouvernement indien, qui soupçonne l'Etat pakistanais de soutenir l'action de groupes d'activistes anti-indiens. Les dirigeants indiens ont décidé au début des années 2000 d'ériger une barrière de sécurité le long de la *Line of Control* (LoC) au Cachemire ainsi qu'une clôture le long de la frontière indo-pakistanaise, où la faible intensité des échanges depuis 1947 n'a pas empêché le développement de flux indésirables, perçus par le gouvernement comme des menaces pour la sécurité du territoire indien.

Dans quelle mesure la non-résolution du conflit initial du Cachemire est-elle à l'origine de la perpétuation des différends indo-pakistanais ? Quels sont les autres facteurs de tension entre les deux Etats ? Quel est le rôle du fait religieux dans cette opposition ? Dans quelle mesure la teichopolitique initiée au début des années 2000 par le gouvernement indien est-elle la conséquence du maintien de tensions entre l'Inde et le Pakistan et de la « *diplomatie du désordre* » (Jaffrelot, 2004) adoptée par les dirigeants pakistanais pour contrer l'hégémonie indienne en l'Asie du Sud ? L'hypothèse défendue dans ce chapitre est que la barrière frontalière érigée par le gouvernement indien le long de sa frontière avec le Pakistan est une conséquence de la pratique de « *l'art de la nuisance* » par le gouvernement pakistanais (Jaffrelot, 2004, p.399) dans la mesure où le conflit indo-pakistanais est mené depuis les années 1980 à un niveau sous-conventionnel. Bien qu'un processus de paix ait été initié en 2003, la rivalité entre les deux Etats ne s'est pas affaiblie. La barrière de sécurité indo-pakistanaise a pour objectif principal d'empêcher les traversées de la frontière qui représentent une menace

pour l'intégrité territoriale de l'Union. Cette barrière est constituée de deux parties distinctes : d'une part la barrière de sécurité construite le long de la LoC dont le statut de barrière frontalière fait débat dans la mesure où elle ne double pas une frontière internationale reconnue mais une ligne de cessez-le-feu ; et d'autre part la clôture qui double la dyade indo-pakistanaise non contestée, qui ne s'inscrit pas dans un contexte de dispute territoriale mais qui a pour vocation de lutter contre les flux transnationaux indésirables, en provenance du territoire pakistanais.



Carte 6: La frontière indo-pakistanaise

51 – Les enjeux sécuritaires du conflit indo-pakistanais au Cachemire

Les modalités particulières de l'accession des Etats princiers à l'indépendance dans l'un ou l'autre Etat issu de la Partition de l'empire britannique des Indes furent à l'origine de plusieurs différends entre l'Union indienne et le Pakistan. Le statut du Hyderabad, du Cachemire ainsi que des multiples enclaves situées le long de la frontière indo-pakistanaise orientale ont constitué autant de facteurs de tensions diplomatiques entre les deux très jeunes Etats. Cependant, alors que la question du Hyderabad a été réglée à l'amiable et que les enclaves n'ont pas suscité de virulentes disputes, le Cachemire s'est rapidement imposé comme « *l'héritage le plus brûlant de la partition* » (Markovits, 1994, p.586), dans la mesure où il est devenu le terrain privilégié des affrontements directs entre l'Union indienne et le Pakistan. Il a en effet fait l'objet de plusieurs guerres et de graves crises. Son statut n'est toujours pas fixé malgré l'arbitrage international de 1949 et plusieurs décennies de négociations. La limite entre la zone contrôlée par les Indiens et celle sous contrôle pakistanais n'est pas une frontière internationale reconnue mais une ligne de cessez-le-feu qui peut, comme son nom l'indique, redevenir un front à tout moment.

Le Cachemire a une valeur stratégique indéniable, puisque c'est un « *gigantesque château d'eau qui irrigue toute la région du bassin de l'Indus* » (Novosseloff, Neisse, 2007, p.161), qui est situé aux confins des territoires indien, pakistanais et chinois. C'est l'une des régions les plus difficiles d'accès du Nord du sous-continent, qui a par ailleurs une valeur symbolique très importante : « *le conflit indo-pakistanais porte sur un territoire mais il comporte aussi une dimension idéologique et religieuse* » (Jaffrelot, 1997, p.268). En effet, à travers le conflit à propos du statut du territoire cachemiri, ce sont deux conceptions de la nation qui s'opposent : d'une part l'Union indienne fédérale et laïque entend accueillir toutes les populations qui le souhaitent, et d'autre part, le Pakistan a vocation à rassembler les musulmans de l'Asie du Sud, or, le Cachemire est peuplé à 80% de musulmans. Dans cette perspective, le gouvernement pakistanais appuie, de manière plus ou moins avouée, l'action de groupes islamistes dont l'objectif est de libérer le Cachemire indien de ce qui est perçu par les Pakistanais comme une occupation indienne.

Dans quelle mesure le conflit initial à propos du territoire du Cachemire a-t'il acquis une dimension identitaire fondamentale dans la pérennisation de ce différend ? Les affrontements indo-pakistanais récurrents au Cachemire depuis 1947 ont-ils permis d'avancer vers un règlement du conflit ? Dans quelle mesure les violences islamistes sont-elles devenues caractéristiques de l'affrontement indo-pakistanais au Cachemire ? L'hypothèse défendue dans cette partie est que le désamorçage du conflit du Cachemire en 1949 au détriment de sa résolution a permis aux deux parties de camper sur leurs positions depuis plus de soixante ans. Les modalités de l'affrontement indo-pakistanais ont évolué avec le temps, mais la configuration géostratégique est la même depuis 1947. La montée des violences islamistes au Cachemire depuis les années 1990 a toutefois donné une nouvelle dimension à la lutte indo-pakistanaise, désormais marquée par le recours croissant à des actes de violence dérégulés et informels, rassemblés sous le terme générique de « terrorisme ». En 2002, le gouvernement indien a initié, avec l'aide d'Israël, la construction d'une barrière anti-infiltrations le long de la ligne de contrôle afin d'empêcher les incursions d'activistes anti-indiens sur le territoire de l'Union.

511 – Le contentieux initial : le Cachemire disputé

Le conflit indo-pakistanais à propos de la région du Cachemire trouve son origine dans la genèse des deux Etats qui sont issus du processus de décolonisation de l'empire britannique des Indes. Dans les mois qui précédèrent l'accession à l'indépendance, les musulmans du *Raj*, largement minoritaires face aux hindous à l'échelle de l'Asie du Sud, demandèrent la création d'un *homeland* séparé pour les musulmans, et la partition du sous-continent entre une Union indienne fédérale et laïque, et un Pakistan reposant sur l'allégeance de sa population à l'islam. Une fois la « théorie des deux nations » adoptée par toutes les parties, la Commission Radcliffe eu pour mission de tracer les frontières indo-pakistanaises entre les zones à majorité musulmane et les autres dans les régions administrées directement par les Britanniques. Cependant, les Etats princiers, qui étaient placés sous administration indirecte avant 1947 avaient la liberté de choisir leur rattachement à l'Union indienne ou au Pakistan. Les tergiversations du maharajah du Jammu & Cachemire, Hari Singh, à la veille de l'indépendance ont entraîné l'affrontement des deux Etats à propos de cette région montagneuse située entre les deux territoires nouvellement indépendants. Dans quelle mesure les hésitations de Singh et ses velléités autonomistes sont-elles à l'origine d'un conflit qui déchire le Cachemire depuis 1947 ? Comment le conflit au Cachemire a-t'il pris une dimension internationale ? Quelles sont les limites de l'arbitrage de l'ONU qui a mis un terme à la première guerre indo-pakistanaise en 1949 ?

5111 – Les « *prémices d'un litige* » (Reynolds, 2005, p.11)

L'Etat princier du Jammu & Cachemire tel qu'il était à la veille de l'indépendance de l'Asie du Sud en août 1947 avait été formé un siècle plus tôt suite à la signature du traité d'Amritsar entre le maharajah Gulam Singh et les Britanniques. Le maharajah avait alors acheté la vallée du Cachemire à l'empire en acceptant toutefois sa suzeraineté. La dynastie hindoue des Dogras – dont les Singh sont les héritiers – régnait donc depuis une centaine d'année sur un Etat administré indirectement par la Couronne britannique et dont la population était majoritairement musulmane lorsque la perspective de l'indépendance et de la Partition du sous-continent indien se précisa. Au début de l'année 1947, le vice-roi Lord Mountbatten demanda aux Etats princiers de l'empire de choisir en toute liberté entre un rattachement à l'Union indienne ou au Pakistan qui serait effectif au moment de l'accession à l'indépendance. L'Etat princier du Jammu & Cachemire était situé à la frontière entre les deux futurs Etats, et le maharajah Hari Singh hésita longuement entre l'Inde, le Pakistan et une autonomie qu'il croyait possible, « *le 15 août 1947, seuls deux Etats princiers, le Cachemire et le Hyderabad, avaient refusé d'opter pour l'un ou l'autre dominion* » (Markovits, 1994, p.585).

Hari Singh était un maharajah hindou gouvernant un Etat peuplé à 80% de musulmans (Jaffrelot, 2000, p.267). Malgré l'opposition croissante de ses sujets musulmans depuis 1930, l'appui de l'élite hindoue du Jammu & Cachemire lui permit de rester au pouvoir (Reynolds, 2005). Il était confronté en 1947 à deux partis d'opposition : « *la Conférence musulmane, qui souhaite l'accession au Pakistan, et la Conférence nationale, de Cheikh Abdullah, d'esprit plus laïque et plus ouvert à un rattachement à l'Inde, sous réserve d'obtenir un statut d'autonomie très poussée* » (Jaffrelot, 2000, p.210). Le maharajah ne parvint pas à trancher entre le Pakistan et l'Inde dans la mesure où la principale voie d'accès au Cachemire passait par le territoire pakistanais mais que la majorité de ses sujets musulmans étaient hostiles au Pakistan, et que choisir l'Inde l'aurait exposé à des représailles économiques de la part du Pakistan duquel le Cachemire était de fait désormais dépendant (Markovits, 1994, p.585). Devant ce choix cornélien, Hari Singh choisit de suivre une troisième voie et chercha à préserver son

indépendance en obtenant pour le Jammu & Cachemire un statut particulier (Jaffrelot, 1997, p.268). Malgré les pressions de Nehru et de Jinnah pour le forcer à trancher, Hari Singh signa un accord de statu quo avec le Pakistan le 15 août 1947 afin de préserver les communications terrestres et télégraphiques sans choisir le rattachement. Aucun accord de ce genre ne fut conclu avec les dirigeants indiens qui temporisèrent en attendant l'adhésion du maharajah à l'Union.

Hari Singh préserva l'indépendance du Jammu & Cachemire 73 jours après l'indépendance du sous-continent (Novosseloff, Neisse, 2007, p.162). En effet, suite à la révolte du Poonch en réaction à la politique autonomiste du maharajah en septembre 1947 et les invasions tribales en provenance du Nord dès le mois d'octobre de la même année, « *l'ensemble du district, à l'exception de la ville de Poonch elle-même tomba sous le contrôle des rebelles* » (Reynolds, 2005, p.16). Officiellement, la « *colonne motorisée forte d'environ cinq mille hommes* » (Markovits, 1994, p.585) autoproclamée 'armée de libération du Cachemire' qui pénétra au Cachemire depuis la Province du Nord-Ouest ne bénéficiait d'aucun appui de l'armée régulière pakistanaise. Le gouvernement pakistanais défendait la thèse d'une « *soudaine unité d'action de tribus plus ou moins adverses au nom de l'islam* » (Reynolds, 2005, p.21) qui avait abouti à la proclamation de l'Azad Kashmir, ou 'Cachemire libre' dès le 24 octobre 1947 dans les zones contrôlées par les rebelles. Devant l'avancée de ces derniers sur Srinagar, Hari Singh demanda de l'aide à l'Inde qui accepta de le soutenir « *à condition que le maharajah adhère à l'Union indienne quitte à organiser un référendum pour confirmer ou invalider ce rattachement* » (Jaffrelot, 1997, p.269). Le 26 octobre, le maharajah signa le protocole par lequel il validait le rattachement du Cachemire à l'Union indienne.

5112 – La première guerre indo-pakistanaise et la lutte pour le Cachemire

Une fois le rattachement du Jammu & Cachemire à l'Union indienne entériné par Hari Singh, les dirigeants indiens envoyèrent le jour-même, c'est-à-dire le 26 octobre 1947, des renforts militaires dans l'Etat princier. Les dirigeants pakistanais déclarèrent leur opposition à l'intervention indienne le 30 octobre et refusèrent de reconnaître la validité de l'accord conclu entre le maharajah et le gouvernement indien. Alors que Karachi admettait à mots couverts la présence de 'volontaires' pakistanais au Cachemire dans les rangs des rebelles mais continuait de nier l'implication active du Pakistan dans ce conflit, l'armée régulière pakistanaise entra officiellement au Cachemire en mai 1948. Ce fut le début de la première guerre indo-pakistanaise.

En quelques semaines, les troupes indiennes stoppèrent l'avancée des rebelles qui marchaient sur Srinagar. Cependant, après la prise de Baramulla, position-clé sur la route de Srinagar, les victoires indiennes furent rares et la reconquête du territoire fut lente et difficile (Reynolds, 2005, p.23-24). L'armée indienne dut notamment construire une route entre l'Inde et le Cachemire afin d'acheminer les troupes, le matériel et les vivres. Alors que le soutien pakistanais aux rebelles était évident depuis janvier 1948, l'entrée officielle du Pakistan dans le conflit marqua le début d'une « *guerre d'usure au cours de laquelle forces indiennes et pakistanaises s'affrontèrent directement* » (Markovits, 1994, p.586) sans qu'aucun des deux Etats ne prenne le dessus.

5113 – L'intervention des Nations Unies et le cessez-le-feu de 1949

Devant l'enlisement du conflit indo-pakistanais au Cachemire, Lord Mountbatten, devenu gouverneur général des Indes pendant la période de transition, se prononça en faveur d'un arbitrage du Conseil de sécurité de l'ONU. Les deux parties acceptèrent, les dirigeants indiens

dénonçant l'agression pakistanaise alors que les dirigeants pakistanais se posaient en défenseurs du peuple cachemiri face à l'oppression indienne. Une résolution du Conseil de sécurité datée du 13 août 1947 demandait le retrait immédiat des troupes indiennes et pakistanaises mais ne fut pas appliquée par les gouvernements qui entamèrent un dialogue de sourds : « *alors que le Conseil de sécurité procédait à l'examen de la question du Jammu et Cachemire, les deux dominions renforçaient leur potentiel militaire dans cette région* » (Reynolds, 2005, p.30). Le 1er janvier 1949, un cessez-le-feu entra cependant en vigueur sous l'égide de l'ONU (Markovits, 1994, p.586).



Carte 7: Le Cachemire divisé : une région, trois souverainetés

Les combats cessèrent une fois le cessez-le-feu prononcé et les deux armées campèrent sur leurs positions. Le Jammu & Cachemire est depuis le 1er janvier 1949 partagé en deux au niveau de la ligne de cessez-le-feu qui constitue une frontière de facto bien qu'elle ne soit pas reconnue comme telle : « *au Sud s'étend le Jammu et Cachemire, devenu l'un des Etats de l'Union indienne, défini par le Pakistan comme IOK, c'est-à-dire India Occupied Kashmir (100 000 km², 6 à 7 millions d'habitants)* » (Jaffrelot, 2000, p.212) qui comprend le Ladakh, le Jammu

et une partie de la vallée de Srinagar ; « *au Nord-Ouest de la ligne de cessez-le-feu, dans le Poonch, l'Azad Kashmir (13 000 km², près de 3 millions d'habitants) est un Etats sans souveraineté. Son président, son gouvernement comme son assemblée sont sous le contrôle direct d'Islamabad. Au Nord de la ligne, les vastes Territoires du Nord regroupent les anciennes terres tribales de Gilgit et du Baltistan (60 000 km², moins d'un million d'habitants, comportant une importante minorité chiite. Cet ensemble, défini comme Pakistan Occupied Kashmir par l'Inde ne bénéficie pas du statut habituel des provinces pakistanaises, façon pour le Pakistan de souligner qu'il n'y impose pas sa pleine férule* » (Jaffrelot, 2000, p.212).

La résolution du Conseil de sécurité du 9 janvier 1949, ultérieure au cessez-le-feu, prévoyait l'organisation, sous contrôle international, d'un référendum afin de laisser la population décider du sort du Cachemire. Les deux Etats engagés dans le conflit occupent en effet des positions diamétralement opposées en ce qui concerne l'avenir de ce territoire : « *en droit, juge New Delhi, l'accession décidée par le maharajah est incontestable* » (Jaffrelot, 2000, p.214) alors que « *le Pakistan rappelle volontiers que son intérêt pour le Cachemire n'est pas territorial, mais fondé uniquement sur le souci de voir les Cachemiris reconnus dans leur droit à l'autodétermination* » (Jaffrelot, 2000, p.214). Les autorités indiennes ont refusé d'organiser le référendum prévu par le Conseil de sécurité de l'ONU sous prétexte que l'occupation de l'Azad Kashmir par le Pakistan le rendait impossible (Markovits, 1994, p.586). A ce jour, le référendum prévu dans le cadre de l'accord entre Nehru et Hari Singh en octobre 1947 et par le Conseil de sécurité en janvier 1949 ne s'est toujours pas tenu.

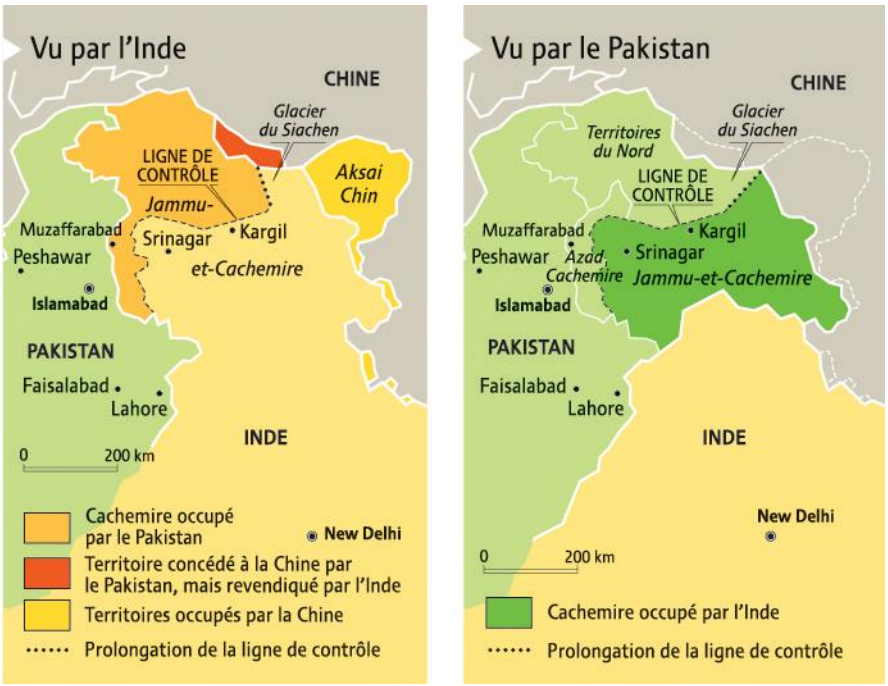


Figure 7: deux perceptions opposées de la situation au Cachemire (Source: le monde diplomatique, 2009)

512 – Le Cachemire dans les différends indo-pakistanais depuis 1950

Le cessez-le-feu en vigueur depuis le 1er janvier 1949 a mis un terme à la première guerre indo-pakistanaise mais n'a pas réglé la question du Cachemire dont l'avenir devait être déterminé à la suite d'un référendum qui n'a cependant jamais été organisé. Le Cachemire est devenu après 1949 le terrain privilégié des affrontements entre l'Union indienne et le Pakistan dont aucun ne

se satisfait du statu quo sans toutefois consentir à faire des concessions pour sortir le Cachemire d'une crise qui dure depuis plus de cinquante ans. En effet, à chaque nouveau conflit entre les deux Etats, les tensions au Cachemire ont été ravivées, pendant les guerres indo-pakistanaises de 1965 et 1971, ou encore pendant la crise de Kargil en 1999, dans le contexte de la nucléarisation du sous-continent. C'est une région stratégique dans la mesure où elle est située près de la frontière chinoise et où elle concentre des réserves d'eaux vitales pour le Pakistan. C'est également devenu le symbole de l'opposition idéologique et de la rivalité historique entre l'Inde et le Pakistan : « *l'histoire des relations pakistano-indiennes est celle d'un divorce qui a mal tourné, et qui génère sans fin la rancœur, le fiel et le soupçon* » (Jaffrelot, 2000, p.201). Le Cachemire est la pomme de discorde originelle que se disputent les deux Etats depuis leur formation. Dans quelle mesure le Cachemire a-t'il été l'un des enjeux de tous les conflits indo-pakistanais depuis 1949 ? La nucléarisation du conflit au Cachemire a-t'elle aggravé les tensions le long de la *Line of Control* (LoC) ? Quelle est la valeur symbolique de ce territoire marginal, et pourtant ardemment disputé par les deux Etats ?

5121 – Une pomme de discorde récurrente

La deuxième guerre indo-pakistanaise a été déclenchée en janvier 1965 lorsque la police indienne a découvert que la police pakistanaise patrouillait en territoire indien dans la région marécageuse du Kutch, à la frontière entre le Sind et le Gujarat (Kasturi, 2008, p.143). En avril 1965, l'armée pakistanaise attaqua les positions indiennes dans cette région à plusieurs centaines de kilomètres du Cachemire, vraisemblablement pour profiter de la faiblesse de l'armée indienne après sa défaite sans appel face à la Chine en 1962. Le conflit s'étendit ensuite au Cachemire. Le gouvernement pakistanais avait affirmé son opposition à la politique indienne menée dans l'Etat du Jammu & Cachemire auquel l'article 370 de la Constitution indienne garantissait un statut d'autonomie avancée qui n'était pas respecté en pratique : « *début 1965, le statut du Cachemire est plus encore rapproché du statut standard des autres Etats indiens* » (Jaffrelot, 2000, p.216). En août 1965, des groupes armés pénétrèrent au Cachemire indien depuis l'Azad Kashmir. Le 1er septembre, l'armée pakistanaise intervint à son tour en territoire indien. Le 6 septembre, les forces armées indiennes ripostèrent, repoussèrent l'armée pakistanaise et marchèrent sur Lahore (Jaffrelot, 2000, p.216). Un cessez-le-feu fut prononcé le 23 septembre 1965 sous la pression de l'ONU, et le 10 janvier 1966, la déclaration de Tachkent fut signée par l'Inde et le Pakistan sous médiation soviétique : la ligne de cessez-le-feu fixée en 1949 fut officiellement reconnue et les gains territoriaux indiens furent annulés. La deuxième guerre indo-pakistanaise se solda donc par une victoire indienne et le rétablissement de la situation antérieure aux hostilités débutées en 1965. Malgré les combats qui ont fait près de 7000 victimes et la médiation internationale, cette deuxième guerre indo-pakistanaise « *ne résout rien* » (Jaffrelot, 1997, p.272).

La troisième guerre indo-pakistanaise diffère des deux précédentes dans la mesure où elle fut déclenchée dans le cadre de la sécession du Bangladesh, qui a « *inévitablement remis en cause la théorie fondatrice des deux nations* » (Jaffrelot, 2000, p.217). L'armée indienne est entrée dans le conflit qui opposait l'armée pakistanaise et l'armée de libération du Bangladesh le 22 novembre 1971 aux côtés des sécessionnistes. Les forces indiennes prirent rapidement le dessus sur le front oriental et le conflit eut des répercussions sur la frontière indo-pakistanaise occidentale dès le mois de décembre 1971. Cependant, malgré la supériorité sans appel de l'armée indienne sur l'armée pakistanaise, les dirigeants indiens hésitèrent à profiter de ce conflit pour envahir l'Azad Kashmir, de peur de susciter l'opposition de la communauté

internationale. Le 3 décembre, le Pakistan capitula, demanda un cessez-le-feu au Cachemire et accepta l'indépendance du Bangladesh, qui fut déclarée le 16 décembre 1971.

L'accord de Simla qui fut conclu en 1972 entre Ali Bhutto et Indira Gandhi, au terme de la troisième guerre indo-pakistanaise, constitue une étape fondamentale dans la normalisation des relations indo-pakistanaises. A travers cet accord, les dirigeants indiens et pakistanais ont convenu que les différends entre les deux Etats devaient être réglés de manière bilatérale, sans médiation internationale. A ce titre, l'Inde ne souhaite pas que la question du Cachemire s'internationalise, alors que le Pakistan réclame l'organisation d'un référendum et tente de sensibiliser la communauté internationale à ce problème. Hormis la crise de Kargil en 1999, l'Union indienne et le Pakistan ne se sont pas affrontés ouvertement après la signature de l'accord de Simla, qui a conduit à une progressive normalisation des relations indo-pakistanaises (Jaffrelot, 1997, p.273). Cependant, le gouvernement pakistanais accuse l'Union indienne de l'avoir trahi en aidant les sécessionnistes au Pakistan oriental en 1971 et a nourri depuis une hostilité larvée à l'égard de l'Inde : « *l'accord de Simla a donc restauré la paix après l'éclatement du Pakistan, mais n'a pas engendré la confiance* » (Jaffrelot, 2000, p.220). Les années 1970 et 1980 ont ainsi été marquées par une « *logique de guerre froide ou de paix armée* » (Jaffrelot, 2000, p.221) plus que par une logique de détente.

5122 – L'inflexibilité des dirigeants indiens et pakistanais et la nucléarisation du conflit

La possession de l'arme nucléaire des deux côtés de la ligne de cessez-le-feu a donné une nouvelle dimension au conflit du Cachemire à partir de 1998. A la suite des premiers essais nucléaires chinois en 1964, les dirigeants indiens ont entrepris de développer un programme nucléaire dans le but de se doter de l'arme atomique et de pouvoir rivaliser avec la puissance chinoise dans ce domaine. Après la lourde défaite pakistanaise en 1971 face aux forces armées indiennes, le gouvernement pakistanais a à son tour amorcé un programme nucléaire pour concurrencer le poids stratégique de l'Union indienne en Asie du Sud : « *face à la suprématie des forces conventionnelles indiennes, confirmée en 1971, seule l'arme nucléaire peut redonner au Pakistan une marge de manœuvre, en sus du prestige escompté dans le monde musulman* » (Jaffrelot, 2000, p.221). L'Inde et le Pakistan n'ont pas signé le traité de non-prolifération en 1995 et *« les essais nucléaires indiens des 11 et 13 mai 1998 entraînent logiquement la réplique du Pakistan, qui conduit six essais les 28 et 30 mai, en dépit des pressions américaines* » (Jaffrelot, 2000, p.222). A partir de 1998, le Cachemire, le « *champ de bataille le plus haut du monde* » (Niel, 2011, p.76), est ainsi devenu l'enjeu d'une potentielle guerre nucléaire.

Le Kargil est une région située à très haute altitude, à cheval entre l'Azad Kashmir et l'Etat indien du Jammu & Cachemire. Devant l'impossibilité physique de tracer la limite entre ces deux territoires, Indiens et Pakistanais ont rivalisé depuis 1947 pour s'emparer de « *terres certes inhabitées mais stratégiques, dominant la route de Kargil menant au Ladakh et au Siachen* » (Jaffrelot, 1999, p.226-227). En mai 1999, après la fonte des neiges, près d'un millier de combattants islamistes, appuyés par des troupes pakistanaises ont occupé ces terres très difficiles d'accès, en allant au-delà de la *Line of Control* (LoC) fixée par les deux Etats mais qui n'y avait pas été matérialisée en raison des conditions climatiques extrêmes et du relief très escarpé (Kasturi, 2008, p.149). L'intervention massive des forces armées indiennes pour déloger les occupants fut « *à l'origine d'une quasi-guerre* » (Jaffrelot, 2000, p.227) entre deux puissances désormais nucléaires. Les Etats-Unis firent pression sur le Pakistan en faveur du retrait immédiat des militants et des troupes pakistanaises des hauteurs de Kargil afin d'empêcher le conflit de dégénérer. La crise de Kargil ne dura que quelques semaines et fut

désamorcée devant la pression de la communauté internationale, et notamment celle des Etats-Unis qui imposèrent des sanctions économiques à l'Inde et au Pakistan. Si cette crise ne dégénéra pas en guerre ouverte entre deux puissances nucléaires, elle fut cependant à l'origine du coup d'Etat militaire qui porta le général Musharraf au pouvoir au Pakistan. La crise de Kargil est le symbole de la précarité du cessez-le-feu au Cachemire où la LoC ne constitue pas une frontière internationale mais a instauré durablement un statu quo fragile. Malgré les efforts bilatéraux engagés pour normaliser les relations indo-pakistanaises, « *opérations militaires et rencontres diplomatiques s'enchaînent sans que la paix ne soit autre chose qu'une guerre froide prolongée* » (Jaffrelot, 2000, p.228).

5123 – La valeur symbolique du Cachemire

Au-delà d'un conflit territorial, la question du Cachemire a une dimension symbolique très importante et constitue un enjeu majeur dans le cadre de la construction identitaire des deux nations en opposition l'une par rapport à l'autre. En effet, l'antagonisme indo-pakistanais trouve son origine dans la genèse des deux Etats : la théorie des deux nations repose sur l'hypothèse qu'il y a une différence fondamentale entre hindous et musulmans et que les deux communautés ne peuvent pas cohabiter au sein d'un même Etat. Le climat de méfiance réciproque entre hindous et musulmans, entre Indiens et Pakistanais est entretenu depuis 1947 par des affrontements directs récurrents et par des tensions perpétuelles, notamment dans la région disputée du Cachemire. Plus qu'une dispute territoriale, la charge émotionnelle de ce conflit montre que « *c'est l'identité même des deux pays qui est en jeu dans cette vallée meurtrie* » (Niel, 2011, p.86).

Le conflit à propos du Cachemire a débuté dans les semaines qui ont suivi l'indépendance de l'Asie du Sud et il est devenu une pomme de discorde récurrente entre les deux voisins. Dirigeants indiens et pakistanais campent sur leurs positions à propos du Cachemire depuis 1947 : en tant que fédération laïque, l'Union indienne se sent légitimement en droit de revendiquer l'intégralité du Cachemire, d'autant que le maharajah a signé le protocole de rattachement à l'Inde en 1947 ; cependant, le Pakistan a vocation à rassembler les provinces à majorité musulmane du sous-continent, ce qui est le cas de Cachemire : « *l'affaire du Cachemire, dans ce contexte, sert au mieux l'argumentaire pakistanais puisqu'elle met en jeu la volonté sécessionniste d'une population musulmane sous contrôle indien* » (Jaffrelot, 2000, p.204). L'Inde met ainsi en avant la légalité de l'accord donné par Hari Singh quand le Pakistan se pose en défenseur du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et réclame l'organisation d'un référendum que l'Inde refuse au nom de l'occupation de l'Azad Kashmir par le Pakistan. Bien que les Cachemiris forment un peuple à part entière, « *l'enjeu du Cachemire renvoie donc à la définition même de l'identité nationale qu'affichent les deux pays* » (Novosseloff, Neisse, 2007, p.172).

Le conflit du Cachemire est le symptôme le plus flagrant du « *syndrome de la Partition* » (Jaffrelot, 2000) dont souffrent l'Union indienne et le Pakistan depuis leur création. Le Cachemire est en effet l'épicentre de la « *guerre des nerfs* » (Kasturi, 2008, p.139) indo-pakistanaise. Les deux gouvernements se rejettent mutuellement la faute originelle et entretiennent une rivalité idéologique et militaire qui s'est manifestée concrètement au cours de trois guerres ouvertes et d'une « *quasi-guerre* » en 1999 (Jaffrelot, 2000, p.227). Aucune résolution de ce conflit émotionnellement très chargé n'est à prévoir plus de soixante ans après le cessez-le-feu. Le conflit inextricable du Cachemire semble être gelé : « *chacun maintient sa part du Cachemire hors du statut qu'il accorde à ses autres provinces* » (Novosseloff, Neisse,

2007, p.162). Cependant, depuis 1987, le conflit a changé de nature et la vallée du Cachemire est désormais le théâtre d'une guérilla entre les partisans de l'autonomie du Jammu & Cachemire ou de son rattachement au Pakistan et les forces armées indiennes dont la présence massive pour lutter contre le soulèvement cachemiri rencontre l'opposition des populations locales.

513 – La guérilla islamiste au Cachemire depuis 1987

Alors que depuis la guerre de sécession du Bangladesh en 1971, l'Union indienne et le Pakistan ne se sont pas affrontés directement dans le cadre d'un conflit armé ouvert, des groupes armés à tendance islamiste ont poursuivi la lutte contre la présence indienne au Cachemire en ayant recours à des actes de violence dérégulée. Depuis la fin des années 1980 et le soulèvement du Cachemire indien, les forces armées indiennes doivent en effet faire face dans l'Etat fédéral du Jammu & Cachemire à des incursions de militants qui réclament l'indépendance du Cachemire ou son rattachement au Pakistan et à l'essor des violences islamistes en territoire indien. La lutte au Cachemire a pris la forme d'un « *jihad d'usure* » (Kepel, 2000, p.232) dont l'objectif est d'épuiser la résistance indienne. Le lien entre les milices islamistes qui commettent des actes terroristes au Cachemire et sur le territoire indien et l'Etat pakistanais n'est pas officiel, mais il est avéré. Le soutien pakistanais à ces milices, et leur instrumentalisation est le symbole du changement de stratégie opéré par les décideurs pakistanais devant la supériorité indienne sur le plan militaire. La sous-traitance de la lutte au Cachemire à des milices islamistes est une stratégie ambiguë « *à hauts risques* » (Niel, 2011, p.85) pour le gouvernement pakistanais mais constitue un moyen de maintenir la pression sur le gouvernement indien à propos de ce territoire disputé. Dans quelle mesure la poursuite de la lutte au Cachemire sous forme de djihad a-t'elle modifié les termes du conflit ? Quelle est le degré d'implication de l'Etat pakistanais dans l'essor des violences dérégulées et terroristes qui agitent cette région depuis les années 1990 ? Dans quelle mesure la construction d'une barrière anti-infiltrations le long de la ligne de contrôle a-t'elle permis de réduire les incursions terroristes depuis l'Azad Kashmir ?

5131 – Le combat des milices islamistes depuis 1987 : mener un djihad d'usure pour libérer le Cachemire

Depuis 1949, l'avenir du Cachemire est suspendu au résultat d'un référendum qui n'a jamais été organisé. En théorie, l'Etat indien du Jammu & Cachemire dispose d'un statut d'autonomie avancée, garanti par l'article 370 de la Constitution indienne. Cependant, depuis le début du conflit indo-pakistanais au Cachemire, son autonomie n'a jamais été effective. La présence massive de l'armée indienne est vécue par les populations cachemiries comme une occupation. L'organisation d'élections régionales en 1987 était l'occasion pour ces dernières de s'exprimer par les urnes. La Conférence nationale, qui avait basé sa compagne électorale sur son combat pour l'autonomie du Cachemire, remporta ces élections, mais renonça immédiatement à ses revendications une fois élue. Le mécontentement populaire grandit et le *Jammu and Kashmir Liberation Front* (JKLF) amorça la rébellion. Puis, « *en 1989, après de nouvelles élections biaisées, le Cachemire bascule dans une insurrection armée qui traduit le ressentiment des Cachemiris vis-à-vis de l'autorité de New Delhi* » (Novosseloff, Neisse, 2007, p.163) après une grève générale organisée au Cachemire le 15 août. Un militantisme violent, stimulé par la répression indienne s'était développé dans les années 1980 dans la vallée cachemirie (Jaffrelot, 2000, p.225), et ces militants ont mené la rébellion dès 1987 depuis l'Azad Kashmir, sous contrôle pakistanais. Les objectifs des groupes de militants étaient divers : du rattachement au Pakistan, à l'indépendance du Cachemire d'avant la Partition en passant par la réaffirmation de

son autonomie au sein de l'Union indienne. Tous luttèrent cependant contre les forces armées indiennes basées au Jammu & Cachemire en faisant le choix de l'action violente. L'Union indienne exerça une répression sanglante sans toutefois mettre fin à la rébellion. Ce conflit prit rapidement des allures de « *guérilla* » ou de « *sale guerre* » (Novosseloff, Neisse, 2007, p.163) : en effet, « *aux affrontements opposant les forces indiennes et les militants s'en ajoutèrent de nouveaux opposant les militants entre eux, tandis que la corruption tendait à se généraliser, tant dans les forces armées que dans la militance* » (Grare, 2008, p.84).

Alors que le JKLF menait la lutte contre l'armée indienne dans une optique ethnonationaliste, il fut très vite concurrencé par des groupes fondamentalistes islamistes qui formulèrent le combat au Cachemire en termes de djihad. Le discours religieux fut transposé à ce conflit et « *le coran et l'ensemble des textes sacrés sont mobilisés afin d'expliquer le caractère crucial de la lutte et de donner une valeur religieuse à un combat renvoyant avant tout à une dimension territoriale* » (Megie, 2010). Une trentaine de groupes islamistes étaient ainsi en activité au Cachemire dès 1990, et ils étaient près d'une centaine en 1995 (Blom, 2008, p.153). La guerre pour la libération du Cachemire du joug indien devint ainsi un véritable djihad. Cependant, les actions violentes menées par ces groupes islamistes ne sont devenues que tardivement des attaques kamikazes. En effet, la notion de martyr n'est apparue qu'à la fin des années 1990 dans la lutte sécessionniste au Cachemire devant le déséquilibre des forces en présence : le 'martyr' est « *un combattant dont la mort est tellement probable qu'elle est préparée, voire désirée et surtout sacralisée* » (Blom, 2003, p.136). Ce changement de paradigme est le résultat de la répression indienne : « *l'efficacité croissante de la contre-insurrection indienne (qui fait de l'emprisonnement ou de la mort une fin de plus en plus certaine) pousse progressivement certains djihadistes à mettre en place un cadre idéologique où le « martyre » n'est plus seulement un élément de la rhétorique du combat, mais son ressort même* » (Blom, 2003, p.137-138). L'intégration de la figure du martyr au discours idéologique des groupes islamistes qui luttent au Cachemire constituerait donc une stratégie d'adaptation au rapport de forces très déséquilibré en faveur de l'armée indienne. Les martyrs du Cachemire ne sont pas des kamikazes mais des soldats préparés à laisser leur vie dans le combat. Les attentats-suicides sont très rares dans l'histoire du conflit cachemiri depuis 1987 : « *le Jaish-e-Muhammad est la seule organisation à revendiquer, depuis 2000, de véritables « attentats-suicides » (pour la plupart exécutés par des jeunes recrutés en Inde même)* » (Blom, 2003, p.137).

Depuis le début du soulèvement cachemiri en 1987, le conflit a entrainé la mort d'au moins 40 000 personnes, civils, militaires, paramilitaires et militants confondus (Gayer, Jaffrelot, 2008). Aux victimes directes des attentats perpétrés par les militants au Cachemire indien s'ajoutent les victimes collatérales de la contre-insurrection indienne : « *le ratio est de l'ordre de trois civils tués pour un membre des forces armées* » (Grare, 2008, p.94). Afin de mater la rébellion cachemirie, New Delhi a déployé près de 500 000 hommes dans cette région entre 1989 et 1994 afin de lutter contre environ 10 000 militants islamistes (Grare, 2008, p.83) : « *les forces stationnées au Cachemire incluent jusqu'à trois cents compagnies de forces paramilitaires comme les Border Security Forces, la Tibetan Border Police ou les Rashtriya Rifles et plusieurs divisions de l'armée régulière* » (Jaffrelot, 1997, p.276-277). La présence massive des forces armées indiennes au Cachemire correspond à un ratio « *d'un soldat pour dix cachemiris* » (Novosseloff, Neisse, 2007, p.163). De plus, ces centaines de milliers de militaires et de paramilitaires disposent depuis 1990 de pouvoirs exceptionnels pour lutter contre les militants, « *des pouvoirs élargis pour contrôler, fouiller et arrêter toute personne suspecte, et même ouvrir le feu sans grandes restrictions* » (Niel, 2011, p.81) au nom desquels de

nombreuses violations des droits de l'Homme ont été commises à tous les niveaux décisionnels : « *dès son entrée en fonction en 1990, le nouveau gouverneur, Jagmohan, fit procéder à des arrestations arbitraires, des exécutions extrajudiciaires, des détentions sans procès* » (Grare, 2008, p.83). Les excès de la contre-insurrection indienne permis par les législations d'exception en vigueur dans l'Etat du Jammu et Cachemire sont en partie responsables de l'implantation de la militance dans la population cachemirie qui perçoit l'occupation indienne comme une forme de colonisation et d'occupation. Ainsi, malgré un rapport de forces théoriquement très favorable aux forces armées indiennes, le soulèvement cachemiri et la guérilla islamiste n'ont pas été matés et se poursuivent depuis près de 25 ans, et le conflit a pris des allures de « *sale guerre* » (Novosseloff, Neisse, 2007) très meurtrière.

5132 – La collusion entre les milices islamistes et l'Etat pakistanais : une stratégie condamnée par l'Inde

En tant qu'Etat idéologique, le Pakistan a « *vocation à défendre et représenter tous les musulmans de la région* » (Jaffrelot, 2000, p.235). Son engagement au Cachemire répond à cette logique de solidarité islamique. Cependant, devant la supériorité indienne sur le plan militaire, l'Etat pakistanais a changé de stratégie et a soutenu la rébellion, comme il l'avait fait auparavant en Afghanistan, pour perpétuer un conflit de basse intensité afin d'user les forces armées indiennes : « *après trois guerres pour rien, le soulèvement de la jeunesse cachemirie permet à Islamabad de reposer la question du Cachemire avec une ardeur nouvelle* » (Jaffrelot, 2000, p.225). Plus qu'un simple soutien logistique et financier apporté à des groupes armés privés et indépendants, les dirigeants pakistanais ont procédé à la création de leur propre bras armé, le Hizb-ul-Mujahaidin, « *une organisation armée qui combat depuis 1990 pour le rattachement du Cachemire au Pakistan* » (Blom, 2008, p.153), et qui s'apparente à une force auxiliaire de l'armée pakistanaise, bien qu'autonome. Le Hizb a été créé pour contrecarrer l'influence croissante du JKLF qui combattait pour l'indépendance du Cachemire, et pour rassembler sous sa coupe les groupes islamistes qui combattaient alors au Cachemire, parfois les uns contre les autres. Afin de servir les intérêts pakistanais, la stratégie du Hizb était de « *propager le fondamentalisme religieux pour promouvoir le séparatisme* » (Grare, 2008, p.85). Le Hizb réussit à marginaliser le JKLF, qui fut dissout en 1994, et permit au Pakistan de contrôler en partie la guérilla cachemirie dans la mesure où près d'un tiers des guérilleros du Cachemire étaient rattachés au Hizb, lui-même dépendant des soutiens pakistanais (Blom, 2008, p.156). A travers la création du Hizb-ul-Mujahidin, « *l'interaction entre l'Etat pakistanais et les groupes jihadistes prend alors une forme singulière, puisque le premier encourage sur son propre territoire le développement d'armées irrégulières à motivation idéologique (le mercenariat pur et simple n'existe pas), auxquelles il délègue une guérilla offensive recrutant non seulement chez le voisin mais aussi au sein de sa propre société* » (Blom, 2003, p.137).

Ainsi, à partir de 1987, le Pakistan a sous-traité le conflit du Cachemire à des groupes armés privés, qu'il a, pour certains, contribué à créer. Ces groupes reçoivent un soutien logistique et financier de la part de l'armée et des services secrets pakistanais, dont les membres forment les combattants cachemiris depuis des camps d'entrainement basés dans l'Azad Kashmir : leur objectif est « *d'entrainer des jeunes gens au maniement des armes automatiques et des explosifs, pour l'attaque des forces indiennes et la conduite d'actions de sabotage, et des équipes d'agitateurs, pour générer des incidents susceptibles de ternir l'image démocratique et laïque de l'Inde* » (Grare, 2008, p.85). Avec la multiplication des attentats, la Vallée du

Cachemire devint ingouvernable à partir de 1990 malgré le déploiement massif des forces armées indiennes. Dans la mesure où les militants se réfugient dans la partie du Cachemire contrôlée par le Pakistan, l'armée indienne ne peut pas les poursuivre au-delà de la LoC au risque de déclencher un nouveau conflit entre les deux Etats : en effet, « *la réalité du risque nucléaire interdit à l'Inde de poursuivre les groupes terroristes sur le territoire pakistanais* » (Grare, 2008, p.86). La lutte contre les meneurs de la guérilla au Cachemire est donc une entreprise délicate et complexe pour les dirigeants indiens qui ne peuvent pas éliminer la menace à la source.

La poursuite du conflit du Cachemire à un niveau sous-conventionnel est une stratégie à hauts risques pour les dirigeants pakistanais. En effet, le Pakistan a besoin des groupes islamistes pour faire pression sur l'Inde au Cachemire, mais ces groupes menacent la stabilité de l'Etat pakistanais et provoquent la méfiance des Etats-Unis (Jaffrelot, 2000) qui exigent que des mesures soient prises pour les maîtriser. Dans la mesure où il dépend de l'armée, le Hizb-ul-Mujahidin est soumis aux exigences de la politique extérieure pakistanaise : « *il a peu agi hors du Cachemire, ne revendiquant que deux attaques à Delhi en 2001* » et « *le rythme et l'ampleur de ses opérations ont drastiquement diminué depuis le cessez-le-feu de novembre 2003* » (Blom, 2008, p.160). Cependant, le Pakistan ne contrôle pas aussi étroitement les autres groupes militants actifs au Cachemire. Après le cessez-le-feu de novembre 2003, en signe de bonne volonté, le générale Musharraf décida d'imposer aux organisations jihadistes un « *régime de liberté surveillée* » afin de limiter autant que possible les infiltrations au Cachemire indien (Blom, 2008, p.159). La marge de manœuvre des groupes djihadistes au Cachemire est donc dépendante de la politique pakistanaise à l'égard de l'Inde et des Etats-Unis. Les rapports de forces fluctuent en fonction de la situation diplomatique : « *la politique pakistanaise au Cachemire est donc particulièrement complexe, puisqu'elle résulte d'un rapport de force plus ou moins fluide entre le pouvoir civil, l'armée et l'ISI et les formations islamistes* » (Jaffrelot, 2000, p.226).

5133 – La construction d'une barrière de sécurité le long de la LoC sur le modèle israélien

Au début des années 2000, les violences islamistes au Cachemire et sur le territoire indien se sont radicalisées. Après les évènements du 11 septembre 2001 aux Etats-Unis, l'Union indienne a, elle aussi, essuyé une série d'attentats terroristes : « *le 1er octobre 2001, le Jaish-e-Mohammed lança un véhicule chargé d'explosifs contre l'assemblée du Jammu et Cachemire, faisant 40 morts ; le 13 décembre de la même année, une opération conjointe du Lashkar-e-Toiba et du Jaish-e-Mohammed prit pour cible le Parlement de l'Union à New Delhi* » (Grare, 2008, p.87). Dans l'Etat de Jammu & Cachemire, près de 800 attentats ont été perpétrés en 2002 durant les deux mois qui précédèrent les élections à l'assemblée régionale. L'objectif des militants – et d'Islamabad – était, en multipliant les démonstrations de force, de dissuader les électeurs d'aller voter car un fort taux de participation à cette élection aurait constitué dans une certaine mesure un plébiscite en faveur de l'Union indienne. En revanche, un fort taux d'abstention aurait renouvelé l'engouement de la population pour les revendications autonomistes et sécessionnistes soutenues par le Pakistan et les groupes islamistes (Grare, 2008, p.90). Devant la multiplication sans précédent des violences islamistes au Cachemire mais aussi sur le reste du territoire de l'Union, le gouvernement indien a pris des mesures drastiques afin de renforcer la sécurité de son territoire en contrôlant plus étroitement les mouvements entre les deux parties du Cachemire. Parmi ces mesures, le gouvernement indien a notamment initié

la construction d'une barrière anti-infiltrations de 550km[28] le long du tracé de la ligne de cessez-le-feu fixée en 1949, quelques centaines de mètres à l'intérieur du territoire indien. Cette barrière fut achevée en novembre 2003, après moins de deux ans de travaux.

La barrière anti-infiltrations construite entre les deux parties du Cachemire par le gouvernement indien est le résultat d'une collaboration indo-israélienne amorcée dans les années 1990 dans le contexte de l'insurrection cachemirie et du développement du terrorisme islamiste sur les territoires des deux Etats : « *même si les deux pays étaient loin de se considérer comme des alliés, l'Etat juif apparaissait donc comme un soutien potentiel pour la sécurité de l'Inde face à la menace que constituait le Pakistan, largement soutenu, lui, par les pays arabes* » (Jaffrelot, 2003, p.26). Dans le cadre de ce rapprochement géostratégique inédit dans un contexte particulier, les échanges d'armes, de technologies et de savoir-faire entre les deux pays se sont intensifiés. Israël proposa son aide au gouvernement indien afin de renforcer sa maîtrise de la ligne de contrôle : en 1995, « *une délégation du ministère de l'intérieur indien se rendit dans la bande de Gaza pour inspecter la quadruple barrière de barbelés que les Israéliens y avaient installé à la frontière* » (Jaffrelot, 2003, p.27) sans que cette visite n'aboutisse cependant à un partenariat concret. Quelques années plus tard, après le conflit de Kargil, « *Israël devint le deuxième fournisseur d'armes de l'Inde, le commerce bilatéral entre ces deux pays atteignant le milliard de dollars, contre cinq fois moins au début de la décennie quatre-vingt-dix* » (Jaffrelot, 2003, p.28). Et lorsque le gouvernement indien décida d'ériger une barrière anti-infiltrations le long de la LoC sur le modèle de la barrière israélo-palestinienne, Israël partagea avec l'Union indienne « *son savoir-faire en matière d'équipements de surveillance électronique, caméras, censeurs, drones et autres techniques antiterroristes* » (Niel, 2011, p.84). La barrière au Cachemire mesure plus de trois mètres de haut et « *est composée de trois rangées de fils de fer barbelés montés sur des barres en fer sur lesquelles passe du courant électrique* » (Novosseloff, Neisse, 2007, p.168). Cet obstacle est complété par des champs de mines, des capteurs de mouvements et des caméras développés par des entreprises israéliennes.

Dans la mesure où les infiltrations de militants au Cachemire indien sont des flux illicites et donc non comptabilisés, il est impossible d'affirmer que la barrière anti-infiltrations érigée par le gouvernement indien a réduit efficacement les incursions terroristes ou non. Le gouvernement indien est quant à lui catégorique à propos des bienfaits de ce mur : « *selon les autorités indiennes, la barrière a permis de réduire de 80% les infiltrations de militants* » (Novosseloff, Neisse, 2007, p.168-169). La réduction des infiltrations a automatiquement entrainé la réduction des violences. Cependant, « *même si les infiltrations le long de la LoC ont considérablement diminué depuis 2003, les violences se poursuivent* » (Blom, 2006, p.146), des attentats postérieurs à la construction de la barrière perpétrés sur le territoire indien ont ainsi été revendiqués par des groupes islamistes basés au Pakistan.

Maintenant que la majeure partie de la LoC est doublée par une barrière gardée en permanence par l'armée indienne et la *Border Security Force* (BSF), les flux entre les deux parties du Cachemire passent par Wagha, dans l'Etat du Pendjab, le seul point de passage officiel situé au Sud de la LoC. La relève de la garde de Wagha et la descente des drapeaux constituent à ce titre une véritable mise en scène des deux souverainetés qui s'affrontent au Cachemire : « *se déroule tous les jours, juste avant le coucher du soleil, une étrange cérémonie, qui allie l'ambiance*

[28] La ligne de cessez-le-feu est longue de 740km, mais au Nord, le relief est trop escarpé pour envisager la construction d'une barrière.

d'un match de football à la solennité d'une marche militaire acrobatique sur fond de musique nationaliste » (Novosseloff, Neisse, 2007, p.165).



Figure 8: la cérémonie de la relève de la garde à Wagha (Source: bsf.nic.in)

Après la fin de la construction de la barrière, les gouvernements indiens et pakistanais consentirent à faire des efforts pour développer les échanges entre les deux parties du Cachemire afin de rétablir un climat de paix et de confiance. En avril 2005, le rétablissement d'une ligne de bus entre Srinagar et Muzaffarabad, qui n'avait pas circulé depuis 1956, constitua une « *mesure hautement symbolique* » (Niel, 2011, p.84). Le séisme qui a touché la région du Cachemire dans son ensemble le 8 octobre 2005 a par ailleurs permis l'ouverture de cinq points de passage à pied le long de la LoC à Tithwal, Chakothi, Hajipur, Titrinote et Tatapani. Cette décision a été prise devant l'urgence de la situation des deux côtés de la LoC à la suite du séisme. Alors que ces avancées dans l'ouverture progressive de la LoC étaient contextuelles, « *l'accord sur les points de passage a survécu à l'attaque terroriste de New Delhi le 29 octobre 2005* » (Blom, 2006, p.149) et ils ont été pérennisés bien que l'Inde et le Pakistan hésitent quant aux documents à contrôler lors des passages de la LoC. En effet, contrôler les passeports reviendrait à reconnaître à la LoC le statut de frontière internationale, ce que refusent catégoriquement les deux Etats. Les lourdeurs administratives qu'implique le passage de la LoC empêchent le développement des communications entre les deux Cachemires quelques centaines de personnes seulement la traversent chaque année.

La barrière anti-infiltrations bâtie le long de la LoC qui sépare le Cachemire en deux parties, mais qui ne constitue pas une frontière internationale, peut-elle être considérée comme une barrière frontalière ? A certains égards, elle s'apparente à un dispositif militaire mis en place le long d'un front encore partiellement actif. Elle est d'ailleurs la seule barrière érigée par le gouvernement indien à être gardée par l'armée régulière aux côtés de la *Border Security Force*

(BSF). Cependant, cette barrière a pour objectif d'empêcher les incursions de civils qui représentent une menace pour la sécurité du territoire et de la population indienne. Elle ne constitue pas un ouvrage défensif contre une potentielle attaque pakistanaise. Par ailleurs, elle n'a pas coupé les communications entre les deux Cachemires, les flux sont réorientés vers les quelques points de passage prévus à cet effet. La barrière anti-infiltrations érigée le long de la LoC a donc toutes les caractéristiques d'une barrière frontalière mais ne se situe pas le long d'une frontière internationale reconnue.

52 – Normalisation et barriérisation : le paradoxe des relations indo-pakistanaises depuis 2003

La région du Cachemire n'a pas été le théâtre de crises internationales majeures depuis 2001. L'Union indienne et le Pakistan ne se sont pas affrontés directement depuis la crise de Kargil et ont signé un nouveau cessez-le-feu en 2003. Alors que depuis 1947, les deux Etats n'ont jamais entretenu de relations diplomatiques cordiales, le dialogue indo-pakistanais est en voie de normalisation depuis le début des années 2000. Cependant, parallèlement à l'instauration d'un dialogue bilatéral dans de nombreux domaines et au développement des relations commerciales, le gouvernement indien a entrepris de prolonger la barrière de sécurité érigée le long de la LoC et de doubler l'intégralité de la frontière indo-pakistanaise non contestée par une clôture.

Cette décision peut sembler à première vue paradoxale mais reflète la duplicité des relations indo-pakistanaises et le maintien d'une grande méfiance de la part du gouvernement indien à l'égard des flux en provenance du Pakistan dans un contexte de montée des violences dérégulées et transnationales sur le territoire indien. Le Pakistan est soupçonné par son grand voisin d'accueillir et de soutenir d'un point de vue financier et logistique l'action de groupes anti-indiens qui privilégient l'action violente. Les dirigeants pakistanais pratiquent « *l'art de la nuisance* » (Jaffrelot, 2004, p.399) depuis les années 1970 et leur discret soutien aux talibans contre l'influence indienne en Afghanistan. L'« *art de la nuisance* » ou la « *diplomatie du désordre* » (Jaffrelot, 2004, p.398) a pour objectif de « *réguler les turbulences extérieures, voire de les mettre à profit de la politique étrangère nationale, à travers un partenariat toujours précaire entre certains agents de l'Etat et les forces irrégulières impliquées dans ces troubles externes* » (Jaffrelot, 2004, p.398-399) afin de déstabiliser l'Union indienne. Les relations indo-pakistanaises se trament à plusieurs niveaux qui se concurrencent. Ainsi, bien que les relations diplomatiques et économiques se normalisent peu à peu, la rivalité stratégique entretenue par plusieurs décennies de conflits entre les deux Etats pousse le Pakistan à nourrir un conflit de basse intensité avec l'Union indienne, à un niveau sous-conventionnel. Dans la mesure où cette politique de la nuisance met en péril l'intégrité du territoire de l'Union, les dirigeants indiens ont jugé nécessaire de clôturer la frontière indo-pakistanaise afin de contrôler plus étroitement les flux potentiellement menaçants en provenance du Pakistan.

Dans quelle mesure le gouvernement pakistanais a-t'il cultivé l'art de la nuisance à l'égard de l'Union indienne ? Dans quelle mesure la collusion entre les différents niveaux décisionnels au Pakistan et les groupes anti-indiens a-t'elle un impact sur la normalisation des relations bilatérales ? La construction d'une barrière frontalière le long d'une dyade historiquement très peu active a-t'elle permis de réduire les incursions terroristes sur le territoire indien ? Le processus de paix entre l'Union indienne et le Pakistan est-il compatible avec la construction d'une barrière frontalière ? L'hypothèse soutenue dans cette partie est qu'après la Partition, le

Pakistan a développé un complexe d'infériorité face à la puissance militaire et à l'influence de l'Union indienne. Afin de rivaliser avec l'Inde, les dirigeants pakistanais ont développé une diplomatie parallèle, non conventionnelle, avec l'aide d'acteurs non-étatiques opposés à l'hégémonie indienne. Malgré les efforts bilatéraux pour normaliser les relations indo-pakistanaises, la méfiance entre Indiens et Pakistanais est encore une donnée centrale de l'équation et le double-jeu présumé des Pakistanais est perçu par les Indiens comme une menace qui justifie la construction d'une barrière frontalière dont la fonction est presque exclusivement défensive.

521 – Les ambiguïtés de la stratégie pakistanaise à l'égard de l'Inde depuis les années 1980 : « la diplomatie du désordre » (Jaffrelot, 2004)

Alors que Carl von Clausewitz défendait au XIX^{ème} siècle la thèse selon laquelle la guerre n'est que la continuation de la politique par d'autres moyens, Michel Foucault a renversé sa pensée en avançant qu'au contraire, la politique est la poursuite de la guerre par d'autres moyens. Les évolutions de la politique pakistanaise à l'égard de l'Inde depuis 1947 en sont une illustration probante. En effet, devant la supériorité incontestable de la puissance militaire indienne lors de leurs affrontements directs, les dirigeants pakistanais ont opté pour une stratégie de l'ombre en apportant leur soutien discret aux groupes anti-indiens et en leur offrant un abri sur le territoire pakistanais. L'instrumentalisation du combat des insurgés sikhs au Khalistan ou encore des miliciens islamistes au Cachemire a permis au Pakistan de poursuivre la lutte contre l'Union indienne et de contester son hégémonie à un niveau sous-conventionnel. La stratégie pakistanaise de soutien informel à des groupes anti-indiens est-elle révélatrice d'un complexe d'infériorité pakistanais hérité de la Partition ? Dans quelle mesure le soutien aux militants cachemiris était-il idéologiquement légitimé dans la théorie de la nation pakistanaise ? Dans quelle mesure le soutien pakistanais aux sécessionnistes sikhs du Pendjab est-il révélateur d'une diplomatie de l'ombre opportuniste qui ne vise qu'à nuire aux intérêts indiens ?

5211 – Le complexe d'infériorité pakistanais et le parti pris des jeux d'alliances et de la diplomatie de l'ombre

La création d'un Etat séparé pour les musulmans d'Asie du Sud au moment de la Partition du sous-continent indien n'a pas mis un terme aux craintes des leaders de la Ligue musulmane quant à la domination indienne et hindoue sur la région. En effet, l'Union indienne, au moment de la Partition, faisait figure de géant démographique. Son territoire couvrait l'essentiel du sous-continent et l'Union indienne avait hérité de la plupart des bassins industriels et des ressources naturelles d'Asie du Sud. Les dirigeants du Pakistan indépendant ne se déclarèrent pas satisfaits de la Partition de l'empire dans la mesure où les régions revendiquées par la Ligue musulmane étaient plus étendues que celles qui ont effectivement été attribuées au Pakistan. De la même manière, ils s'estimèrent lésés lors du partage des ressources militaires et financières de l'empire : « *sur deux questions régaliennes, le Pakistan se jugea dès le départ victime de l'hégémonie indienne* » (Jaffrelot, 2000, p.208). Durant les premiers mois qui suivirent l'indépendance du Pakistan, l'opinion indienne était très hostile à cet Etat fondé sur une logique religieuse. L'Union indienne a, au-delà du conflit indo-pakistanais à propos du Cachemire, très tôt représenté une menace pour le Pakistan, dans la mesure où sa légitimité en tant qu'Etat a été remise en question dès sa création.

La rivalité indo-pakistanaise a influencé leurs choix respectifs en matière de politique extérieure. En effet, bien que les dirigeants de l'Union indienne furent les chantres du non-alignement, l'Inde était très proche de l'Union soviétique. Le Pakistan, quant à lui, entretient

des liens très forts avec les Etats-Unis depuis plusieurs décennies, mais également avec les pays musulmans : « *l'art du Pakistan depuis sa naissance a été de se concilier deux types de soutiens : une solidarité islamique, qui mobilise à la fois les Etats arabes conservateurs, dont l'Arabie Saoudite, et une opinion publique musulmane plus militante, et un jeu d'alliances avec l'Occident, en particulier avec les Etats-Unis* » (Jaffrelot, 2000, p.236). Cependant, ce jeu d'alliances comporte intrinsèquement des contradictions qui se sont cristallisées au cours de la guerre d'Afghanistan entre 1979 et 1989. La fin de la guerre froide entraina la complète reconfiguration de ces jeux d'alliances. En effet, le Pakistan privilégia l'islam en tant que facteur dominant de sa politique étrangère dans le but de trouver une profondeur stratégique face à la puissance de l'Inde en Asie du Sud. Les Etats-Unis se sont inquiétés à de nombreuses reprises des dérives islamistes d'une telle politique. Au cours des années 1990, l'Union indienne, engagée dans le conflit du Cachemire, s'est rapprochée des Etats-Unis et d'Israël, qui luttait alors contre la révolte palestinienne. Ces deux Etats qui n'avaient auparavant entretenu que très peu de relations diplomatiques se sont, dans les années 1990 et 2000, trouvés des points communs ou plutôt des ennemis communs dans la mesure où ils constituent tous les deux de « *véritables isolats dans une région hostile que leur disputent leurs minorités* » (Jaffrelot, 2003, p.29) par le biais du terrorisme.

La rivalité indo-pakistanaise a donc été à l'origine de plusieurs guerres conventionnelles et de jeux d'alliances diplomatiques et militaires. Elle se manifeste également depuis les années 1980 à un niveau sous-conventionnel. En effet, les dirigeants pakistanais ont opté depuis cette période pour une stratégie de soutien discret aux groupes qui contestent la souveraineté de l'Union indienne, par l'intermédiaire de l'armée régulière et de bureaucraties secrètes telles que l'ISI, les services secrets pakistanais. Les deux exemples les plus représentatifs de cette stratégie de l'ombre sont les militants islamistes en Afghanistan et au Cachemire et les miliciens sikhs du Pendjab qui ont lutté pour la création d'un Khalistan indépendant. Alors que l'engagement pakistanais au Cachemire était justifié par ses prétentions territoriales dans cette région, en concurrence avec l'Inde, et était légitimé dans le discours officiel en vertu de la solidarité islamique envers un peuple oppressé par l'Union indienne, les ressorts de l'intervention pakistanaise au Pendjab sont plus subtils. Les revendications sikhes pour la création du Khalistan se rapprochent dans une certaine mesure du combat de la Ligue musulmane pour la création du Pakistan. Cependant, l'intérêt pakistanais ne résidait pas dans la concrétisation de ce projet sécessionniste, mais dans la contestation de la souveraineté indienne.

5212 – Le soutien pakistanais à la cause des sécessionnistes sikhs du Khalistan : une opportunité pour mettre l'Union indienne en difficulté ?

Les milices religieuses sikhes, formées à la fin des années 1970 dans l'Etat du Pendjab, près de la frontière indo-pakistanaise, ont mis en place un système de contrôle des populations et de protection des propriétés foncières des membres de la communauté sikhe. Ces fondamentalistes, qui n'avaient au départ aucune ambition politique, entendaient agir à la manière d'une police des mœurs afin de lutter contre les sikhs 'déviants'. Près de 200 sikhs 'déviants' furent assassinés par ces miliciens entre 1982 et 1984 (Gayer, 2008, p.272). Dès les années 1970, Indira Gandhi avait soutenu les groupes fondamentalistes sikhs du Pendjab pour écarter les opposants au Parti du Congrès dont l'influence grandissait dans cet Etat de l'Union. Les miliciens sikhs ont ainsi bénéficié de la protection du Parti du Congrès, puis de l'Etat lorsqu'Indira Gandhi revint au pouvoir en 1980. Cependant, au début des années 1980, les miliciens sikhs, menés par leur leader Jarnail Singh Bhindranwale, fondèrent le mouvement

pour le Khalistan. Leur ambition était de créer un Etat sikh indépendant de l'Union indienne. Dans cette optique, ils formèrent un gouvernement parallèle au Pendjab, et imposèrent leur protection aux habitants des territoires qu'ils contrôlaient et refusèrent de se soumette à l'autorité de New Delhi. Devant la force des revendications politiques des milices sikhes et la multiplication des meurtres de civils hindous, le gouvernement d'Indira Gandhi fut contraint de réagir, après plusieurs années de « *transactions collusives* » (Gayer, 2008) avec les fondamentalistes sikhs. Les miliciens étaient soupçonnés d'avoir entreposé des armes au Temple d'Or d'Amritsar, haut lieu du culte sikh, et de s'y réfugier. Dans le cadre de la répression de l'insurrection sikhe, le 31 mai 1984, Indira Gandhi lança l'opération *Bluestar* au cours de laquelle l'armée indienne fut chargée de 'nettoyer' le Temple d'or de la présence des miliciens (Gayer, 2008, p.273). L'assaut d'un lieu de culte fit polémique et entérina le divorce entre les miliciens sikhs radicalisés à cette occasion et l'Etat indien[29].



Figure 9: le Temple d'or après l'assaut indien en 1984 (source: www.punjabrise.com)

Le conflit ouvert entre les miliciens pro-Khalistan et l'Union indienne fut ensuite instrumentalisé par le gouvernement pakistanais : « *une fois consommée la rupture entre les miliciens sikhs et l'Etat indien, c'est au Pakistan que la mouvance radicale sikhe a trouvé ses principaux soutiens étatiques* » (Gayer, 2008, p.268). En effet, à la suite de l'opération *Bluestar*, « *quelques centaines de sikhs décidèrent de rejoindre le Pakistan, où ils pensaient trouver un soutien contre l'Etat indien* » (Gayer, 2008, p.276). Cependant, dans un premier temps, ils furent emprisonnés par la police pakistanaise et ce n'est que « *lorsque le mouvement insurgé sikh a commencé à s'organiser, à partir de 1986, que les services secrets pakistanais ont réellement envisagé de soutenir l'insurrection. Et ce n'est qu'après la création d'une plate-forme de groupes fondamentalistes contrôlés par Islamabad que ce soutien militaire a acquis un niveau significatif, qui a conduit à une montée en intensité de la violence au Pendjab indien à la fin des années 1980* » (Gayer, 2008, p.276). Les 400 miliciens qui composaient la *Khalistan Commando Force* (KCF), créée en 1986, s'approvisionnaient en armes sur les marchés noirs des Territoires du Nord-Ouest au Cachemire, avec la bénédiction des services secrets pakistanais, et profitaient de la porosité de la frontière pakistano-indienne pour faire des incursions au Pendjab.

[29] Indira Gandhi fut par ailleurs assassinée le 31 octobre 1984 par deux de ses gardes du corps sikhs.

Cependant, les miliciens sikhs ont conservé leur propre rationalité malgré les tentatives d'instrumentalisation de leur combat par les services secrets pakistanais. La *Border Security Force* a clôturé dès 1993 des portions sensibles de la frontière indo-pakistanaise au Pendjab et la répression indienne a été très prononcée dans les années 1980 et 1990. Le conflit entre les groupes sécessionnistes sikhs et les forces de sécurité indiennes a entrainé la mort d'environ 30 000 personnes au Pendjab (Gayer, Jaffrelot, 2008, p.18). L'insurrection sikhe s'est essoufflée à la fin des années 1990 : « *la plupart des cadres et des militants du mouvement insurgé sikh ont été tués par les services de sécurité indiens […]. Parmi les survivants, une poignée a choisi de rester au Pakistan pour poursuivre un combat d'arrière-garde. La plupart des survivants du mouvement insurgé sikh ont cependant poursuivi la lutte dans un cadre démocratique* » (Gayer, 2008, p.289). Le mouvement pour le Khalistan bénéficie depuis le début des années 2000 d'un soutien transnational plus fort que le soutien régional. En effet, les sikhs établis en Europe et en Amérique sont les plus actifs dans la lutte pour la création de cet Etat indépendant. Cependant, en 2013, le gouvernement indien a accusé l'Etat pakistanais de raviver l'insurrection khalistanaise en recrutant de nouveaux militants sikhs au Pakistan et à l'étranger et en les formant à la lutte armée[30]. A l'occasion du 31ème anniversaire de l'opération *Bluestar*, en juin 2015, un groupe de 22 jeunes militants pro-Khalistan qui levaient des fonds aux abords du Temple d'or ont été interpelés par la police indienne et auraient reconnu entretenir des liens étroits avec les services secrets pakistanais[31]. Bien qu'aucune recrudescence des violences pro-Khalistan ne soit à signaler, il semblerait donc que les services secrets pakistanais maintiennent des contacts réguliers avec les militants sikhs pro-Khalistan.

Les miliciens sikhs ont tissé des liens étroits avec les Etats indien et pakistanais mais ont su conserver leur indépendance malgré les tentatives d'instrumentalisation des deux Etats qui ont tour à tour parrainé ce mouvement, sans réellement soutenir le projet sécessionniste. Le soutien pakistanais aux milices pro-Khalistan est représentatif de la stratégie de contestation de l'hégémonie de l'Union indienne à un niveau sous-conventionnel. C'est la souveraineté même de l'Etat indien que les dirigeants pakistanais cherchent à remettre en question en le déstabilisant par l'intermédiaire de milices armées indépendantes dans le cadre de la lutte indépendantiste khalistanaise comme dans celui de l'insurrection cachemirie.

522 – Les limites de la normalisation des relations indo-pakistanaises : processus de paix, dialogue composite et dérégulation de la violence transnationale

Malgré l'absence de conflit armé ouvert entre l'Union indienne et la Pakistan depuis 1971, l'histoire des relations entre les deux voisins a été marquée entre 1999 et 2001 par des crises majeures. La guerre entre les deux puissances nucléaires a en effet été évitée de justesse sous la pression internationale. Les deux gouvernements se sont entendus sur la nécessité de normaliser les relations bilatérales afin d'éviter de nouvelles crises qui menaceraient l'équilibre sud asiatique et ont signé en novembre 2003 un cessez-le-feu qui est en vigueur depuis douze ans. Alors que les relations indo-pakistanaises ont été belliqueuses depuis 1947, on assiste depuis 2003 a la mise en place de « *mesures concrètes de décrispation* » (Niel, 2011, p.84), premiers pas vers la normalisation et la paix. Cependant, le cessez-le-feu n'a pas réglé le conflit

[30] Voir l'article du 13 juin 2013 rédigé par Palash Gosh pour l'International Business Time http://www.ibtimes.com/khalistan-almost-three-decades-after-operation-blue-star-movement-sikh-homeland-fading-away-1304493 [consulté le 10 août 2015].

[31] Voir l'article de Zee News India, http://zeenews.india.com/news/india/pakistans-isi-funding-pro-khalistan-groups-in-india-abroad-report_1609733.html [consulté le 10 août 2015].

du Cachemire dont l'avenir est toujours en suspens, et des facteurs de tension persistent, notamment les violences islamistes perpétrées sur le territoire de l'Union indienne et reliée au Pakistan, et ralentissent les progrès du dialogue bilatéral. Quelles sont les avancées permises par le processus de paix engagé en 2003 au Cachemire ? Quelles sont ses limites ? Quelles sont les mesures concrètes adoptées pour développer les liens entre l'Inde et le Pakistan ? Dans quelle mesure la recrudescence des violences islamistes au Pakistan et sur le territoire de l'Union indienne constitue-t'elle un frein au rapprochement indo-pakistanais ?

5221 – Cessez-le-feu, processus de paix, dialogue composite : le dégel des relations indo-pakistanaises depuis 2003

Alors que l'année 2002 fut certainement l'une des plus sanglantes depuis le début de l'insurrection cachemirie, notamment à l'approche de l'organisation des premières élections législatives dans la partie contrôlée par l'Inde (Leclercq, 2010, p.19-20), les affrontements indo-pakistanais le long de la LoC se sont également multipliés. Les deux gouvernements négocièrent afin de mettre un terme à ces affrontements et signèrent le premier cessez-le-feu depuis le début de l'insurrection cachemirie en 2003. Cependant, les *mujaiddin* persistèrent dans leur combat, n'étant pas partie de ce cessez-le-feu, et les attentats terroristes se poursuivirent au Cachemire malgré l'amorce d'un processus de paix par les deux Etats. A partir de 2004, des efforts bilatéraux furent consentis afin de développer un dialogue composite et des mesures furent adoptées conjointement pour restaurer la confiance entre les deux gouvernements : « *assouplissement de l'attribution de visas, échange de prisonniers, renforcement des échanges commerciaux et culturels, ouverture de lignes de chemin de fer supplémentaires* » (Blom, 2006, p.145). Malgré ces progrès sur le plan diplomatique, aucune avancée significative à propos de la résolution du conflit ne fut réalisée, en raison notamment de la poursuite des violences perpétrées par les milices islamistes opposées au processus de paix.

Malgré les progrès réalisés depuis 2003, les relations entre les deux gouvernements sont caractéristiques d'une « *paix froide* » (Blom, 2006, p.146), sans que les différends bilatéraux ne soient résolus. L'une des raisons du maintien des tensions au Cachemire est sans doute le découplage opéré par New Delhi entre le processus de paix initié avec le Pakistan et le gel des négociations quant au statut du Cachemire. En effet, les deux processus doivent être menés de pair pour parvenir à l'instauration d'une paix durable : « *en ne traitant qu'avec Islamabad et en ignorant les revendications locales, New Delhi entrouvrait la porte à un règlement négocié du problème bilatéral avec le Pakistan sans éliminer les causes indigènes de la révolte* » (Grare, 2008, p.92). Tant que le statut du Cachemire reste contestable et contesté, une nouvelle guerre avec le Pakistan est possible. Cependant, aucun des deux gouvernements ne semble disposé à régler la question du Cachemire. Les dirigeants indiens refusent d'organiser un référendum tant que le Pakistan contrôle l'Azad Kashmir. Les dirigeants pakistanais cherchent, quant à eux, à internationaliser la question du Cachemire et à sensibiliser la communauté internationale à ce qu'ils perçoivent comme une occupation de l'armée indienne. Des progrès ont cependant été réalisés depuis le cessez-le-feu, comme par exemple l'ouverture de points de passage le long de la LoC en 2005, mais aucune résolution du conflit n'est à prévoir pour le moment.

Lorsque les négociations diplomatiques sont au point mort, les catastrophes naturelles qui se produisent dans des régions frontalières sous tension permettent parfois de renouveler la collaboration entre deux Etats, comme ce fut le cas en 2001 après le séisme qui toucha le Gujarat. La gestion de la situation de crise qui en avait découlé avait alors resserré les liens

entre l'Inde et le Pakistan (Blom, 2006, p.144). Le 8 octobre 2005, un tremblement de terre d'une intensité de 7,6 sur l'échelle de Richter dont l'épicentre se situait au Nord-Est de Muzaffarabad ravagea une partie du Cachemire de part et d'autre de la LoC faisant 88 000 morts, plus de 10 000 blessés et des millions de sans-abris (Blom, 2006). L'obstacle constitué par la barrière érigée le long de la LoC empêcha dans un premier temps l'acheminement des secours et l'entraide entre les populations cachemiries qui fustigèrent le mur. Les organisations militantes, plus réactives que les Etats, se lancèrent dans un « *jihadisme humanitaire* » (Blom, 2006, p.152) en participant activement aux opérations de secours, ce qui ne fut pas sans inquiéter le gouvernement indien. Cependant, cette catastrophe dramatique permit d'obtenir « *des bénéfices politiques qu'aucun dialogue bilatéral n'aurait pu, à lui seul, occasionner* » (Blom, 2006, p.148). Après quelques hésitations, les deux gouvernements parvinrent à un accord qui permit l'ouverture de cinq points de passage supplémentaires le long de la LoC, qui furent maintenus après la fin des opérations de secours. Bien que le conflit du Cachemire ne soit toujours pas résolu malgré les progrès réalisés depuis 2005 et que les violences terroristes dans cette région contestée se poursuivent et se renforcent, le tremblement de terre d'octobre 2005 a permis de médiatiser la question du Cachemire et d'attirer l'attention de la communauté internationale sur cette situation, forçant l'Inde et le Pakistan à rouvrir le dialogue à propos de l'avenir du Cachemire.

5222 – Développement du commerce et ouverture de points de passages le long de la frontière

Depuis leur accession à l'indépendance en 1947, les relations commerciales entre l'Union indienne et le Pakistan n'ont jamais été très intenses malgré la proximité géographique des deux Etats, notamment en raison des relations conflictuelles qu'ils ont entretenues depuis leur indépendance. Le Pakistan est un partenaire commercial secondaire pour l'Inde, tout comme cette dernière l'est pour le Pakistan[32]. Cependant, les deux gouvernements ont multiplié les accords depuis 2003 pour développer les échanges transfrontaliers.

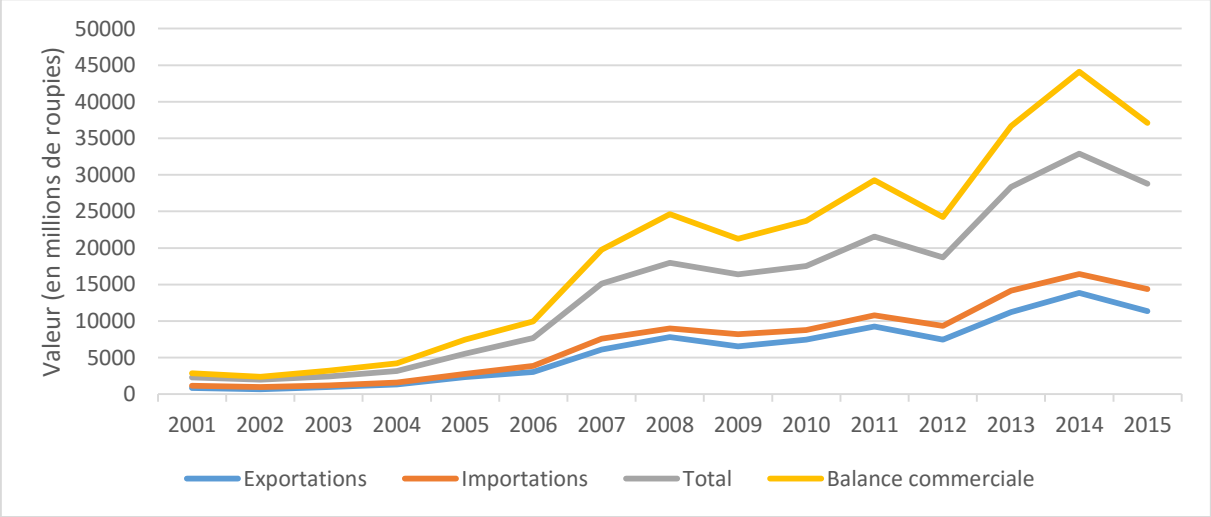


Figure 10: Evolution du commerce indo-pakistanais depuis 2001 (Source: Ministère du commerce et de l'industrie de l'Union indienne)

[32] Le Pakistan était en 2015 le 51ème partenaire commercial de l'Union indienne (source : Ministry of Commerce and Industry of India), quand l'Inde était en 2013 le 16ème partenaire commercial du Pakistan (Source : Ministry of Commerce of Pakistan).

D'après le graphique ci-dessus, réalisé à partir des chiffres de la banque de données en ligne du ministère indien du commerce et de l'industrie, on peut en effet constater que les échanges commerciaux entre l'Union indienne et le Pakistan ont considérablement augmenté depuis 2001. Alors que la valeur totale des exportations et des importations indiennes vers et en provenance du Pakistan en 2001 était de 1 146 millions de roupies, elle atteignait en 2014 14 392 millions de roupies. La valeur totale des échanges commerciaux entre les deux pays a ainsi été multipliée par 12 en 15 ans. Cependant, nous pouvons également remarquer que l'évolution de ces échanges n'est pas linéaire. Leur croissance a débuté en 2003 après la signature du cessez-le-feu et l'amorce d'un dialogue composite, et s'est accélérée significativement à partir de 2006. Nous pouvons remarquer par ailleurs plusieurs points d'inflexion sur ces courbes, en 2008 et 2011 à partir desquels la croissance des échanges est négative. Ces deux dates correspondent à deux séries d'attentats commis sur le territoire de l'Union indienne par des groupes islamistes entretenant des liens présumés avec le Pakistan. Nous pouvons donc émettre l'hypothèse selon laquelle, lorsque la maîtrise par le Pakistan des groupes activistes qui opèrent depuis son territoire est mise en cause, les relations commerciales en subissent les conséquences dans la mesure où leur croissance est stoppée, voire inversée.

Les échanges commerciaux indo-pakistanais ainsi que la circulation des civils entre les deux Etats se concentrent assez paradoxalement autour du Cachemire. La partie Nord est en effet la



Figure 11: Vue satellite des postes de contrôle frontaliers de Wagha et Attari (source: Googlemap)

plus active de la frontière indo-pakistanaise. Le développement de la plate-forme d'échanges transfrontaliers à Wagha constitue une priorité pour les deux gouvernements et concentre de très nombreux investissements indiens. Sur l'image satellite ci-dessus, nous pouvons voir les dispositifs mis en place de part et d'autre de la frontière pour faciliter les contrôles de camions de marchandises à Wagha et Attari.

Un régime de libre-échange pour 21 types de marchandises a été mis en place le long de la LoC le 21 octobre 2008 (Ministry of Home Affairs, 2009, p.9) ainsi que des mesures de facilitations pour les civils qui souhaitent franchir la barrière. Entre 2008 et 2014, plus de 68 000 camions de marchandises ont ainsi pu passer la frontière en empruntant la route entre Srinagar et Muzaffarabad et celle qui relie Poonch et Rawalakota (Ministry of Home Affairs, 2015, p.9). Pour les civils, la ligne de bus entre Srinagar et Muzaffarabad a été rouverte en 2005 mais les navettes ne circulent plus depuis le tremblement de terre qui a considérablement endommagé les routes cachemiries cette année-là (Ministry of Home Affairs, 2006, p.11). Des lignes ferroviaires ont également été mises en place : « *ces initiatives ont une portée symbolique, comme le laissent entrevoir les dénominations des trains reliant depuis 2004 New Delhi à*

Lahore (le Samjharta Express, soit littéralement le 'train du compromis'), […] ou encore celles des bus reliant depuis 2006 Amritsar à Lahore (baptisés Desti, 'amitié', côté pakistanais, et Panj Aaab, 'les cinq rivières', en référence au Punjab indien d'avant 1947, du côté indien » (Jaffrelot, 2008, p.80). Cependant, les contrôles très stricts lors du passage de la frontière ou de la LoC empêchent le développement de ces circulations de civils entre les territoires indien et pakistanais. La demande d'un visa indien pour un citoyen pakistanais reste une procédure longue et incertaine. De la même manière, les ressortissants étrangers qui demandent un visa indien doivent signaler s'ils ont des parents ou des grands-parents qui possèdent la nationalité pakistanaise, et le cas échéant, leur demande est examinée plus minutieusement que les autres. Le développement des échanges transfrontaliers de marchandises est donc plus rapide que celui des circulations de civils.

5223 – La recrudescence des violences terroristes en Asie du Sud depuis 2001 : le Pakistan en voie d'Afghanisation ?

Malgré la réaffirmation régulière de la bonne volonté du gouvernement pakistanais et le développement des relations bilatérales, les dirigeants de l'Union indienne continuent de se méfier de leur voisin occidental. Même si le rapport annuel du ministère de l'intérieur ne mentionne plus que la stratégie du Pakistan à son égard repose essentiellement sur le recrutement, l'entrainement, le financement et l'acheminement de terroristes islamistes sur le territoire indien (Ministry of Home Affairs, 2005, p.4), la méfiance reste de mise en ce qui concerne les considérations stratégiques. D'autant plus que, depuis 2007, le gouvernement pakistanais doit gérer le « *désordre* » qui règne sur son territoire, à la limite de la « *guerre civile* » (Gayer, 2009). En effet, les dirigeants pakistanais peinent à maîtriser le développement de diverses mouvances djihadistes, notamment le mouvement jihadiste pachtoune, dont les membres sont surnommés les « *talibans pakistanais* », et doivent faire face à « *une vague d'attentats-suicides sans précédent* » (Gayer, 2009, p.5) depuis 2005. 7 incidents ont été enregistrés sur le territoire pakistanais en 2006, 56 en 2007, et 63 en 2008 qui ont fait près de 8000 victimes. Parallèlement à l'amorce d'un processus démocratique au Pakistan après la démission du président Musharraf en 2008, les dirigeants indiens doivent donc prendre en compte la crise qui agite la société pakistanaise.

Depuis la fin de la construction de la barrière de sécurité au Cachemire et la signature du cessez-le-feu en 2003, les incursions de militants islamistes sur le territoire indien ont diminué, d'après le gouvernement indien. Les attentats n'ont cependant pas cessé. Le territoire de l'Union indienne est la cible d'au moins un attentat majeur par an depuis son engagement dans la guerre globale contre le terrorisme aux côtés des Etats-Unis en 2001. L'année 2008 marque « *le retour de la violence terroriste en Inde* » (Leclercq, 2010, p.21) à grande échelle. En 2008, en effet, l'Union indienne a essuyé dix attaques terroristes qui ont tué près de 400 personnes (Jones, 2012, p.54) et qui ont touché les villes de Mumbai, Delhi, Guwahati et Ahmedabad. Les attentats de Mumbai eurent des conséquences très importantes sur les relations indo-pakistanaises. Entre le 24 et le 29 novembre 2008, une série de dix attaques fut déclenchée dans ce centre économique de l'Union indienne.

Le bilan de ces attentat est l'un des plus lourds depuis le début de la campagne terroriste menée sur le sol indien : « *217 morts dont 166 civils, 20 membres des forces de sécurité, 9 terroristes et 22 étrangers ; 304 blessés* » (Leclercq, 2010, p.22). L'enquête menée par la police indienne mit en cause le *Lashkar-e-Toiba*, une organisation armée jihadiste basée au Pakistan. L'armée pakistanaise appréhenda les commanditaires présumés et le gouvernement pakistanais reconnut

en 2009 la responsabilité du *Lashkar-e-Toiba* dans l'organisation des attentats de Bombay, qui les aurait préparés au Pakistan. Cependant, Zakiur Rehman Lakhvi, l'un des suspects détenus au Pakistan depuis 2009 a été relâché en avril 2015 faute de preuves solides contre lui, ce qui provoqua la colère du gouvernement indien. Après les attentats de Bombay, les violences terroristes se multiplièrent au Cachemire (Leclercq, 2010) et les tensions entre l'Union indienne et le Pakistan furent ravivées. Le cessez-le-feu signé en 2003, qui avait été strictement respecté jusque-là, fut violé à plusieurs reprises en 2013 et 2014.

523 – La construction d'une barrière frontalière le long de la dyade indo-pakistanaise non contestée

Au plus fort des tensions entre l'Union et le Pakistan au Cachemire au début des années 2000, le gouvernement indien avait validé le projet qui visait à clôturer l'intégralité de la frontière non contestée entre les deux Etats. Des portions de cette dyade avaient déjà été partiellement doublées d'une clôture dans les années 1990, notamment au Pendjab, devant la multiplication des incursions d'activistes sur le territoire indien depuis le Pakistan. A partir de 2001, les travaux de clôture ont ainsi été coordonnés, ne formant qu'un seul grand chantier mené par le *Central Public Work Department* (CPWD), et réalisé par des entreprises gouvernementales. Malgré le peu d'informations divulguées par le gouvernement indien à ce sujet, on peut remarquer que les progrès de ce vaste chantier ont été très rapides, et en 2004, la majeure partie de la barrière était opérationnelle. C'est paradoxalement après le début de la construction de la barrière de sécurité que les relations indo-pakistanaises se sont améliorées. Le dispositif de surveillance érigé à grands frais le long de la frontière indo-pakistanaise, qui était très peu active, est un ouvrage éminemment biopolitique dans la mesure où son objectif est d'optimiser la surveillance de la zone frontalière afin d'empêcher les traversées non autorisées. La barrière frontalière indo-pakistanaise est symptomatique de la méfiance indienne vis-à-vis des divers activismes qui se développent au Pakistan, qu'ils soient en lien ou non avec l'Etat central. Quel est l'état actuel de la barrière frontalière érigée par le gouvernement indien le long de sa frontière avec le Pakistan ? Quels sont les éléments constitutifs du dispositif de surveillance au cœur duquel s'inscrit la clôture ? Quelles sont les limites de cette barrière érigée à grand frais le long d'une frontière poreuse mais très peu active ?

5231 – L'avancée des travaux de clôture, 15 ans après le début de la construction

Sans prendre en compte la ligne de cessez-le-feu au Cachemire, la frontière indo-pakistanaise est longue de 2308km et se compose de de quatre tronçons distincts qui correspondent au quatre Etats fédéraux indiens frontaliers avec le Pakistan : le Pendjab (553km), le Rajasthan (1037km), le Jammu et Cachemire (210km) et le Gujarat (508km). Si les tronçons du Pendjab et du Jammu et Cachemire sont sensibles dans la mesure où ils ont été le théâtre de nombreuses traversées indésirables au cours des années 1980 et 1990 et que certaines portions ont été clôturées dès 1990, la gestion de la porosité de l'intégralité de cette dyade est devenue une préoccupation prioritaire pour le gouvernement indien à partir de 2001. Les travaux de clôture de la frontière indo-pakistanaise ont été très rapides au début des années 2000. En 2005, 1700km de clôture sur les 2000 prévus avaient déjà été réalisés. La clôture des tronçons du Pendjab et du Rajasthan (soit près de 1500km de barrière) a été ainsi achevée en moins de cinq ans (Ministry of Home Affairs, 2005). Concrètement, la barrière frontalière indo-pakistanaise prend l'aspect d'une double clôture de deux mètres de haut, agrémentée de barbelés et de chevaux de frise parfois électrifiés. Le dispositif est plus léger que celui mis en place pour le mur de sécurité le long de la LoC au Cachemire. Le budget de alloué pour ce chantier par le gouvernement s'élevait

initialement à 380 millions de roupies. Il a été revu à la hausse en 2010 et s'élève désormais à 1 milliard 201 millions de roupies (Ministry of Home Affairs, 2011, p.42).



Figure 12: La clôture indo-pakistanaise (Source: MHA 2008, p.31)

D'après les derniers chiffres disponibles, le chantier n'est pas achevé. La dyade indo-pakistanaise est longue de 2308km, dont 2043 doivent être clôturés. Au 31 décembre 2014, 1958,50km de barrière avaient été mis en place soit près de 96% du projet final. Il reste 78km de clôture à construire au Gujarat. Le tronçon gujarati est celui où les travaux de clôture ont été les plus lents. En 2005, il restait 242km sur 508 de la frontière entre le Gujarat et le Pakistan à clôturer. En 2009, il en restait encore 121, puis 111 en 2011, 96 en 2012 et 79 en 2015. La lenteur de l'avancée de ces travaux s'explique en grande partie par les difficultés du terrain gujarati. En effet, la région dans laquelle le tronçon en question se situe a été très durement touchée par le tremblement de terre de 2001, et par les inondations de 2003, 2006 et 2011. Face à la récurrence des catastrophes naturelles dans ce secteur, le coût du projet de clôture a considérablement augmenté. Le *Central Public Work Department* (CPWD) met en œuvre des technologies innovantes afin que la barrière résiste aux conditions climatiques du Gujarat. Un projet pilote de barrière implantée durablement dans un sous-sol gorgé d'eau doit être achevé avant la fin de l'année 2015 (Ministry of Home Affairs, 2015, p.35).

State-wise detail of fencing along IPB **(Length in km)**

Name of the State	Total length of border	Total length of border to be fenced	Length of the border fenced so far	Remaining length of the border proposed to be fenced
Punjab	553	461	462.45*	—
Rajasthan	1037	1056.63	1048.27*	—
Jammu International Border	210	186	186.00	—
Gujarat	508	340	261.78	78.22
TOTAL	**2308**	**2043.63**	**1958.50**	**—**

*Length is different due to topographical factors/alignment of fencing

Figure 13: Etat du chantier de clôture de la frontière indo-pakistanaise (Source: MHA 2015, p.34)



Figure 14: Une patrouille pakistanaise le long de la clôture (Source: MHA, 2011, p.42)

La frontière indo-pakistanaise est très longue et traverse des milieux naturels et climatiques très différents. Du Nord au Sud, elle serpente en effet de la haute montagne aux zones inondables du Gujarat en passant par le désert du Rajasthan où les dunes font parfois office de barrière. Le CPWD n'a en effet pas pu clôturer certaines portions désertiques, où le sable rend la pose de fondations impossible. Ainsi, les entreprises gouvernementales impliquées dans la conception et la construction de la barrière frontalière indo-pakistanaise ont dû relever de nombreux défis et, plus de quinze ans après le début des travaux, la clôture n'est à ce jour toujours pas achevée.

5232 – Technologie et patrouilles : la clôture au cœur d'un dispositif complexe de surveillance

Afin de faciliter la surveillance de la clôture la nuit, le gouvernement indien a entrepris d'y installer un vaste réseau d'éclairages. L'intégralité des 2000km de clôture doivent être à terme éclairés. Au 31 décembre 2014, près de 1953km de clôture étaient équipés d'un puissant système d'éclairage (Ministry of Home Affairs, 2015, p.34). 47km doivent encore être aménagés au Gujarat. Les travaux d'éclairage y ont pris du retard pour les mêmes raisons que la clôture.

State-wise detail of Floodlighting along IPB **(Length in km)**

Name of the State	Total length of border	Total length of border to be floodlighted	Length of the border flood-lighted so far	Remaining length of the border proposed to be floodlighted
Punjab	553	460.72	460.72	---
Rajasthan	1037	1022.80	1022.80	---
Jammu International Border	210	186	176.40	--
Gujarat	508	340	293.00*	47.00
TOTAL	**2308**	**2009.52**	**1952.92**	**47.00**

* 118 km is non-functional due to damage caused by floods.

Figure 15: Etat du chantier d'éclairage de la clôture indo-pakistanaise (Source: MHA 2015, p.34)



Figure 16: L'éclairage nocturne de la clôture indo-pakistanaise (Source: MHA, 2010, p.31)

L'objectif du gouvernement indien, afin d'optimiser la surveillance de la barrière, est de construire des postes de garde pour les unités de la *Border Security Force* espacés au maximum de 3,5 kilomètres les uns des autres. Le projet prévoit ainsi la construction de 697 postes de garde dont 609 sont d'ores et déjà en service. 88 autres postes de garde doivent être prochainement construits par le CPWD et 38 vont être rénovés (Ministry of Home Affairs, 2015, p.34). Le tableau ci-dessous présente le détail de la répartition de ces postes de garde par Etat et la photo suivante est celle d'une poste de garde type, ici celui de Mohan au Rajasthan. Trois équipes de la BSF se relaient chaque jour dans ces postes et effectuent des patrouilles régulières le long de la barrière.

State-wise details of BOPs along IPB

Name of State	Number of BOPs		
	Approved	Already existing	To be established
Jammu & Kashmir	90	90	38*
Punjab	179	178	01
Rajasthan	293	270	23
Gujarat	135	71	64
Total	**697**	**609**	**126**

* 38 existing BOPs will be upgraded.

Figure 17: Bilan des postes-frontière à construire (Source: MHA 2015, p.34)



Figure 18: le poste-frontière de Mohan au Rajasthan (Source: MHA 2012, p.51)

Afin d'optimiser la surveillance de la barrière frontalière indo-pakistanaise, le gouvernement indien a réalisé des investissements massifs afin de doter les patrouilles de la BSF de technologies de pointes. En 2006, 82 millions de roupies ont ainsi été alloués à l'achat d'appareils de vision nocturne, de lunettes à vision thermique, de radars, de détecteurs de mouvements et de capteurs (Ministry of Home Affairs, 2008, p.31). La surveillance de la clôture indo-pakistanaise résulte donc de la combinaison entre l'obstacle, la composante humaine et la composante technologique. Plusieurs milliards de roupies ont ainsi été consacrés à la mise en place de ce dispositif et à son fonctionnement quotidien, de jour comme de nuit.



Figure 19: Une patrouille de la BSF à dos de dromadaire (Source: MHA 2012, p.49)

Cependant, force est de constater le décalage très important entre ce qui est présenté dans les publications officielles du gouvernement indien, notamment dans celles du ministère de l'intérieur, et la situation concrète. La frontière indo-pakistanaise est officiellement longue de 3323km, mais dans le projet de barriérisation de cette dyade, sa longueur annoncée est de seulement 2038km, soir 1300km de moins que sa longueur officielle. Ce décalage peut s'expliquer en partie par la ligne de cessez-le-feu au Cachemire qui marque de facto la limite entre les souverainetés indienne et pakistanaise sans toutefois jouir du statut de frontière internationale. Cependant cette dernière ne mesure que 750km. 550km de la LoC sont doublés d'une barrière de sécurité auxquels il convient d'ajouter les 1958km de clôture le long de la frontière non contestée, ce qui fait un total de 2508km de barrière. 800km de la frontière indo-pakistanaise sont donc dépourvus de dispositif de contrôle. Il convient donc d'aborder avec méfiance les bilans fournis par le gouvernement indien qui semble parler, lorsqu'il s'agit de la frontière indo-pakistanaise, la langue de bois. Cette dernière semble en effet entourée d'un certain mystère que les pouvoirs publics indiens entretiennent volontiers.

Une chose est certaine, les investissements massifs réalisés par le gouvernement indien pour renforcer le contrôle des passages non autorisés de la frontière indo-pakistanaise n'ont pas mis un terme aux violences islamistes au Cachemire et sur le reste du territoire indien puisque des incidents meurtriers sont régulièrement à déplorer. Il est impossible de dresser un bilan précis de l'efficacité de la barrière dans la mesure où les flux qu'elle est censée endiguer sont clandestins. Il n'existe donc pas de statistiques officielles qui nous permettraient d'estimer leur importance quantitative et qualitative avant et après 2001. Nous ne disposons que de quelques chiffres à manipuler avec précaution, issus des rapports annuels du ministère de l'intérieur indien. Il est d'ailleurs intéressant de remarquer que chaque année, un bilan humain très détaillé des insurrections du Nord-Est indien est publié alors que les chiffres à propos des activismes basés au Pakistan et agissant dans les Etats indiens frontaliers ne sont que des informations ponctuelles délivrées au compte-goutte. Aucune synthèse officielle n'est disponible à ce propos.

Les attentats de Bombay sont représentatifs des limites de la clôture indo-pakistanaise et de la collaboration bilatérale pour combattre le terrorisme. En effet, en 2008, le projet de barrière était presque achevé, il ne restait alors officiellement que 93km de frontière à clôturer au Gujarat. Pourtant, les attentats d'octobre à Bombay sont les plus importants qui ont été commis sur le territoire indien, et ils ont été très vraisemblablement préparés au Pakistan. Si l'objectif de la clôture était d'empêcher les incursions terroristes, force est de constater que c'est un échec. La construction à grands frais d'une barrière frontalière le long de la dyade indo-pakistanaise a certes permis d'optimiser sa surveillance et de multiplier les interpellations d'individus qui tentent de la traverser clandestinement, mais cela n'a en aucun cas éliminé la source du problème, à savoir la montée des activismes radicaux, notamment islamistes et sikhs, qui trouvent refuge au Pakistan, où l'Etat central peine à contrôler l'intégralité de son territoire.

Conclusion partielle du chapitre 5

Les relations indo-pakistanaises sont donc conflictuelles depuis la naissance des deux Etats. Le désaccord à propos du statut contesté du Cachemire est la pomme de discorde originelle. L'Union indienne et le Pakistan campent sur leurs positions dans cette région disputée et contrôlent chacun leur partie du Cachemire. Malgré plusieurs cessez-le-feu, malgré les arbitrages internationaux et l'accord bilatéral sur la nécessité de régler la question du Cachemire, la limite de la souveraineté des deux Etats est encore aujourd'hui marquée par une

ligne de cessez-le-feu, désormais matérialisée par une barrière anti-infiltrations érigée par le gouvernement indien afin d'empêcher les incursions terroristes au Cachemire indien.

Le différend cachemiri n'est pas le seul désaccord entre les deux gouvernements dont les relations sont durablement marquées du sceau de la méfiance. Afin de contester l'influence indienne, les dirigeants pakistanais ont privilégié dès les années 1970 une « diplomatie du désordre » qui consiste à soutenir des acteurs non étatiques qui contestent l'hégémonie indienne en entreprenant notamment des actions de violence dérégulée à l'encontre de la société indienne. Le Pakistan continue donc de défendre ses intérêts stratégiques à un niveau sous-conventionnel, tout en étant engagé dans un processus de réconciliation avec l'Union indienne.

Dans ce contexte de politiques contradictoires à divers niveaux décisionnels, les dirigeants indiens ont validé le projet de clôture de l'ensemble de la dyade indo-pakistanaise non contestée, qui est le théâtre de traversées indésirables du point de vue indien. Cette clôture n'est pas un ouvrage défensif contre une possible offensive pakistanaise, mais un dispositif de contrôle des déplacements de civils dans cette zone frontalière troublée par plusieurs insurrections et activismes. La barrière frontalière indo-pakistanaise est donc un dispositif biopolitique dans la mesure où son objectif est d'empêcher les traversées qui pourraient mettre en péril la sécurité du territoire indien.

Cependant, l'efficacité de cette barrière en tant qu'obstacle est impossible à évaluer, et il est évident que les travaux de clôture n'ont pas éradiqué les activismes à l'origine de ce projet. Les violences terroristes se poursuivent au Cachemire mais aussi sur le territoire indien malgré les investissements colossaux réalisés par le gouvernement indien afin de renforcer le contrôle de la frontière indo-pakistanaise et de la ligne de contrôle au Cachemire. Si l'Inde a entrepris de clôturer cette frontière pour se protéger des débordements transnationaux de la politique pakistanaise de nuisance, c'est en partie un échec. La perpétuation des tensions indo-pakistanaises et des violences terroristes sur le territoire indien remettent par ailleurs en cause les progrès diplomatiques réalisés par les deux Etats vers la normalisation de leurs relations.



Conception : Marie Didiot, réalisation Sophie Didiot, août 2015

Carte 8: Les enjeux géopolitiques de la gestion de la porosité de la frontière indo-pakistanaise

Chapitre 6 – Clôturer la frontière indo-bangladaise pour endiguer les flux indésirables

La frontière que partagent aujourd'hui l'Union indienne et le Bangladesh est une jeune frontière internationale, créée en 1947 dans le contexte de la Partition de l'empire britannique des Indes, alors qu'aucune frontière n'avait jamais auparavant traversé le Nord-Est du sous-continent. Longue de 4096km, cette frontière, contrairement à la dyade indo-pakistanaise, n'a jamais fait l'objet d'affrontements armés entre l'Inde et le Bangladesh, et malgré quelques tensions épisodiques, on peut la qualifier de frontière pacifiée. Pourtant, le gouvernement indien a décidé en 1986 d'initier des travaux dans le but de clôturer l'intégralité de cette dyade et de renforcer le contrôle des passages de la frontière de manière drastique.

Alors que des projets de clôture avaient été proposés dès les années 1960 pour endiguer des flux illicites de plus en plus importants le long d'une frontière historiquement poreuse, des résistances locales avaient empêché leur aboutissement au nom de l'unité culturelle et économique de la région du Bengale. Cependant, l'évolution des paradigmes sécuritaires indiens après les attentats du 11 septembre 2001 aux Etats-Unis et le début de la guerre contre le terrorisme ont fait taire ces résistances. Le gouvernement indien, mené par le *Bharatiya Janata Party* (BJP), a relancé à partir de 2002 les travaux de clôture en déployant des moyens humains et financiers colossaux.

Les cibles principales de cette clôture sont les flux qui ont été peu à peu construits dans le débat public indien comme des flux indésirables, perçus comme des menaces pour l'équilibre et la sécurité de la société indienne. Ces flux peuvent être regroupés en trois catégories distinctes : les migrations clandestines de travailleurs bangladais, les trafics et le commerce illicite encouragé par le différentiel économique créé par la frontière, et les activistes qui circulent entre l'Union indienne et le Bangladesh. La gestion de la perméabilité de la frontière indo-bangladaise est devenue une priorité pour le gouvernement indien duquel l'opinion publique indienne attend qu'il prenne des mesures pour renforcer la sécurité du territoire. L'objectif de la barrière frontalière indo-bangladaise est de réorienter tous les flux candidats au passage de la frontière vers des *checkpoints* où sont effectués des contrôles ainsi qu'un tri entre ceux qui peuvent entrer et ceux qu'il convient de refouler.

Comment expliquer la décision prise par le gouvernement indien de clôturer intégralement une frontière de plus de 4000km de long ? Dans quelle mesure les menaces contre lesquelles lutte la barrière ont-elles été construites dans les discours et les représentations ? Quelle est la dimension idéologique de cette barrière frontalière érigée le long d'une discontinuité socio-économique mais aussi religieuse très marquée ? L'hypothèse défendue dans ce chapitre est que la clôture en cours de réalisation le long de la frontière indo-bangladaise est la conséquence du développement de flux illicites rhétoriquement construits comme indésirables puis comme menaces dans le débat public indien. Ces flux et leur perception négative par l'opinion publique indienne sont eux-mêmes les conséquences de la reconfiguration du Nord-Est indien en 1947 avec l'imposition d'une frontière internationale, et des évolutions différenciées des sociétés situées de part et d'autre de cette frontière depuis la Partition.



Carte 9: L'environnement politique du Bangladesh

61 – Genèse et démarcation d'une longue frontière composite au tracé complexe et contesté

Comme c'est le cas de toutes les dyades terrestres qui constituent l'enveloppe frontalière de l'Union indienne, l'horogenèse a constitué un moment critique fondamental dans la définition des problématiques et des enjeux de la gestion de la frontière indo-bangladaise. Cette dernière a en effet été conçue dans le contexte très particulier de la Partition du sous-continent indien avant son accession à l'indépendance. Le vice-roi a chargé en juin 1947 la *Bengal Boundary Commission* de tracer une frontière avant l'indépendance fixée au 15 août 1947 et de déterminer

quelles parties de l'empire rejoindraient l'Union indienne et quelles parties composeraient le Pakistan, un Etat fondé sur la base de l'allégeance de sa population à l'islam.

La *Bengal Boundary Commission*, sous la direction de Sir Cyrille Radcliffe, a donc dû tracer une frontière internationale inédite, puisqu'aucune limite interétatique n'avait auparavant traversé cette région, en à peine six semaines. Au lendemain de l'accession de l'ancien empire britannique des Indes à l'indépendance, *le Radcliffe Award* fut publié, officialisant le tracé de la frontière entre l'Union indienne et le Pakistan oriental de plus de 4000km de long, qui serpentait à travers l'aire culturellement et économiquement unie du Bengale. Le processus de démarcation de cette nouvelle frontière internationale débuta en 1950 et fut ralenti par de nombreux contentieux territoriaux, notamment à propos des enclaves caractéristiques de cette frontière. En effet, la ligne Radcliffe a créé 197 enclaves le long de la nouvelle frontière, 74 pakistanaises et 123 indiennes. La *Bengal Boundary Commission* avait donc engendré « *pas moins de 201 unités territoriales différentes* » (Van Schendel, 2005, p.43), après une véritable « *opération chirurgicale territoriale* » (Van Schendel, 2005, p.43).

L'urgence de la mission de la *Bengal Boundary Commission* et l'ampleur de la tâche qui lui a été confiée ont-elles eu des conséquences sur la pertinence de la ligne Radcliffe ? Est-ce une frontière strictement religieuse ou d'autres logiques territoriales et culturelles ont-elles influencé le choix des membres de la Commission ? Dans quel mesure le processus de démarcation de cette jeune frontière internationale a-t'il été laborieux en raison des difficultés d'interprétation du *Radcliffe Award* ? La création de très nombreuses enclaves a-t'elle compliqué la démarcation et la gestion de cette longue frontière internationale ? L'hypothèse défendue dans cette partie est que les conditions dans lesquelles a été tracée la ligne Radcliffe sont à l'origine des difficultés relatives à sa démarcation. La présence de plusieurs dizaines d'enclaves de part et d'autre de cette frontière et leur gestion problématique sont symboliques d'une horogenèse précipitée et porteuse des germes de nombreux contentieux territoriaux.

611 – La conception de la ligne Radcliffe en 1947, une frontière internationale inédite

Ce n'est qu'en juin 1947 que fut formée la *Bengal Boundary Commission*, formée de quatre représentants du Parti du Congrès, de quatre membres de la Ligue musulmane et dirigée par Sir Cyrille Radcliffe. Cette commission avait pour mission de tracer en six semaines la ligne qui deviendrait en juillet 1947 la frontière indo-pakistanaise orientale. Aucune frontière internationale n'avait auparavant traversé cette région d'Asie du Sud dont l'unité culturelle et économique avait été renforcée au cours du XIX^{ème} siècle par les Britanniques. Les consignes données aux membres de la *Bengal Boundary Commission* par Lord Mountbatten étaient volontairement vagues et laissaient à cette dernière une grande liberté de décision. Dans quelle mesure la Partition du sous-continent indien a-t'elle partagé la région culturelle et économique du Bengale entre l'Union indienne et le Pakistan oriental ? Quels ont été les critères retenus par la Commission Radcliffe pour tracer cette frontière internationale inédite ? Dans quelle mesure la ligne Radcliffe était-elle porteuse dès sa genèse des germes de futurs contentieux territoriaux ?

6111 – Le grand Bengale, une aire économique et culturelle historiquement unie

Le Bengale est une région d'Asie du Sud au peuplement très ancien qui repose sur la mise en valeur précoce du delta autour de la ville de Kolkata. Au XVIII^{ème} siècle, les colons européens désireux d'établir des relations commerciales avec l'empire moghol établirent le long des côtes indiennes des comptoirs, c'est-à-dire des établissements commerciaux et financiers destinés à

développer les échanges entre la métropole et le sous-continent indien. Bénéficiant d'un site et d'une situation exceptionnels, à la fois débouché de la vallée du Gange et du Nord du sous-continent, et interface privilégiée avec le reste du monde par l'intermédiaire du Golfe du Bengale, ce delta très fertile a très tôt suscité les convoitises des Européens en raison de son très grand potentiel agricole et commercial. Cherchant à renforcer leur position au Bengale, les Britanniques obtinrent les droits sur trois villages, dont Kalikata où ils construisirent le Fort William, achevé en 1702. Kalikata, la future Kolkata, devint alors la base du commerce britannique à l'Est du sous-continent indien. En 1757, les Britanniques remportèrent la bataille de Plassey, et assirent ainsi leur domination sur le Bengale. Ils complétèrent l'unité politique du Bengale, réalisée pour la première fois de son histoire, en soumettant en 1860 la région montagneuse des Chittagong Hill Tracts.

En moins de deux siècles, Kolkata devint un centre politique majeur dans le sous-continent indien. Les Britanniques y développèrent des centres d'affaires et des quartiers administratifs ainsi que des infrastructures industrielles, ferroviaires et portuaires afin d'assurer les fonctions politiques et économiques dévolues à une capitale[33]. La ville devint par ailleurs un centre économique de première importance à partir de 1850. Son port était le débouché naturel des matières premières et des marchandises produites dans son large arrière-pays, qui comprenait la vallée du Gange, l'Himalaya et le Bengale. Les Britanniques y développèrent la culture de l'indigo et du jute et exportèrent les matières brutes vers l'Europe, avant d'installer des industries aux alentours de Kolkata pour y transformer ces matières premières. A ces industries textiles s'ajoutèrent les industries métallurgiques qui valorisaient le fer et le charbon extraits des mines du Nord-Est de l'Inde. Kolkata se transforma au fil des années en un centre industriel de premier ordre. Kolkata était par ailleurs, à la fin du XIX^{ème} siècle, au centre d'un réseau ferroviaire en étoile, dont le plus grand terminal se situait à Howrah, et disposait d'un port dynamique. Les Britanniques ont réalisé au Bengale des investissements massifs afin d'optimiser la circulation des matières premières et des produits destinés à l'exportation. Son industrialisation et le commerce qui y était réalisé firent de Kolkata et de son arrière-pays l'une des régions les plus prospères du sous-continent indien au XIX^{ème} siècle. De plus, sa population augmenta de manière très significative à cette période, pour atteindre un million d'habitants en 1947 (Van Schendel, 2009). Joyau de l'empire britannique des Indes, le delta du Bengale était donc au XIX^{ème} siècle la région la plus dynamique du sous-continent et ses campagnes densément peuplées et prospères s'organisaient autour de la grande ville de Kolkata, véritable cœur économique du Bengale.

La culture bengalie et le syncrétisme religieux qui s'y sont développés au fil des siècles constituent deux autres facteurs d'unité du Bengale. Alors que de nombreuses influences culturelles se sont succédées sur le delta au cours de son histoire, la langue et la culture bengalies se sont développées dès le XI^{ème} siècle. C'est pendant la Renaissance du Bengale (1775-1941) que le vocabulaire du bengali s'est considérablement enrichi. La première grammaire moderne bengalie fut rédigée en 1778 par un grammairien britannique qui utilisa pour la première fois une typographie d'impression bengalie. La langue et la riche culture

[33] Après l'avènement de l'empire britannique des Indes, Kolkata devint la capitale du sous-continent. Le vice-roi, c'est-à-dire le plus haut représentant du roi dans la province, y séjourna en effet entre 1857 et 1912.

bengalie formèrent à partir du XVIII^{ème} siècle la base de l'identité bengalie. Par ailleurs, un syncrétisme religieux original s'est développé dans les campagnes du Bengale où les paysans bengalis convertis progressivement à l'islam ont pratiqué un islam populaire ou « *folk islam* », mêlant « *pratiques syncrétiques, bouddhistes, hindoues et locales, combinées avec un islam d'inspiration soufi et de pratiques chiites* » (Hours, Jahangir, 1991), avec notamment l'adoration de déesses hindoues. Des amalgames entre diverses croyances donnèrent à la pratique religieuse des bengalis un parfum local très marqué. Les particularismes culturels et religieux qui se sont développés au Bengale au cours de son histoire ont permis l'émergence d'une identité régionale bengalie très forte. Cette dernière fut politisée au début du XX^{ème} dans le cadre de la promotion du nationalisme linguistique bengali.

6112 – La Partition et le tracé d'une frontière inédite à travers le Bengale

Lorsque fut officialisée la décision de créer deux Etats souverains lors de l'accession du sous-continent indien à indépendance prévue en août 1947, les modalités précises de la découpe de l'empire britanniques entre un *homeland* pour les musulmans d'Asie du Sud, le Pakistan, et une Union indienne laïque ne furent pas précisées. Si l'idée de la création d'un Pakistan bicéphale regroupant les zones majoritairement peuplées de musulmans s'imposa rapidement, en revanche la localisation des deux nouvelles frontières internationales n'avait pas encore été décidée en juin 1947, date à laquelle Lord Mountbatten forma deux commissions consultatives chargées de fixer ces frontières sur les cartes de la future Asie du Sud indépendante.

La *Bengal Boundary Commission*, ou Commission Radcliffe avait ainsi pour consigne de tracer une ligne à travers le Bengale entre les zones dont la majorité des habitants était musulmane et celles où ils étaient minoritaires. Celle-ci reposait essentiellement sur l'opposition musulman / non musulman. Les premiers rejoindraient alors le Pakistan au moment de l'indépendance, alors que les autres intégreraient l'Inde. Alors qu'avant sa partition, la région du Bengale avait une certaine cohérence culturelle, religieuse et économique, elle n'était toutefois pas dons son intégralité peuplée majoritairement de musulmans. La Partition du sous-continent indien sur la base de l'appartenance religieuse de ses habitants supposait donc en théorie le partage du grand Bengale entre l'Inde et le Pakistan.

Les consignes données à la Commission lui laissaient toutefois une certaine marge de liberté en restant floues sur de nombreux points. Il n'était par exemple pas précisé à quoi correspondaient les « *areas* » mentionnées dans le texte, ce fut à la Commission de décider au cas par cas s'il s'agissait de *thanas*, de district ou d'unités territoriales plus étendues. De même la consigne autorisait la Commission à prendre en compte d'autres facteurs *(« other factors* ») que celui de l'appartenance religieuse de la population, ce qui lui permit de maintenir la cohérence par exemple de l'aire économique de Chittagong en intégrant au Pakistan oriental l'hinterland de ce port, dont la population n'est pourtant pas musulmane. En revanche, l'aire économique de Kolkata fut divisée en deux, la grande ville et son port rejoignant l'Inde et les campagnes bengalies, qui constituaient une grande partie de l'hinterland de Kolkata, séparée de celle-ci par la nouvelle frontière internationale. Par ailleurs, les 662 Etats princiers légalement souverains malgré la domination britannique devaient fusionner avec le Pakistan ou l'Union indienne selon le choix de leur dirigeant.

6113 – La publication du Radcliffe Award et l'officialisation de la Partition du sous-continent en deux Etats

Le *Radcliffe Award* fut publié le 17 août 1947, au lendemain du transfert de souveraineté. La frontière tracée sur les cartes par la Commission Radcliffe était remarquable pour plusieurs raisons. Elle était tout d'abord très longue et sinueuse. Mesurant plus de 4000km de long, c'est la plus longue frontière internationale issue du processus de décolonisation dans son ensemble. C'est également la plus longue frontière que l'Inde partage avec ses voisins. Enfin, aucune portion de cette ligne n'avait jamais été auparavant une frontière internationale. Pour Willem Van Schendel, cette frontière est un *patchwork* de 17 segments, dont 14 furent des frontières entre d'anciennes unités administratives coloniales comme les thanas, les districts, les principautés ou encore les colonies, et trois qui correspondent simplement à des lignes de chemin de fer ou à des cours d'eau (Van Schendel, 2005). La frontière internationale entre l'Union indienne et le Pakistan oriental était donc en août 1947 une frontière inédite dans l'histoire politique du sous-continent.

Cette ligne, contrairement aux idées reçues, ne constituait pas une séparation nette entre musulmans et non-musulmans, et encore moins entre musulmans et hindous. Selon les calculs de Willem Van Schendel, seulement 26% de la ligne Radcliffe séparait une zone de peuplement majoritairement musulman d'une zone de peuplement majoritairement hindou. Seulement 3/5 de sa longueur séparaient les populations musulmanes de populations d'autres religions (hindoues surtout au Bengale occidental, chrétiennes dans le Meghalaya, bouddhistes…). Près de la moitié de la frontière coupait en deux des zones où les pratiques religieuses des populations étaient les mêmes. Le seul segment qui polarise véritablement hindous et musulmans est le tronçon situé au Bengale occidental (Van Schendel, 2005, p.53). La frontière tracée par la *Bengal Boundary Commission* n'était donc pas une frontière entre hindous et musulmans.

La ligne Radcliffe constituait par ailleurs un frontière assez claire entre les populations bengalies et les non-bengalies. Par exemple, là où la frontière sépare le Pakistan du Tripura et de l'Assam, elle marque une limite entre les populations hindoues et musulmanes bengalies du côté pakistanais des populations chrétiennes et bouddhistes, non-bengalies et indiennes. Cependant, malgré le respect de la Commission pour l'unité culturelle du Bengale, cette dernière a tranché en faveur du rattachement de la ville de Kolkata à l'Union indienne. La ligne Radcliffe scinde en effet l'aire culturelle et économique bengalie en rattachant Kolkata et ses industries à l'Inde indépendante alors que l'hinterland historique de la ville rejoignait le Pakistan oriental. Le tracé de la frontière indo-pakistanaise orientale officialisé en août 1947 constituait donc un *patchwork* de tronçons qui n'avaient auparavant jamais délimité une frontière internationale. Malgré les consignes données à la Commission, cette ligne ne prenait pas uniquement en compte la répartition des populations sur des critères religieux mais avait en partie privilégié l'aire culturelle bengalie tout en séparant toutefois Kolkata de son hinterland.

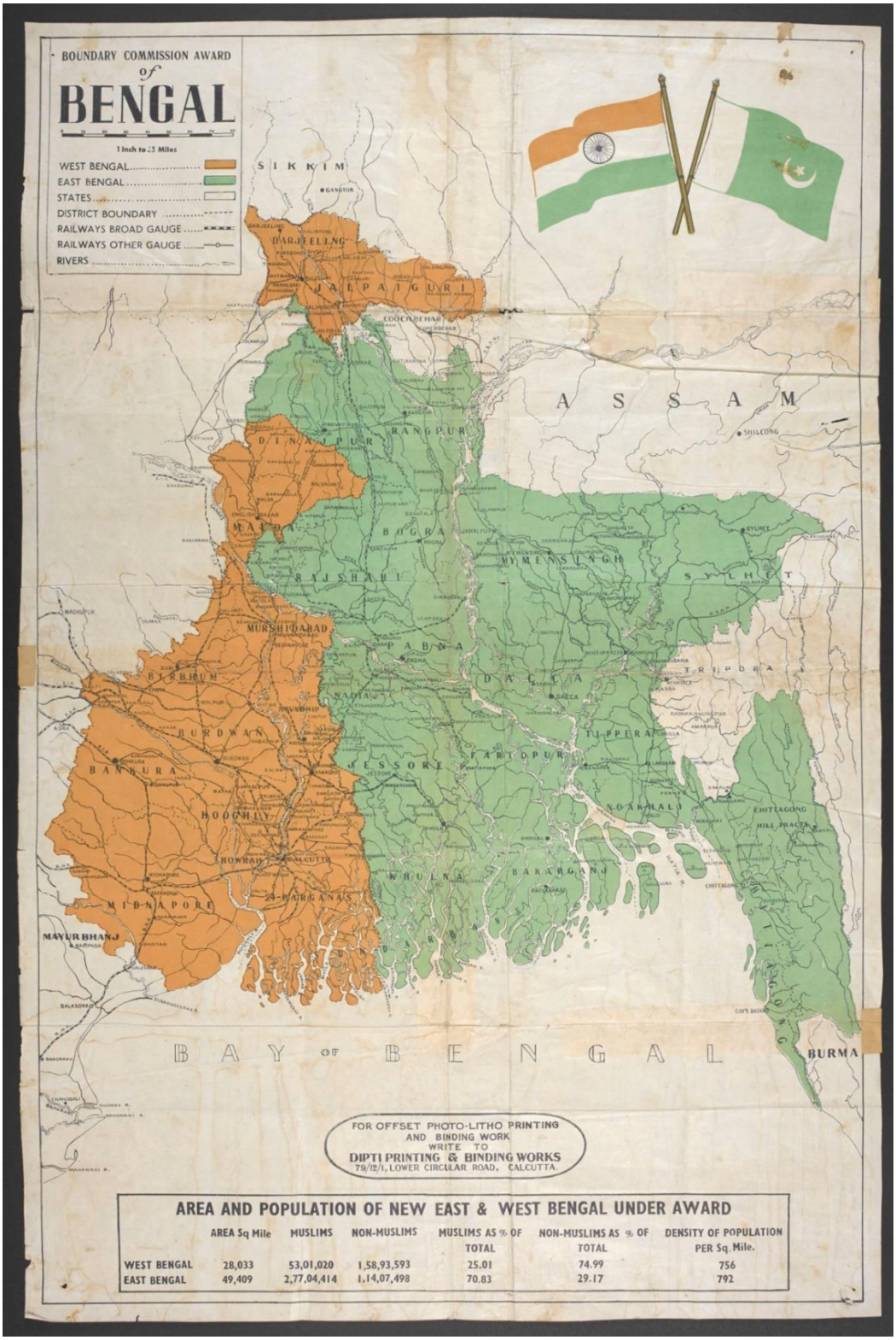


Figure 20: Carte publiée en 1947 représentant le Radcliffe Award (source: theguardian.com)

612 – Un processus de démarcation encore inachevé

Ce n'est qu'au lendemain de l'accession à l'indépendance, que le *Radcliffe Award*[34] fut rendu officiel, mais la publication du tracé de la nouvelle frontière ne changeait rien à la réalité du

[34] Le *Radcliffe Award* est le rapport final de la *Bengal Boundary Commission*. L'utilisation du terme « *award* » signifie que ce rapport ne pouvait en aucun cas être contesté une fois publié.

terrain où personne ne savait exactement où se situait la limite entre le Pakistan oriental et l'Inde. Le dévoilement du tracé de la ligne Radcliffe sur les cartes ne constituait qu'une étape préliminaire. Durant les premières semaines qui ont suivi l'indépendance, les autorités des deux nouveaux Etats souverains se sont attachées à déterminer l'emplacement exact de la frontière à partir des cartes fournies par la Commission et des registres de cadastre disponibles. Cependant, la lecture et l'interprétation du rapport de la *Bengal Boundary Commission* a révélé des anomalies, des surprises par rapport aux attentes initiales et des ambiguïtés (Van Schendel, 2009) qui ont suscité des malentendus ainsi que des contentieux territoriaux entre l'Inde et le Pakistan le long de cette jeune frontière internationale. Les deux Etats ont collaboré afin de régler ces différends, parfois en ayant recours à une médiation internationale, et de débuter au plus vite la démarcation physique de la frontière sur le terrain afin de fixer les limites de leurs souverainetés. Dans quelle mesure l'interprétation du *Radcliffe Award* a-t'elle suscité des différends quant à la localisation de la ligne zéro de la frontière orientale entre l'Inde et le Pakistan ? Comment expliquer l'extrême lenteur du processus de démarcation de cette dyade ? Comment les deux Etats ont-ils investi massivement les abords de la ligne Radcliffe pour y affirmer leur souveraineté et transformer cet espace auparavant indifférencié en véritable zone frontalière ?

6121 – L'ambiguïté du Radcliffe Award et les désaccords quant à la localisation de la ligne frontière

L'acte d'indépendance publié le 18 juillet 1947 ne dévoilait pas le tracé de la frontière entre l'Inde et la Pakistan, encore non défini à ce moment-là, mais listait les provinces du Bengale susceptibles de rejoindre le Pakistan dans la nuit du 14 au 15 août 1947. Cette liste donnait une vague idée du tracé potentiel de la frontière, sans aucune certitude, ce qui donna lieu à des spéculations et des confusions dans les jours qui suivirent l'officialisation de l'indépendance et de l'entrée en vigueur du *Radcliffe Award* et de la nouvelle frontière indo-pakistanaise. L'exemple du district de Murishabad illustre bien ce propos. Les habitants de ce district, majoritairement musulmans, fêtèrent l'indépendance en arborant des drapeaux pakistanais et en accueillant des administrateurs pakistanais. Cependant, quelques jours plus tard, après un examen approfondi des cartes de la *Bengal Boundary Commission*, le district de Murishabad fut rattaché à l'Union indienne (Van Schendel, 2005, p.48). Il en fut de même pour les habitants non musulmans des Chittagong Hill Tracts, rattachés au Pakistan malgré la certitude initiale qu'ils allaient rejoindre l'Union indienne.

Parallèlement à ces confusions initiales, rapidement corrigées à la lecture du *Radcliffe Award*, ce dernier contenait des flous qui rendaient possibles des interprétations contraires et des erreurs à l'origine de désaccords entre Indiens et Pakistanais. Rien ne signalait concrètement au moment de l'indépendance la présence d'une frontière internationale. Aucun repère physique ne permettait d'identifier la limite entre les deux pays. Une délégation mixte fut créée en décembre 1948, avec pour mission de définir l'emplacement exact de la frontière. Cette délégation utilisa les cartes sur lesquelles était tracée la ligne Radcliffe ainsi que le cadastre établi de longue date par les *zamindar*, un outil neutre et très précis. Cependant, l'absence de cadastres dans certaines régions traversées par la frontière, les erreurs sur les cartes fournies par la Commission et les incertitudes quant au statut des cours d'eau multiplièrent les désaccords entre les représentants indiens et pakistanais. La forêt de Sylhet en Assam ne présentait a priori aucun intérêt stratégique majeur pour l'Inde et le Pakistan. Mais la découverte dans son sous-sol d'importantes ressources de gaz et de pétrole ont transformé la localisation de la frontière

de Sylhet en pomme de discorde majeure entre les deux Etats.

Un rapport rédigé lors de la conférence inter-dominions à New Delhi en 1948 recommandait le recours à une médiation internationale afin de régler rapidement les contentieux territoriaux indo-pakistanais. En décembre 1948, le *Indo-Pakistan Boundary Disputes Tribunal*, ou tribunal de Bagge en référence au nom de son président, fut formé. Il était composé d'un juge suédois, Algot Bagge et de deux autres juges, l'un indien et l'autre pakistanais. Deux contentieux à propos du tracé de la frontière orientale furent portés devant ce tribunal, soit une infirme partie des différends qui opposaient les deux pays dans le processus de délimitation de leurs territoires respectifs. Le tribunal de Bagge rendit son rapport final en 1950, tranchant ainsi les contentieux à propos de la forêt de Sylhet et du cours d'eau Kushiyara.

6122 – Le lent processus de démarcation sur le terrain

Au fil des mois, la localisation de la majeure partie de la frontière entre l'Union indienne et le Pakistan oriental fut fixée par consentement mutuel entre les deux administrations. Bien que quelques portions de la frontière demeuraient problématiques, le processus de démarcation physique de cette frontière fut initié en décembre 1948. La longueur de la frontière – plus de 4000km – explique cependant la longueur de ce processus qui s'étala sur plusieurs décennies.

Année	Portion démarquée	Détail des segments
1953	827km (19%)	Bengale occidental (827km, 37%) Assam (rien) Tripura (rien) Birmanie (rien)
1965	2713km (66%)	Bengale occidental (1736km, 78%) Assam (681km, 67%) Tripura (296km, 35%) Birmanie (rien)
2003	4088km (95%)	Bengale occidental (presque tout) Assam (presque tout) Tripura (presque tout) Birmanie (rien)

Figure 21: Avancée de la démarcation de la frontière indo-pakistanaise puis indo-bangladaise (source: Van Schendel, 2005)

Six ans après la Partition, seulement un cinquième de la frontière était ainsi démarqué, et 18 ans après, à peine deux-tiers étaient bornés. Malgré le traité d'amitié signé entre Indira Gandhi et Mujibur Rahman en 1974 après l'indépendance du Bangladesh, 15 secteurs le long de la frontière indo-bangladaise restent aujourd'hui encore non-bornés (ce qui représente entre 6 et 125 km de frontière selon divers articles de presse). La lenteur du processus de démarcation s'explique en partie par la longueur de la frontière, la difficulté du terrain, mais aussi par l'influence des considérations politiques. En effet, les relations diplomatiques indo-

pakistanaises ont été marquées par plusieurs crises qui ont ralenti ou stoppé la pose de bornes frontalières. Malgré la formation de délégations conjointes pour poser ces dernières, les tensions indo-pakistanaises se sont cristallisées autour de contentieux territoriaux persistants. L'intensité des disputes frontalières fut donc tributaire du climat diplomatique à l'échelle du sous-continent. La frontière indo-pakistanaise, puis indo-bangladaise, devint ainsi un *patchwork* de tronçons démarqués et de segments disputés (Van Schendel, 2005, p.69).

6123 – La reconfiguration progressive de la zone frontalière : un espace d'affirmation des souverainetés indienne et pakistanaise

L'enjeu sous-jacent de la démarcation de la dyade dessinée en 1947 était de transformer la ligne Radcliffe en frontière internationale. L'objectif des processus de délimitation et de démarcation de la ligne-frontière était de permettre la transformation d'un espace indifférencié en zone frontalière. L'installation de bornes frontières a ainsi permis de marquer la discontinuité entre les deux Etats issus de la Partition de l'empire britannique des Indes.

Les deux Etats se sont ensuite attachés à affirmer leur souveraineté sur la zone frontalière afin d'éviter toute contestation de leur légitimité. Concrètement, cela s'est traduit par l'investissement de la zone frontalière par les représentants indiens et pakistanais de part et d'autre de la frontière. Des administrateurs, des bureaucrates et des militaires ont ainsi été dépêchés le long de la frontière indo-pakistanaise pour marquer la présence de l'Etat dans cette zone stratégique du territoire, bien que marginale. L'investissement des abords de la frontière par les deux Etats et la mise en place d'instruments de contrôle territorial constituent la troisième étape – après la délimitation et la démarcation de la ligne-frontière – du processus de reconfiguration d'un espace indifférencié en zone frontalière.

La création d'une frontière internationale n'est donc effective qu'une fois celle-ci tracée, démarquée et encadrée par des institutions étatiques spécifiques, notamment une administration qui affirme l'appartenance à un pays. Les gouvernements indiens et pakistanais ont mis progressivement en place les instruments nécessaires au contrôle de la zone frontalière et de ses habitants. Il fallut dans un premier temps soumettre les populations des *borderlands* afin d'assurer l'intégrité territoriale des deux pays. Si la « théorie des deux nations » a triomphé en 1947, elle n'avait pas mis fin à d'autres projets géopolitiques. A l'Est du sous-continent, plusieurs mouvements séparatistes avaient fleuri dans les années 1940, comme par exemple le projet de l'*Adibashistan* (l'union des peuples de langue garo), *Swadhin Asom* qui luttait pour un Assam indépendant, le mouvement pour un Grand Mizoram, ainsi que celui pour un Bengale uni et quelques autres. Pour contrôler ces mouvements rebelles, qui n'avaient pas arrêté la lutte après l'indépendance, des corps armés furent formés. En 1948, *l'East Bengal Regiment* fut créé du côté pakistanais. En Inde, le contrôle des frontières fut confié à la police et à des milices frontalières telles que les *Assam Rifles*, les *Tripura State Rifles* et les *West Bengal Rifles*, appuyées par des forces paramilitaires de volontaires. Ce n'est qu'en 1965 qu'une force armée indienne en charge des zones frontalières fut constituée : la *Border Security Force* (BSF). Des centaines de postes frontaliers furent construits de part et d'autre de la frontière. Cette militarisation des *borderlands* avait pour but de mâter les rébellions et de contrôler les flux humains et commerciaux. Etape supplémentaire vers la normalisation de la frontière, un système de passeports et de visas fut par ailleurs mis en place en 1952.

613 – La plus grande concentration d'enclaves au monde le long de la dyade indo-bangladaise

La particularité de la frontière indo-bangladaise telle qu'elle a été tracée à la fin des années 1940 est la présence de plusieurs dizaines d'enclaves de diverses tailles de part et d'autre de la ligne zéro. En effet, la Partition de l'Asie du Sud entre l'Union indienne et le Pakistan, contrairement à ce qui est communément affirmé, n'a pas divisé le Nord-Est du sous-continent en deux parties, mais elle a bien créé 201 unités territoriales distinctes, dont 197 enclaves. Cette concentration d'enclaves le long d'une même dyade est une situation unique au monde. Malgré des tentatives d'échanges entre les deux Etats afin d'homogénéiser leurs territoires respectifs, ces enclaves ont été maintenues depuis leur création en 1949. Les difficultés d'accès à ces territoires séparés physiquement du mainland combinées au faible intérêt des gouvernements centraux pour la gestion de ces appendices territoriaux ont conduit à leur marginalisation progressive et à la précarisation de la vie quotidienne de leurs populations. Leur valeur symbolique a cependant poussé les Etats indiens et pakistanais, puis bangladais, à conserver ces enclaves dans une optique nationaliste. Comment expliquer que la Partition à l'Est de l'Asie du Sud ait constitué une telle opération chirurgicale de découpage territorial ? Quelles sont les problématiques particulières quant à la gestion de ces enclaves ? Dans quelle mesure le maintien de ces portions de territoires excentrées malgré les difficultés de gestion symbolise-il l'affrontement indo-pakistanais dans le cadre de la démarcation de la frontière ?

6131 – La formation de 198 enclaves le long de la ligne Radcliffe : une configuration unique au monde

La *Bengal Boundary Commission* dirigée par Sir Cyrille Radcliffe n'avait pour mission de tracer une frontière que dans les anciennes provinces administrées directement par les Britanniques. Les 565 Etats princiers qui étaient administrés indirectement par les britanniques ont été invités au moment de l'indépendance à choisir entre l'Union indienne et le Pakistan. L'exemple du Cooch Bihar est représentatif de ce processus générateur d'enclaves. Les frontières de la principauté du Cooch Bihar avaient été fixées par le traité de 1713 signé par son maharaja et par les dirigeants de l'empire moghol. Elles délimitaient de nombreuses portions de territoire séparées les unes des autres mais qui payaient l'impôt au maharaja du Cooch Bihar. Lorsque les Britanniques soumirent le Cooch Bihar en 1772, ils le placèrent sous administration indirecte et ne modifièrent pas ses frontières en raison de la résistance des populations concernées devant la perspective d'un changement de système d'imposition (Jones, 2009, p.375). Les multiples frontières de cet Etat princier avaient par ailleurs été signalées par des bornes dans les années 1930. En 1949, le maharaja du Cooch Bihar prit le parti de rejoindre l'Union indienne. Les territoires contrôlés par le maharaja situés du côté indien de la frontière furent intégrés à l'Union, tandis que ceux situés du côté pakistanais devinrent des enclaves indiennes. La prise en compte de la configuration précoloniale des Etats princiers dans le cadre de la Partition est donc à l'origine de ces enclaves.

Ainsi, parallèlement à la création d'une frontière internationale inédite, 197[35] enclaves furent créées en 1949 lorsque les Etats princiers choisirent d'être rattachés à l'un ou l'autre Etat issu de la Partition du sous-continent. J'entends ici par enclave une portion de territoire encerclée par un territoire étranger et soumise à l'autorité d'un Etat au territoire auquel elle n'est pas reliée physiquement. La répartition des enclaves par pays fait cependant débat. Willem Van Schendel

[35] Willem Van Schendel avançait en 2002 le nombre de 197 enclaves alors que Reece Jones affirmait en 2009 qu'elles étaient 198.

affirme qu'il y aurait 74 enclaves pakistanaises en territoire indien, et 123 enclaves indiennes en territoire pakistanais (Van Schendel, 2002), alors que Reece Jones compte 106 enclaves indiennes et 92 enclaves bangladaises (Jones, 2009). Par ailleurs, des enclaves dans les enclaves ont été formées selon la même logique de rattachement post-partition sur les bases d'une configuration territoriale précoloniale. Il y aurait 173 enclaves régulières, et 24 contre-enclaves (Jones, 2009, p.373).

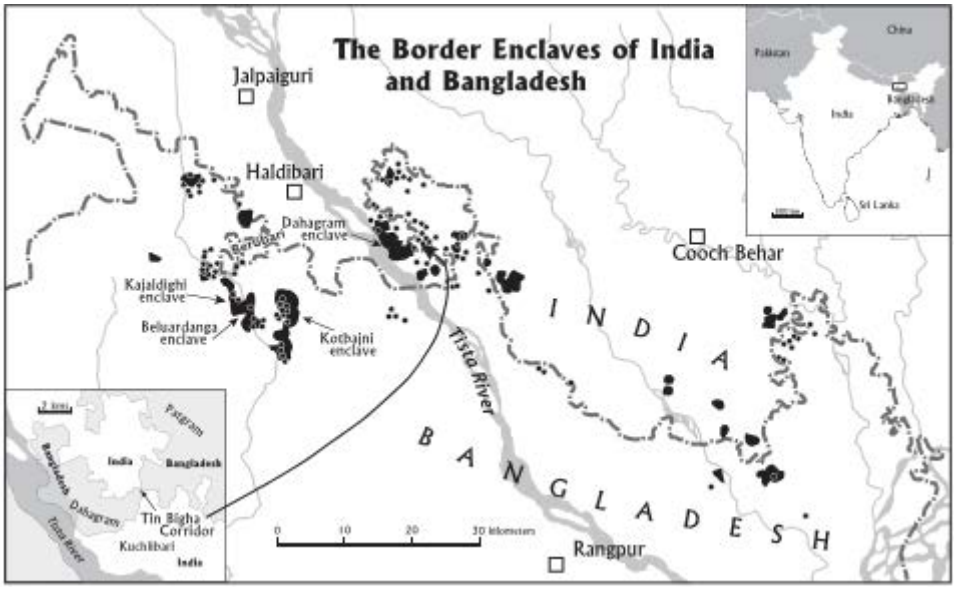


Figure 22: Une concentration d'enclaves indo-bangladaises (Source: Jones, 2009)

Alors qu'il existe 280 enclaves à travers le monde, la grande majorité d'entre elles se situe le long de la frontière actuelle entre l'Union indienne et le Bangladesh. Bien plus, 70% des enclaves recensées dans le monde sont concentrées le long d'une portion réduite au Nord de la dyade indo-bangladaise. Cette concentration d'enclaves est une situation unique au monde. Ce sont des unités territoriales de tailles diverses, certaines plus peuplées que d'autres. La plus importante d'entre elles est Dohogram, une enclave pakistanaise – désormais bangladaise – située en territoire indien, qui n'est située qu'à 85 mètres de son *mainland*. Il est difficile d'estimer combien d'habitants peuplent ces enclaves dans la mesure où aucun recensement n'y a été effectué depuis 1950. L'enclave de Dohogram regrouperait 16 000 habitants, et près de 100 000 personnes vivraient actuellement dans les enclaves situées le long de la frontière indo-bangladaise (Jones, 2009, p.373). L'enclave de Dohogram concentrerait ainsi à elle seule près de 16% des habitants des enclaves sud-asiatiques.

6132 – La marginalisation progressive des enclaves indo-pakistanaises

Les enclaves sont par définition séparées de leur *mainland* par des territoires étrangers. Très vite, la communication et les déplacements vers ces enclaves ont posé problème. Ce n'est qu'en août 1950 que les dirigeants indiens et pakistanais se sont mis d'accord sur une procédure de régulation des visites officielles dans les enclaves. Les représentants d'un Etat donné étaient alors autorisés à traverser la frontière puis le territoire de l'Etat voisin, jusque l'enclave en question, s'ils étaient en possession d'une carte d'identité avec leur photographie et si leur visite avait été annoncée par télégramme au moins quinze jours à l'avance (Van Schendel, 2002, p.123). Cependant, cet accord ne faisait aucunement mention des simples citoyens vivant dans les enclaves et de leur droit de commercer ou non avec l'extérieur. Ces habitants des enclaves ont donc été contraints à partir de 1949 d'agir à la limite de la légalité pour cultiver leurs champs

parfois situés en dehors des enclaves, pour vendre leur production à l'extérieur, ou pour acheter des produits aux habitants du pays voisin. En 1952, un système de visas et de passeports fut instauré pour réguler les passages de la frontière indo-pakistanaise, mais, encore une fois, cette mesure ne faisait aucune mention des habitants des enclaves dont le statut était pourtant très particulier. Rien que pour faire faire un passeport, ces derniers étaient obligés de traverser illégalement le territoire étranger dans lequel ils étaient enclavés pour atteindre le mainland et faire la démarche pour obtenir un passeport. Les habitants des enclaves ont dès 1949 été pris dans une situation kafkaesque, et sont restés bloqués dans leurs enclaves (Van Schendel, 2002, p.124).

Devant la lourdeur de la procédure à effectuer pour atteindre les enclaves, ces dernières ont rapidement été négligées par l'Union indienne et le Pakistan. Dès 1950, les deux Etats avaient déjà renoncé à exercer leur autorité dans ces enclaves, et à y collecter l'impôt (Van Schendel, 2002, p.125). Ils y ont eu depuis plus de soixante ans une présence intermittente par l'intermédiaire de policiers ou d'agents du recensement en période électorale. Les infrastructures n'ont pas été entretenues et les services publics ont progressivement été réduits. La négligence des enclaves par les Etats centraux est à l'origine de l'absence de modernisation dans ces territoires excentrés, et de la hausse de la criminalité et de l'insécurité. Le seul lien entre les enclaves et l'Etat duquel elles dépendent théoriquement est le cadastre, mais sans communications, ce dernier n'est pas mis à jour lors de transferts de propriétés. Les enclaves situées le long de la frontière entre l'Inde et le Bangladesh constituent un exemple inédit de sociétés qui se sont perpétuées dans les interstices du système étatique moderne (Van Schendel, 2002, p.126). Les Etats ne contrôlent pas ces territoires qui ne représentent aucun intérêt économique ou stratégique, mais ils maintiennent sur ces enclaves leur souveraineté (Jones, 2009, p.377). Dohogram constitue cependant une exception remarquable puisque c'est la seule enclave de cette région du monde où l'Etat bangladais est présent.

En marge du système politique et des sociétés auxquelles ils appartiennent en théorie, les habitants des enclaves ont développé une identité propre. Ils ne se considèrent pas comme les citoyens d'un Etat qui les a abandonnés, ils ne s'identifient pas non plus aux étrangers qu'ils côtoient au quotidien mais qui vivent dans un Etat duquel ils sont exclus. Ils ont privilégié une troisième voie pour se définir en tant qu'habitants des enclaves (Van Schendel, 2002, p.128). Bien qu'il n'existe aucun mouvement inter-enclaves qui revendique cette identité – il y a très peu de communication entre les enclaves – la vie quotidienne des habitants des enclaves est caractérisée par l'expérience de l'exclusion et de la victimisation (Van Schendel, 2002, p.132). Leur identité repose sur la peur, l'insécurité, et l'absence d'Etat. Les habitants des enclaves ont en commun la précarité de leur situation et leur vulnérabilité en cas d'incident. Les résidents des enclaves sont ainsi les victimes d'une configuration territoriale confuse (Cons, 2013, p.37).

6133 – Accord de facilitation de la circulation et tentatives d'échanges : vers un règlement de la question des enclaves ?

Le statut des enclaves a, dès leur création, été problématique pour les deux Etats. Les accords conclus entre les deux gouvernements dans les années 1950 n'ont pas permis de faciliter les échanges entre les *mainlands* et leurs enclaves qui ont évolué en marge du système. Les habitants des enclaves sont restés livrés à eux-mêmes, et ont vécu en autarcie, au gré des échanges avec les populations étrangères voisines. Malgré la naissance du Bangladesh en 1971 et la reprise des négociations à propos des enclaves, la situation n'a guère évolué. L'enclave de Dohogram représente toutefois une exception en raison de sa taille, de l'importance de sa

population et de sa proximité avec le Bangladesh. En 1992, un compromis a été trouvé entre le gouvernement indien et le gouvernement bangladais avec la création d'un corridor entre l'enclave et le territoire bangladais : la création du *Tin Bigha corridor* en 1992 constitue le seul progrès significatif dans le cadre de la facilitation des communications entre les *mainlands* et leurs enclaves (Jones, 2009, p.375). Ce corridor a toutefois institué une situation originale, dans la mesure où l'Union indienne a garanti aux Bangladais un passage intermittent vers Dohogram au détriment des communications entre les aires indiennes situées de part et d'autre de ce corridor. Ce dernier est constitué d'une barrière, de portes et agrémenté d'une multitude de drapeaux. C'est une véritable mise en scène des souverainetés qui se succèdent le long de ce couloir dans une même journée.



Figure 23: Le corridor de Dohogram (Source: Van Schendel, 2002)

L'annexion des enclaves après leur création n'a jamais constitué une solution envisageable pour l'Inde et le Pakistan dans la mesure où si l'un des deux Etats s'attaque à une enclave située à l'intérieur de son territoire, des représailles seraient immanquablement exercées sur ses enclaves situées en territoire étranger. La possibilité d'un échange des enclaves a maintes fois été abordée dans le débat public mais aucun échange n'a été réalisé depuis 1947. En 1958, un accord indo-pakistanais prévoyait l'échange des enclaves, mais l'opposition populaire rencontrée par ce projet a retardé l'échéance. En 1971, la cour suprême indienne a réaffirmé la validité de cet accord et la nécessité de procéder à l'échange. Cependant, la naissance du Bangladesh cette année-là a entraîné la renégociation de cet accord avec le nouveau gouvernement bangladais. L'accord d'amitié indo-bangladais signé entre Mujibur Rahman et Indira Gandhi en 1974 prévoyait l'échange des enclaves le plus rapidement possible. Malgré les concessions consenties par la partie bangladaise, avec notamment la cession de l'enclave de Berubari à l'Union indienne, le gouvernement indien ne ratifia pas cet accord qui resta lettre morte. Si le devenir des enclaves est étroitement lié à l'état et à l'évolution des relations entre l'Inde et le Bangladesh, la vie quotidienne au sein de ces territoires est soumise aux fluctuations des relations diplomatiques indo-bangladaises, entre attentisme et confrontation ouverte (Van Schendel, 2002, p.121).

Comment expliquer le maintien coûte que coûte du statu quo des enclaves le long de la frontière actuelle entre l'Inde et le Bangladesh ? La sous-administration de ces territoires au statut

problématique pendant plus de 60 ans a permis le maintien d'un « *archipel enclavé* » (Van Schendel, 2002, p.126) imperméable aux évolutions sociales et économiques en cours dans les deux Etats desquels elles dépendent. L'abandon de fait de ces enclaves n'a pas empêché la réaffirmation régulière de la souveraineté des Etats sur ces dernières. Ces enclaves sont devenues le symbole de l'incapacité des Etats indien et pakistanais – puis bangladais – à normaliser leur frontière et à régler leurs différends, au détriment des habitants des enclaves. Elles sont devenues le symbole de l'inviolabilité du territoire et de la contestation de la configuration territoriale issue de la Partition de 1947. En effet, l'opposition farouche de l'extrême droite indienne à l'échange des enclaves repose sur l'argument qu'un tel échange légitimerait la Partition, alors que les responsables du *Bharatiya Janata Party* (BJP) et du RSS continuent de contester, 70 ans après, la validité de la ligne Radcliffe (Jones, 2009) qui, selon eux, a spolié l'Union indienne de nombreux territoires. Des concessions indiennes quant aux enclaves seraient, toujours selon eux, un signe de faiblesse. L'échange des enclaves indo-bangladaises a été reporté à une date indéfinie, le statut des enclaves n'est toujours pas fixé et restera encore longtemps en suspens. Cependant, à la tête du gouvernement indien depuis 2014, Narendra Modi a adopté une politique à contre-pied de la ligne de conduite des dirigeants indiens rattachés au BJP. En effet, il a initié de nouvelles négociations avec son homologue bangladaise Sheik Hasina pour ratifier l'accord de 1974, et appliquer le protocole d'échange défini en 2011. Modi doit cependant faire face à l'opposition virulente des dirigeants locaux des Etats de l'Assam et du Bengale occidental, mais il semble disposé régler la question des enclaves, en suspens depuis 1949 (Daniyal, 2015).

62 – Le développement des flux transfrontaliers indésirables le long de la dyade indo-bangladaise

L'imposition d'une frontière internationale en 1947 entre l'Inde et le Pakistan oriental a généré un différentiel multiforme entre des régions qui appartenaient auparavant au même ensemble politique et socio-économique. La présence d'une telle discontinuité politique a transformé de fait les flux humains et matériels intérieurs en flux transfrontaliers. Cette dernière a par ailleurs créé de nouvelles dynamiques d'échanges. Parallèlement à la croissance des échanges permis par la législation en vigueur dans les deux Etats, des flux illicites et illégaux tels que les migrations clandestines, le commerce parallèle, les trafics ou les mouvements d'activistes se sont par ailleurs développés. Ces flux illicites ou illégaux sont devenus des flux indésirables dans la mesure où ils sont stigmatisés par la société d'accueil. Leur importance croissante et la menace qu'ils représentent pour la société indienne les ont promus au rang de problèmes de société, dénoncés dans le débat public et récupérés dans les discours politiques.

Depuis 1947, l'évolution et le développement des flux transfrontaliers au Nord-Est du sous-continent indien s'explique par les évolutions respectives des deux Etats situés de part et d'autre de la frontière étudiée ici. En effet, la frontière indo-bangladaise est devenue aujourd'hui une discontinuité socio-économique majeure, un véritable fossé en termes de niveau de vie entre une Union indienne marquée par une pauvreté de masse mais engagée dans un développement économique soutenu et un Bangladesh en proie à de grandes difficultés structurelles et à une instabilité politique chronique. La discontinuité multiforme que constitue la frontière indo-bangladaise, plus de soixante-dix ans après sa création, a encouragé le développement de nombreux flux, dont une grande partie ne sont pas prévus ou autorisés par les accords indo-bangladais. La longueur de cette frontière qui serpente sur plus de 4000km de long, ainsi que la difficulté du terrain de la zone frontalière compliquent le contrôle

systématique des passages. Cependant, l'émergence de ces flux clandestins érigés en menaces pour la sécurité nationale dans le débat public indien remet en cause la porosité historique de cette frontière.

Dans quelle mesure les évolutions respectives des deux Etats qui se partagent la frontière étudiée dans ce chapitre sont-elles à l'origine du développement de flux légaux et illégaux, licites et illicites, désirables et indésirables ? Quels sont les principaux flux qui ont été construits comme indésirables dans le débat public indien ? Quelles sont les principales caractéristiques de ce processus d'indésirabilisation ? Dans quelle mesure le développement des flux définis comme indésirables a-t'il remis en question la gestion par le gouvernement indien de la porosité de la frontière indo-bangladaise ? L'hypothèse défendue ici est que la frontière indo-bangladaise est devenue un fossé socio-économique majeur qui a encouragé le développement de flux non désirés par les deux gouvernements. La stigmatisation dans le débat public indien de ces flux perçus comme des menaces pour l'équilibre et la sécurité de la société indienne les a promus au rang d'enjeux sécuritaires de premier ordre et fait de la gestion de la porosité de la frontière indo-bangladaise une priorité pour le gouvernement indien. Trois catégories principales de flux indésirables seront étudiées ici : l'immigration clandestine, les trafics et le commerce illicite et les mouvements d'activistes reconnus.

621 – L'explosion de l'immigration clandestine bangladaise vers l'Union indienne

Depuis la création d'une frontière internationale en 1947, les mouvements de populations dans le Nord-Est du sous-continent indien sont devenus des migrations internationales, pendulaires ou permanentes. La Partition a entraîné le déplacement de millions de personnes de l'Inde vers le Pakistan et du Pakistan vers l'Inde, selon une logique essentiellement religieuse. Plusieurs vagues de migrations ont ainsi ponctué les premières décennies de l'histoire de cette jeune frontière internationale pour des motifs sensiblement identiques. Cependant, plus récemment, ces migrations ont changé de nature, répondant désormais à une logique économique, et sont devenues unilatérales, du Bangladesh vers l'Union indienne. L'immigration bangladaise vers l'Inde est un phénomène de masse – près de vingt million de clandestins bangladais seraient installés sur le territoire indien –, marqué du sceau de la clandestinité, aux conséquences multiples sur les sociétés de départ et d'accueil. L'hostilité de la société indienne devant l'arrivée massive de migrants bangladais clandestins s'appuie sur une rhétorique xénophobe, voire islamophobe. En quoi la nature et le statut légal des migrations contemporaines diffèrent-ils des différentes vagues migratoires qui ont traversé la frontière considérée ici ? Dans quelle mesure l'évolution des sociétés situées de part et d'autre de cette frontière a-t'elle alimenté et dynamisé ce phénomène migratoire ? Comment caractériser la rhétorique publique indienne relative à ces migrations clandestines ? Est-elle justifiée ou ce discours est-il dérivé de la logique nationaliste qui se développe en Inde depuis son accession à l'indépendance ?

6211 – Les vagues successives de migrations au sein du Nord-Est indien depuis 1947

Alors que les mouvements de populations dans le delta du Bengale vers le Nord et l'Ouest ont toujours été importants au cours de son histoire, en fonction notamment des besoins de nouvelles terres à cultiver, les évènements consécutifs à la partition du sous-continent en deux Etats sur la base de l'appartenance religieuse des populations ont été à l'origine de plusieurs pics de migrations. En 1947, 30% de la population du Bengale était hindoue, cette proportion est tombée aujourd'hui en dessous de la barre des 10%, moins en raison du dynamisme démographique de la population musulmane que du départ massif des hindous au cours de trois

périodes distinctes. Entre 1947 et 1952, 10 à 15[36] millions de personnes ont migré du Pakistan vers l'Union indienne ou de l'Union indienne vers le Pakistan pour échapper aux violences intercommunautaires déclenchées par la Partition qui ont fait entre 300 et 500 000 morts (Gaborieau, 2007). Ces migrations croisées furent toutefois moins importantes à l'Est du sous-continent qu'à l'Ouest : entre 1947 et 1949, près d'un million d'hindous du Bengale oriental s'installèrent au Bengale occidental, « *poussés moins par des massacres que par une hostilité larvée. Le mouvement s'amplifia en 1950 puisqu'au cours de cette seule année un million de réfugiés s'installèrent au Bengale occidental ; de 1950 à 1971, l'émigration se stabilisa autour de deux cents mille par an* » (Markovits, 1994, p.585). Après cette première période d'intenses migrations dans des circonstances politiques exceptionnelles, deux autres pics sont, dans une moindre mesure, remarquables et correspondent également à un contexte politique particulier (Datta, 2004). Lors de la guerre indo-pakistanaise de 1964-1965, l'exacerbation des tensions entre hindous et musulmans a entraîné une nouvelle vague de migrations croisées. Puis à la fin des années 1970, suite à l'assassinat de Mujibur Rahman, le Bangladesh est entré dans une période d'instabilité et de violences politiques au cours de laquelle les populations hindoues bangladaises vivaient dans une réelle insécurité et étaient économiquement marginalisées. Cette période correspond à la troisième vague d'émigration de populations hindoues vers l'Inde (Datta, 2004).

Depuis le début des années 1990 cependant, les mouvements migratoires en provenance du Bangladesh et à destination de l'Inde ont changé de nature. L'aspect économique prime désormais largement sur les logiques religieuses et sécuritaires. Ces migrations économiques qui se sont développées récemment concernent surtout la frange la plus pauvre de la population bangladaise (Van, Schendel, 2009). L'émigration clandestine vers l'Union indienne constitue pour eux la solution la moins coûteuse et la plus commode. Ces migrations correspondent à des stratégies de survie familiales : un membre de la famille traverse la frontière clandestinement, trouve un emploi en Inde et envoie de l'argent à ses parents restés au Bangladesh. L'envoi d'argent des travailleurs établis à l'étranger est devenu l'un des piliers majeurs de l'économie bangladaise. En effet, selon les chiffres de la *Bangladesh Bank*, ces envois d'argent par les canaux officiels représentaient 0,2 milliards de dollars dans les années 1980, 1 milliard de dollars dans les années 1990 et plus de 5 milliards de dollars en 2006 (Van Schendel, 2009, p.225). En 2010, les transferts d'argents réalisés par les migrants vers le Bangladesh représentaient 11% du PIB (Daziano, 2014, p.53). Ces chiffres ne tiennent cependant pas compte des envois non officiels d'argent par l'intermédiaire de bureaux de change non répertoriés. Malgré le caractère illégal et répréhensible de telles migrations, ces mouvements ont explosé depuis les années 1990. En 2003, dans un rapport du ministère de l'intérieur indien, l'auteur estimait qu'il y avait près de 20 millions de Bangladais établis clandestinement sur le territoire indien.

En 1947, après la création de la frontière entre l'Union indienne et le Pakistan oriental, les mouvements de populations transfrontaliers sont devenus des migrations internationales. Un système de visas et de passeports a été mis en place en 1952 afin de réguler les mouvements transfrontaliers. Les migrants dépourvus de visa sont devenus de fait des clandestins exposés à des poursuites et à une éventuelle expulsion. Dès 1951, des instruments légaux avaient été mis

[36] « *Les recensements indiens et pakistanais de 1951 font état de plus de sept millions de départs dans le sens Inde-Pakistan, de 1947 à 1950, et d'un nombre équivalent dans le sens Pakistan-Inde, soit un total de plus de quatorze millions de « personnes déplacées »* » (Markovits, 1994, p.585).

en place par le gouvernement indien, avec notamment le *Foreigner Act* au niveau fédéral et le *Special anti-infiltration Act of Assam* à un niveau local, qui prévoyaient l'identification des clandestins, leur arrestation et leur déportation vers leur pays d'origine (Van Schendel, 2005). Après la naissance du Bangladesh, un arrangement entre les premiers ministres indien et bangladais affirmait que le gouvernement du Bangladesh n'était pas tenu pour responsable des individus qui ont clandestinement migré vers l'Inde avant le 25 mars 1971. En revanche, le gouvernement bangladais est légalement responsable des migrants clandestins qui sont appréhendés sur le territoire indien et dont la citoyenneté bangladaise est avérée. Cependant, les autorités bangladaises refusent de reconnaître et de reccueillir leurs ressortissants présumés qui sont déportés par la *Border Security Force*. Les *Bangladesh Rifles* refusent régulièrement de laisser entrer les déportés sans papiers qui restent cantonnés dans des camps près de la frontière, en dehors de toute citoyenneté.

6212 – Origine des dynamiques socio-économiques à l'origine des migrations bangladeo-indiennes contemporaines

Devenu indépendant en 1971, l'Etat bangladais a hérité de nombreux handicaps qui freinent son développement. Selon les données de la Banque mondiale, le Bangladesh comptait en 2014 plus de 158 millions d'habitants sur un territoire de 144 000km^2. Avec plus de mille habitants au km^2, le Bangladesh est le pays le plus densément peuplé au monde. Cette richesse démographique constitue cependant un handicap dans la mesure où la croissance économique soutenue du Bangladesh ne permet pas d'absorber le surplus de main-d'œuvre qui arrive sur le marché du travail de manière continue. La moitié de la population du Bangladesh a moins de 25 ans (Daziano, 2014, p.52). En 2010, malgré un taux de chômage officiel inférieur à 5%, 31,5% de la population bangladaise vivait sous le seuil de pauvreté. L'économie bangladaise est par ailleurs largement dominée par le secteur agricole qui occupe la moitié des terres et 80% de la population active. Les retards dans le secteur industriel accumulés pendant la période du Pakistan bicéphale durant laquelle l'aile orientale a fait l'objet d'une « *véritable exploitation économique* » (Jaffrelot, 2000, p.53) et de très peu d'investissements, n'ont pas été rattrapés depuis 1971. Au surpeuplement du Bangladesh ainsi qu'à l'insuffisance de ses infrastructures s'ajoutent l'exposition du delta aux catastrophes naturelles, l'instabilité politique, la violence et la corruption. Le Bangladesh est un pays à « *dimension mégapolitique* », « *surexposé aux tensions sociétales et aux chocs fréquents d'une nature de plus en plus féroce* » (Le Quément, 2008).

Bien que le Bangladesh fasse partie de la nouvelle vague de géants émergents, les BENIVM[37] (Bangladesh, Ethiopie, Nigéria, Indonésie, Vietnam et Mexique), et que son économie s'insère progressivement dans la chaîne de sous-traitance internationale, de nombreux freins structurels et conjoncturels retardent donc son développement (Daziano, 2014). Comparé à la situation du Bangladesh, l'Union indienne apparaît à certains égards comme un véritable eldorado. La croissance indienne a permis de réduire significativement le taux de pauvreté qui était de 45,3% en 1993, de 37,2% en 2004, et qui n'était plus que de 21,9% en 2014 selon la Banque mondiale. En 20 ans, le ratio de population pauvre a donc été divisé par 2 en Inde. Le RNB par habitant en Inde était de 1610US$ en 2014, contre 1080US$ au Bangladesh la même année, il est donc plus élevé de 50% en Inde par rapport au Bangladesh. Le taux de chômage de l'Union indienne constitue cependant l'inconnue de cette équation. En effet, aucun chiffre officiel pertinent n'est

[37] Acronyme créé en 2013 par Laurence Daziano pour désigner les nouveaux moteurs de la croissance mondiale en concurrence avec les BRICS.

disponible[38]. Si la frontière entre l'Inde et le Bangladesh ne constitue pas une rupture socio-économique brutale, en revanche, elle polarise la vision. Les médias véhiculent l'image d'une Inde qui brille – ou *Shining India* – avec ses modèles de réussite économique fulgurante et ses acteurs bollywoodiens.

L'augmentation considérable de l'importance des migrations économiques de travailleurs pauvres bangladais vers l'Inde ne peut pas s'expliquer uniquement par la pauvreté du Bangladesh ou par le dynamisme économique de l'Inde. Ces migrations résultent de la combinaison de facteurs qui poussent à l'émigration d'une part, et d'autre part, de facteurs qui attirent les flux migratoires. Les migrations de travailleurs bangladais pauvres vers le Nord-Est et les grandes villes de l'Union indienne s'expliquent donc par la combinaison des « *push and pull factors* » (Datta, 2004) : l'Inde constitue d'autant plus un eldorado pour ces travailleurs que le Bangladesh est devenu un repoussoir. Les *push factors*, c'est-à-dire les facteurs qui poussent ces individus à migrer, sont multiples : l'instabilité économique et politique du Bangladesh, la pauvreté massive et structurelle aggravée par la pression démographique croissante et la faiblesse des perspectives d'emploi… Au contraire, l'Inde offre de nombreux *pull factors* pour les émigrants bangladais : c'est un modèle de démocratie, dont la croissance économique soutenue permet un développement important depuis les années 1990, le marché du travail indien offre des perspectives plus réjouissantes qu'au Bangladesh, et la proximité géographique et ethnolinguistique de l'Union indienne en fait pour les migrants bengalis une destination commode.

6213 – Le rejet indien de l'immigration clandestine bangladaise : xénophobie ou islamophobie ?

La perception des pics de migration en provenance du delta du Bengale et à destination du Nord-Est indien et leur représentation dans les médias et les discours politiques ont évolué au fil des décennies. Alors que le discours dominant après la Partition était celui du « retour à la maison » (Van Schendel, 2005), le retour des réfugiés hindous en Inde était légitimé par les représentations collectives. Ce discours est resté majoritaire jusque dans les années 1960. A cette époque, un autre discours s'est développé, celui de l' « infiltration » du Nord-Est indien par les Bengalis, des Bengalis musulmans. Ce terme a été utilisé pour la première fois en 1962 au parlement indien pour désigner l'immigration pakistanaise en Assam et au Tripura (Van Schendel, 2005, p.195). L'évocation de l' « infiltration » bengalie est devenue un lieu commun dans les discours politiques conservateurs et réactionnaires, et les médias indiens. Par ailleurs, parallèlement à la banalisation de cette image, l'idée d'une « *attaque démographique* » bengalie s'est peu à peu imposée. Dans un rapport daté du 8 novembre 1998 adressé au président indien, le général à la retraite S.K. Sinha présente l'immigration clandestine bangladaise en Assam comme un danger sécessionniste menaçant l'intégrité territoriale de l'Union indienne (Das, 2010). Il fait, dans ce rapport la distinction entre les « réfugiés » hindous arrivés avant 1971 dont il convient de régulariser la situation, et les « infiltrés » bangladais musulmans, qu'il faut identifier et expulser. Alors que le terme « réfugiés » confère aux migrants une certaine forme de légitimité, celui d'« infiltrés » a une connotation péjorative et présente les migrants comme des envahisseurs.

[38] Pour plus de détails, voir l'article des Echos, « L'Inde, le pays où le chômage n'existe pas » disponible sur le lien suivant : http://www.lesechos.fr/23/04/2013/LesEchos/21423-026-ECH_l-inde--le-pays-ou-le-chomage-n-existe-pas---.htm [consulté le 13 juillet 2015].

Quelle est la pertinence de ces discours ? Correspondent-ils à la réalité ? Il est très difficile d'avoir une estimation exacte du nombre d'immigrés clandestins d'origine bangladaise établis en Inde en raison justement de la clandestinité de leur situation. Les chiffres qui sont proposés par les politiques ou les médias sont sujets à controverse puisqu'ils sont donnés pour produire un effet particulier, comme par exemple la peur face à une vague migratoire de grande ampleur. Ces estimations oscillent entre 10 et 20 millions de clandestins d'origine bangladaise en fonction des sources, elles varient donc du simple au double (Ramachandran, 2004). Les seuls chiffres sur lesquels nous pouvons nous reposer sont ceux des déportations réalisées par la BSF le long de la frontière indo-bangladaise que nous étudierons plus en détail plus tard dans ce chapitre et qui ne reflètent pas l'ampleur des migrations économiques étudiées ici. Les migrants clandestins bangladais seraient majoritairement établis dans les Etats frontaliers, notamment au Tripura, en Assam, au Meghalaya et au Bengale occidental, ainsi que dans les grandes villes indiennes telles que Delhi, Mumbai et Kolkata. L'influence des migrants sur les réalités socio-économiques des régions où ils s'installent est indiscutable. Ils représentent une force de travail considérable et constituent une main d'œuvre peu qualifiée, réputée docile, bon marché et ayant peu de revendications syndicales (Ramachandran, 2004). Si les migrants clandestins bangladais représentent de manière certaine une force de travail qui modifie les rapports de forces en matière d'emploi dans les régions où ils s'installent, en revanche, l'idée d'une « *attaque démographique* » semble constituer un mythe, dans la mesure où les migrants n'ont pas une conscience de groupe éveillée et se trouvent la plupart du temps dans une précarité peu propice à la formation de tels projets géopolitiques.

Ces représentations hostiles à l'immigration clandestine de travailleurs bangladais ont été formées dans une perspective stato-centrée qui ne prend pas en compte les dynamiques globales à l'œuvre (Van Schendel, 2005). Elles ne présentent en effet ces migrations qu'en relation avec la construction de la nation indienne en opposition à la nation pakistanaise. L'aspect religieux de ces migrations économiques est prépondérant dans la manière dont les médias indiens et les hommes politiques de droite les présentent. Or, si ces représentations dénoncent les effets réels et fantasmés de l'installation de travailleurs clandestins dans le Nord-Est indien et les grandes villes de l'Union, elles ignorent leurs causes qui ne sont pas traitées. Les perspectives à court terme ne prévoient pas de baisse dans cette dynamique de migrations économiques massives : « *le Bangladesh devrait passer de 130 millions à plus de 200 millions d'habitants d'ici 2030, alors que sa densité est déjà parmi les plus élevées du monde* » (Boilliot, Dembinski, 2014, p.74). Les défis environnementaux qui se profilent dans un horizon proche laissent entrevoir des pics de migration sans commune mesure avec ceux observés depuis la Partition. Le Bangladesh est l'un des dix pays les plus vulnérables devant la montée annoncée du niveau de la mer (Butler, 2009). Une grande partie de son territoire est situé en dessous de ce dernier et le delta est menacé à terme de submersion. 11% de la population bangladaise est directement menacée par cette hypothétique monté des eaux (Le Quément, 2008), ce qui représente plusieurs dizaines de millions d'individus qui seront poussés à émigrer pour survivre : « *le Bangladesh pourrait bien devenir le premier pays d'exil climatique* » (Victor, 2007, p.75). Dans ces conditions, les représentations indiennes de l'immigration bangladaise semblent inadaptées à la réalité et aux perspectives de croissance des flux migratoires en provenance du delta.

622 – Les flux transfrontaliers entre commerce régulier, échanges illicites et trafics interdits

La surimposition d'une frontière internationale à travers une région économiquement organisée depuis plusieurs siècles n'a pas mis un terme aux échanges intrarégionaux. Devenus des flux internationaux, ces derniers ont cependant été limités en théorie à partir de 1947 par des réglementations particulières et soumis à des droits de douane. Les incertitudes quant à ces réglementations et les nombreux flous légaux combinés au faible nombre des postes de douanes le long de la frontière ont permis le développement d'échanges informels au cœur de la zone frontalière. A partir des années 1970, des trafics de grande envergure se sont progressivement organisés. Les échanges informels entre l'Inde et le Bangladesh ont ainsi pris une autre dimension et sont devenus plus importants en volume et en valeur que les échanges réglementaires. Sous l'appellation échanges informels, j'entends ici désigner les échanges en dehors des postes de contrôles de marchandises homologuées mais aussi la contrebande à l'échelle locale et les trafics de grande envergure. Il n'est pas question ici d'analyser l'évolution du commerce entre l'Union indienne et le Pakistan oriental puis et le Bangladesh depuis 1947 mais plutôt de comprendre dans quelle mesure la lenteur de la mise en place d'une réglementation claire concernant les échanges transfrontaliers est à l'origine du développement des flux illicites et illégaux le long de la frontière indo-bangladaise. Dans quelle mesure les liens commerciaux entre les différentes parties du Bengale ont-ils été transformés par l'imposition de la frontière indo-pakistanaise ? Quelles sont les limites des accords bilatéraux conclus à propos du commerce transfrontalier ? Dans quelle mesure le développement des flux illicites et illégaux remet-il en question la sécurité du territoire indien ?

6221 – Des liens économiques très forts antérieurs à la Partition du Bengale

Avant la Partition, la grande région composée par le Bengale, l'Assam et l'Arakan constituait une aire économique dynamique et prospère, intégrée dans les circuits d'échanges internationaux. Peuplée de plusieurs millions d'habitants cette région était le cœur économique de l'empire britannique des Indes. Son économie reposait sur la culture du coton, du thé, du riz et du jute, et elle disposait par ailleurs d'une industrie en plein développement. Les différentes parties de cette région étaient économiquement interdépendantes, comme par exemple la ville de Kolkata qui regroupait les industries de transformation des matières premières et les campagnes alentours où était cultivé le jute, la principale production du Bengale. Le port de Kolkata constituait le débouché des productions du Nord-Est indien vers la métropole. De nombreux produits étaient par ailleurs importés à Kolkata à destination de cette région au sens large. A plus petite échelle, les interactions entre les villages étaient très intenses, notamment par le biais de marchés hebdomadaires sur lesquels étaient vendues les productions locales (Van Schendel, 2009).

En matière de production, de commerce et de consommation, rien ne laissait entrevoir la Partition de la grande région Bengale – Assam – Arakan (Van Schendel, 2005, p.148). L'imposition d'une frontière internationale à travers le Nord-Est du sous-continent indien s'apparente à certains égards à « *l'assassinat politique de cette économie régionale* » (Van Schendel, 2005, p.148) dans la mesure où les zones industrielles se situaient dans un Etat différent de celui où étaient cultivées les matières premières, comme ce fut le cas pour l'industrie du jute qui souffrit beaucoup de la Partition dans les années qui l'ont suivie. De

même, la ligne zéro a coupé le long de son tracé des liens économiques très intenses au niveau local. L'imposition d'une frontière internationale à travers cette région a entraîné la structuration d'une zone frontalière et le démantèlement de liens économiques tissés avant la Partition de l'Asie du Sud.

L'imposition d'une frontière internationale à travers le Nord-Est du sous-continent indien n'a toutefois pas mis un terme aux échanges entre les régions qu'elle traverse. Malgré son statut de discontinuité politique, cette très longue frontière était très poreuse depuis sa création. Elle n'a en effet pas constitué de barrière avant la construction d'une clôture dans les années 2000. Toutefois, malgré sa porosité, la frontière indo-pakistanaise a constitué à partir de 1947 une discontinuité économique légale, d'abord théorique, puis pratique. L'une des premières mesures adoptées par les Etats indien et pakistanais a été l'abandon de la monnaie utilisée sous la domination britannique dans tout le sous-continent et la création de deux monnaies distinctes : la roupie indienne et la roupie pakistanaise (Van Schendel, 2005). L'adoption de deux monnaies différentes de part et d'autre de la frontière a symbolisé le changement de statut des échanges dans la région frontalière, devenus internationaux, c'est-à-dire soumis à des réglementations bilatérales et à des taxes douanières, qui constituent des revenus substantiels pour les Etats.

6222 – La réglementation des échanges transfrontaliers : les limites des accords bilatéraux

Durant les années qui ont suivi la Partition, les gouvernements indien et bangladais ont œuvré à la construction d'économies nationales autocentrées et indépendantes, au détriment de leurs marges territoriales. La zone frontalière apparaissait aux décideurs comme une zone suspecte où peu d'investissements furent réalisés. Dans un contexte d'hostilité déclarée, parfois jusqu'à l'affrontement armé, l'Union indienne et le Pakistan n'ont entretenu jusqu'aux années 1970 que peu de relations commerciales. Des échanges transfrontaliers ont toutefois eu lieu dès l'annonce de la localisation de la frontière en 1947, mais ces échanges étaient soumis aux fluctuations des relations diplomatiques indo-pakistanaises dont la dégradation pouvait avoir pour conséquences, d'un côté comme de l'autre, l'obstruction des flux transfrontaliers, des boycotts ou, plus rarement, des blocus (Van Schendel, 2005).

Les Etats ont par ailleurs dû s'accorder sur la réglementation des flux transfrontaliers en homologuant les marchandises dont le commerce est autorisé et en interdisant la circulation de toutes les autres. Cependant, le premier accord a été trouvé près de dix ans après l'indépendance de l'Inde et du Pakistan et était très limité : en 1957, le commerce d'une cinquantaine de produits était permis, dont le charbon, le bois, le ciment… En 1960, un accord supplémentaire à étendu à 109 le nombre de marchandises homologuées. Ce dernier a été porté à 304 en 1963 (Van Schendel, 2005). Ces accords sont toujours en vigueur malgré l'accession du Bangladesh à l'indépendance en 1971 et la renégociation des accords bilatéraux. La liste des produits homologués pour le commerce transfrontalier indo-bangladais est cependant réduite par rapport à celle des autres frontières internationales. En interdisant le commerce de nombreux produits, les deux Etats se sont chargés eux-mêmes de la responsabilité de contrôler tous les flux transfrontaliers afin de faire respecter la législation en vigueur.

Parallèlement au commerce des marchandises homologuées, des accords indo-pakistanais autorisaient le transit de camions sur le territoire pakistanais sans contrôles poussés, et prévoyaient une zone d'échanges libres dans un rayon de 16km de part et d'autre de la frontière,

dans le cadre des marchés frontaliers. La limite entre les transactions légales et les transactions illicites était donc incertaine, et les flous laissés par ces incertitudes offraient aux contrebandiers des couvertures bienvenues. Devant l'importance croissante des trafics, le gouvernement pakistanais a lancé dès 1958 une vaste opération militaire de lutte contre les trafics le long de la frontière orientale, sans autre résultat que de semer la terreur dans la zone frontalière.

6223 – Le développement des flux illicites et illégaux : contrebande de faible ampleur et trafics de grande envergure

Par commerce formel, j'entends désigner ici les transactions autorisées et enregistrées par les administrations douanières, c'est-à-dire prises en compte dans le calcul du PIB d'un Etat et soumises aux droits de douane. En revanche, j'entends par commerce informel tous les flux qui traversent la frontière en dehors des points de contrôle. Le passage de marchandises homologuées en dehors d'un point de contrôle est donc considéré comme illicite, au même titre que la contrebande et que les trafics (Van Schendel, 2005). Les échanges illicites sont ainsi depuis 1947 plus importants que les échanges formels dans la mesure où cette frontière est très longue et très poreuse, et que peu de postes de douane étaient opérationnels durant les premières décennies de son existence. Les échanges informels sont une véritable institution le long de la frontière indo-bangladaise, à tel point que même si un accord de libre-échange était conclu entre l'Inde et le Bangladesh, ils perdureraient sans aucun doute (Chakaborty, 2009).

Toutefois, la nature de ces flux a évolué au fil du temps. Les échanges informels entre 1947 et 1971 concernaient essentiellement les productions locales (les récoltes de riz, de jute, d'épices, des fruits, des produits de la forêt…) qui étaient destinées à un marché rural dont le rayonnement était réduit à la zone frontalière. Ces échanges, chaperonnés et financés par des opérateurs locaux, reprenaient en partie les routes de commerce antérieures à la Partition. A partir de 1971 cependant, les échanges transfrontaliers informels entre l'Union indienne et le Pakistan ont changé de nature devant l'afflux de produits manufacturés ou transformés en provenance de l'étranger. Il est possible de distinguer quatre catégories de produits interdits à l'exportation qui ont fait l'objet de trafics transfrontaliers : les productions locales dont le commerce n'a pas été homologué, les produits manufacturés en Inde ou au Bangladesh avant d'être vendus illégalement de l'autre côté de la frontière, les produits fabriqués sur d'autres continents, importés au Bangladesh, puis vendus au marché noir indien, et les produits interdits tels que les armes ou la drogue (Van Schendel, 2005, p.169). A partir de 1971 et l'implication de trafiquants plus puissants, l'économie souterraine s'est perfectionnée et les business des trafiquants sont très bien articulés avec l'économie licite (Chakaborty, 2009, p.23).

Durant les premières années d'existence de la frontière indo-pakistanaise, les habitants de la nouvelle zone frontalière ont été confrontés à une situation inédite pour eux. Les incertitudes quant à la légalité des échanges transfrontaliers et la redéfinition périodique des flux homologués les ont impliqués dans des échanges souvent informels dès lors qu'ils se produisaient en dehors des postes de douane. Les habitants de la zone frontalière ont ainsi été impliqués dans les échanges informels sans nécessairement en avoir conscience. Le développement des trafics leur a ensuite offert de nouvelles opportunités de revenus supplémentaires, malgré les risques encourus. En tant que résidents de la zone frontalière, ils disposaient d'une plus grande liberté de circulation que les autres citoyens dans la mesure où ils avaient le droit d'aller et venir librement et de transporter toutes sortes de marchandises dans un rayon de 16km de part et d'autre de la ligne zéro. Les gardes-frontière, les douaniers et les policiers ont eux aussi pris part au développement de ces trafics en acceptant souvent des pots

de vin. La corruption des agents de l'Etat le long de la frontière indo-bangladaise est un fléau souvent dénoncé par les gouvernements centraux (Ministry of Home Affairs, 2004). L'implication de citoyens indiens et bangladais dans ces échanges informels et ces trafics constitue-t-elle cependant une preuve d'antipatriotisme ou est-elle détachée de toute considération politique ? Les deux gouvernements présentent les échanges informels comme des activités antinationales, qui menacent la sécurité des Etats. Cependant, seuls les trafics prohibés d'armes et de drogues représentent une menace directe pour la sécurité des deux pays.

623 – Activismes et extrémismes : le spectre de la menace terroriste

Parallèlement à la poursuite de trafics prohibés qui mettent en péril la sécurité du territoire indien, la porosité de la frontière indo-bangladaise a permis la circulation, bien que non autorisée, d'activistes anti-indiens présumés. Le gouvernement indien accuse le Bangladesh d'offrir un refuge aux activistes dont les projets visent le territoire de l'Union. En 1991, les dirigeants indiens ont par ailleurs déclaré qu'ils considéraient que le Bangladesh est un pays en proie à l'islamisme radical. Cette position indienne a été notamment renforcée depuis le début des années 2000 avec l'engagement de l'Union indienne dans la guerre contre le terrorisme, et en particulier le terrorisme islamiste, aux côté des Etats-Unis et d'Israël, dans ce que ces pays définissent comme un « axe du bien » (Jones, 2012). La recrudescence des violences islamistes perpétrées sur le territoire indien a fait de la lutte contre les infiltrations terroristes une question de sécurité nationale prioritaire. Les liens très forts entre islam et politique au Bangladesh, et la tradition de violences politiques qui caractérise ce pays en font un Etat suspect dans le cadre de la prévention des infiltrations d'activistes indésirables, musulmans et non-musulmans. Le Bangladesh est-il un refuge pour les activismes anti-indiens ? Le lien entre Bangladesh et menace islamiste est-il pertinent ou est-ce une construction rhétorique ? Le Bangladesh est-il un pays en proie à l'islamisme radical comme l'affirme les médias indiens ? Ou convient-il de nuancer ce propos ?

6231 – Porosité de la frontière et circulation d'activistes anti-indiens

Le Nord-Est du sous-continent indien est, depuis le début du XX^{ème} siècle, une région d'insurrections. Des luttes y ont en effet été initiées en réaction à l'instauration de la fédération indienne, dans le but de demander la création d'un nouvel Etat fédéral, d'un Etat souverain séparé, ou pour revendiquer une identité régionale. Comme le soulignent les rapports annuels publiés par le ministère indien de l'intérieur, les Etats du Nord-Est, c'est-à-dire l'Arunachal Pradesh, l'Assam, le Manipur, le Meghalaya, le Mizoram, le Nagaland, le Tripura et le Sikkim sont secoués par les activités insurrectionnelles de divers groupes militants. La porosité de la frontière indo-bangladaise est mise en cause dans ces rapports dans la mesure où elle permet les mouvements transfrontaliers d'activistes ainsi que les trafics d'armes. L'enclavement du Nord-Est indien, les retards de développement économique accumulés dans ces Etats ainsi que l'absence d'opportunités d'emploi pousseraient par ailleurs des jeunes indiens éduqués à s'engager dans ces insurrections antinationales (Ministry of Home Affairs, 2005, p.2).

Les efforts du gouvernement indien se concentrent donc sur le développement économique et le désenclavement du Nord-Est indien afin de mettre un terme aux insurrections actives qui font de cette région la plus instable de l'Union indienne. Cependant, les activistes qui mènent ces insurrections bénéficieraient de bases de repli en territoire bangladais. L'une des principales insurrections du Nord-Est indien en activité depuis 1947, le *United Liberation Front of Assam* (ULFA), fondée en 1979 par un groupe d'étudiants marxistes qui réclamaient la formation d'un Etat assamais indépendant, aurait ainsi bénéficié d'un « *véritable sanctuaire* » au Bangladesh à

partir de 1989, avec le soutien présumé des services secrets bangladais (Balencie, La Grange, 2005). Puis, suite au réchauffement des relations diplomatiques indo-bangladaises, le secrétaire général de l'ULFA a été arrêté dans les années 1990 ainsi que de nombreux militants. Cependant, cette organisation disposerait encore aujourd'hui de camps d'entrainement mobiles dans des régions reculées du Bangladesh.

La protection présumée offerte par le gouvernement bangladais aux insurgés du Nord-Est indien est-elle une stratégie géopolitique consciente et réfléchie ? Ou la présence de ces organisations sur le territoire bangladais est-elle la conséquence de la faiblesse de l'Etat du Bangladesh ? L'engagement supposé des services secrets bangladais aux côtés de l'ULFA dans les années 1990 renforcerait la première hypothèse. Cependant, le gouvernement bangladais n'a pas la maîtrise totale de son territoire où de nombreuses organisations activistes, musulmanes et non musulmanes sont implantées, notamment au Sud-Est du Bangladesh, dans les Chittagong Hill Tracts. Le Bangladesh apparaît à certains égards comme une Etat faible qui peine à contrôler les activismes qui se développent sur son territoire et qui ont recours à la violence pour se faire entendre. Dès les premières années d'existence du Bangladesh, le monopole de la violence légitime théoriquement détenu pas l'Etat a été précaire (Codron, 2008, p.202). Loin d'un soutien actif aux insurrections anti-indiennes, je préfère parler ici du laisser-faire bangladais à l'égard des activistes qui se réfugient sur un territoire que l'Etat ne contrôle pas de facto dans sa totalité.

6232 – La menace islamiste et le risque terroriste

Les attentats du 11 septembre 2001 aux Etats-Unis ont marqué l'amorce d'un virage sécuritaire pour les grandes démocraties qui sont dans la ligne de mire des extrémistes islamistes. L'Union indienne s'est engagée en première ligne aux côtés des Etats-Unis et d'Israël dans la guerre contre le terrorisme (Jones, 2012). Malgré l'extension drastique des mesures de sécurité pour empêcher les incursions terroristes, le territoire indien a été la cible de nombreux attentats terroristes revendiqués par des organisations islamistes au cours des années 2000 : Mumbai en 2003, 2006, 2008 et 2011, à Delhi en 2005, 2008 et 2011, à Hyderabad en 2007 (Jones, 2012) qui ont fait près d'un millier de morts. Parallèlement à ces grands centres urbains, « *se sont ajoutées des attaques contre des lieux de culte hindous, au Gujarat en 2002 (37 morts) et à Varanasi en 2006 (21 morts)* » (Gayer, Jaffrelot, 2008, p.20). Rien que pendant l'année 2008, l'Union indienne a été la cible de dix attaques terroristes qui ont tué près de 400 personnes. Depuis son engagement dans la guerre contre le terrorisme, le territoire indien est la cible d'au moins un attentat majeur par an (Jones, 2012, p.54).

La dimension transnationale inhérente à l'islam se retrouve dans le phénomène de l'extrémisme islamiste. Sa logique dépasse en effet le cadre étatique. La lecture de l'islam et du djihad à la lumière des injustices mondiale est l'une des légitimations des entreprises terroristes. Cependant, le contexte régional dans lequel évolue l'Union indienne est particulier dans la mesure où elle est entourée par deux pays à forte majorité musulmane dans lesquels l'islam est religion d'Etat. Cet « *effet de masse* » (Jaffrelot, 1994, p.466) entretient un sentiment de vulnérabilité dans la communauté hindoue indienne, pourtant majoritaire à l'échelle du sous-continent (Gaborieau, 2007). Par ailleurs, la plupart des attaques terroristes essuyées par l'Union indienne ces dernières années ont été attribuées par les médias indiens à des organisations extrémistes basées au Pakistan et au Bangladesh, sans que les conclusions des enquêtes et les arrestations n'aient toutefois été rendues publiques (Jones, 2012).

Pour autant, peut-on considérer que la menace terroriste islamiste en Asie du Sud ait une dimension territoriale ? La « *présence aux portes de l'Inde de deux pays à majorité musulmane* » (Jaffrelot, 1994, p.466) ne signifie pas nécessairement que les musulmans pakistanais et les musulmans bangladais soient en guerre contre l'Union indienne. Le lien systématique établi par les médias indiens entre islam et menace terroriste est une construction rhétorique de longue date menée par les leaders du nationalisme hindou qui ont œuvré à la territorialisation de l'opposition entre hindous et musulmans en Asie du Sud. Dans la mesure où ils ont été fondés sur la base de l'allégeance de leur population à l'islam, le Pakistan et le Bangladesh apparaissent comme suspect dans le cadre de la guerre contre le terrorisme à teinte islamiste. La figure de l'immigrant clandestin musulman et islamiste est un lieu commun qui correspond cependant plus à un fantasme qu'à une réalité. En effet, l'immigré clandestin et le kamikaze islamiste sont deux profils bien distincts dans la typologie objective des flux clandestins en provenance du Bangladesh.

6233 – Le Bangladesh en proie à l'islamisme radical ?

Il est établi que des groupuscules islamistes sont basés au Bangladesh. Quels sont les liens que ces groupes entretiennent avec l'Etat central ? A l'échelle nationale, dans quelle mesure le Bangladesh est-il un Etat en proie à l'islamisme radical ? Les liens entre religion et politique au Bangladesh sont complexes et ont joué un rôle central dans la construction de l'Etat depuis 1971. Mujibur Rahman, l'un des leaders de la lutte pour l'indépendance du Bangladesh, devenu premier ministre en janvier 1972, a fondé la constitution du nouvel Etat sur la démocratie et le sécularisme. Cependant, après son assassinat en 1975, ses successeurs ont été confrontés au défi de la construction d'une nation bangladaise et ont privilégié la religion en tant que facteur d'unité. L'identité bangladaise est duelle, en « *perpétuelle oscillation entre nationalisme linguistique et culturel, et islamique* » (Hours, Jahangir, 1990). Si les particularismes bengalis ont eu raison du Pakistan bicéphale, l'islam a pris dans les années 1980 une importance croissante dans la vie politique du Bangladesh, notamment sous le gouvernement des généraux Zia et Eshrad. L'islam a en effet constitué un « *agent mobilisateur essentiel* » (Margolin, 2002) durant les périodes électorales : « *l'affirmation de l'identité islamique de la nation est devenue un instrument politique essentiel, tandis que les islamistes sont apparus comme de puissants alliés* » (Codron, 2008, p.203). Dans le cadre du programme d'islamisation du Bangladesh entamé par le général Eshrad, afin de contenter une minorité radicale de plus en plus influente, l'islam fut promu au rang de religion d'Etat en 1988. Jean-Louis Margolin a cependant montré que, malgré la montée du fondamentalisme au Bangladesh dans les années 1980, la population s'est révélée être très modérée aux urnes et que l'élite politique bangladaise n'a globalement rien d'extrémiste (Margolin, 2002). Après le renversement du général Eshrad en 1990 et l'amorce d'une transition démocratique qu'a confirmé l'alternance politique observée de 1991 à 2006, la vie politique bangladaise reste marquée du sceau de l'instabilité et de la violence. L'état d'urgence a été décrété en 2007, puis les *Bangladesh Rifles* sont entrés en mutinerie en 2009. L'instabilité chronique et la prépondérance des partis religieux sont les deux caractéristiques principales de la vie politique contemporaine au Bangladesh.

Mujibur Rahman a travaillé durant son mandat au rapprochement entre l'Inde et le Bangladesh, notamment avec la signature du traité d'amitié de 1974, qui posait les bases d'une coopération prometteuse entre les deux pays. Cependant, les politiques extérieures menées par les successeurs de Mujibur Rahman ont diplomatiquement éloigné le Bangladesh de son voisin indien en privilégiant les relations avec des pays musulmans. Au fil du temps, les relations indo-

bangladaises se sont dégradées, tout en restant toutefois pacifiques. Les dirigeants indiens se sont inquiétés à la fin des années 1980 de l'islamisation progressive des institutions bangladaises. En 1991, le gouvernement indien a officiellement déclaré que le Bangladesh est un Etat en proie à l'islamisme radical en raison de la présence sur son territoire de nombreux groupes islamistes et des liens étroits entre ces groupes et la vie politique du pays. La victoire électorale en 2001 d'une coalition regroupant le Parti National du Bangladesh (BNP) et deux organisations ouvertement islamistes a marqué l'apogée de l'islam en politique au Bangladesh et a conforté le gouvernement indien dans l'idée que l'idéologie islamiste résonnait en politique chez son voisin bangladais.

La guerre de libération du Bangladesh a opposé les milices pro-Pakistan et les milices qui défendaient l'identité bengalie. Après l'obtention de l'indépendance du Bangladesh, les milices religieuses furent stigmatisées car elles étaient accusées d'avoir « collaboré » avec le Pakistan pendant la guerre de 1971 et d'avoir « trahi » la nation bengalie (Codron, 2008, p.201). Cependant, après les premières années d'existence de l'Etat bangladais placées sous le signe du sécularisme voulu par Mujibur Rahman, le facteur religieux devint progressivement l'un des fondements de l'identité bangladaise, et des groupes fondamentalistes acquirent une influence de plus en plus importante, réclamant notamment le retour à la sharia et l'islamisation des institutions politiques. Dans les années 1990, un nouveau type de violences politiques se développa : l'islamisme radical. Bien que la violence ait toujours fait partie de la vie politique au Bangladesh, pour la première fois, des civils ont été visés dans le cadre d'un « *djihad qui ne serait pas tourné contre un ennemi étranger mais contre la société elle-même* » (Codron, 20008, p.204). L'année 1999 marque donc un tournant dans les violences perpétrées au Bangladesh avec des attaques qui visent des cibles symboliques telles que les pratiques sociales et culturelles qui vont à l'encontre d'une vision épurée de la religion musulmane, les tombeaux des saints soufis, les activités culturelles relevant du folklore bengali et les ONG pro-occidentales (Codron, 2008, p.206). Ce « djihad intérieur » est mené par des milices islamistes qui ont recours à des modes opératoires typiques de l'action terroriste : les attaques à la bombe, les attentats à la grenade ou encore les attentats-suicides, plus rares. Les milices islamistes sont très étroitement liées à des partis politiques tels que la *Jamaat-e-islami* qui « *organise régulièrement des démonstrations de force pour faire pression sur le gouvernement et demande l'instauration de la charia. Ces manifestations sont dispersées par la police antiémeutes, mais au prix de nombreux morts* » (Daziano, 2014, p.106). Cependant, il faut relativiser le bilan de ces violences à l'échelle du sous-continent : « *les violences islamistes au Bangladesh qui ont fait moins d'une centaine de morts depuis le début de la campagne terroriste des organisations djihadistes en 1999 sont, par comparaison [avec les actes violents observés dans toute l'Asie du Sud], beaucoup moins meurtrières* » (Gayer, Jaffrelot, 2008, p.19). Si ces violences ne se démarquent pas dans le sous-continent par leur efficacité meurtrière, en revanche, elles sont remarquables par leur influence politique. Les organisations islamiques constituent en effet des puissances politiques majeures au Bangladesh et les milices islamistes, qui regroupent une minorité d'extrémistes, travaillent à islamiser la société en usant de la violence et d'actions terroristes : « *la vague d'attentats du 17 août 2005 (quatre cents bombes ont explosé quasi simultanément à travers le pays) a, pour sa part, témoigné des ambitions nationales des organisations djihadistes, qui après s'être longtemps concentrées sur leur base locale ont décidé de s'attaquer à la société et au système politique sur une plus large échelle* » (Gayer, Jaffrelot, 2008, p.20). Le gouvernement bangladais a, pour sa part, adopté dans les années 2000 « *une attitude ambiguë à l'égard du phénomène milicien islamiste* » (Codron, 2008, p.203). En

effet, les dirigeants bangladais ont besoin du soutien des organisations islamistes telles que la *Jamaat-e Islami* pour se maintenir au pouvoir, mais ne peuvent pas cautionner les actions des milices. En août 2013, « *le parti Jamaat-e-islami a été interdit par la justice, les juges estimant que son programme était incompatible avec la constitution laïque du pays. Le parti islamiste n'a pas pu présenter de candidat lors des élections de janvier 2014* » (Daziano, 2014, p.106), mais ces mesures gouvernementales hostiles aux partis islamistes restent des actes isolés. Les liens entre les partis islamistes légaux et les milices islamistes sont étroits, bien que non officiels. Les dirigeants bangladais sont par ailleurs invités par les observateurs de la communauté internationale à lutter contre ces acteurs non officiels qui menacent la stabilité de l'Etat et qui entretiennent des liens avec des groupes djihadistes transnationaux. Mais depuis 1999, « *le problème de l'activisme islamiste n'a jamais été saisi de front par les autorités. Plutôt que d'être considéré comme une menace susceptible de déstabiliser l'Etat, il est devenu partie prenante des conflits caractérisant la politique partisane bangladaise* » (Codron, 2008, p.221). Parallèlement au djihad intérieur que les milices islamistes mènent au Bangladesh, les dirigeants indiens craignent des actions terroristes menées dans le cadre d'un djihad hors des frontières du Bangladesh, sur le territoire indien. L'objectif du gouvernement indien est de renforcer le contrôle des passages transfrontaliers afin d'empêcher les incursions terroristes de groupuscules islamistes sur son territoire et de limiter ainsi les risques d'attentats en Inde.

63 – La clôture de l'intégralité de la dyade indo-bangladaise

L'imposition d'une frontière internationale à travers le Nord-Est de l'ancien empire britanniques des Indes n'a donc pas mis un terme aux échanges intenses qui caractérisaient depuis des siècles cette région densément peuplée. Les échanges se sont poursuivis malgré leur statut d'échanges transfrontaliers. Cependant, devant le faible nombre de postes frontaliers, et devant les difficultés indo-pakistanaises à adapter la réglementation des passages à la réalité du terrain, la plupart de ces échanges n'étaient pas autorisés, et étaient par conséquent illicites voire illégaux. La porosité de la frontière indo-pakistanaise, puis indo-bangladaise a permis le développement de ces flux illicites dont certains sont caractéristiques d'une forte discontinuité socio-économique, politique, mais aussi religieuse. Les migrations clandestines, la contrebande, les trafics et les passages d'activistes sont autant de flux qui échappent au contrôle des autorités et qui représentent une menace pour la sécurité nationale indienne.

Diverses mesures ont été adoptées pour stopper la croissance de ces flux définis comme indésirables par le gouvernement indien, telles que des lois spécifiques pour prévenir l'immigration clandestine, ou le renforcement de la présence militaire le long de la frontière pour appréhender les trafiquants. Cependant, la longueur de cette frontière ainsi que la difficulté du terrain et la présence de nombreux cours d'eau favorisent le développement des flux illicites et compliquent la tâche des gardes-frontières. Les premières velléités de clôture de cette frontière datent des années 1960 et sont restées des actes isolés, non relayés au niveau national. Après des explosions de violence dans le Nord-Est indien en réaction à l'afflux de migrants bengalis, le gouvernement central indien a cependant validé en 1986 un projet qui prévoyait la clôture de la totalité de la dyade. Les travaux furent lents et irréguliers jusqu'en 1998, lorsque le *Bharatiya Janata Party* (BJP), arrivé au pouvoir, donna un second souffle au projet.

Aujourd'hui, la clôture de la frontière indo-bangladaise n'est pas achevée car les travaux ont été retardés par des résistances locales et les difficultés d'acquisition des terres où la barrière doit être bâtie. L'efficacité de la barrière le long des portions où elle a d'ores et déjà été érigée est impossible à évaluer dans la mesure où les flux qu'elle est censée endiguer sont clandestins

et ne font pas l'objet de statistiques précises. Quels sont les facteurs qui ont conduit à l'accélération de la réalisation concrète d'une teichopolitique initiée sans succès dès les années 1960 ? Quelles ont été les différentes étapes des travaux de clôture ? Quelles sont les conséquences directes et indirectes de la mise en place d'une clôture au sein d'une zone frontalière densément peuplée ? L'hypothèse de cette partie est que la construction accélérée de la clôture indo-bangladaise est le résultat de la combinaison de deux facteurs : l'arrivée du BJP au pouvoir en 1998 et le tournant sécuritaire amorcé par le gouvernement indien à partir de 2001. Au-delà d'un dispositif de protection, la clôture indo-bangladaise est la vitrine de la capacité d'action de la droite indienne, et notamment du BJP, qui a largement contribué à l'accélération de ce chantier titanesque. Si l'objectif de cette clôture n'est pas de couper les relations transfrontalières, elle a cependant contribué à restructurer la zone frontalière indo-bangladaise et l'a plongée dans un état d'urgence permanent marqué par la violence arbitraire exercée par les agents de la *Border Security Force* (BSF). La construction de cette barrière frontalière a mobilisé des moyens humains et financiers colossaux, sans que son efficacité n'ait encore été prouvée.

631 – Un processus institutionnel de longue haleine et le tournant sécuritaire de 2001

Très tôt, l'idée de clôturer une partie de la frontière entre l'Inde et le Pakistan oriental a été avancée par des politiciens assamais, inquiets devant l'afflux de réfugiés pakistanais. Dès 1986, le gouvernement central indien a approuvé un projet de clôture étendu à la totalité de la dyade mais sa réalisation fut ralentie par le coût élevé des travaux et la difficulté du terrain. Ce projet ne faisait pas l'unanimité dans la classe politique indienne et sa réalisation est la conséquence des évolutions de politique intérieure en Inde. La victoire électorale du BJP en 1998 et le tournant sécuritaire consécutif aux attentats du 11 septembre 2001 aux Etats-Unis ont modifié en profondeur le contexte politique indien, devenu bien plus favorable à l'accélération des travaux de clôture. Au cours des années 2000, les progrès du chantier de barriérisation furent remarquables. Cependant, le coût très élevé des travaux, de l'entretien de la barrière et de la surveillance de la clôture a constitué un frein à l'avancée de la construction dans un contexte mondial de crise économique. La clôture reste un chantier prioritaire du gouvernement indien dans le cadre de la sécurisation de son territoire, mais le fardeau économique qu'il représente fait polémique. Comment un projet de clôture isolé a été étendu à l'intégralité de la frontière indo-bangladaise malgré l'absence de contentieux majeur entre les deux Etats ? Comment expliquer l'accélération des travaux de clôture dans les années 2000 ? Peut-on considérer que cette clôture est un chantier de la droite indienne en général, et du BJP en particulier ?

6311 – Un projet amorcé dans les années 1960 en Assam et intégré à l'agenda national en 1985

Peu après la Partition, de courts tronçons de la frontière entre l'Union indienne et le Pakistan oriental furent clôturés, notamment près des postes de douanes mais ces entreprises restèrent isolées (Van Schendel, 2005). Les premières propositions en faveur de la clôture d'une partie étendue de cette frontière ont été formulées dès les années 1960. Des politiciens assamais de droite dont le rayonnement était local avaient alors proposé de clôturer la frontière avec le Pakistan oriental pour en isoler la population et endiguer l'afflux de Pakistanais en Assam, devenu illicite depuis 1951. Dans cet État, les militants contre l'immigration pakistanaise étaient très virulents et bénéficiaient d'un soutien populaire local très fort. Des campagnes pour déporter les migrants clandestins installés en Inde après 1951 étaient régulièrement organisées, et les pouvoirs publics assamais ont financé la construction de 180 postes de police supplémentaires pour renforcer le contrôle de la frontière entre l'Assam et le Pakistan oriental,

puis le Bangladesh (Shamshad, 2008). Les opposants à l'immigration bengalie en Assam craignaient le renversement des rapports de forces démographiques dans une perspective séparatiste : « *les migrations bengali se produisent dans les régions assamaises que la Ligue musulmane voulait incorporer au Pakistan oriental en 1947 pour disposer de réserves de terres; la réaction des Indiens est d'autant plus forte qu'ils peuvent considérer qu'il s'agit à terme d'une tentative de modification du tracé de 1947* » (Foucher, 1991, p.298).

Alors que les propositions de clôture de la frontière n'étaient le fait que de forces politiques locales et isolées, les émeutes et les pogroms anti-bengalis dans le Nord-Est indien dans les années 1980 qui causèrent la mort de plusieurs milliers de personnes poussèrent le gouvernement assamais à revoir sa position à propos de l'immigration bangladaise. Ce dernier abandonna ainsi la thèse du 'retour à la maison' pour adopter celle de 'l'infiltration' bengalie (Van Schendel, 2005). Le discours sur l'infiltration bangladaise a rendu les migrations économiques de travailleurs bangladais hautement indésirables dans les représentations indiennes. Ce changement de paradigme eu un impact immédiat sur les pratiques frontalières de cet Etat fédéral parmi les plus concernés par l'arrivée de migrants bangladais. Dès 1984, le gouvernement assamais dota des portions stratégiques de sa frontière avec le Bangladesh de barbelés afin de stopper les mouvements indésirables de populations non indiennes. Les Etats du Meghalaya, du Tripura et du Mizoram étaient, comme l'Etat assamais, opposés à l'immigration bangladaise non contrôlée. Le gouvernement du Bengale occidental, quant à lui, resta fidèle au discours du 'retour à la maison' et ferma les yeux sur les flux migratoires en provenance du Bangladesh avant de céder à son tour en 1999 à la rhétorique de l'infiltration et aux discours nativistes (Jones, 2011).

A la suite des violents pogroms anti-bengalis en Assam dans les années 1970' et 1980', la question des migrants bangladais clandestinement établis en Inde fut intégrée à l'Agenda national indien en 1985. Des mesures ont alors été envisagées telles que la construction d'une clôture, la détection des clandestins, leur identification et enfin leur déportation vers le Bangladesh (Van Schendel, 2005, p.212). L'année suivante, en 1986, le gouvernement indien approuva le *Indo-Bangladesh Border Road Fence Project* qui prévoyait le renforcement des infrastructures de contrôle le long de la frontière afin de juguler l'infiltration bangladaise et la construction d'une clôture, avec un budget de 3,7 milliards de roupies. Ce fut le début de la construction de la barrière frontalière entre l'Inde et le Bangladesh sous la coupe du gouvernement central indien, mais jusqu'en 1998, l'avancée des travaux fut lente et irrégulière. Selon les articles de presses de l'époque et les rapports officiels, en 1998, à peine 200km de frontière avaient été doublés d'une clôture (Van Schendel, 2005) et en 2000, soit quatorze ans après le lancement des travaux, seulement 5% du projet avaient été réalisés (Jones, 2012, p.54), notamment en raison des oppositions locales à l'érection de cette clôture.

6312 – Le tournant sécuritaire de 2001 et l'accélération du projet de clôture

Cependant, au début des années 2000, les résistances locales disparurent et la barrière fut rapidement construite. Cette accélération des travaux est en partie due au tournant sécuritaire que le gouvernement indien amorça dans le contexte post 11 septembre du début de la guerre contre le terrorisme. Les évènements du 11 septembre 2001 ont en effet eu une influence majeure sur les pratiques sécuritaires des grandes démocraties contemporaines dans la mesure où ils y ont légitimé les discours et les pratiques exclusionnaires au nom de la sécurité nationale

(Jones, 2011, p.216). Devant un sentiment d'insécurité croissant, les Etats-Unis, Israël et l'Union indienne ont en effet redéfini leurs pratiques sécuritaires selon une distinction claire entre 'nous' et 'eux', c'est-à-dire entre deux catégories mentales opposées, la première étant liée à la civilisation et à la liberté qu'il convient de protéger, et la seconde correspondant à la barbarie, là d'où vient le danger (Jones, 2012).

Au lendemain des attentats qui ont touché les Etats-Unis le 11 septembre 2001, dans le contexte de la seconde Intifada en Israël et devant la recrudescence des violences terroristes sur le territoire indien, des mesures drastiques de renforcement de la sécurité ont été adoptées dans ces trois pays (Jones, 2012). Ainsi, en 2002, le Parlement indien dominé par le *Bharatiya Janata Party* (BJP) vota en faveur de l'adoption du *Prevention of Terrorisme Act* (PoTa) qui confère à l'armée indienne des pouvoirs exceptionnels pour combattre le terrorisme. Malgré le retour au pouvoir du Parti du Congrès en 2004, fermement opposé à la position radicale du BJP en ce qui concerne la lutte contre le terrorisme, l'extension des mesures de sécurité inscrite dans la loi ne fut pas remise en question. Les partenariats sur la sécurité du territoire entre l'Union indienne, Israël et les Etats-Unis se développèrent par ailleurs au cours des années 2000 (Jones, 2012).

Dans ces conditions, les pratiques frontalières ont, elles aussi, évolué avec les préoccupations sécuritaires indiennes. Les frontières sont des zones de vulnérabilité où il convient de concentrer les moyens de surveillance pour optimiser la sécurisation du territoire. A partir de 2002, les travaux de clôture de la frontière indo-bangladaise ont été sensiblement accélérés. Alors qu'avant cette date, à peine 200km de frontière étaient clôturés, 2828km de clôture avaient été érigés au 31 décembre 2014 (Ministry of Home Affairs, 2015, p.32). Cette accélération des travaux peut s'expliquer par la disparition des résistances locales devant la nécessité de sécuriser le territoire. Les images du mur de Berlin et du rideau de fer comme rempart contre les 'autres' se sont imposées avec la redéfinition des enjeux sécuritaires. La diabolisation du voisin bangladais considéré comme un refuge potentiel pour les terroristes par le gouvernement BJP indien a rendu la perspective de la clôture de la frontière non seulement acceptable, mais aussi nécessaire afin de matérialiser le distinction entre 'eux' et 'nous', entre un intérieur rassurant et protégé et une proximité extérieure menaçante. La priorité représentée par le chantier de barriérisation de la frontière indo-bangladaise a justifié le vote de budgets très importants pour les travaux, son entretien et sa surveillance. Le coût total de la réalisation de la clôture entre 2002 et 2008 est estimé à 4 milliards de dollars (Jones, 2011).

6313 – La clôture, le cheval de bataille électoral de la droite indienne et du BJP

L'accélération sensible des travaux de clôture de la frontière indo-bangladaise, initiés en 1986, serait donc le résultat de la combinaison de deux facteurs : l'arrivée au pouvoir du *Bharatiya Janata Party* (BJP) en 1998 et le changement de paradigme sécuritaire consécutif aux évènements du 11 septembre 2001. La rhétorique du *Baharatiya Janata Party* (BJP), principal parti nationaliste hindou indien, reposait principalement dans les années 1990 sur la peur des hindous face à l'importance croissante de la minorité musulmane en Inde, qui leur laissait craindre un retournement démographique en leur défaveur, et sur la montée du fondamentalisme notamment au Cachemire. Le 6 mai 1997, le ministre indien de l'intérieur Indrajit Gupta annonça devant le Parlement alors dominé par le Parti du Congrès que 10 millions de sans-papiers résidaient en Inde, notamment des Bangladais. Ce fut la première prise de position officielle du gouvernement indien face à l'immigration clandestine, qui marqua le début de l'instrumentalisation de ce problème de société au niveau national. La droite indienne profita de cette déclaration pour pointer du doigt l'échec du gouvernement congressiste, qui, selon le

BJP, n'aurait pas su prendre les mesures nécessaires quand elles s'imposaient et qui achèterait le vote des clandestins d'origine bangladaise en échange de papiers (Shamshad, 2008). Une alliance gouvernementale avec le parti ultra-nationaliste *Shiv Sena* permit au BJP de remporter les élections de 1998 grâce à cette argumentation nationaliste et sa critique du bilan congressiste.

Une fois au pouvoir, le premier ministre Vajpayee issu du BJP s'attacha à relancer les travaux de clôture le long de la frontière indo-bangladaise. Un budget de 10,5 milliards de roupies supplémentaires fut alloué à la poursuite des travaux, ce qui permit de réaliser 900km de clôture supplémentaire, 2800km de routes de patrouille et 24 km de ponts en trois ans (Van Schendel, 2005). En 2003, le *Bharatiya Janata Party* (BJP), majoritaire au Parlement, tripla le budget pour la sécurité de la frontière, mais en 2004, le parti du Congrès, plus modéré, de retour au pouvoir, suspendit les travaux. L'avancée des travaux de barriérisation est très dépendante de la politique intérieure indienne. La barrière frontalière indo-bangladaise est un chantier des partis de droite. Peut-on pour autant considérer que la barrière est un chantier du *Baharatiya Janata Party* (BJP) et que le Parti du Congrès est totalement opposé à ce projet ?

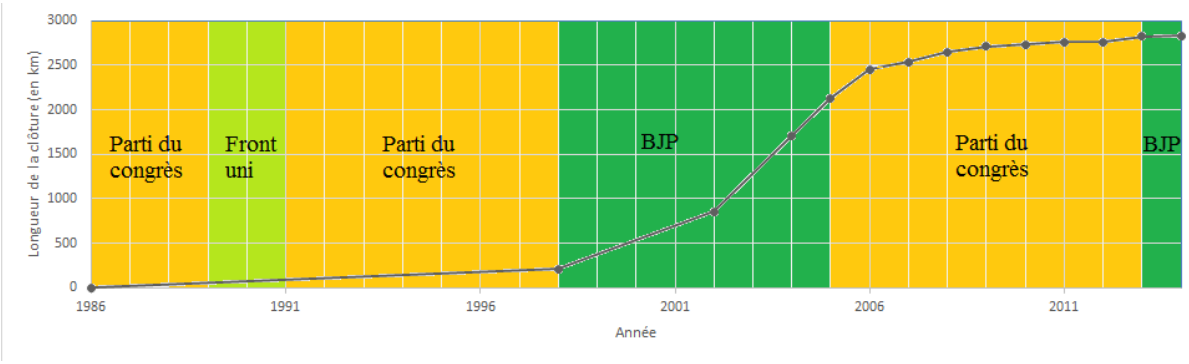


Figure 24: Evolution des travaux de clôture le long de la frontière indo-bangladaise en fonction des gouvernements indiens (Réalisé par l'auteur d'après les données du MHA)

Comme nous pouvons le voir sur le graphique ci-dessus, la période 1998-2004 qui constitue une période de forte accélération du rythme de clôture correspond à un gouvernement dominé par le BJP. Les travaux ont ralenti un an après le retour au pouvoir du Parti du Congrès et le début du mandat de Manmohan Singh. Cependant, l'arrivée de Narendra Modi, leader BJP à la tête du gouvernement indien en mai 2014 n'a pas entrainé une nouvelle accélération des travaux. Cela conforte l'hypothèse selon laquelle l'accélération des travaux entre 1998 et 2004 est la conséquence d'une combinaison de facteurs politiques et sécuritaires. Dans le contexte actuel de crise économique, le gouvernement BJP ne prend pas le risque de faire voter de nouveaux budgets très élevés pour la clôture de crainte de susciter une vive opposition populaire. La présence du *Bharatiya Janata Party* (BJP) au pouvoir lorsque les enjeux sécuritaires ont changé de nature en Inde a donc permis l'accélération sensible des travaux de clôture, sans toutefois constituer un facteur déclencheur.

Bien que les travaux progressent régulièrement, la date de fin de construction ne cesse d'être reculée en raison des difficultés rencontrées par les entreprises en charge de l'érection de la barrière et les retards accumulés depuis 2002. La clôture est érigée à l'intérieur du territoire indien, à 150 yards de la ligne zéro. Cependant, pas moins de 450 villages se trouvent entre la ligne-frontière et le tracé de la barrière, ce qui pose de nombreux problèmes logistiques de relocalisation ou de construction d'une porte dans la clôture pour ne pas isoler ces villages et

les milliers de personnes qui y vivent. Par ailleurs, la difficulté du terrain retarde l'avancée des travaux, et des contentieux frontaliers non réglés persistent. Alors que la frontière indo-bangladaise est longue de 4096km, et qu'officiellement la clôture doit doubler cette dyade dans son intégralité, seulement 3326km de clôture sont prévus. Le décalage entre les déclarations officielles et la réalité est remarquable et symptomatique de la difficulté de clôturer une frontière qui court dans un milieu tropical où les constructions durables sont complexes à réaliser en raison des conditions climatiques extrêmes.

632 – La construction de la plus longue barrière frontalière du monde (1986-2015)

Malgré l'absence de conflit ouvert les deux Etats, le gouvernement indien a donc entrepris de clôturer la frontière indo-bangladaise afin d'endiguer les flux indésirables qui se sont développés dans cette région frontalière. La clôture a été réalisée en plusieurs phases et n'est aujourd'hui pas achevée puisque que seulement 2828km de clôture avaient été réalisés au 31 décembre 2014 sur les 3326 prévus (Ministry of Home Affairs, 2015, p.32). Parallèlement aux travaux de clôture, des portes et des *checkpoints* ont été aménagés le long de la barrière, ainsi que des routes de patrouille, des postes de garde et un système d'éclairage étendu. Les travaux sont réalisés par le *Central Public Work Department* (CPWD) et la *Border Security Force* (BSF) est en charge de la surveillance de la barrière frontalière indo-bangladaise et de la gestion de la porosité de la frontière. Quelles sont les caractéristiques des différentes phases de travaux initiées depuis 1986 ? Quels sont les divers éléments qui composent le dispositif global de surveillance mis en place le long de la frontière ? Quelles sont les particularités de la barrière frontalière indo-bangladaise ? A travers l'analyse de l'avancée du chantier de barriérisation de la frontière indo-bangladaise, il s'agira ici de décrire le dispositif concret tel qu'il est en place et les moyens humains qui ont été mobilisés pour garder ce dispositif.

6321 – Trois phases distinctes de travaux et une construction inachevée

Les travaux de clôture de la frontière indo-bangladaise ont été confiés au *Central Public Work Department* (CPWD), une filiale de conception, de construction et de maintenance de divers projets gouvernementaux, rattachée au ministère du développement urbain. Cependant, aucun rapport officiel de la CPWD sur l'avancée de la clôture n'est disponible pour des raisons de sécurité nationale. Seul le ministère de l'intérieur publie dans son rapport annuel d'activité les chiffres faisant état des progrès du chantier de clôture. Une entreprise publique est engagée aux côtés de la CPWD afin d'équiper les portions stratégiques de la clôture par un système d'éclairage dans le souci d'optimiser la surveillance : *National Projects Construction Corporation Limited* (NPCC). C'est une entreprise gouvernementale, au même titre que la *Border Roads Organization* (BRO), qui gère quant à elle l'entretien des routes de patrouilles construites par le CPWD. Les *State Public Works Departments* de l'Assam, du Tripura, du Meghalaya et du Bengale occidental sont des organismes publics qui dépendent des Etats fédéraux et qui suppléent le CPWD dans le cadre des travaux de clôture. La clôture indo-bangladaise est donc conçue, construite et entretenue exclusivement pas des entreprises gouvernementales. Aucun acteur privé n'est engagé dans ce chantier de barriérisation malgré le développement des partenariats indiens avec Israël et les Etats-Unis.

La première phase de construction a débuté en 1986 avec le vote de l'*Indo-Bangladesh Border Road Fence Project* par le Parlement indien, et s'est achevée en 1998. 854km de clôture ont été érigés durant cette première phase couvrant 21% de la longueur de la frontière, notamment au Bengale occidental, en Assam et au Meghalaya. En 1998, aucune portion des frontières que le Tripura et le Mizoram partageaient avec le Bangladesh n'avait fait l'objet de travaux de clôture.

Etat indien	Longueur de la frontière avec le Bangladesh (en km)	Longueur de la clôture réalisée pendant la phase 1 (en km)	Part de la frontière clôturée (en %)
Bengale occidental	2216,7	507	23
Assam	263	149	57
Meghalaya	443	198	45
Tripura	856	/	0
Mizoram	318	/	0
TOTAL	4096,7	854	21

Figure 25: Récapitulatif de la phase I des travaux de clôture de la frontière indo-bangladaise (source: MHA, 2005, p.176)

En 1998, le premier ministre Atal Bihari Vajpayee, leader du BJP et chantre de la lutte contre l'infiltration bangladaise, donna un nouveau souffle aux travaux de clôture, qui entrèrent dans une deuxième phase de construction, beaucoup plus rapide. Le graphique suivant présente l'avancée des travaux de clôture de la frontière indo-bangladaise, et donne le détail par Etat fédéral. Le tronçon de frontière entre le Tripura et le Bangladesh est celui où l'avancée des travaux a été la plus importante. En effet, en 1998, la clôture de ce tronçon n'avait pas encore commencé, et en seize ans, 784km de clôture ont été réalisés, sur près de 92% de la longueur de ce morceau de dyade. Ce graphique a été réalisé à partir des données publiées tous les ans par le ministère indien de l'intérieur et on remarque une anomalie dans la courbe qui représente l'avancée des travaux de clôture au Meghalaya. D'après les données du gouvernement indien, en effet, la clôture aurait été moins longue à partir de 2012. Je ne dispose pas de suffisamment d'informations pour proposer une explication pertinente à cette anomalie.

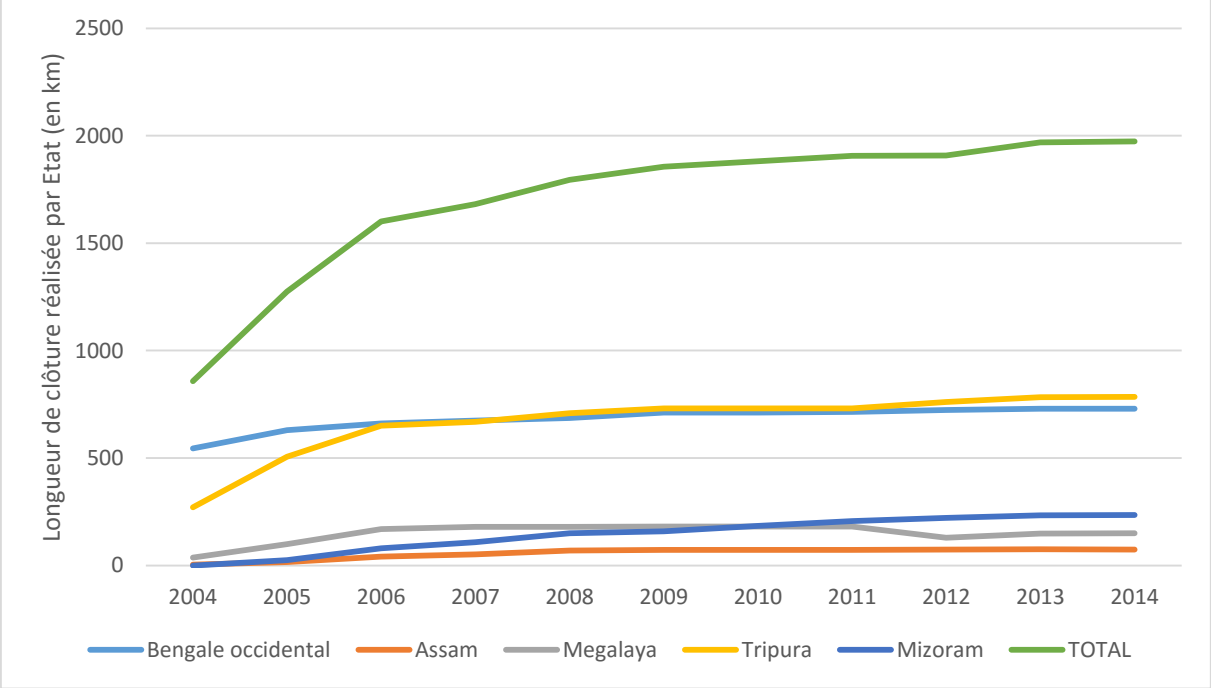


Figure 26: Evolution des travaux de clôture par Etat fédéral durant la phase 2 (Source: MHA, 2005-2015)

L'état de la clôture érigée durant la première phase des travaux, c'est-à-dire entre 1986 et 1998, s'est détérioré au fil du temps, en raison des conditions climatiques de cette région tropicale, des inondations à répétition et des dégradations volontaires (Ministry of Home Affairs, 2010, p.30). C'est pourquoi le gouvernement indien a initié une troisième phase, concomitante avec la deuxième phase toujours en cours de réalisation, dans le but de remplacer la clôture de première génération. 884 millions de roupies ont ainsi été alloués en 2009 à la construction de 861km de clôture, soit plus d'un million de roupies par kilomètre de clôture. En décembre 2014, 790km de clôture avaient été remplacés. Les travaux concernant les 71km de barrière encore en projet étaient stoppés en raison de protestations locales et de litiges concernant le tracé de la frontière (Ministry of Home Affairs, 2015, p.33).



Figure 27: La clôture indo-bangladaise (Source: MHA, 2014, p.42)

Malgré l'accélération sensible des travaux de clôture au début des années 2000, la barrière n'était pas terminée en décembre 2014, près de vingt ans après le lancement du projet. Le tableau ci-dessous est tiré du rapport annuel du ministère de l'intérieur indien et récapitule l'état du chantier. Sur les 3326km de clôture initialement prévus en cumulant les deux phases de construction, seulement 2828km de barrière sont actuellement opérationnels, soit 85% du projet final. Par ailleurs, alors que le gouvernement indien a réaffirmé à plusieurs reprises son intention de clôturer l'intégralité de la dyade indo-bangladaise, longue de 4096km, seulement 3326km de clôture sont prévus dans le projet de barrière. 770km – soit 20% de la longueur de la dyade – de la frontière seront donc, même après la fin des travaux, dépourvus de clôture, en raison notamment du maintien de contentieux territoriaux avec le Bangladesh.

State-wise detail of fencing along IBB

(Length in km)

Name of State	PHASE I		PHASE II		TOTAL (PH.I + PH.II)	
	Sanctioned	Completed	Sanctioned	Completed	Sanctioned	Completed
W. Bengal	507.00	507.00	957.78	730.11	1464.78	1237.11
Assam	152.31	149.29	76.72	74.6	229.03	223.89
Meghalaya	198.06	198.06	255.35	149.85	453.41	347.91
Tripura	-	-	834.51	784.46	834.51	784.46
Mizoram	-	-	344.41	234.54	344.41	234.54
Total	**857.37**	**854.35**	**2468.77**	**1973.57**	**3326.14**	**2828.00**

Figure 28: Etat de l'avancée des travaux de clôture en décembre 2014 (ource: MHA, 2015, p.32)

6322 – Surveillance et gestion de la porosité

La barrière frontalière indo-bangladaise ne se limite cependant pas à une clôture. Son objectif n'est pas de stopper toutes les circulations transfrontalières mais de les réorienter vers les portes qui ponctuent la clôture afin que les candidats au passage soient contrôlés par les soldats de la *Border Security Force* (BSF). Le nombre exact de portes n'est pas connu, mais j'estime qu'il y en a actuellement plusieurs centaines. Les matériaux utilisés pour construire la clôture sont des grillages et des fils barbelés érigés en barrière sur une base bétonnée. Les avantages techniques et financiers d'une telle clôture sont nombreux mais cette clôture de deux mètres de haut n'est pas infranchissable : « *ce type de barrière est d'un coût relativement modeste et son franchissement clandestin ne demande pas de grandes capacités techniques* » (Rosière, Ballif, 2009, p.196).



Figure 29: Vue de l'intérieur de la clôture indo-bangladaise (Source: MHA, 2013, p.29)

Des dispositifs annexes ont par ailleurs été greffés à la clôture afin d'en optimiser la surveillance et d'empêcher les traversées en dehors des points de passage officiels. Ainsi, 3774km de routes ont été construits par le CPWD depuis 1986 le long de la clôture pour faciliter les patrouilles

de la BSF. En 2004, un projet pilote d'éclairage d'une partie de la clôture a été lancé. 126km de la barrière ont ainsi été dotés d'un puissant système d'éclairage qui permet aux patrouilles de mieux guetter les tentatives de passage clandestin de nuit. Le projet d'éclairage a été étendu à la fin des années 2000 à l'ensemble de la barrière pour un coût estimé à 1 milliard et 327 millions de roupies (Ministry of Home Affairs, 2015, p.33). Fin décembre 2014, 1874km de clôture étaient ainsi équipés.



Figure 30: Système d'éclairage le long de la clôture au Bengale occidental (Source: MHA, 2012, p.48)

State wise details of Roads along IBB

(Length in km)

Name of State	PHASE I		PHASE II		TOTAL (PH.I + PH.II)	
	Sanctioned	Completed	Sanctioned	Completed	Sanctioned	Completed
W. Bengal	1770.00	1689.00	0.00	0.00	1770.00	1689.00
Assam	186.33	176.50	102.42	83.56	271.39	260.06
Meghalaya	211.29	211.29	321.74	169.04	523.32	380.33
Tripura	545.37	480.51	639.64	516.77	1182.37	997.28
Mizoram	153.40	153.06	448.88	294.67	600.58	447.73
Total	**2866.39**	**2710.36**	**1512.68**	**1064.04**	**4347.66**	**3774.41**

Figure 31: Etat de la construction de routes de patrouille en décembre 2014 (Source: MHA, 2015, p.33)

State-wise details of floodlighting along IBB

(Length in km)

Name of State	Sanctioned	Completed	Balance
W.Bengal	1134.13	842.59	291.54
Assam	208.74	155.3	53.44
Meghalaya	443.00	170	273.00
Tripura	718.47	660	58.47
Mizoram	335.66	46.2	289.46
Total	**2840.90**	**1874.09**	**965.91**

Figure 32: Etat de l'éclairage de la clôture indo-bangladaise en décembre 2014 (Source: MHA, 2015, p.33)

Afin de compléter le dispositif de contrôle et de surveillance de la frontière indo-bangladaise, le gouvernement indien alloue un budget colossal à la *Border Security Force* (BSF). La BSF est un corps paramilitaire indien créé le 1er décembre 1965 pour surveiller les frontières du pays en temps de paix et pour prévenir les crimes transnationaux. Elle est rattachée au ministère indien de l'intérieur, et compte 240 000 hommes, ce qui en fait la plus grande force frontalière du monde. La majeure partie du contingent de la BSF est concentrée le long des frontières pakistanaise et bangladaise. Le long de la barrière frontalière indo-bangladaise, les soldats de la BSF forment la composante humaine du dispositif de contrôle des flux qui traversent la frontière et assurent la surveillance de la clôture. Ils sont investis de pouvoirs exceptionnels le long de la frontière indo-bangladaise dans le cadre du renforcement des pratiques frontalières observées en Inde depuis 2002.



Figure 33:Une patrouille de la BSF le long de la clôture (Source: bsf.nic.in)

Les soldats de la *Border Security Force* (BSF) sont cantonnés dans des postes de surveillance et effectuent des patrouilles régulières. L'objectif du gouvernement indien est de construire 1185 postes de garde pour la BSF, et de laisser au maximum 3,5 km entre deux postes. Chaque équipe de la BSF a en charge la surveillance d'une 'aire de responsabilité' (Ministry of Home Affairs, 2015, p.31). Actuellement 802 postes de garde sont opérationnels, et la construction de 383 autres postes de garde a été approuvée par le gouvernement indien. Le tableau ci-dessous donne le détail du nombre de postes de garde par tronçon de la frontière indo-bangladaise. La frontière entre le Bengale occidental et le Bangladesh est la mieux dotée, mais c'est aussi le plus long tronçon, et celui où la pression migratoire est la plus forte. Chaque poste de garde dispose en permanence de 20 hommes armés qui assurent un service de six heures.

Status of BOPs along IBB

Name of State	Number of BOPs		
	Approved	Already existing	To be established
West Bengal	633	410	223
Meghalaya	125	108	17
Assam	91	85	06
Tripura	245	181	64
Mizoram	91	18	73
Total	**1185**	**802**	**383**

Figure 34: Bilan des postes de garde actifs et en projet (Source: MHA, 2015, p.31)



Figure 35: Le poste de garde de Madhugiri (Source: bsf.nic.in)

633 – Les conséquences de la réalisation de la teichopolitique le long de la frontière indo-bangladaise

Plus des trois quarts de la frontière indo-bangladaise sont donc aujourd'hui doublés par une clôture et aménagés pour optimiser la surveillance des gardes-frontières dans le but d'empêcher les traversées en dehors des points de contrôle. Bien que cette barrière frontalière n'ait pas pour objectif de couper les relations entre les régions situées de part et d'autre de la dyade, la construction de la clôture a entraîné la reconfiguration de la région frontalière indo-bangladaise. La présence d'un obstacle, la complexité de la traversée d'une frontière qui était encore très poreuse il y a quelques années, la présence massive des militaires indiens et bangladais ainsi que l'état d'urgence permanent qui règne dans cette région en font une zone à part à l'échelle du sous-continent indien. C'est un espace de vulnérabilité qui est devenu, avec la durcification des pratiques frontalières indiennes et le déploiement de moyens humains et financiers colossaux, un espace d'exception et de violence où la frontière est matérialisée par des barbelés. L'effet de la clôture est-il à la hauteur des objectifs initiaux et des investissements réalisés ? Dans quelle mesure la dyade indo-bangladaise est-elle devenue un front ? Quelles sont les conséquences à court et moyen terme de la matérialisation de cette frontière ?

6331 – L'efficacité de la barrière en question

Les flux que la barrière a pour objectif d'endiguer sont des flux clandestins, et donc par nature impossibles à quantifier. Dans ces conditions, comment estimer l'efficacité de la barrière indo-bangladaise ? Comment juger de la pertinence de tels investissements dans un projet qui suscite de vives critiques ? A travers les chiffres du recensement de 2001, le gouvernement indien a tenté de montrer que la barrière a permis de réduire l'installation illégale de Bangladais sur son territoire. En effet, selon le rapport de ce recensement, publié en 2005, seulement 280 000 Bangladais se seraient établis en Inde entre 1991 et 2001, contre près de 600 000 entre 1981 et 1991, soit une baisse de 53%. Cependant, ces chiffres sont à manipuler avec précaution. Rien n'indique que cette diminution soit la conséquence directe de l'avancée des travaux de clôture. Elle peut être liée aux changements de la politique intérieure du Bangladesh ou à la baisse relative de l'attractivité de l'Inde pendant cette période, ou encore à une interprétation orientée de ces chiffres. Par ailleurs, les chiffres officiels ne tiennent pas compte de toute la population vivant clandestinement sur le territoire indien et qui est invisible dans les rapports de recensement.

Parallèlement aux rapports de recensement dont l'interprétation est polémique, nous pouvons nous appuyer sur les chiffres publiés chaque année par la Border Security Force (BSF) qui font état du nombre d'intrus[39] arrêtés le long des barrières frontalières érigées par le gouvernement indien. Par intrus, ce sont les migrants clandestins qui sont ici désignés,

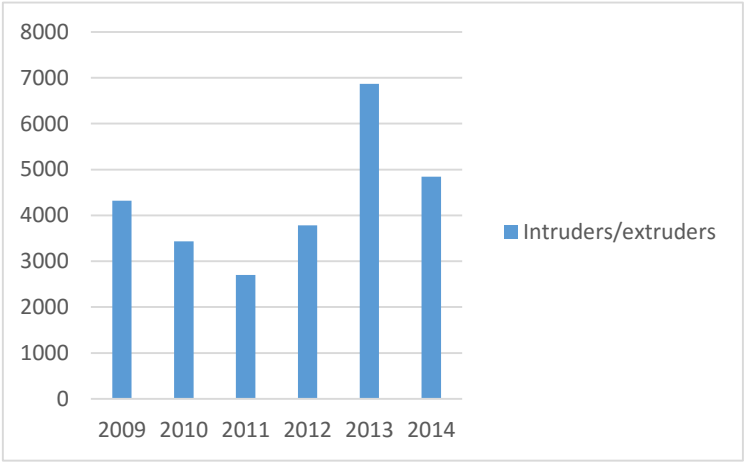


Figure 36: Evolution du nombre d'intrus appréhendés par la BSF (Source: MHA, 2009-2015)

[39] Sur le site de la BSF, le terme « intruders/extruders » est utilisé pour désigner les individus interpelé en situation illégale dans les zones tampons des frontières indo-pakistanaise et indo-bangladaise.

les « militants » constituent une autre catégorie. Bien que la distinction entre les arrestations le long de la frontière pakistanaises et celles réalisées le long de la dyade indo-bangladaise ne soit pas précisée, ces chiffres peuvent nous donner une indication sur la tendance en cours. En 2003, 90% des intrus appréhendés étaient bangladais (MHA, 2004, p.133). Nous pouvons ainsi partir de l'hypothèse qu'une grande partie des clandestins arrêtés par la BSF l'ont été le long de la frontière indo-bangladaise. Sur le graphique ci-dessous, nous pouvons observer que sur les six dernières années civiles, les bilans des arrestations de clandestins ont été très variables. Si ce chiffre a régulièrement baissé entre 2009 et 2011, il a ensuite atteint un pic inédit en 2013 avant de revenir au niveau de 2009 l'année dernière.

Le graphique suivant représente l'évolution des bilans de la *Border Security Force* (BSF) en ce qui concerne l'appréhension des militants et des trafiquants. Nous remarquons sensiblement les mêmes inflexions en 2011 et 2013. Le nombre de redditions augmente progressivement et régulièrement depuis 2011, et le nombre de militants appréhendés est bien supérieur au nombre de militants tués. Il faut toutefois signaler que dans ces bilans publiés par le ministère de l'intérieur indien, il n'est fait mention nulle part d'intrus tués. Dès que les suspects sont abattus, ils sont comptabilisés dans les statistiques en tant que militants ou trafiquants. Les chiffres fournis par le gouvernement indien sont, eux aussi, à manipuler avec précaution.

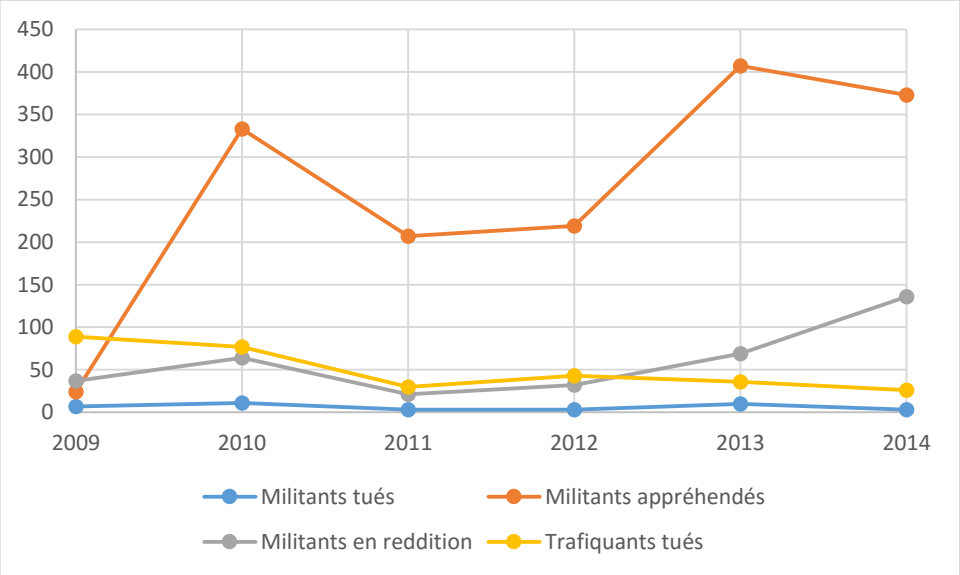


Figure 37: Comparaison des bilans annuels de la BSF (Source: MHA, 2009-2015)

Nous pouvons cependant, sans tirer de conclusions hâtives, remarquer que malgré la clôture de la majeure partie de la frontière indo-bangladaise, la comparaison des bilans de militants et de trafiquants tués ou arrêtés, et de clandestins appréhendés et déportés ne met pas en lumière une baisse significative des activités clandestines dans cette zone frontalière. En effet, nous pouvons émettre l'hypothèse selon laquelle la mobilisation croissante de moyens pour surveiller cette frontière n'a pas permis de supprimer les mouvements et les trafics illicites. De même, malgré l'extension des mesures de sécurité, le nombre des attaques visant le territoire indien a augmenté au cours des années 2000 et la plupart de ces attaques a été attribuée dans les médias indiens à des organisations extrémistes basées au Pakistan et au Bangladesh (Jones, 2012, p.57). La clôture de la frontière indo-bangladaise n'a donc pas mis un terme aux flux qu'elle devait endiguer. 17 ans après le début des travaux et l'investissement de moyens humains et financiers colossaux, le bilan est mitigé et son efficacité en tant que barrière est remise en cause. Nous

pourrions cependant de la même manière émettre l'hypothèse selon laquelle les arrestations sont plus nombreuses en raison du déploiement massif de moyens de surveillance, et que, dans quelques années, on observera peut-être une évolution à la baisse de ces bilans.

6332 – La frontière meurtrière : une frontière ou un front ?

Parallèlement à la construction d'une barrière qui a reconfiguré en profondeur la région frontalière indo-bangladaise, le gouvernement indien a massivement investi cette zone en faisant surveiller la barrière par des dizaines de milliers de gardes armés. Bien que l'Inde et le Bangladesh ne soient pas en conflit, la frontière indo-bangladaise est en effet l'une des frontières les plus militarisées au monde. La *Border Security Force* (BSF) et les *Border Guards Bangladesh*[40] (BGB) ont pour mission de surveiller la frontière et, malgré les engagements de principe de leurs gouvernements respectifs, la collaboration entre ces deux forces est difficile. Sur certaines portions de la frontière, notamment celles qui sont encore disputées par les deux pays, des affrontements récurrents ont lieu et des tirs sont régulièrement échangés de part et d'autre de la frontière au cours de ce que les médias indiens nomment 'escarmouches'. L'escarmouche la plus importante depuis le début de la construction de la barrière est celle d'avril 2001 au cours de laquelle 16 soldats indiens ont été tués. La zone frontalière entre l'Inde et le Bangladesh ressemble ainsi par certains de ses aspects à un front, entendu comme un « *secteur plus ou moins linéaire ou deux armées s'affrontent, et donc une limite géographique entre deux territoires tenus par des armées en guerre ouverte* » (Rosière, 2008, p.115). Chaque année, la *Border Security Force* (BSF) déplore la perte d'une dizaine de ses membres et fait état de plusieurs dizaines de blessés (Ministry of Home Affairs, 2009 – 2015). Les pertes militaires et civiles, les infrastructures quasi militaires et les escarmouches entre deux forces paramilitaires donnent à cette zone frontalière l'aspect d'un front actif.

Au-delà d'un front actif, la zone frontalière indo-bangladaise est devenue une zone d'exception et d'exemption pour les gardes-frontières (Jones, 2012, p.128). Les soldats de la *Border Security Force* (BSF) y sont en effet investis de pouvoirs exceptionnels au nom de la sécurité du territoire indien et de sa population. Ils sont au-dessus des lois et ont ordre de tirer sans sommation sur tout individu qui leur paraît suspect, les victimes civiles se comptent par dizaines (Human Right Watch, 2009). Dans leur mission de maintien de l'ordre et de lutte contre les activités illicites, les gardes de



Figure 38: Contrôle d'un musulman réalisé par une patrouille de la BSF (Source: bsf.nic.in)

[40] Les *Bangladesh Rifles*, ou plus récemment les *Border Guards Bangladesh* sont des paramilitaires contrôlés par le ministère de l'intérieur bangladais. Leur mission est de lutter contre les trafics en tous genres à la frontière et d'enquêter sur les crimes transfrontaliers. Ils sont près de 67 000 hommes, répartis le long des frontières que le Bangladesh partage avec l'Inde et le Myanmar. Ils sont souvent accusés par leurs homologues indiens de participer à la contrebande à travers la corruption.

la BSF exercent parfois une véritable tyrannie sur les habitants de la zone frontalière. Les musulmans indiens sont les principales victimes de cette violence d'Etat (Jones, 2012, p.128). Ils sont marginalisés et parfois harcelés par les gardes de la BSF qui les soumettent à des contrôles plus fréquents au nom de la sécurité nationale et de la guerre globale contre le terrorisme (Jones, 2012, p.142).

Le bilan des victimes civiles n'est pas caractéristique d'une frontière pacifiée. Selon l'Observatoire des Droits de l'Homme, 900 citoyens bangladais auraient été abattus par la *Border Security Force* depuis le début du XXI^{ème} siècle. D'après les chiffres fournis par l'ONG Odhikar, entre janvier et juin 2015, 23 citoyens bangladais auraient été tués par des membres de la BSF dont 13 par balle et 8 à la suite de torture. 34 Bangladais auraient par ailleurs été blessés par la BSF durant cette période, suite à des tirs sans sommation, ou à des interrogatoires musclés. 17 autres Bangladais auraient également été victimes des violences de la BSF, sans que des preuves aient cependant été établies (Odhikar, 2015, p.26). Le bilan publié par Odhikar recense les cinq incidents impliquant des civils bangladais et les gardes de la BSF qui se sont produits durant le premier semestre 2015. Ces incidents concernent pour la plupart des paysans bangladais, victimes collatérales de l'état d'urgence qui règne dans cette zone frontalière, qui s'apparente au quotidien à un front actif.

6333 – Les conséquences de la matérialisation de la frontière

La construction d'une barrière frontalière à 150 yards de la ligne-zéro, à l'intérieur du territoire indien, a eu pour conséquence de scinder des centaines de milliers d'exploitations agricoles en deux et d'isoler les villages situés entre la barrière et la frontière indo-bangladaise. 6000km^2 de territoire indien et 65 000 citoyens indiens qui doivent passer les portes de la clôture chaque jour pour aller cultiver leurs terres sont concernés (Jones, 2012, p.130). La zone frontalière a ainsi été reconfigurée en profondeur depuis le début des années 2000 et de nombreux camps de réfugiés y ont été construits, dans l'attente d'une déportation vers le Bangladesh, malgré le refus des *Border Guards Bangladesh* (BGB) de laisser entrer ces déportés présumés bangladais. Le gouvernement indien multiplie cependant les efforts pour normaliser cette zone frontalière où les habitants sont confrontés au quotidien à la violence des gardes-frontières et à la violence de la matérialité de la barrière. Parallèlement aux nombreux rappels à l'ordre des membres de la BSF, les gouvernements indiens et bangladais ont décidé en janvier 2010 de mettre en place des *border haats* ou marchés frontaliers pour développer le commerce local dans la zone frontalière sur des bases saines et réglementées. Selon le dernier rapport du ministère de l'intérieur indien, deux border haats sont d'ores et déjà opérationnels au



Figure 39: Une porte de la clôture indo-bangladaise (Source: bsf.nic.in)

Meghalaya, à Kabaichar-Baliamari et Dalera-Balaat (Ministry of Home Affairs, 2015, p.45) et douze autres sont en projets[41].

Dans le cadre des relations interétatiques entre l'Inde et le Bangladesh, la clôture constitue une pomme de discorde entre les deux gouvernements. L'acte politique d'ériger un mur n'est pas géopolitiquement neutre. L'acte politique de construction d'une barrière frontalière ne concerne théoriquement pas le gouvernement bangladais, puisque ce n'est pas une mesure de protection contre un autre État, mais contre des flux de populations déterritorialisés, qui sont cependant majoritairement originaires du Bangladesh. Le gouvernement bangladais ne peut pas cautionner la construction de cette barrière frontalière et Dacca s'oppose par principe à ce chantier qui s'apparente pour les Bangladais à une humiliation et à la négation de leur liberté de circuler. Le gouvernement bangladais n'est aucunement impliqué dans le processus de durcification de sa frontière commune avec l'Inde. Cependant, cette clôture est, le long de certains tronçons, construite en violation de l'accord indo-bangladais de 1974, qui interdit la construction de structures défensives à moins de 150 yards du point zéro de la frontière, le gouvernement bangladais, en dénonçant ces violations, souligne son opposition à cette teichopolitique indienne.

Les barrières frontalières modernes ont des conséquences qui dépassent de loin leurs objectifs initiaux. Loin de remplir pleinement le rôle qui leur a été assigné au départ, elles sont créatrices de différends géopolitiques et de frustrations diverses. En créant un « dedans » et un « dehors », elles soulignent une discontinuité déjà existante, et lui donnent une dimension physique et militaire qui ne fait qu'aggraver des situations préalablement périlleuses. En tant qu'instigateur de la barrière frontalière, le gouvernement indien axe sa communication de manière à légitimer son action et à prouver le bien-fondé du projet de « mur ». Cependant, cette communication de longue haleine a influencé les représentations qu'ont les Indiens de leurs voisins bangladais dans la lignée de celles issues de la période de la Partition. Les conséquences de ces représentations dépassent le simple soutien à la construction d'une barrière frontalière et régissent aujourd'hui les rapports des Indiens aux « Autres » que sont les Bangladais. La frontière n'est pas seulement une barrière pour entraver et contrôler les mouvements de populations, elle apparaît également comme un « *filtre déformant* », « *un instrument d'optique qui éloigne les lieux observés à travers lui* » (Gay, 2004, p.80). La barrière mentale ainsi construite dans les représentations aura-t-elle autant de conséquences que la barrière en elle-même sur le long terme ?

Conclusion partielle du chapitre 6

La dyade indo-bangladaise est donc une jeune frontière internationale pacifiée, tracée en quelques semaines dans le cadre de la Partition du sous-continent indien en 1947. Durant les premières décennies de son histoire, elle est restée très poreuse et a été relativement peu gardée. L'imposition d'une frontière internationale n'a pas coupé les relations entre les différentes parties du Bengale et les individus et les marchandises ont continué à circuler malgré la présence de cette discontinuité politique. Bien plus, cette dernière est devenue un fossé socio-économique très marqué et le différentiel ainsi créé a encouragé le développement de flux transfrontaliers, dont certains ne sont pas permis par les lois en vigueur dans les deux pays.

[41] Source : http://www.mdoner.gov.in/node/1485 [consulté le 27 juillet 2015]

Trois types de flux clandestins peuvent être identifiés ici : les migrations clandestines, les échanges commerciaux illicites et la circulation d'activistes antinationaux.

Les premières velléités de clôture dès les années 1960 sont restées des actes isolés entrepris par des acteurs locaux là où la pression migratoire était la plus forte. A la suite de violents pogroms anti-bengalis en 1986, la question de l'immigration clandestine bangladaise a été intégrée à l'agenda national indien et le gouvernement central a pris la décision, en accord avec le Parlement indien, de clôturer l'intégralité de la dyade indo-bangladaise. Cependant, l'avancée des travaux fut lente et irrégulière devant les résistances locales. Puis, au début des années 2000, la combinaison de l'arrivée au pouvoir du BJP et de l'entrée de l'Union indienne dans la guerre contre le terrorisme a relancé le projet de clôture.

Aujourd'hui, 80% de la frontière sont doublés par une clôture qui s'inscrit dans un dispositif complexe de surveillance et de contrôle des passages transfrontaliers. De très nombreuses portes ponctuent la clôture indo-bangladaise qui est gardée par ailleurs par des dizaines de milliers de gardes de la *Border Security Force* (BSF). La frontière entre l'Inde et le Bangladesh est désormais l'une des frontières les plus militarisées au monde en l'absence de conflit entre les deux Etats bordiers. Ses objectifs affichés sont d'endiguer les migrations clandestines, de stopper la poursuite des trafics transnationaux et d'empêcher les incursions terroristes. Cette barrière frontalière n'a pu être érigée qu'après une lente évolution des représentations indiennes quant au voisin bangladais, dont la population est suspectée de représenter un danger pour l'équilibre et la sécurité de la société indienne, dans le contexte particulier de l'Asie du Sud post-partition et post 11 septembre où les frontières religieuses n'ont jamais été aussi prégnantes.

Alors que son efficacité réelle par rapport à ses objectifs initiaux reste à prouver malgré le déploiement de moyens humains et financiers colossaux, la clôture indo-bangladaise est le fruit d'une rhétorique exclusionnaire et nationaliste aux accents biopolitiques très marqués. Elle contribue par ailleurs à renforcer la perception binaire de la géopolitique sud-asiatique dans les représentations indiennes en matérialisant la frontière entre la société indienne impliquée dans la guerre contre le terrorisme et un Bangladesh diabolisé dont l'islamisation est perçue comme une menace par les Indiens dans la mesure où islamisme est devenu synonyme de terrorisme. La zone frontalière au sein de laquelle la barrière a été érigée est devenue une zone d'exception où le droit des citoyens est suspendu et où la violence d'Etat s'exerce en particulier sur les musulmans.

Chapitre 7 – La politique d'endiguement limité à la frontière indo-birmane, clôturer pour mieux contrôler

Le chantier de barriérisation le plus récemment entrepris pas l'Union indienne pour intensifier le contrôle de son enveloppe territoriale est celui qui a abouti au doublage d'une partie de la frontière que cette dernière partage avec la Birmanie[42] par une clôture de barbelés. Les travaux, débutés en 2010, sont le fruit d'une négociation bilatérale entre les deux gouvernements dans le cadre de la gestion problématique d'une frontière poreuse, située dans une région accidentée que les deux gouvernements peinent à contrôler. Les flux qui traversent cette frontière internationale institutionnalisée en 1947 sont majoritairement des flux illicites. En effet, la région frontalière située au Nord-Est de l'Asie du Sud, qui comprend le Nord-Est indien – notamment les Etats du Nagaland, du Mizoram et de Manipur qui sont frontaliers avec la Birmanie – et les marges montagneuses birmanes, est le théâtre de nombreux trafics (drogues, armes, contrefaçons…) et le berceau de plusieurs mouvements armés de rébellion et de luttes séparatistes qui se battent dans les deux Etats : « *la prolifération de milices est l'un des facteurs de la montée des violences observées depuis vingt ans* » (Gayer, Jaffrelot, 2008, p.17) en Asie du Sud.

Depuis l'accession du sous-continent indien à l'indépendance, l'imposition de l'autorité de chacun des deux Etats dans cette région au sens large s'est avérée être une entreprise compliquée pour les gouvernements qui se sont succédés à leurs têtes. La construction des nations indienne et birmane s'est heurtée à ces velléités d'autonomie voire d'indépendance et au développement d'activités antinationales et d'entreprises criminelles dans ces régions marginales mais stratégiques. Depuis le timide début de l'ouverture de la Birmanie au monde extérieur à la fin des années 1980, les relations bilatérales entre les deux Etats se sont toutefois développées. La gestion de leur frontière commune a naturellement constitué un axe majeur de coopération car les activités qui s'y déroulent mettent en danger l'unité et la sécurité nationale des deux pays ainsi que celle des flux transfrontaliers. La décision bilatérale d'ériger une clôture pour accroître le contrôle effectif des flux transfrontaliers constitue l'originalité majeure de cette barrière frontalière. Il s'agit en effet du produit de la concertation entre les deux gouvernements concernés et d'un accord stratégique sur la nécessité de renforcer les dispositifs de contrôle frontalier, ce qui n'est pas le cas pour la majorité des barrières frontalières recensées dans le monde, qui résultent pour la plupart d'une décision unilatérale. La clôture indo-birmane est par ailleurs une construction à part dans la politique de cloisonnement frontalier entreprise par les dirigeants de l'Union indienne dans la mesure où elle ne concerne qu'un court tronçon d'à peine 10km, situé au Nord de la ville de Moreh, dans l'Etat du Manipur.

[42] Birmanie ou Myanmar ? En 1989, les dirigeants de la junte birmane ont choisi de remplacer le nom « Birmanie » qui fait référence à l'ethnie birmane par le terme plus générique de « Myanmar » qui inclut « *l'ensemble des populations et minorités ethniques du pays* » (Egreteau, 2010, p.7). Toutefois, le choix du terme « Myanmar » est polémique et contesté par l'opposition démocratique à la junte, et j'emploierai dans le cadre de cette thèse celui de « Birmanie », dans un souci d'objectivité.

Dans quelle mesure l'évolution de chacune des régions bordières considérées ici depuis 1947 apporte-t'elle des éléments d'explication quant à la décision de doubler cette frontière d'une barrière ? Quels sont les flux transfrontaliers problématiques ? Dans quelle mesure mettent-ils en péril l'équilibre et la sécurité des deux Etats ainsi que le développement de leur coopération en plein renouveau ? Dans quelle mesure les flux visés par cette clôture sont-ils les produits de l'histoire particulière de cette région du monde ? Quelles sont les caractéristiques du processus bilatéral qui a abouti à la mise en place de cette clôture ? Quelle est son efficacité effective ? Quels sont les bienfaits qu'elle procure sur la gestion de cette région frontalière problématique et quels sont ses effets indésirables ? L'hypothèse défendue dans ce chapitre est que la clôture qui est actuellement en cours de construction le long de la frontière entre l'Inde et la Birmanie se démarque des deux autres barrières frontalières érigées par l'Union indienne dans la mesure où elle est le fruit de négociations bilatérales et où l'objectif de la clôture est de fermer seulement un court tronçon de la frontière afin de mettre un termes aux trafics transfrontaliers et aux circulations indésirables dans un espace précis. Son rôle pratique prime incontestablement sur son rôle psychologique. C'est une clôture fonctionnelle, à l'économie politique réduite, qui répond à la nécessité de maîtriser des flux transfrontaliers illicites perçus comme des menaces pour la sécurité et l'unité nationale des deux Etats. Ces flux illicites sont caractéristiques de cette région du monde. Cette barrière est donc également un instrument de protection de l'intégrité étatique, de réaffirmation de la souveraineté territoriale, et de protection de la société face au développement de trafics prohibés.



Carte 10: Les Etats indiens frontaliers de la Birmanie

71 – Rébellions et trafics entre le Nord-Est indien et la Birmanie : la formation d'une zone d'ombre dans les marges montagneuses

L'Union indienne et la Birmanie sont deux Etats issus du processus de décolonisation consécutif à la dissolution de l'empire britannique des Indes en 1947. La limite entre le Nord-Est indien et les marges montagneuses de la Birmanie est depuis l'indépendance une frontière internationale qui s'apparente à une marche si l'on considère la faible intensité des échanges transfrontaliers qui y ont été effectués depuis plus d'un demi-siècle. C'est en effet une frontière poreuse mais peu active en raison de sa situation marginale dans le sous-continent, de la fermeture de la Birmanie aux échanges avec l'extérieur durant les premières décennies de son histoire ainsi que de la faible coopération entre les deux pays depuis l'époque de la domination britannique. Malgré leur proximité géographique, le Nord-Est indien et la Birmanie ont suivi des trajectoires politiques et économiques singulières et indépendantes. La coopération

transfrontalière indo-birmane n'a jamais constitué une priorité pour les deux Etats, qui ont éprouvé des difficultés pour transformer leur souveraineté théorique en contrôle effectif de cette zone reculée. Par ailleurs, l'isolement de cette région frontalière et l'enclavement des zones situées de part et d'autre de la frontière ont favorisé le développement d'activités commerciales souterraines et de revendications politiques autonomistes, voire séparatistes.

Dans quelle mesure l'évolution des deux régions situées de chaque côté de la frontière a-t'elle rendu la gestion de sa perméabilité problématique ? Comment expliquer le développement de flux illicites dans cette région située aux confins de l'Asie du Sud ? Quels sont les mouvements séparatistes qui s'y sont développés depuis 1947 ? Quels sont les enjeux territoriaux et sécuritaires pour les deux Etats concernés ? L'hypothèse défendue dans cette partie est que les dynamiques locales, nationales et transnationales en cours depuis l'indépendance de l'Asie du Sud sont à l'origine du développement de flux et d'activités indésirables qui remettent en cause l'intégrité territoriale et la sécurité de l'Union indienne et de la Birmanie. Les cousinages et les liens étroits entre les divers trafics qui y ont lieu et les mouvements autonomistes qui s'y développent sont caractéristiques des enjeux géopolitiques propres à la gestion de cette frontière internationale. Sa porosité est en effet devenue problématique à l'échelle du sous-continent dans la mesure où, malgré la faible importance des circulations transfrontalières, elle a permis l'amplification d'activités illicites, parfois antinationales.

711 – Le Nord-Est indien : enclavement et troubles séparatistes

Alors qu'au lendemain de l'accession à l'indépendance, il n'était composé que d'un Etat fédéral et de deux territoires de l'Union, le Nord-Est indien est aujourd'hui constitué de huit Etats fédéraux – le Sikkim, l'Arunachal Pradesh, l'Assam, le Manipur, le Meghalaya, le Mizoram, le Nagaland et le Tripura – et peut être considéré à certains égards comme la partie la plus instable du territoire de l'Union indienne, où s'est développée une géopolitique originale fondée sur des luttes identitaires et des résistances aux politiques d'assimilation entreprises par le gouvernement central. Le Nord-Est de l'Inde se démarque des autres parties de l'Union par sa situation marginale et enclavée et par la concentration, sur un espace restreint d' « *une mosaïque d'ethnies particulièrement complexe* » (Jaffrelot, 1997, p.248) dont les rivalités et les revendications particularistes ont engendré des troubles multiples et des rébellions violentes depuis 1947. Le morcellement progressif de l'Assam est représentatif des dynamiques autonomistes en cours dans cette région de l'Inde qui a connu « *une histoire agitée et violente* » (Jaffrelot, 1997, p.262). Dans quelle mesure le Nord-Est indien constitue-t-il un espace marginal et original dans la géopolitique indienne ? Quels sont les facteurs d'explication de l'éclatement identitaire et politique de cette région ? La balkanisation de ce Nord-Est sur des critères identitaires a-t'elle mis un terme aux revendications autonomistes et séparatistes qui agitent cette région à part du sous-continent ? Les tensions et les troubles caractéristiques du Nord-Est ainsi que leur gestion mettent-ils en péril la sécurité et l'intégrité du territoire indien ?

7111 – La marginalité du Nord-Est indien, produit de sa géographie et de son histoire

Alors que la majeure partie du territoire indien constitue un bloc qui englobe la péninsule sud-asiatique et intègre les marges himalayennes, le Nord-Est apparaît comme isolé et éloigné du pouvoir central. Cet isolement géographique à l'échelle nationale s'inscrit dans la lignée de l'isolement politique dont a fait l'objet la région de l'Assam durant la période de domination britannique sur l'Asie du Sud. Les Britanniques ont en effet pratiqué à l'égard de l'Assam une politique de l'isolat, dans le but de faire de cette région à l'économie faiblement développée une zone tampon entre l'Inde, la Chine et l'Asie du Sud-Est. Certains auteurs ont qualifié le

Nord-Est de l'empire d'enfant négligé de la Couronne devant la faiblesse de son intégration politique avant 1947.

La Partition du sous-continent indien en 1947 a doté le territoire de l'Union indienne d'un appendice situé au Nord-Est de la péninsule, qui n'est relié au reste de l'Union que par une bande de 21km de territoire indien appelé de cou le poulet de Siliguri. En le coupant en partie du reste du corps de l'Inde, la Partition a donc contribué au renforcement de l'isolement du Nord-Est indien, coincé entre la Chine, le Pakistan oriental et la Birmanie, des Etats ennemis de l'Inde ou, dans le cas de la Birmanie, peu ouverts aux échanges avec l'extérieur. La coopération avec ces pays pourtant géographiquement plus proches du Nord-Est indien que le *mainland* ne s'est pas développée essentiellement pour des raisons géopolitiques. L'isolement du Nord-Est indien a donc été renforcé à partir de 1947 par son enclavement entre des territoires peu ouverts aux échanges transfrontaliers avec l'Union indienne. Par ailleurs, les efforts consentis par le gouvernement central pour intégrer le Nord-Est ont été insuffisants, et ce dernier a longtemps été plus proche de la Birmanie et de la Thaïlande, en vertu de liens historiques et culturels forts, que du reste de l'Union indienne. Malgré une situation géographique exceptionnelle, entre le monde indien, la Chine et l'Asie du Sud-Est, le Nord-Est indien est donc resté un « *carrefour relativement clos* » (Jaffrelot, 1997, p.251).



Carte 11: Les Etats du Nord-Est indien

Au-delà de son isolement par rapport au reste du territoire indien et de son enclavement à l'échelle régionale, l'altitude à laquelle est situé le Nord-Est indien constitue un troisième

facteur de marginalité (Landy, 2002, p.261). Cet appendice territorial montagneux a en effet un relief qui complique le développement de ses infrastructures et de son économie. L'Inde des marges Nord-Est est également remarquable par son peuplement très hétéroclite et par la résistance du phénomène tribal : « *les tribus de ces régions sont en situation majoritaire et n'ont pas souffert d'une atteinte à leur identité* » (Jaffrelot, 1997, p.435). La diversité du phénomène tribal dans le Nord-Est indien constitue paradoxalement un facteur d'unité. Alors que cette région regroupe 3,6% de la population indienne, on y trouve 357 ethnies et près de 220 langues et dialectes (Virmani, 2012, p.78). La diversité linguistique du Nord-Est indien est par ailleurs doublée par une grande diversité religieuse : l'hindouisme, l'islam, l'animisme, le christianisme et le bouddhisme s'y sont en effet développés au fil du temps. La très grande diversité ethnique, culturelle et religieuse du Nord-Est indien, combinée à sa situation géographique et politique, constitue le premier facteur d'explication de la complexité de sa géopolitique : « *les barrières montagneuses comme les frontières politiques ont confiné cette mosaïque humaine dans un cadre plus propre à développer les particularismes identitaires qu'à nourrir avec le reste de l'Inde, et avec les voisins étrangers, les relations équilibrées qui garantissent la paix et en multiplient les dividendes* » (Jaffrelot, 1997, p.251).

7112 – La balkanisation du Nord-Est indien (1947-1985)

En raison de la prégnance du phénomène tribal et de sa situation marginale, l'intégration politique du Nord-Est à l'Union indienne ainsi que l'assimilation culturelle de ses populations disparates à la nation indienne ont été difficiles. Des craintes quant à l'acculturation et à la dépendance économique et politique ont suscité très tôt l'organisation de mouvements contestataires au sein des populations du Nord-Est indien. Très tôt, le gouvernement central de l'Union a été confronté à des exigences d'autonomie et des revendications indépendantistes. Dès 1947 par exemple, les Nagas ont demandé leur autonomie et l'insurrection armée naga a débuté en 1954. D'autres ethnies se sont organisées pour faire entendre leur voix et défendre leurs intérêts ainsi que leur identité tribale. En contestant les politiques d'intégration à l'Union indienne, les mouvements identitaires tribaux, menés par des partis locaux ou étudiants, ont réclamé des aménagements politiques « *fondés sur la reconnaissance des appartenances ethniques, supposées légitimer l'action d'une autonomie notable* » (Jaffrelot, 1997, p.262).

Durant les premières décennies de l'histoire de l'Inde indépendante, des mouvements autonomistes, et parfois indépendantistes, se sont donc formés et ont initié des insurrections jusqu'à la guérilla pour défendre leurs particularismes ethniques et identitaires. Il ne s'agit pas ici d'étudier en détail la pléthore de mouvements insurrectionnels qui ont agité le Nord-Est indien dès 1947 mais de tenter de comprendre les dynamiques qui ont mené à la balkanisation de cette partie de l'Inde isolée du reste du territoire ainsi que leurs conséquences actuelles. Au lendemain de l'indépendance, le Nord-Est indien était composé de trois parties : l'Etat fédéral d'Assam ainsi que le Tripura et le Manipur, deux territoires de l'Union. La grande majorité des aires tribales étaient sous le contrôle du gouverneur d'Assam et soumises à son autorité. En 1962, le gouvernement d'Assam décida de faire de l'assami la langue officielle de l'Etat, ce qui fut perçu par les divers représentants des tribaux comme une menace pour leur identité et leur culture. Alors que de nombreuses revendications autonomistes avaient déjà été exprimées et que le gouvernement central luttait déjà contre quelques insurrections localisées, « *bien des mouvements en cours se radicalisèrent* » (Jaffrelot, 1997, p.255), comme par exemple le mouvement pour le Meghalaya et les insurrections mizo et naga qui réclamèrent la création d'Etats séparés de l'Assam. La création du Nagaland en 1963 à la suite de la déroute indienne

dans la guerre qui l'a opposée à la Chine a encouragé cet « *élan tribal* » (Jaffrelot, 1997, p.255) et a initié la balkanisation du Nord-Est indien. En effet, en consentant à diviser l'Assam, le gouvernement indien a modifié sa stratégie quant à la gestion des troubles du Nord-Est et a créé un précédent lourd de conséquences : c'est un compromis « *qui accorde plus qu'il n'a jamais été donné à des entités ethniques de faible poids, sans aller jusqu'à l'indépendance* » (Jaffrelot, 1997, p.256).

Suite à la création du Nagaland, les revendications autonomistes et les mouvements insurrectionnels se sont donc multipliés dans le Nord-Est indien. Malgré l'intervention de l'armée indienne sur plusieurs fronts, le gouvernement central s'enlisa dans la gestion de ces guérillas. En 1971 cependant, la publication du *Northeastern Areas (Reorganisation) Act* initia le morcellement politique de l'Assam (Egreteau, 2006) dans une « *tentative de règlement global de la question du Nord-Est* » (Jaffrelot, 1997, p.256) qui portait « *aussi bien sur des espaces marqués par des guérillas actives (Mizoram), que sur des aires porteuses de revendications plus modestes (Meghalaya), voire non encore formulées* » (Jaffrelot, 1997, p.256). Suite à cette réforme et aux négociations qui l'ont suivie, l'Arunachal Pradesh et le Mizoram ont accédé au statut de territoires de l'Union, avant de devenir, au même titre que le Meghalaya, le Manipur et le Tripura des Etats fédéraux de plein droit.

7113 – Instabilité chronique et revendications autonomistes

Loin de résoudre les conflits, l'adoption d'une logique identitaire par le gouvernement central dans le cadre de la gestion des troubles ethniques du Nord-Est indien est porteuse de nouveaux risques d'éclatement : « *plus qu'ailleurs, le syndrome identitaire est ici redoutable, car l'émiettement et l'enchevêtrement des ethnies laissent toujours place à de nouvelles revendications* » (Jaffrelot, 1997, p.262). Le processus de division du Nord-Est entamé dans les années 1960 et 1970 sur des critères ethniques et identitaires est en effet déclinable à l'infini dans la mesure où « *la mosaïque du Nord-Est indien n'est pas seulement à double entrée : tribaux et non-tribaux. Elle se diversifie à l'infini, entre tribus qui s'opposent (Nagas contre Kukis au Manipur), voire entre clans ou tribus d'un même peuple ayant précisément construit son identité commune dans des combats antérieurs (Nagas)* » (Jaffrelot, 1997, p.263). L' « *extrême fragmentation des mouvements tribaux* » (Jaffrelot, 1997, p.439) dans le Nord-Est indien et la multiplication des revendications autonomistes est à l'origine d'une instabilité qui se perpétue malgré les tentatives de règlements et les concessions consenties par le gouvernement fédéral.

Outre la création de nouveaux territoires de l'Union et de nouveaux Etats fédéraux, le gouvernement indien a consenti également dans certains cas à accorder une certaine autonomie à des mouvements tels celui pour le Bodoland sans aller jusqu'à la création d'Etats fédéraux séparés. Le mouvement bodo est fondé sur une identité autochtone malgré une hindouisation ancienne. Les leaders bodo avaient demandé dans les années 1970 la création d'un Etat autonome en Assam. La *Bodo Security Force*, « *un groupe extrémiste indépendantiste* » (Jaffrelot, 1997, p.261-262) formé dans les années 1990 a poursuivi ce combat par l'action violente (attentats, enlèvements, demandes de rançon…) et par la terreur sur les populations et le gouvernement central. En 1993, le gouvernement indien a cédé en faveur de la création d'un conseil autonome du Bodoland dans les villages où les Bodos sont majoritaires. Le risque que ce type de mesure comporte est cependant la perspective d'un nettoyage ethnique au profit du mouvement bodo. Par ailleurs, la création d'un conseil autonome est une « *demi-mesure que concède le gouvernement indien dans les zones de tensions (Bodoland, mais aussi hors du*

Nord-Est, Gorkhaland, Jarkhland, Ladakh) » (Jaffrelot, 1997, p.262) qui ne satisfait jamais longtemps ses bénéficiaires. Ce n'est qu'une étape dans la revendication autonomiste et indépendantiste.

Le faible développement économique de cette région marginalisée historiquement et géographiquement engendre par ailleurs des frustrations et un mécontentement croissant au sein des populations tribales pour qui la lutte identitaire est un moyen de se faire entendre. Malgré la balkanisation du Nord-Est dans les années 1970, les mouvements ethniques et les insurrections se sont poursuivis jusqu'à l'embrasement des marges montagneuses dans les années 1980 (Jaffrelot, 1997) et, malgré une baisse relative des tensions et des violences, cette zone reste actuellement la plus instable de l'Union, notamment en raison de l'hostilité des peuples du Nord-Est devant l'immigration massive de Bangladais musulmans dans ces marges peu peuplées. Les revendications non satisfaites sont réitérées et les violences se perpétuent, plongeant le Nord-Est indien dans une situation précaire peu propice au développement et à la pacification : « *le Nagaland voudrait élargir son territoire à une partie du Manipur mais aussi de l'Assam et de l'Arunachal Pradesh. Au Manipur, les autonomistes, présents depuis 1964, comptent actuellement 30 groupes rebelles. Ni la présence de l'armée ni les récentes élections n'ont mis un frein aux revendications. La corruption et les détournements de l'aide de l'Etat empêchent également le développement des infrastructures qui assureraient une meilleure intégration à l'Union indienne, renforçant les disparités économiques entre montagnes et vallées* » (Virmani, 2012, p.78). Le bilan des politiques congressistes quant au règlement de la situation du Nord-Est est cependant nuancé. En effet, si les mouvements indépendantistes n'ont pas été éradiqués, ils n'ont pas pour autant eu gain de cause (Jaffrelot, 1997). La stratégie mesurée des gouvernements indiens successifs a donc contribué à désamorcer certaines tensions qui menaçaient l'intégrité territoriale du pays sans toutefois réussir à pacifier la zone, selon la logique britannique du *divide and rule*. Des compromis ont été trouvés dans chaque situation malgré les menaces séparatistes et extrémistes qui n'ont donc pas été éliminées. C'est là toute l'ambivalence de la politique indienne à l'égard de ce Nord-Est complexe : New Delhi éprouve en effet des difficultés pour passer d'une logique de gestion des troubles à une logique de résolution des conflits (Egreteau, 2006).

712 – Les marges montagneuses birmanes entre isolement et rébellion

L'histoire du jeune Etat birman, fondé en 1948, est marquée par la domination sans partage des militaires dans la gestion des affaires politiques, économiques et culturelles. La Birmanie est en effet « *l'un des rares exemples de continuité prétorienne* » (Egreteau, 2010, p.17) recensés dans le monde. Dans un pays où cohabitent près de 140 ethnies différentes, l'armée, au pouvoir depuis 1962, est le principal facteur de cohésion nationale. Cependant, les militaires sont en grande majorité issus de l'ethnie majoritaire birmane, qui détient l'essentiel du pouvoir politique et économique, et qui tente de soumettre les ethnies minoritaires établies pour la plupart dans les marges montagneuses qui bordent le territoire, là où se situent une grande partie des ressources naturelles du pays et où des « *groupes paramilitaires porteurs d'une idéologie ethnonationaliste* » (Gayer, Jaffrelot, 2008, p.21) luttent pour l'émancipation et l'autonomie de leurs groupes ethniques. Sous le contrôle des militaires, la Birmanie a suivi un modèle de développement particulier, une voie birmane vers le socialisme, qui a abouti à son isolement économique. La Birmanie était il y a quelques années encore l'un des pays les plus fermés au monde, et l'un des pays les moins avancés en matière de développement économique et humain. La nation birmane existe-t'elle ? Quelle a été la stratégie d'unification nationale mise en œuvre

par le pouvoir militaire dominé par les birmans depuis l'indépendance ? Quels sont les objectifs des ethnies minoritaires entrées en rébellion contre le pouvoir central ? Quels sont les enjeux géopolitiques de cette guérilla dans les marges montagneuses de la Birmanie ?

7121 – L'unité territoriale de la Birmanie en question : un héritage de l'époque précoloniale et coloniale

L'histoire précoloniale a une importance fondamentale dans la compréhension de l'organisation contemporaine du territoire de la Birmanie. Avant l'arrivée des Britanniques, les « *Etats agraires* » qui ont imposé successivement leur autorité sur l'espace birman étaient organisés selon des structures spatiales concentriques (Bruneau, 2006, p.129). Le modèle du royaume birman de Pagan (1044-1287) est représentatif de ces structures. Trois auréoles distinctes peuvent être identifiées dans la géographie de ce royaume, et correspondent chacune à un mode d'administration, en fonction de leur éloignement de la capitale, où le pouvoir était concentré : « *au centre, la capitale du roi avec son palais et les principaux sanctuaires, entourée d'un territoire sous contrôle direct, une seconde auréole de provinces confiées à des membres de la famille royale ou à des aristocrates dont le pouvoir avait tendance à devenir héréditaire, une troisième auréole d'états indépendants tributaires* » (Bruneau, 2006, p.129-131). En fonction de la puissance de l'Etat agraire au pouvoir, la gestion politique de l'espace qui correspond à la Birmanie contemporaine a oscillé entre un système centralisé fort et un système polycentrique décentralisé entre le XIII^{ème} et le XIX^{ème} (Bruneau, 2006), toujours dominé par les membres de l'ethnie birmane.



Carte 12: Les étapes de l'annexion de la Birmanie par les Britanniques au XIX^{ème} siècle

Cependant, « *le colonialisme britannique a interrompu le processus d'intégration nationale amorcé par les royaumes birmans depuis Pagan et a accentué les divisions ethniques* » (Bruneau, 2006, p.135). La colonisation britannique de cet espace s'est effectuée par étapes successives, entre 1824 et 1886, au gré de l'issue des guerres anglo-birmanes, entre les colons britanniques et l'armée de la dynastie Konboung. Au terme de la première de ces guerres (1824-1826), les Britanniques ont assis leur domination sur l'Arakan et le Tessanerim. Puis, en 1852, ils ont annexé la Basse Birmanie avant d'annexer toute la Birmanie et d'en faire une province de l'empire à la fin de la guerre de 1885-1886, qui marque la fin du troisième empire birman. Devenu une province de l'empire, le delta birman a rapidement été mis en valeur par les Britanniques, notamment à travers le

développement de la culture du riz, et intégré à l'économie marchande. Les administrateurs coloniaux ont géré cette province selon une logique bicéphale (Egreteau, 2010) qui rappelle dans une certaine mesure la structure concentrique des Etats agraires qui ont régné sur cet espace avant la domination britannique : les plaines de la Haute et de la Basse Birmanie étaient placées sous administration directe, alors que le reste du territoire était géré indirectement. Les marges montagneuses ont joui à la fin du XIX^{ème} siècle d'une certaine autonomie politique, comme par exemple les Etats karenni et les Etats shan : « *les Britanniques ne s'intéressent pas à ces régions et ne cherchent pas à les intégrer progressivement au territoire à majorité birmane des basses terres, en construisant des infrastructures et en faisant évoluer leur structure politique* » (Bruneau, 1995, p.155). Cette gestion duelle de la province birmane pérennise donc la différence de traitement entre les plaines à majorité birmane et les marges montagneuses où cohabitent les ethnies minoritaires : « *la quasi-totalité des Etats à majorité non birmane a donc conservé un statut particulier* » (Bruneau, 2006, p.134).

En 1937, les Britanniques dotent la Birmanie d'un conseil législatif autonome et d'une constitution propre. Ils accordent de cette manière à cette province une grande autonomie, la Birmanie est ainsi la première province de l'empire à obtenir un tel statut. Cependant, suite à l'occupation de la Birmanie par les Japonais à partir de 1942, les Britanniques la reprennent en 1945 et lui accordent l'indépendance en 1947. Celle-ci est proclamée le 4 janvier 1948 et la constitution de la Birmanie indépendante institue, dans la tradition politique de cet espace, « *une structure pseudo-fédérale* » (Bruneau, 2006, p.134) plus proche de la solution unitaire que d'une véritable fédération. Cependant, le pouvoir est rapidement aux mains de la majorité birmane, ce qui provoque des « *réactions négatives chez la plupart des minorités* » (Bruneau, 2006, p.135), qui craignent que leurs intérêts ne soient spoliés en faveur de ceux de l'ethnie birmane majoritaire. Dès 1948, les karen expriment leurs revendications séparatistes, et sont imités par plusieurs autres groupes ethniques, désireux d'obtenir une plus grande autonomie, voire leur indépendance : « *en 1958 les Shan, en 1960 les Kachin, se sont rebellés. Ils ont constitué des armées de libération et, avec les autres minorités, ont réclamé une véritable solution fédérale avec pour chaque Etat la possibilité éventuelle de faire sécession (conférence de Taungguyi, 1961)* » (Bruneau, 2006, p.135). Dès les premières années de l'histoire de la Birmanie indépendante, ses dirigeants ont donc été confrontés à des menaces multiples d'éclatement et de fédéralisme inspiré de la gestion différenciée des plaines majoritairement peuplées de Birmans, et des marges montagneuses où sont établies des centaines d'ethnies minoritaires.

7122 – Réaliser l'union nationale : l'objectif principal du régime militaire jamais atteint

Pour comprendre la complexité de la géopolitique birmane, il convient de revenir dans un premier temps sur la diversité de son peuplement. En effet, on trouve en Birmanie « *la plus forte concentration d'ethnies au monde* » (De Sacy, 1997, p.26). Cette diversité ethnique est « *le phénomène d'organisation géographique majeur* » (Bruneau, 1995, p.144) de l'espace birman. Leur répartition structure en effet le territoire et définit les enjeux socio-politiques et économiques de ce pays. Les deux tiers de la population appartiennent à l'ethnie birmane et résident en majorité dans la vallée et le delta, alors que « *les ethnies minoritaires, le tiers de la population, occupent la moitié du territoire et la quasi-totalité des frontières terrestres* » (de Sacy, 1997, p.26). La composition du territoire birman est donc marquée par l'opposition entre les plaines au peuplement birman relativement homogène et la « *mosaïque de périphéries* »

(Bruneau, 1995, p.145) qui regroupe près de 135 ethnies minoritaires aux marges du territoire[43], dont l'intégration à la nation birmane est problématique.

En raison de son caractère majoritaire au sein de la population de la Birmanie et de sa présence massive dans les espaces de pouvoir, l'ethnie birmane a rapidement pris le contrôle du pays. Les dirigeants birmans ont cependant dû faire face depuis 1948 au développement d'une contestation très forte de la part de certaines ethnies minoritaires et à l'initiation de rébellions dans les marges montagneuses, où « *des armées insurgées (Naga, Chin, Kachin, Wa, Shan et Karen principalement) y ont épisodiquement depuis les années 1950 constitué des embryons d'Etats indépendants* » (Bruneau, 2006, p.139). Face à cette situation instable et au soulèvement des marges montagneuses non intégrées à l'Etat birman, le général Ne Win obtient tous les pouvoirs en 1962 pour lutter contre les risques d'éclatement du pays. Ce coup d'Etat marque le début de la dictature des militaires issus de l'ethnie birmane sur le pays, et d'une politique d'intégration et d'assimilation par la force, dans le but de maintenir la cohésion d'un Etat en proie à des luttes séparatistes.

Devant la grande diversité ethnique de la population, la réalisation de l'union nationale de la Birmanie semble constituer une entreprise complexe. La constitution promulguée en 1974 se voulait résolument unitaire « *mais cette homogénéisation est une pure fiction juridique dans un territoire mal maitrisé dans ses périphéries et ses marges* » (Bruneau, 1995, p.156). Près d'une quinzaine d'organisations exerçaient alors une autorité *de facto* dans leurs zones d'influence (Bruneau, 1995). La stratégie adoptée par les militaires au pouvoir depuis le début des années 1960 est de réunir la population autour de l'armée : en effet, depuis le coup d'Etat, « *l'armée est dépositaire de la légitimité du pouvoir et du sentiment national, elle est le facteur primordial de la cohésion de la nation* » (de Sacy, 1997, p.34). Absorbant près de 40% du budget national, l'armée est en effet « *l'épine dorsale du système* » politique birman (Bruneau, 1995, p.147) qui maintient la cohésion nationale par son omniprésence et son interventionnisme, malgré les dynamiques d'éclatement en cours. En 1989, le régime militaire renomme le pays Myanmar dans le souci d'intégrer toutes les ethnies sous un même drapeau, dans un Etat dont le nom ne fait plus référence à l'ethnie majoritaire.

7123 – De la rébellion à la guerre civile : la lutte des ethnies minoritaires pour l'autonomie

Le développement des mouvements ethniques de contestation de la domination politique et économique des birmans sur le pays a plongé la Birmanie depuis sa création dans une guérilla, proche de la guerre civile. Malgré les efforts des régimes militaires qui se sont succédés à sa tête pour éradiquer ces menaces relatives à l'unité du pays et à l'intégrité de son territoire, les marges montagneuses sont toujours en voie d'intégration, plus de cinquante ans après l'indépendance : « *certaines minorités ethniques sont en lutte contre le gouvernement central depuis 1948, d'autres se sont insurgées dans les années 1960 après l'arrivée au pouvoir des militaires, d'autres encore ont signé de fragiles cessez-le-feu avec le gouvernement militaire actuel, d'autres enfin ont récemment donné naissance à des réseaux criminels autonomes qui ont profité de l'ouverture des frontières du pays après la période autarcique de Ne Win* » (Egreteau, 2008, p.124). L'unité de la nation birmane n'est toujours pas réalisée, les luttes autonomistes et séparatistes se poursuivent, et les mouvements antinationaux se pérennisent et perfectionnent leur organisation.

[43] Ces 135 ethnies peuvent cependant être regroupées au sein de huit grands groupes ethniques (Egreteau, 2008).

Comment expliquer la prégnance du phénomène milicien dans l'histoire de la Birmanie ? La Birmanie est « *née d'une libération par les armes* » (Egreteau, 2008, p.15), et cette tradition de lutte armée s'est perpétuée au cours de plus de six décennies d'insurrections miliciennes. Par ailleurs, la mise en place d'une dictature militaire est responsable du développement du phénomène milicien en Birmanie. En effet, l'Etat aux mains des militaires a été « *partie prenante du phénomène milicien* » (Gayer, Jaffrelot, 2008, p.28) selon une démarche instrumentale. Bien que le régime militaire ait combattu ces rébellions, il a sous-traité certaines tâches de maintien de l'ordre à ces mêmes groupes, notamment aux Karen bouddhistes et aux Was : répression des groupes pro-démocratie, lutte armée contre les autres mouvements insurgés… Les relations entre les groupes miliciens et l'Etat central sont donc ambivalentes, entre l'hostilité ouverte dans le cas des mouvements insurgés et la collusion dans le cas des groupes paramilitaires pro-junte (Egreteau, 2008, p.125).

Sans parvenir à pacifier les marges montagneuses, les dirigeants des régimes militaires successifs ont cependant mené une politique de pacification relativement efficace en signant plusieurs cessez-le-feu, dont certains ont donné naissance à de véritables « *contre-Etats* » (Egreteau, 2008, p.125) selon un processus de privatisation de l'Etats : « *les warlords bénéficient d'une plus ou moins large autonomie sur leur territoire en échange d'un renoncement à toute opposition armée au régime central* » (Egreteau, 2008, p.135). Les dirigeants ont privilégié le pragmatisme économique à l'idéalisme nationaliste dans la mesure où la répression systématique des insurrections représente un coût humain et financier considérable : en six décennies, les insurrections armées et leur répression auraient fait entre cent mille et trois cent mille victimes (Egreteau, 2008, p.124). Malgré trois vagues successives de cessez-le-feu en 1989 (Was, Kokangs, Shans), 1990-1991 (Kayans, Paulaungs), et 1993-1996 (Kachins, Mons, Sino-shans), de nombreux conflits séparatistes persistent pourtant dans l'Est et l'Ouest du territoire birman.

713 – Criminalisation de la zone frontalière indo-birmane et connivence entre rebelles, trafiquants et agents de l'Etat

La faible emprise des Etats indien et birman sur les espaces montagneux qui entourent la zone frontalière que partagent les deux pays a favorisé le développement d'activités et d'échanges illicites voie illégaux. J'entends ici par criminalité l'ensemble des actes non autorisés par la loi de chaque côté de la frontière indo-birmane, notamment les mouvements transfrontaliers des activistes antinationaux basés dans cette région ainsi que les très nombreux trafics qui s'y sont développés : trafics d'armes, de drogues, de produits de contrefaçon… Ces deux phénomènes sont très étroitement liés dans la mesure où ce sont les groupes insurgés qui dirigent la plupart de ces trafics. En effet, c'est en raison de l'incapacité des Etats à maîtriser ces territoires contrôlés par des groupes dotés d'une armée et dont l'organisation se sophistique au fil du temps que les activités illicites et illégales se sont développées et se maintiennent dans les marges montagneuses birmanes et le Nord-Est indien. Toutefois, les Etats ne sont pas totalement étrangers à cette évolution à laquelle ils ont contribué dans une certaine mesure. Entre cousinage et collusion, quelles sont les relations entre les insurrections du Nord-Est indien et celles des marges birmanes ? Comment expliquer que cette région de l'Asie du Sud soit devenue une plate-forme majeure dans le cadre des trafics d'armes, de drogues et de produits de contrefaçon ? Dans quelle mesure les Etats ont-ils lutté, mais également encouragé les dynamiques qui ont conduit à cette situation géopolitique complexe caractérisée par une instabilité ethno-politique et criminelle croissante ?

7131 – Cousinage et collusion entre les insurrections de part et d'autre de la frontière indo-birmane

La diversité ethnique du Nord-Est indien et des périphéries montagneuses du territoire birman n'empêche cependant pas la proximité entre des groupes ethniques situés de part et d'autre de la frontière. Dans le contexte géopolitique de cette région caractérisé par de nombreuses rébellions ethniques, des groupes comme les Nagas et les Mizos ont des contacts et des soutiens dans le pays voisin : « *la Birmanie, elle-même en proie à des séparatismes périphériques, offre surtout aux tribaux insurgés du Nord-Est indien des cousinages eux aussi en révolte* » (Jaffrelot, 1997, p.264) qui peuvent engendrer des coopérations entre les rébellions. La région au cœur de laquelle serpente la frontière indo-birmane est une aire stratégique ou se rencontrent les instabilités (Egreteau, 2006).

Ces coopérations peuvent prendre la forme de soutiens financiers, mais aussi logistiques. Les groupes ethniques basés de chaque côté de la frontière entre l'Inde et la Birmanie sont en effet à la tête d'un vaste trafic d'armes, qui alimente les insurrections. Par ailleurs, la collusion entre les groupes en rébellion malgré la présence d'une frontière internationale est à l'origine de projets géopolitiques dont les contours avaient été grossièrement tracés : « *les cousinages tribaux avaient fait naître l'idée de construire de nouveaux Etats à cheval sur la frontière indo-birmane (Zoroland regroupant Mizos et Chins par exemple)* » (Jaffrelot, 1997, p.265). Cependant, ces projets n'ont pas mobilisé les militants sur le long terme.

Mais si les projets séparatistes transnationaux ont été abandonnés, la communication et la coopération entre les groupes insurgés est toujours d'actualité. Les marges montagneuses de la Birmanie qui sont contrôlées *de facto* par les leaders des insurrections ethniques constituent des refuges pour les rebelles qui luttent dans le Nord-Est indien : « *nombre d'insurrections ethniques et clandestines (naga, assamaises, manipuri, tripuri) profitèrent de la situation enclavée du Nord-Est et des flux transfrontaliers incontrôlés pour mener à bien leur lutte contre le gouvernement central indien* » (Egreteau, 2010, p.270). Ces mouvements transfrontaliers d'activistes, notamment des activistes indiens vers la Birmanie, perdurent encore aujourd'hui, leur intensité n'a pas diminué bien qu'elle soit difficile à évaluer en raison de leur nature clandestine.

7132 – La zone grise entre Nord-Est indien et Nord-Ouest birman : rébellions ou organisations criminelles ?

La pérennisation des rébellions qui agitent le Nord-Est indien et les marges montagneuses birmanes depuis 1947 a eu une influence incontestable sur l'organisation politique et socio-économique de ces régions, et a contribué à la structuration actuelle de ces espaces marginaux situés cependant à proximité d'une frontière internationale. Pour parvenir à leur autofinancement, les milices insurgées ont travaillé à la mise en place d'économies parallèles dans les zones enclavées qu'elles contrôlent. Le recours à des modes de financement illicites (taxes, extorsion, trafics…) leur a permis de se procurer les ressources financières nécessaires à la poursuite de leurs luttes. Cependant, depuis les années 1980, on observe une évolution remarquable : la dégénération des sous-nationalismes et des séparatismes en véritables entreprises criminelles (Egreteau, 2006). L'appauvrissement du contenu idéologique de leurs revendications s'est accompagné d'un intérêt de plus en plus marqué pour la manne financière que représente le contrôle de ces marges et des activités illicites qui s'y sont développées. Ainsi, la plupart des insurrections considérées ici se sont transformées en entreprises criminelles et la zone frontalière est devenue une aire d'insécurité et de violence. Les intérêts économiques

individuels priment donc désormais sur la logique de défense des intérêts tribaux, c'est là la principale évolution de la géopolitique de cette zone, où la radicalisation des militants jusqu'à la criminalisation s'explique en partie par l'appât du gain. Ces groupes insurgés accumulent ainsi des sommes d'argent très importantes qu'ils investissent ensuite dans le secteur formel, notamment dans les transports, les hôtels, les agences de voyages, pour blanchir l'argent des trafics (Egreteau, 2006). Les Nagas sont devenus à certains égards les parrains du Nord-Est indien (Egreteau, 2006).

Le contrôle du commerce informel est le principal enjeu pour les groupes insurgés car il représente leur principale source de revenus. En Birmanie, les politiques économiques de nationalisations successives et de fermeture aux investissements étrangers ont favorisé l'émergence d'un marché noir plus important que le marché formel (Bruneau, 2006). Du côté birman, les ethnies perçoivent une taxe de 5 à 10% sur le commerce transfrontalier (de Sacy, 1997). Les trafics menés par les groupes insurgés avec les pays voisins concernent aussi bien des flux de marchandises interdites que des produits de contrebande et de contrefaçon : « *les trafics de produits légaux (bois, pierres précieuses, produits de luxe, voitures) ou illégaux (drogues, armes, trafic humain) n'en finissent pas de se développer dans la région* » (Egreteau, 2008, p.147). Cette contrebande à très grande échelle représente près de 40% du commerce extérieur de la Birmanie (de Sacy, 1997, p.61), dont une grande partie s'effectue avec le Nord-Est indien. La contrebande de produits interdits à forte valeur marchande ne constitue donc pas l'essentiel de la manne financière que représente l'économie souterraine organisée par les groupes insurgés.

Cependant, le cas particulier de la production et du trafic d'opium est révélateur des problématiques géopolitiques particulières de cet espace dans la mesure où « *les problématiques de la drogue permettent de révéler le jeu des rivalités de pouvoirs et des rapports de forces qui s'exercent d'une part sur les espaces de production, comme, d'autre part, sur les activités même de production* » (Chouvy, 2001). Le Nord et le Nord-Est birman sont situés dans le Triangle d'or[44], qui comprend « *les espaces frontaliers contigus de la Birmanie, du Laos et de la Thaïlande* » (Chouvy, 2002, p.172). Le Triangle d'or est l'un des deux principaux espaces de production du pavot à opium dans le monde, avec le Croissant d'or. Cette culture à la base de l'héroïne, qui s'est développée au Nord de la Birmanie à partir de la fin du XIX^{ème} siècle, a explosé dans les années 1980[45]. La Birmanie est aujourd'hui le deuxième producteur mondial d'opium, derrière l'Afghanistan. La pérennisation des conflits armés dans les montagnes birmanes et le contrôle de ces marges par des groupes insurgés expliquent en grande partie le développement exponentiel de ces cultures illicites (Chouvy, 2002). En effet, l'enclavement de cette zone et son maintien dans un état de guerre permanent « *favorise la production d'opium, produit facilement transportable par caravanes et de haute valeur marchande* » (Bruneau, 1995, p.162). Les rebelles financent leurs achats d'armes avec le trafic d'opium, d'héroïne et, depuis quelques années, de méthamphétamine. Ils exercent des pressions parfois violentes sur les paysans qu'ils poussent à cultiver du pavot : « *si les trafiquants sont riches, les cultivateurs de pavot sont extrêmement endettés et pauvres* » (Bruneau, 1995, p.162). Or les perspectives de bénéfices de la culture du pavot sont trois à six fois supérieures que celles

[44] L'expression « Triangle d'or a été forgée en 1971 par un membre de l'administration Nixon (Chouvy, 2001)

[45] Le Parti communiste birman (PCB) a privilégié la production d'opium et trafic d'héroïne pour financer sa lutte contre le gouvernement central lorsque le Parti communiste chinois a réduit son soutien financier. Suite à la dislocation du PCB en quatre groupes armés distincts, la production d'opium a explosé, notamment sous l'influence de l'un d'entre eux, la *United Wa State Army* (UWSA) (Chouvy, 2001).

des cultures légales (de Sacy, 1997). Les insurgés se sont transformés en narcotrafiquants, qui contrôlent des terres de production, qui gèrent le raffinage et la production d'héroïne ainsi que l'acheminement vers les consommateurs. La frontière entre la Birmanie et l'Inde est devenue l'un des principaux débouchés terrestres des productions des Etats autonomes shan et kachin. Le Nord-Est indien est donc devenu un axe important du trafic d'héroïne en provenance du Triangle d'or, et le développement de ce trafic est à l'origine de « *la plus importante épidémie de VIH/Sida que connaisse l'Union indienne* » (Chouvy, 2002, p.173) directement liée à l'explosion de l'héroïnomanie dans le Nord-Est indien.

7133 – La responsabilité de l'Etat birman dans la pérennisation des insurrections et le développement des trafics

L'incapacité de l'Etat central birman à maîtriser ses marges montagneuses a permis le développement des trafics mentionnés plus haut et de la culture illicite du pavot à opium. Malgré l'amélioration de la maîtrise par les Etats de ces auréoles externes (Bruneau, 2006), ces trafics perdurent en raison du maintien d'unités socio-politiques indépendantes (Bruneau, 1995, p.161-162). Des contre-Etats dont l'économie repose sur les activités illicites et illégales se sont pérennisés (Gayer, Jaffrelot, 2008, p.31). Par ailleurs, le maintien d'un état de « *guerre civile permanente* » (de Sacy, 1997, p.26) entre opérations miliaires de contre insurrection et négociations politiques inefficaces favorise la poursuite de ces activités. Mais au-delà de l'impuissance militaire des gouvernements qui se sont succédés pour reprendre le contrôle de la totalité du territoire birman, ces derniers ont également une responsabilité économique. Cette impuissance militaire s'est accompagnée en effet de « *l'incapacité de l'Etat à assurer le développement économique de son territoire ou de certaines régions et donc de s'attaquer aux causes fondamentales du recours à la production agricole illégale de drogue* » (Chouvy, 2014). Le faible développement de l'économie du Nord-Est de l'Asie du Sud et de ses infrastructures est donc à l'origine d'un retard structurel qui favorise le développement d'activités illicites.

Cependant, le sous-développement économique et structurel de ces marges ne suffit pas à expliquer l'importance des trafics qui s'y déroulent. La pérennisation du phénomène milicien, notamment en Birmanie, a permis le développement continu de ces pratiques illicites et illégales. L'Etat birman, en instrumentalisant les milices, a d'une certaine manière encouragé la dynamique de criminalisation que nous avons évoquée plus haut. En 1963, le général Ne Win décida de créer des milices de défense pro-Rangoun auxquelles il a accordé une liberté totale de commerce et de déplacement en échange d'un soutien actif dans la lutte contre les groupes ethniques séparatistes (Chouvy, 2001). Ces milices au service du pouvoir central ont largement contribué au développement de la culture du pavot à opium. Malgré la suppression officielle des milices en 1973 par le gouvernement militaire, celles-ci n'ont pas disparu et ont poursuivi leurs activités illégales mais lucratives. De même, les négociations en faveur de la pacification des marges du territoire avec les groupes insurgés dans les années 1980 qui ont abouti à l'autonomie partielle de certains d'entre eux ont constitué des concessions de la part du pouvoir militaire qui a accepté officiellement de perdre le contrôle de certaines portions du territoire birman au bénéfice des insurgés. Entre instrumentalisation et laisser-faire, l'Etat birman a donc été « *partie prenante du phénomène milicien* » (Gayer, Jaffrelot, 2008, p.28).

Bien plus, les gouvernements successifs birmans ont bénéficié de la manne financière que représentent ces trafics, notamment le trafic de l'or rouge. Dans la mesure où le soutien majeur de l'économie birmane est la production et le trafic d'opium, le gouvernement en profite nécessairement. Par ailleurs, les narcotrafiquants exercent une influence très marquée sur les

dirigeants. En soutenant la junte, ils ont participé à son maintien au pouvoir. La junte profite ainsi des revenus procurés par le secteur informel de l'économie birmane : « *les militaires birmans ont donc de plus en plus recours au trafic de drogue du Triangle d'or pour financer leurs achats d'armes, surtout depuis la dissolution du Parti communiste birman en 1989 et les accords qu'ils ont conclus avec les chefs Wa* » (Bruneau, 2006, p.136). Le déficit de contrôle territorial de l'Etat birman sur ses marges ainsi que son rôle actif dans le développement des milices sont donc les deux facteurs qui ont permis le développement de la production d'opium et des trafics transfrontaliers de contrebande et de produits illégaux dans cette région d'Asie du Sud dont la géopolitique est marquée par l'instabilité permanente et la prégnance des trafics d'armes et de drogues qui alimentent cette instabilité.

72 – Développement des relations bilatérales indo-birmanes et gestion problématique de la frontière terrestre

Les problématiques sécuritaires relatives à la frontière que partagent la Birmanie et l'Union indienne dépendent donc directement du développement, de part et d'autre de cette dyade, de mouvements autonomistes opposés aux gouvernements centraux et d'activités illicites telles que les trafics d'armes, de drogues mais aussi les échanges au marché noir. Le déficit de contrôle territorial du gouvernement indien sur la région du Nord-Est et du gouvernement birman sur les marges montagneuses de son territoire est à l'origine de ces évolutions. La sophistication de l'économie souterraine et l'organisation rodée des activismes complique la réaffirmation de l'autorité théoriquement souveraine des Etats indien et birman sur la zone frontalière considérée ici.

Pendant les premières décennies qui ont suivi l'indépendance de l'ancien empire britannique des Indes, la coopération entre l'Union indienne et la Birmanie a été très faible, en raison du faible dynamisme de la région frontalière que les deux pays partagent, mais aussi à cause de l'isolement économique et politique voulu par les dirigeants birmans. Cependant, à partir des années 1980, le pouvoir militaire birman a entrepris de libéraliser l'économie, de l'ouvrir progressivement aux investissements étrangers et de développer la coopération avec l'extérieur. Au-delà d'une libéralisation économique, la Birmanie est désormais engagée dans ce qui s'apparente à une véritable transition démocratique. La sortie de la « *glaciation militaire* » (Egreteau, 2010) dans laquelle la Birmanie était entrée depuis près de cinquante ans s'est accompagnée du développement encore timide mais significatif de ses relations avec le voisin indien. Le développement du partenariat avec la Birmanie est l'une des priorités du gouvernement indien dans le cadre de sa *Look East Policy*.

Dans quelle mesure les évolutions récentes de la politique intérieure birmane ont-elles permis l'ouverture de son économie et le développement de sa coopération avec des puissances extérieures ? Quel est l'état des relations entre l'Union indienne et la Birmanie ? Dans quels domaines la coopération entre les deux pays s'est-elle développée ? Dans quelle mesure les facteurs d'instabilité qui agitent la région frontalière indo-birmane constituent-ils des freins au développement de cette coopération ? La gestion commune de la frontière et la lutte contre les flux transfrontaliers illicites sont-elles un moteur de la coopération indo-birmane ou constituent-t 'elles une épine dans le renouveau des relations bilatérales ? L'hypothèse défendue dans cette partie est que l'instabilité chronique de la zone frontalière indo-birmane, antérieure au développement des relations entre les deux pays, est un problème diplomatique sensible. Le dialogue entre les deux gouvernements a cependant débouché sur le projet commun

de clôture du tronçon le plus exposé aux flux illicites. La construction de la barrière frontalière indo-birmane est un axe prioritaire des négociations entre les deux pays et la réussite ou l'échec de cette entreprise reflètera l'efficacité de leur coopération.

721 – L'ouverture progressive de la Birmanie au monde extérieur

Marquée par la dictature des militaires au pouvoir depuis 1962, la Birmanie a longtemps été « *une enclave autocratique quasi imperméable aux bouleversements que l'Asie a expérimentés ces dernières décennies* » (Egreteau, 2010, p13), et fermée aux échanges avec l'extérieur. Mais à partir des années 1990, le pays a amorcé un virage en douceur d'un isolationnisme voulu vers une ouverture contrôlée et le développement de partenariats économiques, militaires et diplomatiques avec ses voisins. Cette ouverture se heurte cependant à de nombreux défis. Dans un pays entré « *comme en glaciation* » (Egreteau, 2010, p.14) le sous-développement de la Birmanie, l'insuffisance de ses infrastructure et la persistance des conflits internes sont autant de facteurs qui freinent les investissements extérieurs et les collaborations avec les puissances régionales. Par ailleurs, une évolution de la politique intérieure birmane vers un retour à la démocratie semble se confirmer. Dans quelle mesure les héritages de la stratégie isolationniste adoptée par le pouvoir militaire birman entre les années 1960 et les années 1980 influence-t-elle encore aujourd'hui l'économie et la politique de la Birmanie ? Comment l'économie du pays a-t'elle été libéralisée dans les années 1990 ? Peut-on parler d'une transition démocratique pour qualifier le processus en cours qui modifie en profondeur la politique intérieure birmane ?

7211 – Les limites de la voie birmane vers le socialisme

Suite au succès du coup d'Etat militaire de 1962, le général Ne Win obtint tous les pouvoirs pour combattre les insurrections ethniques qui menaçaient l'unité territoriale de la Birmanie. Les militaires, dont la majorité est issue de l'ethnie birmane, ont ensuite conservé le pouvoir de manière dictatoriale pendant près de cinquante ans. L'histoire de la Birmanie a été ainsi influencée par un « *prétorianisme pérenne* »[46] (Egreteau, 2010, p.17) et par une véritable guerre civile entre le pouvoir central et les nombreuses rébellions ethniques.

Le pouvoir militaire a mené une politique extérieure isolationniste qui a eu des conséquences économiques considérables : les dirigeants birmans ont ainsi opté pour « *un ersatz idéologique marxo-bouddhiste appelé « voie birmane vers le socialisme »* » (de Sacy, 1997, p.35). Les objectifs de ce programme socialiste étaient de « *birmaniser l'économie en assurant à l'Etat la maîtrise des secteurs économiques-clés, établir un système planifié et centralisé, réduire la dépendance vis-à-vis de l'extérieur en encourageant une autosuffisance dans les principaux domaines agricoles et industriels, assurer une distribution des biens plus égalitaire* » (Bruneau, 1995, p.147). Cette stratégie reposait sur la nationalisation du commerce, réalisée en 1962, le refus de l'aide extérieure, la fermeture aux investissements étrangers et la limitation du tourisme.

La Birmanie est ainsi entrée en 1962 dans une période de « *glaciation militariste* » (Egreteau, 2010, p.16) en raison de l'omniprésence de l'armée qui absorbait la majeure partie du budget de l'Etat, de sa fermeture aux investissements étrangers et de la faiblesse de ses échanges avec l'extérieur. Elle était dans les années 1990 l'une des trois ou quatre économies qui vivaient encore en retrait du monde (de Sacy, 1997). Elle est d'ailleurs devenue en 1987 l'un des pays les moins avancés (PMA) et ses indicateurs de développement humain étaient alors très faibles.

[46] Un système prétorien est « *un système à travers lequel la sphère militaire influence, domine et contrôle plus ou moins directement la scène politique* » (Egreteau, 2010, p.18).

La Birmanie n'a pas profité de l'élan de croissance dont ont bénéficié la Thaïlande, la Malaisie et Singapour dans les années 1980.

7212 – L'ouverture contrôlée de l'économie birmane

La stratégie de la voie birmane vers le socialisme ne faisait cependant pas l'unanimité au sein de la population et le gouvernement militaire a été confronté à une farouche opposition populaire. En 1974, des émeutes ouvrières et étudiantes ont notamment poussé les dirigeants à adopter une série de réformes de libéralisation (Bruneau, 1995, p.147). Pour compenser la « *négligence initiale du secteur agricole* » (Bruneau, 1995, p.148), le développement de la riziculture a été privilégié par les dirigeants à partir de 1975, au détriment cependant du secteur industriel. L'économie birmane est alors entré dans une phase d'essor jusqu'en 1987 mais la valeur des importations – surtout de biens de consommation – très supérieure à celle des exportations – notamment de riz et de produits de la forêt – a considérablement gonflé la dette extérieure du pays.

Arrivés au pouvoir en 1988 dans le cadre du Conseil pour la Restauration de la Loi et de l'Ordre (SLORC) puis du Conseil pour la Paix et le Développement (SPDC), les leaders de la junte birmane ont choisi de changer de stratégie et de libéraliser significativement l'économie du pays. Loin de l'isolationnisme choisi de la voie birmane vers le socialisme, ils ont privilégié la « *voie birmane vers le capitalisme* » (de Sacy, 1997, p.37). Deux semaines après la passation de pouvoir, un décret annula le monopole de l'Etat sur le commerce extérieur, le monopole d'achat et de vente par l'Etat de tous les biens et services, l'interdiction de rémunération à la commission… L'entrée de la Birmanie dans l'ASEAN en 1997 est le symbole de cette ouverture progressive aux échanges économiques avec l'extérieur. Toutefois, ces échanges ne se sont pas développés de manière exponentielle et l'ouverture de la Birmanie reste limitée.

Malgré l'ouverture progressive de la Birmanie aux investissements étrangers, son économie reste fragile. Opaque et précaire, elle est marquée par l'importance du secteur agricole qui emploie 63% de la population active, alors que seulement 9% de cette dernière travaillent dans le secteur secondaire (Bruneau, 2006) : « *la Birmanie est aujourd'hui l'un des pays les moins industrialisés d'Asie* » (Bruneau, 1995, p.150). Par ailleurs, « *les questions monétaires et financières sont au cœur de la survie du Myanmar* » (de Sacy, 1997, p.55). En effet, la dette extérieure atteint 70% du PNB (Bruneau, 2006, p.136), et le risque de banqueroute est permanent. En raison notamment de « *l'économie surpuissante de la drogue* » (de Sacy, 1997, p.8), l'économie souterraine est plus importante que l'économie formelle. Le système bancaire birman a été fragilisé par plusieurs surévaluations du *kyat* qui sont également à l'origine d'une inflation continue qui pénalise les exportations. Enfin, la sphère politique maintient un contrôle très étroit sur les questions économiques.

7213 – Vers une transition démocratique ?

A l'instar des réformes de l'économie, la politique intérieure birmane est en pleine transformation depuis le début des années 2000. La transition d'un pouvoir militaire à un pouvoir civil a été amorcée. Issue d'une « *tradition intellectuelle solidement antimilitariste, humoristique et populaire* » (de Sacy, 1997, p.34), la Ligue nationale pour la démocratie, menée par Aung San Suu Kyi, est redevenue légale en 2011 (Egreteau, 2014, p.75) après son interdiction en 1990. Des élections nationales en mars 2011 ont permis la formation d'un gouvernement quasi civil et « *des lois novatrices ont ainsi été adoptées par un pouvoir législatif cherchant à s'affirmer : autorisation des manifestations publiques, création de syndicats,*

reconnaissance du droit de grève et liberté de la presse, entre autres » (Egreteau, 2014, p.77), de même que de nouvelles mesures de libéralisation.

Cependant, la fin de la dictature n'a pas marqué la fin de la domination des militaires sur la vie politique birmane. Le nouveau gouvernement est composé essentiellement d'anciens militaires reconvertis et « *l'armée conserve de larges prérogatives législatives et politiques dans le paysage institutionnel post-junte, ainsi qu'une immunité constitutionnelle difficilement amendable* » (Egreteau, 2014, p.78). Les militaires ont conservé une très grande influence dans des secteurs stratégiques tels que la défense, les affaires étrangères et les questions frontalières. Ils occupent d'ailleurs la plupart des postes clés dans les ministères concernés.

Bien que « *le temps de l'autarcie et du repli xénophobe semble fini* » (Egreteau, 2014, p.83) et que l'avènement d'un gouvernement civil ait entraîné la levée des sanctions internationales à l'encontre de la Birmanie, des pesanteurs hypothèquent encore l'avenir de cette démocratie en devenir. Plus que la démocratisation de ses institutions, les priorités du nouveau gouvernement sont la pacification du territoire et le développement économique. En effet, « *la Birmanie présente aujourd'hui le cas extrême d'un pays qui n'a pas su unifier son territoire depuis l'indépendance* » (Bruneau, 1995, p.163), et la viabilité de son économie reste très précaire. L'avenir de l'Etat birman dépendra de la façon dont ses dirigeants relèveront ces deux défis majeurs dans un avenir proche.

722 – Le développement de la coopération entre l'Union indienne et la Birmanie

Après plusieurs décennies de faibles interactions, les relations entre la Birmanie et l'Inde se sont développées à partir de la fin des années 1980. Les transformations en profondeur de la politique intérieure birmane, la libéralisation de son économie et son ouverture progressive aux investissements étrangers sont les trois facteurs qui ont permis le développement des relations diplomatiques, économiques et stratégiques entre les deux pays. Par ailleurs, la construction de partenariats durables avec la Birmanie est l'une des priorités de la politique étrangère indienne dans le cadre de la *Look East Policy*. Qu'est-ce que la *Look East Policy* et dans quelle mesure la Birmanie est-elle d'une importance capitale dans le cadre de cette stratégie ? Quel est l'état des relations diplomatiques indo-birmanes ? Le dégel de ces relations s'est-il traduit par l'ingérence indienne dans les affaires birmanes ou le gouvernement indien n'agit-il qu'en fonction de ses intérêts ? Quelles sont les différents aspects de la coopération économique entre l'Inde et la Birmanie ?

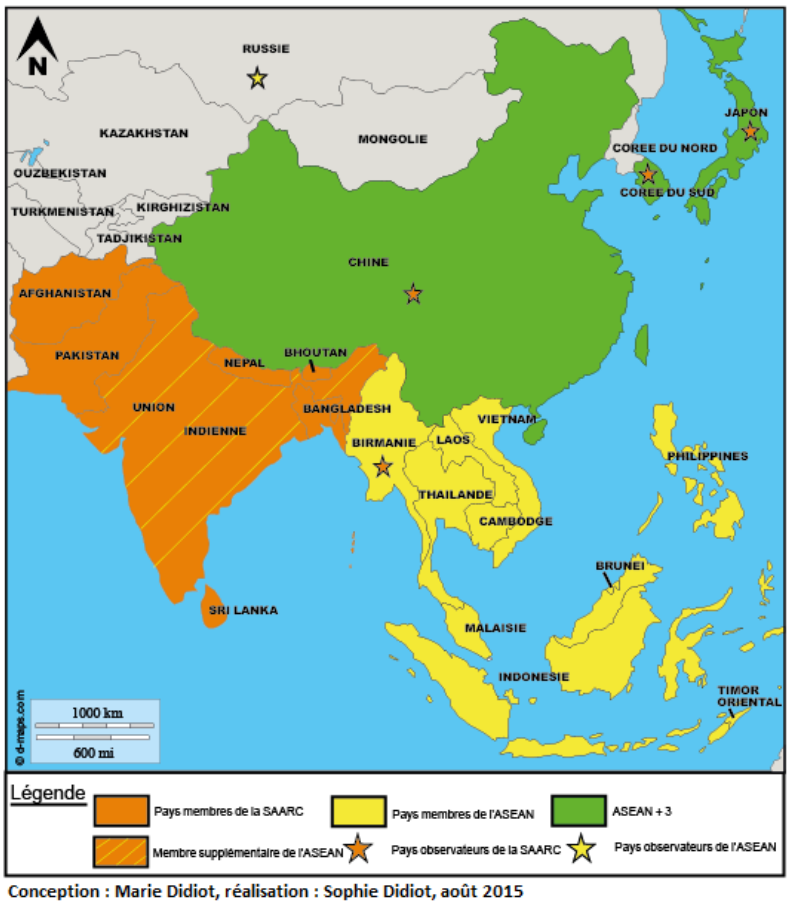
7221 – La Birmanie, un point stratégique dans la Politique de regard vers l'Est indienne

Alors qu'entre l'Inde et la Birmanie, après la prise de pouvoir par le général Ne Win, « *plusieurs décennies d'ignorance cordiale mêlée de xénophobie réciproque se succédèrent* » (Egreteau, 2010, p.265), les dirigeants de l'Union indienne ont montré un regain d'intérêt pour les affaires birmanes depuis la fin des années 1980. Ce changement d'attitude s'est produit après l'effondrement de l'Union soviétique et la fin de la guerre froide. Dans un contexte géopolitique mondial neuf, les dirigeants indiens se sont attachés à développer leurs relations économiques et stratégiques avec les pays d'Asie du Sud-Est membres de l'ASEAN, alors en plein boom économique, afin réactiver des liens historiquement et culturellement très forts, de nouer des partenariats à fort potentiel mais aussi afin de contrebalancer l'influence croissante de la puissance chinoise dans cette région.

L'expression *Look East Policy*, ou politique du regard vers l'Est, est apparue dans le discours diplomatique indien au début des années 1990 pour désigner la volonté indienne de se réengager

en Asie du Sud-Est. La *Look East Policy* est ensuite devenue en 1994, sous le gouvernement de Narasimha Rao, premier ministre indien de 1991 à 1996, l'une des politiques étrangères officielles de l'Union indienne (Jaffrelot, 2008, p.91). Cette dynamique, qui répond à l'impératif économique et stratégique de trouver de nouveaux partenaires, consiste à « *se tourner vers des pays considérés comme des modèles de développement, et suscitant un sentiment de proximité suffisamment fort pour pouvoir s'en inspirer sans craindre de se renier au plan culturel* » (Jaffrelot, 2008, p.91).

Dans le cadre de cette politique du regard vers l'Est, la Birmanie occupe une position géographique stratégique. Son territoire est en effet le seul lien terrestre en dehors de la Chine entre l'Inde et l'Asie du Sud-Est. Le projet ambitieux de cette politique est de développer les relations indo-birmanes et la coopération entre les deux pays afin de désenclaver et de pacifier le Nord-Est indien et les régions montagneuses birmanes pour relier par la route le pôle indien et les dragons de l'ASEAN. Le projet conçu par les décideurs indiens prévoit la création d'une région composite regroupant le Nord-Est indien, l'Asie du Sud et l'Asie du Sud- Est, que désigne l'acronyme NISASEA (Dubey, 2014, p.125). Il s'agit donc en théorie de transformer la barrière à la coopération que représente la frontière indo-birmane en pont.



Carte 13: L'ASEAN et la SAARC en Asie, deux associations complémentaires ?

7222 – Le dégel des relations diplomatiques indo-birmanes depuis les années 1990

Après une interruption de près de trente ans des relations diplomatiques entre l'Inde et la Birmanie et l'indifférence indienne à l'égard de la dictature birmane, l'intérêt indien pour les affaires birmanes a été renouvelé à la fin des années 1980: en effet, « *les relations indo-birmanes furent largement négligées jusqu'à ce que le premier ministre indien Rajiv Gandhi*

(fils d'Indira assassinée en 1984) se déplace à Rangoun en voyage officiel en décembre 1987 » (Egreteau, 2010, p.267). Mais l'arrivée au pouvoir de la junte militaire en 1988 marqua un coup d'arrêt dans ce rapprochement indo-birman. Dans un premier temps, le gouvernement indien se positionna en opposition au pouvoir militaire : « *le printemps de Rangoun en 1988 vit New Delhi se poser en défenseur des valeurs démocratiques birmanes* » (Egreteau, 2010, p.165). Le gouvernement indien apporta dans cette première phase un soutien moral et logistique aux dissidents birmans.

Cependant, les décideurs indiens remirent rapidement en cause cette politique idéaliste qui laissait l'occasion aux Chinois de se rapprocher de la junte et d'établir avec ses dirigeants des partenariats militaires menaçants pour l'Union indienne. Par ailleurs, devant l'agitation croissante du Nord-Est indien, la pacification de ce dernier en collaboration avec la Birmanie était devenue une priorité pour les dirigeants indiens. Ainsi, dans un second temps, quatre ans après s'être officiellement opposée au nouveau gouvernement militaire birman, l'Union indienne retira son soutien à l'opposition démocratique et mena une « *politique séductrice à l'égard de la junte birmane* » (Egreteau, 2010, p.271). Les échanges officiels se multiplièrent et « *les visites de haut rang se succédèrent en Inde et en Birmanie à partir de 2000* » (Egreteau, 2010, p.271). De nombreux accords commerciaux et stratégiques furent signés lors de ces visites.

L'Union indienne a donc privilégié à partir de 1992-1993 une diplomatie d'intérêt, en renonçant à condamner la dictature militaire et en soutenant la junte birmane, loin des considérations relatives à la démocratie et aux droits de l'Homme. Les dirigeants indiens ont d'ailleurs fait preuve d'une « *grande retenue diplomatique* » (Jaffrelot, 2008, p.75) devant la répression sanglante des troubles qui ont agités la Birmanie en 2007. Depuis la « *spectaculaire réconciliation des élites birmanes* » (Egreteau, 2014, p.76) et le retour de la démocratie en 2011, la position indienne a à nouveau été révisée en faveur de la démocratisation de la Birmanie. Loin d'exercer une ingérence intrusive dans les affaires birmanes, les dirigeants indiens veillent toutefois à protéger leurs intérêts en Birmanie et le soutien indien apporté à ce voisin en pleine reconstruction est intéressé. Les positions successives du gouvernement indien à propos de la vie politique birmane sont représentatives des oscillations indiennes entre *soft power* et *realpolitik* (Jaffrelot, 2008).

7223 – Le développement des relations économiques indo-birmanes, entre aide humanitaire, soutien au développement et commerce transfrontalier

L'ouverture progressive de la Birmanie à partir de 1988 a notamment permis aux ONG et aux Etats voisins d'envoyer un soutien financier et logistique lors de catastrophes naturelles ou de troubles majeurs alors que cela était impossible depuis 1962 et le repli autarcique voulu par le pouvoir militaire birman. Les dirigeants de l'Union indienne ont ainsi envoyé une aide humanitaire conséquente suite au cyclone Nargis qui a frappé la Birmanie en 2008, malgré la réticence du pouvoir militaire birman à accepter les soutiens qui ont afflué grâce à la mobilisation internationale qui a suivi cette catastrophe naturelle. Ainsi, à cette occasion, « *l'Inde a déployé deux avions et deux navires militaires chargés d'acheminer l'aide d'urgence* » (Jaffrelot, 2008, p.74). Par ailleurs, l'Union indienne apporte régulièrement son aide aux populations birmanes déplacées dans le cadre de la poursuite des insurrections ethniques aux marges du territoire birman.

Parallèlement à cette assistance ponctuelle, de nombreux investissements indiens publics et privés ont été injectés dans l'économie birmane. Ces projets sont initiés dans le but de mettre en valeur le potentiel énergétique birman qui dispose notamment de ressources très importantes et peu exploitées de pétrole, de gaz naturel et de nickel. D'autres projets sont plutôt consacrés à l'amélioration des infrastructures birmanes et visent à développer les axes Est-Ouest, dans le cadre de la *Look East Policy* indienne. Le gouvernement indien est actuellement impliqué dans une douzaine de projets en Birmanie qui concernent notamment la construction ou la réfection de routes, le développement du réseau de voies de chemin de fer et la formation des cadres birmans. Cependant, l'Inde n'est que le treizième investisseur en Birmanie, loin derrière la Chine et les Etats d'Asie du Sud-Est.

Par ailleurs, le commerce entre l'Inde et la Birmanie s'est beaucoup développé depuis l'arrivée de la junte au pouvoir et surtout depuis la signature d'un accord commercial bilatéral, le *Border Trade Agreement* (BTA) en 1994. Au début des années 1990, la valeur des échanges entre les deux pays était de 55 millions de dollars. Elle a atteint 401 millions de dollars au début des années 2000, puis 1800 millions de dollars au début de la décennie en cours. Elle a donc été multipliée par 30 en moins de trente ans. L'Inde est le troisième partenaire commercial de la Birmanie, après la Thaïlande et la Chine. Alors que l'Inde importe majoritairement des produits agricoles birmans et des matières premières, la Birmanie importe surtout des biens de consommation produits en Inde. La balance commerciale est cependant très déséquilibrée dans la mesure où la valeur des exportations indiennes vers la Birmanie est bien supérieure à celle des importations.

723 – La frontière terrestre : une épine dans la coopération indo-birmane en plein renouveau

Alors que l'élection d'un gouvernement civil en 2011 a relancé la coopération entre l'Union indienne et la Birmanie, la gestion de la frontière terrestre que partagent ces deux Etats reste problématique. Malgré les opérations conjointes de lutte contre les organisations criminelles et antinationales qui sont basées dans la zone frontalière, celle-ci n'est pas pacifiée. Le commerce transfrontalier est toujours menacé de taxes ou de détournement par les dissidents. Par ailleurs, les traversées non autorisées d'activistes se poursuivent dans les deux sens. La sécurisation de la zone frontalière, ainsi qu'à plus petite échelle des territoires indien et birman dépend de la capacité des deux Etats à reprendre le contrôle de cette frontière poreuse et située dans des zones au relief accidenté. Malgré des tentatives d'aménagement et de coopération transfrontalière, la frontière indo-birmane reste une épine majeure dans le dialogue indo-birman en plein renouveau. Quelles sont les limites de l'aménagement de cette frontière problématique ? Quelle a été la stratégie adoptée par les dirigeants indiens et la junte birmane pour en reprendre le contrôle ? Dans quelle mesure les communications terrestres entre l'Inde et la Birmanie sont-elles délaissées au profit des échanges par voie maritime ?

7231 – Les limites de l'aménagement de la frontière terrestre

La frontière terrestre entre l'Union indienne et la Birmanie n'avait, depuis 1947, fait l'objet que de très peu d'aménagements, dans la mesure où elle n'était pas une priorité pour les deux Etats. Cependant, dans le cadre de la collaboration indo-birmane pour la pacification de cette zone frontalière et du développement des relations entre les deux pays, des infrastructures ont été mises en place à partir des années 1990. Des *Land Custom Stations* (LCS) ou plateformes d'échanges frontaliers ont notamment été ouvertes après la signature du *Border Trade Agreement* (BTA) entre l'Inde et la Birmanie, le premier accord commercial signé par ces deux

pays. Les LCS sont des points de passage officiels où sont contrôlés et enregistrés les passages d'individus et où des aménagements appropriés facilitent le transfert de marchandises entre transporteurs indiens et transporteurs birmans. Le LCS de Moreh au Manipur a été inauguré en 1995, celui de Champai au Mizoram est ouvert depuis 2004. Il y a également désormais un point de passage officiel à Nampond, dans l'Etat d'Arunachal Pradesh bien qu'il ne soit pas encore totalement opérationnel. Trois des 38 LCS ouverts par le gouvernement indien le long de son enveloppe frontalière se situent donc sur la dyade indo-birmane.

Parallèlement à l'ouverture de *Land Custom Station*s de long de la frontière indo-birmane, le ministère indien des affaires étrangères a instigué en 2011 la création de *border haats*, c'est-à-dire de marchés frontaliers hebdomadaires, inspirés des marchés frontaliers de l'ère moghole. Ces marchés sont l'occasion pour les prodcteurs locaux de vendre leurs marchandises dans un espace situé sur la ligne zéro de la frontière, délimité par des barbelés et renommé *border haat*. Ces *border haats* sont dotés de deux entrées, une de chaque côté de la frontière et les entrées sur ce marché sont consignées dans des registres tenus par des militaires. Les marchandises vendues dans les *border haats* sont exemptées de frais de douane. Près de 15 projets de marchés frontaliers ont été proposés pour dynamiser et assainir les échanges transfrontaliers à l'échelle locale.

Cependant, malgré ces initiatives gouvernementales et des investissements conséquents, la zone frontalière indo-birmane est toujours marquée par une insécurité chronique. Les échanges par voie terrestre entre le territoire de l'Union indienne et celui de la Birmanie s'effectuent sous la menace des organisations criminelles qui sévissent dans la zone frontalière, taxant ou détroussant les camions de marchandises. Par ailleurs, les efforts en faveur de l'ouverture de plateformes d'échanges et de marchés frontaliers le long de cette frontière de plus de 1400km de long sont insuffisants. Les trois plateformes d'échanges opérationnelles fonctionnent mal en raison du mauvais état des routes, de la lenteur de l'avancée des projets de construction de voies de chemin de fer supplémentaires et de l'absence d'harmonisation entre les transporteurs indiens et les transporteurs birmans. Devant le manque d'infrastructures frontalières et la persistance de l'insécurité caractéristique de cette zone, les projets ambitieux du gouvernement indien pour désenclaver le Nord-Est indien et assainir le commerce transfrontalier se heurtent à une réalité difficile à faire évoluer.

7232 – La coopération indo-birmane pour pacifier la zone frontalière

Alors que malgré l'ouverture de l'économie birmane en 1988, les dirigeants de l'Union indienne n'entretenaient pas de partenariats militaires avec la junte, les impératifs de lutte contre les insurrections et les organisations criminelles qui sévissent dans la zone frontalière ont changé la donne au début des années 2000. Le gouvernement indien s'est progressivement rapproché de la junte et a signé avec elle plusieurs accords stratégiques et militaires. En 2003, « *l'Inde a publiquement reconnu qu'elle ne renonçait plus à vendre armes et munitions à la Birmanie, après des années de refus pour motif idéologique* » (Egreteau, 2010, p.275). Dans le cadre de l'organisation d'opérations de contre insurrection conjointes, il était dans l'intérêt indien de doter l'armée birmane de matériel et de technologies adaptées. Par ailleurs, les agences de renseignement des deux pays ont entamé dans les années 2000 une collaboration dont l'objectif est la lutte contre les troubles qui agitent la zone frontalière, en partageant des informations ainsi que des photos satellites.

Parallèlement au soutien logistique et technique apporté par les Indiens à l'armée birmane, des opérations conjointes de lutte contre les insurgés ont été montées. En 1995, « *une vaste opération militaire conjointe fut organisée le long de la frontière indo-birmane contre divers groupes insurgés anti-indiens* » (Egreteau, 2010, p.271). L'opération *Golden Bird* fut un succès sur le terrain bien qu'elle ne permit pas d'éradiquer les insurrections et la criminalité de la région frontalière indo-birmane.

Cependant, les opérations conjointes entre l'armée indienne et l'armée birmane alors que la junte était au pouvoir étaient exposées aux aléas de la diplomatie indo-birmane. Ainsi, malgré son succès salué des deux côtés de la frontière, l'opération *Golden Bird* fut « *brusquement interrompue par les autorités birmanes qui retirèrent leurs troupes à l'annonce de l'attribution par l'Inde du prix Nehru pour la compréhension internationale à Aung San Suu Kyi alors assignée à résidence* » (Egreteau, 2010, p.271). Même si les dirigeants de l'Union indienne avaient alors retiré officiellement leur soutien à l'opposition démocratique, la junte restait très susceptible face aux hésitations de l'opinion indienne quant à l'appui que son gouvernement apportait à une dictature.

7233 – Les échanges par voie maritime privilégiés aux échanges terrestres

Malgré la coopération entre les deux gouvernements pour pacifier la zone frontalière et aménager des points de passages officiels et des marchés frontaliers, la dyade indo-birmane est toujours située au cœur d'une aire d'instabilité et de troubles chroniques. De plus, les efforts consentis par les deux Etats pour dynamiser les relations transfrontalières n'ont pour le moment qu'un rayonnement local. Malgré l'ambition affichée par la *Look East Policy*, les projets de construction de routes et de voies de chemin de fer tardent à se concrétiser. La faiblesse des économies locales de part et d'autre de la frontière terrestre n'augmente pas l'attractivité de cette région au relief accidenté. L'ouverture de routes transfrontalières entre l'Inde et la Birmanie ne présente finalement qu'un intérêt limité.

Une alternative au faible développement des échanges transfrontaliers terrestres indo-birmans est celui des échanges maritimes. En effet, la route maritime entre les ports birmans et les côtes indiennes orientales paraît à certains égards plus commode que les liaisons terrestres : en effet « *le développement des côtes birmanes (ports de Sittwe, Rangoon, et Dawei/Tavoy) comme interface entre l'Inde et la Birmanie est une stratégie bien plus pratique et moins coûteuse que la construction de voies routières et ferroviaires traversant la Birmanie d'Ouest en Est* » (Egreteau, 2010, p.273).

Cependant, les infrastructures portuaires birmanes sont encore peu développées et peu de routes maritimes relient directement l'Inde et la Birmanie. Mais la solution des échanges par la baie du Bengale semble constituer une option intéressante aux yeux des dirigeants indiens qui investissent dans les infrastructures portuaires et le transport maritime birman.

73 – Clôturer la frontière pour en reprendre le contrôle : une décision politique bilatérale aux conséquences socio-spatiales polémiques

Malgré les efforts financiers majeurs consentis par le gouvernement indien pour dynamiser et désenclaver les Etats du Nord-Est et l'interface entre l'Inde et la Birmanie, et malgré les opérations militaires conjointes pour pacifier la dyade indo-birmane, les insurrections ethniques et la criminalité transfrontalière continuent d'agiter cette région. L'insécurité chronique et

l'instabilité de cette zone mettent en danger les projets d'investissement dans les infrastructures destinées à développer les échanges transfrontaliers indo-birmans en plein renouveau. Depuis 1988, la priorité de la junte puis, depuis 2011, du nouveau gouvernement civil birman est de maitriser les troubles qui agitent les marges de l'Etat depuis plusieurs décennies et de pacifier une région frontalière dont l'instabilité freine le développement de la collaboration avec le géant indien. La poursuite de cette collaboration est vitale dans la stratégie économique des deux pays. La gestion de cette frontière problématique est un thème récurrent dans le dialogue indo-birman.

C'est près de la ville de Moreh que se trouve la plateforme d'échanges la plus importante mise en place le long de la frontière indo-birmane. Malgré le déploiement par l'Union indienne de nombreux bataillons d'*Assam Rifles*[47], les passages en dehors des points de contrôle restaient problématiques dans la mesure où l'absence de contrôle sur ces flux mettait potentiellement en péril la sécurité des deux Etats. Devant ce constat d'impuissance face à des flux transfrontaliers désordonnés et incontrôlés, un accord intergouvernemental a été trouvé en 2003 quant à la nécessité de clôturer un tronçon de la frontière indo-birmane afin de réorienter les flux et de contrôler les passages. Un processus de barriérisation – ou teichopolitique – a ainsi été initié et les travaux ont débuté en 2010. Leur avancée a cependant été tributaire des incidents diplomatiques relatifs aux contentieux territoriaux soulevés par la construction d'une clôture et par leur lente résolution.

Quelles sont les caractéristiques de la teichopolitique qui a abouti à la clôture d'un tronçon réduit de la frontière indo-birmane ? Dans quelle mesure le contentieux territorial à l'origine de l'arrêt des travaux en 2013 est-il révélateur des limites de l'accord bilatéral de principe sur la nécessité de clôturer ce tronçon ? Peut-on par ailleurs qualifier cette clôture de barrière frontalière ? L'hypothèse défendue dans cette partie est que la clôture du tronçon de la frontière indo-birmane au niveau de Moreh est le symbole de la volonté des deux gouvernements de coopérer afin de reprendre le contrôle de la zone frontalière, mais que les coups d'arrêts des travaux sont représentatifs des limites de cette coopération. La clôture du tronçon de Moreh est une vitrine inachevée de la réaffirmation des souverainetés indienne et birmane sur cette zone frontalière instable.

731 – L'accord entre les deux gouvernements sur la nécessité de clôturer une partie de la frontière indo-birmane

Les difficultés croissantes éprouvées par les forces armées indiennes et birmanes face à la persistance, à la sophistication et à l'intensification des trafics illicites et illégaux transfrontaliers et de l'action des groupes insurgés ou anti-indiens basés en Birmanie ont fait l'objet d'un rapport interne alarmant des *Assam Rifles*. Suite à l'envoi de ce rapport au ministère indien de l'intérieur, une commission d'enquête rassemblant des dignitaires indiens et birmans a été formée afin de faire le point sur les infrastructures frontalières et sur le besoin ou non de clôturer une partie de cette frontière. Les deux gouvernements se sont accordés en 2003 sur la nécessité d'ériger une clôture le long d'un tronçon stratégique de 10km situé à hauteur de Moreh au Manipur. Cette décision a débouché sur une série de démarches politiques et administratives nécessaires au lancement du chantier proprement dit. Quels ont été les évènements déclencheurs de cette teichopolitique ? Dans quelle mesure la ville de Moreh et ses alentours représentent-ils

[47] Les *Assam Rifles* composent une force paramilitaire régionale qui dépend de l'armée indienne. Les *Assam Rifles* sont chargés notamment de maintenir l'ordre dans le Nord-Est indien et de garder la frontière indo-birmane.

un intérêt stratégique majeur dans le développement de la collaboration transfrontalière indo-birmane ? Quelles ont été les étapes constitutives de la teichopolitique indo-birmane ? Dans quelle mesure l'allègement des contrôles en faveur des habitants de la zone frontalière est-il responsable de la complexification de la tâche des gardes-frontière ?

7311 – Le déploiement des Assam Rifles pour pacifier et sécuriser la frontière indo-birmane : des effectifs insuffisants face à l'ampleur de la tache ?

Les *Assam Rifles* composent une force paramilitaire basée, comme son nom l'indique, dans le Nord-Est indien. Ils dépendent du ministère indien de la défense mais ils sont directement administrés par le ministère de l'intérieur. Bien que l'Assam ne partage pas de frontière avec la Birmanie, les *Assam Rifles* sont en charge de la surveillance de la frontière indo-birmane, longue de 1643km. 46 bataillons de plus de 500 hommes chacun sont ainsi déployés de long de cette dyade. 31 d'entre eux mènent des opérations de contre insurrection des deux côtés de la frontière, et les 14 autres bataillons ont pour mission de garder cette dernière. Bien que les *Assam Rifles* soient divisés en deux catégories distinctes, la mise à profit de la porosité de la frontière par les activistes basés dans la région frontalière indo-birmane pousse les divers bataillons à travailler ensemble.

Cependant, devant l'ampleur de leur mission, les *Assam Rifles* peinent à pacifier et à surveiller une frontière historiquement très poreuse bien que peu active. La longueur de la frontière, la difficulté du terrain, accidenté et couvert d'une dense végétation, ainsi que la sophistication de l'organisation des groupes armés contre lesquels ils luttent compliquent leur mission. Malgré une étroite collaboration avec les soldats de l'armée régulière birmane, le manque de moyens et l'insuffisance des effectifs déployés n'ont pas permis d'éradiquer les insurrections et de démanteler les réseaux de trafics qui, au contraire, se développent depuis le début des années 2000.

Plus qu'un constat bilatéral d'échec, c'est l'enlisement des *Assam Rifles* dans une guérilla sans fin qui est pointé dans le rapport interne envoyé en 2002 au ministère de l'intérieur indien. En effet, au terme d'une série d'incidents entre les *Assam Rifles* et les rebelles actifs dans la zone frontalière indo-birmane, l'accumulation des victimes civiles et militaires a poussé les responsables locaux de cette force paramilitaire à tirer la sonnette d'alarme. Entre 2001 et 2003, les contrôles et les escarmouches le long de la frontière indo-birmane ont causé la mort de plus de 200 personnes, membres des *Assam Rifles* et civils confondus[48]. Le taux de mortalité en augmentation constante de long de cette frontière a conduit le gouvernement indien à entrevoir la possibilité d'ériger une clôture le long de la ligne zéro afin de limiter le nombre de victimes.

7312 – Accord de principe et démarches administratives : la concrétisation du projet de clôture autour de Moreh

Les dirigeants indiens et birmans s'accordèrent sur l'envoi d'une commission composée d'officiels des deux pays dont l'objectif était de rendre un rapport sur l'état de la situation frontalière et sur les mesures à adopter afin d'en améliorer le contrôle. Une fois cette étude conjointe réalisée, les deux gouvernements conclurent en mars 2003 qu'il était nécessaire de clôturer une partie de la frontière indo-birmane afin d'empêcher les traversées en dehors des points de contrôle et de couper en partie les liaisons terrestres entres les groupes insurgés et les

[48] Source : http://www.huffingtonpost.com/nehginpao-kipgen/easing-indiamyanmar-borde_b_4633040.html (consulté le 29 juin 2015). « During the years 2001-2003, Indian security forces blamed the porous border for the deaths of 200 security personnel and civilians in the region. » (Kipgen, 2014)

trafiquants situés de part et d'autre de cette frontière internationale. L'érection d'une clôture devait permettre d'empêcher les passages non autorisés et de réorienter les flux vers les *checkpoints*. Selon le rapport annuel 2003-2004 du ministère indien de l'intérieur, le début des travaux était programmé en 2004-2005[49].

L'accord intergouvernemental à propos du projet de clôture de la frontière indo-birmane ne concerne toutefois qu'un petit tronçon de 10km situé au niveau de la ville de Moreh du côté indien et de Tamu du côté birman, entre les bornes n°79 et 81 de la ligne-frontière. Le choix de ce tronçon précis n'est pas anodin. L'interface Moreh-Tamu est un point stratégique dans le développement des relations transfrontalières indo-birmanes. C'est entre ces deux villes qu'a été bâti le pont de l'amitié entre l'Inde et la Birmanie et c'est à Moreh qu'a été inaugurée la première plateforme d'échanges multimodale le long de la frontière indo-birmane en 1995. Moreh est le lien terrestre entre l'Union indienne et l'Asie du Sud-Est. C'est à Moreh, dans l'Etat du Manipur, que le gouvernement indien investit le plus. De nombreux projets d'autoroutes et de voies ferrées transasiatiques passent par Moreh et Tamu. Cependant, parallèlement au développement des flux commerciaux indo-birmans, les flux illicites transfrontaliers ont pris une importance considérable. Par ailleurs, l'instabilité des alentours de Moreh, en raison de la présence de groupes rebelles met en danger la viabilité des projets centralisés à Moreh. Le choix d'ériger les dix premiers km de clôture au Nord de cette ville est donc symbolique et représentatif de la volonté des deux gouvernements, mais plus particulièrement de celle du gouvernement indien de marquer sa présence et sa puissance à cet endroit stratégique.

En 2003, le gouvernement indien a donné son accord pour la réalisation de ce projet de clôture dont le budget dépasse les 30 milliards de roupies. La cour suprême indienne a également validé ce projet, de même que le ministère de l'environnement et des forêts indien a accepté le principe du déboisement d'une bande de plusieurs dizaines de mètres de large autour de la ligne où devait être construite la clôture. Le gouvernement de l'Etat de Manipur a par ailleurs reçu une compensation financière à hauteur de 500 000 roupies pour l'acquisition des terres destinées à la clôture et aux routes de patrouille. Le déboisement et les travaux de préparation de ce chantier ont ainsi été réalisés dès la fin de l'année 2003. Après l'obtention de toutes les autorisations administratives nécessaires à un tel chantier, les travaux de clôture n'ont cependant débuté qu'en 2010.

7313 Allègement des contrôles pour les habitants de la zone frontalière et augmentation de la porosité de la dyade indo-birmane : mission impossible pour les Assam Rifles ?

Parallèlement à la clôture du tronçon de Moreh, les gouvernements indien et birman ont poursuivi leurs efforts pour dynamiser les échanges transfrontaliers. Une mesure phare instaurant un régime de mouvement libre dans la zone frontalière a notamment été adoptée par le gouvernement indien en 2010. Publié dans la *Gazette of India*, l'équivalent de notre Journal officiel, la notification N°GSR611E du 21 juillet 2010 stipule que chaque individu membre

[49] « In pursuance of the recommendations of Group of Ministers regarding the need for fencing in Moreh area in Manipur State on Indo-Myanmar border, the Government has decided to fence an area of approximately 10 Kms in Moreh in 2004-05. BRO has been entrusted with the work of fencing. » in Annual report 2003-2004 of MHA (p.58).

d'une tribu, qu'il soit ressortissant indien ou birman et qui réside à moins de 16km de la frontière peut traverser librement cette dernière sans avoir besoin de visa[50].

Cet allègement des modalités de contrôle des passages de la frontière indo-birmane, au-delà de son impact sur les échanges transfrontaliers, représente un changement du paradigme sécuritaire le long de cette frontière dont la gestion de la porosité était déjà complexe. Cette mesure permet en effet aux habitants de la zone frontalière d'aller et venir librement de part et d'autre de la frontière sans être soumis à des contrôles stricts. La liberté de circulation des individus implique la libre circulation des trafiquants et des activistes, ceux-là même contre lesquels luttent les *Assam Rifles*. Cette mesure qui vise à faciliter les mouvements des habitants de la zone frontalière semble entrer en contradiction avec les efforts déployés pour maîtriser et contrôler le plus étroitement possible les flux transfrontaliers entre l'Union indienne et la Birmanie.

Depuis l'adoption de ce régime de libre circulation dans la zone frontalière indo-birmane, la frontière en question n'a jamais été aussi poreuse et difficile à contrôler. Depuis 2010, les trafics illicites et illégaux ont pris de l'ampleur et les *Assam Rifles* sont confrontés à une situation difficilement gérable. Certains habitants de la zone frontalière sont impliqués dans les trafics ou les activismes, ou leur liberté de circulation est mise à profit par les trafiquants par la contrainte. Dans ces conditions, la guérilla caractéristique de cette région d'Asie du Sud se poursuit. En juin 2015, un convoi militaire indien a été attaqué à l'intérieur des frontières du Manipur par des militants du NSCN(K), une organisation insurgée basée en Birmanie. Cette attaque a fait 18 morts du côté indien. La riposte indienne en territoire birman a conduit à la destruction de deux camps d'entrainement et à la mort de 50 rebelles[51]. Cet exemple montre que la lutte indo-birmane contre les insurrections armées s'est enlisée dans une guérilla meurtrière à l'issue incertaine. Depuis 2010, le ministère de l'intérieur indien fait pression sur le gouvernement central en faveur du remplacement des *Assam Rifles* par la *Border Security Force*, dont le budget serait sensiblement plus important que celui actuellement alloué à la surveillance de la frontière indo-birmane. Au-delà du renforcement de la présence militaire dans la zone frontalière, les pressions des partis politiques locaux au Manipur et au Mizoram principalement se multiplient en faveur de la poursuite des travaux de clôture de cette frontière à la porosité problématique.

732 – Un chantier ralenti par la contestation populaire et les contentieux territoriaux non réglés

Ce n'est donc qu'en 2010, près de sept ans après la prise de décision, que la *Border Road Organization* (BRO) a débuté les travaux de clôture du tronçon situé entre les bornes 79 et 81 au Nord de la ville de Moreh. Ce délai de plusieurs années entre l'officialisation du projet et la mise en place des premiers grillages s'explique par la lenteur des négociations entre les deux gouvernements à propos du tracé de la frontière sur lequel Indiens et Birmans ne sont pas d'accord et sur les modalités de clôture. Le chantier a ainsi été inauguré en 2010 mais le début des travaux n'a pas mis un terme à la contestation populaire ni aux contentieux indo-birmans au sujet du tracé de la frontière. Les travaux ont été suspendus en 2013 et n'ont à ce jour pas

[50] Le texte officiel est le suivant : *« Every member of the hill tribes, who is either a citizen of India or a citizen of the Union of Myanmar and who is ordinarily resident of any area within sixteen kilometers on either side of the India-Myanmar border, entering India across the said border »*. Source : http://www.mdoner.gov.in/content/border-trade#f (consulté le 30 juin 2015).

[51] Source : http://www.ndtv.com/india-news/myanmar-open-to-joint-border-operations-with-india-against-militants-sources-775543 (consulté le 30 juin 2015).

repris. Quels sont les motifs de mécontentement des populations installées à proximité de la clôture de Moreh ? Quels sont les évènements qui ont conduit au gel des travaux en 2013 ? Quel est l'état de l'avancée des travaux, plus de 12 ans après l'accord intergouvernemental qui a sanctionné la décision de clôturer ce tronçon de la frontière indo-birmane ?

7321 – La contestation des populations locales indiennes qui refusent que leurs terres soient spoliées

Alors que la décision de clôturer un tronçon de 10km de frontière indo-birmane au Nord de Moreh a été prise en 2003 suite à un accord de principe rapide entre les deux gouvernements concernés, les formalités administratives ont été remplies avant la fin de l'année civile 2004. Cependant, la date de début des travaux de clôture a été plusieurs fois retardée en raison de la lenteur de la vérification de l'emplacement des bornes frontières. La validité de certaines de ces bornes a par ailleurs été contestée et une commission indo-birmane a reçu en 2004 la mission de régler ces contentieux afin de permettre à la *Border Road Organization* (BRO) de débuter les travaux. L'enjeu de la localisation exacte de la ligne zéro de la frontière indo-birmane est territorial. En effet, la construction d'une clôture matérialise *de facto* la frontière et sanctionne son emplacement. En 2006, les gouvernements indien et birman se sont accordés sur une zone neutre de 10 mètres de large entre la ligne zéro de la frontière et la clôture (Ministry of Home Affairs, 2006, p.38). En 2010, après plusieurs années de négociations, un accord a été trouvé entre les deux parties à propos de la localisation exacte de la frontière internationale (Ministry of Home Affairs, 2010, p.42). Une reconnaissance conjointe entre des émissaires indiens et des membres de la junte birmane du tracé de la clôture a ensuite été effectuée.

Dès l'officialisation du projet de clôture le long du tronçon situé entre les bornes n°79 et 81 de la frontière indo-birmane, les populations affectées par cette décision ont manifesté leur mécontentement. Le groupe ethnique des Kuki a été le premier à protester dès 2004. La construction de la clôture couperait en effet leur territoire en deux parties et séparerait les membres de cette ethnie en deux, chaque partie serait alors rattachée de fait à l'Union indienne ou à la Birmanie (Kipgen, 2014). En 2007, avec l'avancée des négociations à propos du tracé de la frontière et de la clôture, l'opposition populaire à ce projet s'est renforcée. Au moins 18 villages de l'Etat du Manipur seraient concernés par la clôture et la crainte de la spoliation de leurs terres a mobilisé les habitants de ces villages. Les partis politiques locaux de Moreh et des alentours ont organisé cette contestation en adressant des réclamations au ministère de l'intérieur, en vain. Malgré la montée de la gronde populaire du côté indien, la démarcation de la frontière ainsi que les travaux de déboisement se sont poursuivis.

En 2011, les dirigeants de la *Border Road Organization* (BRO) affirmaient que les travaux de clôture avaient commencé (Ministry of Home Affairs, 2011, p.55). En 2012, après que le gouvernement central ait versé 4 milliards de roupies à la BRO, 1,5km du tronçon situé au Nord de Moreh avait été clôturé (Ministry of Home Affairs, 2012, p.73). 4 milliards de roupies supplémentaires injectés dans ce projet l'année suivante ont permis à la BRO de déclarer à la fin de l'année 2013 la réalisation de plus de 4km de clôture, soit 40% du projet initial (Ministry of Home Affairs, 2013, p.35). Cependant, les travaux ont été suspendus en décembre 2013 par le ministère indien de l'intérieur. Alors que toutes les précautions avaient été prises par le gouvernement indien pour éviter la résurgence de contentieux territoriaux avec les autorités birmanes pendant les travaux, comment expliquer la crise de 2013 qui a conduit à la suspension des travaux de clôture pour une durée indéterminée ?



Figure 40- La clôture de Moreh en 2013 (source: bbc.co.uk)

7322 – Le contentieux territorial d'Holenphai, la montée des tensions diplomatiques et de la grogne populaire

L'argument principal de l'opposition populaire indienne à l'érection de la clôture de Moreh est que cette clôture n'aura pour seul effet que de rattacher des portions de territoire indien à celui de la Birmanie. Durant l'été 2013, le statut du village d'Holenphai, situé à quelques km au Sud de Moreh a suscité un vif débat. Si ce village est un village indien, certaines maisons semblent avoir été construites sur le territoire birman. D'après les autorités birmanes locales, cette partie du territoire birman aurait été annexée par les Indiens.

Alors que le gouvernement central indien demandait à son homologue birman une concertation pour régler ce nouveau contentieux territorial, les soldats birmans en poste à Holenphai entreprirent en septembre 2013 la construction d'une tour de garde et d'une clôture en bois pour séparer le côté birman du côté indien. Cette construction temporaire fut vivement critiquée par les autorités et les médias indiens qui y virent une annexion. Après l'intervention des *Assam Rifles*, la construction de la tour de garde polémique fut stoppée. Les deux parties se sont renvoyé la faute durant tout l'automne, en attendant que la question soit tranchée en haut-lieu. Mais les réunions intergouvernementales ne débouchèrent sur aucun accord.

Les tensions culminèrent au mois de décembre de l'année 2013. Le 24 décembre, des manifestations anti-indiennes eurent lieu dans la ville de Tamu, des affiches et des slogans anti-indiens furent diffusés du côté birman. La frontière resta fermée ce jour de grande tension afin d'éviter des débordements et d'éventuels affrontements entre les civils birmans et les civils indiens (Kipgen, 2014).

7323 – La suspension des travaux jusqu'à un « règlement amical » du contentieux

Devant l'enlisement de la situation et la menace de conflit autour des contentieux frontaliers à l'échelle locale, le ministère de l'intérieur indien donna l'ordre à la BRO de stopper sans délai les travaux de clôture en décembre 2013. Cet ordre précisait par ailleurs que les travaux n'étaient pas définitivement arrêtés mais qu'ils reprendraient une fois le conflit désamorcé.

Selon le rapport annuel du ministère de l'intérieur indien 2014-2015, le chantier de clôture a été arrêté en raison de « *protestations locales* » (Ministry of Home Affairs, 2015).

Le gouvernement indien a commandé un rapport à une commission constituée d'officiels des deux parties afin de déterminer à quel pays doivent être rattachés les environs du village d'Holenphai dont le statut est problématique. Le premier ministre a par ailleurs fait la promesse aux citoyens indiens que pas une once de territoire indien ne serait concédée à la Birmanie. Cependant, à l'heure actuelle, aucune délégation mixte n'a encore été formée, plus de deux ans après le début de la querelle indo-birmane à propos du village d'Holenphai. Le dernier rapport annuel du ministère de l'intérieur indien en date précise à ce propos que le gouvernement du Manipur réclame la formation d'une délégation indo-birmane afin de régler ce contentieux (Ministry of Home Affairs, 2015).

733 – Quelles perspectives pour la gestion de la frontière indo-birmane ?

Douze ans après l'officialisation du projet de clôture d'un tronçon de la frontière indo-birmane au Nord de Moreh, les travaux sont en suspens et à peine 40% de la barrière initialement prévue ont été réalisés. Ce projet, initié par le ministère indien de l'intérieur, en étroite collaboration avec les autorités birmanes, a rencontré une opposition virulente à l'échelle locale. La contestation populaire s'est peu à peu organisée autour des partis politiques locaux et la résurgence de contentieux territoriaux à propos du tracé de la frontière a suscité de vives tensions diplomatiques avec le nouveau gouvernement birman. Devant l'absence de règlement intergouvernemental de ces contentieux, notamment en ce qui concerne le statut du village d'Holenphai, et la persistance de l'opposition des populations indiennes qui résident près du tronçon concerné, la BRO a reçu l'ordre de stopper les travaux de clôture. Ce projet qui concerne un tronçon de frontière très réduit entre-t'il dans la catégorie des barrières frontalières ? Quelles sont les limites de la clôture de Moreh ? Quel bilan tirer de ce projet polémique ? Le doublage de la totalité de la dyade indo-birmane par une clôture est-il envisageable ?

7331 – La clôture de Moreh, une barrière frontalière ?

La teichopolitique qui a abouti à la clôture d'un court tronçon de la frontière indo-birmane est une teichopolitique originale dans la mesure où la décision a été prise suite à la concertation entre le gouvernement indien et le pouvoir militaire birman. Loin d'être le fruit d'une décision unilatérale sans consultation des dirigeants de l'Etat situé de l'autre côté de la frontière, la clôture de Moreh est donc le produit d'une décision bilatérale. Ce projet apportait en 2003 une nouvelle option quant à la gestion des flux transfrontaliers illicites, très importants dans cette région. Les opérations conjointes de contre-insurrection et de surveillance de la frontière organisées depuis la fin des années 1980 n'avaient pas permis de réduire l'intensité de ces flux indésirables qui mettaient en danger les échanges transfrontaliers entre les deux pays.

L'objectif affiché de cette clôture était en effet d'endiguer les passages en dehors des points de contrôle dans une zone sensible de la région frontalière. La ville de Moreh est un point stratégique dans le développement de la coopération indo-birmane et la persistance de trafics et de guérillas ethniques remettait en question la viabilité des projets prévus à Moreh dans le cadre de la *Look East Policy* indienne. Cependant, si la décision de clôturer un tronçon de frontière au cœur de la forêt au Nord de Moreh est le fruit d'une concertation bilatérale, les travaux ont été financés et réalisés par les Indiens. La Birmanie n'a pas versé d'argent pour ce projet et n'a pas fourni d'aide logistique à la *Border Road Organization* (BRO) en charge des travaux. La

teichopolitique dont il est question ici est donc bilatérale dans la mesure où le gouvernement birman a envoyé des officiels participer aux délégations de démarcation de la frontière et a donné son accord sur le tracé de la barrière. La construction de la barrière en elle-même a toutefois été une entreprise unilatérale.

Le processus politique qui a mené à la construction de ces quelques kilomètres de clôture possède donc une spécificité remarquable – son caractère bilatéral – mais la teichopolitique menée par le ministère de l'intérieur indien le long de la frontière birmane est caractéristique des teichopolitiques contemporaines : une décision prise au niveau national suite à un constat de difficultés réalisé à l'échelle de la zone frontalière, qui engendre une construction qui suscite de vives réactions au niveau local. Par ailleurs, en ce qui concerne la clôture proprement dire, elle a été construite sur un terrain aménagé pour faciliter la surveillance de la frontière. Au Nord de Moreh, la frontière court à travers une végétation luxuriante très dense. La clôture a été érigée après le déboisement d'une bande de forêt. Comme on peut le voir sur l'image satellite[52] ci-dessous, les travaux de déboisement ont permis de dégager une bande de terrain suffisamment large pour la clôture et une route de patrouille le long de cette dernière. La clôture de Moreh est une barrière frontalière dans la mesure où elle s'inscrit dans un dispositif dont l'objectif est d'optimiser la surveillance de la frontière.



Figure 41: Vue satellite de la clôture de Moreh (Source : Google Earth)

7332 – Les limites de la clôture de Moreh

La clôture de Moreh est remarquable par la lenteur de l'avancée des travaux. Comme nous l'avons vu plus haut, ces derniers ont débuté en 2010, sept ans après la prise de décision, et en 2013, seulement 4 des 10km de clôture prévus avaient été réalisés. A raison d'un ou deux kilomètres de frontière clôturés par an, la barriérisation de ce tronçon est un chantier qui peut être qualifié de lent. La suspension des travaux depuis décembre 2013 n'a pas permis à la

[52] Cette image est une capture d'écran réalisée à partir du logiciel Google Earth en juin 2015. Selon la politique de ce dernier, il n'est pas nécessaire d'avoir une autorisation écrite pour partager des documents tirés de Google Earth dans un document imprimé.

Border Road Organization (BRO) de poursuivre ce chantier, qui est en suspens depuis près de deux ans, dans l'attente d'un règlement amiable du contentieux territorial d'Holenphai qui oppose l'Union indienne et le gouvernement birman au pouvoir depuis mars 2011.

Si l'on replace la clôture de Moreh à l'échelle de la frontière indo-birmane dans son ensemble, il est important de noter que, contrairement aux projets de barrières développés par le gouvernement indien le long des frontières avec le Bangladesh et le Pakistan, cette clôture ne concerne qu'un infime tronçon de la dyade qu'elle double. En effet, la dyade indo-birmane est longue de 1643km, et le projet de clôture couvrait initialement un tronçon de 10km. Le projet de clôture au Nord de Moreh formé en 2003 ne concernait donc que moins d'1% de la dyade dans son ensemble. La longueur de la frontière doublée d'une clôture est aujourd'hui encore inférieure à ce taux puisque seulement 4km de la dyade sont concernés.

En raison de la longueur très réduite du tronçon de frontière clôturé, l'effet-barrière de la clôture de Moreh est donc très limité et extrêmement localisé. Certes, les tentatives de passage le long de la portion de frontière clôturée sont plus facilement contrôlables par les patrouilles d'*Assam Rifles* qui gardent la barrière. Cependant, cette clôture n'est pas infranchissable et elle a pour effet de réorienter les flux qu'elle vise à endiguer plus loin. La clôture de Moreh, comme toutes les barrières frontalières, ne traite pas les causes des flux contre lesquels elle lutte, elle ne leur fait obstacle que là où elle a été bâtie. En raison de la nature illicite des flux concernés, il est impossible de dresser un bilan de l'efficacité de cette clôture et je ne dispose pas de statistiques suffisamment précises pour évaluer son influence sur le taux de mortalité des *Assam Rifles* et des civils dans la zone où elle a été érigée.

7333 – Etendre le projet de clôture à l'ensemble de la frontière, une perspective envisageable ?

Quel bilan tirer de ce projet de clôture d'un tronçon limité mais stratégique de la frontière indo-birmane ? La décision du gouvernement indien d'ériger cette clôture de 10km de long est une proposition de réponse aux doléances des *Assam Rifles*, en grande difficulté dans leur mission de surveillance de cette zone frontalière. L'initiation de cette teichopolitique entre en contradiction avec la réaffirmation en 2010 du régime de libre circulation pour les habitants de la zone frontalière dans un rayon de 16km. Comment expliquer que deux politiques apparemment contradictoires soient menées en parallèle ? Le régime de libre-circulation et la clôture d'un tronçon sensible sont les deux pans des préoccupations indiennes quant à la gestion de cette frontière. En effet, le gouvernement indien ne ménage pas ses efforts pour dynamiser les échanges indo-birmans et le désenclavement de cette zone frontalière très importante dans le cadre de la *Look East Policy*. Cependant, malgré les effectifs militaires déployés et les opérations de contre-insurrection menées conjointement, la zone frontalière indo-birmane n'est pas pacifiée. Les trafics divers et les insurrections prolifèrent. La clôture du tronçon au Nord de Moreh était une expérimentation dans le cadre de la recherche par les Indiens de solutions alternatives pour maîtriser les flux illicites qui traversent cette frontière et réduire le taux de mortalité aux alentours de la ligne zéro.

Le projet de clôture de Moreh est un semi-échec dans la mesure où douze ans après sa conception, seulement 4km de frontière sont clôturés. Les travaux ont été suspendus devant les pressions populaires et le contentieux territorial entre l'Inde et la Birmanie. L'économie politique de cette clôture n'est pas à l'avantage des pouvoirs publics indiens qui ont dû faire face à l'hostilité des populations et des dirigeants à l'échelle fédérale. Dans l'hypothèse où un projet de clôture de la totalité de la frontière indo-birmane serait proposé, on peut penser que le

gouvernement central devrait faire face à une vague de protestation très importante. La clôture de plus de 1600km de frontière représenterait un coût exorbitant pour le contribuable indien. Par ailleurs, dans le cadre de la *Look East Policy*, l'Union indienne ne peut pas clôturer sa frontière avec la Birmanie car cela serait une source de tension avec les dirigeants birmans et avec les Etats membres de l'ASEAN. Dans la mesure où les dirigeants indiens ont pour priorité de développer les échanges entre l'Inde et la Birmanie, l'extension du projet de clôture à l'ensemble de la frontière en question n'est pas envisageable. L'extension hypothétique du projet de clôture aurait sans aucun doute des effets essentiellement contre-productifs.

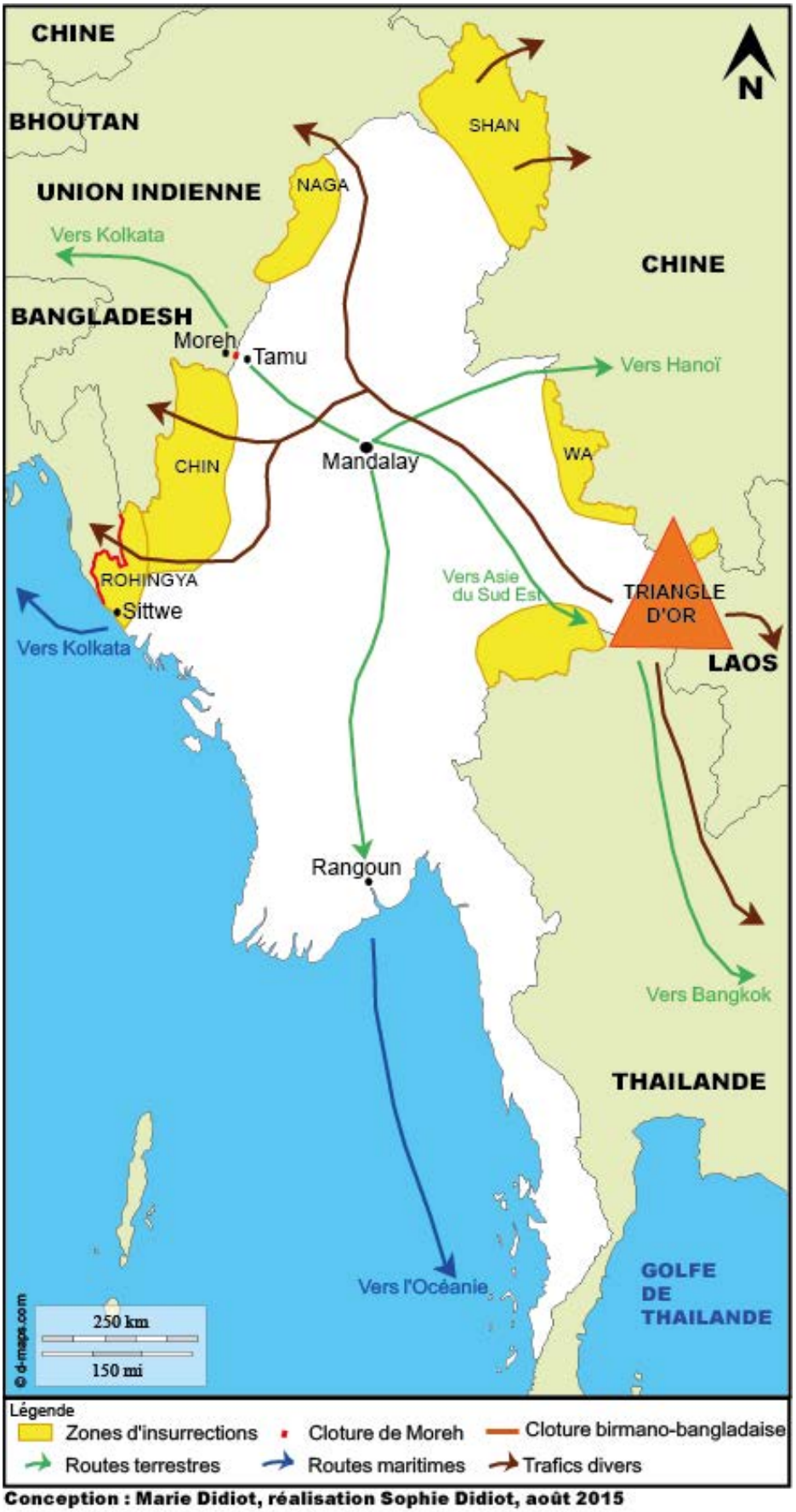
Conclusion partielle du chapitre 7

La zone frontalière indo-birmane se situe donc au cœur d'une région à l'histoire et à la géographie très singulières qui ont façonné sa géopolitique. Cette zone frontalière est en effet caractérisée par des traits qui lui sont spécifiques tels que la prolifération et la pérennisation des insurrections ethniques et/ou antinationales, et le développement de trafics divers à très grande échelle. L'instabilité et l'insécurité chronique sont deux aspects de cette région située à la jonction entre le monde indien et l'Asie du Sud-Est. Malgré son isolement, cette zone frontalière est donc un endroit stratégique, un carrefour dont le développement est crucial dans le cadre de la *Look East Policy* indienne. Depuis l'ouverture de la Birmanie aux échanges avec l'extérieur, ses dirigeants ont collaboré avec le gouvernement indien pour lutter contre les troubles qui agitent cette zone frontalière.

Cependant, malgré la coopération entre les forces armées des deux pays et les investissements réalisés pour désenclaver et dynamiser la région frontalière indo-birmane, les insurrections n'ont pas été éliminées et les trafics ont pris de l'ampleur. Devant les difficultés croissantes des *Assam Rifles* à contrôler les flux transfrontaliers, les deux gouvernements ont trouvé un accord quant à la nécessité de clôturer un court tronçon stratégique de la frontière indo-birmane en 2003. Une teichopolitique a ainsi été initiée pour ériger une clôture de 10km au Nord de Moreh au Manipur, une ville où les efforts indiens pour développer les échanges avec la Birmanie ont été les plus importants. Moreh est une vitrine des avancées de la collaboration indo-birmane en ce qui concerne les échanges transfrontaliers terrestres, et le choix de clôturer une portion de la frontière près de cette ville stratégique est hautement significatif.

Toutefois, la réalisation de la clôture de Moreh a rencontré plusieurs limites. Dans un premier temps, la mise en œuvre du projet a été retardée de plusieurs années face aux difficultés des deux gouvernements de s'accorder sur le tracé exact de la frontière internationale au Manipur. Puis, une fois que les travaux de déboisement ont débuté, la contestation populaire s'est intensifiée au sein des populations directement concernées par cette clôture et a été politiquement organisée par les partis locaux. Le gouvernement central a été confronté aux pressions des niveaux inférieurs de la structure politique de l'Union indienne. Enfin, un incident dans le village d'Holenphai, au Sud de Moreh, a causé de vives tensions diplomatiques entre l'Inde et la Birmanie. Le ministère indien de l'intérieur a ordonné en décembre 2013 la suspension immédiate des travaux jusqu'à un règlement à l'amiable de ce différend territorial. 4km des 10km de clôture initialement prévus sont à ce jour terminés.

Si la décision bilatérale de construire une barrière le long d'un tronçon réduit de frontière est une première dans l'étude des barrières frontalières, l'enlisement des contentieux territoriaux qui ont causé l'arrêt des travaux est représentatif des difficultés de cette entreprise. Les tensions



Carte 14: La Birmanie, un espace carrefour aux marges instables

suscitées par la clôture de ce tronçon sont caractéristiques des problèmes que soulèvent les teichopolitiques contemporaines. L'étude de la clôture de Moreh, qui est à bien des égards une barrière frontalière, met en lumière l'opposition entre les différents niveaux de décision qui entrent en jeu dans le cadre d'une teichopolitique. La décision d'ériger une barrière est la conséquence de difficultés observées au niveau local mais elle est prise par le pouvoir central. La réalisation concrète du projet de barrière a suscité à son tour des protestations locales qui influent sur l'avancée des travaux.

Conclusion partielle de la deuxième partie : l'Asie du Sud, un observatoire privilégié de la durcification des pratiques frontalières contemporaines ?

Dans le contexte particulier du développement sans précédent de flux transnationaux qui représentent une menace potentielle pour l'équilibre et la sécurité de sa société, le gouvernement indien a travaillé à partir des années 1990, et en particulier après 2001, au renforcement du contrôle des frontières qui délimitent son territoire. Trois types de flux illicites principaux se dégagent : les migrations clandestines, les trafics divers et les mouvements d'activistes. Trois des six dyades terrestres que l'Union indienne partage avec ses voisins font aujourd'hui l'objet d'une teichopolitique, c'est-à-dire de la mise en place le long d'une portion plus ou moins longue de la dyade d'un dispositif de surveillance et de contrôle des traversées appelé barrière frontalière.

La dyade indo-pakistanaise est en effet doublée d'une barrière composée de deux parties distinctes : une barrière de sécurité très sophistiquée et difficilement franchissable serpente le long de la ligne de cessez-le-feu qui partage le Cachemire depuis 1949 et un dispositif de clôture moins lourd a été installé le long de la frontière non contestée entre l'Inde et le Pakistan afin d'empêcher l'entrée clandestine d'activistes sur le territoire indien. A l'Est, la frontière indo-bangladaise est caractérisée par une forte immigration clandestine des plaines du Bangladesh vers l'Inde. La majeure partie de cette dyade est désormais doublée par une clôture de plusieurs milliers de kilomètres. La frontière indo-birmane est très peu active mais se situe dans une région d'insurrections. Un projet de clôture a été initié et un tronçon de 4km à hauteur de Moreh est désormais doublé d'une barrière frontalière.

Cependant, aucune de ces trois teichopolitiques initiées au début des années 2000 n'est à ce jour achevée. En effet, après près de 15 ans de travaux, certaines portions qui faisaient initialement partie des projets restent à ce jour non clôturées. Par ailleurs, les projets de barriérisation n'impliquent pas la clôture de la totalité de la longueur des dyades concernées. 20% de la frontière indo-bangladaise et quelques centaines de km de la dyade entre l'Inde et le Pakistan ne font pas l'objet d'un renforcement des dispositifs de contrôle frontalier. Le projet de clôture de Moreh ne s'étend que sur 10km, soit moins d'1% de la longueur totale de la frontière indo-birmane. Loin de la mise en place d'une forteresse, certaines frontières de l'Union indienne ont ainsi fait l'objet de la mise en place d'un dispositif de renforcement de la surveillance et du contrôle des passages transfrontaliers, mais seulement en partie. Aucune de ces frontières n'est intégralement équipée.

Les trois teichopolitiques engagées par le gouvernement indien pour renforcer son contrôle sur les flux transfrontaliers concernent par ailleurs trois dyades qui ont été tracées dans le cadre du processus de décolonisation de l'Asie du Sud entre 1938 et 1948. L'analyse de l'horogenèse de chacune de ces dyades et des évolutions nationales post-indépendance est cruciale pour comprendre les enjeux contemporains de la gestion de la porosité de ces dernières. Les barrières frontalières initiées par le gouvernement indien s'inscrivent dans un contexte de faible

coopération régionale et d'antagonismes identitaires hérités de la période de l'accession à l'indépendance du sous-continent. Dans ces conditions, devant l'importance des facteurs contextuels dans la conception et le développement des teichopolitiques indiennes, une généralisation semble impossible. A ce stade de l'analyse, il est ne serait en effet pas pertinent d'avancer que l'Union indienne est un observatoire privilégié de la durcification des pratiques frontalières contemporaines. En revanche, à l'échelle du sous-continent, il est intéressant d'aller plus loin dans l'étude de la « forteresse indienne », qui n'en est pas véritablement une, et de réfléchir à l'aspect biopolitique du renforcement des pratiques frontalières au sein de cet Etat depuis une vingtaine d'années.

TROISIEME PARTIE - ANALYSE DE L'ASPECT BIOPOLITIQUE DES TEICHOPOLITIQUES INDIENNES

Introduction – Mise en perspective des teichopolitiques indiennes au cœur d'un système biopolitique cohérent

La deuxième partie de cette thèse nous donc a permis d'étudier l'évolution de la problématique frontalière en Inde depuis 1947 et ses conséquences, en particulier sur la gestion des trois dyades actuellement en voie de barriérisation. La problématique frontalière en Inde apparaît ainsi très fortement marquée par le traumatisme de la Partition du sous-continent lors de son accession à l'indépendance. Les frontières générées à cette occasion sont en effet toutes ponctuées de tensions et sont caractérisées par le développement de flux transnationaux en partie dérégulés et illicites. On remarque par ailleurs que les trois barrières frontalières érigées par le gouvernement indien depuis le début des années 2000 l'ont été le long des trois dyades issues du processus de décolonisation. Malgré quelques velléités précoces et localisées de barriérisation, les trois teichopolitiques étudiées dans le cadre de cette thèse ont été initiées entre 2001 et 2004, par le gouvernement BJP d'Atal Bihari Vajpayee. Leur mise en œuvre a ensuite été plus ou moins longue en fonction du chantier considéré et des résistances locales à la construction d'une barrière. La barrière de sécurité indo-pakistanaise, la clôture indo-bangladaise et l'embryon de clôture à Moreh le long de la frontière birmane sont donc des projets qui ont été conçus dans la même fenêtre chronologique, par le même gouvernement, à l'intérieur des frontières d'un seul et même Etat afin de protéger le territoire et la population de l'Union indienne des menaces potentielles que représentent les flux transnationaux caractéristiques de la modernité liquide au sein d'un espace autrefois unifié par la couronne britannique. Il apparaît donc pertinent de les étudier conjointement, de les mettre en perspective et de tenter de repérer des régularités dans ces trois processus concomitants afin de définir dans quelle mesure ils sont liés.

L'objectif de cette troisième partie est de réaliser une synthèse entre le volet théorique consacré aux frontières internationales par lequel j'ai ouvert ma réflexion et l'étude de cas qui constitue la deuxième partie de cette thèse. Le temps de l'interprétation et le l'abstraction est arrivé. Il est temps en effet de mettre en relation les concepts de souveraineté, de biopolitique et de frontière développés dans la première partie de cette thèse et les observations relevées au cours de l'analyse des pratiques frontalières en Inde depuis 1947. Ce moment critique doit nous permettre de tirer les premières conclusions de ce travail de recherche et de répondre aux questions soulevées dans les chapitres précédents. Quel est l'impact de la problématique frontalière développée en Inde depuis 1947 sur la gestion de la porosité des différentes dyades que cette dernière partage avec ses voisins ? Dans quelle mesure la gestion de la porosité des frontières de l'Union indienne répond-elle à une logique biopolitique ? Quels sont les évènements et les évolutions caractéristiques de la fin du XX^{ème} siècle qui sous-tendent l'adoption du paradigme biopolitique ? Dans quelle mesure les représentations collectives indiennes jouent-elles en faveur du renforcement des pratiques frontalières de l'Union à l'échelle du sous-continent ? Peut-on isoler un système indien de durcification des pratiques frontalières jusqu'à la barriérisation ? Ce système est-il propre à l'Union indienne ou est-il en partie généralisable ?

L'hypothèse défendue dans cette partie est qu'à l'image des grandes démocraties contemporaines très intégrées à la mondialisation, la société indienne est en voie de biopolitisation. Parallèlement à une ouverture partielle aux circuits de la mondialisation, les dirigeants indiens travaillent au renforcement de leurs pratiques frontalières dans le souci de hiérarchiser les flux candidats à l'entrée sur le territoire en fonction de leur désirabilité ou de la menace potentielle qu'ils représentent. Cette hiérarchisation permet dans un second temps la sélection des flux autorisés à pénétrer à l'intérieur du territoire et le rejet des flux dits « indésirables » selon la définition biopolitique du terme. Les trois teichopolitiques initiées par le gouvernement indien de Vajpayee constituent la matérialisation de cette conception biopolitique de la porosité des frontières. Les barrières frontalières, notamment celles qui doublent les frontières avec le Bangladesh et le Pakistan sont des dispositifs complexes de contrôle au service du biopouvoir indien. Les flux que ciblent ces dispositifs sont les produits des évolutions post-indépendance différenciées des sociétés sud-asiatiques et ainsi que celles des sociétés globales dans le cadre de la mondialisation des échanges. Ce sont principalement les migrations clandestines, les trafics illicites et les mouvements d'activistes dont les projets menacent la sécurité du territoire et de la population de l'Union indienne.

L'objectif de cette partie synthétique est donc de déterminer si les pratiques frontalières indiennes contemporaines propres à chaque dyade s'inscrivent ou non dans un système à l'échelle nationale. Par système, j'entends ici un « *ensemble organisé d'éléments et d'interactions entre les éléments* » (Brunet, Ferras, Thiery, 1993, p.471). Il s'agira ici de tenter de repérer une structure cohérente qui permettrait de comprendre et d'expliquer les évolutions des pratiques frontalières en Inde depuis le début des années 2000 en identifiant les facteurs propres à cette région du monde et l'importance des évènements qui ont conditionné l'instigation des teichopolitiques considérées ici, dans la mesure où « *les systèmes naissent, vivent et meurent* » et « *se manifestent à partir d'un seuil d'émergence, quand leur structure est constituée* » (Brunet, Ferras, Thiery, 1993, p.471). Cette troisième partie est une réflexion en deux volets. Le chapitre 8 sera consacré à l'analyse des liens entre biopolitique et société en Inde au XX^{ème} siècle afin de comprendre dans quelle mesure la biopolitisation progressive de la société indienne a influencé durablement ses pratiques frontalières ; le chapitre 9 sera quant à lui l'occasion pour moi de repérer des régularités dans la genèse des teichopolitiques indiennes et d'isoler les évènements déclencheurs ainsi que les seuils d'émergence dans le but de proposer un modèle théorique indien de barriérisation.

Cependant, plusieurs difficultés majeures doivent être prises en compte pour comprendre la complexité du projet de cette troisième partie. Afin de percer la logique des pratiques frontalières en Inde, notamment celles qui aboutissent à la mise en place d'un dispositif lourd de surveillance et de contrôle, je vais tenter de « *dégager des principes à partir desquels il est possible de comprendre leur articulation, de saisir leur fonctionnement et de reconstituer leur logique interne* » (Claval, 1977, p.24). Les pratiques frontalières et les teichopolitiques indiennes, de leur genèse à leur matérialisation, sont des processus géographiques et géopolitiques complexes. Proposer un système explicatif du phénomène de barriérisation le long de la frontière indo-bangladaise par exemple constitue nécessairement une simplification de la réalité. Dans la mesure où la construction d'une barrière frontalière est un phénomène multi-déterminé, les systèmes explicatifs et les modèles théoriques qui seront proposés seront ouverts et complexes. J'ai dû faire des choix méthodologiques que j'assume, au risque de simplifier à l'extrême des facteurs infiniment complexes. Cette difficulté est inhérente à toute entreprise de modélisation qui doit « *se contenter d'une posture « entre deux chaises ». Rien*

n'est complétement modélisable, mais rien n'est totalement non modélisable » (Guermond, 2005, p.47). Les ambitions affichées pour cette partie de synthèse sont donc de fait limitées par la difficulté et l'ampleur de la tâche. Les limites méthodologiques seront exposées plus en détail dans le chapitre 9.

Chapitre 8 – La biopolitisation de la société indienne au XX^{ème} siècle

Au lendemain de l'accession à l'indépendance, les défis qui se sont présentés aux dirigeants de l'Union indienne étaient à la démesure du pays. La Constitution promulguée en 1950 affichait clairement des ambitions biopolitiques pour cette démocratie parlementaire qui rassemblait déjà plusieurs centaines de millions de citoyens. Dans le but d'assurer la pérennité de l'Etat indien, sa viabilité économique et la croissance contrôlée de sa population, les efforts de planification consentis par le gouvernement central se sont multipliés. Comme la plupart des grandes sociétés contemporaines, la société indienne s'est progressivement biopolitisée au cours du XX^{ème} siècle. En effet, à l'inverse du pouvoir souverain exercé sur le sous-continent par les Britanniques au bénéfice de la métropole, l'instauration de la démocratie par et pour les Indiens a marqué une évolution sensible dans le fonctionnement du pouvoir au sein du sous-continent. Depuis 1947, les dirigeants indiens ne servent pas d'autres intérêts que ceux de leur population, du moins en théorie. Les premières décennies post-indépendance ont été marquées par un fort interventionnisme étatique, puis, à partir des années 1960, le gouvernement central a privilégié l'adoption de politiques incitatives à très grande échelle, devant notamment l'absolue nécessité de maîtriser la croissance démographique et de parvenir à l'autosuffisance alimentaire.

L'instauration d'un mode de gouvernement hybride en Inde, entre pouvoir souverain et biopouvoir, a eu de lourdes conséquences sur les représentations collectives de la population indienne, notamment en termes d'identité. La mise en place d'une biopolitique à l'échelle nationale suppose en effet l'inclusion à la population de tous les individus détenteurs de la citoyenneté du pays considéré, mais aussi l'exclusion de tous les non nationaux, qui ne peuvent prétendre à la protection du biopouvoir ni aux privilèges réservés à la population indienne. Tous les non nationaux sont regroupés dans la catégorie générique des « étrangers », mais plusieurs sous-catégories se distinguent. Dans le cas de l'Union indienne, la rivalité belliqueuse avec le Pakistan a exacerbé l'opposition entre les deux populations, et les Pakistanais sont apparus à plusieurs reprises depuis l'indépendance comme les principaux ennemis des Indiens. La méfiance réciproque entre les deux populations est encore prégnante dans les relations indo-pakistanaises de toutes natures. L'opposition indo-pakistanaise a par ailleurs une dimension religieuse incontournable. Les identités politiques se superposent en effet aux allégeances religieuses.

Quel est le degré de biopolitisation de la société indienne contemporaine ? Quelles ont été les principales mesures biopolitiques adoptées depuis la naissance de l'Union indienne ? Dans une optique biopolitique, quels sont les ennemis de la société indienne ? Dans quelle mesure ces acteurs ont-ils été définis comme indésirables et ont-ils été stigmatisés ? L'hypothèse défendue dans ce chapitre est que la population indienne a été gouvernée à partir de 1947 selon une logique biopolitique. Les deux principales mesures représentatives de cette évolution sont la Révolution verte et le planning familial qui ont offert des réponses biopolitiques à des problèmes majeurs qui menaçaient l'avenir de la population indienne. Ces deux mesures ont permis de maitriser la croissance de la population et d'augmenter de manière conséquente la productivité agricole jusqu'à l'autosuffisance alimentaire et la production d'excédents. Elles ont créé les conditions favorables au décollage économique indien des années 1980 et 1990. D'autre part, la nation indienne s'est construite en opposition à la nation pakistanaise. Les

Pakistanais, et selon un amalgame assez réducteur, les musulmans, ont été rhétoriquement construit selon une rationalité purement biopolitique comme les principaux ennemis de la nation indienne. A cette composante religieuse s'ajoute une composante économique que nous développerons plus en détail dans ce chapitre.

81 – La fondation d'un Etat à vocation biopolitique (1947-1950)

A la veille de l'accession de l'Inde à l'indépendance, les Britanniques ont collaboré avec les leaders des principaux partis politiques indigènes appelés à diriger le nouvel Etat afin de préparer le transfert de souveraineté. L'Union indienne, née dans la nuit du 15 au 16 août 1947, rassemblait une population nombreuse et très hétérogène sur un vaste territoire couvrant la majeure partie de la péninsule sud-asiatique. La gestion d'une population de près de 450 millions d'individus et d'un territoire caractérisé par l'insuffisance de ses infrastructures constituait un immense défi pour les futurs dirigeants indiens. Avant l'unification politique du sous-continent par les Britanniques, le territoire indien n'avait jamais été soumis à l'autorité d'un même Etat indépendant de la métropole.

Il s'agissait donc de construire un système politique adapté à l'immensité du pays et capable de résister aux forces centrifuges en action au sein de la population qui se manifestèrent avant même le départ des Britanniques. L'indépendance du sous-continent fut le résultat d'une lutte non violente, menée notamment par le mahatma Gandhi et la transition politique, bien que rapide, fut donc encadrée par les Britanniques. L'Union indienne indépendante prit la forme d'une république démocratique parlementaire inspirée du modèle britannique. D'un point de vue strictement fonctionnel, elle a été dotée d'une structure fédérale avec un pouvoir central fort. La Constitution rédigée au cours des années qui suivirent l'indépendance de l'Inde et promulguée en 1950 pose les bases de ce système politique pensé pour assurer un gouvernement efficace d'un Etat unique par sa démesure ainsi que par les défis sociaux que cette dernière implique.

Sur quels principes politiques repose l'Etat indien fondé en 1947 ? La souveraineté est-elle détenue par le gouvernement central ou par les Etats fédéraux ? Quels sont les missions de l'Etat indien telles que la Constitution les définit ? L'hypothèse défendue dans cette partie est que, malgré sa structure fédérale, l'Union indienne est dotée d'un gouvernement central fort, capable de fixer les grandes lignes des politiques menées au niveau national. La Constitution promulguée en 1950 institutionnalise ce modèle et affiche des ambitions résolument biopolitiques. En effet, dans ce texte, l'accent est mis sur le devoir de l'Etat d'assurer à sa population la santé, des conditions de vie décentes ainsi que la sécurité.

811 – L'appareil étatique indien : structure fédérale et pouvoir central fort

L'idée de doter l'Inde indépendante d'une structure fédérale était inspirée du modèle colonial britannique. Le territoire de l'empire avait en effet été progressivement découpé en diverses unités administratives pour faciliter sa gestion. L'Union indienne a ainsi été créée comme une fédération d'Etats jouissant d'une certaine autonomie mais dépendants d'un pouvoir central suffisamment fort pour maintenir l'unité de la population et du territoire. Quels sont les rapports entre le pouvoir central et les Etats fédéraux ? Quel est le rôle accordé à chacun d'eux par la Constitution ? Quels sont les outils à la disposition du gouvernement central pour assurer la continuité de l'Etat indien en cas de crise ?

8111 – Une union d'Etats autonomes mais pas indépendants

L'article 1 de la Constitution définit l'Union indienne comme une « *union d'Etats* »[53]. L'instauration d'une structure de type fédéral constitue une réponse à la grande diversité culturelle et linguistique de la population indienne. Les particularismes régionaux sont très marqués et les risques de sécessions nombreux. Les Etats fédéraux qui constituent l'Union indienne sont caractérisés en général par une certaine unité linguistique et culturelle (Landy, 2002, p.56). Le modèle fédéral permet la reconnaissance des principaux particularismes linguistiques au sein de l'Union tout en maintenant l'unité politique de l'ensemble du territoire : il permet de maintenir « *la diversité dans l'unité* » (Landy, 2002, p.9). La carte administrative de l'Inde fut remodelée à plusieurs reprises, notamment en 1956, lors de la modification des frontières de certains Etats selon des critères linguistiques, ou à l'occasion de la formation d'Etats inédits. L'Union indienne est aujourd'hui composée de 29 Etats fédéraux et de 7 territoires.



Carte 15: Etats et territoires de l'Union indienne (source: www.embassyofindia.mg)

[53] Le texte original de la Constitution est rédigé ainsi : « *India, that is Bhârat, shall be a union of states* ».

Il y a à la tête de chaque Etat fédéral un gouverneur choisi par le président. Il supervise un *chief minister*, ou ministre en chef, issu de l'assemblé législative élue au suffrage universel propre à chaque Etat. Quant aux territoires de l'Union, dont le statut est différent de celui des Etats, ils sont chacun administrés par un lieutenant-gouverneur qui rend des comptes au gouvernement central.

Les liens entre le pouvoir central et les Etats fédéraux sont ambigus. En théorie, les Etats disposent d'une large autonomie, en particulier dans les domaines de l'économie, de l'éducation et de la santé. Cependant, l'Etat central exerce un contrôle fort sur les politiques qui y sont menées : « *gouvernements fédéral et régionaux fonctionnent de concert, les seconds ayant notamment la responsabilité de faire appliquer les lois adoptées au niveau central* » (Landy, 2002, p.54). L'article 356 de la Constitution indienne donne par ailleurs au gouvernement central la possibilité de court-circuiter l'autorité des gouverneurs et des ministres en chef en ayant recours à la *President's Rule*. C'est une mesure exceptionnelle théoriquement réservée aux cas de graves dysfonctionnements politiques mais elle est fréquemment utilisée depuis les années 1960, notamment lorsque les dirigeants de l'Etat fédéral ne sont pas du même bord politique que ceux de l'Etat central (Landy, 2002, p.53).

8112 – Le gouvernement central fixe les grandes lignes des politiques panindiennes

L'Union indienne est donc une fédération qui a la particularité de posséder un pouvoir central fort qui peut interférer dans les affaires des Etats fédéraux. La Constitution affirme que « *l'Union peut promulguer des lois dans les domaines réservés des Etats si cela sert « l'intérêt national »* » (Landy, 2002, p.53). En restant flou sur la définition d'intérêt national, le texte laisse une large marge de manœuvre au gouvernement central dans tous les domaines.

Le chef de l'Etat est le président, mais son rôle est essentiellement symbolique. Le président est élu au suffrage indirect tous les cinq ans par un collège spécial de grands électeurs. Le premier ministre est le chef de facto de l'exécutif. Il est choisi par le président et est issu de la majorité à la chambre basse du Parlement indien. Il forme son propre conseil des ministres et il a le pouvoir de définir les grandes lignes des politiques menées au niveau national.

8113 – Les outils de l'exécutif central : domaines réservés, état d'urgence et *President's Rule*

L'article 245 de la Constitution indienne précise que toutes les lois et les mesures votées par le Parlement doivent être appliquées dans les Etats et les Territoires de l'Union. Par ailleurs, certains domaines de compétence sont exclusivement réservés à l'Etat central et sont gérés par le Parlement, comme la défense, les affaires étrangères et la monnaie. Ainsi, les frontières internationales sont directement gérées par le ministère de l'intérieur.

En vertu de l'article 352 de la Constitution, le président a le pouvoir de décréter l'état d'urgence lorsque la sécurité du pays est menacée par une agression extérieure ou par des troubles intérieurs. C'est une mesure exceptionnelle. Depuis 1947, l'état d'urgence n'a été décrété que pendant les guerres dans lesquelles l'Union indienne a été engagée, ainsi qu'en 1975 par Indira Gandhi, pour des raisons de politique intérieure.

812 – Les ambitions biopolitiques de la Constitution indienne

La nature du régime, la structure de l'Etat ainsi que son fonctionnement politique sont ainsi définis par la Constitution indienne. Les devoirs de l'Etat sont par ailleurs inscrits dans la quatrième partie de cette dernière. Quels sont les engagements constitutionnels que les gouvernements indiens doivent honorer ? Dans quelle mesure sont-ils typiquement

biopolitiques ? Quelles sont les limites de ces engagements ? L'ambition de cette partie est de mettre en avant la nature biopolitique de la Constitution de l'Union indienne, qui affirme que l'Etat a le devoir d'améliorer le niveau de santé et les conditions de vie de sa population, ainsi que de garantir sa sécurité. Dans la mesure où la santé, le bien-être et la sécurité de la population sont les conditions de la pérennisation et du développement de l'Etat biopolitique, ils constituent des buts en soi. L'inscription de ces objectifs dans le texte fondateur de l'Union indienne les érige en priorités absolues de toutes les politiques publiques entreprises depuis 1950.

8121 – Les engagements constitutionnels en matière de santé et d'éducation

La quatrième section de la Constitution précise les devoirs fondamentaux de l'Etat indien. L'article 38 met en avant la mission principale du gouvernement : veiller à maintenir un ordre social juste afin d'assurer le bien-être de la population dans son ensemble. Les conditions de justice telles qu'elles sont précisées dans le texte sont la lutte contre toutes les inégalités, qu'elles soient statutaires, économiques ou géographiques. Chaque individu possédant la citoyenneté indienne a le droit de jouir de conditions de vie décentes et l'Etat a le devoir de développer les infrastructures sanitaires et sociales afin d'améliorer le niveau de vie et l'état de santé de tous les individus qui composent sa population.

Dans la continuité du droit au bien-être, les citoyens ont le droit d'accéder à l'éducation et au marché du travail. L'Etat a le devoir d'assurer gratuitement, en vertu de l'article 45, l'éducation des enfants de moins de 14 ans. L'article 41 avance, quant à lui, que l'Etat doit, dans la mesure de ses capacités économiques œuvrer en faveur du développement de l'emploi afin de fournir du travail à la population active. Il a par ailleurs le devoir de porter assistance aux sans-emplois, aux malades, aux handicapés et aux plus démunis. Ces articles sont représentatifs de l'orientation socialiste de la Constitution telle que l'ont voulue les pères de l'Inde indépendante.

Des garde-fous sont également inscrits dans la Constitution, notamment en ce qui concerne le travail des enfants et l'exploitation des travailleurs. L'article 24 interdit le travail des enfants dans les usines, dans les mines ainsi que dans tous les lieux de productions dits dangereux pour eux. L'article 23 abolit le travail forcé des enfants comme des adultes. L'article 43 affirme quant à lui l'engagement de l'Etat à assurer à chaque travailleur un salaire qui lui permette de vivre décemment, sans toutefois avancer un chiffre. Ces mesures sont destinées à préserver la force de travail que constitue la population active, elles sont donc éminemment biopolitiques.

8122 – Assistance publique, lutte contre les inégalités et abolition des castes : un Etat social

Dans la section des droits fondamentaux, l'égalité de tous les citoyens devant la loi est inscrite dans l'article 14. L'article 15 précise par ailleurs qu'aucune discrimination sur la base de la religion, de la race, de la caste, du sexe ou de l'origine géographique n'est permise au sein de l'Union. Les articles 38 et 39, situés dans la section des principes fondamentaux qui guident l'action de l'Etat, réaffirment ces droits fondamentaux, mettent l'accent sur la justice sociale et engagent l'Etat à fournir une aide juridique aux citoyens pour que le statut social ou l'indigence ne les empêchent pas d'être protégés par la loi.

L'article 17 est l'un des plus importants de la Constitution indienne dans la mesure où il abolit, du moins théoriquement et légalement, l'intouchabilité ainsi que les pratiques liées à ce statut. Les intouchables sont, dans la société indienne telle qu'elle fonctionnait avant son accession à l'indépendance, les individus qui étaient en dehors du système des castes, considérés comme des sous-hommes. Cet article affirme qu'aucun membre de la population indienne ne peut être

considéré comme un sous-citoyen. L'abolition de l'intouchabilité s'inscrit dans la logique de lutte contre toutes les discriminations, notamment celles qui reposent sur la division de la société indienne selon le système ancestral des castes. Cependant, malgré l'abolition de l'intouchabilité et l'interdiction des castes, les pratiques liées à ce système perdurent encore aujourd'hui en Inde, dans une certaine mesure.

8123 – Protection de la population contre les menaces intérieures et extérieures : une mission incontournable de l'Etat biopolitique

L'Union indienne telle qu'elle apparaît entre les lignes de son texte fondateur est donc un Etat de droit. L'article 14 assure à tous les citoyens la même protection dans le cadre défini par les lois en vigueur. Cet article garantit aux citoyens la protection de leur liberté et de leur intégrité physique et morale face aux débordements potentiels de leurs concitoyens. L'Etat a donc le devoir de protéger sa population des troubles internes à la société indienne.

De même, l'Etat a le devoir de protéger la population en cas d'agressions ou de troubles extérieurs. L'article 51 enjoint le gouvernement à promouvoir la paix et la sécurité internationale, à entretenir des relations pacifiques avec les autres nations, à respecter les traités et les accords internationaux, et à privilégier le règlement des conflits internationaux par arbitrage plutôt que par un affrontement armé. Ces règles de conduite ont pour objectif d'éviter les guerres qui, par nature, mettent en danger l'intégrité du territoire et la sécurité de la population.

82 – Les mesures gouvernementales pour assurer la pérennité de l'Union indienne

Le texte de la Constitution indienne contient donc des principes directifs qui affichent des ambitions clairement biopolitiques. Toutefois, ces principes ne sont qu'indicatifs et ne sont pas contraignants pour les gouvernements qui se succèdent au pouvoir depuis l'indépendance du pays. Cependant, les gouvernements formés par le Premier ministre s'engagent à respecter les principes fondateurs de l'Union indienne et se portent garants de la Constitution. Leur légitimité – ou biolégitimité – dépend en effet de leur capacité à défendre les idéaux de l'Etat qu'ils gouvernent. Ainsi, depuis 1947, malgré une alternance politique qui s'est progressivement banalisée dans les années 1990, on retrouve une certaine continuité dans les grandes tendances de la politique intérieure indienne.

Le gouvernement central ne dirige pas les gouvernements des différents Etats de l'Union, mais c'est lui qui définit les grandes lignes des politiques menées à l'échelle nationale et les ministres en chef de chaque Etat sont tenus d'appliquer les mesures adoptées au niveau central. Dès 1950, une Commission du Plan a été créée afin de fixer les objectifs à atteindre dans divers domaines tels que l'économie, la production agricole et le développement de l'industrie, à l'échelle nationale. Durant les premières décennies post-indépendance, plusieurs plans quinquennaux se sont ainsi succédés et les objectifs ont régulièrement été révisés en fonction de l'évolution de la situation intérieure du pays mais aussi en fonction de celle du contexte global.

Quelles sont les principales mesures biopolitiques adoptées en Inde depuis l'accession de l'Union à l'indépendance ? Quels outils biopolitiques ont été mobilisés pour atteindre les objectifs de ces mesures ? Quelle est l'ampleur du décalage entre les objectifs fixés et les résultats obtenus à l'échelle nationale ? Dans quelle mesure la mise en œuvre de ces politiques à grande échelle a-t'elle contribué à la biopolitisation de la société indienne ? L'hypothèse

défendue dans cette partie est celle selon laquelle les gouvernements indiens qui se sont succédés depuis la naissance de l'Union ont œuvré pour atteindre trois objectifs principaux : maîtriser la croissance démographique, parvenir à l'autosuffisance alimentaire et développer l'économie du pays. Pour atteindre ces objectifs, ils ont eu recours en pratique à des méthodes souples typiques de la biopolitique, notamment des politiques d'incitation dont l'objectif est de modeler les comportements des individus pour servir l'intérêt national.

821 – Maîtriser la croissance démographique et parvenir à l'autosuffisance alimentaire: une nécessité devenue urgence dès 1960

La situation de l'Union indienne au lendemain de son accession à l'indépendance laissait les observateurs internationaux perplexes et pessimistes quant à l'avenir de ce jeune Etat très densément peuplé. Plusieurs crises alimentaires avaient ponctué le règne des Britanniques sur le sous-continent, et malgré l'exploitation de la quasi-totalité des terres cultivables en 1948, la production agricole indienne ne suffisait pas à nourrir une population par ailleurs en rapide augmentation. Les deux plus grands défis des dirigeants indiens étaient donc de maîtriser la croissance démographique et de parvenir à l'autosuffisance alimentaire afin d'éviter une catastrophe humanitaire à moyen terme. Dès les premiers plans quinquennaux, des objectifs relatifs à ces deux problèmes de société ont été fixés. Bien que la planification ne soit qu'indicative, des mesures concrètes ont été adoptées pour atteindre ces objectifs vitaux pour la survie de la population et de l'Etat indien. Dans quelle mesure la richesse démographique constitue-t'elle également un handicap ? Quelles ont été les politiques de contrôle de la croissance démographique mises en place en Inde depuis 1950 ? Qu'est-ce que « la révolution verte » et comment cette dernière a-t'elle permis à l'Union indienne d'atteindre l'autosuffisance agricole ?

8211 – L'ambigüité de la richesse démographique indienne en 1950

En 1950, l'Union indienne est un jeune Etat peuplé par 450 millions d'habitants. Cette population, d'une importance déjà considérable compte tenu de l'exiguïté du territoire, est par ailleurs en 1950 engagée dans une phase de croissance démographique rapide. Le taux de croissance démographique annuel a en effet dépassé les 2% entre 1950 et 1991. La population indienne a quadruplé au cours du XX^{ème} siècle (Saglio-Yatzimirski, 2002) et a dépassé le milliard d'habitants en 2000.

La masse démographique indienne a posé durant les premières décennies de l'histoire du pays plusieurs problèmes de taille. D'une part, bien que la grande majorité de la population indienne travaillait dans le secteur primaire, la production agricole au niveau national ne permettait pas d'assurer l'autosuffisance alimentaire du pays. L'Union indienne a, dès son indépendance, importé de grandes quantités produits agricoles pour nourrir sa population. Malgré quelques efforts gouvernementaux dans les années 1950 pour augmenter la production agricole, les progrès furent lents et insuffisants par rapport à la croissance de la population, et « *en 1966, l'Inde importe en catastrophe 10 millions de tonnes de céréales pour échapper à la famine* » (Landy, 2002, p.93). Au-delà de la problématique alimentaire, la croissance démographique rapide de la population indienne a longtemps freiné le développement de l'Union. En effet, si la hausse continue de la masse de la population gomme systématiquement la hausse du PIB, le développement économique du pays ne profite pas à sa population. Comment concilier croissance démographique soutenue et développement humain ?

Dès les années 1950, les dirigeants indiens ont donc pris conscience du « *problème de population* » qui menaçait l'avenir de l'Union (Saglio-Yatzimirski, 2002, p.39). Deux objectifs prioritaires se dégagèrent alors pour le gouvernement : la maîtrise de la croissance démographique pour maintenir la population « *à un niveau conforme aux besoins de l'économie* » (Saglio-Yatzimirski, 2002, p.39) et l'augmentation de la production agricole pour nourrir cette dernière sans dépendre des importations. D'autres objectifs prioritaires, voire vitaux, s'imposèrent tout aussi rapidement, tels que l'amélioration de l'état de santé de la population. La maîtrise de la croissance démographique et le maintien de l'importance de la masse démographique à un niveau gérable, l'autosuffisance alimentaire et l'amélioration de l'état de santé général de la population indienne constituent trois objectifs éminemment biopolitiques dont la réalisation, au moins partielle, a déjoué les prévisions pessimistes quant à l'avenir du pays et a conditionné le développement économique de l'Union.

8212 – Planning familial précoce et transition démographique en cours

Devant l'urgence de la nécessité pour le gouvernement de maîtriser la croissance de la population, le premier programme de contrôle des naissances du monde fut inauguré en Inde en 1951, dans le cadre du premier plan quinquennal de l'histoire de l'Union (Landy, 2002, p.89). Des services de planification familiale furent créés dans les cliniques et avaient pour mission de promouvoir les méthodes contraceptives. Un premier tournant dans la politique de planning familial fut amorcé dans les années 1960 avec la promotion de la norme de la famille réduite afin de limiter le taux de fécondité par femme (Saglio-Yatzimirski, 2002). Les slogans « *we two, our two* », « nous sommes deux, nous en avons deux », puis plus récemment « *we two, our one* », « nous sommes deux, nous en avons un », furent largement diffusés dans la société indienne. Les programmes de planning familial furent dans le même temps intégrés au programme de santé indien. Dans les années 1970, la pilule contraceptive se démocratisa et l'avortement fut libéralisé. Après la déclaration de l'état d'urgence en 1975, Indira Gandhi eut recours à des mesures draconiennes en matière de planning familial comme par exemple la stérilisation obligatoire pour les couples ayant déjà trois enfants. Cependant, après la chute d'Indira Gandhi en 1977, ces mesures jugées excessives par l'opinion publique indienne furent suspendues. Le programme de planning familial fut renommé programme de bien-être familial et l'accent fut de nouveau mis sur l'incitation plus que sur la contrainte : « *hormis l'épisode de l'état d'urgence, l'Inde a choisi de mettre en place des politiques de population moins coercitives que la Chine* » (Saglio, 2002, p.51) qui a également été très tôt confrontée à une croissance démographique soutenue et où une politique contraignante de l'enfant unique a été mis en place.



Figure 42: Le slogan "we two, our one" inscrit à l'arrière d'un camion (photo prise par l'auteur)

Ainsi, dès l'amorce de la politique de planning familial en Inde, les mesures incitatives ont été privilégiées aux mesures contraignantes en matière de contrôle de la fécondité. Seule la parenthèse de l'état d'urgence entre 1975 et 1977 constitue une exception à cette maîtrise biopolitique de la croissance démographique. Cependant, le développement de l'information ne fut possible qu'avec les progrès de l'éducation. Le fort taux d'analphabétisme est l'une des caractéristiques principales de la société indienne, et le gouvernement peut multiplier les campagnes d'informations, si les destinataires ne savent pas lire, elles n'auront qu'un effet très limité. Le lien entre éducation et recours aux méthodes contraceptives est donc très fort, et l'éducation de la population a des effets sur son niveau de santé. (Saglio-Yatzimirski, 2002). Malgré les efforts du gouvernement indien pour améliorer l'éducation de la population, « *il a fallu attendre 2001 pour avoir un recensement attestant enfin d'une baisse du nombre absolu d'analphabètes en Inde* » (Landy, 2002, p.16). Cependant, le recours à la contraception s'est développé depuis le premier plan quinquennal lancé en 1951 : 10% des femmes utilisaient un moyen de contraception en 1950, 50% y avaient recours en 1990. En 2002, un couple sur deux déclarait utiliser un moyen de contraception ponctuel tels que la pilule, le stérilet ou le préservatif, ou durable comme les stérilisations, essentiellement féminines (Saglio-Yatzimirski, 2002).

La mise en place d'une politique incitative de longue haleine visant à réduire la fécondité a permis de réduire la croissance démographique de la population indienne. Depuis 2000, année au cours de laquelle la population indienne a toutefois dépassé le milliard d'habitants, la tendance est au simple remplacement des générations (Saglio-Yatzimirski, 2002). La transition démographique est donc en cours en Inde mais l'état de santé général de la population indienne reste problématique. Les pandémies telles que le sida et le paludisme sont des fléaux qui touchent une part importante de la population, le niveau des infrastructures sanitaires n'est pas adapté aux besoins de la population et il y a des inégalités très marquées devant l'accès aux soins, notamment en fonction des moyens des individus et de leur statut social. Le budget de la santé est insuffisant et inadapté à l'urgence de la situation sanitaire en Inde (Saglio-Yatzimirski, 2002). Dans un avenir à moyen terme, l'Inde devrait devenir le pays le plus peuplé du monde, dépassant ainsi la Chine. Le contrôle des naissances, l'éducation de la population et l'amélioration de l'état de santé général de cette dernière doivent rester des priorités pour le gouvernement indien, plus de soixante ans après le premier plan quinquennal.

8213 – La révolution verte et la production d'excédents agricoles

L'Union indienne indépendante est un Etat dont la population est très largement rurale. La densité était déjà de plus de 136 habitants au km² en 1950. Dans cette Inde des villages, les campagnes étaient densément peuplées et peu de terres cultivables n'étaient pas exploitées. Durant les premières décennies de l'histoire de l'Union indienne, la production agricole nationale était inférieure aux besoins de la population. L'Inde était donc obligée d'avoir recours aux importations pour nourrir sa population. Devant l'impossibilité physique d'étendre la surface des terres cultivées, les efforts du gouvernement ont été produits en faveur d'une intensification des cultures pour augmenter les rendements.

Ainsi, des campagnes d'intensification de l'agriculture ont été organisées par le gouvernement central, relayé par les gouvernements fédéraux. Les progrès réalisés durant cette décennie ont cependant été lents et insuffisants par rapport à l'augmentation de la population indienne. La crise de 1966 a montré à quel point l'équilibre alimentaire de l'Inde était précaire, et que des actions fortes devaient être entreprises pour assurer la sécurité alimentaire, et donc dans une

certaine mesure la survie, de la population. Dans les années 1960 une série de réformes et de politiques incitatives fut initiée par l'Etat. On appelle révolution verte l'intensification de l'agriculture à travers notamment l'utilisation de semences à hauts rendements, de produits phytosanitaires, et le développement de la culture irriguée. L'Etat indien a très étroitement encadré cette « révolution verte » à travers notamment la mise en place dès 1964 de la *Food Corporation of India* qui avait pour mission de gérer les stocks alimentaires et de contrôler les importations et les exportations de produits agricoles (Saglio-Yatzimirski, 2002, p.160). Puis, à partir de 1965, les prix des denrées agricoles furent fixés par une commission et revendus à des prix subventionnés à la population.

Les productions de riz et de blé augmentèrent de manière conséquente au cours des années 1970. L'autosuffisance fut atteinte en 1977 (Landy, 2002) et l'Union indienne est même devenue exportatrice de produits agricoles. La politique interventionniste de l'Etat indien en matière agricole a donc porté ses fruits dans la mesure où la révolution verte fut une réussite. Cependant, si l'intensification de l'agriculture a permis de parvenir à l'autosuffisance alimentaire, elle n'a pas coïncidé avec la diversification des activités rurales et des cultures agricoles, et a eu des conséquences non négligeables sur l'environnement, notamment à la suite de l'utilisation massive de pesticides. La révolution verte fut un franc succès dans les années 1970, mais elle n'a pas profité à toutes les régions agricoles de l'Union. Le gouvernement indien doit encore fournir de gros efforts pour développer et diversifier l'économie des campagnes et réduire les inégalités géographiques.

822 – Du socialisme à l'indienne à la libéralisation de l'économie : développement et décollage de la puissance indienne

Bien loin des prévisions indo-pessimistes qui condamnaient le pays à un sombre avenir dans les années 1950, l'Union indienne est aujourd'hui devenue une puissance majeure en Asie, mais aussi au niveau mondial. Les dirigeants indiens qui se sont succédés à la tête de l'Union depuis 1947 ont réussi à relever, au moins en partie, les grands défis sociaux que posait l'une des populations les plus importantes du monde par sa masse démographique et son faible développement humain au lendemain de l'indépendance. De nombreux problèmes de sociétés persistent toutefois. Cependant, depuis 1966, aucune crise alimentaire n'a été à déplorer, la transition démographique est en cours et l'Inde exporte désormais les excédents de la production agricole. L'amélioration des conditions de vie de la population et de sa santé ainsi que son éducation sont les conditions *sine qua non* de la réussite des réformes économiques entreprises très tôt par le jeune gouvernement indien afin de bâtir une Etat économiquement viable. Les trois décennies de socialisme à l'indienne post-indépendance puis l'amorce d'une libéralisation économique encouragée par l'Etat à partie des années 1980 sont deux étapes très différentes mais complémentaires qui ont permis le décollage de l'économie indienne. Dans quelle mesure les impulsions biopolitiques données par le gouvernement central depuis le premier plan quinquennal ont-elles permis le développement de l'Inde et le décollage de son économie ? Qu'est-ce que le socialisme à l'indienne ? Dans quelle mesure la libéralisation de l'économie indienne et le retrait de l'Etat dans ce domaine constituent-ils des processus biopolitiques ?

Les premières décennies de l'histoire de l'Union indienne indépendante ont été marquées par un interventionnisme très fort de l'Etat central dans divers domaines tels que la démographie et l'économie. On appelle « socialisme à l'indienne » la voie de développement originale, entre libéralisme et socialisme, privilégiée par les dirigeants de l'Union entre 1950 et 1990. L'objectif

de ce socialisme à l'indienne était de « *procéder à une transformation planifiée des institutions sociales et économiques existantes en vue de réduire les inégalités sociales d'une part, et de mettre le pays sur une voie de croissance saine, d'autre part* » (Saglio-Yatzimirski, 2002, p.180). La planification était donc au cœur des stratégies indiennes de développement. L'interventionnisme étatique dans le secteur industriel et agricole a entraîné la formation d'une « *économie mixte où l'Etat central exerce un pouvoir très important* » (Saglio-Yatzimirski, 2002, p.180). Après trois décennies de planification marquée par l'interventionnisme de l'Etat, l'économie indienne est entrée dans une phase de développement intense à partir des années 1980.

Devant cette croissance soutenue et les exigences du marché mondial en pleine reconfiguration, l'Etat central indien a entamé par des réformes lentes adoptées dans les années 1980 son retrait des affaires économiques du pays. Le recul de l'Etat fut plus rapide à partir de 1991 avec l'amorce d'une franche libéralisation économique et une décentralisation relative, qui a laissé plus de marge de manœuvre aux niveaux inférieurs à l'Etat indien (Landy, 2002). La libéralisation de l'économie indienne a permis, comme nous l'avons vu précédemment dans le chapitre 4, son décollage ou *take-off*. L'Union indienne est aujourd'hui une puissance économique de premier ordre sur la scène internationale. Les deux étapes successives de l'histoire économique de l'Inde que sont l'interventionnisme planificateur des premières décennies, et la libéralisation et le retrait de l'Etat amorcé dès les années 1980, sont complémentaires et répondent à une logique purement biopolitique. L'interventionnisme de l'Etat indien a en effet permis dans un premier temps de rattraper les retards infrastructurels, de combler les lacunes et d'organiser l'appareil productif indien en lui insufflant une énergie positive, avant dans un deuxième temps de laisser l'économie se développer sous l'impulsion d'acteurs privés. La politique économique de l'Etat indien a ainsi évolué depuis 1950 d'une approche interventionniste à une approche incitative. Le développement du micro-crédit est l'illustration de cette évolution de la politique économique indienne contemporaine, entre laisser-faire pour les grands groupes industriels et encouragement des petits entrepreneurs.

83 – La gestion des relations entre l'intérieur et l'extérieur de la bulle biopolitique par l'Etat indien

Le contrôle biopolitique est exercé par le biopouvoir sur une population finie et définie. En effet, la biopolitique suppose une dialectique inclusion-exclusion très marquée afin de distinguer nettement les membres de la communauté dont le biopouvoir prend soin, et les autres réunis dans la catégorie des étrangers, ceux qui n'ont pas la légitimité politique pour prétendre intégrer la population considérée. Dans l'étude de cas menée dans la deuxième partie de cette thèse, la population considérée est la population indienne entendue comme une communauté politique reposant sur la possession de la citoyenneté indienne.

La biopolitique des populations consiste à contrôler étroitement tous les pans de la vie des individus en tant qu'ils constituent un enjeu politique, à l'intérieur d'un espace maîtrisé par le biopouvoir qui correspond en général au territoire de l'Etat et que l'on appelle bulle biopolitique. Le contrôle des mouvements des individus est l'une des missions majeures du biopouvoir, tout comme les interactions entre l'intérieur de la bulle biopolitique et l'extérieur non contrôlé par le biopouvoir. En tant que pouvoir de soin, ce dernier a pour mission de gérer les risques impliqués par l'entrée sur le territoire d'éléments étrangers. L'attractivité et le

dynamisme économique de l'Union indienne sont à l'origine de la multiplication des flux de toutes natures candidats à l'entrée sur le territoire indien.

Comment l'exclusion des étrangers de la bulle biopolitique est-elle légitimée par le biopouvoir indien ? Les flux étrangers candidats à l'entrée sur le territoire indien sont-ils traités de façon égale ? Quel est le rôle des frontières de l'Union indienne dans la gestion des risques induits par la perméabilité du territoire indien ? L'hypothèse défendue dans cette partie est que la société indienne constitue une bulle biopolitique exclusionnaire. Les interactions entre cette bulle et le monde extérieur sont théoriquement contrôlées par le biopouvoir sur le modèle de la médecine sociale : les flux sont hiérarchisés sur l'échelle de la désirabilité en fonction des risques qu'ils représentent pour l'intégrité du territoire et la sécurité et le bien-être de la population. L'indésirabilité a été institutionnalisée dans la mesure où les flux indésirables ont été définis comme illégaux ou illicites. La sélection des flux qui peuvent entrer sur le territoire indien est effectuée aux frontières de l'Union sur la base de l'indésirabilité construite par le biopouvoir comme illégalité.

831 – La dialectique inclusion-exclusion propre à la bulle biopolitique indienne

Dans la mesure où le biopouvoir ne peut gouverner qu'une population finie, à l'image d'un troupeau, les critères d'appartenance à la communauté biopolitique doivent être fixés et les individus à gouverner doivent être clairement identifiés. L'inclusion d'individus à la population sur la base de la citoyenneté suppose l'exclusion de tous les autres de la bulle biopolitique. Cette différenciation est la conséquence de l'institutionnalisation d'un racisme d'Etat, qui lui-même est produit d'un ordre du discours propre à la nation indienne. Ce discours produit par le biopouvoir légitime l'ordre du monde tel que le conçoivent les dirigeants indiens dans le contexte régional de l'Asie du Sud mais aussi dans le contexte de la mondialisation des échanges. Quelles sont les conditions de l'inclusion d'un individu à la population indienne ? Dans quelle mesure le racisme d'Etat indien légitime-t-il les pratiques exclusionnaires du biopouvoir ? Comment expliquer l'importance de la dimension religieuse de la construction nationale indienne ?

8311 – Les critères politiques de l'inclusion à la population indienne

La possession de la nationalité indienne est le critère fondamental d'inclusion des individus à la population indienne. L'article 5 de la Constitution précise que chaque personne qui était installée sur le territoire de l'Union indienne au moment de sa promulgation, née en Inde ou née de parents indiens possède légitimement la nationalité indienne. L'article 6 précise par ailleurs de la même manière les droits des personnes qui ont migré dans le cadre de la Partition de l'Asie du Sud, et se sont installées sur le territoire de l'Union indienne entre 1947 et 1950. La transmission de la nationalité indienne s'effectue en fonction de la combinaison du droit du sang et du droit du sol. Les naturalisations sont par ailleurs strictement réglementées.

La vocation de tout biopouvoir est d'assurer la survie et le bien-être d'une communauté aux dépens des autres. En tant que pouvoir de soin, le biopouvoir a pour mission de créer les conditions optimales à l'intérieur de la bulle biopolitique pour que la population s'épanouisse, en garantissant notamment l'accès aux soins, l'emploi ou l'assistance, et la protection de l'intégrité physique des individus ainsi que leurs acquis sociaux.

8312 – L'exclusion de tous les non-citoyens de la sphère d'influence du biopouvoir

L'inclusion de certains individus à la bulle biopolitique indienne sur la base de leur ascendance et de leur lieu de naissance suppose l'exclusion de tous ceux qui ne possèdent pas la légitimité

nécessaire pour prétendre à la citoyenneté indienne. Tous les individus qui ne possèdent pas la citoyenneté indienne sont ainsi théoriquement exclus de la bulle biopolitique. Ils sont considérés comme des étrangers lorsqu'ils y pénètrent. Cette différenciation, ou discrimination, sur des critères politiques est nécessaire à toute biopolitique. Elle contraste avec les efforts qui ont été consentis depuis l'indépendance pour homogénéiser la population indienne à travers notamment la réduction des inégalités sociales et géographiques ainsi que l'abolition de l'intouchabilité. Le biopouvoir travaille à réduire les fractures internes à la société indienne tout en mettant l'accent sur l'opposition entre citoyens et non-citoyens, entre intérieur biopolitique et extérieur menaçant.

Cependant, cette différenciation de fait doit être rhétoriquement reproduite pour que les représentations collectives en soient imprégnées. On appelle racisme d'Etat la construction rhétorique de la distinction entre les membres de la population biopolitique et les autres, entre « nous » et « eux », entre ceux qui doivent vivre et ceux qui peuvent mourir. La construction rhétorique de l'opposition entre les membres de la population biopolitique et les étrangers légitime a posteriori la discrimination des non citoyens et leur exclusion de la bulle biopolitique indienne. La biopolitique indienne, comme toutes les biopolitiques contemporaines, est asymétrique. Les étrangers sont rassemblés dans la catégorie des Autres.

Dans la mesure où la légitimité du biopouvoir réside dans sa capacité à garantir à sa population le droit à la vie et à la sécurité, il a le devoir de contrôler étroitement les interactions entre l'intérieur de la bulle biopolitique indienne et l'extérieur. En effet, les étrangers que le biopouvoir exclut de sa sphère d'influence peuvent être porteurs de diverses menaces pour l'équilibre et la sécurité de la bulle biopolitique. Dans ces conditions, le biopouvoir doit faire des frontières de la bulle biopolitique indienne des filtres dont l'objectif est de repousser les menaces potentielles.

8313 – La dimension religieuse de la construction nationale indienne

L'opposition entre hindous et musulmans durant la lutte pour l'indépendance de l'Asie du Sud s'est perpétuée entre l'Union indienne dont la population est majoritairement hindoue, et le Pakistan, Etat fondé sur l'allégeance de ses ressortissants à l'islam. Les deux nations se sont en effet construites en opposition l'une à l'autre, dans la continuité de la logique qui a présidé à la partition du sous-continent. Les trois guerres indo-pakistanaises n'ont fait que renforcer l'opposition entre l'identité indienne et l'identité pakistanaise. Dans l'ordre du discours tel qu'il est produit par le biopouvoir indien, le Pakistanais (musulman) est l'Autre par excellence, sa proximité menaçante en fait un ennemi identifiable et légitime devant les lourds héritages de l'histoire des relations indo-pakistanaises. L'enjeu communautaire est, depuis quelques décennies, très largement exploité par les partis politiques à droite de l'échiquier politique indien pour mobiliser les électorats. L'opposition entre Indiens et Pakistanais, qui correspond dans une certaine mesure à une opposition entre hindous et musulmans, a été rhétoriquement construite depuis le début des années 1940, et fait depuis l'objet d'une instrumentalisation biopolitique. Les principales menaces qui pèsent sur la société indienne selon les tenants de la droite indienne sont les Pakistanais et les activistes islamistes. Cette figure ne correspond pas à la réalité mais influence très fortement les représentations indiennes.

832 – La hiérarchisation des flux étrangers sur l'échelle de la désirabilité indienne

L'exclusion de tous les non citoyens de la sphère d'influence du biopouvoir indien n'interdit toutefois pas les interactions entre l'intérieur du territoire et le reste du monde. Au contraire,

les échanges avec l'extérieur sont vitaux pour le développement de l'économie indienne. Les flux candidats à l'entrée sur le territoire indien ne sont cependant pas appréhendés par le biopouvoir de la même manière. Selon une rationalité toute biopolitique établie d'après les exigences de la raison d'Etat, ces flux sont en effet hiérarchisés sur l'échelle de la désirabilité telle qu'elle a été définie par le biopouvoir indien. Quelle est la définition indienne de l'indésirabilité ? Sur quels critères objectifs et subjectifs cette hiérarchie est-elle fondée ? Comment le biopouvoir procède-t'il à l'institutionnalisation de l'indésirabilité dans le but de minimiser les risques induits par l'entrée sur le territoire de flux étrangers ?

8321 – La définition indienne de l'indésirabilité

Comme nous l'avons vu dans le chapitre 2, les notions de désirabilité et d'indésirabilité sont définies en fonction de l'intérêt national de l'Etat biopolitique. Dans la mesure où la biopolitique a pour objectif de développer la force de travail et l'appareil productif d'un Etat, l'intérêt national est défini en termes de rentabilité. Est désirable tout flux qui peut procurer un avantage de quelque nature que ce soit à la société biopolitique. A l'inverse, tout flux qui ne représente aucun intérêt économique ou politique, ou qui est porteur d'une menace potentielle est jugé indésirable par le biopouvoir. Par définition, il est dans l'intérêt du biopouvoir d'attirer et de laisser entrer les flux désirables sur le territoire et de refouler les flux jugés indésirables.

En Inde, les flux désirables sont les investissements étrangers, les touristes, les migrants hautement qualifiés… Des politiques spécifiques sont mises en place pour attirer et développer ces flux devant lesquels les frontières internationales ne constituent pas un obstacle. Au contraire, les flux indésirables que le biopouvoir indien pointe du doigt sont les migrations clandestines, notamment en provenance du Bangladesh, les trafics illicites ou illégaux, ainsi que les mouvements transfrontaliers d'activistes anti-indiens. L'Union indienne n'est pas le seul Etat où le biopouvoir lutte contre ces trois types de flux indésirables, qui des produits caractéristiques de la mondialisation négative. Peter Andreas a conceptualisé ces flux indésirables en créant la catégorie des acteurs clandestins internationaux ou CTA qui sont les acteurs non-étatiques qui opèrent de part et d'autres des frontières d'un Etat en violation des lois de ce dernier et qui tentent consciemment d'échapper aux contrôles (Andreas, 2003, p.78).

8322 – Une hiérarchie fondée sur des critères politiques, religieux et économiques

La hiérarchisation des individus sur l'échelle de la désirabilité indienne repose donc sur trois critères fondamentaux : l'appartenance politique, la religion et le statut socio-économique. Au-delà de l'appartenance à une nation, qui est un critère subjectif, c'est la possession de la citoyenneté indienne qui permet l'inclusion d'un individu à la population indienne. C'est donc sur un critère objectif, et relativement arbitraire que repose l'inclusion biopolitique. De même l'exclusion de la bulle biopolitique sur la base de la non possession de la citoyenneté indienne est légitimée par l'arbitraire de l'appartenance politique des individus.

En raison de l'opposition cinquantenaire entre hindous et musulmans, ainsi que de la montée des violences islamistes sur le sol indien, les musulmans non indiens forment une catégorie particulièrement stigmatisée dans les discours politiques. En effet, la montée des violences islamistes est instrumentalisée par les partis de la droite indienne pour stigmatiser les populations musulmanes étrangères. De même, les nationalistes indiens qui axent leurs politiques sur l'hindouisation de la nation indienne stigmatisent les musulmans indiens qui sont la cible de nombreuses discriminations. Leur loyauté envers l'Union indienne est remise en cause par les nationalistes hindous en vertus de leur allégeance à une religion non indigène.

Enfin, les migrants pauvres qui cherchent à s'installer en Inde pour des raisons économiques ne représentent aucun intérêt immédiat pour le biopouvoir, bien qu'ils représentent une force de travail très importante, et rencontrent une vive opposition de l'opinion publique indienne, hostile à l'arrivée massive d'étrangers sur le territoire indien. Le biopouvoir indien condamne alors les migrations économiques, et les frontières politiques de l'Union indienne se doublent de frontières de statuts dans la mesure où elles protègent les privilèges de la population indienne.

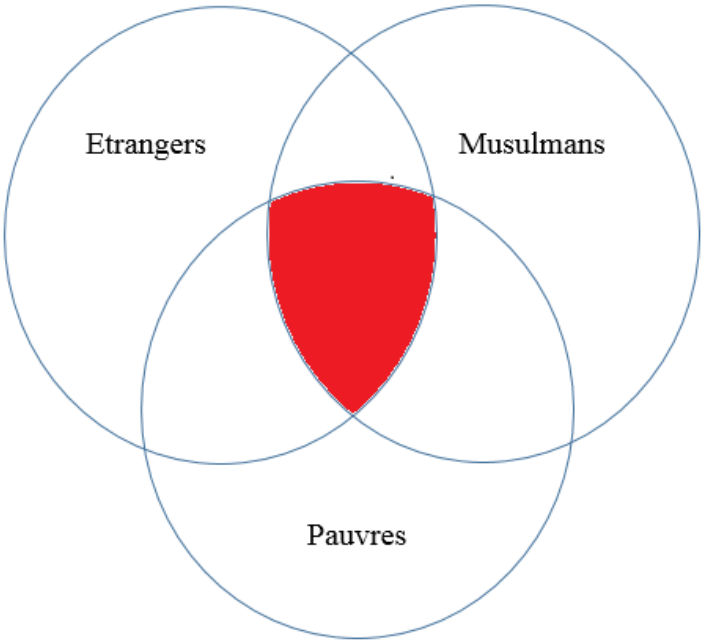


Figure 43: L'indésirabilité biopolitique indienne, une combinaison de facteurs

Les trois principaux critères d'indésirabilité au sein de la bulle biopolitique indienne sont donc la non possession de la citoyenneté indienne, l'allégeance à l'islam et la pauvreté. La figure du musulman pauvre et non ressortissant de l'Union indienne constitue l'Indésirable par excellence selon la rationalité biopolitique telle qu'elle est actuellement construite en Inde.

8323 – De l'indésirabilité à l'illégalité

L'indésirabilité correspond, comme nous l'avons vu plus haut, à l'absence d'intérêt pour le biopouvoir d'accepter que les flux considérés pénètrent à l'intérieur de la bulle biopolitique. Afin de légitimer le rejet de ces flux indésirables, le biopouvoir transforme les flux indésirables en menaces potentielles selon un processus de sécuritisation que nous avons étudié en détail dans le chapitre 2 de cette thèse. Les migrants clandestins bangladais installés sur le territoire indien sont ainsi présenté par certains médias et certains hommes politiques comme des menaces pour la sécurité intérieure du pays (Ramachandran, 2004).

L'indésirabilité biopolitique, définie en fonction de l'intérêt national tel que le conçoit le biopouvoir, est institutionnalisée par ce dernier. En effet, selon une logique biopolitique de protection de la population et de ses intérêts, les flux indésirables sont définis par les lois que vote le biopouvoir comme illicites ou illégaux. Lorsqu'un individu non ressortissant de l'Union indienne fait une demande visa pour entrer sur le territoire indien, il lui est demandé de préciser s'il a des parents ou des grands-parents d'origine pakistanaise, et quels pays il a récemment

visité. Les réponses à ces questions conditionnent l'obtention du visa et si ce dernier est n'est pas délivré, alors l'individu n'a pas le droit de se rendre en Inde. L'illégalité ainsi définie de ces flux confère à toute tentative de traversée de la frontière de la part des CTA le statut de flux clandestin. Lorsqu'un acteur clandestin transnational tente de passer les frontières de l'Union indienne et de pénétrer ainsi sur son territoire, il n'est pas en possession des documents nécessaires. Les gardes-frontière peuvent ainsi légitimement les refouler.

833 – Les frontières de l'Union indienne : des filtres biopolitiques

Dans ces conditions, les dispositifs de contrôle des flux mis en place le long des frontières de l'Union indienne apparaissent comme des filtres biopolitiques. C'est en effet aux frontières que sont effectués les contrôles des flux candidats à l'entrée sur le territoire, là où est vérifiée en théorie la légalité des traversées. Les flux réguliers, c'est-à-dire ceux qui n'ont pas été interdits, sont autorisés à entrer sur le territoire. Les autres, c'est-à-dire les flux qui ne sont pas en règle ou qui sont formellement interdits, sont susceptibles d'être refoulés à la frontière.

L'action de sélection ainsi effectuée à la frontière de l'Union indienne est le résultat d'un processus entamé en amont. De la définition des critères d'appartenance à la communauté biopolitique à celle de l'intérêt national et de l'indésirabilité, l'action des machines du biopouvoir que sont les frontières est conditionnée par les discours tenus par les dirigeants depuis la fondation de l'Union. En érigeant les flux indésirables en menaces, ces derniers ont en effet établi un ordre du monde qui promeut l'intérêt national indien, et qui légitime les pratiques exclusionnaires du biopouvoir indien.

Les frontières de l'Union indienne, ou plutôt les dispositifs de contrôle des passages transfrontaliers installés aux frontières, sont donc des instruments au service du biopouvoir dans la mesure où un tri sur des critères biopolitiques y est effectué. Les flux y sont traités de manière différenciée en fonction de l'attrait qu'ils suscitent ou des risques qu'ils représentent pour l'équilibre en place au sein de la bulle biopolitique indienne. Les frontières et les dispositifs qui y ont été installés sont d'une importance capitale dans la gestion de la circulation transfrontalière dans le cadre de la protection de la sécurité et du bien-être de la population. Cependant, en pratique, les frontières de l'Union indienne ne sont pas imperméables. L'enveloppe frontalière terrestre de l'Inde, longue de plus de 14 000km, n'est pas intégralement équipée de dispositifs renforcés de surveillance et de contrôle. Le traitement différentié des flux propre à la gestion biopolitique des circulations transfrontalières, n'est donc effectif qu'aux *checkpoints*. L'intérêt des barrières frontalières réside dans la réorientation des flux candidats au passage des frontières vers les points de contrôle. En rendant difficile la traversée sauvage, les barrières frontalières réalisent la prétention du biopouvoir à contrôler effectivement la légalité de toutes les traversées.

Conclusion partielle du chapitre 8

L'Union indienne est un jeune Etat fondé en 1947 qui repose sur des principes biopolitiques. Le gouvernement indien fonctionne en effet comme un biopouvoir dont l'objectif est d'assurer la survie, le bien-être et la sécurité de sa population. Les ambitions biopolitiques de l'Etat indien sont inscrites dans la Constitution et les actions entreprises par les gouvernements qui se sont succédés à la tête du pays se sont inscrites dans la continuité de ces principes directifs.

Le biopouvoir indien est un pouvoir de soin qui a pour vocation de créer des conditions favorables à la pérennisation de l'Etat, à son indépendance et au développement de son

économie. La logique biopolitique qui préside à toutes les politiques menées à l'échelle nationale implique la poursuite d'un objectif de rentabilité. Les efforts gouvernementaux en matière de politique démographique, agricole et économique ont en effet été produits dans le but d'entretenir et de développer la force de travail et l'appareil productif indiens.

La conduite biopolitique de la population indienne a eu pour conséquence la formation d'une bulle biopolitique, c'est-à-dire d'une société établie sur un territoire fini et étroitement contrôlée par le biopouvoir. L'inclusion d'individus à la population sur la base de la citoyenneté entraîne nécessairement l'exclusion des tous les autres de la sphère d'influence du biopouvoir indien. Cette différenciation entre les individus selon des critères objectifs est le résultat de la construction rhétorique d'un racisme d'Etat éminemment biopolitique. Le biopouvoir a par ailleurs pour mission de gérer les interactions entre l'intérieur de la bulle biopolitique indienne et l'extérieur dans la mesure où l'Etat indien détient le monopole des contrôles des flux transfrontaliers.

Les flux candidats à l'entrée sur le territoire indien sont hiérarchisés sur l'échelle de la désirabilité indienne selon une rationalité biopolitique fondée sur l'intérêt national : les flux dénués d'intérêt ou perçus comme des menaces pour l'équilibre de la société indienne ou pour sa sécurité sont définis comme indésirables. Selon un processus de sécuritisation caractéristique des biopouvoirs contemporains, l'indésirabilité de ces flux a été légalement institutionnalisée. Les frontières de l'Union indienne fonctionnent comme des cordons sanitaires le long desquels les dispositifs biopolitiques en place permettent d'effectuer un tri entre les flux autorisés à entrer et ceux qu'il convient de refouler. Cependant, ce tri qui doit théoriquement être fait le long de la totalité de l'enveloppe frontalière ne l'est pas en pratique en raison notamment de l'impossibilité de doter l'intégralité de la longueur des dyades de dispositifs efficaces de contrôle. C'est pour renforcer l'efficacité de ces contrôles que des barrières frontalières ont été mises en place le long des dyades les plus problématiques de l'Union indienne.

Chapitre 9 – Universalité et particularismes des teichopolitiques indiennes

La multiplication des risques liés au passage de la modernité de sa phase solide à sa phase liquide est caractéristique de l'époque que nous vivons. Les individus ont une conscience accrue des menaces qui pèsent sur leurs vies et leur sécurité est au centre de leurs préoccupations. La légitimité des biopouvoirs contemporains – ou biolégitimité – repose sur leur capacité à assurer à leur population le droit à la vie et à la sécurité. Dans ces conditions, le renforcement du contrôle des frontières constitue une priorité absolue pour ces derniers dans la mesure où les frontières sont les premiers remparts contre les menaces extérieures. Les barrières frontalières érigées par le gouvernement indien depuis le début des années 2000 sont des dispositifs éminemment biopolitiques qui s'inscrivent dans le contexte tout particulier du début du XXI^{ème} siècle et qui ont pour objectif de prévenir les menaces transnationales. Le long des frontières de l'Union indienne les plus exposées aux flux indésirables, selon la définition biopolitique du terme, le gouvernement indien a entrepris d'installer des dispositifs complexes de renforcement des contrôles des flux transfrontaliers afin de systématiser les contrôles des passages et d'effectuer la sélection entre ceux qui peuvent entrer et ceux qu'il convient de refouler. L'objectif de ces barrières est d'assurer la fluidité des circulations transfrontalières tout en relevant le niveau de sécurité du territoire.

Ces dispositifs massifs de surveillance des zones frontalières formalisent les rapports de forces produits par la gestion biopolitique de l'espace indien. A travers la construction de ces remparts pour contrer les passages prohibés, le biopouvoir tente de créer un espace de la sécurité clôturé, par opposition à l'extérieur – sud-asiatique mais aussi global – menaçant. Dans la deuxième partie de cette thèse, il a été établi que les trois barrières frontalières indiennes pouvaient être analysées conjointement dans la mesure où elles s'inscrivent au cœur d'un système biopolitique national cohérent. L'objectif de ce chapitre est de déterminer si ces barrières frontalières sont, ou non, des émanations directes du biopouvoir indien. Je tenterai dans ce neuvième chapitre de poser les bases d'un système explicatif de ce processus de barriérisation de certaines frontières de l'Union indienne afin de mettre en avant la dimension biopolitique de ces processus et d'en isoler les principales caractéristiques.

Dans quelle mesure le contexte global de la mondialisation des échanges et les enjeux géopolitiques sud-asiatiques ont-ils créé des conditions favorables à la réalisation de ces trois teichopolitiques ? Quel est le seuil d'émergence d'une barrière frontalière en Inde ? Dans quelle mesure les teichopolitiques indiennes reproduisent-elles les mécanismes universels de barriérisation ? Quels sont les particularismes indiens des teichopolitiques considérées dans le cadre de cette recherche ? Comment peut-on interpréter la multiplication des projets de barriérisation ainsi que le renforcement des pratiques frontalières en Asie du Sud? L'hypothèse soutenue dans ce chapitre est que la mise en place des barrières frontalières indiennes est la conséquence directe de la gestion biopolitique du territoire et de la population qu'elles ont vocation à protéger des incursions indésirables. Bien plus, les barrières frontalières indiennes sont des manifestations de la radicalisation contemporaine du biopouvoir indien dans la mesure où elles constituent des mesures d'exception et où elles contribuent à pérenniser l'état d'urgence

dans les zones frontalières qu'elles traversent, devenues des cordons sanitaires dans le cadre de la protection de la bulle biopolitique indienne.

91 – Teichopolitiques et communication en Inde au XXI^{ème} siècle

Les barrières frontalières sont des dispositifs pratiques de contrôle des passages transfrontaliers, mais ce sont également des supports qui délivrent un message en donnant à voir. Leur rôle consiste à procurer une certaine protection à l'espace qu'elles bordent, mais elles constituent aussi pour le biopouvoir des vecteurs de communication. Dans le chapitre précédent, nous avons établi que les barrières frontalières érigées par le gouvernement indien depuis le début des années 2000 sont des dispositifs éminemment biopolitiques dans la mesure où elles ont vocation à réorienter tous les flux transfrontaliers vers des portes où ils sont, en théorie, systématiquement contrôlés par les gardes de la BSF. Cependant, il nous faut maintenant déterminer dans quelle mesure ces dispositifs sont des émanations directes du biopouvoir, dans un contexte particulier de transnationalisation des flux et de montée des violences dérégulées et déterritorialisées. L'hypothèse défendue dans cette partie est que les barrières frontalières sont des machines érigées par le biopouvoir dans des circonstances exceptionnelles, caractéristiques d'une époque donnée. Dans quelle mesure l'époque contemporaine est-elle propice à la réalisation des teichopolitiques indiennes depuis le début du XXI^{ème} siècle ? Au-delà de leur rôle purement pratique de contrôle et de sélection des flux, quels sont les messages délivrés par les barrières frontalières indiennes ? Quelle est le rôle de l'économie politique dans la concrétisation de ces projets très coûteux et polémiques ? Les barrières frontalières indiennes n'ont pu être érigées que dans le contexte très particulier du début du XXI^{ème} siècle, marqué par la multiplication des actes terroristes commis sur le territoire indien depuis une quinzaine d'années et par la montée des préoccupations sécuritaires au sein de l'opinion publique indienne. Elles offrent des réponses aux peurs sociales indiennes et ont vocation à polariser l'espace biopolitique entre un intérieur protégé par une barrière et un extérieur construit depuis plusieurs décennies comme menaçant dans les discours produits par le biopouvoir, notamment par sa composante nationaliste. Le bénéfice politique procuré par la réalisation de ces teichopolitiques profite aux partis nationalistes hindous qui ont été les chantres de ces projets et dont les discours exclusionnaires sont biolégitimés a posteriori par la présence de ces barrières le long des frontières les plus sensibles selon eux de l'Union indienne.

911 – Les barrières frontalières indiennes : des machines du biopouvoir qui s'inscrivent dans une époque particulière

L'époque est d'une importance capitale dans la stratégie de contrôle territorial menée par le biopouvoir indien. Ce sont en effet les besoins propres à une époque donnée qui commandent l'élaboration d'un dispositif biopolitique et sa mise en place. J'entends ici par dispositif les discours et les machines qui ont pour objectif d'influencer les comportements des individus pour les modeler et les conformer aux normes en vigueur, définies par le biopouvoir en place dans un Etat donné. Dans un monde de flux où les actes de violence transnationale sont dérégulés et déterritorialisés, la gestion des interactions et de la circulation entre l'intérieur de la bulle biopolitique et l'extérieur est une priorité pour le biopouvoir indien. L'ouverture du territoire indien aux flux de la mondialisation est nécessaire pour le développement de son économie et pour le maintien de son statut de puissance émergente, mais cette ouverture ne doit pas avoir pour conséquence une plus grande vulnérabilité du territoire et de la population indienne face aux risques inhérents à la modernité liquide.

Les menaces telles que les a définies le biopouvoir indien pour la sécurité de son territoire et de sa population sont les flux clandestins transnationaux ou CTAs (Andreas, 2003). Ce sont principalement les migrations clandestines, les trafics illicites et illégaux, et les mouvements d'activistes dont les projets vont à l'encontre de l'intérêt national indien défini selon une rationalité biopolitique. L'Union indienne n'est actuellement engagée dans aucun conflit ouvert avec l'un de ses voisins. Cependant, la géopolitique de l'Asie du Sud est marquée depuis quelques décennies par le développement des « *relations internationales illicites* », c'est-à-dire de la « *généralisation à l'échelle régionale de l'exercice indirect et invisible de la souveraineté à travers des transactions collusives entre agents de l'Etat et acteurs illicites* » (Jaffrelot, 2008, p.89). Le Pakistan, le Bangladesh et dans une moindre mesure le Népal utilisent en effet la nuisance comme instrument de politique étrangère pour contester l'hégémonie de la puissance politique et économique indienne sur le sous-continent, et sont soupçonnés par le gouvernement indien de soutenir des activistes dont les projets vont à l'encontre des intérêts indiens. L'objectif pour les gouvernants indiens est donc de se prémunir contre les débordements transnationaux des voisins de l'Union, instrumentalisés ou non par les Etats avec lesquels l'Inde partage des frontières terrestres (Jaffrelot, 2008, p.82).

Les légitimations officielles des teichopolitiques indiennes sont diverses. La construction d'un mur de sécurité le long de la LoC au Cachemire constitue, selon le gouvernement indien, un rempart face aux incursions de terroristes islamistes au Cachemire indien. De même, le prolongement de ce mur de sécurité par une clôture le long de la frontière indo-pakistanaise non contestée a été réalisé pour stopper les incursions d'activistes, notamment islamistes et sikhs, sur le territoire de l'Union indienne. La clôture qui double désormais la frontière indo-bangladaise sur des milliers de kilomètres répond à une triple exigence de lutte contre l'immigration clandestine massive de travailleurs Bangladais pauvres vers le Nord-Est indien, les nombreux trafics illicites qui se sont développés le long d'une frontière qui a longtemps été poreuse, et contre les incursions d'activistes islamistes et anti-indiens basés au Bangladesh. Le projet de clôture de la frontière indo-birmane a été proposé après le constat d'échec des *Assam Rifles* dans leur mission de pacification de cette dyade peu active mais caractérisée par de nombreux trafics interdits et par la collusion entre les insurrections indiennes et birmanes. Les teichopolitiques indiennes ont donc été pensées pour contrer des flux qui se sont développés dans le contexte particulier de l'Asie du Sud post-indépendance, mais aussi dans celui de la mondialisation des échanges et des images. Malgré la diversité des légitimations des trois teichopolitiques indiennes, il est possible de repérer une constante biopolitique dans ces processus dans la mesure où elles ont toutes pour objectif de contrer des menaces transnationales qui mettent en péril la sécurité et l'équilibre social de la société indienne. Chaque barrière frontalière indienne a donc été construite en réponse à des menaces propres à une époque particulière, celle de la modernité liquide définie par Zygmunt Bauman. Ce sont toutes les trois des machines du biopouvoir qui s'inscrivent dans le renforcement du contrôle territorial exercé par ce dernier.

912 – L'aspect performatif des barrières frontalières indiennes

En tant qu'obstacles massifs qui s'opposent aux tentatives de traversées en dehors des points de contrôle, les barrières frontalières mises en place par le biopouvoir indien signifient dans un premier temps l'interdiction des passages non autorisés. Ils matérialisent la législation en matière de circulation transfrontalière qui suppose que toute traversée d'une frontière de l'Union en dehors des points de contrôle prévus à cet effet est illicite et illégale. L'obstacle

contenu dans les dispositifs de barrières frontalières a pour vocation de réorienter les flux vers les nombreuses portes qui constituent autant de points de contrôle où est vérifiée la légalité de la traversée. La matérialité des obstacles que constituent les barrières frontalières indiennes a pour objectif de produire des effets de pouvoir dans la mesure où le biopouvoir se manifeste à travers elles. Les barrières frontalières adressent un message à ceux qui tentent de les franchir illégalement. Elles signifient la difficulté et l'interdiction. Par ailleurs, le choix du barbelé comme principal matériau constitutif des barrières frontalières indiennes a une portée symbolique forte puisqu'il s'adresse à la sensibilité physique des individus qui tentent de les franchir. L'utilisation de barbelés, au-delà de l'aspect économique que cela suppose, a pour conséquence l'animalisation, voire la déshumanisation, de ceux qui tentent le franchissement illégal de l'obstacle (Razac, 2008).

Si les barrières frontalières signifient l'interdiction aux individus qui tentent de les franchir illégalement, le biopouvoir les présente comme le symbole de la protection pour les individus membres de la population indienne contre les menaces en provenance de l'extérieur du territoire. En effet, les barrières s'inscrivent dans un régime de visibilité dont l'objectif est de réorganiser le paysage psychique des individus. Une barrière frontalière offre le spectacle rassurant de la protection du territoire dans la mesure où c'est un obstacle massif et voyant. La construction d'une barrière frontalière contribue à donner à l'espace une valeur particulière (Claval, 1977). La mise en place de ce que l'on a appelé la forteresse indienne a donc permis de polariser l'espace sud-asiatique entre un extérieur d'où viennent des flux potentiellement menaçants et le territoire de l'Union indienne clôturé et donc protégé contre les risques de la proximité menaçante.

La réalisation des teichopolitiques indiennes n'a été possible que dans le contexte de la production par le biopouvoir indien, gouverné au début des années 2000 par le BJP, de discours exclusionnaires envers les CTAs. Des barrières mentales ont ainsi imprégné les représentations collectives indiennes et ont précédé la construction des barrières frontalières le long des frontières les plus concernées par les flux clandestins transnationaux. Le régime de visibilité mis en place par le biopouvoir indien à travers la réalisation de trois barrières frontalières a donc été permis par le régime d'énoncés qui était déjà en place depuis la Partition du sous-continent, et que les partis nationalistes hindous avaient largement diffusé notamment à partir des années 1960. Ce régime d'énoncés constitué de discours exclusionnaires combiné aux circonstances exceptionnelles du début du XXI^{ème} siècle a rendu possible l'érection de barrières physiques, qui a leur tour, ont légitimé ces discours exclusionnaires dans la mesure où elles donnent une réalité tangible au fantasme populaire de l'étranger menaçant et dangereux (Brown, 2009). Elles contribuent notamment à la pérennisation de l'antagonisme entre Indiens et Pakistanais, et dans une certaine mesure à l'opposition entre hindous et musulmans à l'échelle du sous-continent. Les barrières frontalières sont devenues les emblèmes de mécanismes psycho-sociaux d'exclusion qui ont été implantés dans les mentalités indiennes depuis 1947, qui les renforcent rétroactivement. Elles formalisent un rapport de force contracté dans le cadre de la biopolitisation de la société indienne et créent du symbole, de la mémoire et des comportements.

913 – L'économie politique de la construction d'une barrière frontalière en Inde

La construction d'une barrière frontalière est l'aboutissement d'un long processus politique appelé teichopolitique. La concrétisation d'une teichopolitique suppose la mobilisation de moyens humains, techniques et financiers très importants qui contrastent avec la remise en

cause quasi-systématique de l'efficacité des barrières frontalières en tant qu'obstacle. Ces dispositifs ne règlent en effet en aucun cas les causes des problèmes qui ont précédé leur mise en place, en ne traitant que les symptômes. Défendre un tel projet constitue donc un risque politique pour ceux qui le défendent et l'érigent en solution. Comment expliquer l'engouement des partis politiques de la droite indienne pour les barrières de séparation ? Quel bénéfice politique espèrent-ils tirer de ces teichopolitiques ? Pour les biopouvoirs contemporains, le soutien des électeurs est primordial. En effet, leur maintien au pouvoir dépend de leur capacité à gagner en biolégitimité, c'est-à-dire à garantir le droit de la population à la vie, au bien-être et à la sécurité. Dans ces conditions, chaque action du biopouvoir en faveur de la sécurisation du territoire et de la préservation des privilèges socio-économiques renforce sa biolégitimité.

A une époque où les préoccupations sécuritaires de la population indienne sont omniprésentes dans le débat public, l'adoption de mesures visant à renforcer les contrôles aux portes du territoire montre que le biopouvoir prend en compte ces préoccupations. Une barrière frontalière est un dispositif massif qui donne à voir à la population, c'est un acte de communication du biopouvoir à destination de l'électorat. La mise en place d'une barrière de sécurité met en effet en scène le contrôle par l'Etat des limites du territoire, dans un décor politique flatteur (Foucher, 2007). La vision d'une barrière gardée par une force armée spéciale et équipée de technologies de pointe procure un bénéfice politique au biopouvoir bien plus important que l'image d'une frontière poreuse traversée par des flux non autorisés et non contrôlés. Construire une barrière frontalière, c'est montrer que l'on prend en compte les peurs sociales. Les barrières frontalières indiennes contiennent en puissance le spectacle de la protection que l'opinion publique exige du biopouvoir et s'inscrivent dans une stratégie de communication du biopouvoir appelée « *diplomatie d'affiche* ». La diplomatie d'affiche, qui consiste à « *montrer à ses propres électeurs qu'on s'est acquitté de ses tâches avec zèle est un paramètre diplomatique aujourd'hui plus important que l'obligation de résultat* » (Badie, 2005, p.18). Le risque d'une telle logique est cependant que les biopouvoirs entretiennent et instrumentalisent les angoisses collectives dans le but de gagner en biolégitimité.

La réalisation d'une teichopolitique, malgré le coût des travaux, de la surveillance et de l'entretien, renforce la biolégitimité du biopouvoir qui y a contribué, si précieuse dans les démocraties biopolitiques contemporaines. Le crédit politique apporté par la mise en place de ce type de dispositif, au-delà des considérations relatives à son efficacité pratique, est en effet suffisamment important pour justifier politiquement de telles dépenses publiques. C'est le BJP qui a récolté les fruits des teichopolitiques menées le long des frontières que l'Union indienne partage avec le Pakistan et avec le Bangladesh après avoir âprement défendu et promu ces projets. Au contraire, lorsque l'opposition publique est trop forte ou que les bénéfices politiques potentiels sont revus à la baisse, les travaux sont suspendus comme ce fut le cas à Moreh en décembre 2013. La dispute non réglée d'Holenphai menaçait de déclencher une crise diplomatique entre le gouvernement indien et son homologue birman, qui travaillaient par ailleurs à développer la coopération entre les deux Etats dans le cadre de la *Look East Policy* dont les retombées politiques et économiques en cas de succès seront bien supérieures à celles qu'aurait pu générer la poursuite du chantier de clôture à Moreh.

92 – Les barrières frontalières indiennes, entre caractéristiques générales et particularités régionales

Les trois teichopolitiques menées par le gouvernement indien depuis le début des années 2000 n'ont pu se concrétiser que dans le contexte tout particulier du début du XXI^{ème} siècle. L'époque est en effet d'une importance fondamentale pour comprendre comment de tels dispositifs sécuritaires ont pu être élaborés dans l'une des plus grandes démocraties du monde. C'est une combinaison de facteurs régionaux et globaux, associés à une dynamique de politique intérieure particulière qui ont créé les conditions favorables à la réalisation de trois barrières frontalières le long de trois des six dyades terrestres de l'Union indienne. Nous avons établi précédemment que ces trois barrières sont des machines produites par le biopouvoir indien au sein de la même époque, et dont le fonctionnement est éminemment biopolitique. L'objectif de cette partie est de déterminer dans quelle mesure ces trois barrières s'inscrivent dans un système biopolitique cohérent et de proposer une explication théorique à ces phénomènes spatiaux remarquables. Il s'agira ici de proposer un système explicatif pour formaliser ces processus, de « *dégager des principes à partir desquels il est possible de comprendre leur articulation, de saisir leur fonctionnement et de reconstituer leur logique interne* » (Claval, 1977, p.22). Si l'Union indienne est un observatoire privilégié des teichopolitiques qui se multiplient à travers le monde depuis le début des années 2000, est-il possible d'isoler un modèle indien de barriérisation ? Quel est l'élément qui relie les trois teichopolitiques initiées par le biopouvoir indien ? Quelles sont les logiques qui permettent à ces pratiques exclusionnaires de se développer dans un contexte démocratique ? Quel est le degré de proximité des barrières frontalières indiennes avec les autres barrières recensées dans le monde ? Quelles sont les particularités indiennes ? L'hypothèse défendue dans cette partie est que les teichopolitiques indiennes s'inscrivent dans une logique biopolitique d'affirmation de la souveraineté étatique et de protection de la sécurité et des privilèges de la population indienne. Il est possible de déterminer un seuil d'émergence dans le contexte indien pour expliquer la concrétisation d'une teichopolitique. Ce seuil d'émergence est le résultat de la combinaison de facteurs politiques, religieux et socio-économiques.

921 – Le seuil d'émergence des barrières frontalières indiennes : la prégnance du contexte régional

Les trois teichopolitiques analysées dans la partie précédente de ce travail de recherche ont été initiées par le gouvernement indien au début des années 2000 le long de trois frontières issues du processus de décolonisation de l'Asie du Sud et dont la porosité est problématique depuis leur formation. Il n'y a pas, le long de ces dyades, de problème de frontière « *au sens où des tracés détermineraient par avance des politiques et des différends* » (Foucher, 1991, p.534). Cependant, l'horogenèse a joué un rôle fondamental dans la cristallisation des tensions relevées le long de ces dyades dans la mesure où la formation de trois frontières internationales inédites dans les années 1940 a créé des limites de souveraineté politiques qui correspondaient avec des frontières religieuses dans le cas des dyades indo-pakistanaises, et qui ont par la suite été doublées de discontinuités socio-économiques très marquées en raison des évolutions propres à chaque Etat. Le contexte géopolitique de l'Asie du Sud ainsi que les dynamiques géoidéologiques en cours après l'indépendance du sous-continent ont fait de ces frontières des fossés identitaires. Les nations indienne et pakistanaise, puis bangladaise ont en effet été construites en opposition l'une par rapport à l'autre. Les teichopolitiques indiennes ont ainsi été développées le long de frontières qui ont été érigées en barrières mentales dans les

représentations collectives indiennes à partir de 1947. Les dynamiques globales liées à la mondialisation négative ont depuis les années 1980 contribué à accélérer le développement des flux transnationaux clandestins en Asie du Sud et la montée des préoccupations sécuritaires au sein de la société indienne. L'essor des teichopolitiques indiennes est donc la conséquence de la combinaison d'évolutions régionales mais aussi globales. L'origine du développement des teichopolitiques indiennes a ainsi un triple niveau d'explication, intérieur, régional mais aussi global.

Selon la définition du dictionnaire Larousse, un système est un ensemble d'éléments considérés dans leurs relations à l'intérieur d'un tout fonctionnant de manière unitaire. Le holon, entendu comme « *l'objet, la relation, l'agent qui permettent au système de fonctionner comme une totalité* » (Brunet, Ferras, Thiery, 1993, p.472) est l'élément intégrateur d'un système. Dans le cas du système biopolitique indien, le holon est le biopouvoir dont la mission est d'assurer la pérennisation de l'Etat indien, la sécurité de la population et la préservation des avantages socio-économiques qu'elle a acquis depuis 1947. Dans le contexte de la modernité liquide, l'enjeu pour le biopouvoir est de permettre à l'Union indienne de s'ouvrir aux flux transnationaux et de s'intégrer aux circuits de la mondialisation tout en relevant le niveau de sécurité du territoire indien (Sparke, 2006). Le tournant sécuritaire amorcé par les grandes démocraties en 2001 ainsi que l'entrée de l'Union indienne dans la guerre globale contre le terrorisme aux côtés des Etats-Unis et d'Israël constituent des inflexions majeures dans la biopolitique indienne à l'origine de l'adoption de mesures sécuritaires drastiques pour renforcer le contrôle par le biopouvoir indien des interactions entre l'intérieur de la bulle biopolitique indienne et l'extérieur, d'où proviennent des flux potentiellement porteurs de risques pour l'équilibre et la sécurité de la société indienne. Les barrières frontalières indiennes s'inscrivent dans cette logique de sécurisation du territoire par le renforcement des contrôles des flux transfrontaliers qu'elles permettent. Les travaux de clôture ont en effet été sensiblement accélérés après 2001.

Les deux barrières frontalières les plus abouties, la clôture indo-pakistanaise et la clôture indo-bangladaise, sont remarquables dans la mesure où elles doublent les deux frontières internationales issues de la Partition du sous-continent de 1947. Ces deux frontières ont été tracées dans le cadre d'une Partition sur la base de l'appartenance religieuse des habitants du Pakistan bicéphale et séparent aujourd'hui deux Etats à majorité musulmane, le Pakistan et le Bangladesh, d'un Etat dont la majorité de la population est hindoue, l'Inde. Elles sont par ailleurs caractérisées par des flux indésirables qui se sont développés de manière conséquente depuis l'indépendance. L'embryon de clôture qui a été construit à Moreh, sur mois d'1% de la frontière indo-birmane apparaît à certains égards comme la réalisation partielle d'une teichopolitique inachevée. En effet, la frontière indo-birmane a elle aussi été créée lors du processus de décolonisation de l'Asie du Sud, et est elle aussi caractérisée par la prégnance de flux indésirables entre les deux territoires, mais elle sépare un Etat majorité bouddhiste, une religion indigène, de l'Union indienne. Le facteur religieux pourrait constituer un élément d'explication de l'échec partiel de cette teichopolitique. La frontière indo-népalaise est caractérisée par des flux migratoires massifs en provenance des plaines du Népal et à destination de la vallée du Gange, qui sont, selon le recensement de 2001, aussi importants que les flux migratoires en provenance du Bangladesh. Toutefois, aucun projet de barrière frontalière n'a à ce jour été proposé pour renforcer les contrôles à la frontière indo-népalaise qui sépare deux Etats à majorité hindous : « *la migration en provenance du Népal – en pleine explosion démographique et instable politiquement depuis des décennies – semble relativement facile à*

absorber, compte tenu de la différence de taille entre les deux pays, de leur grande proximité culturelle et religieuse et d'une concentration des Népalais dans une région, à la frontière avec le Bhoutan, peu habitée par les Indiens » (Boilliot, Dembinski, 2014, p.73).



Carte 16: Le seuil indien de barriérisation, une combinaison de facteurs politiques, socio-économiques et religieux

Encore une fois le facteur religieux semble jouer un rôle majeur dans l'appréhension de l'immigration népalaise dans les représentations collectives indiennes.

Le seuil d'émergence d'une barrière frontalière en Inde semble donc rassembler trois facteurs distincts, dont la combinaison a pour conséquence la perception d'une menace suffisamment importante par l'opinion publique indienne pour légitimer la concrétisation d'une teichopolitique. Ces trois facteurs sont une horogenèse dans le contexte de la Partition, des flux clandestins transnationaux construits par le biopouvoir indien comme des flux indésirables, et l'aspect religieux des frontières qui séparent hindous et musulmans. Les musulmans apparaissent dans le système biopolitique indien comme des principales menaces qui pèsent sur le société indienne dans la mesure où les Pakistanais ont été présentés depuis 1947 dans les discours indiens comme les principaux ennemis de l'Union indienne, et où depuis les années 1990, un amalgame a été fait dans les représentations indiennes entre terrorisme et islamisme, puis entre islamisme et islam. Les conséquences des attentats du 11 septembre 2001 sur les préoccupations sécuritaires indiennes ont permis de transformer l'opposition héritée de la Partition entre hindous et musulmans d'une opposition caractéristique de la guerre contre le terrorisme, entre la civilisation et la barbarie, entre le bien et le mal (Jones, 2012). En reliant la menace terroriste aux deux pays musulmans bordiers de l'Inde, le biopouvoir indien permet à sa population d'identifier la menace, de la territorialiser et rend nécessaires les mesures sécuritaires prises à leur encontre. En présentant le Bangladesh et le Pakistan, deux Etats dont la population est majoritairement musulmane, comme des menaces pour l'Union indienne, ces discours font de tous les musulmans d'Asie du Sud des menaces potentielles pour la sécurité de l'Etat indien (Jones, 2012). Les musulmans d'Asie du Sud apparaissent comme la catégorie la plus stigmatisée par le biopouvoir indien. La mise en place d'une forteresse indienne ne l'est que le long des frontières qui séparent l'Union indienne de pays à majorité musulmane.

922 – Le fonctionnement biopolitique des barrières frontalières indiennes

Si le seuil d'émergence des barrières frontalières est la combinaison de facteurs contextuels régionaux et globaux, en revanche, leur fonctionnement est typique des barrières frontalières recensées aujourd'hui à travers le monde. L'objectif de la mise en place de tels dispositifs de surveillance et de contrôle est en effet d'optimiser la gestion des flux transfrontaliers. Une sélection est effectuée aux points de contrôle entre les flux en règle qui peuvent entrer sur le territoire de l'Union indienne et ceux qui ne possèdent pas les papiers nécessaires au passage de la frontière et qui sont refoulés. Les barrières frontalières s'inscrivent dans la logique du biopouvoir indien de prévention systématique des risques potentiels et sont la manifestation de la volonté du biopouvoir de contrôler tous les flux candidats à l'entrée sur le territoire indien. Ce sont des dispositifs qui contribuent au renforcement des pratiques frontalières indiennes dans la mesure où elles ont vocation à empêcher les traversées sauvages pour que tous les flux soient contrôlés. L'idéal pour les biopouvoirs contemporains serait de pouvoir contrôler tous les flux transfrontaliers pour réduire au maximum l'entrée sur le territoire de flux qui ont été jugés en amont indésirables au terme d'un processus de sécuritisation biopolitique.

La majeure partie de ces dispositifs de barrière frontalière est constituée par un obstacle qui, dans le cas indien est une barrière de barbelés parfois électrifiée, et dont le rôle est d'empêcher ou du moins de rendre plus difficile les traversées non contrôlées, pour les réorienter vers les portes où des gardes effectuent les contrôles. Les parties clôturées de la barrière sont équipées de technologies de surveillance telles que des caméras, des détecteurs de mouvements et d'un système étendu d'éclairage. Les barrières sont gardées par des soldats de la BSF qui patrouillent



Figure 44: L'éclairage nocturne de la barrière frontalière indo-bangladaise (Source: MHA, 2015, p.35)

régulièrement à l'affut des tentatives de traversée non autorisées. Les barrières frontalières indiennes, comme toutes les autres barrières frontalières, fonctionnement sur le mode du panoptique tel que l'a pensé Jeremy Bentham. En effet, si les patrouilles de gardes sont nécessairement intermittentes et que leur surveillance est discontinue dans ses effets, les équipements annexes permettent au système de s'activer à chaque approche suspecte. Chaque tentative de passage non autorisé est susceptible d'être immédiatement repérée et avortée. Cependant, les barrières frontalières indiennes doublent plusieurs milliers de kilomètres de dyades terrestres et malgré l'investissement massif réalisé par le gouvernement indien dans les technologies de surveillance, certaines portions sont moins surveillées que d'autres et le passage non autorisé de l'obstacle est possible. Néanmoins, le gouvernement indien a entrepris depuis 2005 de doter l'intégralité des barrières frontalières indienne d'un système puissant d'éclairage pour faciliter la surveillance nocturne et pour dissuader les candidats au passage clandestin en donnant une impression d'ubiquité de la surveillance.

Le renforcement de la surveillance des frontières terrestres et des contrôles des interactions entre le territoire indien et l'extérieur n'a pas pour but de fermer ces frontières. Bien au contraire, la tendance est plutôt à l'ouverture maîtrisée de frontières qui jusque-là étaient très peu actives, comme par exemple au Sikkim et au Cachemire. Les barrières frontalières indiennes font partie d'un dispositif plus large de maîtrise globale des échanges avec l'extérieur. En effet, à côté de la mise en place de ces obstacles massifs aux passages prohibés, des efforts très importants sont fournis par le biopouvoir indien pour développer des interfaces d'échanges transfrontaliers. La plateforme de Moreh est un parfait exemple de ce double processus de renforcement des contrôles et de développement des échanges. L'embryon de clôture de Moreh a pour vocation de couper les trafics prohibés et les interactions transfrontalières indésirables afin d'assainir la zone frontalière, où a été construite l'une des plus importantes plateformes multimodales de l'enveloppe frontalière de l'Union indienne. Des dispositifs similaires ont été mis en place le long des frontières indo-pakistanaise et indo-bangladaise. L'objectif des barrières frontalières serait donc d'assainir les interactions entre le territoire indien et le monde extérieur en stoppant les flux indésirables afin de ne permettre que le développement des flux désirables.

923 – La construction des barrières frontalières par des entreprises gouvernementales : une particularité indienne

Si le fonctionnement des barrières frontalières indiennes est le même que celui de la plupart des autres barrières recensées dans le monde, en revanche, les conditions de leur réalisation constituent une particularité indienne. En effet, la construction de la majeure partie des barrières frontalières érigées à travers le monde a été confiée à des entrepreneurs privés après la diffusion par les gouvernements instigateurs d'appels d'offres. Cependant, en Inde, le ministère de l'intérieur, qui est en charge de la gestion des frontières internationales, a confié les chantiers de barriérisation à des entreprises gouvernementales. Le secteur privé n'est pas impliqué dans les travaux de clôture en Inde. Ainsi les clôtures érigées le long des frontières non contestées

que l'Inde partage avec le Pakistan et le Bangladesh ont été construites sous la direction du *Central Public Work Department* (CPWD), un organisme public qui dépend du ministère indien du développement urbain et qui réalise des projets de construction complexes qui dépendent des différents ministères qui composent le gouvernement central indien. L'embryon de clôture de Moreh a quant à lui été construit par la *Border Road Organisation* (BRO), une entreprise gouvernementale de travaux publics, qui est par ailleurs en charge de l'aménagement des routes de patrouille le long des deux autres barrières frontalières indiennes. Le *National Projects Construction Corporation Limited* (NPCC) est quant à lui en charge de l'éclairage de l'intégralité des barrières frontalières indiennes.

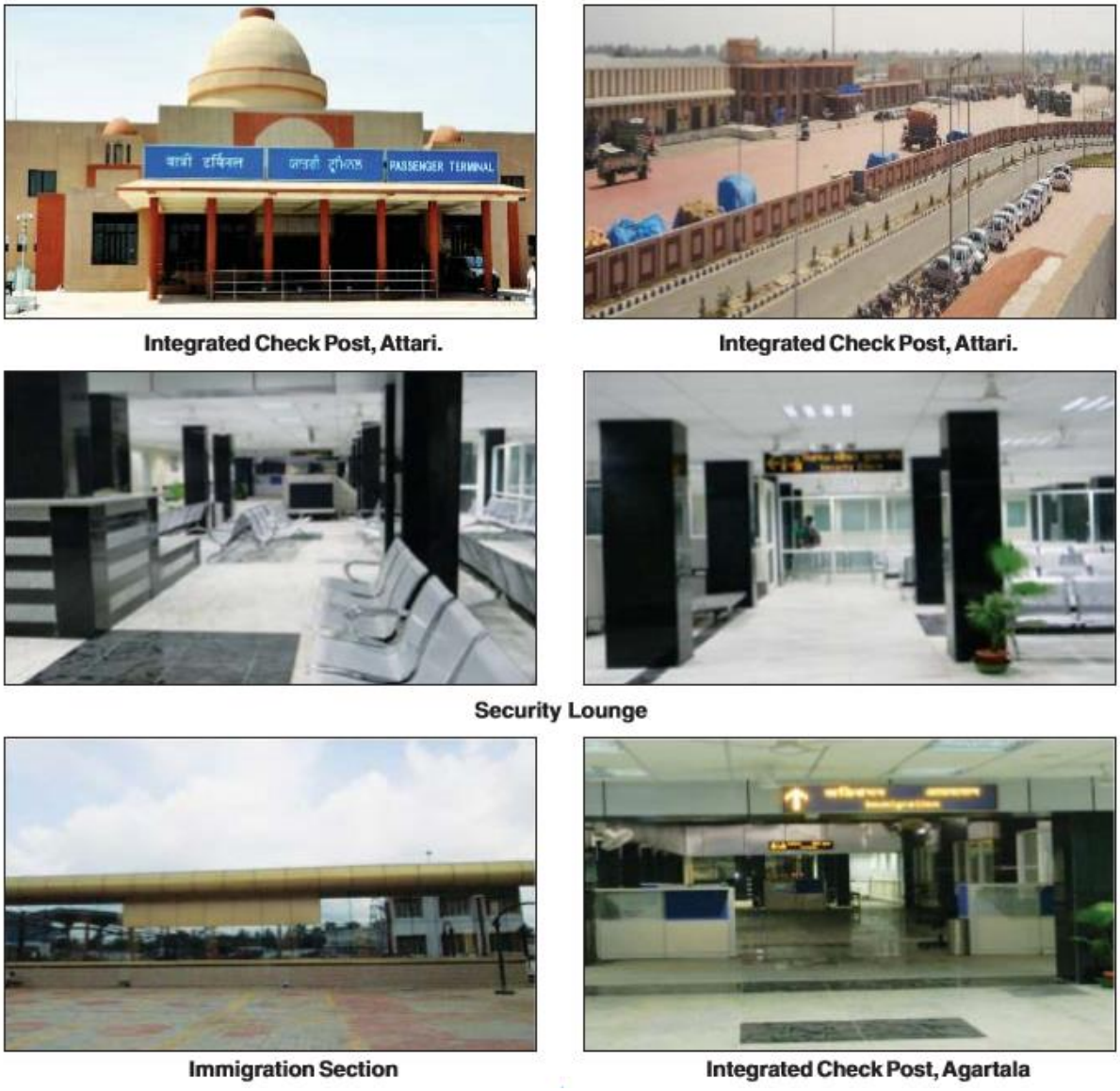


Figure 45: Vues de l'integrated checkpost d'Attari au Pendjab (source: MHA, 2015, p.44)

Ce sont donc des entreprises du secteur public qui sont en charge de la construction et de l'entretien des clôtures, de l'aménagement de routes de patrouilles et de la construction des postes de garde. Aucun entrepreneur privé et étranger n'est impliqué dans les teichopolitiques indiennes. Seul le gouvernement israélien a coopéré avec le gouvernement indien lors de la construction de la barrière de sécurité le long de la ligne de contrôle au Cachemire. Par ailleurs,

il est intéressant de remarquer que les chantiers sont confiés par le ministère de l'intérieur à des entreprises gouvernementales d'envergure nationale. Les Etats fédéraux sont dotés en effet de filiales fédérales du CPWD qui sont impliquées dans la réalisation des barrières frontalières mais dont l'investissement reste limité. La barriérisation de trois frontières terrestres de l'Union indienne est donc un chantier géré directement par le gouvernement central et confié à des organismes gouvernementaux qui ne sont pas soumis à l'autorité des Etats fédéraux dans lesquels les barrières sont érigées.

93 – Les barrières frontalières : des manifestations de la radicalisation du biopouvoir indien

Le renforcement des pratiques frontalières de l'Union indienne par le biopouvoir indien repose sur la conviction selon laquelle en mobilisant les bonnes compétences, on peut parvenir à la sécurité totale. Cette conviction erronée est cependant partagée par l'ensemble de l'opinion publique indienne qui attend du biopouvoir que ce dernier prenne les mesures nécessaires pour contrer les menaces inhérentes à la modernité liquide. A l'image de la lutte contre le terrorisme, le gouvernement indien s'est lancé dans une véritable guerre contre les flux clandestins transnationaux et a mobilisé des moyens d'action militaires pour endiguer ces flux. En effet, parallèlement à la mise en place de barrières frontalières, les zones frontalières les plus exposées aux CTAs ont été massivement investies par les soldats de la *Border Security Force*, des législations d'exception ont été adoptées pour gérer les flux transfrontaliers et ces zones frontalières sont plongées depuis une dizaine d'années dans un état d'exception qui a été pérennisé par le biopouvoir au nom de la sécurité nationale. Plus que des dispositifs de renforcement des contrôles frontaliers, les barrières frontalières étudiées dans le cadre de cette recherche sont les manifestations de la radicalisation contemporaine du biopouvoir indien. La biopolitisation progressive de la société indienne au cours du XX^{ème} siècle n'a cependant pas entrainé la disparition du pouvoir souverain. La gouvernementalité de la vie exercée actuellement par le biopouvoir indien sur sa population correspond à la logique du « faire vivre et laisser mourir », voire du « faire mourir » lorsque cela s'avère nécessaire. La biopolitique indienne est en effet contaminée par la tentation meurtrière du pouvoir souverain dans le cadre du renforcement de ses pratiques frontalières, dans la mesure où la logique de prévention systématique et d'élimination des menaces autorise toutes les dérives. Dans quelle mesure les zones frontalières de l'Union indienne qui ont fait l'objet d'une teichopolitique sont-elles plus militarisées que les autres ? Quelles sont les caractéristiques de l'état d'exception dans lequel sont plongées ces zones frontalières depuis le début des travaux de barriérisation ? Dans quelle mesure la biopolitique indienne en matière de lutte contre les flux indésirables est-elle devenue une thanatopolitique ? L'hypothèse défendue dans cette partie est que les barrières frontalières indiennes sont les symboles de la radicalisation de la biopolitique indienne depuis le tournant sécuritaire amorcé au début des années 2000. Les zones frontalières où des barrières ont été érigées sont devenues des zones de non-droit où un état d'urgence qui n'en porte pas le nom a été pérennisé au nom de la sécurité nationale. Le taux de mortalité de civils et de militaires le long de ces barrières n'est pas caractéristique de frontières pacifiées.

931 – La militarisation à outrance des zones frontalières autour de l'Union indienne

L'enveloppe frontalière de l'Union indienne est longue de plus de 15 000 kilomètres. Le contrôle des flux transfrontaliers est vite devenu l'une des principales préoccupations des gouvernants de l'Etat indien indépendant. Après le déclenchement de la deuxième guerre indo-pakistanaise en avril 1965 suite à une attaque pakistanaise dans le Kutch, le constat de

l'inadaptation des forces de police en charge de la surveillance des frontières a abouti à la création en décembre de cette même année de la *Border Security Force* (BSF). La BSF est une force paramilitaire rattachée au ministère de l'intérieur et qui a pour mission de sécuriser les frontières de l'Union indienne et de prévenir les crimes transnationaux. Depuis la mise en place des barrières frontalières indiennes dans les années 2000, leur mission n'a pas changé mais leurs effectifs ont été sensiblement augmentés. La BSF compte plusieurs centaines de milliers de paramilitaires formés au maniement des armes et répartis le long de l'enveloppe frontalière de l'Union indienne[54]. La BSF est la force frontalière la plus importante au monde. Bien que les frontières indo-pakistanaise et indo-bangladaise ne soient pas des fronts actifs – il n'y a pas de conflits ouverts entre ces trois Etats – les zones frontalières qu'ils partagent sont caractérisées par une présence militaire massive.



Figure 46: Une patrouille de la BSF, des hommes en armes le long d'une frontière pacifiée (source: www.bsf.nic.in)

La construction d'une barrière frontalière constitue dans une certaine mesure un « *geste militaire* » (Ritaine, 2009). En effet, ces dispositifs qui ont pour cible des flux civils font figure de fortifications quasi-militaires. Par ailleurs la mobilisation de technologies de surveillance militaires, les multiples patrouilles le long de la barrière et les opérations de contre-insurrection menées par la BSF sont autant de techniques militaires appliquées au contrôle de flux civils. La zone frontalière indo-bangladaise où la dyade est doublée par une clôture s'apparentent par certains aspects à un front actif : « *les échanges de tirs entre les gardes-frontières indiens et bangladais sont quasi quotidiens et font des dizaines de morts chaque année* » (Jaffrelot, 2008, p.77). Malgré des rencontres organisées deux fois par ans entre les gardes-frontières indiens et bangladais, aucune amélioration concrète de la situation n'a été observée (Jaffrelot, 2008, p.78).

[54] Emmanuel Gonon avançait en 2011 le chiffre de 145 000 hommes en 1990. Selon le site internet globalsecurity.org, la Border Security Force rassemblerait aujourd'hui près de 180 000 hommes et femmes.

Bien plus, de nouveaux contentieux provoquent des tensions récurrentes entre les deux forces frontalières qui se font face : « *la contrebande de bétail génèrerait un chiffre d'affaire de 500 000 euros et serait chaque année à l'origine de 200 accrochages entre les gardes-frontières indiens et bangladais* » (Jaffrelot, 2008, p.78).

932 – La pérennisation de l'état d'exception dans les zones frontalières au nom de la sécurité nationale

La surveillance des frontières indo-bangladaise et indo-birmane est effectuée depuis 1958 par les forces de sécurité indiennes dans le cadre du *Armed Forces (Special Powers) Act* qui confère, comme son nom l'indique des pouvoirs exceptionnels aux agents de l'Etat indien lorsqu'ils interviennent dans les Etats de l'Arunachal Pradesh, l'Assam, le Manipur, le Meghalaya, le Mizoram, le Nagaland et le Tripura, qui ont été définies comme des zones de troubles. Des mesures exceptionnelles ont donc été prises par le biopouvoir indien pour rétablir l'ordre dans ces Etats frontaliers. Les agents de l'Etat en charge de la sécurité frontalière dans le Nord-Est – c'est-à-dire les forces de police dans un premier temps puis les soldats de la BSF depuis 1965 – ne peuvent pas être poursuivis pour les actions qu'ils entreprennent dans le cadre de leur mission dans ces Etats. Ils ont des pouvoirs étendus qui leur permettent de contrôler et d'arrêter tout individu dont les activités leur paraissent suspectes, et d'ouvrir le feu sans grandes restrictions. Cet état d'exception a été étendu au Jammu et Cachemire en 1990 dans le contexte de la multiplication des incursions terroristes sur le territoire indien. Cet état d'exception est un état d'urgence qui n'en porte pas le nom. Le droit commun est suspendu dans les zones frontalières concernées au nom de la sécurité nationale.

Les zones frontalières dans lesquelles des barrières ont été érigées sont donc soumises à une législation d'exception. Elles sont devenues des cordons sanitaires où le biopouvoir exerce sur la circulation des individus un contrôle renforcé. Les individus y sont soumis à la violence du biopouvoir au nom de la raison d'Etat et doivent se soumettre aux exigences des gardes de la BSF. C'est là toute l'ambiguïté du contrôle territorial du biopouvoir indien qui suspend le droit commun dans les zones frontalières qu'il juge instables pour garantir la sécurité et la liberté de sa population sur l'ensemble du territoire. L'état d'exception qui règne dans ces zones frontalières a été pérennisé devant l'incapacité des forces de sécurité indiennes, malgré ces pouvoirs exceptionnels, de les pacifier et d'éliminer les flux qui représentent un risque pour l'intégrité du territoire et la sécurité de la population. La contre-insurrection permanente qui est menée dans ces zones frontalières contre les flux indésirables comporte cependant une part d'arbitraire qu'il convient de souligner puisque tous les individus qui circulent dans ces zones sont des suspects potentiels.

933 – De la biopolitique à la thanatopolitique : les frontières meurtrières

Les soldats de la BSF sont donc protégés par l'*Armed Forces (Special Powers) Act* dans leur mission de sécurisation des zones frontalières et donc, par extension, du territoire indien. Ils sont les « *agents de l'exception* » (Jones, 2012), investis de pouvoirs exceptionnels. Ils ont le droit d'user de techniques de contrôle agressives et d'utiliser leurs armes s'ils jugent que cela est nécessaire. Le Nord-Est de l'Union indienne est ainsi devenu une zone de quasi-guérilla où les échanges de tirs entre les gardes de la BSF, leurs homologues bangladais et birmans, les trafiquants et les activistes sont quasi-quotidiens. Le dernier rapport publié par le ministère indien de l'intérieur présente le bilan des incidents, des arrestations et des morts dans cette zone de troubles pendant la période 2007-2014.

Security Situation in North Eastern Region during the period 2007 to 2014						
Years	Incidents	Extremist arrested	Extremist killed	Extremist surrendered	SFs killed	Civilians killed
2007	1489	1837	514	524	79	498
2008	1561	2566	640	1112	46	466
2009	1297	2162	571	1109	42	264
2010	773	2213	247	846	20	94
2011	627	2141	114	1122	32	70
2012	1025	2145	222	1195	14	97
2013	732	1712	138	640	18	107
2014	824	1934	181	965	20	212

Figure 47: Bilan des incidents, arrestations et morts dans le Nord-Est indien entre 2007 et 2014 (source: MHA, 2015, p.10)

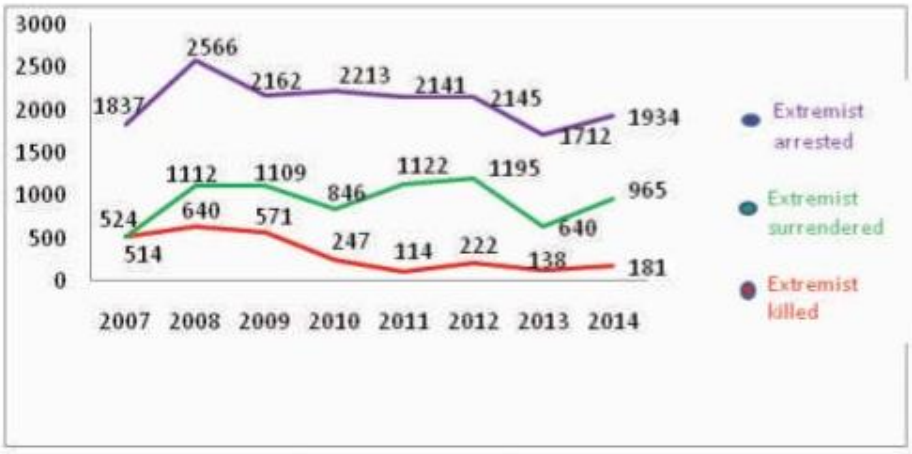


Figure 48: Evolution du nombre d'extrémistes arrêtés, tués ou en reddition dans le Nord-Est indien entre 2007 et 2014 (source: MHA, 2015, p.11)

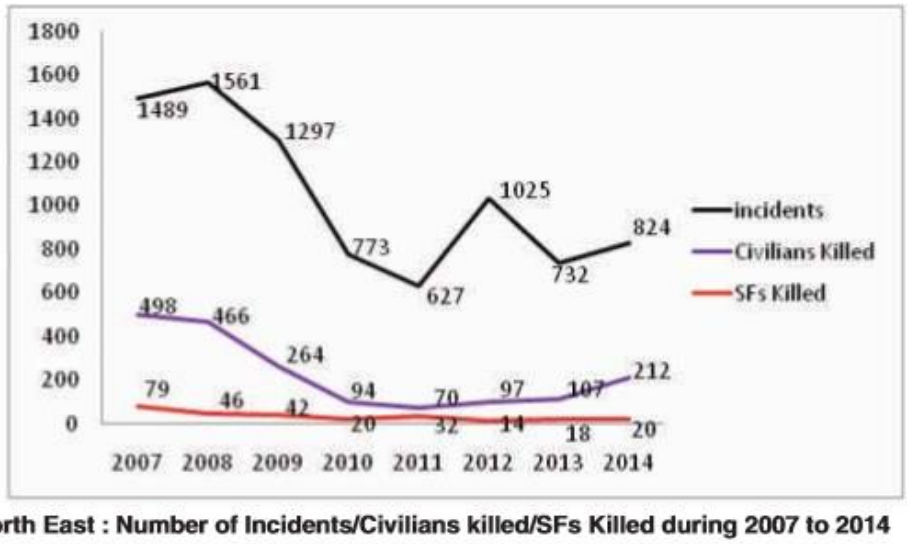


Figure 49: Evolution des incidents recensés et du nombre de tués dans le Nord-Est indien entre 2007 et 2014 (source: MHA, 2015, p.10)

Le tableau ci-dessus rassemble les chiffres par catégorie et par année. Les deux graphiques qui le suivent montrent l'évolution des bilans relatifs aux « extrémistes » et aux victimes recensées par catégorie. Le nombre d'incidents a baissé entre 2007 et 2014, passant de 1489 à 824. Le nombre d' « extrémistes » arrêtés est resté stable sur cette même période. Alors que 514 « extrémistes » avaient été abattus par la BSF en 2007, seulement 181 l'ont été en 2014. Au contraire, le nombre de redditions a presque doublé entre ces deux dates. Le nombre de membres des forces de sécurité indiennes tués dans l'exercice de leurs fonctions a régulièrement diminué et a été divisé par quatre entre 2007 et 2014. Cependant, alors que le nombre de victimes civiles avait été divisé par cinq entre 2007 et 2010, il a doublé entre 2010 et 2014. Ces bilans ne sont pas caractéristiques d'une zone frontalière pacifiée et reflètent en partie la violence de l'état d'exception qui règne actuellement dans le Nord-Est indien.

La logique biopolitique dont s'inspire le biopouvoir indien qui consiste à prévenir systématiquement les menaces potentielles autorise de nombreuses dérives. Outre l'instauration et la pérennisation d'un état d'exception dans les zones frontalières sensibles où les citoyens sont réduits à la vie nue, la biopolitique indienne s'est muée en thanatopolitique. La contre-violence préventive est en effet à l'origine d'un taux de mortalité très élevé le long des trois frontières considérées dans cette recherche. La perception d'une menace est la condition d'acceptabilité de la mise à mort d'un individu par les forces de sécurité indiennes. La subjectivité de cette perception et la radicalisation des pratiques sécuritaires indiennes sont à l'origine d'exécutions au nom de la raison d'Etat. La biopolitique indienne est devenue, le long des marges les plus instables du territoire de l'Union une thanatopolitique.

Conclusion partielle du chapitre 9

Les barrières frontalières érigées par le biopouvoir indien sont des barrières frontalières de deuxième génération. Elles s'inscrivent en effet dans un dispositif global de surveillance et de contrôle des flux transfrontaliers. Elles ont vocation à réorienter les flux candidats au passage des frontières qu'elles doublent vers des portes ou des *checkpoints* où un tri est effectué entre les flux légaux qui peuvent entrer sur le territoire et les flux indésirables dont l'illégalité a été institutionnalisée et qui sont en théorie refoulés par les gardes-frontières.

Les teichopolitiques indiennes, desquelles les barrières frontalières étudiées dans le cadre de cette recherche sont les aboutissements, partagent de nombreuses caractéristiques avec les politiques de fermeture partielle de certains territoires qui se multiplient actuellement à travers le monde. Elles possèdent également des caractéristiques particulières propres au contexte historique, politique, socio-économique et religieux dans lequel elles se sont développées. Ce chapitre a été l'occasion d'une réflexion sur le seuil d'émergence d'une barrière frontalière en Inde. Il semblerait que la combinaison de plusieurs facteurs le long d'une frontière favorise le développement et la réalisation d'une teichopolitique. Les frontières tracées au cours du processus de décolonisation, qui marquent également une limite religieuse et un fossé socio-économique semblent prédisposées à être doublées par une barrière frontalière dans le contexte très particulier de la modernité liquide.

Le système indien de barriérisation proposé ici reposerait donc sur une combinaison de facteurs régionaux et globaux à une époque caractérisée par la prégnance des préoccupations sécuritaires dans une société biopolitique. L'élément intégrateur de ce système est le biopouvoir indien entendu comme un pouvoir de soin dont la biolégitimité repose sur la prévention systématique des risques qui menacent l'équilibre et la sécurité de la société indienne. Dans la mesure où ce

système est un système géopolitique, il est nécessairement ouvert, complexe et multidéterminé (Guermond, 2005). Des indicateurs subjectifs tels que la perception de la menace, l'identité et le nationalisme entrent en ligne de compte dans ce modèle. C'est en partie pour cette raison que la validité de ce système explicatif est a priori impossible à tester dans la mesure où je ne peux pas quantifier ces indicateurs subjectifs. C'est là la principale limite de ce chapitre synthétique. Il serait intéressant d'appliquer la même stratégie de recherche à d'autres teichopolitiques contemporaines afin de confronter les conclusions obtenues et de formuler une hypothèse quant à la validité des bases du système esquissées dans ce dernier chapitre.

Conclusion partielle de la troisième partie : les barrières frontalières indiennes, des manifestations de la radicalisation contemporaine du biopouvoir indien

L'Union indienne est un jeune Etat fondé en 1947, dans le cadre de la décolonisation de l'Asie du Sud, et qui repose sur des principes biopolitiques inscrits dans sa Constitution. Les gouvernements qui se sont succédés à la tête de cet Etat ont suivi les lignes directrices dictées par ce texte fondateur et ont agi en tant que biopouvoir. La société indienne s'est ainsi progressivement biopolitisée au cours du XX^{ème} siècle et le biopouvoir indien a vu sa biolégitimité renforcée devant le succès des mesures de planning familial et de la révolution verte qui ont permis la survie et le développement de la société indienne. Malgré les handicaps hérités de la période de domination britannique, l'Union indienne est devenue une puissance économique mondiale dont le rôle politique sur la scène internationale est de plus en plus important.

Dans le cadre de la gouvernementalité exercée sur sa population et son territoire, le biopouvoir indien a pour mission d'assurer la santé, le bien-être et la sécurité de sa population. Sur une planète en voie de mondialisation, les principaux risques sont des menaces transnationales, non-étatiques et déterritorialisées. Dans ces conditions, les contrôles des flux entrants aux frontières du territoire indien sont essentiels dans la sécurisation de ce dernier. La prévention des menaces extérieures s'y effectue sous la forme d'une sélection sur le seuil du territoire, d'un tri entre les flux qui possèdent la légitimité nécessaire pour entrer et les autres qui sont indésirables et auxquels l'accès au territoire est refusé.

Les barrières frontalières érigées le long de trois dyades terrestres de l'Union indienne s'inscrivent dans cette logique biopolitique de prévention des menaces transnationales. Elles ont en effet pour objectif de soumettre la totalité des flux transfrontaliers à un contrôle au niveau de la ligne zéro. Les barrières frontalières indiennes sont des manifestations de la radicalisation contemporaine du biopouvoir indien car elles sont construites dans des zones qui ont été en amont désignées comme agitées et qui sont, pour cette raison, plongées dans un état d'exception qui a été pérennisé. Les gardes-frontières qui sont en charge de la surveillance de ces zones et des barrières sont investis de pouvoirs exceptionnels qui autorisent de nombreuses dérives. La biopolitique indienne s'est muée aux limites les plus sensibles de son territoire en thanatopolitique au nom de la raison d'état.

L'objectif de cette partie était de poser les bases d'un système explicatif du modèle indien de barriérisation à partir des observations réalisées dans la partie précédente. S'il existe bien un modèle indien de barriérisation, alors l'élément qui garantit l'unité du système est la gestion biopolitique de l'espace indien, de la population qui y vit et des interactions entre l'intérieur de la bulle biopolitique indienne et l'extérieur. J'ai formulé une hypothèse quant au seuil d'émergence d'une barrière frontalière en Inde au XXI^{ème} siècle qui constitue la conclusion de

l’analyse des trois teichopolitiques initiées par le biopouvoir indien, mais celle-ci semble impossible à tester sans étendre l’analyse à d’autres teichopolitiques non indiennes.

Conclusion générale – Les barrières frontalières indiennes, symptômes de la radicalisation des biopouvoirs contemporains

Le passage de la politique à la biopolitique constitue un déblocage épistémologique qui m'a permis d'analyser les évolutions récentes de l'exercice du pouvoir territorial, notamment en Asie du Sud. La biopolitisation de la société indienne au cours du XX^{ème} siècle a en effet transformé le mode de gouvernement d'un pouvoir souverain tel que l'exerçaient les Britanniques à un biopouvoir dont les principes d'action sont inscrits dans une Constitution résolument biopolitique. Le biopouvoir indien, depuis l'indépendance de l'Union, est un pouvoir de soin dont la biolégitimité repose sur sa capacité à assurer la survie de sa population, sa santé, son bien-être et sa sécurité.

Dans le contexte particulier de la mondialisation des échanges, de l'économie et des risques devenus globaux, la gestion des interactions entre l'intérieur de la bulle biopolitique indienne et l'extérieur est l'une des principales missions du biopouvoir. Ce dernier est en charge de la surveillance des frontières qui composent l'enveloppe territoriale de l'Union indienne et a le monopole des contrôles des passages transfrontaliers. Dans une optique préventive typiquement biopolitique, l'objectif actuel du biopouvoir indien est de systématiser les contrôles des flux entrants sur le territoire indien afin de refouler ceux qui représentent un risque pour la société indienne.

L'enveloppe frontalière indienne est longue de plus de 15 000 kilomètres, et les dyades que l'Union partage avec ses voisins ont longtemps été poreuses. Des efforts très importants ont été consentis par le biopouvoir indien pour renforcer sa mainmise sur ses frontières terrestres et réduire les traversées non-contrôlées et donc potentiellement menaçantes. Les teichopolitiques initiées par le gouvernement indien BJP au début des années 2000 s'inscrivent dans le contexte de la multiplication des flux transnationaux caractéristiques de la mondialisation négative. Devant l'entrée sur le territoire indien de flux perçus par le biopouvoir comme indésirables, c'est-à-dire potentiellement porteurs de risques, des mesures sécuritaires drastiques ont été adoptées pour renforcer la surveillance et le contrôle des frontières terrestres jugées sensibles de l'Union indienne.

L'objectif de la troisième partie de cette thèse était d'analyser conjointement les trois teichopolitiques menées en Inde depuis la fin des années 1990 et de déterminer dans quelle mesure elles s'inscrivent dans un système biopolitique cohérent de gestion de la porosité des frontières de l'Inde au cœur de la modernité liquide. J'ai montré que les barrières frontalières indiennes sont des dispositifs éminemment biopolitiques dans la mesure où ce sont des outils de gestion de la circulation des individus entre l'intérieur et l'extérieur en fonction des risques qu'ils représentent. Ce sont par ailleurs des émanations directes du biopouvoir indien car elles offrent une réponse aux peurs sociales indiennes quant aux risques inhérents à la modernité

liquide. L'économie politique de ces dispositifs est aujourd'hui au moins aussi importante que leur efficacité réelle en tant que filtres.

Dans le cadre de ma réflexion à propos du seuil d'émergence d'une barrière frontalière en Inde, j'ai pu conclure qu'une combinaison de facteurs politiques, historiques, religieux et socio-économiques au sein d'une époque particulière favorisait le développement et la concrétisation d'une teichopolitique. Ainsi, les frontières encore partiellement contestées issues de la Partition qui constituent également une frontière entre un Etat à majorité musulmane et l'Union indienne à majorité hindoue et qui sont devenues des fossés socio-économiques sont plus susceptibles de faire l'objet d'un processus de barriérisation dans le contexte actuel de la modernité liquide où les risques sont déterritorialisés, non-étatiques et transnationaux.

Plus que les dispositifs biopolitiques, les barrières frontalières indiennes sont les manifestations de la radicalisation contemporaine du biopouvoir indien. En effet, devant la montée des préoccupations sécuritaires au sein de son opinion publique, le biopouvoir indien doit montrer qu'il agit en faveur de la sécurisation de son territoire afin de ne pas perdre en biolégitimité. La construction de deux barrières frontalières très longues et d'un embryon de clôture à Moreh sont des actes de mise en scène de la maîtrise de frontières compliquées, qui sont traversées par des flux hautement indésirables selon la rationalité biopolitique indienne.

Bien que l'efficacité de ces dispositifs de contrôle des passages transfrontaliers n'ait pas encore été démontrée, les barrières frontalières en place sont des dispositifs pratiques qui donnent à voir, à la fois à ceux qui tentent de les franchir illégalement mais aussi à ceux à qui ils sont censés procurer une protection. A plus petite échelle, les barrières frontalières s'inscrivent dans le cadre de la mise en place d'un état d'exception décrété en raison des troubles constatés le long des frontières concernées. Cet état d'exception est un état d'urgence qui n'en porte pas le nom mais qui légitime la mobilisation de moyens et de techniques militaires pour gérer des flux civils. La militarisation des zones frontalières traversées par une barrière entraîne une montée des violences quotidiennes, entre contre-insurrection permanente, escarmouches récurrentes et débordements fréquents de la part des gardes de la BSF qui disposent de pouvoirs étendus dans ces circonstances définies comme exceptionnelles.

Les politiques frontalières menées par le biopouvoir indien le long des frontières les plus sensibles de son territoire sont donc en voie de radicalisation. Dans la mesure où les frontières sont devenues le lieu de la réaffirmation du contrôle territorial et de la protection de la population, l'adoption de mesures exceptionnelles est légitime. Aux marges du territoire indien, les zones frontalières dotées d'un dispositif renforcé de surveillance et de contrôle des flux sont devenues des cordons sanitaires où le tri est effectué en fonction du degré de désirabilité des flux candidats à l'entrée sur le territoire. Au nom de la sécurité nationale et de la raison d'Etat, ces zones frontalières sont plongées quotidiennement dans un état d'exception qui a été pérennisé. Le long de ces frontières, la biopolitique indienne s'est muée en thanatopolitique, autorisant la mise à mort de quiconque représente une menace pour l'équilibre et la sécurité de la société indienne.

Si l'Union indienne est un observatoire privilégié des teichopolitiques qui y ont été menées, je ne peux pas pour autant affirmer que les conclusions de cette recherche sont valables dans le cadre de l'analyse d'autres barrières frontalières. Les hypothèses formulées dans cette thèse quant à la possibilité de repérer un système indien de barriérisation basées sur les observations empiriques réalisées auparavant ne sont valables qu'en Asie du Sud. Elles sont par ailleurs

difficiles à tester dans la mesure où elles reposent en partie sur des indicateurs empreints de subjectivité. Il serait très intéressant de poursuivre ce travail de recherche en appliquant la même méthode d'analyse à des barrières frontalières situées sur d'autres continents, construites dans des contextes différents mais au sein de la même époque. Il serait alors possible de confronter les conclusions de ce travail avec d'autres résultats comparables.

Il apparaît pour le moment que les barrières frontalières sont des outils biopolitique de sélection des flux transfrontaliers sur la base de leur désirabilité. L'époque contemporaine est en effet caractérisée par la prégnance de la rationalité marchande dans tous les pans de la vie des individus. Les flux jugés indésirables sont les flux qui ne peuvent procurer aucun avantage économique ou politique et qui représentent potentiellement une menace pour l'équilibre ou la sécurité des sociétés biopolitiques qui les rejettent. Les flux indésirables peuvent être rassemblés dans la catégorie des acteurs clandestins transnationaux créée par Peter Andreas. Les CTAs semblent en effet être les cibles principales des politiques de renforcement des pratiques frontalières.

Les barrières frontalières de deuxième génération n'ont pas pour objectif de couper les circulations entre l'intérieur du territoire et l'extérieur. Elles s'inscrivent au contraire au cœur d'un vaste système de hiérarchisation des flux en fonction de leur degré de désirabilité et de sélection des flux jugés sains et qui comportent des avantages politiques ou socio-économiques pour la société d'accueil. Les barrières frontalières participent donc à la pérennisation d'une humanité à deux vitesses : les solvables et les non-solvables.

Les biopouvoirs contemporains travaillent à maintenir un degré d'ouverture du territoire suffisant pour favoriser le développement de l'économie, tout en relevant le niveau de sécurité le long des frontières afin d'empêcher les entrées indésirables. Les barrières frontalières sont devenues les emblèmes des mécanismes psycho-sociaux d'exclusion caractéristiques de la biopolitique dans la mesure où elles sont des instruments de protection des privilèges d'une population donnée. Les efforts des biopouvoirs contemporains pour faire vivre leurs populations aux dépens des autres sont représentatifs du nouveau darwinisme global dans le cadre duquel les empires biopolitiques doivent se protéger des assauts des nouveaux barbares que sont les indésirables, notamment à travers la construction de barrières frontalières.

Bibliographie

AGAMBEN Giorgio, (1997), *Homo Sacer. Le pouvoir souverain et la vie nue*, Paris : Editions du Seuil, 213p.

AGAMBEN Giorgio, (2003), *Etat d'exception. Homo Sacer*, Paris : Editions du Seuil, 151p.

AGAMBEN Giorgio, (2007, 2014), *Qu'est-ce qu'un dispositif ?*, Paris : Editions Payot et Rivages, 49p.

AGLIETTA Michel, (2014), « MONDIALISATION - - Pour une régulation économique internationale », Encyclopædia Universalis [en ligne], consulté le 13 octobre 2014. URL : http://www.universalis-edu.com/encyclopedie/mondialisation-pour-une-regulation-economique-internationale/.

AGNEW John, (2005), « Sovereignty Regimes : Territoriality and State Authority in Contemporary World Politics » *in Annals of American Geographers*, vol.95, n°2, pp.437-461.

ALLIES Paul, (1980), *L'invention du territoire*, Grenoble : Presses universitaires de Grenoble, 184p.

ALTHEIDE David, (2003), « Mass media, crime, and the discourse of fear » *in the Hedgehog Review*, pp.9-25.

ALTHEIDE David, (2003), « Notes towards a Politics of Fear » *in Journal of Crime, Conflict and the Media*, 1(1), pp.37-54.

AMILHAT SZARY Anne-Laure, (2012), « Murs et barrières de sécurité : pourquoi démarquer les frontières dans un monde dématérialisé ? » *in Dictionnaire des mondialisations* dirigé par C. GORRHA GOBIN, pp.447-451.

AMILHAT SZARY Anne-Laure, (2015), *Qu'est-ce qu'une frontière aujourd'hui ?*, Paris : PUF, 160p.

ANCEL Jacques, (1938), *Géographie des frontières*, Paris : Gallimard, 210p.

ANDERSON Benedict, (2002, 1983), *L'imaginaire national. Réflexions sur l'origine et l'essor du nationalisme*, Paris : La Découverte, 212p.

ANDERSON Malcolm, (1996), *Frontiers. Territory and State Formation in the Modern World*, Cambridge : Polity Press : 255p.

ANDERSON Malcolm, (1997), « Les frontières : un débat contemporain » *in Cultures & Conflits*, n°26-27, pp.15-34.

ANDREAS Peter, (2003), « Redrawing the Line : Borders and Security in the Twenty-First Century » *in International Security*, vol.28, n°2, pp.78-111.

ANDREAS Peter, BIERSTEKER Thomas, (2003), *The Rebordering of North America integration and exclusion in a new security context*, New York : Routledge, 179p.

ANDREAS Peter, SNYDER Timothy, (2000), *The Wall around the West : State Borders and Immigration Controls in North America and Europe*, Rowan & Littlefield, 242p.

APPADURAI Arjun, (2009), *Géographie de la colère. La violence à l'âge de la globalisation*, Paris : Payot, 207p.

ASTIER Alexandre, (2007), *Petite histoire de l'Inde*, Paris : Editions Eyrolles, 211p.

BADIE Bertrand, (1995), *La fin des territoires. Essai sur le désordre international et sur l'utilité sociale du respect*, Paris : Librairie Arthème Fayard, 276p.

BADIE Bertrand, (2005), « L'opinion à la conquête de l'international » *in Raisons politiques*, n°19, pp.9-24.

BADIE Bertrand, SMOUTS Marie-Claude, (1999), *Le retournement du monde. Sociologie de la scène internationale*, Paris : Presses de Sciences Po et Dalloz, 238p.

BALANCIE Jean-Marc, LAGRANGE Arnaud (dir.), (2005), *Les Nouveaux Mondes Rebelles: Conflits, Terrorisme et Contestation*. Paris: Editions Michalon, 503p.

BALASSA Bela, (1961), *The theory of economic integration*, London : Georg Allen & Unwin Ltd, 304p.

BALIBAR Etienne, (1997), « Qu'est-ce qu'une frontière ? » *in La crainte des masses. Politique et philosophie avant et après Marx*, Paris : Editions Galilée, 455p.

BALLIF Florine, (2009), « Les peacelines de Belfast, entre maintien de l'ordre et gestion urbaine » *in Cultures & Conflits*, n°73.

BALLIF Florine, (2012), « Belfast : Vers un urbanisme de paix ? Les recompositions spatiales au sortir de la guerre civile » *in Les Annales de la recherche urbaine*, n°91, pp.53-60.

BALLIF Florine, ROSIERE Stéphane, (2009), « Le défi des 'teichopolitiques'. Analyser la fermeture contemporaine des territoires » *in L'espace géographique*, n°3, pp.193-206.

BALZACQ Thierry, (2003), « Qu'est-ce que la sécurité nationale ? » *in La revue internationale et stratégique*, n°52, pp.33-50.

BAUMAN Zygmunt, (1999), *Le coût humain de la mondialisation*, Paris : Hachette Littératures, 204p.

BAUMAN Zygmunt, (2002), *La société assiégée*, Paris : Hachette Littératures, 343p.

BAUMAN Zygmunt, (2006), *Vies perdues. La modernité et ses exclus*, Paris : Editions Payot et Rivages, 254p.

BAUMAN Zygmunt, (2007), *Le présent liquide. Peurs sociales et obsessions sécuritaires*, Paris : Editions du Seuil, 141p.

BEAULIEU-BROSSARD Philippe, DAVID Charles-Philippe, (2013), « Le blindage des frontières selon les théories des Relations Internationales : contribution et dialogue » *in L'Espace politique*, 20|2013-2.

BECK Ulrich, (1986, 2001), *La société du risque. Sur la voie d'une autre modernité*, Paris : Editions Flammarion, 521p.

BECK Ulrich, (2003), *Pouvoir et contre-pouvoir à l'ère de la mondialisation*, Paris : Editions Flammarion, 561p.

BECK Ulrich, (2005), « La société du risque globalisé revue sous l'angle de la menace terroriste » *in Cahiers internationaux de sociologie*, n°114, pp.27-33.

BENTHAM Jeremy, (1791, 1977), *Le panoptique*, Paris : P. Belfond, 221p.

BERNARD Jean-Alphonse, (1994), *De l'empire des Indes à la République indienne (de 1935 à nos jours)*, Paris : Imprimerie nationale Editions, 460p.

BIGO Didier, BOCCO Ricardo, PIERMAY Jean-Luc, (2009), « Introduction. Logiques de marquage : murs et disputes frontalières » *in Cultures & Conflits*, n°73.

BLANCHARD, (2013), « Les 'indésirables'. Passé et présent d'une catégorie d'action publique » in GISTI. Figures de l'étranger. Quelles représentations pour quelles politiques ?, pp.16-26.

BLANCHETON Bertrand, (2014), « MONDIALISATION - - Histoire de la mondialisation », Encyclopædia Universalis [en ligne], consulté le 20 août 2014. URL : http://www.universalis-edu.com/encyclopedie/mondialisation-histoire-de-la-mondialisation/.

BLOM Aurélie, (2003), « Les kamikazes du Cachemire, martyrs d'une cause perdue » *in Critique internationale*, 20, pp.135-149.

BLOM Aurélie, (2006), « Cachemire : les représentations politiques du tremblement de terre d'octobre 2005 » in BOISSEAU du ROCHER Sophie et François GODEMONT (dir.), *Asie : entre pragmatisme et attentisme*, Paris : La Documentation française, pp.139-161.

BLOM Aurélie, (2008), « Le Hizb-ul-Mujahidin du Cachemire, imaginaires miliciens et clientélisme » in GAYER Laurent et Christophe JAFFRELOT, *Milices armées d'Asie du Sud*, pp.153-177.

BODIN Jean, (1576, 1986), *Les six livres de la République*, Paris : Broché.

BOILLIOT Jean-Joseph, (2006), « L'Inde dans la mondialisation économique » *in Cosmopolitiques*, n°11, pp.13-22.

BOILLIOT Jean-Joseph, (2009), *L'économie de l'Inde*, Paris : La Découverte, 123p.

BOILLIOT Jean-Joseph, DEMBINSKI Stanislas, (2014), *Chindiafrique. La Chine, L'Inde et l'Afrique feront le monde de demain*, Paris : Odile Jacob, 422p.

BROSSAT Alain, (2010), « Pouvoir pastoral et 'vie bête' » *in Appareil*, 4|10, mis en ligne le 27 janvier 2010, consulté le 20 septembre 2014. URL : http://appareil.revues.org/898.

BROSSAT Alain, (2011), « Quand Foucault dit « nous » » *in Le Geste* [En ligne], 8 | 2011, mis en ligne le 26 octobre 2011, consulté le 17 octobre 2014. URL : http://appareil.revues.org/1265.

BROWN Wendy, (2007), *Les Habits neufs de la politique mondiale. Néolibéralisme et néo-conservatisme*, Paris : Les Prairies ordinaires, 136p.

BROWN Wendy, (2009), *Murs. Les murs de séparation et le déclin de la souveraineté étatique*, Paris : Les Prairies ordinaires, 206p.

BRUNEAU Michel, (1995), « La Birmanie, un pays pauvre qui pourrait être riche » in BRUNEAU Michel, TAILLARD Christian, ANTHEAUME Benoît et Joël BONNEMAISON (dir.), *GU : Asie du Sud-Est Océanie*, Paris : Belin, pp.144-163.

BRUNEAU Michel, (2006), « Les 'Etats agraires' concentriques : Birmanie, Cambodge, Thaïlande » *in L'Asie d'entre Inde et Chine. Logiques territoriales des Etats*, Paris : Belin, pp.129-159.

BRUNET Roger, (1968), *Les phénomènes de discontinuité en géographie*, Paris : Editions du centre national de la recherche scientifique, 117p.

BRUNET Roger, FERRAS Robert, THIERY Hervé, (1993), *Les mots de la géographie*, Paris : Reclus, La Documentation française, 518p.

BRUNET-JAILLY Emmanuel (ed.), (2007), *Borderlands : Comparing Border Security in North America and Europe*, Ottawa : University of Ottawa Press, 392p.

BUTLER Stuart, (2009), *Bangladesh*, Lonely Planet, 208p.

CADENE Philippe, (2008), *Atlas de l'Inde*, Paris : Editions Autrement, 79p.

CANETTI Elias, (1966), *Masse et puissance*, Paris : Gallimard, 526p.

CARROUE Laurent, CLAVAL Paul, DI MEO Guy et alii, (2002), *Limites et discontinuités en géographie*, Paris : SEDES, 159p.

CARROUE Laurent, COLLET Didier, RUIZ Claude, (2007), *L'Asie*, Paris : Bréal.

CASTEL Robert, (2003), *L'insécurité sociale. Qu'est-ce qu'être protégé ?*, Paris : Editions du Seuil, 95p.

CEYHAN Ayse, (1998), « Analyser la sécurité : Dillon, Waever, Williams et les autres » *in Cultures & Conflits*, n°31-32.

CEYHAN Ayse, (2006), « Technologie et sécurité : une gouvernance libérale dans un contexte d'incertitudes » *in Cultures & Conflits*, n°64, pp.11-32.

CEYHAN Ayse, (2009), « Lutte contre le terrorisme : la technologie n'est pas neutre » *in Revue internationale et stratégique*, n°74, pp.18-27.

CHAIX Bruno, (2004), « La ligne Maginot » *in Panoramiques*, n°67, pp.49-53.

CHAKABORTY Mohor, (2009), « Indo-Bangladesh Informal Trade Nexus : India's Security Predicament » *in Asia-Pacific Journal of Social Sciences*, vol.1, pp.19-34.

CHAPONNIERE Jean-Raphaël, LAUTIER Marc, (2014), *Les économies émergentes d'Asie. Entre Etat et marché*, Paris : Armand Colin, 268p.

CHEMIN Alain, GELARD Jean-Pierre (dir.), (2010), *L'émergence de la puissance indienne. Mythes et réalités*, Rennes : Presses universitaires de Rennes, 298p.

CHOUVY Pierre-Arnaud, (2001), « L'importance du facteur politique dans le développement du Triangle d'or et du Croissant d'or » *in Cahiers d'études sur la Méditerranée orientale et le monde turco-iranien*, n°32, pp.69-85.

CHOUVY Pierre-Arnaud, (2002), « Les itinéraires majeurs du narcotrafic en Asie » *in* Michel FOUCHER (dir.), *Asies nouvelles*, Paris : Belin, pp.172-173.

CHOUVY Pierre-Arnaud, (2014), « Contrôle politico-territorial et culture illégale de plantes à drogues » *in Annales de Géographie*, n°700, pp.1353-1380.

CLAVAL Paul, (1974), « L'étude des frontières et la géographie politique » *in Cahiers de géographie du Québec*, vol.18, n°43, pp.7-22.

CLAVAL Paul, (1977), *La nouvelle géographie*, Paris : PUF, 126p.

CLEMENT-NOGUIER Sophia, (2003), « Un concept aux multiples facettes. Sécurité du fort contre asymétrie du faible » *in La revue internationale et stratégique*, n°51, pp.89-96.

CONS Jason, (2013), « Narrating Boundaries : Framing and contesting suffering, community, and belonging in enclaves along the Indo-Bangladesh border » *in Political Geography*, 35, pp.37-46.

CORDON Jérémie, (2008), « Les milices islamistes du Bangladesh, symptômes d'un Etat faible ? » *in* GAYER Laurent et Christophe JAFFRELOT (dir.), *Milices armées d'Asie du Sud*, pp.200-227.

CUTTITTA Paolo, (2007), « Le monde-frontière. Le contrôle de l'immigration dans l'espace globalisé » *in Cultures & Conflits*, n°68, pp.61-84.

DANIYAL Shoaib, (2015), « India-Bangla land swap: was the world's strangest border created by a game of chess? » [en ligne : http://scroll.in/article/725804/india-bangla-land-swap-how-the-worlds-strangest-border-was-created-by-a-game-of-chess, consulté le 10 juillet 2015].

DAS Pushpita, (2010), *India's Border Management. Selected Documents*, New Delhi : Institute for Defense Studies and Analyses, 397p.

DATTA Pranati, (2004), « Push-Pull factors of undocumented migration from Bangladesh to West Bengal: a perception study », *in the Qualitative Report*, vol.9, n°2, pp 335-358.

DAZIANO Laurence, (2014), *Les pays émergents. Approches géo-économiques*, Paris : Armand Colin, 222p.

DELANNOI Gil, (1999), *Sociologie de la nation. Fondements théoriques et expériences historiques*, Paris : Armand Colin.

DELEURY Gilles, (1991), *Les Indes florissantes, anthologie des voyageurs français*, Paris : Editions Robert Laffont, 1064p.

DELEUZE Gilles, (1986), *Foucault*, Paris : Les Editions de Minuit, 141p.

DIDIOT Marie, (2013), « Les barrières frontalières, renforts du pouvoir étatique ? » *in L'Espace géographique*, 20|2013-2.

DILLON Michael, (2007), « Governing Terror : The State of Emergency of Biopolitical Emergence » *in International Political Sociology*, 1(1), pp.7-28.

DOLLFUS Olivier, (1994), *L'espace monde*, Paris : Editions Economica, 111p.

DOLLFUS Olivier, (2007), *La mondialisation*, Paris : Presses de Sciences Po, 171p.

DOMERGUE Isabelle, (2004), « Le mur d'Hadrien : un nouveau limes » *in Panoramiques*, n°67, pp.14-22.

DOMERGUE Isabelle, (2004), « Le mur de l'Atlantique : l'impossible rempart de l'Europe » *in Panoramiques*, n°67, pp.65-74.

DORIER-APRILL Elisabeth, (2007), *Les très grandes villes dans le monde*, Paris : Editions du Temps, 382p.

DOURLENS Jean-Claude, GAILLARD Jean-Pierre, THEYS J., VIDAL-NAQUET P.-A., (1991), *Conquête de la sécurité, gestion des courses*, Paris : Editions L'Harmattan, 300p.

DUBEY Rajeev, (2014), « North East India in India's Look East Policy : Constraints and Opportunities » *in Research Process*, 2(2), pp.120-128.

DUMONT Gérard-François, (2004), « Le mur de Berlin » *in Panoramiques*, n°67, pp.86-92.

EGRETEAU Renaud, (2006), *Instability at the gate. India's Troubled Northeast*, CSH Ocasional Paper n°16, Publication of the French Research Institutes in India, 158p.

EGRETEAU Renaud, (2008), « Les milices de Birmanie, entre insurrections et maintien de l'ordre » *in* GAYER Laurent et Christophe JAFFRELOT, *Milices armées d'Asie du Sud*, pp.122-149.

EGRETEAU Renaud, (2010), *Histoire de la Birmanie contemporaine. Le pays des prétoriens*, Paris : Fayard, 351p.

EGRETEAU Renaud, (2014), « Réformes et transition en Birmanie : Glasnost sans Perestroïka » *in* RACINE Jean-Luc (dir.), *Asie 2013-2014*, Paris : La Documentation française, pp.75-85.

ELIAS Norbert, SCOTSON John L., (1965, 1997), *Logiques de l'exclusion. Enquête sociologique au cœur des problèmes d'une communauté*, Paris : Fayard, 278p.

ESPOSITO Roberto, (2010), *Communauté, immunité, biopolitique. Repenser les termes de la politique* (trad.), Paris : Les Prairies ordinaires, 246p.

FASSIN Didier, (2000), « Entre politiques du vivant et politiques de la vie : pour une anthropologie de la santé » *in Anthropologie et Sociétés*, vol.24, n°1, pp.95-116.

FASSIN Didier, RECHTMAN Richard, (2011), *L'empire du traumatisme. Enquête sur la condition de victime*, Paris : Flammarion, 452p.

FOTH Thomas, HOLMES Dave, (2012), « Gestion biopolitique d'une population captive », *in* KIEFER Audrey et David RISSE (dir.), *La biopolitique outre-Atlantique après Foucault*, Paris : L'Harmattan, pp.111-118.

FOUCAULT Michel, (1997), *« Il faut défendre la société ». Cours au Collège de France (1975-1976)*, Paris : Gallimard, Seuil, 283p.

FOUCAULT Michel, (2004), *Naissance de la biopolitique. Cours au Collège de France (1978-1979)*, Paris : Gallimard, Seuil, 355p.

FOUCAULT Michel, (2004), *Sécurité, territoire, population. Cours au Collège de France (1977-1978)*, Paris : Gallimard, Seuil, 435p.

FOUCHER Michel, (1986), *L'invention des frontières*, Paris : Fondation pour les études de défense nationale, 325p.

FOUCHER Michel, (1991), *Fronts et frontières. Un tour du monde géopolitique*, Paris : Editions Fayard, 691p.

FOUCHER Michel, (2007), *L'obsession des frontières*, Paris : Editions Perrin, 248p.

GABORIEAU Marc, (2007), *Un autre islam. Inde, Pakistan, Bangladesh*, Paris : Albin Michel, 388p.

GAUTHIER Guy, (2004), « La Grande Muraille de Chine » *in Panoramiques*, n°67, pp.34-42.

GAY Jean-Christophe, (1995, 2004), *Les discontinuités spatiales*, Paris : Editions Economica, 112p.

GAYER Laurent (2009), « Pakistan : du désordre à la guerre civile ? », focus stratégique n°14, IFRI, Centre des études de sécurité, 41p.

GAYER Laurent, (2004), « Le Pakistan, un Etat en formation dans un contexte de turbulences internes et externes » *in Annuaire français des relations internationales*, Paris, Bruxelles : La Documentation française, pp.395-416.

GAYER Laurent, (2008), « Les milices du Khalistan, serviteurs et usagers de l'Etat » *in* GAYER Laurent et Christophe JAFFRELOT, *Milices armées d'Asie du Sud*, pp.266-294.

GAYER Laurent, (2009), *Mondes rebelles. Asie du Sud : Fondamentalismes, séparatisme, maoïsme*, Paris : Editions Michalon, 187p.

GAYER Laurent, JAFFRELOT Christophe (dir.), (2008), *Milices armées d'Asie du Sud. Privatisation de la violence et implication des Etats*, Paris : Presses de Sciences Po, 300p.

GOLDSTEIN Andréa, LEMOINE Françoise, (2013), *L'économie des BRIC. Brésil, Russie, Inde, Chine*, Paris : La Découverte, 126p.

GRARE Frédéric, (2008), « Entre démocratie et répression : dix-huit ans de contre-insurrection au Cachemire indien » *in Critique internationale*, n°41, pp.81-96.

GROS Frédéric, (1996, 2004), *Michel Foucault*, Paris : PUF (QSJ), p.127.

GROS Frédéric, (2014), « BIOPOLITIQUE », Encyclopædia Universalis [en ligne], consulté le 20 octobre 2014. URL : http://www.universalis-edu.com/encyclopedie/biopolitique/.

GUERMOND Yves (dir.), (2005), *Modélisations en géographie. Déterminismes et complexités*, Paris : Lavoisier, 389p.

GUICHONNET Paul, RAFFESTIN Claude, (1974), *Géographie des frontières*, Paris : PUF, 224p.

HARDT Michael, NEGRI Antonio, (2000), *Empire*, Paris : Exils.

HARDT Michael, NEGRI Antonio, (2004), *Multitude. Guerre et démocratie à l'âge de l'Empire* (trad.), Paris : La Découverte.

HARVEY David, (1989), *The Condition of Postmodernity: An Enquiry into the Origins of Cultural Change*, Cambridge : Blackwell Publishers, 379p.

HASSNER Ron, WITTENBERG Jason, (2009), « Barriers to Entry : Who Builds Fortified Boundaries and are they Likely to Work ? », Paper prepared for presentation at the annual meeting of the American Political Science Association, Toronto, Canada, September 3-6, 18p.

HEO Kieong, (2004), « La Corée, le dernier mur de la guerre froide » *in Panoramiques*, n°67, pp.129-134.

HOBBES Thomas, (1651, 1990), *Léviathan : traité de la matière, de la forme et du pouvoir de la république ecclésiastique et civile* (trad.), Paris : Sirey, 780p.

HOURS Bernard, JAHANGIR B.K., (1990), « Islam et politique au Bangladesh » *in Tiers-Monde*, vol.30, n°123.

JAFFRELOT Christophe (dir.), (1997, 2006), *L'Inde contemporaine. De 1950 à nos jours*, Paris : Fayard, 969p.

JAFFRELOT Christophe (dir.), (2000), *Le Pakistan*, Paris : Fayard, 503p.

JAFFRELOT Christophe (dir.), (2008), *New Delhi et le monde. Une puissance émergente entre Realpolitik et Soft power*, Paris : Editions Autrement, 156p.

JAFFRELOT Christophe, (2003), « Inde-Israël : le nouvel élément-clé de l'axe du bien ? » *in Critique internationale*, n°21, pp.24-32.

JAFFRELOT Christophe, (2008), « Les brigades de l'Hindutva et la police culturelle » *in* GAYER Laurent et Christophe JAFFRELOT (dir.), *Milices armées d'Asie du Sud*, pp.228-265.

JONES Reece, (2009), « Sovereignty and statelessness in the border enclaves of India and Bangladesh » *in Political Geography*, 28, pp.373-381.

JONES Reece, (2011), « Border security, 9/11 and the enclosure of civilisation » *in The Geographical Journal*, vol. 177, n°3, pp.213-217.

JONES Reece, (2012), *Border Walls. Security and the War on Terror in the United States, India, and Israel*, Londres : Zed Books, 210p.

KANT Emmanuel, (1784, 1985), *Critique de la faculté de juger suivi de Idée d'une histoire universelle d'un point de vue cosmopolitique ; et de Réponse à la question Qu'est-ce que les Lumières ?*, Paris : Folio, 561p.

KASTURI Bhashyam, (2008), « The State of War with Pakistan » *in* MARSTON Daniel P. and Chandar S. SUNDARAN (eds), *A military history of India and South Asia. From the East India Company to the Nuclear Era*, Bloomington and Indianapolis : Indiana University Press, pp. 139-156.

KECK Frédéric, (2003), « Des biotechnologies au biopouvoir, de la bioéthique aux biopolitiques » *in Multitudes*, n°12, pp.180-187.

KECK Frédéric, (2010), « Les usages du biopolitique » *in L'Homme*, n°187-188, p.295-314.

KEPEL Gilles (dir.), (1993), *Les politiques de Dieu*, Paris : Editions du Seuil, 300p.

KIEFER Audrey, RISSE David (dir.), (2012), *La biopolitique outre-Atlantique après Foucault*, Paris : L'Harmattan, 167p.

KIPGEN Narinjara, (2014), « Easing India-Myanmar border dispute » *in the Huffington Post*, 27 janvier 2014.

KOLOSSOV Vladimir, (2005), « Etudes des frontières, approches post-modernes » *in Diogène*, n°210, pp.13-27.

KOLOSSOV Vladimir, BORODOULINA Nadejda, (2009), « Le dilemme 'circulation-sécurité' dans les régions frontalières. Le cas Union européenne – Russie » *in* ROSIERE Stéphane et Kevin COX (dir.), *Penser l'espace politique*, Paris : Editions Ellipses, pp.251-269.

KOLOSSOV Vladimir, O'LOUGHLIN John, (1998), « New borders for new world orders : territorialities at the fin-de-siècle » *in Geojournal*, 44:3, pp.259-273.

LACAN Jacques, (1966), *Ecrits*, Paris : Editions du Seuil, 924p.

LAGRANGE Hughes, (2003), *Demandes de sécurité. France, Europe, Etats-Unis*, Paris : Editions du Seuil et La République des Idées, 109p.

LANDY Frédéric, (2002), *L'Union indienne*, Nantes : Editions du temps, 287p.

LE GOIX Renaud, (2002), « Les gated communities à Los Angeles, place et enjeu d'un produit immobilier pas tout à fait comme les autres », *in L'Espace Géographique*, vol. 31, n°4, pp. 328-344.

LE HEROU Anne, REGAMEY Amandine, (2007), « Nécessaires et indésirables ? Les migrants en Russie » *in La revue nouvelle*, n°8, pp.44-49.

LE QUEMENT Joël, (2008), *La pauvreté durable au Bangladesh et en particulier à Dacca*, Paris : L'Harmattan, 157p.

LECLERCQ Delphine, (2010), « Chronologie indienne et cachemirie du terrorisme » *in Outre-Terre*, n°24, p.19-33.

LEIMGRUBER Walter, (2005), « Boundaries and transborder relations, or the hole in the prison wall : On the necessity of superfluous limits and boundaries » *in Geojournal*, n°64, pp.239-248.

LENOIR Frédéric, TARDAN-MASQUELIER Ysé (dir.), (1997), *Encyclopédie des religions*, Paris : Bayard, 2468p.

LEVY Jacques, DUSSAULT Michel, (2003), *Dictionnaire de la géographie*, Paris : Belin, 1033p.

LOCKE John, (1690, 1984), *Traité du gouvernement civil* (trad.), Paris : Garnier-Flammarion, 408p.

MACHIAVEL Nicolas, (1574, 1972), *Le Prince*, Paris : Editions Seghers, 191p.

MARGOLIN Jean-Louis, (2002), « L'Asie, frontière de l'islamisme ? » *in Mouvements*, n°21-22, pp.111-120.

MARKOVITS Claude, (1994), *Histoire de l'Inde moderne*, Paris: Fayard, 723p.

MARTENS Stéphanie, (2012), « Le concept de biopolitique chez Foucault. Entre souveraineté et gouvernementalité » *in* KIEFER Audrey et David RISSE (dir.), *La biopolitique outre-Atlantique après Foucault*, Paris : L'Harmattan, pp.37-44.

MARTIN Philippe, (2014), « MONDIALISATION - - Globalisation financière », Encyclopædia Universalis [en ligne], consulté le 20 août 2014. URL : http://www.universalis-edu.com/encyclopedie/mondialisation-globalisation-financiere/.

MARY Luc, (2007), *Vauban, le maître des forteresses*, Paris : Editions de l'archipel, 280p.

MEGIE Antoine, (2010), « La 'scène terroriste' : réflexions théoriques autour de l'ancien et du nouveau terrorisme » *in Revue canadienne de sciences politiques*, vol.43(4), pp.983-1003.

Ministry of Home Affairs of India, various reports.

NEISSE Frank, NOVOSSELOFF Alexandra, (2010), « L'expansion des murs : le reflet d'un monde fragmenté ? » *in Politique étrangère*, 4:2010, pp.731-742.

NEWMAN David, PAASI Anssi, (1998), « Fences and neighbours in the postmodern world : boundary narratives in political geography » *in Progress in Human Geography*, 22|2, pp.186-207.

NIEL Frédéric, (2011), *Contre les murs*, Paris : Bayard, 207p.

NOVOSSELOFF Alexandra, (2009), « Des murs du XXème siècle entre enfermement et repli sur soi. Les nouvelles fractures de la mondialisation » *in Diplomatie*, n°41, pp.32-36.

NOVOSSELOFF Alexandra, NEISSE Frank, (2007), *Des murs entre les hommes*, Paris : La Documentation française, 211p.

NOVOSSELOFF Alexandra, NEISSE Frank, (2010), « L'expansion des murs : le reflet d'un monde fragmenté ? » *in Politique étrangère*, 4 :2010, pp.731-742.

ODHIKAR, (2015), *Six months Human Rights Monitoring Report*, 44p.

OHMAE Kenichi, (1990), *The Borderless World, Power, Strategy and the Interlinked Economy*, New York : Harper Paperbacks.

OLLAPALLY Deepa, (2008), *The politics of extremism in South Asia*, New York : Cambridge University Press, 230p.

OLLIVIER Bruno (dir.), (2009), *Les identités collectives à l'heure de la mondialisation*, Paris : CNRS Editions, 148p.

OZA Rapul, (2007), « The Geography of Hindu Right-Wing Violence in India » *in* GREGORY Derek and Allan PRED (eds.), *Violent Geographies. Fear, Terror, and Political Violence*, New York, London : Routledge, pp.153-174.

PERVILLE Guy, (2004), « La « ligne Morice » en Algérie, 1956-1962 » *in Panoramiques*, n°67, pp.81-85.

PLIHON Dominique, (2013), « CAPITALISME (NOTION DE) », Encyclopædia Universalis [en ligne], consulté le 13 octobre 2014. URL :http://www.universalis-edu.com/encyclopedie/capitalisme-notion-de/.

PRESCOTT J.R.V., (1965), *The Geography of Frontiers and Boundaries*, London : Hutchinson and Co (Publishers) LTD, 190p.

RACEVKIS Karlis, (2012), « La fin de l'Homme et de l'exception humaine » *in* KIEFER Audrey et David RISSE (dir.), *La biopolitique outre-Atlantique après Foucault*, Paris : L'Harmattan, pp.57-64.

RAMACHANDRAN Sujata, (2004), « « There are many Bangladeshis in New Delhi, but… » : Methodological Routines and Fieldwork Anxieties » *in Population, Space and Place*, n°10, pp.255-270.

RAZAC Olivier, (2008), *Avec Foucault après Foucault. Disséquer la société de contrôle*, Paris : L'Harmattan, 168p.

RAZAC Olivier, (2009), *Histoire politique du barbelé*, Paris : Editions Flammarion, 240p.

RAZAC Olivier, (2012), « Il faut lutter contre les morts prématurées » *in* KIEFER Audrey et David RISSE (dir.), *La biopolitique outre-Atlantique après Foucault*, Paris : L'Harmattan, pp.129-137.

RAZAC Olivier, (2013), « La gestion de la perméabilité » *in L'Espace politique*, 20|2013-2.

REVEL Judith, (2009), *Le vocabulaire de Foucault*, Paris : Ellipses, 113p.

REY Alain (dir.), (2000), *Dictionnaire historique de la langue française*, Paris : Le Robert.

REY DEBOVE Josette, REY Alain (dir.), (2004), *Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française*, Paris : Le Robert.

REYNOLDS Nathalène, (2005), *Le Cachemire dans le conflit indo-pakistanais (1947-2004)*, Paris : L'Harmattan, 335p.

RITAINE Evelyne, (2009), « La barrière et le checkpoint : mise en politique de l'asymétrie » *in Cultures & Conflits*, n°73.

RODRIK Dani, SUBAMANIAN Arvind, (2008), « Le mystère de la transition de l'Inde : de la 'croissance hindoue' au boom de la productivité » *in* RODRIK Dani (dir.), *Nations et mondialisation. Les stratégies nationales de développement dans un monde globalisé*, Paris : La Découverte, pp.95-134.

ROSIERE Stéphane, (2006), *Le nettoyage ethnique. Terreur et peuplement*, Paris : Ellipses, 297p.

ROSIERE Stéphane, (2007), *Géographie politique et Géopolitique. Une grammaire de l'espace politique (deuxième édition)*, Paris : Ellipses, 426p.

ROSIERE Stéphane, (2008), *Dictionnaire de l'espace politique. Géographie politique et géopolitique*, Paris: Armand Colin, 319p.

ROSIERE Stéphane, JONES Reece, (2012), « Teichopolitics : re-considering globalization through the role of walls and fences » *in Geopolitics*.

ROTHKOPF David, (2008), *La Caste*, Paris : Editions Robert Laffont, 329p.

ROUSSEAU Jean-Jacques, (1762, 2005), *Du contrat social*, Paris : Pluriel, 445p.

ROUVIERE Laetitia, (2013), « Introduction » *in L'Espace politique*, 20|2013-2.

RUFIN Jean-Christophe, (1991), *L'empire et les nouveaux barbares*, Paris : Editions Jean-Claude Lattès, 247p.

SAADA Julien, (2010), « L'économie du Mur : un marché en pleine explosion » *in Le Banquet*, mai 2010.

SACK Robert David, (1986), *Human Territoriality. Its Theory and History*, Cambridge : Cambridge University Press, 256p.

SACY (de) Alain S., (1997), *L'économie de la Birmanie : Une dépendance à la drogue*, Paris : Librairie Vuibert, 143p.

SAGLIO-YATZIMIRSKI Marie-Caroline, (2002), *Population et développement en Inde*, Paris : Ellipses, 224p.

SASSEN Saskia, (2009), *La globalisation. Une sociologie*, Paris : Editions Gallimard, 341p.

SCHERRER Amandine, (2008), « Appadurai et Bauman : deux regards sur la modernité, sa globalisation et ses violences » *in Cultures & Conflits*, n°69.

SCHMIDT, (1933, 1992), *La notion du politique – Théorie du partisan*, Paris : Flammarion.

SHAMSHAD Rizwana, (2008), « Politics and origin of the India-Bangladesh border fence », 17th Biennial Conference of the Asian Studies Association of Australia in Melbourne.

SOREL Jean-Marc (dir.), (2010), *Les murs et le droit international*, Cahiers internationaux, n°24, CERDIN, Editions Pedone, 202p.

SPARKE Matthew, (2006), « A neoliberal nexus : Economy, security and the biopolitics of citizenship on the border » *in Political Geography*, n°25, pp.151-180.

SUR Serge, (2007), « Introduction » *in* NOVOSSELOFF Alexandra et Frank NEISSE, *Des murs entre les hommes*, Paris : La Documentation française, pp.13-19.

TAYLOR Peter J., (1994), « The State as container : territoriality in the modern world-system » *in Progress in Human Geography*, 18:2, pp.151-162.

TERREL Jean, (2010), *Politiques de Foucault*, Paris : Presses universitaires de France, 285p.

THIETART Raymond-Alain, FORGUES Bernard, (1993), « La dialectique de l'ordre et du chaos dans les organisations » *in Revue française de gestion*, n°93, pp.47-66.

TORPEY John, (2000), *L'invention du passeport. Etats, Citoyenneté et surveillance*, Paris : Editions Belin, 255p.

TURINE Gaël, (2014), *« Le mur et la peur » Inde-Bangladesh*, Photo Poche, Actes Sud.

VALLET Elisabeth, DAVID Charles-Philippe, (2012), « Le retour des murs en relations internationales » *in Etudes internationales*, vol.43, n°1.

VAN DER VEER Peter, (1994), *Religious Nationalism : Hindus and Muslims in India*, University of California Press, 247p.

VAN HOUTUM Henk, (1990), « Internationalisation and mental borders » *in Tijdschrift voor Economische en Sociale Geografie*, vol.90, n°3, pp.329-335.

VAN Houtum Henk, STRUVER Anka, (2002), « Borders, Strangers, Doors and Bridges » *in Space and Polity*, vol.6, n°2, pp.141-146.

VAN SCHENDEL Willem, (2002), « Stateless in South Asia : The making of the India-Bangladesh enclaves » *in The Journal of Asian Studies*, 61, pp.115-147.

VAN SCHENDEL Willem, (2005), *The Bengal Borderland. Beyond State and Nation in South Asia*, Londres : Anthem Press, 429p.

VAN SCHENDEL Willem, (2009), *A History of Bangladesh*, Cambridge : Cambridge University Press, 347p.

VAN Schendel Willem, ABRAHAM Itty (eds.), (2005), *Illicit Flows and Criminal Things. States, Borders, and the Other Side of Globalization*, Bloomington and Indianapolis : Indiana University Press, 266p.

VERON Jacques, NANDA Aswini K., (2011), « Recensement de l'Inde de 2011 : 181 millions d'habitants de plus en dix ans » *in Populations et sociétés*, n°478.

VICTOR Jean-Christophe, (2007), *Le dessous des cartes 2. Atlas d'un monde qui change*, Paris : Arte Editions, 207p.

VILLANI Tiziana, (2009), « Michel Foucault et le territoire : gouvernement et biopolitique » *in* PAQUOT Thierry et Chris YOUNES (dir.), *Le territoire des philosophes. Lieu et espace de la pensée au XX^{ème} siècle*, Paris : Editions la découverte, pp.161-176.

VIRMANI Arundhati, (2012), *Atlas historique de l'Inde du VIème siècle avant J.-C. au XXI^{ème} siècle*, Paris : Editions Autrement, 96p.

WACKERMANN Gabriel, (1995), *De l'espace national à la mondialisation*, Paris : Ellipses, 192p.

WACKERMANN Gabriel, (2005), *Les frontières dans un monde en mouvement*, Paris : Ellipses, 188p.

ZARKA Jean-Yves, (2013), *Relations internationales (cinquième édition)*, Paris : Ellipses, 191p.

RESUME – Loin de disparaître dans le cadre de la mondialisation des échanges, les frontières de l'Union indienne s'effacent devant certains flux pour se manifester vivement devant les flux jugés indésirables. Parallèlement au renforcement des contrôles des passages transfrontaliers, trois des six dyades de l'Union indienne font l'objet d'une teichopolitique, c'est-à-dire de la construction d'une barrière frontalière. Ces trois barrières ont pour objectif de réorienter tous les flux vers des points de passage où un tri est effectué entre les flux qui peuvent entrer sur le territoire et ceux qu'il convient de refouler. Les flux sont ainsi hiérarchisés en fonction de leur degré de désirabilité. Ils sont alors traités de manière différentielle en fonction des risques qu'ils représentent pour la sécurité de la société indienne. Les principaux flux indésirables sont les migrations clandestines, les trafics illicites et illégaux et les mouvements d'activistes dont les projets vont à l'encontre des intérêts indiens. L'hypothèse principale de cette thèse est que les trois barrières frontalières érigées par le gouvernement indien depuis le début des années 2000 sont des dispositifs biopolitiques dans la mesure où leur objectif est de filtrer les flux pour empêcher les entrées indésirables sur le territoire indien. Bien plus, ces barrières sont les manifestations de la radicalisation contemporaine du biopouvoir indien. L'objectif de cette thèse est d'appliquer une réflexion biopolitique à l'analyse des barrières frontalières indiennes et de poser les bases d'un système explicatif de ces phénomènes. Cette recherche a été initiée afin de mieux appréhender la théorisation de ces objets géographiques et géopolitiques.

Biopolitics and border barriers. The case of the indian borders.

ABSTRACT – Far from disappearing in the era of globalization, Indian Union borders are no longer policed against some immigration flows; conversely, they have been tightened against other unwelcome flows. In parallel with the reinforcement of cross-border flow controls, three of the six Indian land borders have been subjected to teichopolitics, that is to say the erection of border barriers. The aim of these border barriers is to redirect all the cross-border flows towards checkpoints, where they are sorted into different groups, namely those that are allowed in and those that are to be rejected. Thus prioritized in terms of social desirability, they are dealt with according to the risks they represent for Indian society. The main unwelcome flows are induced by clandestine migrants, traffickers and activists, whose plans can run counter to Indian interests. The main hypothesis of this research is that the three border barriers created by the Indian government since the beginning of the millenium are biopolitical devices. Indeed, their objective is to filter cross-border flows to prevent the unwelcome from entering the Indian territory. Moreover, these barriers manifest the contemporary radicalisation of Indian biopower. The aim of this thesis is to apply a biopolitical approach to the analysis of Indian border barriers and to propose an explanatory system for the understanding of this geopolitical phenomenon. This research was initiated in order to evolve a theory concerning these geographical and geopolitical factors.

Discipline : Géographie

MOTS-CLES : Inde, frontière, barrière frontalière, biopolitique, teichopolitique, indésirables

KEYWORDS : India, border, border barrier, biopolitics, teichopolitics, unwelcome flows

Intitulé et adresse de l'unité de recherche

Université de Reims Champagne-Ardenne
Laboratoire HABITER n° EA 2076
Campus Croix Rouge
BM11 - 57 rue Pierre Taittinger - 51100 Reims Cedex